

Université de Montréal

**Genèse et mutations de l'idée de citoyenneté américaine :
une lecture sociologique des rapports minoritaire-majoritaire**

par

**Pierre Joseph Ulysse
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences**

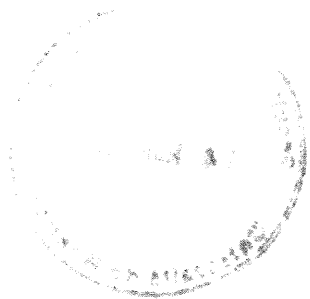
**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en sociologie**

Septembre 2001-09-03

© Pierre Joseph Ulysse, 2001



HM
15
U54
2002
v. 007
t. 1



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

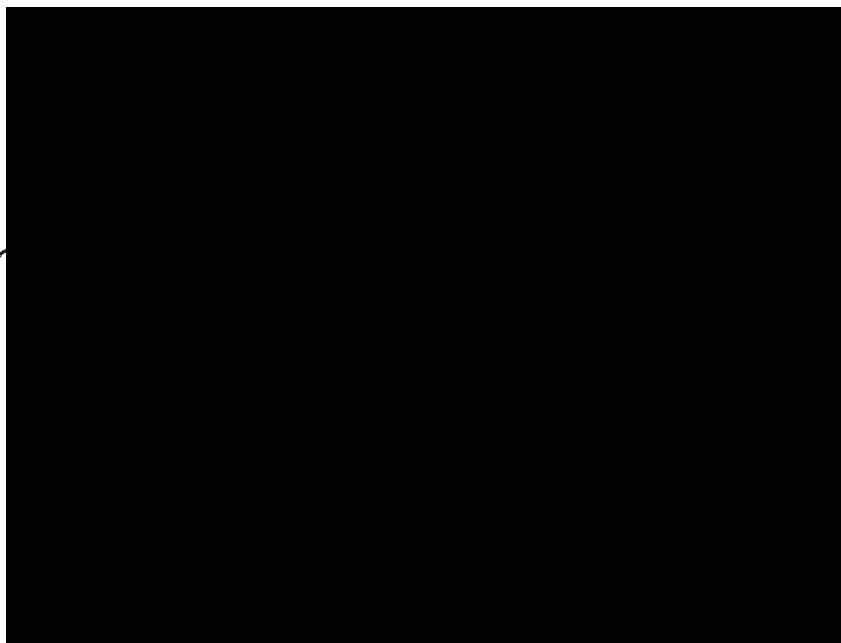
Cette thèse intitulée :

*Genèse et mutations de l'idée de citoyenneté américaine :
Une lecture sociologique des rapports minoritaire-majoritaire*

Présentée par

Pierre Joseph Ulysse

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :



Thèse acceptée le :

30/01/02

SOMMAIRE

Nous entendons, à travers cette thèse, proposer une lecture sociologique de la genèse et des mutations de l'idée de citoyenneté américaine. Nous abordons l'objet de recherche à la lumière d'une double perspective. La perspective historique permet de voir l'idée de citoyenneté américaine comme un processus et comme une construction portée par des acteurs, individuels ou collectifs, engagés dans des luttes sociales et dans la défense de leurs intérêts. La seconde perspective, qui est celle de l'étude des rapports entre majoritaires et minoritaires, est développée à partir d'un cadre conceptuel croisant les rapports sociaux de genre, de classe et de race. Nous structurons également notre démarche autour de deux grilles d'analyse : celle de l'exclusion et celle de la justice sociale. La grille de l'exclusion a permis d'explorer ce que nous appelons « les frontières de la citoyenneté ». La grille de justice sociale, que nous plaçons au fondement des luttes contre la pauvreté et contre les inégalités, sous-entend l'accès égal à l'éducation, à l'emploi, au revenu, au logement et aux services publics. Elle permet de théoriser l'idée de citoyenneté américaine – que nous percevons en termes d'égalité de droit, de traitement et de dignité – au cœur du quotidien des individus appartenant aux groupes minoritaires. Nous sommes parti de l'hypothèse que les rapports sociaux fondamentaux entre les groupes majoritaires et les minoritaires sont restés constants à travers le temps. Les dynamiques d'exclusion ne faisant que se recomposer, le discours de citoyenneté américaine permet d'identifier un ensemble de droits généralisables, mais non généralisés pour des critères de genre, de classe, de race ou ethnique.

Nous nous sommes concentré sur ce que nous désignons comme dix 'moments forts' de l'histoire américaine, développant une perspective à partir de l'analyse sociologique de ces moments. Comme il s'agit de jeter un éclairage historique sur des enjeux actuels, nous procédons à une analyse diachronique et synchronique des expériences de trois catégories de la population : les Noirs, les femmes et les immigrants. Nous découpons la thèse en six grandes parties. Dans la première partie qui couvre la fin du dix-huitième siècle, l'analyse des moments charnières comme la Déclaration de l'Indépendance, la ratification de la

Constitution et l'annexion du *Bill of Rights* nous amène à explorer les courants politiques et idéologiques au fondement de l'idée de citoyenneté américaine. Nous nous rendons compte que l'idée de citoyenneté américaine n'est pas clairement définie par les fondateurs de la nation américaine, omission qui crée un vide que juges, avocats et législateurs vont essayer de combler en avançant des définitions teintées de leurs propres valeurs sociales et convictions politiques. Couvrant le dix-neuvième siècle, la deuxième partie suggère qu'en dépit de la prétention à l'universalité, le développement de l'idée de citoyenneté américaine s'est accommodé aux préjugés de classe, au sexisme, au racisme et au nativisme – ce qui relève de l'exclusion de la majeure partie de la population américaine de l'époque. La mise en place de contraintes légales et juridiques s'ajoute à d'autres pratiques discriminatoires pour empêcher aux Noirs et aux femmes de jouir de leurs droits de citoyenneté. Même les trois amendements (treizième, quatorzième et quinzième) et la ratification du *Civil Rights Act* à l'issue de la guerre de sécession n'ont atténué la force de la discrimination raciale.

De leur côté, les groupes marginalisés ont tenté de se réapproprier le discours de citoyenneté. Ils se sont constitués en des mouvements – égalitariste, abolitionniste, féministe – qui contestent la conception restreinte de la citoyenneté américaine, et revendiquent l'extension des droits civils et politiques aux membres de la société exclus pour les raisons de 'classe', de 'sexe', de 'race' ou d'origine ethnique'. Déjà au dix-neuvième siècle, l'idée de citoyenneté américaine avait, selon la position sociale et les intérêts du groupe qui l'utilisait, le double sens de mécanisme de contrôle ou d'instrument de revendication et d'émancipation. La troisième partie de la thèse, qui englobe le *Progressive Era* (1890-1920) et le *New Deal*, témoigne du passage des seules revendications politiques à des revendications sociales et économiques. L'extension de la compréhension de l'idée de citoyenneté a mené à l'adoption d'un ensemble de mesures de politique publique visant à améliorer l'accès des citoyens à l'éducation, au logement, aux soins de santé et à l'emploi.

La quatrième partie rend compte du renforcement de l'héritage social après la seconde guerre mondiale, particulièrement au cours des années 1960 marquées par diverses sortes de mouvements minoritaires revendiquant l'égalité politique, sociale et économique. Ce

processus aide à repenser l'idée de citoyenneté américaine comme un ensemble de droits égaux et comme un mécanisme donnant accès égal à la participation sociale, politique et économique. L'adoption de La loi sur les droits civiques, la déclaration de la guerre contre la pauvreté, la reconnaissance du droit à l'assistance publique et l'institution des programmes d'action positive représentent autant de mesures laissant apparaître le statut de citoyen comme étant inconciliable avec la pauvreté, la discrimination et l'exclusion. Cependant, comme nous l'indiquons dans la cinquième partie, d'autres éléments conjoncturels sont venus, au cours des années 1980, remettre en question la tendance à l'inclusion. On peut citer, entre autres, la fracture du consensus socio-politique ayant mené à l'établissement et au développement du *welfare state* américain, les crises économiques successives, la prise du pouvoir consécutive de deux gouvernements républicains conservateurs, le renforcement de l'hégémonie du marché par les administrations démocrates subséquentes et, enfin, l'imposition du libre marché comme mécanisme 'naturel' de régulation des rapports sociaux. Alliant libéralisme économique et conservatisme social, les conservateurs – républicains ou démocrates – ont acquis une prééminence idéologique leur permettant non seulement de saper les assises politiques du *welfare state* mais aussi de provoquer un déplacement dans la compréhension des droits sociaux et économiques. Alors que le concept de citoyenneté sociale et les préoccupations de justice sociale sont frappés d'anachronisme, le « vrai » citoyen est redéfini comme étant celui qui a la capacité de produire et de consommer.

La sixième partie nous amène à changer de registre et à nous situer au niveau d'un débat davantage intellectuel et philosophique. En fait, depuis bon nombre d'années, les débats sur l'idée de citoyenneté américaine sont moins portés par des groupes de base ou par des mouvements sociaux que par des intellectuels engagés dans différents débats politiques et idéologiques. Il s'agit, dans cette partie, d'essayer de retisser les liens entre les faits et les valeurs, entre les événements historiques et les courants de pensée, en vue de mieux découvrir les sens et les significations que des acteurs accordent aux liens de citoyenneté aux États-Unis.

La reconstruction de cette trame socio-historique amène, en tout premier lieu, à nuancer l'hypothèse de la constance. Si certaines conditions d'exclusion perdurent, on ne peut

nier qu'il y eut des déplacements importants dans la situation des trois catégories de populations que nous avons suivies. Les mutations de l'idée de citoyenneté américaine sont en grande partie soumises à un processus de déconstruction-reconstruction provoqué par l'alternance des époques libérales et des époques conservatrices. Deuxièmement, nous observons que la quête de l'égalité, et non les revendications à la citoyenneté, constitue le langage dominant de la pensée politique américaine et la principale source du renouvellement de la démocratie américaine. Troisièmement, il apparaît que les interventions du pouvoir public semblent être d'autant plus nécessaires pour assurer à tous les citoyens l'égale participation sociale, politique, économique et culturelle que le retrait social de l'État au profit du libre marché s'accompagne toujours d'un accroissement des inégalités et d'une plus grande polarisation de la société américaine.

Si nous cherchons à comprendre la persistance des phénomènes tels que la pauvreté, la discrimination et l'exclusion dans une société américaine campée autour des principes de droit, de liberté et d'égalité, nous sommes particulièrement intéressé au contexte contemporain, contexte où l'État néo-libéral américain a tenté de redéfinir ses responsabilités sociales, voire même de renvoyer au domaine privé un certain nombre de droits et d'obligations associés à la notion de citoyenneté. Nous accordons une grande attention aux politiques publiques, particulièrement aux décisions et aux débats concernant le *welfare state* et l'action positive, aux controverses entourant la notion de *color-blind society*, ainsi qu'aux débats entourant la question de citoyenneté pluraliste. Aussi l'ensemble de la thèse tend-il à proposer une analyse compréhensive articulant enjeux historiques et enjeux contemporains, tout en insistant sur la centralité des rapports de classe, de sexe, de race ou d'origine ethnique. Nous présentons l'idée de citoyenneté américaine comme étant à la fois un mécanisme de contrôle et de maintien de l'ordre établi et un outil de revendication et de renouvellement de la société. Sans négliger sa portée juridique et politique, nous situons son développement dans l'univers de l'action sociale. Il s'agit d'un construit sociologique se développant aux frontières des discours de légitimation et des discours de revendications. C'est aussi à la lumière de ce jeu dialectique reflétant la configuration historique des rapports majoritaire-minoritaire que nous choisissons de conceptualiser l'idée de citoyenneté américaine comme étant à la fois

un principe, un statut, un rôle et un ensemble de pratiques structurées selon le double axe d'inclusion et d'exclusion.

Mots clés : Etats-Unis, pauvreté, citoyenneté, exclusion, justice sociale.

TABLE DES MATIÈRES

<u>SOMMAIRE</u>	iii
<u>Introduction</u>	1
<u>Le contexte de la thèse</u>	4
<u>Les dimensions conceptuelles et analytiques</u>	6
<u>Approches méthodologiques</u>	11
<u>Quelques-uns des défis méthodologiques</u>	14
<u>Un creuset sociologique</u>	16
<u>PARTIE I La mise en place de l'idée de citoyenneté américaine</u> ...	20
<u>Chapitre I Les moments fondateurs de la nation américaine</u>	21
<u>1. La république constitutionnelle des États-Unis</u>	22
<u>1.1 La dynamique révolutionnaire</u>	24
<u>1.2 La Convention constitutionnelle de 1787</u>	30
<u>1.3 Le républicanisme des Antifédéralistes</u>	36
<u>1.4 La Déclaration des droits</u>	38
<u>2. La souveraineté populaire : de la Déclaration de l'Indépendance à la ratification de la Constitution</u>	40
<u>2.1 Le gouvernement par le peuple : enjeux et significations</u>	40
<u>2.2 Pouvoir populaire et démocratie constitutionnelle</u>	42
<u>3. la construction d'un État national</u>	45
<u>3.1 La production du peuple</u>	46
<u>3.2 Le dilemme de la double souveraineté</u>	48

3.3	<u>Un État national résiduel</u>	51
3.4	<u>Le flou juridique ou «<i>Who are the People ?</i>»</u>	52
4.	<u>L'idée de citoyenneté américaine</u>	54
4.1	<u>Au cœur de l'idée de citoyenneté américaine</u>	55
4.1.3	<u>Le jeu des factions et la «république solidaire» de Paine</u>	61
5.	<u>Conclusion de la première partie</u>	67
<u>PARTIE II Les mutations politiques de citoyenneté américaine</u>		75
<u>Chapitre II Les fractures de l'idée de la citoyenneté américaine</u>		77
1.	<u>De l'inégalité de citoyenneté</u>	78
1.1	<u>Inégalité de citoyenneté et classe</u>	78
1.2	<u>Inégalité de citoyenneté et genre</u>	80
1.3	<u>Inégalité de citoyenneté et ethnicité</u>	83
1.4	<u>Inégalité de citoyenneté et race</u>	86
1.4.1	<u>Les Noirs libres : une catégorie hors-statut</u>	90
1.4.2	<u>La citoyenneté des Noirs : une notion indéterminée</u>	93
2.	<u>Des mouvements de revendications à l'égalité</u>	95
2.1	<u>Le mouvement égalitariste</u>	96
2.2	<u>Le mouvement du droit des femmes</u>	100
2.3	<u>Le mouvement abolitionniste</u>	103
2.3.1	<u>Frederick Douglas et la cause abolitionniste</u>	104
3.	<u>L'affaire Dred Scott</u>	106
3.1	<u>Une lecture contextuelle de la décision Taney</u>	107
<u>Chapitre III L'émergence d'une citoyenneté nationale</u>		111
1.	<u>Les conditions d'émergence de la citoyenneté nationale</u>	114

1.1	<u>La double reconstruction</u>	115
1.2	<u>Le Compromis de 1877</u>	118
1.3	<u>Les limites sexuelles de la citoyenneté nationale</u>	120
1.3.1	<u>Le nouveau départ</u>	121
1.3.2	<u>La contre-offensive des opposants au droit de vote des femmes</u>	123
1.3.3	<u>La radicalisation du mouvement pour le droit des femmes</u>	125
1.4	<u>Les limites ethniques de la citoyenneté nationale</u>	126
1.4.1	<u>Du Chinese exclusion Act au Gentlemen's Agreement</u>	129
1.4.2	<u>Du nationalisme racial</u>	131
1.4.3	<u>Les enjeux autour du nativisme</u>	133
1.4.4	<u>Le collectivisme ethnique comme réponse au nativisme</u>	134
2.	<u>La contre-révolution judiciaire de la fin du 19^E siècle</u>	136
2.1	<u>Au nom du droit des États</u>	137
2.2	<u>«Séparés mais égaux»</u>	139
2.3	<u>Washington, Du Bois et la ségrégation raciale</u>	141
2.4	<u>«Liberté accordée, égalité refusée»</u>	147
	<u>Conclusion de la deuxième partie</u>	148
	<u>Partie III Les mutations sociologiques de la citoyenneté américaine</u>	154
	<u>Chapitre IV Du populisme au progressivisme</u>	156
1.	<u>L'ère du «<i>common man</i>»</u>	157
1.1	<u>Andrew Jackson et le «<i>common man</i>»</u>	158
1.2	<u>L'alternative whiggiste</u>	160
1.3	<u>Vers l'éthique puritaine du travail</u>	162
2.	<u>La république incorporée</u>	165
2.1	<u>Des visions différentes de l'Amérique</u>	166
2.2	<u>Populisme et inégalités sociales</u>	168

2.3	<u>Réformisme ou radicalisme ?</u>	170
3.	<u>Le mouvement progressiste</u>	173
3.1	<u>Les conditions d'émergence de l'esprit progressiste</u>	173
3.2	<u>Un mouvement multidimensionnel</u>	176
3.3	<u>Le nouvel interventionnisme : du <i>New Nationalism</i> au <i>New Freedom</i></u>	178
3.4	<u>La justice sociale comme enjeu de «<i>public welfare</i>»</u>	184
3.5	<u>Citoyenneté, propriété, liberté : les trois axes du paradoxe progressiste</u>	195
3.6	<u>Limites et contributions du progressisme</u>	198
3.7	<u>De la pluralité des interprétations</u>	201
3.8	<u>Vers une mise au point</u>	205
	<u>Chapitre V Le <i>New Deal</i></u>	209
1.	<u>Vers le <i>New Deal</i></u>	211
1.1	<u>La formation du <i>welfare state</i> américain</u>	213
1.2	<u>Le <i>New Deal</i>, son époque et la question de citoyenneté</u>	216
1.3	<u>La contre-attaque conservatrice</u>	218
1.4	<u>Le <i>New Deal</i>, les intérêts organisés et la Cour suprême</u>	222
2.	<u>À la lumière du <i>Wagner Act</i></u>	225
3.	<u>Les années 1940-1950</u>	228
3.1	<u>Le retour au conservatisme social</u>	232
3.2	<u>La marche vers la déségrégation raciale</u>	233
4.	<u>La réévaluation contemporaine du <i>New Deal</i></u>	236
4.1	<u>Les biais sexuels</u>	239
4.2	<u>La question raciale</u>	241
4.3	<u>L'héritage du <i>New Deal</i></u>	244

Conclusion de la troisième partie	246
Partie IV L'idée citoyenneté américaine : entre les droits formels et les droits réels	250
Chapitre VI De la révolution des droits civiques à la révolution des droits sociaux	252
1. <u>Le mouvement pour les droits civiques comme processus historique</u>	254
1.1 <u>L'affaire Brown</u>	256
1.2 <u>Le mouvement des Noirs pour les droits civiques</u>	259
1.3 <u>La «seconde reconstruction»</u>	268
1.4 <u>Les différentes lectures du mouvement pour les droits civiques</u>	273
2. <u>La révolution socio-identitaire</u>	276
2.1 <u>Un réveil identitaire généralisé</u>	278
2.2 <u>Le mouvement féministe</u>	280
3. <u>La question du pluralisme social et culturel</u>	293
3.1 <u>L'idéologie assimilationniste du <i>melting pot</i></u>	295
3.2 <u>Le défi de «l'anglo-conformisme»</u>	296
3.3 <u>L'échec du <i>melting pot</i></u>	297
3.4 <u>Du pluralisme au multiculturalisme</u>	299
3.5 <u>L'enjeu d'inclusion</u>	301
4. <u>La révolution sociale ou l'expansion du <i>Welfare state</i> américain</u>	304
4.1 <u>La politisation de la pauvreté</u>	305
4.2 <u>Pauvreté et politique publique</u>	307
4.2.1 <u>La guerre contre la pauvreté</u>	309
4.2.2 <u>Les limites de la guerre contre la pauvreté</u>	310
4.3 <u>L'assistance publique, une affaire de droit</u>	313
4.4 <u>Le <i>Welfare</i>, une question de citoyenneté</u>	315

Conclusion de la quatrième partie.....	321
Partie V Sous l'emprise du libre marché	325
<u>Chapitre VII La délégitimation du <i>Welfare State</i> américain et de l'idée de citoyenneté sociale</u>	327
1. <u>Douze années de pouvoir républicain</u>	328
1.1 <u>Le «nouveau fédéralisme» reaganien</u>	329
1.2 <u>L'impact du reaganisme</u>	332
2. <u>L'élection de Bill Clinton</u>	333
3. <u>Le démantèlement graduel du droit à l'assistance publique</u>	336
4. <u>un nouveau contexte politique</u>	341
4.1. <u>Le réalignement des forces politiques</u>	342
4.2 <u>La recomposition de la question de pauvreté</u>	345
4.3 <u>L'underclass ou la recomposition de la question noire</u>	349
5. <u>Le libre marché : un mécanisme de relégitimation des inégalités de citoyenneté.</u>	356
5.1 <u>Marché et citoyenneté sociale</u>	358
5.2 <u>En faveur d'un marché social</u>	361
6. <u>L'action positive à l'encan</u>	362
6.1 <u>Le «backlash»</u>	363
6.2 <u>Au nom d'une color-blind society</u>	364
6.3 <u>Discrimination positive ou discrimination à rebours ?</u>	366
6.4 <u>Au-delà du simplisme axiologique</u>	368
6.5 <u>Vers l'action positive multiraciale</u>	371
7. <u>Color-blind society, entre l'égalité et la justice</u>	373
<u>Conclusion de la cinquième partie</u>	380

<u>Partie VI quelques perspectives récentes</u>	383
<u>sur la citoyenneté</u>	383
<u>Chapitre VIII le citoyen américain, entre l'individu</u>	386
<u>et la communauté</u>	386
1. <u>La nouvelle philosophie libérale du citoyen</u>	387
1.1. <u>Le citoyen libéral: un être autonome</u>	388
1.2. <u>Le libéralisme 'non individualiste' de Raz</u>	392
1.3. <u>Le perfectionnisme minimaliste de William Galston</u>	394
2. <u>La synthèse communautarienne</u>	396
2.1. <u>Des formes différentes du communautarisme</u>	398
2.1.1 <u>Le républicanisme civique</u>	399
2.1.2 <u>Le soi social de M. Sandel</u>	400
2.1.2 <u>Le communautarisme démocratique de R. Bellah</u>	405
2.1.3. <u>L'idéal d'authenticité de Charles Taylor</u>	407
2.1.4 <u>« L'argument de la société civile » de M. Walzer</u>	414
2.1.5. <u>L'approche d' Etzioni</u>	420
2.2. <u>Vers une synthèse</u>	423
2.2.1. <u>Les critiques libérales</u>	427
2.2.2. <u>Des modes d'appréhension différents de la réalité sociale</u>	430
3. <u>Le modèle de citoyenneté pluraliste</u>	432
3.1 <u>La politique de reconnaissance</u>	434
3.3. <u>La perspective des droits minoritaires</u>	445
3.4 <u>Le multiculturalisme : fragmentation ou minimisation des risques?</u>	449
<u>Conclusion de la sixième partie</u>	452
<u>Conclusion</u>	455
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	471

A

Marie Carmélite Millien

Mes remerciements vont à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont aidé à terminer cette thèse. Je remercie tout particulièrement :

- mon directeur de recherche, Mr Christopher McAll
- le CRESH
- le CEETUM pour son soutien financier et logistique
- le Centre de recherche et de renforcement de la démocratie en Haïti (CREDEM)
- mes amis – Mme Dadly Achille Borvil, Mr Hugues Laguerre, Mr Jean- Castel Jean-Baptiste et Mr Jean-Marie Louis – pour leur soutien moral et psychologique.
- Mme Louise Simard qui a fait le travail de mise en forme

INTRODUCTION

Au cours des années 1960, le mouvement pour les droits civiques et l'émergence d'une diversité d'autres mouvements sociaux exigeant la réparation des injustices dont les membres des groupes minoritaires – ethniques et non ethniques – sont victimes ont mené à la redéfinition et à l'extension de la notion de citoyenneté américaine. Différentes revendications sociales, politiques et culturelles ont trouvé leur expression dans l'institution d'un *welfare state* bâti sur les principes de droits sociaux, d'universalité et de solidarité¹. L'État américain s'était donné le pouvoir d'intervenir dans le domaine social et économique en vue, d'une part, de libérer les citoyens minoritaires du poids des inégalités, d'autre part, de les faire accéder à la pleine citoyenneté. Les droits économiques, sociaux et culturels, qui sont développés dans le sillage des travaux de Marshall, recommandent une meilleure articulation du statut de citoyenneté à la forme politique de protection juste des citoyens². Associées au keynésianisme, les nouvelles valeurs politiques ont centré la compréhension de la citoyenneté sur les principes de la redistribution relative de la richesse et de l'inclusion. Guy Rocher interprète les droits sociaux, économiques et culturels comme un parti pris pour la démocratisation de la vie sociale, pour l'universalisation de la protection des droits fondamentaux et de la participation à la construction de la chose publique³. Et, comme l'indique Faist, la citoyenneté est alors apparue comme une «forme institutionnalisée de solidarité» exigeant l'égalité de droit et de dignité dans les rapports entre les majoritaires et les minoritaires, ainsi qu'entre les citoyens et l'État⁴.

¹ Nous maintenons dans la thèse les termes anglais de *welfare* et de *welfare state* parce qu'il ne semble exister en français que des équivalents approximatifs. Nous renvoyons à la définition trouvée chez Asa Briggs, 1961 (*The Welfare state in Historical Perspective, Archives européennes de sociologie*, 11, p. 221-258) : «*A 'welfare state' is a state in which organized power is deliberately used (through politics and administration) in an effort to modify the play of market forces in at least three directions- first, by guaranteeing individuals and families a minimum income irrespective of the market value of their work or their property; second, by narrowing the extent of insecurity by enabling individuals and families to meet certain 'social contingencies' (for example, sickness, old age and unemployment) which lead otherwise to individual and family crises; and third, by ensuring that all citizens without distinction of status or class are offered the best standards available to a certain agreed range of social services*» (p: 228).

² Worms, «Risques communs».

³ Rocher, «Droits, libertés et pouvoirs».

⁴ Faist, «Transnationalization in International Migration».

Bousculées par le tournant conservateur du début des années 1980, les nouvelles valeurs sociales se sont érodées pour laisser émerger d'autres modèles. La conceptualisation de la citoyenneté sur la base des droits sociaux est contestée au profit des politiques axées sur la responsabilité individuelle et sur le libre marché. Certains reprochent au *welfare state* américain de développer la dépendance, d'affaiblir l'éthique du travail et la moralité publique, d'encourager les individus à fuir leurs obligations sociales et, enfin, d'inhiber l'esprit d'initiative⁵. D'autres l'accusent d'avoir rompu les liens entre les droits de citoyenneté et les obligations du citoyen⁶. À droite comme à gauche, ces différentes critiques se sont cristallisées autour de l'idée de la formation d'un *underclass* dont les membres sont présentés comme des «hors-statuts» placés «en dehors de la société, en-dessous des classes sociales»⁷. Les projets de réforme – proposés ou adoptés – assaillent les bases de ce que J. Myles appelle «le *welfare state* des pauvres»⁸. Tout en cherchant à substituer les notions de droit à l'aide et de solidarité par celle de la responsabilité individuelle et d'obligations envers l'État et envers la société, ils prônent le retour à la conception minimale de ce que l'État doit fournir en termes d'assistance au citoyen. Ils rendent manifeste la volonté des néo-conservateurs d'individualiser les problèmes liés à l'inégalité et de moraliser la pauvreté. Procacci soutient «qu'il y a aujourd'hui renversement du raisonnement politique. La pauvreté n'est plus envisagée comme un obstacle à la citoyenneté; ce sont au contraire les politiques sociales qui maintiendraient l'individu dans un état de dépendance, par le fait même de l'inscrire dans un système de protection. Le résultat d'un tel renversement stratégique est avant tout qu'on reparle de «pauvreté», catégorie indistincte que les politiques de *welfare* avaient remplacée par des groupes identifiés d'ayants droits. Non seulement la pauvreté réapparaît, mais elle prend la forme extrême d'une marginalisation croissante, soulevant à nouveau un doute qu'on aurait cru définitivement dépassé : les pauvres sont-ils vraiment des citoyens comme les autres»⁹. L'auteur poursuit qu'en développant une approche comportementale de la pauvreté qui ne peut déboucher que sur des «stratégies de réhabilitation, loin d'une

⁵ Cox, «The Consequences of *Welfare* Reform».

⁶ Voir Mead, *Beyond Entitlement*.

⁷ Procacci, «Exclus ou citoyens?».

⁸ Myles, *Old age in the welfare state*

⁹ *Ibid*, p. 326.

réflexion sur une réforme structurelle du marché du travail ou de la redistribution», les conservateurs ne laissent le choix qu'entre *le marché* et *la charité*¹⁰.

La reconceptualisation des politiques sociales à la lumière du libre marché ne relégitime pas seulement les principes individualisant les inégalités sociales et la pauvreté, elle mine aussi la logique de solidarité centrée sur l'idée d'universalité et de protection contre les risques sociaux. La décentralisation administrative entamée sous les gouvernements de Reagan et de Bush, et poursuivie par l'administration Clinton, a encouragé le développement de réseaux privés. Au détriment de la compréhension de l'assistance publique comme un droit associé à la citoyenneté (*entitlement*), elle semble indiquer le retour à l'idéologie caritative et à l'idée de «*poor relief*» antérieure au *welfare state*. Quant aux idéologues de la nouvelle droite, ils reconstituent la culture politique autour de la notion de l'État faible, de la liberté personnelle, des droits individuels inaliénables, du volontariat et du libre marché comme mécanisme de régulation des rapports entre les citoyens. Du point de vue de Gordon, le mot «*entitlement*» qui est fondamental pour la citoyenneté est devenu dans l'agenda conservateur «*a code word for undeserved benefits*»¹¹.

LE CONTEXTE DE LA THÈSE

Le contexte de la thèse est celui du déplacement du libéralisme¹² des années 1960 par le conservatisme des deux dernières décennies. La remise en cause du *welfare* et du *welfare state* américain semble, à nos yeux, soulever d'importantes questions en ce qui concerne le sens à accorder au statut de citoyen, la définition de la citoyenneté et l'engagement de

¹⁰ *Ibid*, p. 331.

¹¹ Gordon, *Pitied but not Entitled*, p. 288. Selon Gordon, l'*entitlement* est ce qui sépare le citoyen du sujet. Les citoyens ont des droits auxquels ils sont *entitled* par la loi. Gordon cite à titre d'exemple, le *due process*, l'accès à la justice, le droit à un avocat, le droit de voter et de se faire élire, la protection de soi-même et de sa propriété, ainsi que la liberté de mouvement et d'expression. Avec le développement du *welfare state* américain, les *entitlements* s'étendent à l'éducation, à la santé, au soutien pour les personnes âgées, à la protection de l'environnement et des mères seules. Comme la citoyenneté implique que ces *entitlement* soient distribués de manière équitable, la question reste aujourd'hui de savoir ce qui figure parmi les *entitlement*.

¹² Dans le contexte américain, le terme de «libéralisme» prête à équivoque. Alors qu'il est utilisé pour désigner le système politique des États-Unis, on parle de «libéraux américains» pour désigner ceux qui sont désignés dans d'autres pays occidentaux comme étant 'la gauche'. Nous n'entendons pas résoudre ici cette ambiguïté qui peut, à elle seule, faire l'objet de plusieurs autres thèses.

la société américaine à la justice sociale. Nous sommes particulièrement intéressé à comprendre la persistance des phénomènes tels la pauvreté, la discrimination et l'exclusion dans une société démocratique campée sur l'idée de citoyenneté égalitaire, que nous définissons en termes d'égalité de droit, d'égalité de traitement et d'égalité de dignité. À titre d'illustration, disons qu'au tout début des années 1990, Michael Walzer se demande : «*Who is in and who is out ?*»¹³. Aussi pertinente que soit cette question pour répondre à la condition de citoyenneté et à la qualité de citoyen, nous considérons qu'elle laisse de côté les processus historiques et sociologiques faisant en sorte qu'il y ait certains qui sont «in» et d'autres qui sont «out». Nous opérons alors une inversion réflexive permettant de replacer dans leur propre historicité les enjeux associés à l'égalité de droit, à la citoyenneté pluraliste et à la quête de justice sociale, ainsi que ceux sous-jacents aux luttes contre la pauvreté, contre la discrimination et contre l'exclusion. Nous nous demandons à partir de quels paramètres appréhender le fait même qu'une période de conservatisme ait succédé à l'ouverture libérale des années 1960-1970. Comment comprendre l'expansion du libre marché au détriment de l'égalité de citoyenneté, de la participation politique, de la jouissance des droits sociaux et de la quête de justice sociale ? Le processus actuel d'individualisation des inégalités sociales et de la pauvreté ne renvoie-t-il pas à la conception minimaliste de la citoyenneté qui a historiquement justifié l'exclusion des minorités ethniques et non ethniques – les Noirs, les femmes, les hommes sans propriété et les immigrants - de la catégorie du citoyen ? Partant de l'époque révolutionnaire, nous faisons l'hypothèse que les rapports sociaux fondamentaux entre les groupes majoritaires et les groupes minoritaires sont restés constants à travers le temps. Les dynamiques d'exclusion ne faisant que se recomposer, le discours de citoyenneté américaine permet d'identifier un ensemble de droits égaux généralisables, mais non généralisés sous l'emprise d'indices construits de *naturalité* tels le genre, la classe, la race et l'origine ethnique. Aussi la compréhension et l'analyse de ce discours doivent-elles être inscrites dans les grandes transformations de la société américaine qui s'avère en même temps son cadre de production et de référence.

¹³ Walzer, «Exclusion, Injustice and Democratic State».

LES DIMENSIONS CONCEPTUELLES ET ANALYTIQUES

J'aborde l'objet de la thèse, qui est de rendre compte des mutations de l'idée de citoyenneté américaine, à la lumière d'une double perspective.

- a) La perspective d'historicité permet de développer l'idée de citoyenneté américaine comme un processus et comme une construction portée par des acteurs, individuels ou collectifs, engagés dans des luttes sociales et dans la défense de leurs intérêts. L'idée de citoyenneté américaine devient alors la synthèse d'un ensemble d'actes, d'événements historiques et de décisions qui encadrent aujourd'hui encore le fonctionnement de la société américaine. Traversée par une multiplicité de faits et de choix stratégiques, elle se construit à la jonction des univers matériels, symboliques, idéologiques, culturels et politiques; elle facilite la reconstitution des noyaux de sens et des réseaux de significations à la lumière desquels les acteurs majoritaires et les acteurs minoritaires parviennent à évaluer les possibilités historiques et à privilégier l'une d'entre elles. La perspective historiciste se resitue au cœur des dynamiques de construction et de déconstruction de l'idée de citoyenneté américaine, qui prend elle-même valeur d'ensemble d'enjeux sociologiques autour desquels des acteurs positionnés se transforment en producteurs du social en action.
- b) La seconde perspective, qui est celle de l'étude des rapports entre majoritaires et minoritaires, traduit notre décision de requestionner la problématique de la construction de l'idée de citoyenneté américaine à partir d'un cadre conceptuel croisant les rapports sociaux de genre, les rapports sociaux de classe et les rapports sociaux de race. Majorité et minorité sont appréhendées ici dans une optique de droit et selon la logique d'égale protection qui, à nos yeux, constitue le pilier du système social et politique américain. Le majoritaire désigne les individus ou les groupes qui, se trouvant en position de pouvoir, ont la capacité de se constituer en une *communauté de droit* apte à contrôler les ressources territoriales disponibles et à imposer sa volonté sur les autres. Disposant d'un moindre pouvoir, le minoritaire est sujet à la discrimination et aux inégalités. Les luttes pour sortir de sa situation de discriminé ne lui rapportent que des droits négociés susceptibles d'être remis en question sitôt que change le contexte historique qui lui est favorable. Le couple

majorité/minorité reflète ainsi les rapports d'histoire; il se constitue à la lumière d'un ensemble d'actions de domination et de réactions à la domination. Une telle vision des rapports majoritaire/minoritaire rejoint Rocher qui, se situant dans la tradition webérienne, intercale le droit entre le pouvoir et la domination et considère que le droit reste «à certains égards un reflet, un miroir des rapports de domination et de pouvoir déjà existants»¹⁴. Elle nous aide à dépasser la question de la possession de droits formels pour se situer au niveau de ce que nous appelons, à la suite de Hall et Held et de McAll, les «droits substantifs» ou les «droits réels»¹⁵.

Les dimensions que nous venons d'énoncer, en particulier l'importance accordée à l'étude des rapports sociaux, attestent du fondement sociologique de cette thèse que nous développons dans le sillon de ce que Roche appelle la «nouvelle sociologie de la citoyenneté» – une sociologie qui, en étant d'abord intéressée aux droits de citoyenneté et aux problèmes de pauvreté, semble ne plus pouvoir ignorer les enjeux de pouvoir, les rapports de genre, les problèmes d'accès inégal aux ressources et les formes multiples d'inégalités sociales¹⁶. Nous y concilions deux grilles de lecture qui paraissent, à première vue, contraires et opposées, soit la grille de l'exclusion et la grille de la justice sociale. La première s'inspire des travaux de différents auteurs ayant abordé la problématique de l'exclusion politique comme étant inhérente à la conception universelle de la citoyenneté. Par exemple, Young soutient que le concept de citoyenneté universelle, trouvé au cœur du libéralisme américain, sert plus que toute autre chose, à faire perpétuer les inégalités, à renforcer les privilèges de certains groupes tout en cautionnant l'exclusion d'autres, à marginaliser et réduire au silence ceux qui se révèlent différents¹⁷. D'abord liée à la souveraineté publique et à la capacité individuelle de participer aux décisions politiques¹⁸, la citoyenneté libérale confirme l'exclusion de l'*Autre* perçu en tant qu'autre, c'est-à-dire en tant qu'un non-identique. Elle renferme une promesse d'inclusion et d'égalité qui, adressée même à ceux qui sont les plus matériellement défavorisés,

¹⁴ Rocher «Droit, pouvoir et domination», p. 44.

¹⁵ Hall et Held, *Citizens and Citizenship*; McAll, «Les murs de la cité».

¹⁶ Roche, «Citizenship and Modernity».

¹⁷ Young, «Polity».

¹⁸ Balibar, *Les frontières de la démocratie*.

transforme la démocratie constitutionnelle en «un «lieu vide»,..., un lieu abstrait de pouvoir qui ne se confond avec aucune personne concrète, un lieu de pure représentation»¹⁹. Pour sa part, Walters perçoit la citoyenneté de droit comme le véhicule au moyen duquel l'État structure les inégalités de genre, de race et de classe²⁰.

La notion d'exclusion permet d'explorer ce que Spinner appelle «les frontières de la citoyenneté» (*the boundaries of citizenship*)²¹. Se produisant dans des situations où la société majoritaire essaie de limiter ou de nier à certains individus ou groupes d'individus l'accès égal aux droits civils, politiques et sociaux, elle est le produit d'un ensemble de rapports de pouvoir qui s'apparentent souvent à la domination²². Elle aboutit à «la mise hors des processus normaux de participation à la vie de la société» de grands fragments de la population américaine²³. Walzer considère que l'exclusion ne résulte pas d'une série d'échecs individuels se répétant dans toutes les sphères. Les exclus ont un «air de famille», ils partagent en termes d'appartenances sociale, ethnoraciale et sexuelle, les expériences et les caractéristiques qui, tout en légitimant leur position sociale, en sont elles-mêmes les produits. Écartés des meilleures écoles et des meilleurs emplois, ils participent de façon limitée au progrès économique mais paient la pleine facture des crises économiques successives²⁴. Pour reprendre Douglas, les exclus apparaissent comme les victimes de «la tyrannie» des autres groupes²⁵. Les significations rattachées à leurs appartenances ethniques ou raciales deviennent la source première de plusieurs types d'inégalités dont celles de droit, celles de pouvoir, celles de statut et de position dans le travail et celles de revenu. Plus que la distribution déséquilibrée des ressources collectives, l'exclusion constitue une violation des droits fondamentaux du citoyen; elle est l'antithèse des droits réels que sont censés octroyer la démocratie constitutionnelle américaine et le modèle de citoyenneté pluraliste.

¹⁹ Schnapper *La communauté des citoyens*, p. 95.

²⁰ Walters, «Citizenship and the Constitution».

²¹ Spinner, *The boundaries*.

²² Voir Jaccoud, «Le Droit, l'exclusion et les autochtones».

²³ Gauthier, «L'exclusion», p.153.

²⁴ Walzer, 1995, *ibid.* p. 37.

²⁵ Douglas, «Justice sociale et sentiment de justice».

Réfléchir sur la citoyenneté à partir du cadre de l'exclusion c'est non seulement refuser de prendre la société américaine pour donnée, c'est aussi soumettre à l'examen critique les réalités sociales, politiques, économiques et culturelles. C'est tenter de réexaminer les valeurs fondamentales sur lesquelles se construit la vie en société aux États-Unis – la démocratie, la liberté, le pluralisme, l'autonomie individuelle, l'égalité des chances et la méritocratie – à la lumière des conditions d'inclusion et de la question de justice sociale, deux notions que nous associons aux luttes contre la pauvreté et contre les inégalités sociales et pour l'égal accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux services publics. C'est enfin essayer de dépasser l'espace juridique et politique pour explorer les rapports entre les citoyens dans le concret du quotidien. Brunelle soutient que la justice sociale est à la fois paradigmatique et idéologique; elle renvoie en partie «à une dimension universelle» de la société, et en partie «à un projet sociétal visant à accroître l'égalité entre les individus»²⁶. Elle facilite l'analyse de l'ordre individuel et de l'ordre collectif – pris dans le sens social, politique, économique et culturel – comme des sphères qui s'interpénètrent et se renforcent sans pour autant être réductibles les unes aux autres. Elle amène à resituer les concepts de majorité et de minorité dans une perspective situationnelle se cristallisant dans le degré d'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, aux soins de santé et à la justice.

Analytiquement, le recours à la notion de justice sociale permet de reconsidérer les antagonismes classiques établis entre la pleine jouissance de libertés et droits individuels et la promotion publique de l'égalité sociale. Nous y voyons une tentative de réponse aux paradoxes que l'homme libre et égal, célébré dans le contrat social libéral, soit encore condamné à la différenciation en fonction du genre, de la race et de la classe et aux exclusions sociale, politique et économique²⁷. Posée tantôt en termes de revendications, tantôt en termes de régulations, la justice sociale englobe une pluralité d'enjeux, d'intérêts, de rapports et de considérations éthiques. Elle aide à requestionner les logiques institutionnelles, les modes de distribution des ressources publiques, ainsi que la manière dont les acteurs majoritaires et les acteurs minoritaires interagissent dans le quotidien. La

²⁶ Brunelle, «Individu et justice sociale».

²⁷ Farrugia, «Le prix du lien».

question de la justice sociale place l'analyse de la citoyenneté américaine sur le terrain de la sociologie sans évacuer les constantes juridiques, psychologiques, éthiques et philosophiques. Elle concerne ce que Phillips appelle «la politique de présence» (*politics of presence*) et renvoie au modèle de «citoyenneté inclusive» (*inclusive citizenship*) rencontré chez Shklar²⁸.

L'intégration de ces deux grilles de lecture dans une perspective historique qui tient à la fois compte des rapports sociaux et du rôle de l'État amène à percevoir l'idée de citoyenneté américaine comme l'instrument de sa propre réflexivité, c'est-à-dire à l'incorporer dans une configuration relationnelle, plus précisément dans une configuration structurée de logiques d'action et de rapports de force dépassant les coordonnées d'idées et les règles épistémologiques de validité. La «réflexivité», que nous considérons comme étant à la fois historique et relationnelle, permet de saisir non seulement ses fondements sémantiques et épistémologiques mais de rendre compte de sa prégnance sur l'imaginaire sociopolitique américain. Historiquement contingente, l'idée de citoyenneté américaine a des «histoires». Faite de luttes d'intérêt, d'impositions, de contestations et de transformations, elle inspire différents réseaux de discours et de sens qui, en retour, contribuent à la constituer en réel historique.

Nous inscrivons les mutations de l'idée de citoyenneté américaine non seulement dans des espaces-temps mais aussi dans la configuration des institutions, des forces sociales et des luttes de pouvoir à travers lesquelles elle se constitue et se reconstitue. Nous cherchons à l'appréhender non seulement comme un statut mais aussi comme un ensemble de pratiques juridiques, politiques, économiques et culturelles, non seulement comme une collection de droits fondamentaux et d'obligations sociales mais aussi comme un espace où se modèlent les réponses apportées aux aspirations des groupes minoritaires à l'égalité de liberté, de droit et d'accès aux ressources publiques. La perspective historique aide à circonscrire les choix dits pragmatiques dans les luttes pour l'accessibilité à la pleine citoyenneté et dans la multiplicité des rapports de pouvoir. Au-delà de la configuration dans l'abstrait universel et des promesses à l'égalité de droit, les liens de citoyenneté sont filtrés au travers des jeux de rationalité et des dissymétries de

²⁸ Shklar, *La citoyenneté américaine*; Phillips, *The Politics of Presence*.

pouvoir. Leur incorporation dans la trame des relations sociales alimente une vision sociologique qui, en recoupant l'axe synchronique et l'axe diachronique, s'applique à distinguer la possession des droits formels de la capacité d'en jouir réellement et à poser la dualité de ce que McAll appelle la «forme vide» et la «forme pleine» de citoyenneté²⁹.

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

La thèse, qui est de nature essentiellement documentaire, est construite à partir d'un va-et-vient constant entre les niveaux théorique, empirique, méthodologique et épistémologique. Nous référons à une pluralité d'auteurs dont les travaux – présentés sous formes de monographies, d'articles, de synthèses ou de résultats de recherche – aident à repérer les débats et les acteurs ayant contribué à la construction de l'idée de citoyenneté américaine, ainsi qu'à suivre dans le temps les trois catégories de population qui nous intéressent, soit les Noirs, les femmes et les immigrants. Le corpus est constitué à la fois de matériel d'époque et de matériel ultérieurement publié sur les époques. Vu le caractère fluide de l'idée de citoyenneté américaine, nous avons décidé de présenter ces deux types de matériel de manière conjointe, tout en ayant le souci de les contextualiser quand cela s'avère nécessaire.

Généralement, nous développons la thèse autour de l'analyse – diachronique et synchronique – de certains événements-clés et des débats-témoins à la lumière desquels se construit ou se déconstruit l'idée de citoyenneté américaine. L'analyse diachronique consiste à reconstituer la trame sociohistorique autour de ce que nous considérons comme les 'moments forts' de la construction de l'idée de citoyenneté américaine – énumérons, entre autres, la Déclaration de l'Indépendance, l'adoption de la Constitution, l'adoption du *Bill of Rights*, la révolution égalitariste du début du dix-neuvième siècle, la guerre de sécession, le mouvement progressiste, le *New Deal*, le mouvement pour les droits civiques des années 1960, le mouvement féministe des années 1970 et, enfin, la contre-révolution conservatrice du début des années 1980. Ces dix moments charnières sur lesquels les auteurs s'entendent et produisent parfois des synthèses ne servent pas seulement d'analyseurs, ils permettent aussi d'explorer les changements de la société

²⁹ McAll, «Les murs de la cité»; «L'État des citoyens».

américaine et de cerner les enjeux qui y sont sous-jacents. La dimension synchronique tient surtout compte des sens et des significations attribués à l'idée de citoyenneté américaine au cours de ces moments charnières, ainsi que des référentiels auxquels se ressource les discours de légitimation.

Du point de vue de la présentation du travail, nous regroupons les moments forts selon quatre phases historiques représentant autant de parties de la thèse. La première partie qui concerne les conditions d'émergence de l'idée de citoyenneté américaine fait état des grands débats qui ont traversé l'époque allant de la Déclaration de l'Indépendance à l'adoption de la Constitution américaine. Nous accordons un intérêt particulier au processus de mise en place de la démocratie américaine, aux adhésions idéologiques, aux inflexions conceptuelles et aux glissements de sens. La deuxième partie qui porte sur le dix-neuvième siècle présente ce que nous appelons les fractures politiques de la citoyenneté américaine, que nous conceptualisons en termes de genre, de race, de classe et d'origine ethnique. Le contenu de la seconde partie rejoint l'idée de Brubaker qui perçoit la citoyenneté comme étant à la fois un 'instrument' et un 'objet' de clôtures sociales (*social closure*) : instrument dans le sens qu'elle permet à l'État d'exercer le contrôle sur son territoire et d'en réserver le libre accès à ses citoyens; objet dans le sens qu'elle fournit à l'État de forme nationale la possibilité de restreindre et limiter l'accès au statut de citoyen à ceux qui – par naissance ou naturalisation – rencontrent les qualités requises³⁰. La troisième partie qui couvre la première moitié du vingtième siècle témoigne du déplacement vers la compréhension sociale de la citoyenneté américaine et de l'effort des tenants du mouvement progressiste pour mieux répondre aux problèmes d'inégalités et de pauvreté engendrés par l'industrialisation et l'urbanisation. Désireux de donner une base davantage éthique aux institutions économiques et politiques, les tenants progressistes ont développé une philosophie humaniste et pragmatique axée sur la perfectibilité humaine et sur la quête de justice sociale³¹. On a alors assisté à l'émergence du *welfare state* qui va rester embryonnaire jusqu'à l'adoption de la *Loi sur la sécurité sociale* et la mise en application de la politique du *New Deal* de F.D. Roosevelt. Quant au quatrième bloc, il est caractérisé par le désir de l'État américain de répondre aux

³⁰ Brubaker, *Citizenship and Nationhood*.

revendications à l'égalité et de remédier aux injustices historiques dont sont victimes les minorités ethniques et non ethniques. Entreprises sous la pression de différents groupes sociaux – majoritaires et minoritaires –, l'expansion du *welfare state* américain et l'adoption des lois sur les droits civiques et de plusieurs mesures réparatrices portant le nom générique d'action positive (*affirmative action*) sont vues comme un moyen pour l'État américain de renforcer ses fondements démocratiques et pour l'Amérique de se rapprocher de son idéal de liberté et d'égalité³². La politique publique est devenue alors l'espace où émergent des nouvelles formes de citoyenneté que les conservateurs vont dès le début des années 1980 remettre en question au nom même du libéralisme américain et du *color-blind society*.

Nous jugeons aussi nécessaire de présenter une sixième partie qui rende compte de quelques grands courants théoriques et philosophiques. En effet, depuis une trentaine d'années, les mutations de l'idée de citoyenneté américaine sont amplement débattues dans le champ de la philosophie politique, que ce soit sous la forme du «libéralisme déontologique» ou «procédural» rencontrée chez Rawls et Dworkin, sous la forme de la critique communautarienne rencontré chez McIntyre, Sandel, Taylor et Walzer, sous la forme du pluralisme radical rencontré chez Young, ou à travers l'effort de rendre le libéralisme compatible avec pluralisme rencontré chez Kymlicka, Mouffe et Spinner. Dans la mesure où nous considérons que ces courants de pensée peuvent être directement ou indirectement reliés aux «analyseurs» et qu'il y a une étroite interaction entre ces discours et la production du social, nous nous devons de présenter une synthèse autonome de ces perspectives philosophiques. Car, si la philosophie politique précède, accompagne, encadre et justifie les mutations historiques, elle a sa chronologie propre.

Méthodologiquement, la stratégie de présenter une sixième partie prenant en compte les mutations philosophiques témoigne de notre volonté de faire converger les événements-témoins et les perspectives théoriques et philosophiques, en même temps que d'inscrire les mutations de l'idée de citoyenneté américaine dans un registre aussi bien social-

³¹ Dewey, *Liberalism and Social Action*.

³² Gaffaney, *Freedom for the Poor*.

historique qu'intellectuel. Elle implique de retisser les liens entre les faits et les valeurs, entre les événements historiques et les courants de pensée, en vue de mieux découvrir les sens et les significations que des acteurs, individuels et collectifs, accordent à la question des liens de citoyenneté aux États-Unis. Ainsi, à travers l'annexe, nous sommes surtout intéressé à voir comment les philosophes politiques ont nourri les débats sociologiques sur les fondements de la société américaine. Nous maintenons que c'est dans le dialogue entre la perception des faits historiques et l'élaboration de larges pistes de réflexion que doivent être compris le passage contemporain à la société pluraliste, ainsi que la renaissance explosive de l'idée de citoyenneté dans le cadre d'une société américaine de plus en plus polarisée en termes des rapports sociaux de classe, de genre et de race.

L'originalité de l'approche méthodologique réside autant dans le fait d'aborder l'idée de citoyenneté américaine sous l'angle à la fois diachronique et synchronique que dans celui d'articuler des champs historiques que des spécialistes tendent souvent à traiter de manière séparée. Il s'agit en fait de présenter une vue d'ensemble – quoique non exhaustive – sur les transformations historiques expliquant la forme actuelle de l'idée de citoyenneté américaine, d'éclairer les enjeux des présents débats sur les politiques sociales, d'identifier les acteurs en présence, ainsi que de mettre en évidence le rôle de ces derniers dans la reformulation de la question politique, économique, culturelle, sociale et économique. Il s'agit, à travers l'articulation des différents contextes, de montrer que les États-Unis sont le résultat d'un ensemble de dynamiques qui leur sont propres. La pertinence de ce regard externe sera finalement de faciliter le développement d'une vision critique sur la situation américaine, et de nourrir le débat sociologique sur les rapports citoyens/État. Il importe de présenter ce qui peut être critiqué, rejeté, réévalué ou retenu dans d'autres contextes nationaux, spécialement dans des démocraties en mutation comme le Canada et le Québec.

QUELQUES-UNS DES DÉFIS MÉTHODOLOGIQUES

Les repères méthodologiques identifiés ici entendent faciliter l'élaboration d'une perspective permettant de comprendre de manière critique et sociologique ce qui se passe actuellement aux États-Unis. Toutefois, nous sommes confronté à différents types de

défis. Comme nous l'avons déjà indiqué, cerner les contours de l'idée de citoyenneté américaine requiert de prendre en considération les grands phénomènes ayant marqué la genèse et les mutations de la dite société. Se situer dans une trame historique aussi longue n'impose pas seulement la sélection des faits et des références, mais expose à une pluralité de langages, de narrations et d'interprétations et fait augmenter le risque de négliger un courant social significatif, de reproduire une erreur d'interprétation ou d'oublier une référence importante. Ces défis, qui sont censés être communs à tout travail d'analyse sociale s'échelonnant sur une aussi longue période, sont assumés; nous pensons que l'envergure de la thèse permet d'appréhender l'idée de citoyenneté américaine tant dans sa richesse que dans sa diversité et sa polysémie.

Nous faisons grand usage du matériel historiographique. L'intention de lire d'un point de vue sociologique ce matériel pour en dégager l'idée de citoyenneté nous confronte à d'autres limites qui s'avèrent inhérentes aux sources du matériel analysé et au travail de réinterprétation. La première retient le bien-fondé du dilemme posé par Main dans une critique de Wood³³, qui consiste à savoir qui écrit l'histoire, à qui appartient l'héritage historico-politique soumis à la réinterprétation sociologique, et à savoir si l'héritage social sur lequel nous comptons travailler traduit la voix du groupe auquel nous l'attribuons. La deuxième limite concerne le travail de reconstruction factuelle et d'interprétation historique. L'historien auquel Ranke, cité par Iggers, demande de s'oublier comme individu (*extinguish the Self*) en vue de professionnaliser ses pratiques n'est pas un observateur neutre et passif, ou un individu hors-société, mais un participant dans la construction d'une compréhension du monde et d'une façon de se représenter l'histoire³⁴. En d'autres mots, l'historien n'est pas seulement le narrateur de la réalité historique, il l'interprète. Il en est dans une certaine mesure l'auteur, puisque narrer consiste à la fois à reproduire, à réarranger ou réorienter, à renouveler ou innover. Le narratif historique dépasse la simple description des faits, il est déjà une structure épistémologique conçue à la lumière de trois couches successives d'interprétation se voulant complémentaires : celle de la description des événements, celle de l'idéalisation

³³ J Main, «Review of The Creation».

³⁴ Voir Iggers, «Historical Studies», p. 17.

modulaire ou théorique et, enfin, celle de l'interprétation approximative où s'établit la relation au réel³⁵. L'interprétation historique n'est pas non plus exempte de la partialité humaine; elle est sous-jacente à un processus de sélection consistant à négliger ce qui est *considéré* comme secondaire et à centraliser l'attention sur ce qui est *perçu* comme principal pour la compréhension d'un phénomène donné³⁶. Tout en validant des simplifications drastiques, elle intègre les paramètres retenus dans un réseau d'interconnexions au sein duquel se stratifient hypothétiquement les phénomènes³⁷.

En dépit du fait que nous restons pleinement conscient de ces défis, nous ne pouvons prétendre être en mesure de les surmonter. Nous sommes, comme dans tous les autres cas, condamnés à construire une thèse à partir de ce qui existe déjà, c'est-à-dire à la lumière du réexamen de modes interprétatifs et compréhensifs de la citoyenneté américaine existants. Nous tâcherons toutefois de minimiser la portée de ces défis en suivant la proposition de Holthoon de soumettre «l'exceptionnalisme américain» aux épreuves d'analyses situationnellement ancrées³⁸. Cette posture constructiviste se révélera d'autant plus intéressante qu'elle permet d'incorporer les dynamiques expérientielles des groupes majoritaires et des groupes minoritaires – en termes de genre, de race, de classe et d'origine ethnique – d'un point de vue politique, économique, social et culturel. Elle a la vertu d'induire dans la compréhension de l'idée de la citoyenneté américaine un socle concret à la lumière duquel est évalué le degré de congruence entre la théorie et la pratique, entre les structures et les résultats auxquels elles aboutissent.

UN CREUSET SOCIOLOGIQUE

La manière de construire l'idée de citoyenneté américaine en objet d'étude est teintée par notre formation disciplinaire. Nous sommes sociologue – non historien, philosophe politique ou juriste –, et nous souscrivons à une approche sociologique. Nous conceptualisons le citoyen américain comme étant à la fois un détenteur de «droits inaliénables» et un individu inscrit dans un réseau de rapports, de communications,

³⁵ Nowak, «Editor's Introduction»; Nowakowa, «Historical Narration».

³⁶ Nowakowa, «Historical Narration». Les italiques sont les nôtres.

³⁷ Nowak, «Editor's Introduction».

³⁸ Holthoon, «Natural Jurisprudence».

d'intérêts ou de stratégies pragmatiques. Étant en même temps un «sujet de droit» et un «acteur social», il ne peut se penser en citoyen qu'en des lieux et en des places spécifiques. Cette approche processuelle fait de l'idée de la citoyenneté américaine un objet sociologique situé au cœur de la dynamique sociale, un mode de fonctionnement national induisant de manière formelle et informelle un ensemble indéfini de rapports d'égalité mais aussi de domination et d'exclusion. La visée étant moins d'arriver à une définition globale de la citoyenneté américaine que de rendre compte de la *praxis historique* qui l'articule à race, sexe et classe³⁹, «l'imagination sociologique» procède au double travail de déconstruction et de reconstruction, ce qui exige l'articulation de présupposés théoriques et méthodologiques rencontrés au cœur de la sociologie de l'action, de la sociologie historique, de la sociologie politique, de la sociologie des relations ethniques et de la sociologie des inégalités sociales.

La démarche est ensuite contrainte par les réseaux conceptuels déjà mis en place par d'autres. La citoyenneté américaine étant un concept transversal abordé dans différentes disciplines en sciences humaines, notre étude emprunte à l'historiographie, au droit et à la science politique, pour ne citer que ces disciplines. Toutefois, nous n'entendons refaire ni l'histoire des immigrants, ni l'histoire des Noirs américains, ni l'histoire de la lutte des femmes – puisque beaucoup de références sont déjà disponibles – mais seulement les aborder sous l'angle de la construction de l'idée de citoyenneté américaine. La logique des temps forts s'est ainsi constituée en fonction d'une analyse sociologique qui récuse la conception évolutionniste de l'idée de citoyenneté américaine au profit d'une autre la posant comme une synthèse des rapports sociaux, des affrontements idéologiques, des luttes sociales et des conflits d'intérêt. Elle ordonne une interrogation au double principe d'élucidation des enjeux historiques et du sens des actions posées tant par les acteurs majoritaires que par les acteurs minoritaires. Elle implique le rejet de la citoyenneté américaine comme un en-soi en vue de la saisir comme un ensemble de pratiques sociales

³⁹ Dans la thèse, nous avons fait le choix de ne pas donner de définition à cette supposée «chose» qu'est la citoyenneté, mais de poursuivre l'examen des principes discursifs, des règles, des visées et des représentations initiales en nous situant dans le 19^e siècle américain. Aborder ainsi le sujet semble être important dans la mesure où les notions de race, de classe et de sexe sont restées centrales à la pensée du dix-neuvième et que nous n'arrivons pas jusqu'à présent à nous débarrasser des schèmes hérités. La «construction sociale de la réalité» proposée continue encore d'encadrer notre vision du monde et de teinter nos expériences du «réel».

et comme une praxis historique. Cette dimension qui traverse toute la thèse, mène à une réflexion sur le rôle et le pouvoir de l'État américain en ce qui concerne la réduction des inégalités sociales et l'accès des minorités à la pleine citoyenneté. Elle s'intéresse aux interventions du pouvoir public destinées à assurer à tous les citoyens l'égalité participation sociale, politique, économique et culturelle.

La thèse ne se veut pas non plus une étude de plus sur la citoyenneté américaine mais une démarche capable de rendre compte de la transformation des rapports majoritaire/minoritaire à partir de l'analyse du quotidien du citoyen minoritaire, c'est-à-dire à partir de l'analyse des barrières empêchant celui-ci d'accéder à la pleine citoyenneté. L'idée de citoyenneté américaine se trouvera ainsi articulée à des problématiques telles les inégalités, le racisme et la discrimination. Cette stratégie qui nous place dans la tradition de la sociologie compréhensive n'aide pas seulement à éviter le piège de poser la construction de l'idée de citoyenneté américaine de manière binaire entre l'inclusion et l'exclusion, mais à établir entre les deux un rapport qui est celui même du questionnement sociologique sur les moyens – formels et informels – que la société américaine se donne pour inclure ou pour exclure. Nous tentons de dépasser la citoyenneté américaine comme un statut nominal en vue de lui apporter un contenu substantif. En d'autres mots, nous en faisons un espace de systématisation des affrontements idéologiques, des luttes de pouvoir et des conflits d'intérêt.

La démarche analytique ne dédaigne pas les aspects historiques, politiques et juridiques de l'idée de citoyenneté américaine. Mais, comme il s'agit de saisir les rapports majorité-minorité dans le concret du quotidien, la sociologie sert de lien quasi-naturel avec les contributions des autres disciplines. Loin de résulter en une étude transdisciplinaire, les différents apports théoriques et épistémologiques viennent se fondre dans ce que nous appelons un «creuset sociologique». La synthèse des processus, des formes et des significations concerne autant les rapports des citoyens-acteurs aux structures que les connexions dialectiques entre les deux. Elle croise historicité, conscience chronologique et imagination sociologique en vue de présenter les mouvements, les actes, les visions idéologiques et les réinterprétations auxquels a été soumise l'idée de citoyenneté américaine. Cette perspective sociologique à la lumière de laquelle celle-ci prend la triple

caractéristique d'être historique, relationnelle et réflexive vise moins à nier les généralités et les abstractions qu'à les étudier dans les contextes historiques ayant légitimé leur élaboration. Il s'agit, en d'autres mots, de décrire l'idée de citoyenneté américaine de manière substantive, c'est-à-dire d'une manière capable de faire ressortir les limites occultées par la perspective universaliste. Toutefois, vu l'ampleur du champ d'étude, nous avons choisi de présenter les tendances que nous croyons dominantes au cours des époques, susceptibles de nous éclairer sur la forme actuelle des débats sur les politiques sociales et sur les enjeux de citoyenneté rattachés aux luttes contre la pauvreté et contre l'exclusion.

Procéder à une relecture sociologique des mutations de l'idée de citoyenneté américaine revient donc à l'enrichir de ses contingences et de ses ambivalences. Essayer de l'appréhender dans une perspective historique c'est la réinscrire dans sa propre historicité et lui restituer ses significations empiriques de produit de rapports sociaux et d'ensemble de pratiques sociales. Aussi nous apparaît-il important de présenter dans la partie qui suit les enjeux, les dynamiques ayant marqué la genèse de l'idée de citoyenneté américaine, ainsi que les grands courants de pensée politique et idéologique ayant caractérisé l'époque révolutionnaire et celle de l'adoption de la Constitution de 1789.

PARTIE I
LA MISE EN PLACE DE L'IDÉE DE CITOYENNETÉ
AMÉRICAINÉ

CHAPITRE I
LES MOMENTS FONDATEURS DE LA NATION AMÉRICAINÉ

Les conflits historiques ayant marqué les rapports entre la métropole britannique et les 13 colonies d'Amérique se sont radicalisés pendant le dernier quart du 18^e. Dès le mois de janvier 1776, Paine présente la dissolution des liens politiques avec le régime monarchique comme le moyen dont disposent les colons d'Amérique pour se protéger de l'arbitraire britannique¹. L'auteur de *Common Sense* préconise la mise en place d'un pouvoir républicain dont la finalité sera d'amener ces derniers à reprendre leur sort en main et à se libérer de l'éthique paternaliste les attachant à un souverain lointain. Cette forme de gouvernement aura, d'une part, la vertu de faciliter l'affirmation d'une solidarité basée sur l'expérience commune². Elle se voudra, d'autre part, génératrice d'un lien politique fondé sur la reconnaissance mutuelle entre des individus devenus eux-mêmes des citoyens autonomes et souverains.

1. LA RÉPUBLIQUE CONSTITUTIONNELLE DES ÉTATS-UNIS

La mobilisation contre les régulations économiques restrictives, communément désignées sous le nom de *Stamp Acts*, offre un terrain fertile à la semence républicaine et précipite les transformations sociopolitiques augurées par Paine. En effet, le 4 juillet 1776, devant la difficulté de trouver un compromis satisfaisant avec le Parlement britannique et le roi d'Angleterre, les treize colonies rompent leur lien à la Grande Bretagne pour se constituer en une république libre et indépendante. La Déclaration de l'Indépendance rédigée par Thomas Jefferson reproche au roi George III d'avoir adopté et maintenu des comportements tyranniques empêchant les sujets britanniques habitant les colonies de jouir des mêmes droits que ceux de la métropole. En leur niant la possibilité d'avoir leurs propres représentations parlementaires, la monarchie a excédé les limites de son autorité légitime. Elle a brisé le contrat social et violé les droits naturels inaliénables qu'elle est

¹ Paine, *Common Sense*. Dans son pamphlet, Thomas Paine s'en prenait directement à l'institution monarchique et au roi George II, jusque-là ménagé par les autres pamphlétaires. Il le traita de «royal brute».

² Le fait que Paine a privilégié la description des réalités quotidiennes fait du *Common Sense* l'un des pamphlets les plus célèbres de l'époque révolutionnaire. Il a inspiré des modes spécifiques de résistance qui vont conduire à la remise en question de la viabilité même de l'autorité monarchique. Tiré à 120 000 exemplaires en moins de trois mois, le succès du pamphlet qui a été traduit en Europe, particulièrement en France, a donné lieu à plusieurs éditions consécutives.

instituée pour garantir³. Pareille violation ne délie pas seulement les colons de leur allégeance envers le roi. Elle rend impérative la formation d'un gouvernement indépendant capable de restituer les droits bafoués dans leur intégralité et d'empêcher qu'ils soient encore lésés dans le futur⁴.

La Déclaration de l'Indépendance n'implique pas seulement une simple discontinuité historique au sein de l'empire britannique. Elle marque l'émergence d'un modèle politique, où la liberté, l'égalité, la justice et l'équité se substitueront à l'arbitraire monarchique⁵. Elle enracine la doctrine du gouvernement dans la protection des droits naturels inaliénables à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur, tout en rendant la légitimité politique conditionnelle au consentement volontaire⁶. La Déclaration de l'Indépendance pose les jalons d'une révolution à laquelle la participation d'une population à caractère pluriel et les exigences d'une longue guerre d'indépendance impriment une orientation libérale. Elle génère les ingrédients sociaux, politiques et philosophiques qui seront repris tant dans les débats sur la ratification de la Constitution de 1789 que dans les débats sur la nécessité d'accompagner cette dernière d'une Déclaration des droits. Enfin, elle permet d'ébaucher les grands principes qui, aujourd'hui encore, chapeautent le fonctionnement de la démocratie américaine, soit la sacralisation des droits, la liberté individuelle, l'égalité politique des sociétaires et la souveraineté populaire.

³ Dans la Déclaration, Jefferson maintient que «tous les hommes sont créés égaux»; ils sont dotés de certains droits naturels qui ne sauraient être violés puisqu'ils sont issus de la loi de Dieu. On peut citer, entre autres, les droits à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur. C'est dans le but de garantir ces droits fondamentaux, auxquels vient s'ajouter un peu plus tard le droit à la propriété, que les hommes établissent les gouvernements par consentement volontaire.

⁴ Il importe de souligner que le discours de la Déclaration entend répondre à une triple préoccupation. Il s'agit d'abord de proposer un discours mobilisateur, ensuite, de justifier la dissolution des liens politiques et économiques avec la Grande Bretagne et le bouleversement de l'ordre politique existant, enfin, de contrôler, dans les limites de la colonie, la réaction des loyalistes face à l'éventualité de créer des gouvernements indépendants.

⁵ Paine, *The Rights of Men*; Heller et Clarke, «The Moral Maxims of Democratic Politics»; Howard, «La politisation de la politique».

⁶ Diamond, «Democracy and *the Federalist*».

1.1 La dynamique révolutionnaire⁷

Le processus révolutionnaire enclenché par la Déclaration de l'Indépendance donne lieu à une multiplicité d'interprétations. Dans *Novus Ordo Seclorum*, Mc Donald décrit la révolution américaine comme un album vierge sur lequel on peut écrire ce que l'on veut. La seule condition est que cette révolution soit comprise comme étant la manifestation simultanée d'un double *rêve* : rêve de liberté personnelle et rêve de libération à travers lequel l'Amérique se défait de tout ce qui la lie à son passé, son histoire et ses expériences coloniales⁸.

Cette lecture rejoint la vision selon laquelle la Déclaration de l'Indépendance n'est pas le produit du climat historique conflictuel entre la Grande-Bretagne et les treize colonies, mais une émanation de la volonté des colons de protéger leur droits fondamentaux et leurs libertés contre la série de «mesures insensées» prises par le Parlement britannique après 1763⁹. L'explication néo-whiggiste établit le primat des idées, des principes et des convictions philosophiques sur les intérêts matériels et économiques, aussi bien que sur les rapports de classe¹⁰. Étant consensuelle¹¹, la pensée révolutionnaire s'articule autour de l'opposition irréductible existant entre *un* pouvoir arbitraire qui cherche à s'étendre et

⁷ Il est nécessaire de préciser que la littérature française utilise le terme de guerre de l'indépendance pour parler du mouvement qui conduit à la sécession ou à la rupture avec la Grande Bretagne. Les historiens américains comme Richard Morris préfèrent le terme de 'révolution américaine', utilisé pour traduire l'idée d'une guerre anticoloniale ouvrant la porte à la décolonisation et traçant la voie à d'autres guerres anticoloniales. Dans cette perspective, il importe de montrer que ce n'était pas seulement une guerre pour se libérer d'une puissance externe mais aussi pour instituer le règne de la liberté et de l'égalité entre les citoyens. Rendant la citoyenneté moderne incompatible avec l'ancien ordre sociopolitique, le mouvement révolutionnaire américain résulte en la mise en place d'institutions démocratiques et en la garantie constitutionnelle des droits individuels.

⁸ Mc Donald, *Novus Ordo Seclorum*; Marientras, *Les Mythes fondateurs de la nation américaine*; Vincent et Marientras, *Les Oubliés de la Révolution américaine*; Lyons, «The Balance of Injustice and the War for Independence». Dans les deux premiers cas, la révolution américaine est interprétée comme étant à la fois une guerre d'indépendance et une guerre coloniale à l'issue de laquelle les colons britanniques parviennent à maintenir la domination sexuelle des femmes et la domination raciale des Noirs et des Amérindiens.

⁹ Baker, *The History of Political Parties*; Schelesinger Sr., *The Colonial Merchants*.

¹⁰ Adair, «Experience»; Wood, «Rhetoric and Reality»; Morgan, «The American Revolution»; Baylin, *The Pamphlets*.

¹¹ Greene, *The Reinterpretation*. La synthèse de la littérature néo-whiggiste présentée par Greene permet d'identifier la volonté des colons de protéger leurs droits fondamentaux contre l'arbitraire du monarque comme la principale cause de la révolution.

la liberté qui cherche à se défendre¹². La révolution américaine est une *origine*, l'événement qui ouvre l'espace dans lequel la société américaine en émergence réfléchit sur elle-même, et sur ce qu'elle veut devenir.

Contestant cette interprétation «unidimensionnelle», certains auteurs tentent d'établir la correspondance entre la genèse des idées et les intérêts de ceux qui les professent. Ils proposent une lecture matérialiste laissant apparaître la Révolution américaine comme une logique d'action dans laquelle des acteurs politiques s'engagent en vue de réaliser des projets tantôt individuels, tantôt collectifs. Davantage sociologique que philosophique, cette perspective entend prendre en considération l'ensemble des faits contextuels, de la multiplicité des enjeux et de la diversité des acteurs y ayant pris part¹³. Par exemple, depuis le début du vingtième siècle, la pensée progressiste réinterprète la période révolutionnaire en vue d'y insérer les tensions, les contradictions et les conflits internes que le néo-whiggisme s'applique à occulter ou à évacuer. Elle enracine le déclenchement de la Révolution dans les contestations, bien souvent violentes, contre les réglementations économiques restrictives introduites en 1763 par la Grande Bretagne pour gérer la dépression après la guerre contre les Français et les Indiens¹⁴. Les nouvelles législations transforment tant le marché colonial que les modalités selon lesquelles s'effectuent habituellement les échanges commerciaux avec la métropole¹⁵. Elles restreignent la liberté des colons de faire le commerce à leur gré et réduisent leur marge de profit. Ce sont ces effets négatifs que combat l'élite Whig. L'intention originelle est moins d'achever l'indépendance politique que d'obtenir la souveraineté économique en forçant le rappel des législations contraignantes¹⁶. En outre, insiste Merrill Jensen, il s'est développé autant de mouvements révolutionnaires qu'il existe de colonies, chacun avec ses propres particularités, son lot d'intrigues et de luttes entre les factions concernées¹⁷. À coexisté, à l'époque révolutionnaire, une pluralité de conceptions et de visions divergentes, dont le whiggisme et l'évangélisme, qui ne se sont ralliées que dans la lutte

¹² Howard, «La politisation».

¹³ Greene, *Understanding*.

¹⁴ Beard et Beard, *The Rise of American Civilization*.

¹⁵ Beard, *Une relecture économique*; Hacker, «The First American Revolution».

¹⁶ Egnal et Ernest, «An Economic Interpretation».

¹⁷ Jensen, *The Founding of a Nation*.

commune contre la corruption britannique¹⁸. Autant le danger symbolisé par le système de taxation britannique unit, autant les enjeux locaux et les intérêts spécifiques divisent¹⁹.

Plusieurs auteurs du courant progressiste privilégient une analyse en termes de luttes de classes²⁰. Ils mettent en évidence le rôle des mouvements populaires, en particulier des artisans urbains et des petits fermiers cherchant à transformer une structure jugée essentiellement inégalitaire et non démocratique²¹. Les interprétations radicales retiennent surtout le rôle des figures comme Tom Paine, James Otis et Samuel Adams et leur tentative de redresser les inégalités profondes caractérisant la société coloniale²². Particulièrement dans le Nord, la Révolution est perçue comme un mouvement social opposant le «*lower class*» à la ploutocratie²³. Les artisans urbains au chômage et les petits fermiers endettés restent ceux qui insufflent au mouvement révolutionnaire son élan démocratique et égalitaire, quoique leur adhésion à ces principes prend, plus que toute autre chose, la forme d'une quête pour l'obtention de plus de droits et pour un meilleur partage du pouvoir dans une société dominée par de puissants intérêts commerciaux et les grands planteurs²⁴.

La lecture socio-économique que proposent Marc Egnal et Joseph Ernest se situe entre le courant progressiste et le courant néo-whiggiste²⁵. Elle aide à identifier un ensemble de facteurs explicatifs parmi lesquels figurent la prise de conscience par l'élite Whig de sa force politique et son besoin croissant d'une souveraineté économique le mettant à l'abri

¹⁸ Nash, «*The Urban Crucible*».

¹⁹ Jensen, *The Founding*. Jensen maintient que cette psychose de peur et les turbulences qu'elles engendrent arrivent à donner prééminence à John Adams, presque un inconnu de l'époque, et lui permettent d'accomplir une «révolution politique» à Braintree, près de Boston.

²⁰ Young, *The American Revolution*. La problématique de la lutte des classes et de la radicalisation des classes inférieures est abordée dans cette même collection d'essais par Nash, *Social Change and The Growth of Prerevolutionary Urban Radicalism* et Hoerder, *Boston Leaders and Boston Crowds*.

²¹ Lynd, *Intellectual Origins*.

²² *Ibid*; Foner, «Tom Paine Republic's».

²³ Jameson, *The American Revolution*.

²⁴ L'éthos démocratique du *lower class* est, entre autres, exploré par Lemish (*The American Revolution...*), par Jensen (*The American People and The American Revolution*). Cette hypothèse n'est pas toutefois spécifique aux courants progressistes et radicaux. Par exemple, Becker maintient que l'opposition des «radicaux» à leur ennemi juré que sont les 'conservateurs' a transformé les orientations et les finalités de la révolution. Il résume les enjeux en deux segments de phrase : quête du pouvoir autonome (*home rule*) et lutte pour le contrôle du pouvoir autonome (*who shall rule at home*).

²⁵ Egnal et Ernest, «An Economic Interpretation».

des restrictions imposées entre 1745 et 1763. L'endettement des petits fermiers, ainsi que les difficultés économiques et le problème de chômage auxquels se confrontent les masses urbaines, en particulier les marins et les journaliers, restent des éléments centraux dans la participation de la *lower class*. Cette approche complexe révèle que la structure du langage révolutionnaire réfère tant à des schèmes d'idées qu'aux intérêts des différentes catégories d'acteurs. Par exemple, la notion de liberté exprime à la fois un idéal républicain et le désir des marchands et des grands planteurs de faire le commerce sans entraves et d'en tirer le maximum de profit économique²⁶. La stratégie des colons riches de tourner les masses contre les distributeurs de sceaux et les douaniers pour atteindre cette fin n'a pas pour autant abouti aux résultats escomptés. Les «classes inférieures», qui se sont réappropriés le langage révolutionnaire en fonction de leurs propres intérêts et de leurs propres finalités, demandent avec agressivité une plus grande démocratisation de la société et un meilleur partage du pouvoir²⁷. L'élite Whig, dont l'idéologie était plus individualiste et marchande qu'égalitariste, s'inquiète de cette radicalisation et y voit la menace d'un bouleversement de l'ordre social existant²⁸. Noah Webster aurait même maintenu que c'est mieux de porter le fardeau du membership britannique que de risquer la dislocation sociale et d'être soumis à la tyrannie de la masse inculte²⁹.

Certains auteurs reprochent aux perspectives précédentes de présenter de la révolution américaine une vision eurocentrique l'amputant de faits sociologiques ayant dynamisé la situation politique au même titre que les exigences des hommes anglo-américains face au pouvoir impérialiste³⁰. Même si la quête de liberté et d'égalité demeure le premier principe auquel adhèrent ces derniers, elle n'en demeure pas pour autant leur fief. Plusieurs autres catégories d'acteurs ont essayé, par le biais de leurs actions et en fonction de leurs intérêts, d'infléchir le cours de la révolution³¹. Les femmes ont tenté de se libérer de leur statut de sujet de seconde classe. Certaines ont non seulement combattu

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Foner, «Tom Paine Republic's».

²⁹ Jensen, *The Founding*.

³⁰ Greene, *Understanding*

³¹ Marientras, *Les mythes*; Vincent et Marientras, *Les oubliés*; Lyons, «The Balance».

à côté des hommes, elles les ont émulés en créant les Filles de La Liberté en vue de pouvoir défendre leurs droits à la liberté et à l'égalité³². Les Noirs en ont fait autant avec leurs propres Fils de Liberté³³. Reconnaisant qu'ils n'avaient rien à gagner de la guerre de l'indépendance, puisque les colons étaient incapables de les considérer comme des égaux, ces derniers ont rejoint en nombre important l'armée britannique dont les commandants leur ont promis la liberté en échange du combat contre les rebelles. L'enjeu était pour eux l'émancipation de la servitude institutionnelle involontaire, la jouissance de la liberté et de l'égalité³⁴. Enfin, officiellement neutre au début, quatre des six nations indiennes se sont rangées du côté des Britanniques à mesure que le conflit progresse et que l'issue reste incertaine³⁵. Le mouvement de ralliement était commandé par des impératifs à la fois économiques et territoriaux. D'un côté, les Britanniques représentent les principaux acheteurs de fourrure, surtout celle de la nation iroquoise. De l'autre, les Indiens entendent préserver la *Loi du Covenant Chain* leur octroyant le statut d'états souverains indépendants. Toutefois, soutiennent Vincent et Marientras, la vision eurocentrique fait de ces différentes catégories les grands oubliés de la mémoire révolutionnaire³⁶.

Une dernière perspective associe les dynamiques révolutionnaires à l'idée qu'elles étaient soutenues par des *acteurs politiques* positionnés selon leur vision sociale et politique³⁷. La vision conservatrice d'Alexander Hamilton, de John Adams et de James Madison est mise en contraste avec les points de vue libéraux de Thomas Paine, de Thomas Jefferson et de Samuel Adams. Hamilton et Morris privilégient la continuité avec le passé colonial et le maintien des institutions britanniques. Dans sa sagesse pratique, Hamilton préfère l'expérience et la routine à l'expérimentation et aux attitudes visionnaires de Jefferson. Le déterminisme politique de John Adams le porte aussi à considérer le passé comme le meilleur instructeur pour l'avenir et à se fermer à toutes les idées qui émergent autour de

³² Vincent et Marientras, *Les oubliés*.

³³ *Ibid.*

³⁴ Vincent et Marientras, *Les oubliés*.

³⁵ Lyons, «The Balance».

³⁶ *Ibid.*; Vincent et Marientras, *Les oubliés*.

³⁷ Onuf, «Reflections on the Founding».

lui³⁸. Aux environs de 1780, son désir pour le bicamérisme avec une branche réservée à l'aristocratie, son penchant pour les institutions héréditaires et ses convictions que le peuple possède seulement une 'part essentielle' de la souveraineté le placent hors des courants dominants de la pensée révolutionnaire américaine³⁹. Alors que Thomas Paine garde son attachement aux principes républicains de justice et d'équité⁴⁰, Jefferson développe une vision enthousiaste posant la Révolution comme un espace d'invention, où les acteurs impliqués entendent créer de nouveaux liens sociaux et politiques⁴¹. Il envisage l'Amérique comme une nouvelle terre où la théorie politique et les facultés humaines rationnelles, non l'histoire, doivent déterminer l'avenir. Sa fidélité aux principes du consentement volontaire des gouvernés et à l'idée d'une véritable représentation du peuple l'amène à penser qu'il faut instituer de nouvelles garanties, explorer de nouvelles possibilités d'équilibre du pouvoir et de la liberté, dans le seul but d'atteindre l'égalité.

Généralement, les diverses interprétations laissent croire que la révolution américaine est *multifactorielle*. Totalité complexe plutôt que simple événement, elle présuppose un ensemble de gestes, d'actes et de discours à la lumière desquels des acteurs politiques situés, aux rationalités et finalités parfois divergentes, tentent de bouleverser l'ordre colonial et de poser leurs empreintes sur le devenir social-historique d'une collectivité restant encore à imaginer. Les changements qu'elle provoque sont dotés de significations dont la saisie requiert la reconstitution des représentations qui les alimentent et la recontextualisation des idées à travers lesquelles ils se légitiment. Telle dialectique enseignera que non seulement les idéaux mais encore les luttes de pouvoir et les conflits d'intérêts ont contribué à la modélisation des États-Unis et à leur transformation historique. Les enjeux rattachés au mouvement révolutionnaire sont moins idéels que

³⁸ Wood, *The Creation*; Adair, «'Experience'».

³⁹ Dunn, «Revolutionary Men».

⁴⁰ Paine, *The Rights of Man*.

⁴¹ Dunn, «Revolutionary Men». Selon l'auteur, la pensée de Jefferson s'apparente à la doctrine de révolution perpétuelle trouvée chez Niccolò Machiavel. Elle est une version enthousiaste de l'idée d'articuler le *rinnovazione* à l'*innovazionne* afin de maintenir la communauté forte et d'assurer le réengagement des citoyens aux principes fondateurs.

réels, moins théoriques et philosophiques qu'empiriques et pratiques⁴². Ils concernent tant la maîtrise souveraine des instances décisionnelles pour des groupes en passe de s'ériger en majorité que la jouissance des libertés et des droits égaux, le meilleur partage du pouvoir et un plus grand accès aux ressources pour des catégories déjà mises en situation de minorité.

1.2 La Convention constitutionnelle de 1787

La signature du Traité de Paris de 1783 marque la fin de plusieurs années de guerre à l'issue desquelles les révolutionnaires anglo-américains parviennent à s'approprier la totale souveraineté sur les États-Unis⁴³. En accordant la consécration juridique aux treize États pris séparément, ce traité consomme la rupture avec la Grande Bretagne. Il indique que la construction nationale américaine a franchi ce qu'Étienne Balibar appelle, dans d'autres contextes socio-historiques, «le seuil d'irréversibilité»⁴⁴. Il aplanit la voie à l'affirmation, aussi bien interne qu'externe, d'un nouvel état-nation qui répudie l'autorité monarchique pour prendre la forme d'une république libre, indépendante et soumise à la souveraineté du peuple⁴⁵. La nouvelle réalité politique et sociohistorique impose la redéfinition et la réarticulation de certaines idées héritées du *common law* britannique. Elle implique le démantèlement de l'ancien ordre héréditaire, la refondation des institutions coloniales et la mise en place de nouveaux paramètres devant régir la vie publique⁴⁶.

Les révolutionnaires anglo-américains manifestent leur volonté de modeler politiquement la communauté en gestation dès l'ouverture de la Convention constitutionnelle, tenue à Philadelphie en 1787. D'entrée de jeu, le plan virginien engage les représentants des différents États dans un effort de reconstruction institutionnelle plutôt que de simple amendement des articles de la Confédération. Son auteur, James Madison, cherche avant tout à enrayer les dernières vestiges du pouvoir monarchique et à doter les États-Unis

⁴² Baylin, *The Origins*, «Les thèmes centraux»; Kettner, *The Development of American Citizenship, 1608-1870*.

⁴³ Toinet, *Et la Constitution*.

⁴⁴ Balibar, «La forme nation».

⁴⁵ Fohlen, *Les Pères de la révolution américaine*.

d'une structure constitutionnelle, en instaurant une forme plus adaptée de gouvernement et en instituant un modèle politique ancré dans la souveraineté populaire, la règle démocratique de la majorité et le principe d'égalité des «individus». La démarche constitutionnelle poursuit la double visée de renforcement des principes démocratiques que la communauté politique antérieure n'avait pas suffisamment respectés⁴⁷ et de création d'un gouvernement national en remplacement d'un gouvernement de confédération peu fonctionnel⁴⁸. Il s'agit, entre autres, de dépasser la conceptualisation spatiale du pouvoir héritée de la corporation coloniale en vue de reconstruire 'un centre' décisionnel à partir duquel s'exercera démocratiquement le pouvoir étatique et se distribuera l'autorité entre le gouvernement fédéral et les autres paliers⁴⁹.

Si le consensus atteint autour de la résolution Morris a servi de point de référence aux différents débats⁵⁰, l'assemblée constitutionnelle est traversée par de profondes divergences concernant, entre autres, les modalités électorales, la représentation politique et le droit des États constituants et le partage du pouvoir entre ces derniers et le gouvernement national. Par exemple, l'élection directe par le peuple des représentants de la Chambre basse fait objet de profondes dissensions entre Roger Sherman du Connecticut, Elbridge Gerry et George Mason. James Wilson rejoint la position du dernier en exprimant la nécessité de donner à la «pyramide fédérale... une base aussi large que possible». «Aucun gouvernement, poursuit-il, ne saurait perdurer dans le temps sans la confiance du peuple». La représentation proportionnelle à la population n'a été

⁴⁶ Wood, *The Creation*.

⁴⁷ Brennan, Jr., «Intpreting the Constitution».

⁴⁸ Appleby, «The American Heritage».

⁴⁹ Green, *Peripheries*.

⁵⁰ Le plan virginien a été élaboré par James Madison mais présenté, après un changement mineur, par le gouverneur de la Virginie. Edmund Randolph. Le plan propose, entre autres, le remplacement du gouvernement de la Confédération par un système composé de trois branches aux pouvoirs équilibrés : un exécutif national, un congrès national et une branche judiciaire reposant sur la création d'un système de tribunaux fédéraux. Le Congrès national ne disposera pas seulement du pouvoir de faire des lois mais aussi de celui d'invalider les lois des États jugées contraires à la Constitution ou «portant préjudice au respect des contrats». Il sera composé de deux chambres : la chambre basse élue au suffrage universel –, c'est à dire directement par le peuple- et le sénat dont les membres seront élus par la chambre basse. La représentation au Congrès doit être proportionnelle à la population. De son côté, l'élaboration de la résolution Morris, le gouverneur de Pennsylvanie, vise l'instauration d'un gouvernement national composé d'un exécutif, d'un législatif et du judiciaire. Elle a été adoptée par six voix contre une.

acceptée qu'après de longs débats opposant les petits États peu peuplés aux grands et après le rejet par votation du plan alternatif présenté par New-Jersey.

Les divergences n'ont pas empêché pour autant l'adoption de l'ébauche constitutionnelle qui, selon les termes de Marie-France Toinet, créa l'Amérique⁵¹. Les révolutionnaires anglo-américains se sont, d'une part, appliqués à mettre en place un système politique capable de lier organiquement les treize États, tout en réduisant entre eux les aspérités⁵². La formation d'un gouvernement fédéral au pouvoir limité a permis l'intégration de ces différents espaces-lieux en une entité nationale où le droit et la politique, non l'hérédité, constitueraient les bases du lien social renouvelé. Ils ont ensuite induit un ensemble de structures juridiques et politiques devant encadrer l'exercice démocratique du pouvoir. Destiné à instaurer un autre type de rapport individu-société, ce corps institutionnel transmue les sujets de la monarchie en des citoyens libres et égaux, disposant en principe des mêmes droits et jouissant des mêmes privilèges et des mêmes immunités. La nation ayant résulté de l'acte volontaire du corps des citoyens, l'allégeance devient un contrat fondé sur l'obligation politique de respecter les droits individuels. Enfin, les révolutionnaires ont réaffirmé le principe que le gouvernement ne pût tirer son autorité et sa légitimité que du consentement volontaire d'un «peuple», dont le pouvoir constitutif institutionnalisé nouvellement acquis a été clairement exprimé à travers le symbolisme constitutionnel «*We the People*». Le texte qui le désigne comme la source ultime de l'autorité politique contient également la promesse de lui «assurer», ainsi qu'à sa «postérité» «les bienfaits de la Constitution»⁵³. Il est même accepté que l'ébauche soit ratifiée au suffrage universel.

⁵¹ Toinet, *Et la Constitution*.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Morris, *Nous peuples des États-Unis*.

1.2.1 *Les débats autour de la ratification*⁵⁴

Le processus de ratification de la Constitution a suscité d'âpres débats sur des points litigieux tels la division de l'autorité, le contrôle du gouvernement, les relations entre les États constituants (fédérés) et le gouvernement national, la nature des branches du gouvernement, la délimitation du pouvoir et des sphères d'action du gouvernement national, les relations inter-étatiques et les modèles de représentation parlementaire⁵⁵. Les tensions ont fait émerger des visions politiques sommairement catégorisées comme celle des *Fédéralistes* et celle des *Antifédéralistes*. En général, les premiers réclament une centralisation de pouvoir aux mains d'un gouvernement fédéral fort, les seconds plaident en faveur du maintien de l'autonomie et de la souveraineté des États constituants. Les premiers interprètent la Constitution comme l'expression politique des droits du citoyen et un outil destiné à leur protection, tandis que les seconds y voient une porte ouverte à la formation éventuelle d'un système aristocratique.

1.2.2 *Le système représentationnel pluraliste des Fédéralistes*

Les trois auteurs du *Fédéraliste* – Alexander Hamilton, James Madison et John Jay – s'appliquent à démontrer la viabilité de la Constitution, non seulement pour remédier aux dysfonctionnalités du gouvernement de la Confédération mais aussi pour garantir l'ordre social et protéger les droits fondamentaux du citoyen. Dans *Fédéraliste* # 32, Hamilton développe la thèse de l'autorité concurrente et égale entre les États-Unis et les États constituants (fédérés). Il maintient que le système proposé se veut à la fois fédéral et national⁵⁶. La représentation proportionnelle à la population étend le droit de suffrage au

⁵⁴ Les arguments qui seront présentés proviennent de deux principales sources. Le point de vue des fédéralistes sera puisé dans le *Fédéraliste*, alors que celui des Antifédéralistes est présenté par Cecelia Kenyon, dans son livre *The Antifederalists* L'intérêt pour les adversaires de la Constitution émerge au cours des années 1950, grâce au travail de cette auteure cherchant à jeter de nouvelles lumières sur les débats concernant la ratification de la Constitution.

⁵⁵ Pocock, « Virtue and Commerce »; Wood, *The Creation*.

⁵⁶ Sans tomber dans le grand débat de savoir si le langage de la Constitution était libéral ou républicain, Milican donne une interprétation nationale au *Fédéraliste*. Il développe l'idée que Publius est un «nationaliste» (E. Milican, *One United People*, p. 229). Le *Fédéraliste* n'est pas une défense du droit des États et du pluralisme mais un plaidoyer en faveur de la construction de l'État-nation américain. Publius a proposé une théorie de l'État-nation et un schéma gouvernemental en accord avec les impératifs sous-jacents à sa théorie. Du point de vue de l'auteur, la totalité du *Fédéraliste* est traversée par un concept d'État essentiellement nationaliste basé sur les quatre principes suivants : 1) le partage

delà du *processus de filtrage* des critères professionnels, qui le réserve aux négociants, aux grands intérêts agricoles, industriels ou commerciaux⁵⁷. Comme le précise plus tard le *Fédéraliste* # 57, ce système représentatif ne retient que le statut de citoyen. L'exercice des droits politiques se libère tant de la condition de richesse que de celle du niveau d'instruction. Le droit de suffrage transcende les frontières de classe et est octroyé au «grand corps du peuple des États-Unis» sans qu'«aucune condition de fortune, de naissance, d'opinion religieuse ou de profession civile» ne vienne entraver son expression politique.

James Madison se penche de manière extensive sur le thème du fédéralisme, les exigences du nouveau gouvernement et la pertinence du partage des pouvoirs entre les instances fédérales et les instances étatiques. Il consacre plusieurs de ses écrits politiques, notamment les numéros 10, 39 et 51 du *Fédéraliste*, au développement des thèses abordées lors de son discours prononcé à la Convention le 6 juin 1787. Il se montre particulièrement préoccupé par la protection des droits minoritaires, le pluralisme politique, la liberté de pensée et d'action et la liberté religieuse⁵⁸. Il s'agit, entre autres, de défendre les valeurs suprêmes de la liberté et de la propriété contre «la force supérieure de la majorité intéressée et oppressive» en encourageant la participation des groupes d'intérêts et des factions au gouvernement et en évitant la concentration du pouvoir par l'implantation d'un système politique équilibré. Dans le débat l'opposant à Patrick Henry, Madison affirme que l'objectif principal de la Constitution est de «défendre la

d'un même territoire, d'une même langue, des mêmes intérêts matériels, des mêmes traditions, d'une même histoire, et surtout du désir de s'unifier, 2) l'auto-détermination, émancipation collective de la domination externe, 3) un état souverain centralisé (l'institutionnalisation et bureaucratization, 4) un gouvernement populaire reflétant la volonté de la nation.

⁵⁷ *Fédéraliste* # 35.

⁵⁸ Le plus souvent on néglige la philosophie sociale de Madison au profit de sa philosophie politique de gouvernement mixte. On tente de persuader que son pluralisme était politique et non social. Par exemple, D. Bell (1967) maintient que la révolution américaine a été *politique* et non *sociale*. Or dans une lettre écrite à W.T. Darry, le 4 août 1822, Madison maintient que l'éducation publique constitue le meilleur moyen pour éclairer et former l'esprit d'un peuple libre et pour raffermir sa confiance dans les institutions publiques, elle offre la meilleure garantie contre les interférences dangereuses avec la liberté publique. La multiplication de gens éduqués est nécessaire pour assurer le bien-être collectif (*public welfare*) et pour répondre aux préoccupations sociales fondamentales (perspicacité, consistance et stabilité). Sans de telles institutions, personne, si ce n'est que l'infime minorité dont les richesses habilitent à supporter de leurs enfants à l'étranger, serait capable de leur donner la pleine éducation.

liberté contre le pouvoir, le pouvoir contre la licence» et de veiller à ce que chaque portion du pouvoir respecte ses propres limites.

Dans *Fédéraliste # 10*, Madison place au fondement de la société «la liberté d'action et de pensée qui permet la diversité et le conflit». S'il reconnaît que les factions sont depuis longtemps la source des inégalités et de la distribution déséquilibrée de la propriété, il est moins enclin à les éliminer en imposant au citoyen «l'uniformité dans ses passions, dans ses idées et dans ses intérêts», ou en violant la liberté qu'il considère comme «essentielle à la vie politique». L'objet du gouvernement doit être la protection des droits de chacun et la reconnaissance de cette «grande diversité d'intérêts, de partis et de sectes» comme principe de structuration du réel politique démocratique. Le fonctionnement d'une société libre doit être basé non sur une faction en particulier, mais sur la règle d'une majorité constitutionnellement contrôlée pour garantir les droits des minorités⁵⁹.

Madison dédie le *Fédéraliste # 51* à ce pluralisme politique et à la démonstration qu'une république construite autour du principe fédéraliste peut fonctionner sur un grand territoire. Dans la «république élargie», les mécanismes de contrôle insérés dans la Constitution circonscrivent le pouvoir du gouvernement. L'existence de deux niveaux de gouvernement et la division du pouvoir en trois branches constituent «une double garantie pour les droits du peuple» et abritent «la nation contre la tyrannie de ses chefs». D'un autre côté, le jeu des factions, des opinions, des convictions religieuses et des intérêts matériels empêchera que les «droits de la minorité» soient mis en péril par une «majorité oppressive» «unie par un intérêt commun». «Une coalition majoritaire de la société pourra rarement se fonder sur d'autres principes que ceux de la justice et du bien public». Néanmoins, l'enjeu consiste moins «de créer dans la nation une volonté indépendante de celle de la majorité» que «de faire entrer dans la nation assez de classes différentes de citoyens pour rendre très improbable, sinon impossible, une combinaison injuste de la majorité». Tant dans le *Fédéraliste # 10* que dans le *Fédéraliste # 51*, Madison pense que les intérêts de l'homme doivent être connectés avec ses droits

L'influence va être monopolisée avec l'information supérieure là où on la possède. De cette manière soutient-il les jeunes de parents pauvres doivent être éduqués à même des fonds publics.

⁵⁹ *Fédéraliste # 39*.

constitutionnels de citoyen. Seule convient à «une société civilisée» la forme républicaine de gouvernement reposant sur la souveraineté du peuple, l'élection périodique de ses représentants au suffrage universel et la rotation dans l'occupation des fonctions officielles⁶⁰. Se référant à la description du système britannique faite par Montesquieu dans *L'Esprit des Lois*, Madison réitère dans le *Fédéraliste* # 47 que la séparation du pouvoir est «une précaution essentielle en faveur de la liberté». Elle empêchera «une même main» d'avoir «la totalité du pouvoir».

1.3 Le républicanisme des Antifédéralistes

Les Antifédéralistes ne remettent pas en cause le consensus constitutionnel assignant au gouvernement le rôle fondamental de défendre la liberté, les droits et les intérêts individuels, faisant du consentement populaire la source légitime du pouvoir politique et impliquant la nécessité d'établir une forme de gouvernement républicaine. Ils continuent de partager avec les Fédéralistes la méfiance face à la concentration du pouvoir. Leur opposition à la Constitution se structure autour d'un questionnement quant à la fidélité des Fédéralistes aux principes fondamentaux, spécialement à l'idéal républicain d'égalité et de liberté⁶¹. Au cœur de leurs arguments se trouve l'impossibilité de fonder une république sur un large territoire. En dépit de leur pragmatisme, l'idée de «république élargie» et «composée» les inquiète. S'appuyant sur Rousseau, ils maintiennent que seuls les treize États, pris individuellement, sont en mesure de maintenir la vertu républicaine et de protéger les droits et libertés individuels. Les républiques ne peuvent se construire que dans des petits États, avec une population relativement homogène⁶².

L'adhésion à la conception républicaine classique teinte leur théorie de représentation et leur idée de démocratie. Ils critiquent la représentation comme un substitut institutionnel pour la démocratie directe⁶³. La législature étant une reproduction miniaturisée des diverses composantes du peuple, elle doit englober les représentants de toutes les strates sociales, de toutes les gildes, les groupes d'intérêts et les courants d'opinions présents

⁶⁰ *Fédéraliste* # 39.

⁶¹ Kenyon, *The Antifederalists*, p. xcviij.

⁶² Kenyon, *Men of Little Faith*.

⁶³ Kenyon, *The Antifederalists*.

dans la communauté. Les représentants restent aussi liés à leurs électeurs et aux instructions reçues. Surtout dans les sphères du gouvernement des États, ils doivent régulièrement se soumettre au verdict populaire par le biais d'élections rotatives et fréquentes⁶⁴.

Ces grandes tendances précisent les repères philosophiques et politiques auxquels vont se référer généralement les Antifédéralistes pour lire la Constitution et se positionner dans les débats sur la ratification. Elles leur inspirent des critiques de différents ordres. Pour l'auteur des *Lettres de Centinel*, la Constitution reflète peu les «préoccupations de l'ensemble des citoyens». Œuvre d'une «élite», elle se révèle inapte à protéger tant la liberté de presse que les libertés individuelles. Ses différentes clauses, enchaîne Richard Lee Henry, ouvrent la porte aux «abus de pouvoir». Manquant de «contrôle dans la formation du gouvernement», les citoyens sont dépouillés du moyen de «garantir les droits» «contre les usurpations de ceux qu'ils élisent». Lors de la Convention de Virginie qui l'oppose à James Madison, Patrick Henry déclare que la Constitution met en danger la liberté du Peuple. À leur tour, James Winthrop et George Mason la reprochent d'octroyer au gouvernement fédéral «un pouvoir illimité», tout en imposant d'importantes restrictions à l'exercice du pouvoir des États. La crainte de voir le gouvernement fédéral avaler ceux des États ou de les réduire au «statut de corporations urbaines» transpire tant dans les *Lettres de Centinel* que dans la *Lettre de John de Witt*.

Les Antifédéralistes n'adhèrent pas non plus à la règle de simple majorité. Pour eux, la «représentation inadéquate» augure le danger de voir le gouvernement, dominé par une aristocratie, devenir étranger au peuple, tout en répondant peu à ses préoccupations. Plusieurs d'entre eux, entre autres, l'auteur de la *Lettre de Montezuma*, James Lincoln et Patrick Dolland, voient le gouvernement fédéral comme le fruit d'une «conspiration aristocratique». Mercy Warren y fait écho, maintenant que la Constitution établit dangereusement les conditions pour l'établissement d'une «tyrannie aristocratique». Alors que l'auteur de *Philadelphiensis* y voit la tentative de consolidation d'une «monarchie despotique», George Clinton la présente comme un signe de «totale

⁶⁴ Main, *Les Antifédéralistes*.

déréliction des sentiments de la Révolution». Elle s'éloigne, croit aussi de Witt, de l'esprit républicain de liberté qui a animé les luttes du peuple.

Ces arguments épars trouvent leur cohérence dans le discours de Richard Lee Henry. Celui-ci identifie deux principaux écueils à la pleine adhésion au système proposé par la Constitution : la tendance à la centralisation du pouvoir aux mains du gouvernement national et le manque de représentation égale au Congrès. Robert Yates et l'auteur de *La lettre de Brutus* opinent que d'autres limitations supplémentaires à l'exercice du pouvoir fédéral sont nécessaires pour prévenir la destruction des «gouvernements du peuple». En réalité, ces deux points de vue rejoignent ceux de Luther Martin, de Patrick Dolland et de George Mason concernant la nécessité de penser d'autres amendements constitutionnels visant à garantir l'intégrité du droit du *peuple* et des États. À travers ces lectures différenciées de la Constitution se négocie, tant du côté des Fédéralistes que de celui des Antifédéralistes, le compromis d'une déclaration explicite et écrite visant à garantir constitutionnellement l'autonomie politique des États constituants et l'inaliénabilité des droits individuels dont l'existence est antérieure à la vie en société.

1.4 La Déclaration des droits

En 1791, Madison s'est acquitté de cette tâche en formulant les dix premiers amendements constitutionnels auxquels il a donné la forme de Déclaration des droits⁶⁵. Il s'y trouve énumérés les différents droits constitutionnels dont chaque individu peut se prévaloir pour se protéger contre le pouvoir répressif et les actes arbitraires du gouvernement⁶⁶. Y figurent la liberté d'expression, d'association et de conscience, l'égalité devant la justice, le droit à la propriété et à la sécurité, le droit de ne pas s'incriminer soi-même. Ces droits n'existant pas dans l'état de nature sont considérés

⁶⁵ La formulation de la Déclaration des droits met le focus sur la protection des droits individuels, en particulier des droits politiques et civiques. Alors que huit amendements sont consacrés aux droits civiques et à la protection des individus devant la loi, seulement les deux derniers cherchent à apaiser les appréhensions des États, craignant de se faire déposséder de leurs prérogatives au profit du gouvernement national. Toutefois, selon Peter S. Onuf, il n'existe pas de contradictions profondes entre le droit des États et le droit des individus, dans la mesure où les deux se trouvent inextricablement liés et qu'il est considéré qu'un assaut contre les droits individuels marquerait l'éclipse des états comme d'effectives communautés politiques.

⁶⁶ Cohen-Tanugi, «Au cœur de la démocratie américaine».

comme nécessaires pour maintenir l'inviolabilité des droits naturels à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur⁶⁷. Alors que la liberté de presse et d'expression est endossée comme la base d'une société libre, le *due process* doit veiller à ce que la justice soit rendue de manière équitable. En ce sens, la Déclaration des droits symbolise un nouveau système de morale publique veillant au respect intégral des droits individuels.

La Déclaration des Droits, poursuit Cohen-Tanugi, apporte aux droits individuels une assise juridique que ne saurait leur procurer une simple déclaration d'indépendance; elle constitue la charte fondamentale de la démocratie américaine; ses grands principes forment la base du droit constitutionnel américain⁶⁸. À la différence de la Déclaration française de 1789, ceux-ci ne se résument pas à la protection des droits et des libertés individuels, ils posent aussi l'individu comme le sujet du droit⁶⁹. Peter S. Onuf ajoute que la Déclaration des Droits a joué un rôle critique dans l'histoire de la légitimation constitutionnelle de la nation américaine⁷⁰. Quoique les amendements ont porté sur les libertés civiles et non sur les questions plus problématiques de la répartition du pouvoir, leur explicitation a eu la vertu de rassurer les partisans du droit des États, de même que ceux ayant peur de la trop grande concentration de l'autorité fédérale. Imposée par le désir de préserver l'Union, la promesse d'insertion d'une déclaration des droits a permis de gérer la crise constitutionnelle, de débloquer la convention fédérale et de contrôler les controverses de la ratification. Elle a aidé les fondateurs de la nation à transcender les obstacles à la construction d'un système politique capable de préserver et de renforcer l'union sans détruire la souveraineté des États fédérés⁷¹.

L'annexion de la Déclaration des droits fait ainsi partie intégrale de l'acte de la fondation des États-Unis⁷². Elle a permis aux pères fondateurs de créer un ordre constitutionnel ancré dans les droits naturels⁷³, tout en donnant corps à la doctrine individualiste sur laquelle va s'appuyer le développement de l'Amérique naissante. Le citoyen américain est

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*, p. 234.

⁷⁰ Onuf, «Reflections on the Founding».

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

habilité à exercer ses droits sans entraves et à disposer de sa liberté telle qu'elle a existé à l'état de nature. L'articulation du contenu de la Constitution à celui de la Déclaration des droits établit un mode d'allégeance politique. À l'encontre de la conception rousseauiste, elle rend possible la construction d'une république continentale, dont les bases démocratiques continuent d'être le droit, la liberté et l'égalité⁷⁴. Sa portée s'est avérée toutefois limitée dans le cas des catégories exclues pour des raisons de sexe, de race ou de classe; plusieurs États constituants ont refusé l'application des droits civiques aux Noirs et aux Indiens sans pour autant en violer la lettre⁷⁵.

2. LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE : DE LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE À LA RATIFICATION DE LA CONSTITUTION

Les premiers mots de la Constitution américaine, «Nous le Peuple», inscrivent la création du nouvel état-nation dans les mutations sociopolitiques qui accompagnent le rationalisme des Lumières. Ils semblent traduire la nécessité, ressentie à l'échelle transcontinentale, de démocratiser le pouvoir politique en vue de permettre au «peuple» de se gouverner soi-même et à «l'homme» d'avoir la libre disposition de sa personne. Cette pensée moderne faisant de l'individu-citoyen le principal détenteur de la souveraineté politique marque la rupture avec la vision providentialiste de l'époque du Moyen-âge; la société n'émanera plus de l'ordre divin, elle résulte des rapports que des hommes, naturellement libres et perfectibles, se nouent entre eux.

2.1 Le gouvernement par le peuple : enjeux et significations

La référence à la souveraineté populaire ne porte pas les mêmes significations idéologiques en France et aux États-Unis. La Révolution française la rattache à la reconstitution organique du corps social, alors que la Révolution américaine la conçoit comme la base de la communauté politique. Aux États-Unis, le peuple n'est ni l'abstraction servant à désigner la société comme totalité, ni le «sujet unifié et collectif, orienté vers le bien commun». Son évocation en tant que principe de légitimation des

⁷³ Appleby, «The American Heritage».

⁷⁴ *Ibid.*

vellités indépendantistes et sa mise au service de la quête du droit à l'autodétermination l'enrichissent d'une dimension empirique et instrumentale. Le pouvoir politique pensé sous l'égide de la souveraineté populaire répond, plus que toute autre chose, à un impératif de concilier différentes réalités historiques et quotidiennes pour assurer la paix, la sécurité, la protection des libertés fondamentales et la poursuite du bonheur. La République des États-Unis ne s'affirme pas dans la manifestation de la «volonté générale» que postule la philosophie rousseauiste, mais dans la production d'un vouloir collectif à la lumière duquel chaque citoyen parvient à partager la souveraineté de l'État tout en retenant ses droits individuels.

À travers les lignes du *Fédéraliste*, la référence au peuple ne constitue pas non plus une source de légitimation du droit et de l'exercice démocratique du pouvoir. Dans ses déclarations, Hamilton évacue le concept de «pouvoir populaire» au profit de principes politiques jugés plus indispensables pour assurer «la stabilité et la puissance du gouvernement»⁷⁶. Madison se méfie de la pure démocratie et de l'égalitarisme⁷⁷. Tel que le traduisent les *Fédéralistes* # 10 et # 51, il leur préfère le système du contrôle institutionnel et de la séparation du pouvoir où les intérêts de chacun sont représentés, sa liberté garantie, ses droits fondamentaux assurés. L'institution d'un gouvernement mixte aura le mérite de contrôler «la force supérieure d'une majorité intéressée et oppressive» pour établir les «règles de justice» et préserver «les droits de la minorité». Un bon gouvernement, maintient John Adams, est celui qui se base sur le pouvoir universel du droit pour protéger la liberté et garantir la sécurité⁷⁸. La démocratie signifie certes la forme de gouvernement populaire où les citoyens acquièrent la capacité de se gouverner eux-mêmes⁷⁹. La participation à la vie publique ne peut toutefois s'opérer que par la médiation de citoyens élus représentant au gouvernement le reste du corps politique qui, en retour, leur délègue son pouvoir décisionnel.

⁷⁵ Fohlen, *Les Pères*.

⁷⁶ Beard, *Une relecture*, p. 125.

⁷⁷ Nisbet, «Public Opinion».

⁷⁸ Adams, *The Adams Paper*, voir aussi Ellis, *Passionate Sage*.

⁷⁹ Diamond, «Democracy and *The Federalist*», p. 54.

2.2 Pouvoir populaire et démocratie constitutionnelle

Cette pensée politique dont Madison est le principal concepteur provoque sur la valeur démocratique de la Constitution un débat qui dure aujourd'hui encore. Nombreux sont ceux qui la considèrent en rupture avec la vision égalitaire de la Déclaration de l'Indépendance⁸⁰. Dans son livre, *The Spirit of The American Government*, publié en 1907, J. Allen Smith maintient que l'existence même du Fédéraliste # 10 prouve qu'il s'agit d'une constitution de classe, un document réactionnaire dont la valeur démocratique a été sacrifiée à la défense des intérêts et au maintien des privilèges de la ploutocratie⁸¹. La démocratie n'a jamais émergé de la terre américaine. Le principe de liberté et d'égalité, ébauché dans la Déclaration de l'Indépendance et renforcé par le langage révolutionnaire, a été délibérément violé par les forces aristocratiques se donnant, par le biais de la Constitution, les moyens juridiques et politiques de prévenir l'établissement des règles de la majorité. Les masses étant très attachées aux principes démocratiques, les fondateurs de la nation se sont vus, au risque d'engendrer l'opposition généralisée, obligés d'adopter un système de gouvernement conférant au moins un type de pouvoir politique au peuple. Mais ils se sont en même temps ingénies à lui en donner aussi peu que possible.

La «*relecture économique*» de Charles Beard renforce l'interprétation en termes de classes de Smith⁸². Plaçant au cœur de son analyse la notion «d'intérêts» rencontrée dans le *Fédéraliste # 10* de Madison, il refuse de voir la nouvelle Constitution comme l'œuvre du peuple et la preuve d'un engagement envers l'idéal démocratique et d'égalité. La Nouvelle Constitution est essentiellement réactionnaire. Destinée à protéger des intérêts

⁸⁰ La Déclaration de l'Indépendance est célébrée, surtout par la pensée radicale américaine, comme un hymne à la liberté et à l'égalité politique. Des auteurs comme J.T. Main, E. Countryman et G. Nash ont en commun de plaider en faveur d'un retour à l'idéal de liberté et d'égalité qu'on y rencontre.

⁸¹ Smith, *The Spirit*.

⁸² Beard *Une relecture*. Lors de sa première publication en 1913, cet ouvrage a suscité un débat à la fois animé et émotionnel, souvent «au ton irrespectueux», que Charles Beard a pris lui-même la peine de résumer dans l'introduction de l'édition de 1935. Autant le monde politique que le monde médiatique et le monde académique se trouvent divisés sur la valeur et la portée de l'ouvrage. Selon Forrest McDonald, cette œuvre pionnière a, en dépit de ses faiblesses et de ses limites, créé un nouveau schéma de pensée et introduit une perspective plus large en ce qui concerne l'interprétation de la Constitution américaine. Elle a restitué aux fondateurs de la nation américaine leurs dimensions socio-anthropologiques.

de factions, elle résulte d'un conflit entre les intérêts commerciaux et monétaires d'une part, et les intérêts agrariens d'autre part⁸³. L'élite politique, composée surtout de riches marchands et de grands planteurs, entend se protéger de bouleversements structurels radicaux pouvant menacer leurs privilèges. Elle oppose aux aspirations égalitaires de la majorité une création institutionnelle assez organique pour la prémunir contre la démocratie niveleuse et assez flexible pour laisser croire au peuple qu'il a le pouvoir de modeler la société à son goût⁸⁴.

Du point de vue de Morgan⁸⁵, Smith et Beard ont erré dans l'interprétation de la pensée politique de Madison. Il s'agissait d'élaborer «un consensus constitutionnel» capable de déboucher sur «un système général de gouvernement» auquel pouvait adhérer un peuple hétérogène que divisaient le factionnalisme et le sectarisme. Loin d'être une démarche réactionnaire, la garantie des droits minoritaires témoigne de la totale dévotion des partisans de la cause constitutionnelle à la liberté et aux principes républicains⁸⁶. Madison cherchait à empêcher la réductibilité du droit public et des droits des citoyens minoritaires aux intérêts et aux passions de la majorité. Dans la foulée de *l'Esprit des Lois*, les fondateurs de la nation ont compris que la pleine jouissance de la liberté individuelle et le sentiment de sécurité chez le citoyen sont coextensives. Locke et Montesquieu leur ont enseigné qu'il revient au gouvernement d'établir les conditions favorables au développement d'une «société sécuritaire et libre» dans laquelle tous les citoyens peuvent jouir de leurs droits inaliénables à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur. Tout comme eux, ils se sont tournés vers les moyens institutionnels pour garantir la liberté⁸⁷. Ainsi le pluralisme politique, le contrôle institutionnel et la balance du pouvoir sont-ils devenus pour Madison, Hamilton et Jay, des éléments constitutifs du

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Si l'interprétation idéologique de G. Wood rompt avec le déterminisme économique de Beard pour présenter la Constitution comme l'acte ultime de l'ère révolutionnaire tout entière, ses analyses retiennent les mêmes ambiguïtés. Dans *The Creation*, Wood présente la Constitution comme étant à la fois l'incarnation de l'idée nouvelle de souveraineté populaire et un document aristocratique destiné à limiter les tendances démocratiques de l'époque (p. 513). Toujours du point de vue à Wood, la Constitution est à la fois une tentative progressiste de sauvetage de la Révolution face à son échec imminent et un effort réactionnaire pour limiter les excès (p. 475).

⁸⁵ Morgan, «Madison's Analysis».

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Diamond, «The Declaration», p. 48.

gouvernement républicain et du processus de création d'une société libre sur un large territoire⁸⁸. La garantie de la liberté, le maintien de l'ordre social et la quête de la stabilité politique ont justifié l'adoption du système constitutionnel d'institutions séparées⁸⁹.

Diamond considère que l'incorporation dans la pensée constitutionnelle de ces mesures prophylactiques n'est ni une rupture avec la Déclaration de l'Indépendance ni un rejet de la position jeffersonienne concernant la liberté et l'égalité politique⁹⁰. Il s'agit de corriger les «défauts naturels» de la démocratie populaire en opposant certaines restrictions constitutionnelles au pouvoir excessif et arbitraire de la majorité⁹¹. Au détriment de la totale liberté pouvant mener à l'anarchie, les fondateurs de la nation américaine ont privilégié l'option institutionnelle pour maintenir l'ordre et l'équilibre que requiert la construction d'une nation politiquement pluraliste et d'un État démocratique⁹². Le «peuple constitutionnel», c'est-à-dire le peuple qui se dirige soi-même par le biais de ses représentants, s'est substitué au «peuple souverain» par l'induction d'un jeu socio-politique dans lequel chacun peut être reconnu comme sujet de droit, ou plus précisément, comme acteur légitime de ce jeu⁹³. La «souveraineté populaire» et la «démocratie» deviennent ainsi des termes interchangeables⁹⁴, celle-ci n'étant apparue que comme la forme juridique et institutionnelle de celle-là⁹⁵. En ce sens, la Constitution américaine est un hymne à la liberté et à la dignité humaines⁹⁶. Elle traduit sans ambages l'engagement de protéger l'individu-citoyen tant face à l'État que face à la société. Conçue sous l'égide du pouvoir régulateur du droit, elle tente d'établir l'équilibre entre les principes de droits naturels inaliénables, les aspirations libertaires et égalitaires véhiculées par l'idéologie révolutionnaire et les pratiques sociales quotidiennes. L'idée de «pacte» ou de «contrat» qui la traverse encadre la création d'une nation où les rapports entre les membres du «peuple souverain» se trouvent régentés par plusieurs types

⁸⁸ Nisbet, «Public Opinion», p. 176.

⁸⁹ Wilson, «Does the separation of powers still work ?».

⁹⁰ Diamond, «The Declaration», Nisbet, «Public Opinion», p. 176.

⁹¹ Diamond, «Democracy and *the Federalist*»; Mansfield Jr., «Constitutional government».

⁹² Mikva, «Le contrôle de la constitutionnalité».

⁹³ Tinland, «L'État de Droit»; Mansfield, Jr., «Constitutional government».

⁹⁴ Diamond, «Democracy and *The Federalist*».

⁹⁵ Boniface, «Les enjeux d'une souveraineté populaire».

⁹⁶ Brennan, Jr. «Intrepreting the Constitution».

d'institution préfigurant l'organisation en entité nationale d'un large territoire et le développement d'une culture politique universaliste. Le principal apport de la Révolution américaine reste indubitablement l'invention de la démocratie représentative qui seule permet la cohabitation sans heurts de divers intérêts particuliers⁹⁷.

Pour Wills, le processus de ratification de la Constitution a significativement atténué l'idéalisme vague ayant animé la Déclaration de l'Indépendance⁹⁸. Conscients de la multiplicité des enjeux, Jay, Madison et Hamilton privilégient les compromis capables de satisfaire un large éventail d'intérêts matériels et symboliques. L'idée de «liberté organisée» semble être en mesure de supporter une conception de la citoyenneté américaine. Elle implique la nécessité de transformer la liberté naturelle en liberté civile et politique et de contrebalancer son exercice par le besoin de maintenir la stabilité politique, la continuité institutionnelle et l'ordre social. Elle s'incorpore dans la formation et le fonctionnement du système de gouvernement constitutionnel et dans l'ensemble de procédures laissant apparaître les liens de citoyenneté comme étant contractuels. Elle oriente la discussion sur la liberté vers quatre domaines séparés, mais stratégiques pour l'institution de la république sur un grand territoire, soit l'exercice du pouvoir, la justice, la protection du droit de propriété et la poursuite du bonheur⁹⁹. Dans la perspective de Kelly et *al.*, la Constitution est plus que le reflet de compromis dérivant du jeu des forces en présence, elle témoigne des moyens mis en place pour maintenir les principes qui définissent les Américains comme un peuple de citoyens¹⁰⁰. Jay, Madison et Hamilton se sont appliqués à inventer une constitution libérale pour une société libérale, plurielle et individualiste.

3. LA CONSTRUCTION D'UN ÉTAT NATIONAL

La première finalité à laquelle aboutit la Révolution américaine est le remodelage des treize États indépendants en une entité nationale. Leur intégration à un ensemble géopolitique a résulté en la naissance d'une communauté dont la prise de conscience s'est

⁹⁷ Wood, *The Creation*.

⁹⁸ Wills, *Inventing*.

⁹⁹ Kammen, *Spheres of Liberty*.

¹⁰⁰ Kelly, Harbison et Belz, *The American Constitution*.

effectuée dans le double combat mené pour renverser l'ordre monarchique et se doter de ses propres institutions démocratiques¹⁰¹. La nouvelle nation esquissée dès la Déclaration de l'Indépendance privilégie un mode de gestion des rapports sociaux refusant de voir les individus en fonction de leurs particularités statutaires pour induire les idées nouvelles de citoyenneté, de liberté et d'égalité de droit.

3.1 La production du peuple

Au moment de la Déclaration de l'Indépendance, le pluralisme ethnique constituait déjà une réalité sociodémographique incontournable aux États-Unis¹⁰². La population coloniale était hétérogène tant par les origines nationales que par la variabilité des convictions politiques, des croyances religieuses et des statuts de classe rencontrés à l'intérieur d'un même groupe. Elle était, entre autres, composée d'Anglais, d'Écossais, d'Irlandais, d'Irlando-écossais, d'Hollandais, d'Allemands et de Polonais. À la marge de la société se trouvaient les Noirs et les Indiens. Non seulement ces particularités cadrent mal avec l'idée d'une nation homogène mais, à l'exception des Indiens déjà réunis en nations et complètement exclus du processus, aucun des groupes ne jouit d'un enracinement pouvant fonder la prétention de peuple fondateur. Il se pose alors la question de savoir comment «produire le peuple» américain à partir de cette multiplicité d'individualités, ou mieux encore, comment produire l'effet d'unité grâce auquel cette multiplicité d'individualités apparaîtra, aux yeux de tous, «comme un peuple, c'est-à-dire comme la base et l'origine du pouvoir politique»¹⁰³. Comment concilier le respect des libertés individuelles et le désir d'homogénéité civique ou culturelle que présupposent la construction de la nation et la production du peuple ? Comment, pour reprendre une autre idée d'Étienne Balibar, faire en sorte «que le peuple *se produise lui-même* en permanence comme une communauté nationale»¹⁰⁴ ?

Pour répondre à de telles exigences, les fondateurs de la nation ont opté pour un ensemble de pratiques «fusionnelles» et un environnement institutionnel inspiré du pluralisme

¹⁰¹ Fohlen, *Les Pères*.

¹⁰² Armand., Martin et Toinet, *Les États-Unis*.

¹⁰³ Balibar. «La forme nation», p. 120.

¹⁰⁴ *Ibid.*

politique. D'une part, ils visent moins à rayer les différences que de créer des êtres nationalisés dont les différences seront subordonnées au principal référent que symbolise la nation, donc à l'individualité nationale. D'autre part, ils se sont souciés de doubler le discours de construction nationale de celui de restructuration d'un État dont l'objectif est de créer la congruence entre l'unité politique et l'unité territoriale¹⁰⁵. L'ordre politique étant érigé en principal mécanisme d'intégration à la société, la nation américaine s'est développée dans l'affirmation du droit individuel. Elle prend forme à travers l'institution d'un modèle d'État dont la formulation oscille entre l'idée libérale d'absolutisation des droits individuels et l'idée républicaine de participation égalitaire aux décisions collectives. Se voulant la réalisation du projet sociétal des Lumières¹⁰⁶, cet État de droit redéfinit les fondements ainsi que les finalités du pouvoir, des droits et des obligations de l'individu devenu à la fois citoyen et acteur de la vie collective.

Les fondateurs ont, en deuxième lieu, facilité l'immigration de peuplement pour essayer de combler le manque démographique auquel se confronte la nouvelle nation. Ils se sont appliqués, tant dans la Constitution de 1787 que dans la première loi de naturalisation de 1790, à placer peu d'entraves à l'accessibilité des «étrangers» à la citoyenneté et à la jouissance intégrale des droits concédés¹⁰⁷. Tout en considérant comme citoyen des États-Unis «toute personne blanche» résidant deux ans au pays et un an dans l'État où elle sollicite l'admission, la loi de 1790 impose à l'intéressé une période de deux années d'immersion et d'assimilation des valeurs et des mœurs républicaines. Les privilèges auxquels elle avait droit relevaient toutefois de la discrétion de l'État de résidence. Les fondateurs promettent également aux nouveaux arrivants de la terre, du travail, de la liberté et de l'égalité. Comme l'indique l'arrivée de plusieurs vagues d'immigrants, la propagande présentant les États-Unis comme une terre de liberté et de refuge pour les

¹⁰⁵ Marienstras, *Les mythes; Gellner Nations et Nationalism*.

¹⁰⁶ Alain Dieckhoff, «La déconstruction d'une illusion».

¹⁰⁷ Seulement deux articles font exception. L'article 1(3) précise que seuls ceux qui sont citoyens pour une durée minimale de neuf ans peuvent être élus sénateurs. Dans l'article 2(1), il est indiqué que seulement ceux qui sont nés aux États-Unis ou qui avaient le statut de citoyen au moment de l'Indépendance peuvent être président. Quant au premier acte de naturalisation de 1790, il rend éligibles les nouveaux immigrants à la citoyenneté seulement après deux ans de résidence aux États-Unis.

persécutés a eu un grand écho auprès des Européens en proie à de multiples difficultés économiques, politiques et sociales¹⁰⁸.

Le contenu de l'acte de naturalisation de 1790 n'est en fait que la systématisation des politiques fragmentaires déjà existantes; il tendait vers l'uniformisation dans la façon d'admettre les étrangers à la citoyenneté et dans la manière de leur attribuer les droits constitutionnels et les privilèges associés. Par exemple, dans leur première constitution, des états comme la Pennsylvanie, le Vermont, la Caroline du Nord et New York ont incorporé des procédures devant régir l'admission des étrangers. La Pennsylvanie concède le droit de propriété à tout étranger de «bon caractère» faisant un serment d'allégeance. Après une année de résidence, celui-ci possède les mêmes droits qu'un citoyen-né, à l'exception qu'il n'est éligible à un poste officiel qu'après deux ans. Le Vermont et la Caroline du Nord emboîtent le pas quelque temps après. Si, en 1779, le Maryland pose la profession de foi chrétienne comme une condition, la Virginie, de son côté, considère comme ayant statut de citoyen les personnes blanches résidant sur son territoire pendant au moins les deux années précédant la promulgation de la loi. Il faut seulement manifester l'intention d'y rester et donner les *assurances de fidélité*. En vertu de l'amendement apporté à l'acte en 1783, les nouveaux citoyens sont qualifiés pour les offices publics deux ans après leur admission. Plus tard, la Caroline du Sud publie une loi accordant le statut de citoyen à toute personne blanche libre [*all free white persons*] ayant pris un serment d'allégeance et vivant à l'intérieur de ses frontières pour un temps minimum fixé à un an. De tels citoyens acquièrent leur droit de vote deux ans après mais ne peuvent postuler dans la fonction publique qu'une fois l'acte de naturalisation reçu.

3.2 Le dilemme de la double souveraineté

Quoique ayant été soumises au même pouvoir impérial, les treize colonies d'Amérique avaient développé entre elles peu de liens associatifs. Leurs rapports avec l'institution monarchique étant inscrits davantage dans le registre économique que dans le registre politique¹⁰⁹, chacune avait sa propre organisation territoriale et entendait maintenir ses

¹⁰⁸ Isbister, *The Immigration Debate*.

¹⁰⁹ Fohlen, *De Washington à Roosevelt*, p. 16.

particularités par l'adoption de différents modes institutionnels jugés aptes à répondre à ses besoins spécifiques. Comme l'indique le Congrès d'Albany de 1745, les treize colonies ont joui dans la gestion des affaires internes d'une autonomie qui en a fait des entités quasi-souveraines incapables de s'entendre sur des politiques communes¹¹⁰. En 1775, la tradition autonomiste a encore voué à l'échec l'initiative de Benjamin Franklin en faveur de la création d'un gouvernement continental centralisé. Ce projet nationaliste n'a pas seulement été jugé trop révolutionnaire de par sa forme, dans la mesure où les revendications des colons concernaient essentiellement un meilleur partage du pouvoir décisionnel entre les colonies et la métropole¹¹¹. On le soupçonnait aussi de vouloir attribuer de finalités radicales à une guerre visant non l'altération de l'ordre politique existant mais la réconciliation avec la Grande Bretagne faite selon les conditions et les termes fixés par les colonies américaines¹¹². Même après la Déclaration de l'Indépendance, l'ardeur nationaliste de John Dickinson n'a pu résister à la volonté des «individualités étatiques» de garantir l'allégeance de leurs citoyens respectifs. À l'exception de Rhode Island et de Connecticut qui se sont contentés de modifier leur charte royale et de l'adapter aux situations de fait, les États ont chacun mis en place une forme de gouvernement républicaine et ont procédé à l'élaboration écrite d'une constitution et de déclarations garantissant les droits du citoyen¹¹³.

Tout au long de son existence, le Congrès continental a fonctionné comme un agrégat d'États individuels n'entretenant entre eux que de liens utilitaires. Des dissensions profondes concernant le contrôle des nouveaux territoires de l'Ouest et la contribution aux dépenses communes ont miné le soutien pour un État central fort, ainsi que la possibilité d'une structure d'autorité disposant d'un pouvoir de décision autonome¹¹⁴. Ensuite, le principe d'un vote par État sur lequel repose le fonctionnement du Conseil des

¹¹⁰ Allen, *Les États-Unis*.

¹¹¹ Kelly, Harbison et Belz, *The American Constitution*.

¹¹² Levy, *Original Intent*.

¹¹³ Fohlen, *De Washington à Roosevelt*. L'analyse des constitutions a fait ressortir trois types de gouvernement (de systèmes politiques) : le modèle bicamérale virginien; le système libéral à chambre unique de la Pennsylvanie ou l'exemple ultraconservateur de Maryland. Le Massachusetts a toutefois innové en créant une nouvelle institution de gouvernement, à travers une convention constitutionnelle élue dont le seul mandat est d'élaborer une constitution et de la soumettre à la ratification populaire

¹¹⁴ Levy, *Original Intent; Constitutionnal Opinions*.

États – *The Council of The States* – ne séduit pas les plus grands et les plus peuplés à s’engager pleinement dans la formation d’un pouvoir central. Enfin, les politiciens dont les carrières reposaient sur une base locale œuvraient davantage au renforcement des loyautés provinciales qu’au développement d’un gouvernement national susceptible de devenir une institution rivale. Pressée de tous les côtés, l’ardeur nationaliste a cédé devant la fougue des avocats de la souveraineté des États individuels. En avril 1877, le Congrès continental adopte le texte dans lequel le représentant de la Caroline du Nord, Thomas Burke, propose que les pouvoirs du Congrès, particulièrement en ce qui concerne le contrôle de la police interne, soient limités et que «chaque État retienne sa souveraineté, sa liberté et son indépendance, ainsi que tous les pouvoirs, juridictions et droits n’ayant pas été expressément délégués aux États-Unis par le biais de l’assemblée de confédération». Le lien confédéral a été réduit à «un solide accord d’amitié» inspiré de l’impérieux besoin «d’assurer la défense commune» et de préserver la liberté contre toute agression.

Retenant le contrôle sur tout ce qui concerne l’admission à la communauté et à la citoyenneté¹¹⁵, les nouveaux gouvernements se sont attelés à mettre en place des mécanismes leur permettant d’exiger la loyauté et la fidélité des anciens sujets britanniques vivant à l’intérieur de leur territoire respectif. Ils ont conçu une diversité de mécanismes destinés au filtrage de ressortissants étrangers capables de s’adapter aux formes de gouvernement libre et d’embrasser les idéaux de la citoyenneté républicaine : clauses constitutionnelles, dispositions législatives, mise en application de décrets ou simple rapport de pouvoir. Les variations autant de contenu que de forme dans la manière d’admettre à la citoyenneté ne peuvent être toutefois appréhendées qu’en se replaçant dans le contexte de la Confédération où il n’existait que des citoyens des treize États parvenus par le biais de la législation à s’imposer comme les lieux d’allégeance. Selon James Kettner, l’idée que la citoyenneté pouvait signifier l’appartenance à une méga-communauté nationale n’a été, du temps de la Confédération, ni explorée ni articulée¹¹⁶.

¹¹⁵ Kettner, *The Development*.

¹¹⁶ *Ibid.*

3.3 Un État national résiduel

L'issue victorieuse de la guerre de l'indépendance et l'adoption de la Constitution n'ont apporté aucune réponse à la question de la citoyenneté nationale¹¹⁷. La force centripète générée par l'obligation de combattre l'ennemi commun une fois dissipée, l'union s'est révélée plus que jamais précaire et vulnérable face à la volonté des États de protéger leur souveraineté et de maintenir leur individualité. L'invention du fédéralisme a dû braver des forces centrifuges productrices de loyautés sectaires et locales ayant caractérisé l'époque de la Confédération¹¹⁸. Les différentes négociations constitutionnelles à travers lesquelles le gouvernement fédéral s'est modulé a fait émerger deux grandes visions politiques traduisant, d'une part, les malaises, les tensions et les embûches ayant marqué le processus de formation du gouvernement fédéral, d'autre part, la difficulté de donner à ce gouvernement des moyens supplémentaires l'habilitant à transcender les intérêts régionaux en vue d'assurer la cohésion sociale. Le nouveau pacte constitutionnel a certes donné naissance à une branche exécutive jouissant de pouvoirs plus étendus que ceux ayant été octroyés au Congrès de la Confédération. Le gouvernement de George Washington a certes acquis le droit de légiférer, de percevoir des taxes, d'emprunter et de réguler le commerce extérieur et inter-étatique. Ces extensions de pouvoir ne se sont pas toutefois révélées suffisantes pour miner le localisme. Jusqu'à l'issue de la guerre civile, les États ont maintenu leur individualité propre. Au lieu d'une nation politiquement unifiée, ils sont restés une confédération veillant à ce que le pouvoir du gouvernement central ne dépasse pas celui d'un État en particulier¹¹⁹.

La tradition autonomiste a d'autant plus teinté la forme nationale américaine que le désaccord des fondateurs de la nation et la crainte de la réaction des différents États les

¹¹⁷ Appleby, Hunt et Jacob, *Telling the Truth*.

¹¹⁸ Inspiré du libéralisme anglais, Madison maintient que la solution des crises politiques et économiques nécessite l'établissement d'un gouvernement central, alors que les Antifédéralistes cherchent à renforcer la tradition autonomiste des États. Les derniers préfèrent que l'essentiel du pouvoir reste aux mains des États perçus comme étant plus aptes à préserver la démocratie et à mieux connaître les besoins du peuple. Les États sont aussi considérés comme se trouvant dans la meilleure position de défendre les intérêts du peuple selon le principe de proximité.

¹¹⁹ Allen, *Les États-Unis*, p. 62.

ont contraints à rester vagues dans la définition de la citoyenneté¹²⁰. Lors de l'adoption de la Constitution, ils se sont abstenus de générer une définition des États-Unis qui conviendrait à l'idée de communauté nationale, encore moins d'attribuer à la citoyenneté une dimension nationale qui aurait pour effet d'affecter les allégeances locales. Leur intérêt s'est davantage manifesté dans le désir d'uniformiser les procédures d'admission à la citoyenneté par la naturalisation et de standardiser les processus d'attribution de droits constitutionnels aux citoyens nés à l'étranger. De visée d'abord administrative, la première loi fédérale de naturalisation n'implique nullement la reconnaissance que la citoyenneté signifie premièrement et fondamentalement l'appartenance à une communauté nationale. D'un côté, l'utilisation de la notion de «citoyen des États-Unis» semble vouloir attester de l'existence d'un gouvernement ayant juridiction sur les gens indépendamment de leur État de résidence. Par cette loi, le Congrès s'est octroyé un pouvoir exclusif en matière de naturalisation qui interdisait à n'importe quel état individuel de formellement exclure de la citoyenneté les individus acceptés par les États-Unis d'Amérique. De l'autre côté, l'État de résidence jouit du pouvoir concurrentiel d'élaborer ses propres régulations et de déterminer les droits, les privilèges et les immunités qui seront accordés aux nouveaux citoyens naturalisés. Le Congrès est dénué de tout moyen juridique et constitutionnel pour exercer une quelconque pression sur un État. La nouvelle répartition des pouvoirs présuppose ainsi l'existence d'une citoyenneté nationale subordonnée à celle de l'État individuel. Elle ne fait que déplacer, sans les dissiper, la confusion, les ambiguïtés et les tensions ayant caractérisé la compréhension de la citoyenneté du temps de la Confédération. Ne pouvaient être citoyen sur le plan fédéral que ceux ayant satisfait aux conditions fixées par les États de résidence¹²¹.

3.4 Le flou juridique ou «*Who are the People ?*»

Le manque de précision avec laquelle la problématique de la citoyenneté a été abordée a engendré des problèmes constitutionnels et laissé un flou juridique qui a soumis les interprétations aux aléas des convictions et intérêts personnels. Pendant toute la période de l'antebellum, les Américains sont confrontés à la difficulté de répondre à la question

¹²⁰ Toinet, *Et la Constitution*.

¹²¹ Marientras, *Les mythes*.

«*Who are the People ?*» et de préciser sa portée et ses significations. Il s'est certes dégagé la présupposition que la naissance sur le territoire américain confère la citoyenneté (*jus solis*), mais cette compréhension diverge selon que l'on considère l'État national ou les États fédérés comme la position à partir de laquelle la compréhension est formulée¹²². De grands débats tournent autour de la question de savoir si le citoyen doit son allégeance à son État de résidence ou à la nation américaine en tant que corps politiquement constitué. La notion d'allégeance doit-elle être singulière ou plurielle ? Les immunités et les privilèges associés au statut de citoyen doivent-ils être déterminés en fonction de son État de résidence ou en fonction de son appartenance à une nation formée de treize états fédérés ?

Dans ces circonstances, ni la Constitution, ni la Déclaration des Droits, ni la première loi fédérale de naturalisation n'ont établi de paramètres clairs en ce qui concerne la compréhension de la citoyenneté américaine. Au contraire, la parcimonie avec laquelle le langage de citoyenneté est utilisé dans la Constitution a contribué à étouffer la tentative embryonnaire d'enrichir d'une dimension nationale la citoyenneté accordée par les États, tentative qui s'est manifestée lors de la ratification des articles de la Confédération en 1781¹²³. Le fait d'avoir créé la citoyenneté sans en fixer les termes n'a pas seulement maintenu la prééminence de celle des états individuels, il a aussi laissé aux instances étatiques la latitude pour proposer leur définition et pour décider qui pouvait y avoir accès. De son côté, la Déclaration des Droits a évacué la problématique de la citoyenneté au profit des termes plus neutres de «personne» et de «peuple»¹²⁴. Il s'y dégage la tendance que les droits fondamentaux des individus ne puissent être protégés qu'à travers l'opposition de la souveraineté de chaque État fédéré et de celle du gouvernement national¹²⁵. Le nouveau pacte constitutionnel a certes accordé l'exclusivité en matière

¹²² Diamond, «*What The Framers*». Pour une interprétation nationaliste forte, voir Richard P. Morris, «*The Forging of The Union Reconsidered*».

¹²³ Le processus de ratification des articles de la Confédération a donné lieu, en 1781, à la première tentative d'attribuer une dimension nationale à la citoyenneté conférée par les États individuels. Dans le *Comity Clause*, on admettait que les autorités externes à un État pouvaient en partie déterminer ceux qui seraient accessibles au statut de citoyen. En revanche, tous les États étaient tenus d'assurer aux citoyens d'un autre les mêmes privilèges et de les protéger dans la jouissance de leurs droits et libertés.

¹²⁴ Cohen-Tanugi, «Au cœur de la démocratie américaine».

¹²⁵ Allen, *Les États-Unis*, p 63.

d'admission à la citoyenneté par naturalisation au gouvernement fédéral. Cependant les délégués à la Convention de Philadelphie ne se sont pas arrêtés pour explorer les implications pratiques, ni pour fixer les privilèges et les immunités devant être accordés aux naturalisés. Les discussions ont davantage porté sur l'acquisition du droit à la propriété, les critères de qualification des citoyens nés à l'étranger pour la fonction publique, le temps nécessaire au plein octroi des droits politiques et leur éligibilité aux fonctions de sénateur et de député¹²⁶. Il a fallu attendre jusqu'en 1860 pour voir le mot de citoyenneté réapparaître dans un débat constitutionnel et jusqu'en 1868 pour voir le gouvernement fédéral s'y prononcer autre que par la naturalisation des étrangers. Avant que les amendements constitutionnels, rendus nécessaires par la guerre de sécession, ne viennent traduire l'idée que le citoyen doit son allégeance, non à un état individuel, mais aux États-Unis desquels il reçoit la protection de ses libertés et de ses droits, le maintien de la double souveraineté a soumis la compréhension de la citoyenneté à une série d'exclusivismes d'ordre à la fois racial, économique, culturel et religieux¹²⁷. La nation politique apparaissait non comme une masse de citoyens indifférenciés mais comme un tout aux contours définis, englobant plusieurs ensembles distincts¹²⁸.

4. L'IDÉE DE CITOYENNETÉ AMÉRICAINNE

Le second apport de la Révolution américaine est d'avoir apporté à la notion de citoyenneté une large connotation politique et d'en avoir fait un mode d'expression des principes devant gouverner une société libre. Détenteur égal de droits «naturels» inaliénables, le citoyen américain est celui qui participe de manière volontaire à l'établissement d'un pouvoir démocratique, stable et légitime. L'idée de la citoyenneté elle-même vient à désigner les membres d'une communauté ayant acquis la capacité politique de s'autogouverner et de se donner collectivement ses propres lois¹²⁹. Au regard de Kettner, elle traduit un processus d'affranchissement (émancipation) qui, en accordant à tous les «hommes» l'égalité de droit, supprime l'éventail de statuts, de privilèges et de

¹²⁶ Kettner, *The Development*, p. 224-231.

¹²⁷ Voir chapitre III.

¹²⁸ Marientras *Les mythes*.

¹²⁹ Quantin, *Universitas*.

rangs sur lequel reposent les liens entre le sujet britannique et le roi¹³⁰. Cette conception renouvelée de la politique, qui rompt avec la position classique de représenter les institutions de la société comme le reflet des principes naturels d'ordre et de hiérarchie entre les inférieurs et les supérieurs, facilite l'institution d'un système axé sur les termes contractuels de consentement populaire, de gouvernement limité et de garantie constitutionnelle des droits individuels.

4.1 Au cœur de l'idée de citoyenneté américaine

Les multiples débats à la lumière desquels prend forme la nouvelle nation américaine n'ont pas seulement révélé le caractère polysémique des termes *démocratique* et *républicain*. Ils donnent lieu au «pluralisme discursif» ayant marqué l'émergence et le développement de l'idée de citoyenneté américaine¹³¹.

4.1.1 Liberté, égalité de droit et participation politique

L'énonciation que «les hommes naissent libres et égaux» semble former le cœur de la pensée révolutionnaire américaine. Tout en facilitant le développement de l'idée de liberté et d'égalité universelles, cette idée associe les droits du citoyen à ceux de l'homme. Par exemple, Jefferson place l'égalité de droit entre les citoyens (*the equal right of every citizen in his person and property*) au fondement même du «bon gouvernement républicain»¹³². Il propose de la notion d'égalité une «conception politique»¹³³ – selon laquelle les différences d'habileté, de talent ou de fortune ne sont plus en mesure de justifier le fait de priver l'individu du droit de voter, de participer aux affaires publiques et d'acquérir la propriété – car les hommes doivent jouir en société des mêmes droits dont ils disposent à l'état de nature. La liberté, qui est également rattachée à la nature humaine, devient l'assise sur laquelle s'édifie le corps de citoyens républicains¹³⁴. Elle prend des formes diverses mais concourant au maintien de la

¹³⁰ Kettner, *The Development*.

¹³¹ Voir Kramnick, 1988, «The Great National Discussion»; Onuf, «Reflections on the Founding».

¹³² Padover, *Thomas Jefferson*, p. 160; Koch, *The Philosophy of Thomas Jefferson*.

¹³³ Kelly, Harbison et Belz, *The American Constitution*.

¹³⁴ Padover, *Democracy*, p. 22; Burns, *The Vineyard of Liberty*; Yazawa., «Creating a Republican Citizenry».

démocratie, de l'ordre et de la justice¹³⁵. Citons, entre autres, la liberté d'expression et de presse, la liberté d'association, la liberté de conscience et de religion, et le droit de se gouverner soi-même¹³⁶.

Jefferson fait osciller la définition de la citoyenneté américaine entre les pôles de liberté individuelle et d'égalité politique, un continuum sur lequel sont inscrits l'accès universel au suffrage et à l'éducation, la participation politique et le développement de la vertu civique. Selon Kelly et *al.*, Jefferson propose un modèle de société n'ayant encore existé en aucun temps¹³⁷. Sa pensée, ajoute Appleby, établit le lien entre la philosophie égalitariste des Lumières, la conception de la citoyenneté moderne et la politique publique américaine¹³⁸. En pensant que la liberté et l'égalité peuvent effacer les différences imposées par l'ignorance, la superstition, la tyrannie et les injustices cumulées du passé, Jefferson donne expression à l'une des propositions les plus «attrayantes» de l'expérience américaine. Cette vision optimiste de l'homme américain, considéré à la fois comme individu et comme citoyen, marque l'inauguration d'une ère dominée par l'utopie que la participation politique supprimera entre les hommes les frontières artificielles établies selon les conditions d'hérédité, de fortune et de statut économique¹³⁹. À la fois penseur politique et philosophe pratique, Jefferson tente de réinventer l'ordre social en y intégrant les concepts de processus, de développement et de progrès de l'humanité. En réarticulant les notions de droit naturel, d'égalité et de liberté dans une vision tout à fait politique, il met en place les paramètres devant encadrer l'évolution de l'idée de citoyenneté américaine, ainsi que celle du constitutionalisme moderne. Le plaidoyer de Jefferson en faveur de l'égalité naturelle entre les hommes devient une des premières manifestations de ce qu'on peut appeler aujourd'hui «la civilisation des droits de l'homme et du citoyen».

C'est à partir de cette position que Jefferson adresse des critiques à la constitution que la Virginie a adoptée en 1776. Dans *The Notes on the States of Virginia*, il conteste, entre

¹³⁵ Appleby, «Introduction».

¹³⁶ Padover, *The Complete Jefferson*; Ford, *The Writings of Thomas Jefferson*; Thomas Jefferson.

¹³⁷ Kelly, Harbison et Belz, *The American Constitution*.

¹³⁸ Appleby, «Introduction».

¹³⁹ Padover, *Thomas Jefferson*.

autres, le fait que cette constitution soit seulement votée par une législature composée de personnes non directement élues et que celles-ci aient choisi de ne pas la soumettre au verdict populaire. Si le gouvernement procède du consentement populaire, maintient-il, il faut laisser au corps de citoyens la possibilité de choisir librement leurs représentants par la voie des élections. Il faut procéder de telle manière que les instances de pouvoir soient comblées non par une «aristocratie artificielle» fondée sur la richesse et les connexions familiales mais par des individus vertueux ayant les habilités nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Dans un gouvernement fondé sur les principes du consentement populaire, de la liberté et de la séparation des pouvoirs, la législature ne peut être un «corps homogène» «tout-puissant» au sein duquel l'ensemble des citoyens contribuant au maintien de l'État ne sont pas représentés ou le sont de manière inégale.

Jefferson exprime de sérieuses réserves quant à la structure de gouvernement et le système de représentation retenus dans le cadre de la Constitution américaine. Dans l'ébauche qu'il a fait parvenir aux membres de la Convention de Philadelphie mais qui n'a pu être vraisemblablement discutée à cause des contraintes de temps et d'épuisement, il avait opté pour la «représentation équitable», c'est-à-dire proportionnelle au nombre d'électeurs habitant les districts, ainsi que pour l'extension du droit de vote à tous les hommes libres possédant au moins un quart d'arpent de terre dans la ville où ils deviennent électeur et à ceux qui sont des contribuables depuis au moins deux ans. Il recommandait également de coupler l'accès au suffrage avec une réforme visant la distribution de 50 arpents de terre à tous ceux qui n'en avaient pas autant. Cette conjugaison de mesures aurait, selon Mayer, étendu le droit de vote à tous les hommes libres, étant donné que les femmes et les esclaves n'étaient pas encore considérés comme faisant partie de la communauté politique¹⁴⁰. Enfin, l'œuvre de Jefferson est assortie d'une déclaration des droits cherchant à garantir pour les citoyens l'égalité politique, la liberté individuelle, la pleine liberté religieuse, la liberté d'expression, la liberté de la presse, et le droit de porter des armes. Alors qu'il a fait porter l'une des sections sur les droits privés et publics (*Rights Private and Public*), il y a formulé l'interdiction de rendre

¹⁴⁰ Mayer, *The Constitutional Thought*.

esclave toute personne arrivée après la Déclaration de l'Indépendance et, pour les États, celle d'entretenir une armée régulière et professionnelle.

Le républicanisme et la raison apparaissent comme des notions inséparables dans la pensée politique de Jefferson, font observer Mc Dowell et Noble¹⁴¹. Cette dyade, qui peut être considérée comme un héritage de la philosophie des Lumières, laisse percevoir le citoyen comme un être autonome et rationnel ayant la capacité de juger par lui-même ce qui garantit ou met en danger sa liberté. Elle témoigne de la quête de perfectibilité exprimée lors de la création de l'Université de Virginia à laquelle Jefferson accorde la mission de développer et de faire fructifier la «liberté illimitée de l'esprit humain». Dans *The Notes on the States of Virginia*, il maintient qu'aucune nation ne pouvait espérer être libre sans que les membres soient des personnes rationnelles et instruites. Il présente un plaidoyer qui ne se contente pas de faire de l'accès à l'éducation le moyen de réaliser la liberté et l'égalité républicaines. Jefferson propose également la mise en place d'un système financé à même des trésors publics. Un tel schème éducationnel aura, selon lui, le double avantage de répondre aux exigences de la démocratie républicaine et de permettre au citoyen de comprendre les principaux enjeux relatifs aux décisions gouvernementales. L'esprit civique et la participation politique apparaissent comme les conditions du maintien du gouvernement républicain, tandis que la vertu morale devient la base à partir de laquelle se forme le caractère du peuple. Celle-là doit être notamment acquise par le biais du travail, de l'éducation et de l'acquisition de la propriété¹⁴².

4.1.2 Justice et droit à la propriété

Pour sa part, Madison préconise une création institutionnelle au sein de laquelle le réalisme et le pragmatisme supplantent l'idéalisme jeffersonien. Au détriment de l'égalité naturelle, il établit entre la liberté, la défense du droit à la propriété et l'administration de la justice une relation de renforcement mutuel faisant en sorte que la privation de l'une met l'autre en danger¹⁴³. Par cet équilibre fragile, Madison redéfinit la liberté en fonction

¹⁴¹ McDowell et Noble, *Reason and Republicanism*.

¹⁴² Voir Yarbrough, *American Virtues*.

¹⁴³ Kammen, *Spheres of Liberty*.

de ses liens avec l'exercice démocratique du pouvoir¹⁴⁴. Il entend proposer de la société américaine une reconfiguration capable, d'abord, de répondre à la diversité sociale, ensuite, de protéger le droit des minorités à l'égalité, enfin, d'empêcher la «majorité oppressive» d'appliquer la loi de manière sélective ou d'asservir le gouvernement à ses seuls desseins. À cet effet, Madison compte l'administration de la justice, la protection du droit à la propriété et la préservation de l'ordre moral parmi les fonctions fondamentales du gouvernement¹⁴⁵. Dans le *Fédéraliste* # 51, il écrit : «La justice est le but du gouvernement. C'est le but de la société civile. Elle fut et elle sera toujours recherchée, jusqu'à ce qu'elle soit obtenue, ou que la liberté soit perdue dans cette poursuite». Hamilton aussi perçoit la révolution américaine comme une révolution politique marquée par les principes de justice, de droit et de modération. Dans l'ensemble de ses écrits, il se préoccupe essentiellement d'édifier et de maintenir une nation sous l'égide de la liberté organisée¹⁴⁶, laquelle liberté est définie comme étant la possibilité pour tous les citoyens de participer au gouvernement et de jouir des mêmes droits politiques. Son attachement aux libertés civiles se traduit dans sa prise de position en faveur du *due process*, du procès par jury et de la liberté de la presse. Il rejoint Madison dans la nécessité de protéger le droit des minorités. Hamilton ne croit pas en «l'égalité prolétarienne»¹⁴⁷. À ses yeux, le concept d'égalité est «une fiction» nécessaire au bon fonctionnement du système politique de la démocratie directe; il n'implique pas que les individus se voient comme étant réellement égaux¹⁴⁸.

Il ne saurait, autant pour Madison que pour Hamilton, exister d'égalité de propriété, de richesse, de pouvoir, de statut, de considération et de privilèges entre des individus qui sont eux-mêmes différemment dotés en capacités, en talents et en habilités. Madison insiste sur le fait que les humains égaux en droits naturels inaliénables sont inégaux en capacité et en faculté¹⁴⁹ – ce qui explique d'ailleurs la création de groupes différents dans la société, entre autres, des marchands, des manufacturiers, des artisans, des riches et des

¹⁴⁴ Koch, «James Madison».

¹⁴⁵ Meyer, «The uniqueness of the American enlightenment».

¹⁴⁶ Aly, «Introduction», p. 16.

¹⁴⁷ *Ibid*, p 10.

¹⁴⁸ Voir Azuela-Bernal, «Garantias».

¹⁴⁹ McCoy, *The Last of the Fathers*.

pauvres. Il revient au gouvernement de protéger cette pluralité en vue de permettre à chaque individu le droit égal de disposer du fruit de son labeur et des bénéfices de ses talents. Tout en élevant le droit à la propriété au rang de droit naturel, cette position le place au fondement de la société et le rend indissociable de la notion de liberté individuelle. Pour sa part, Hamilton considère «l'égalité prolétarienne»¹⁵⁰ comme une «fiction» nécessaire au bon fonctionnement du système politique de la démocratie directe¹⁵¹. Le principe d'équité, c'est-à-dire le souci de donner à *chacun son dû*, et non celui d'égalité, est la marque de la bonne société. Du point de vue de Rossiter, on ne peut comprendre la logique et la cohérence de ce discours qu'en voyant en Hamilton un grand adepte du libre commerce et de l'industrie¹⁵². «Moins philosophe spéculatif que constructeur actif des affaires politiques», il refuse de sacrifier la prospérité et la gloire de la nouvelle nation à l'idéal éthique d'égalité¹⁵³.

Dans le *Fédéraliste # 10*, aujourd'hui encore considéré comme le fondement du pluralisme politique américain, Publius réévalue l'idéal démocratique jeffersonien voulant que l'inégalité de richesse soit incompatible avec l'existence de citoyens libres et égaux et fasse obstacle au maintien de la paix et de l'harmonie sociales¹⁵⁴. Il développe la théorie selon laquelle les sociétés libres et civilisées sont divisées en factions, avec des groupes de citoyens défendant différents intérêts, ayant des convictions politiques et des croyances religieuses différentes. La diversité, et non l'homogénéité de pensée et d'opinion, donne le moyen de lutter contre le despotisme d'un groupe social et contre la menace d'asservissement de l'État à des intérêts particuliers. Car, en poursuivant ses propres intérêts et ses propres passions, la majorité organisée à cet effet ne peut prétendre parler au nom de la société et de l'ensemble des citoyens. «La liberté organisée» se substitue à «l'égalité naturelle» dans l'avènement de ce que McWilliams et Gibbons appellent «l'ordre du nouvel âge» (*new age order*); elle est devenue l'essence de la vie

¹⁵⁰ Voir Aly, «Introduction», p 10; Azuela-Bernal, «Garantias».

¹⁵¹ Voir Azuela-Bernal, «Garantias».

¹⁵² Rossiter, «Alexander Hamilton».

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ Manley, «American Liberalism».

politique et la condition nécessaire au bon fonctionnement démocratique de la nation américaine¹⁵⁵.

Tout comme dans le cas des débats sur la nature démocratique de la Constitution, nombre d'auteurs rejettent l'idée que la pensée constitutionnelle de Madison et de Hamilton fait rupture avec celle de Jefferson¹⁵⁶. Selon Peterson, l'articulation des deux courants de pensée aide à rétablir l'équilibre politique au sein d'une nation basée sur l'égalité et sur la liberté¹⁵⁷. Jefferson insiste sur l'égalité; Madison privilégie la liberté. Jefferson apparaît comme l'apôtre de la liberté, alors que Madison cherche à en limiter les excès pour faciliter la formation d'un gouvernement national voué à la justice, au maintien de l'ordre social et à la protection du droit à la propriété. Jefferson pense que la forme de gouvernement républicain doit être basée sur la volonté du peuple et exige la participation égale de chacun des membres qui le compose, Madison opte pour le «filtre représentationnel». Jefferson est un visionnaire qui laisse l'avenir ouvert, alors que Madison est un conservateur privilégiant la stabilité institutionnelle et la continuité politique. Reprenant elle aussi la thèse de complémentarité, Koch affirme que Madison rétablit l'équilibre entre l'idéal jeffersonien d'égalité, la compréhension hamiltonienne de la poursuite du bonheur et le besoin de contrôler le pouvoir par le pouvoir manifesté chez Adams¹⁵⁸. Le principe de poids et de contrepoids privilégié par Adams a aidé à maintenir la démocratie qu'a fait germer la vision jeffersonienne¹⁵⁹. Sans les garanties institutionnelles nécessaires, les finalités visées par la Déclaration de l'indépendance – droits à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur – seraient perdues sous les ruines de l'arbitraire et de la démocratie directe¹⁶⁰.

4.1.3 Le jeu des factions et la «république solidaire» de Paine

On peut considérer la pensée de Madison, de Hamilton et d'Adams comme le rejet du système de solidarité civique et de réciprocité sociale de Paine. La création du nouveau

¹⁵⁵ McWilliams et Gibbons, *The Federalists*, p. 136.

¹⁵⁶ Peterson, *Jefferson and Madison*, p. 17; Koch, *Jefferson and Madison*; «James Madison».

¹⁵⁷ Peterson, *Jefferson and Madison*.

¹⁵⁸ Koch, *Jefferson and Madison*.

¹⁵⁹ Peterson, *Jefferson and Madison*.

gouvernement américain a certes suivi le schème de pacte et de convention constitutionnelle que ce dernier a décrit dans *The Rights of Man*; elle souscrit à l'idée de considérer les citoyens comme les signataires d'un contrat disposant à la fois des droits naturels en leur qualité d'humain et des droits civils acquis en leur qualité de membres de la société¹⁶¹. Toutefois, Paine émet plusieurs réserves en qui concerne le gouvernement mixte et la tendance à faire de la propriété la base du système social. Il perçoit plutôt la société comme un enchaînement d'intérêts et de besoins dont la satisfaction se fait dans l'interdépendance mutuelle.

Le schème de redistribution de la richesse que Paine a présenté dans le chapitre 5 de la deuxième partie de *The Rights of Man* assigne au gouvernement le rôle de lutter contre la pauvreté et contre l'ignorance à travers l'adoption d'un système de taxation progressive sur les héritages, la bonification des pensions et l'allocation annuelle d'une somme de dix shillings permettant aux catégories les plus pauvres d'assurer l'éducation de leurs enfants pour une durée de six ans. Alors qu'il incombe au gouvernement d'assurer «le bonheur collectif», les échanges commerciaux sont perçus comme un système destiné à unir l'humanité de manière pacifique et à rendre les nations aussi bien que les individus utiles les uns aux autres¹⁶². La liberté, l'autonomie et l'égalité apparaissent comme les piliers d'une nation solidaire en mesure de porter assistance aux pauvres, d'améliorer les conditions d'existence de ceux qui sont dans le besoin et d'établir un système d'éducation nationale aidant les citoyens à développer leurs potentialités.

Selon Claes, Paine tente d'allier individualisme, civilité et justice sociale en vue de réaliser le double objectif de créer un électorat vertueux et de renforcer l'égalité sociale¹⁶³. Il incombe à l'État de protéger les jeunes contre la débauche et les personnes âgées contre le désespoir, d'alléger les maux sociaux – tout particulièrement la pauvreté – et de compenser l'incapacité du système d'échange commercial à supporter la population

¹⁶⁰ Meyers, *The Jacksonian Persuasion*.

¹⁶¹ Voir Paine, *The Rights of Man*; Claes, *Thomas Paine*.

¹⁶² Voir Paine, *The Rights of Man*.

¹⁶³ Claes, *Thomas Paine*, p.80.

en tout temps¹⁶⁴. Son idéologie de «la réciprocité sociale» reconfigure la liberté, les droits naturels et les droits civils dans l'instance de la contribution sociale et de la restitution universelle. Dans son modèle républicain axé sur la vertu publique et le bien commun (*common good*), l'individu dispose des droits politiques formels et d'autres droits substantifs au bien-être et à la dignité – droits que «l'individualisme possessif» privilégié dans la théorie des factions ne peut admettre qu'avec beaucoup de difficultés.

4.1.4 L'idée de «contrat social»

Le langage révolutionnaire retient l'idée de contrat social pour décrire les nouveaux rapports entre l'individu et la société. Cette vision, dans laquelle le *peuple* est érigé en principale source de légitimité politique, apporte une expression légale et politique à la notion du lien social¹⁶⁵. Elle laisse croire que tant la société que le gouvernement sont issus d'un contrat à la lumière duquel les individus s'associent librement pour former des communautés¹⁶⁶. La communauté politique est redevable non du droit patriarcal et divin du roi mais de la volonté consensuelle, tacite ou explicite, des mêmes individus de mettre ensemble leur pouvoir et d'agir collectivement pour préserver leurs libertés individuelles et leurs droits à la vie, à la liberté et à la propriété¹⁶⁷. En ce sens, ce contrat qui est censé précéder la formation de la société et du gouvernement n'apparaît valide que dans la mesure où il se révèle capable de préserver les droits et les libertés dont l'individu devenu citoyen disposait à l'état de nature.

Kettner maintient que le rapport contractuel entre le citoyen et l'État américain se distancie des prémisses de Croke postulant que l'allégeance anglaise est «perpétuelle, naturelle et immuable»¹⁶⁸. Inscrit dans le sillon de la révolution du XVII^e siècle, il est

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Kettner, *The Development*.

¹⁶⁶ Voir Paine, *The Rights of Man*.

¹⁶⁷ Locke, *Second traité du gouvernement civil*, II, 87-95, 99-131; Franklin, «Allegiance and Jurisdiction». Cet auteur décèle des ambiguïtés dans la notion de consentement chez Locke, particulièrement en ce qui concerne la distinction entre consentement tacite et consentement explicite. Waldrom propose deux manières de comprendre le contrat social de Locke. Toutefois, relève-t-il, c'est la notion de droits individuels défendue par Locke qui sert aujourd'hui de support au *jus solis* pour déterminer la citoyenneté moderne.

¹⁶⁸ Kettner, *The Development*, p. 28.

surtout imprégné de la pensée politique et de la philosophie morale de John Locke qui, dans le *Second Treatise*, élabore une théorie du contrat social allant à l'encontre de la notion d'allégeance perpétuelle rencontrée chez Filmer¹⁶⁹. L'assujettissement permanent n'existant pas à l'état de nature, l'allégeance lockéenne insiste sur le consentement libre et volontaire des individus et doit être maintenue aussi longtemps que le gouvernement se montre capable de protéger les droits individuels. Renforcée par la règle de la majorité, l'idée de contrat social lockéen préside à la mise en place des institutions. Elle amène à croire que les obligations politiques ne sont légitimes que si elles sont consensuelles et conformes à la protection de la personne et de la propriété¹⁷⁰.

Aux yeux de certains, la théorie du contrat de Locke n'est pas en mesure de répondre à la complexité du problème américain, aux besoins de légitimation générés par la Révolution et à l'obligation de combler le vide politique créé par la guerre de l'Indépendance¹⁷¹. La vision consensuelle de la citoyenneté s'est inspirée, d'une part, des idées républicaines de Rousseau¹⁷², d'autre part, chez Montesquieu¹⁷³. Selon Smith, ces deux penseurs ont, mieux que Locke, esquissé les conditions devant assurer le maintien d'une communauté construite à partir de choix libres, volontaires et mutuels¹⁷⁴. Pour d'autres, les fondateurs de la nation américaine ont été chercher des appuis supplémentaires chez les *Commonwealthmen*¹⁷⁵. Dès le 18^e siècle, soutient Kettner, le whiggisme qui établit l'antériorité de l'individu par rapport à la société fait découler celle-ci d'un pacte social institué entre des individus isolés à l'état de nature faisant le choix de vivre ensemble¹⁷⁶.

¹⁶⁹ Dworetz, *The Unvanishing Doctrine*.

¹⁷⁰ Stevens, «The Reasonableness».

¹⁷¹ Ces auteurs reprochent entre autres à Locke de laisser en suspens des questions pouvant se révéler vitales pour le bon développement de la société américaine. Sa théorie libérale est restée muette sur la façon de préserver l'unité nationale dans un contexte de multiplicité d'intérêts, d'origines, de langues, de religions et de cultures.

¹⁷² Pour Rousseau, le contrat social constitue également la base de toute vie en société. Celui-ci prétend que l'humain est naturellement libre, et que seule cette liberté naturelle permet de transformer les inégalités provenant de la société.

¹⁷³ Voir Colburn, «*Jefferson's Use of the Past*». L'ingénierie politique de Montesquieu ramène l'égalité à une question éthique-normative qui défend à tout homme d'aliéner sa liberté dans les mains des autres. Déjà au milieu du dix-huitième siècle, elle enseigne que la vertu publique représente le seul principe sur lequel doit s'établir un ordre social démocratique.

¹⁷⁴ Voir Smith, «The American Creed».

¹⁷⁵ Voir Robbins, *The Eighteenth-Century*.

¹⁷⁶ Kettner, *The Development*; Marienstras, *Les mythes*.

Cette conception assimilant l'allégeance à un acte volontaire forme la base de la pensée politique d'Alexander Hamilton qui, dans les *Federalist Papers*, écrit que le nouveau gouvernement repose «*on the solid basis of the consent of the people*». Kettner élabore l'expression anglaise «*Volitional Allegiance*» pour résumer cette pensée qui, en fondant le rapport politique sur le consentement de l'individu-citoyen, parvient à neutraliser les éléments personnels et naturels inhérents au *subjectship* britannique.

Pour Coleman, la tentative de substituer «l'inégalité naturelle» par «l'égalité politique», le point de vue de Washington sur les conflits entre les acteurs politiques et sur le besoin d'un ordre public, les fondements et les visées du modèle de société civile présenté par Madison dans le *Fédéraliste* # 51, ainsi que l'éthique de 'la liberté organisée' de Hamilton résultent d'une traduction de la pensée de Hobbes par les révolutionnaires anglo-américains¹⁷⁷. Tout comme Hobbes, Madison et Washington pensent que la valeur morale du gouvernement réside dans sa capacité de protéger autant les forts que les faibles. Et tout comme Hobbes, Madison maintient que les plus forts ont intérêt à entrer dans le contrat et à supporter le principe du gouvernement central fort. Les révolutionnaires anglo-américains héritent de la pensée hobbesienne l'idée que le processus politique implique des négociations entre des acteurs politiques différemment situés et celle que l'objectif premier des institutions politiques réside dans la gestion des conflits sociaux. Barder croit toutefois que, chez les révolutionnaires américains, les théories lockéenne et hobbesienne du contrat social sont non exclusives mais en tension¹⁷⁸. Les Fédéralistes suivent les pas de Hobbes pour tenter de mettre en place un gouvernement fort capable de protéger le droit, la liberté et la sécurité individuelles. Poussés par leur méfiance vis-à-vis d'un pouvoir centralisé, les Antifédéralistes évoquent Locke pour tenter de conjurer le danger que peut représenter un gouvernement central et de le contraindre à respecter le droit à la vie, à la liberté et à la propriété. Dans les deux cas, le gouvernement apparaît comme un artifice destiné à la protection des droits maintenus dans leurs formes «naturelles», prépolitiques et présociales¹⁷⁹.

¹⁷⁷ Coleman, *Hobbes and America*.

¹⁷⁸ Barder, «The Reconstruction of Rights».

¹⁷⁹ *Ibid.*

Aux yeux d'une autre catégorie, l'inscription de la notion du contrat social au fondement de la nation américaine semble s'inspirer moins d'une tradition philosophique déterminée que du désir d'innovation des fondateurs de la nation américaine¹⁸⁰; elle témoigne plutôt de leur pragmatisme¹⁸¹. Les termes contractuels mis de l'avant par Madison et Hamilton sont destinés à des hommes déjà socialisés, ayant déjà leurs propres systèmes de valeurs, leurs préférences sociales, leurs propres convictions politiques ou religieuses et leurs propres motivations. Les deux s'intéressent d'abord et avant tout à instituer une forme de coopération entre des citoyens dont les intérêts divergent et de prouver que, comme mode de distribution du pouvoir, la démocratie est empiriquement viable, même si ses structures encouragent les dispositions privées¹⁸². Le discours de Madison et de Hamilton ne se distingue pas seulement de celui des théoriciens du *pur contrat social*¹⁸³. Il marque le passage d'un système rigide et hiérarchique à une société pragmatique et ouverte dans laquelle le contrat prend valeur de principe garanti par le droit¹⁸⁴. Schwartz écrit :

La priorité ainsi donnée au contrat a représenté le passage d'un système conçu pour maintenir le statu quo à l'intérieur de la société à un système visant à la promotion de l'individu. On en vient à considérer les droits individuels comme les droits de l'individu ayant souscrit à un contrat, droits que la loi avait pour mission de protéger¹⁸⁵.

Il apparaissait que seule la liberté contractuelle «permettait à l'individu de donner sa pleine mesure et de montrer toutes ses possibilités...»¹⁸⁶.

¹⁸⁰ Marientras, *Les mythes*.

¹⁸¹ Kettner, *The Development*.

¹⁸² Marientras, *Les mythes*; Pandover, *The Complete Madison*, p. 2. Pandover s'émerveille devant l'érudition et la schème logique qui supportent la pensée de James Madison qu'il présente comme «le penseur politique, le rationaliste du dix-huitième siècle, le champion des libertés intellectuelles et religieuses et l'architecte du constitutionalisme républicain». Il reconnaît toutefois que ces joutes ingénieuses étaient souvent conçues pour répondre à des impératifs politiques contemporains immédiats.

¹⁸³ Madison accepte comme un truisme la notion que la société était fondée sur un contrat qui requiert l'accord, tacite ou explicite, de chaque individu à être établi. Il écrit à Jefferson que, sans un commun accord, les règles de la majorité seront perçues comme des actes coercitifs et une simple démonstration de force, alors que les minorités seront déliées de toute obligation morale de les suivre.

¹⁸⁴ Schwartz, *Statutory History*.

¹⁸⁵ *Ibid*, p. 24-25.

¹⁸⁶ *Ibid*.

Le contrat social n'est pas seulement défini comme la base du système politique américain du 19^e siècle, il est devenu un «instrument d'émancipation» destiné à défendre le citoyen contre l'abus, l'injustice ou l'oppression, mécanisme en fonction duquel celui-ci est également habilité à exprimer librement sa volonté¹⁸⁷. Le citoyen américain se présente à la fois comme un détenteur de droits contractuels et un membre d'un corps politique souverain dans lequel il dispose de la liberté de contracter. Schwartz conclut que, dans le but de mieux assurer la démocratie et la promotion de l'individu, la nouvelle société américaine a transformé les droits naturels inaliénables en «droits de citoyens titulaires d'un contrat politique»¹⁸⁸. Qu'est-ce qu'un citoyen américain ? se demande aussi Whittle Johnson, si ce n'est qu'un «membre d'une «communauté de contrat» (*convenanting community*) dans laquelle l'engagement à la liberté sous la protection de la loi, ayant transcendé les liens 'naturels' de race, de religion et de classe, prend en soi-même une valeur transcendantale»¹⁸⁹.

5. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La définition des États-Unis comme une «communauté de citoyens» place en première loge les idéaux de la Déclaration de l'Indépendance. D'abord, l'invocation de la «trilogie de droits» à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur et leur sacralisation comme des vérités évidentes supportent la transformation de la quête de l'indépendance en «dessein collectif»¹⁹⁰. Elles initient le processus de création d'un État de droit au sein duquel les colons américains parviendront à recouvrer les mêmes libertés, les mêmes droits et les mêmes privilèges dont ils disposent à l'état de nature¹⁹¹. Les deux facteurs n'ont pas seulement imbibé la culture politique ayant encadré la formation nationale et l'idée de citoyenneté américaine. Ils ont aussi encadré la mise en place de nouveaux rapports éthiques et politiques entre l'individu et la société, redéfini la légitimité étatique et assigné au gouvernement de nouvelles finalités. La sacralisation de la trilogie de droits

¹⁸⁷ Buel, «Democracy and the American Revolution».

¹⁸⁸ Schwartz, *Statutory History*.

¹⁸⁹ Whittle Johnson cité par Irving Kristol, «The spirit of 87». Traduction libre.

¹⁹⁰ Yarbrough, *American Virtues*, p. 1; Fohlen, *De Washington à Roosevelt*; Portes, *Les États-Unis*, p. 17.

¹⁹¹ Kelly, Harbison et Belz, *The American Constitution*; Koch, *The Philosophy*.

énonce les conditions de départ d'un mouvement politique qui s'avère, aujourd'hui encore, incontournable dans la définition générale de la citoyenneté moderne.

En deuxième lieu, les États-Unis se définissent au confluent des divergences et des tensions entre les Fédéralistes et les Antifédéralistes dont les désaccords autant que la volonté de négocier se manifestent face à des enjeux regardant la psychologie humaine, la vision de la politique, les significations de la démocratie participative, la forme d'économie politique et le mode approprié de développement économique, les relations entre les États constituants et le gouvernement central, et la mise en place de moyens visant à garantir les droits individuels et la stabilité institutionnelle. Les Fédéralistes plaident en faveur d'une centralisation du pouvoir aux mains d'un gouvernement central, alors que les Antifédéralistes défendent la souveraineté et le droit des États constituants. Tandis que les premiers voient en la Constitution l'affirmation politique de l'existence d'un État de droit et d'un peuple d'individus souverains, les seconds pensent qu'il doit s'agir de l'expression de droits limitant la capacité du pouvoir central à violer les droits individuels.

Des positions différentes se trament toutefois le compromis nécessaire de la Déclaration des droits (*Bill of Rights*), ainsi que la conception politique posant la liberté, au niveau collectif, comme celle d'un peuple de se gouverner soi-même et la divisant, au niveau individuel, en des formes de liberté d'expression, de liberté d'affiliation, de liberté de jouir des fruits de son travail, de liberté de contracter et de transiger, de liberté de posséder la propriété et d'en disposer sans aliénations. La méfiance face à la trop grande centralisation du pouvoir politique amène tant les Fédéralistes que les Antifédéralistes à se contenter d'un État résiduel, et à considérer le gouvernement comme un mécanisme artificiel voué à la protection et au maintien des droits individuels inaltérables dans leur forme «naturelle» ou «prépolitique»¹⁹². En ce sens, les consensus, tout comme les divergences, ont permis d'évaluer les probabilités relatives au devenir historique des États-Unis, de modeler les formes du souhaitable, de déterminer les bornes du légitime et de tracer les limites du tolérable. Les révolutionnaires américains ont conjugué un ensemble de régulations fragmentaires: la sacralisation des droits naturels, le pluralisme

politique axé sur le jeu des factions et des intérêts, le credo américain de liberté et d'égalité et le syncrétisme culturel. Ils ont traduit l'État en centre de régulation des conflits sociaux.

La dynamique révolutionnaire témoigne aussi du souci des fondateurs de trouver, dès le début, des compromis entre la nécessité de faire exister les États-Unis comme *une seule et même société politique* et celle de sauvegarder l'autonomie des États comme des *entités politiques* ayant leurs propres caractéristiques, leurs propres réalités et leurs propres intérêts. La devise *E Pluribus Unum* ne traduit pas seulement le désir de réaliser l'unité à partir de la diversité, mais aussi celui de construire la nation américaine sur le principe du droit et autour de la commune aspiration à la liberté et à l'égalité. En fondant la légitimité de l'autorité politique sur le consentement volontaire et en la subordonnant à la souveraineté populaire, les révolutionnaires ont tenté d'instituer une forme de société dans laquelle la jouissance des droits et la participation sociale se trouvent dissociées des liens de parenté, des appartenances ethniques et des convictions religieuses.

La nation américaine s'est donc instituée comme un système de médiations des nouveaux rapports individus-société, qui a appris à se doter de ses propres repères par emprunts, translations, adaptations et recontextualisations. Lieu réel et terre mythique, elle réinvestit dans la modernité un ensemble d'idéaux politiques éclipsés au Moyen-âge et les réarticule de manière à faire émerger une nouvelle forme de société. Dans sa prétention à l'universalité, elle permet d'envisager sous un jour différent les modalités selon lesquelles l'appartenance communautaire se renégocie et se recompose. Les référents nationaux et le cadre référentiel tantôt s'associent, tantôt se dissocient pour instaurer de nouvelles configurations se dessinant selon un ensemble d'enjeux concrets. Disons que l'émergence de la nation américaine est inscrite dans une chaîne d'événements, de luttes, d'idées et de légendes. Elle invite à remonter aux origines, au point où le politique, l'idéologique et le mythique se sont mis au service des intérêts matériels pour engendrer une république de citoyens dans un monde de royaumes et pour mettre en place des mécanismes régulateurs destinés à forger des buts partagés pour une diversité de

¹⁹² Barder, « The reconstruction of rights ».

populations et à leur inculquer le sens de destin commun. Comme le suggère Boorstin, les révolutionnaires américains ont tenté de créer un corps de citoyens par le seul truchement du jeu politique et institutionnel¹⁹³.

La pensée fondatrice donne encore lieu à une série de couples dialectiques – individu-communauté, consensus-conflits, idéal-matériel, ruptures-continuités, adaptation-transformation, régulation-libéralisation – qui ne doivent être cernés qu'en fonction de la subtilité complexe de la situation révolutionnaire et des défis liés à l'émergence d'une nation civique où l'on entend faire primer la liberté, le droit et la justice. Le schème d'organisation sociopolitique semble obéir à la configuration des forces sociales en présence et à l'équilibre de pouvoir déjà existant entre le gouvernement central et les États constituants. N'empêche que l'armature institutionnelle s'inscrit dans un processus de transformation laissant peu de doute sur la volonté d'aller au delà de ce qui existe déjà pour établir de nouveaux principes et générer des conditions propices à une éventuelle reconfiguration des forces et des grands vecteurs politiques; elle a procédé à la redistribution du pouvoir social et politique déjà monopolisé par les majorités locales des États constituants. Mais les fondateurs ne se sont limités qu'à apporter au problème de l'unité nationale une réponse néo-coloniale ancrée dans le pragmatisme et la permissivité institutionnelle¹⁹⁴.

Tant la Déclaration de l'Indépendance que la Déclaration des droits (*the Bill of Rights*) octroient des droits naturels inaliénables à la «personne» posée en tant que liberté, rationalité et inviolabilité. Ces attributs, qui en font un être doué de «Raison», alimentent l'idéal d'une société libre et égalitaire en même temps qu'ils se situent au fondement du devenir démocratique de la nation américaine. En ce sens, pour référer à une idée de Martin, «personne» n'est pas juste un mot¹⁹⁵. Elle traduit, dans le contexte de la révolution américaine, l'obligation morale de mener des actions visant la restitution des droits aliénés par la monarchie «corrompue». Elle aide à attribuer des significations

¹⁹³ Boorstin, *The Genius*.

¹⁹⁴ Appleby, Hunt et Jacob, *Telling the Truth*.

¹⁹⁵ Martin, «Was Spinoza a Person ?»..

émancipatrices à la transformation des 13 colonies en république fédérale, aussi qu'à stipuler les nouvelles formes d'appartenance à la société renouvelée.

La politisation de la catégorie «personne» n'induit pas seulement une représentation autre de l'être humain, elle ouvre la porte à la reconnaissance de «l'individu» consacré par une Constitution dont le préambule enracine la souveraineté dans le peuple, et duquel la Déclaration des droits s'attarde à épeler les droits individuels et à les garantir face à un pouvoir étatique dont la légitimité repose sur le consentement volontaire. Or, selon A. Laurent, dire «individu» pour désigner l'être humain c'est du même coup ne pas dire «personne»¹⁹⁶. La personne n'a pas la signification sociale dont jouit l'individu qui en est le pendant «extérieur» et «objectif», «ce qui l'exprime dans l'ambiguïté de sa relation avec les autres et de sa différenciation d'avec eux, ce qui la protège des intrusions du social et l'affirme dans l'affrontement des aléas du monde», en d'autres mots, ce qui l'empêche d'être absorbée par la totalité sociale¹⁹⁷. «L'individu» détenteur de droits constitutionnels semble donc émaner de l'extension du jeu politique qui libère «la personne» des liens monarchiques pour la replacer au cœur de la formation d'une société américaine contractuelle. Tout en étant érigé en unique point de référence morale et en source de légitimité politique, il aide à contester l'appropriation régaliennne, privative et arbitraire des fonctions étatiques, politiques, économiques et sociales, ainsi qu'à exiger un droit à la participation sociale axé sur la compétence et les mérites personnels plutôt que sur le rang et le sang.

Néanmoins, le processus constitutionnel qui fait de «l'individu» la base du système politique consacre l'éclipse de l'égalité naturelle au profit de la 'liberté organisée', de la sacralisation du droit à la propriété, du jeu des factions, de la défense des intérêts privés. Il réactualise la philosophie individualiste et la doctrine des droits individuels que John Locke a élaborés dans le contexte de la compétition capitaliste de la fin du dix-septième¹⁹⁸. Cette forme d'individualisme qui connecte de manière externe et artificielle

¹⁹⁶ Laurent, *L'individu et ses ennemis*, p. 13.

¹⁹⁷ *Ibid*, p. 14.

¹⁹⁸ McPherson, , «Human Rights».

à une société se donnant à voir comme une association contractuelle¹⁹⁹ confie la construction du lien social à la concorde raisonnée des intérêts individuels²⁰⁰. Le rapport individu/État s'est constitué selon une logique de citoyenneté veillant à ce qu'en tant que signataire du contrat au fondement de l'Amérique, aucun individu ne souffre d'exception dans l'obtention des droits, et que pluralité ne soit plus synonyme d'exclusion. «L'individu» vient ainsi à disposer d'une égalité civique qui élimine les inégalités de race, de sexe ou de classe. Cette logique de citoyenneté, qui s'est élaborée sous l'égide de la commune référence à la «Raison», garantit en même temps les droits de «la personne» à l'intégrité. Elle renforce le procès politique qui, tout en libérant l'individu des entraves communautaires, lui attribue la valeur d'objectivité universelle le rendant à la fois exemplaire et non réductible.

L'esprit de la démocratie américaine semble donc se révéler à travers ce continuum entre «le citoyen», «l'individu» et «la personne». Les tensions qui devraient être palpables entre ces trois notions inséparables mais irréductibles se dissipent dans la volonté des révolutionnaires anglo-américains de promouvoir un idéal égalitaire à partir de «l'individualisme possessif»²⁰¹, tout en laissant au pouvoir public les moyens d'avoir une emprise minimale sur les conditions à la lumière desquelles se tisse la vie en société. Répondant à un besoin de légitimation des institutions, la mise en coextension de «personne», «individu» et «citoyen» projette une communauté d'égaux abstraite dont l'existence fait coïncider obligation morale et obligation politique. Elle dévoile en amont les facettes d'une unité dialectique renvoyant à la vision de l'humain développée dans le sillon des Lumières, c'est-à-dire un être doué de raison et de volonté, seule propriétaire de lui-même. En aval, elle entend signifier l'appartenance à un État basé sur l'inclusion. Le remodelage des formes de régulation récuse les mécanismes traditionnels de construction de liens organiques entre l'individu et la communauté pour marquer l'avènement d'une société américaine ouverte. Il invalide en principe les critères particularisés de religion, de classe, de sexe, de race ou d'origine ethnique dans la définition du *membership* politique.

¹⁹⁹ Turner, *Religion and Social Theory*.

²⁰⁰ Laurent, *L'individu et ses ennemis*, p. 13.

Cohen-Tanugi maintient toutefois qu'il est impropre de parler de «citoyenneté» – terme qu'il considère comme une problématique française prenant source dans la Révolution de 1789 – dans le contexte américain. Le mot «citoyen», soutient-il, n'a figuré que dans le premier article de la Constitution américaine et a subi une totale éclipse dans la formulation de *Bill of Rights* lui préférant les termes de «personne» ou de «peuple». Cette observation ne manque pas de bien-fondé, dans la mesure où les désaccords entre les fondateurs empêchent de penser une communauté nationale dans le sens classique du terme et d'aboutir à un corps de citoyens unifié. Cependant, il reste plausible de proclamer le retour du «citoyen» dans les débats sur la ratification. Sa réapparition dès 1794-1795 dans le onzième amendement, puis dans plusieurs amendements subséquents en fait une notion centrale de la pensée sociopolitique américaine. L'idéal de citoyenneté et d'égalité, on le verra, ne teinte pas seulement les grands débats politiques du dix-neuvième siècle, il inspire les multiples actions minoritaires et les revendications à l'égalité. Après la guerre civile, il s'est enrichi d'une définition formelle permettant de désigner tous les membres du corps politique, y inclus les minoritaires, et légitimant la mise en place de nouveaux rapports entre l'État fédéral, les États fédérés et les individus. Il s'offre comme la voie facilitant l'accès principiel des anciens esclaves tant au statut de personne qu'à celui de l'individu. En outre, fait remarquer Bryan Turner, être une personne détentrice de droits et être regardé comme étant capable de choix rationnel en tant qu'acteur sont étroitement liées avec l'enjeu de la citoyenneté²⁰².

Le chevauchement entre «personne», «individu» et «citoyen» – qui persiste aujourd'hui encore aussi bien dans les discours politiques que dans ceux du sens commun – se veut la glorification de la liberté humaine, de l'autonomie individuelle et de l'égalité de droit. Toutefois, du point de vue sociologique, les trois notions restent des construits historiques, politiques et sociaux. Comme elles s'inscrivent dans la dynamique des rapports sociaux, leur compréhension ramène à la manière dont les déterminants juridiques et légaux se nouent aux déterminants économiques, politiques, sociaux et culturels pour leur donner forme et consistance. Un tel passage nous oblige à nous

²⁰¹ McPherson, , «Human Rights».

²⁰² Tuner, «Personhood».

demander dans quelle mesure l'idéal de créer une société américaine ouverte résulte en une réalité sociologique ? Quelle correspondance établir entre les «droits naturels inaliénables» ou «formels» dont disposent tous les membres de la société et les «droits réels» ou «substantifs» dont ils jouissent ? La réponse à ces questions nous engage, dans les phases subséquentes, dans l'examen des réseaux de droits et de contraintes à travers lesquels s'est forgé le devenir d'une «république élargie» régulée par le marché, par les luttes de factions et par les conflits d'intérêts; elle nous engage encore dans l'analyse des différents aspects du jeu des acteurs et du jeu des rationalités.

PARTIE II
LES MUTATIONS POLITIQUES DE CITOYENNETÉ
AMÉRICAINÉ

Nous avons dans la partie précédente présenté aussi bien les acteurs et les défis que les enjeux et les principes autour desquels les États-Unis se sont constitués en entité nationale. Nous avons analysé les divergences politiques, sociales et idéologiques comme faisant partie intégrante des conditions de possibilité de l'émergence de la nation américaine et d'un système démocratique axé sur le droit individuel, la liberté et l'égalité de citoyenneté. Nous présentons dans cette deuxième partie l'analyse de ce que nous appelons «les mutations politiques de l'idée de citoyenneté américaine» en référant aux expériences diachroniques et synchroniques des groupes minoritaires comme les femmes, les Noirs et les immigrants. Il ne s'agit pas seulement de donner un ancrage historique à l'idée de citoyenneté américaine, mais aussi d'identifier les rapports de force à la lumière desquels se légitiment ou se délégitiment les inégalités de genre, de race et de classe.

CHAPITRE II
LES FRACTURES DE L'IDÉE DE LA CITOYENNETÉ
AMÉRICAINNE

Après avoir passé en revue les dynamiques de la genèse de l'idée de citoyenneté américaine, nous tenterons dans cette partie de l'analyser à la lumière de quatre axes distincts mais réarticulés dans le paradigme du jeu de pouvoir et d'inégalité de droit : la classe, la race, le sexe et l'origine ethnique. L'intérêt de l'analyse sera d'identifier les phases de l'évolution de l'idée de citoyenneté américaine au dix-neuvième siècle et d'en repérer les points d'ancrage, les paradoxes et les ambivalences.

1. DE L'INÉGALITÉ DE CITOYENNETÉ

Alors qu'aucun critère de différenciation n'a figuré dans la Constitution fédérale de 1787, l'histoire politique américaine du dix-neuvième siècle apparaît se structurer autour d'un ensemble d'exclusions. Contrairement aux présupposés démocratiques et égalitaires de la souveraineté populaire, il a fallu l'émergence de plusieurs mouvements de revendications pour que les droits de citoyenneté soient étendus aux non-propriétaires, aux femmes, aux immigrants et aux Noirs.

1.1 Inégalité de citoyenneté et classe

La nouvelle nation américaine a hérité du temps colonial la vision complexe faisant de la propriété privée une forme de pouvoir politique, une convention légale et un mode de régulation sociopolitique¹. Madison déclare qu'«en toute objectivité, les propriétaires terriens sont les meilleurs garants de la liberté républicaine». Après la mise en garde quant à la place à accorder aux «personnes non-possédantes» dans les instances politiques et décisionnelles, il assigne à l'État le rôle de défendre le droit de propriété contre les «classes dangereuses» et induit la nécessité d'élaborer des mécanismes institutionnels pouvant empêcher que la majorité non-possédante se rassemble pour imposer «ses propres droits» et aliéner ceux de la «minorité» de propriétaires². Hamilton a suggéré de

¹ Schultz, *Property*. De l'avis de Schultz, la notion de propriété a toujours joué un rôle de pivot dans la formation de la pensée politique américaine cherchant, d'une part, à définir et à limiter le pouvoir législatif et, d'autre part, à protéger la liberté. Trois théories politiques, aussi importantes les unes que les autres, ont contribué à sa conceptualisation du temps de la colonie. La théorie lockéenne la lie à la liberté politique naturelle et à la personnalité de l'individu. La pensée de James Harrington l'associe aux formes républicaines de gouvernement limité, tandis que celle de Blackstone insiste aussi bien sur sa nature conventionnelle que sur l'aspect construit des relations à la propriété.

² Voir *Fédéraliste* # 10.

confier le gouvernement de la société aux «bien-nés», c'est-à-dire aux riches propriétaires qui, à ses yeux, étaient les seuls aptes à délibérer en toute liberté sur le fonctionnement de la société et à décider pour les concitoyens³. Toutefois, Adams a, pour sa part, affirmé qu'«à partir du moment où la société admet que la propriété n'est pas un bien aussi sacré que les lois de Dieu [...] l'anarchie et la tyrannie apparaissent». Dans la vision du dernier, la propriété procure autant l'autonomie économique, considérée comme le trait principal du «bon citoyen» républicain, qu'elle symbolise la force morale et l'indépendance d'esprit nécessaires à l'exercice du pouvoir politique et au maintien de la stabilité institutionnelle. Un homme sans propriété, croit-il, est trop peu habitué aux affaires publiques pour former de bons jugements lors des prises de décision; il dispose de peu de capacité de jouir du droit de vote en toute liberté, c'est-à-dire sans être corrompu par ceux qui sont propriétaires. Pour ces points de vue, il implique non seulement de mettre la propriété privée à l'abri du pouvoir arbitraire et intrusif de l'État mais aussi d'ériger sa protection en «nécessité institutionnelle»⁴.

Ces points de vue ne font que synthétiser l'option déjà faite au niveau des constitutions étatiques de rejeter le suffrage universel au profit d'un système électoral réservé aux propriétaires et, dans certains cas, aux contribuables. Exception faite du Vermont dont l'incorporation à l'Union date de la fin de la guerre de l'Indépendance, l'accès au suffrage se trouve assujéti aux critères de propriété dans nombre d'États comme New York, Massachussets, New Hampshire, New-Jersey, Maryland, la Caroline du Nord et la Caroline du Sud. La Géorgie et le New Hampshire y ajoutent la profession de foi protestante dans le cas de l'élection au Sénat, restriction additionnelle qui vient priver les Juifs, les catholiques et les non-blancs tant du droit de voter que de la possibilité de se faire élire. La Caroline du Nord habilite tous les hommes libres payant les impôts à prendre part aux élections des membres de la Chambre basse, tandis qu'elle réserve l'élection des sénateurs aux seuls possédants d'une «propriété foncière libre» d'au moins cinquante arpents. La participation des artisans contribuables et des ouvriers sans propriété est permise dans des États comme la Pennsylvanie, la Géorgie et le Delaware.

³ Voir Fishkin, *The Voice of the People*.

⁴ Schultz, *Property*.

La Virginie relativise les critères de propriété pour les artisans habitant Norfolk et Williamsburg, alors que New York fait de même pour tous les hommes ayant recouvré leur liberté avant le 14 Octobre 1775, y inclus ceux des villes de New-York et d'Albany. Ce processus relatif à la sacralisation du droit de propriété semble en conséquence transférer à la catégorie des propriétaires des droits politiques exclusifs indiquant les frontières entre l'individu, le citoyen et le souverain. Tout en témoignant de l'habileté avec laquelle la classe bourgeoise américaine parvient, dans sa version politique, à articuler principe d'inclusion et réalité d'exclusion en vue de la protection des intérêts individuels et du maintien du pouvoir fraîchement acquis⁵, le processus alimente l'implicite selon lequel la qualité de propriétaire plutôt que le contrat volontaire détermine la portion de souveraineté dont dispose chaque individu. Ériger la propriété en critère de pleine participation politique ne revient pas seulement à être une démarche incongrue avec les principes de souveraineté populaire et d'égalité à la base de l'Amérique. C'est en faire le pouvoir – *l'emporium* dans le sens rousseauiste du terme – qui contraint la volonté du non-possédant.

1.2 Inégalité de citoyenneté et genre

La nouvelle société américaine n'a pas non plus concédé l'égalité de citoyenneté aux femmes qui, tout en se trouvant exclues de toute participation politique et civique, ont été élevées au rang de gardiennes de la vertu républicaine ayant pour mandat d'assurer la transmission des valeurs et des croyances, de réformer moralement la société, enfin, d'intervenir sur les maux menaçant la fabrique sociale⁶. Alors que l'image de l'épouse vertueuse et dévouée s'est constituée comme l'avant de la figure du citoyen masculin se consacrant à la vie publique, l'attachement au foyer et l'engagement dans la sphère associative sont devenus les principales sources de valorisation de la femme américaine⁷. Mais, soutiennent aussi bien Basch que Créte, cette célébration victorienne cache la réalité d'une perte d'identité sociale et d'une inexistence juridique et légale⁸. Elle a servi à radicaliser les frontières de sexe, à légitimer l'exclusion des femmes de l'espace du

⁵ Taguieff, *La force du préjugé*.

⁶ Voir Basch, *Les rebelles*; Karsky, «N'oubliez pas les dames».

⁷ Voir Evans, *Les Américaines*.

pouvoir et à accentuer leur dépendance à l'égard de l'homme qui en est devenu le maître et le protecteur⁹. Le rôle social des femmes américaines a été défini, non en fonction de la liberté fraîchement acquise et de l'égalité concédée par la citoyenneté contractuelle et volontariste, mais à la lumière d'une idéologie naturaliste héritée du *common law* et intéressée à la préservation du patriarcat, conclut Martson¹⁰.

De son côté, Shapiro fait remarquer que l'exclusion politique de la femme américaine relevait davantage des pratiques sociales et des attitudes sexistes que des lois en vigueur¹¹. À part New York qui, en 1777, a introduit le mot «mâle» dans les clauses constitutionnelles, aucun autre État n'avait formellement refusé l'égalité civique aux femmes. Toutefois, prétextant des élections frauduleuses au cours desquelles celles-ci ont été manipulées, les législateurs de l'État de New-Jersey ont, en 1807, amendé la Constitution de 1776 qui accordait le droit de vote à tous les «citoyens libres» répondant aux critères de «résidence et d'aisance»¹². Ils lui ont préféré une loi électorale laissant apparaître la «dépendance» comme un problème spécifiquement féminin – dans la mesure où la loi n'affecte pas le droit de vote des hommes sans propriété et des «adultes mâles» vivant encore sous le toit familial¹³. Kerber remarque que l'intention d'exclure les femmes du processus électoral apparaît d'autant plus évidente que n'ont pu voter même les femmes célibataires auxquelles le droit de propriété est reconnu et qui, en tout sens pratique, ont disposé de l'indépendance économique que concédait la propriété¹⁴.

La question de la citoyenneté des femmes s'est posée aussi tôt qu'en 1805, dans l'affaire *Martin vs Massachusetts*¹⁵. En février 1801, James Martin, fils d'Ana Gordon, s'est adressé à la Cour Suprême du Massachusetts pour exiger la restitution des propriétés saisies de sa mère vingt ans auparavant. En 1805, se référant aux principes du *common law*, son avocat, Black, a maintenu devant les tribunaux l'argument que la mère de son

⁸ Basch, *Les rebelles*, Créte, *La femme au temps de Scarlett*.

⁹ Bloch, *The Gendered Meanings*.

¹⁰ Martson, «Who are 'the people ?»; voir aussi Pateman, *The Sexual Contract*.

¹¹ Shapiro, «Women, Citizenship».

¹² Karsky, «N'oubliez pas».

¹³ Gundersen, «Independence».

¹⁴ Kerber, *Women of The Republic*.

client n'a disposé à l'époque d'aucune indépendance d'action; elle a, en tant que femme, agi sous l'autorité de son mari. En outre, soutient-il, Ana Gordon était une femme mariée, donc un *feme covert* (sic) qui, selon les principes légaux et juridiques, ne saurait être considéré comme membre de l'État où elle a résidé. En tant que tel, elle n'a pu faire serment d'allégeance, ni entretenir de rapport direct avec un quelconque autre État. Dans leur contre-argumentation, les procureurs soutiennent que la nouvelle citoyenneté républicaine repose non sur le *common law* mais sur le *natural law*. L'expression «toute personne» utilisée dans le langage révolutionnaire inclut également les femmes; celles-ci partagent autant la citoyenneté que les obligations s'y rattachant. Les juges ont toutefois donné raison à l'avocat de Martin. Ils ont accepté l'éventualité qu'Ana Gordon n'ait pas renoncé de son propre gré au nouvel État et qu'elle ait suivi son mari derrière les lignes britanniques pour respecter ses obligations à la fois comme épouse et comme dépendante. La femme américaine se trouve ainsi dépouillée de toute capacité civique; elle est définie comme un sujet de non-droit, sans existence politique et juridique. Comme le précise en 1822 la décision majoritaire de la Cour d'Appel de Kentucky, elle ne peut jouir des droits et des privilèges de la citoyenneté qu'à travers les hommes adultes de sa catégorie qui, semble-t-il, disposent sur elle d'un pouvoir tutélaire¹⁶. L. Crété écrit qu'une fois mariée, la femme américaine *cessait d'être* aux yeux de la loi¹⁷. Son existence légale s'étant «incorporée dans celle de son mari», «elle ne pouvait ni intenter un procès, ni être poursuivi en justice... ni faire un testament, ni passer un contrat»¹⁸. Du point de vue de Hoff-Wilson, en majeure partie inspirés du *common law* britannique, la Constitution de 1787 et le *Bill of Rights* de 1791 ont retenu des critères de justice et d'égalité ne pouvant que mener à la construction d'un système politique et juridique exclusivement masculin¹⁹. Si les droits ne sont pas explicitement refusés aux femmes, la nouvelle forme d'expression des rapports entre l'individu et l'État n'a pas été non plus conçue pour les

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Voir Amy C. Smith.

¹⁷ Crété, *La femme au temps de Scarlett*, p. 40.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Hoff-Wilson, «The Unfinished Revolution».

inclure²⁰. Il s'agit, aux yeux de Pateman, d'une exclusion de la catégorie normative d'individu²¹.

1.3 Inégalité de citoyenneté et ethnicité

Les millions d'immigrants que les États-Unis ont accueillis au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle viennent essentiellement de l'Europe du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Cette première vague était formée surtout de groupes fuyant les persécutions religieuses – les Catholiques irlandais, les Quakers de Norvège, les dissidents de l'église réformée irlandaise et les Luthériens de Prusse – ou la répression politique, comme ce fut le cas pour les nationalistes irlandais et, plus tard, pour les libéraux de l'Allemagne et de l'Autriche. Entre 1840 et 1850, c'était au tour des Irlandais d'émigrer massivement aux États-Unis, poussés par ce que les historiens surnomment «la Grande Famine». Plus d'un million de libéraux allemands et autrichiens y sont ensuite arrivés entre 1850 et 1860.

L'apport des immigrants se situe au niveau tant économique que politique. Les Allemands qui ont investi les champs techniques et professionnels ont contribué au développement de l'industrie de la défense militaire²². Si les Irlandais étaient concentrés dans la construction des chemins du Nord-Est, ils ont, sur le plan politique, réussi dès 1820 à occuper le *Tammany Hall* de New York. Leur grande implication dans la politique municipale en a fait des leaders de la démocratie urbaine et des éléments importants de la machine électorale des Démocrates²³. Plus tard, les électeurs slaves et italiens ont utilisé leur bulletin de vote – pierre angulaire de la structure politique américaine – pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs. Ce fut leur participation massive au processus politique et leur rassemblement en d'importants blocs électoraux qui ont permis au Parti républicain de rompre la suprématie du Parti démocrate devenu l'une des organes du courant nativiste. Pedraza-Bailey écrit que l'immigration constitue le facteur ayant le plus contribué au développement économique des États-Unis et au maintien de

²⁰ Gundersen, «Independence».

²¹ Pateman, *The Sexual Contract*.

²² Smith, *American in the Making*.

²³ Voir Werner, *Tammany Hall*; Merriam, *Chicago*.

leurs particularités institutionnelles²⁴. Elle a servi non seulement à préserver la démocratie mais aussi à alimenter la culture civique empêchant la reproduction du système ossifié européen. S'appuyant sur Élise Marientras²⁵, Body-Gendrot regarde l'immigration de masse comme le fondement interne d'une nation américaine perçue comme «un artefact, une création constituée en dehors de toute matrice organique, historique et culturelle»²⁶. La présence des différents groupes a autant dynamisé l'histoire des États-Unis qu'elle a modelé l'idéalisme américain, a aussi commenté W. C. Smith²⁷.

Cependant, l'ouverture à l'immigration de peuplement a, dès le début, suscité au sein des partis politiques américains le débat sur le rôle des immigrants, généralement perçus comme des «étrangers»²⁸. L'inquiétude que les nouveaux venus ne viennent corrompre l'idéal démocratique et les valeurs républicaines s'est manifestée tant chez les Fédéralistes réunis autour de George Washington et de John Adams que chez les Républicains. En dépit de son adhésion à l'idéalisme égalitaire des Lumières et de sa croyance en une démocratie ouverte et continuellement renouvelée, Thomas Jefferson n'a pu s'empêcher, dans *Notes on the State of Virginia*, d'exprimer sa crainte de voir les «étrangers» transformer la société américaine en «une masse hétérogène, incohérente et désordonnée»²⁹. Les diverses réactions ont trouvé leur expression dans l'adoption, en 1795, d'un amendement faisant passer de deux à cinq ans le temps de résidence requis avant qu'un «étranger» ne soit devenu éligible à la citoyenneté. En 1798, sous la présidence de John Adams, les Fédéralistes instituent d'autres réformes élevant le délai à quatorze ans, obligeant l'immigrant cherchant la citoyenneté à soumettre une déclaration d'intention cinq années à l'avance et d'habiter pour une durée minimale de cinq ans l'État ou le territoire où il comptait résider en tant que citoyen. La loi autorise également le gouvernement américain à expulser tout individu susceptible d'attenter à la sécurité du pays. Seules les personnes arrivées avant 1795 échappent à ces nouvelles règles dont la visée est de limiter la participation politique des nouveaux venus.

²⁴ Pedraza-Bailey, «Immigration Research».

²⁵ Marientras, *Nous le Peuple*.

²⁶ Body-Gendrot, *Les États-Unis*, p. 5.

²⁷ Smith, *Americans*.

²⁸ Body-Gendrot, *Les États-Unis*.

²⁹ Jefferson, *Notes on the State of Virginia*.

La mise en forme légale et juridique de ces restrictions reflète, d'une part, la peur que les influences externes ne mettent en danger l'existence nationale et ne menacent l'homogénéité culturelle. Elle traduit, d'autre part, la volonté d'affirmation du groupe de Blancs protestants, dont les membres généralement issus des plus anciennes familles américaines de souche britannique souscrivent à une idéologie nativiste laissant croire qu'en dépit des différences ethniques, les États-Unis sont un pays anglo-saxon³⁰. Elle marque finalement le désir de maîtriser le mode de formation identitaire que John de Crèvecoeur décrit dans *Letters from an American Farmer*, ainsi que d'imposer la culture anglo-saxonne comme cadre de développement du processus de fusion et d'américanisation duquel doit résulter le nouvel homme américain³¹. Ainsi l'élaboration des restrictions à la citoyenneté ne traduit pas la seule intention de fixer de nouvelles règles à la participation au jeu sociopolitique et de nouveaux critères de pleine appartenance à la communauté américaine. Traversée par la triple préoccupation idéologique, identitaire et politique, elle a conduit au développement d'une tendance assimilationniste veillant à ce que les immigrants, désireux d'acquérir la citoyenneté américaine, ne gardent pas de liens politiques avec leur pays d'origine. Car, au yeux des membres de la société WASP, la double allégeance symbolise une source de déloyauté mettant en péril tant l'hégémonie de la nouvelle nation que sa stabilité institutionnelle.

La crise généralisée – sociale, politique et économique – qu'a connue l'Amérique des années 1850 n'a pas seulement contribué au renforcement des sentiments nativistes. Les préoccupations politiques et identitaires du début se sont transformées en une croisade anti-immigrés menée sous l'égide du *Native American Party* ou *Know Nothing* rassemblant des nationalistes, des ouvriers craignant la compétition de la main-d'œuvre étrangère et des Sudistes se sentant impuissants à contrecarrer le développement économique du Nord. Reliant les immigrants aux difficultés socio-économiques, au crime et à la délinquance³², le discours nativiste tente d'incruster dans la conscience nationale une représentation laissant apparaître ces derniers comme des sapeurs de la démocratie,

³⁰ Voir Armand, Martin et Toinet, *Les États-Unis*.

³¹ Locke, *Increasing Multiculturalism*.

³² Smith, *Americans*.

de l'unité linguistique et de l'intégrité territoriale³³. L'immigrant fait figure de radical indésirable qui menace le caractère homogène de la nation et cherche à subvertir l'ordre politique et institutionnel³⁴. Il est devenu un agent de la destruction et du chaos. Par exemple, la classe aristocratique ne se contente pas de catégoriser les Irlandais avec la «classe inférieure» des Noirs sous la note associative de «*low Irish and the nigger*», elle voit en eux des dépravés sexuels et des alcooliques irresponsables placés sous l'obédience du Pape pour déstabiliser la nouvelle nation protestante³⁵. Leur reprochant aussi bien leur mode de «vie clanique» et leurs pratiques religieuses que leur opposition à l'école publique, les nativistes les considèrent comme la force politique la plus déviante dans la nation³⁶. Hughey attribue les tendances exclusivistes au fait que le groupe dominant ait développé une vision normative de la communauté politique républicaine et une conception puritaine de la notion de contrat. Cette compréhension quasi-religieuse de la politique perçoit aussi bien la diversité des origines nationales que les différences culturelles comme une menace à la formation de la communauté et à la stabilité de la jeune nation³⁷. Elle justifie les actions discriminatoires, légitime les préjugés nativistes ou la xénophobie pratiquée contre les minorités ethniques, raciales et religieuses³⁸.

1.4 Inégalité de citoyenneté et race

L'adoption de la Constitution de 1787 crée les conditions juridiques et politiques nécessaires à la résurrection d'un système esclavagiste qui était, selon Fabre, sur le point de s'agoniser au moment de la Déclaration de l'Indépendance³⁹. Elle autorise la poursuite de la pratique esclavagiste, tout en veillant à ce que soit légalement protégé le droit des maîtres d'esclaves⁴⁰. Plusieurs dispositions, en particulier le compromis des 3/5, ne se limitent pas à refuser aux esclaves (95 % de la population noire) le statut de personnes au sens propre de l'idéologie révolutionnaire, elles les réduisent au rang «d'outils animés de

³³ Portes et Rumbaut, *Immigrant America : A Portrait*.

³⁴ Olson, *The Ethnic Dimension*.

³⁵ Olson, *Catholic Immigrants in America*.

³⁶ Schlossman, «The Culture of Poverty».

³⁷ Dolan, «Immigrants in the City»; voir Hughey, «Americanism».

³⁸ Hughey, «Americanism».

³⁹ Fabre : «Esclaves de la liberté».

⁴⁰ Maslow-Armand, «La Constitution».

la pratique économique»⁴¹. Elles les transforment en objet commercialisable, en marchandise imposable et en propriété sur laquelle le droit à la pleine jouissance du maître ne peut être aliéné⁴². C'est d'ailleurs sur ces clauses que s'appuie le Congrès pour adopter, en 1793 et en 1850, deux lois engageant le corps des citoyens, les États libres et les forces fédérales à participer à la capture d'esclaves fugitifs. C'est encore en vertu d'elles que les cours Marshall parviennent, au grand dam des abolitionnistes, à fonder juridiquement les arrêts protégeant le droit des propriétaires d'esclaves⁴³. Exception faite de la décision prise en 1829 dans l'affaire *Boyce C. Anderson*, lorsque le Juge Marshall déclare qu'un esclave «dans la nature des choses, ressemble à un passager et non à une marchandise»⁴⁴, les planteurs esclavagistes du Sud ont, jusqu'aux environs des années 1860, disposé des munitions juridiques nécessaires et d'une force politique suffisante pour imposer la définition de l'esclave comme un moyen privé de production sur lequel le droit du propriétaire doit être garanti tant par les États individuels – esclavagistes ou non – que par l'État fédéral. La première constitution de la Caroline du Sud stipule que «tout homme libre aura pouvoir et autorité absolus sur ses esclaves noirs, quelles que soient leur opinion et leur religion»⁴⁵. L'esclave peut être vendu, engagé ou légué en héritage. S'il est utilisé comme sécurité dans un prêt, il peut être saisi aux bénéfices du créancier. L'exécution d'un esclave pour «crime» s'accompagne généralement de la compensation du propriétaire.

⁴¹ Marientras, *Les mythes*.

⁴² Voir les articles de la Constitution, 2(3), 9(1) de l'art 1 et la section 2(3) de l'art (4). Voir Bell, «The Civil Rights Chronicles».

⁴³ Il importe de faire remarquer qu'en dépit de l'endossement de l'esclavage, la Constitution évite toute référence aux notions de race ou d'esclave. La formule des 3/5 indique «*the whole Number of free Persons... and three fiths of all other Persons*». La prohibition au Congrès d'interférer avec le trafic d'esclaves en 1808 ainsi que les lois d'extradition des esclaves fugitifs ont reproduit le même langage. La première réfère à la migration et à l'importation de telles personnes (*the Migration or the Importation of such Persons*), alors que la seconde précise que «*no Person held to service or Labour in one State, ... escaping into another, shall, ... be discharged from such Service or Labour, but shall be delivered up on Claim of the Party to whom such Service or Labor may be due*». Aux yeux de D.E. Lively (*The Constitution and Race*), cette terminologie neutre reflète les tensions existant entre les idéaux de liberté et d'égalité associés à la Déclaration de l'Indépendance et le pragmatisme de former une nation dont l'existence, l'équilibre et le maintien dépendent en majeure partie de la capacité «d'accommoder» l'institution esclavagiste. L'équivoque éclaire beaucoup plus qu'il ne cache le paradoxe que, mis au service de finalités pragmatiques, le principe fondateur de liberté naturelle a été partiellement reconnu et sélectivement attribué. Il s'agit donc d'essayer de saisir les discours formellement policés à la lumière d'expériences concrètes et des non-écrits de la Constitution.

⁴⁴ *Boyce c. Anderson* 2 Pet 150,

Légion sont les modes d'explication apportés à la sanction constitutionnelle de l'esclavage. À la vision de «l'institution particulière» (*peculiar institution*) des historiens constitutionnels s'ajoute celle interprétant l'esclavage comme un système d'exploitation vital pour les colonies et un mode de production spécifique assurant le développement économique de la partie Sud des États-Unis⁴⁶. Après l'avoir interdit pendant quelques années, la Géorgie a fini, sous la pression des colons, par s'y rallier en 1750. Car, en fonction des caractéristiques géographiques et de la nature du sol, l'esclavage est apparu comme la forme de travail la plus rentable au moment du développement rapide de la culture du coton⁴⁷. En 1829, le gouverneur de la Caroline du Sud, Stephen D. Miller, soutient que l'esclavage n'est pas un «mal national» mais «un don de la nature»⁴⁸. Comme le fait remarquer L. Crété, «l'esclavage était devenu le moteur de l'économie du Sud»⁴⁹.

Aux yeux d'autres, la sanction constitutionnelle de l'esclavage figure parmi les conditions de possibilité des États-Unis, celle qui permet de convaincre les colons du Sud dont le slogan était : «*Pas de commerce d'esclaves, pas d'Union !*». Elle résulte du désir des pères fondateurs de trouver un compromis permettant de fonder la nation sans affronter l'épineuse et conflictuelle question de l'esclavage⁵⁰. Elle témoigne de la fragilité politique de la jeune nation, tout en rendant manifeste le souci de concilier les oppositions à l'ombre desquelles prend forme l'Amérique. En 1787, fait remarquer Lively, la justice raciale entre en compétition avec la priorité de convaincre de la viabilité du système politique et d'affaiblir les menaces d'éclatement auxquelles s'expose la nouvelle nation⁵¹. La poursuite de l'esclavage n'apparaît pas seulement comme le prix acceptable en échange de la formation de l'Union, elle constitue le premier champ d'application du principe d'immunité mutuelle permettant au groupe dominant d'abord

⁴⁵ Tiré de Claude Fohlen, 1992, *De Washington à Roosevelt*, p. 13.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Libera, «Introduction».

⁴⁸ Voir Carlson,

⁴⁹ Crété, *La femme au temps de Scarlett*, p. 9.

⁵⁰ Portes, «La guerre civile».

⁵¹ Lively, *The Constitution*.

d'accommoder l'esclavage, ensuite de régir l'existence des Noirs libres⁵². En privilégiant le droit de propriété au détriment des droits naturels inaliénables, la sanction constitutionnelle de l'esclavage apporte la consécration juridique à une situation d'exclusion de fait et à un ordre racial existant depuis l'époque coloniale⁵³. Elle légitime la construction d'une nation raciale au sein d'une société dont les principes de base restent que «tous les hommes naissent libres et égaux».

Néanmoins, Freehling indique que la protection constitutionnelle de l'esclavage ne relève ni du racisme ni d'une volonté esclavagiste, mais plutôt du sens pratique des priorités et de l'engagement sans réserve envers le droit de propriété⁵⁴. Le compromis du 3/5 révèle que le principal enjeu n'était pas d'étendre la liberté aux Noirs mais de construire une nation républicaine⁵⁵. Il reflète l'esprit même de la guerre de l'indépendance dont l'objectif était de «se libérer des chaînes de la mère-patrie» et non de provoquer une révolution interne, encore moins de bouleverser radicalement une «institution» en mesure de contribuer à l'indépendance économique⁵⁶. La Déclaration de l'Indépendance, la Constitution de 1787 et le *Bill of Rights* de 1789 ne peuvent nullement avoir une valeur universelle, puisqu'ils ne concernent que des colons américains désireux de régler leurs contentieux avec la Grande-Bretagne. Aussi n'existe-t-il de contradictions ni entre l'affirmation des droits inaliénables à la vie, à la liberté et au bonheur, et l'existence de groupes de sujets non britanniques, esclaves noirs et indiens, auxquels ces droits sont refusés, ni entre l'adoption de la forme républicaine de gouvernement, la souscription aux idéaux de liberté et d'égalité et le maintien de l'esclavage⁵⁷. Selon l'idée de Shklar, les propriétaires d'esclaves ont vécu en accord avec les valeurs d'une Constitution conçue selon les «exigences d'une société à moitié libre»⁵⁸. En dépit de son adhésion aux idéaux de liberté et d'égalité, Lincoln n'a-t-il pas écrit en 1845 : «Je tiens que notre devoir le plus sacré (*paramount duty*) en tant qu'habitants des États libres consiste à laisser

⁵² *Ibid.* p. 2.

⁵³ Marientras, *Les mythes*.

⁵⁴ Freehling, *The Founding Fathers*.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Fabre, «Esclaves de la liberté».

⁵⁷ Voir Fohlen *De Washington*; Shklar, *La citoyenneté américaine*.

⁵⁸ Shklar, *La citoyenneté américaine*, p. 15.

l'esclavage tranquille dans les autres États, nous le devons à l'Union des États et peut-être à la liberté elle-même (bien que cela puisse paraître paradoxal)⁵⁹. L'esclavage lui ayant apparu comme un problème moral plutôt que politique, il pense que, dans une société fondée sur l'appropriation privée des moyens de production, son abolition même partielle constituerait une entrave à la liberté individuelle.

1.4.1 Les Noirs libres : une catégorie hors-statut

À l'époque post-révolutionnaire, soutient Franklin, le statut des Noirs libres s'est dégradé à un point tel qu'il n'existe que des différences mineures entre la condition de liberté et celle de l'esclavage⁶⁰. Les lois ségrégatives et les pratiques racistes ont, d'une part, rendu factice la liberté que leur ont octroyée les actes d'affranchissement. D'autre part, la ségrégation résidentielle, le confinement spatial, la non-accessibilité aux opportunités éducationnelles et économiques ont fait d'eux une catégorie opprimée qui, tout en étant dépourvue du droit de pleine citoyenneté, s'est trouvée soumise à des contraintes et à des restrictions ne s'appliquant pas à d'autres. Dans le Sud, les Noirs libres courent continuellement le danger sans appel de redevenir esclaves. Dans le Nord où a disparu un pareil danger, un attirail légal spécifique régit leur statut social, leur lieu de résidence, leur possibilité d'emploi et d'éducation, ainsi que les carrières professionnelles auxquelles ils peuvent s'adonner. Leur existence oscille entre les pôles d'exclusion formelle et d'exclusion pratique, de désaffranchissement total et de désaffranchissement partiel⁶¹.

Les dynamiques institutionnelles, les lois et les pratiques quotidiennes de l'Amérique du 19^e siècle ont ainsi parodié la liberté accordée aux «gens de couleur» et l'ont transformée en une coquille vide⁶². Très tôt, la Virginie, le Tennessee, la Géorgie et le Mississippi obligent les Noirs libres à se faire enregistrer dans leur comté de résidence, alors que la Caroline du Nord leur interdit de s'aventurer au-delà de cette limite. Les Noirs libres du Sud sont présumés esclaves, à moins d'avoir toujours à leur disposition un certificat de liberté. La

⁵⁹ Lincoln cité dans Frayssé, *Abraham Lincoln*, p. 121.

⁶⁰ Franklin, *Race Equality in America*, «Une liberté factice».

⁶¹ Lively, *The Constitution*.

⁶² Voir Marientras, *Les mythes*, p.54.

Virginie qui leur refuse l'accès à son territoire dès 1793 exige que l'esclave émancipé parte dans un délai ne dépassant pas une année. La Géorgie qui a fait de même quelques années plus tard impose aux contrevenants des amendes pouvant atteindre jusqu'à cent dollars et autorise la vente comme esclaves de la majorité incapable de s'en acquitter. Des États comme l'Ohio, l'Illinois, l'Indiana et le Michigan privent les Noirs libres autant du droit de vote que du droit de propriété. En 1835, l'Ohio exige de l'immigrant noir provenant d'un autre État un certificat de liberté et une caution de 500 \$ garantissant sa bonne conduite. En cette même année, on enlève le «droit de rassemblement» à tous les Noirs libres du Sud, qui ne pouvaient assister aux services religieux qu'en présence d'un tuteur blanc «habilité et offrant toute garantie»⁶³. Dans le Nord, les Noirs libres étaient totalement exclus de l'emploi, de l'éducation, de l'accès au logement, ainsi que des services publics tels les hôpitaux et les cimetières. Rarement servis dans les hôtels et les restaurants, la porte des ressources culturelles comme le théâtre et les musées leur était généralement fermée. Les restrictions légales se sont parfois couplées à des formes collectives de terreur mettant en péril leur sécurité physique et matérielle. Citons, entre autres, les émeutes de 1830 et de 1840 à Philadelphie et celles à Providence en 1831. Dix années plus tard, ce fut au tour des Noirs libres de Cincinnati d'être terrorisés et d'assister à la mise à feu de leurs huttes sous les yeux complices et approbateurs des autorités locales.

Le droit de vote accordé par les premières constitutions, entre autres par celle du Maryland, de la Caroline du Nord, de New York et de la Pennsylvanie, a été graduellement retiré après 1789. Une loi signée du président Jefferson en 1802 les empêche d'être élus à la mairie de la jeune capitale ou d'être embauchés comme facteurs des postes. Entre 1807 et 1837, quatre états du Nord – le New-Jersey, le Connecticut, Rhode Island et Pennsylvanie – ont enlevé le droit de vote aux Noirs libres. En ont fait de même le Maryland en 1810, le Tennessee en 1834, la Caroline du Nord en 1835. La constitution de New York de 1832 a induit un système de suffrage censitaire n'admettant les Noirs libres à voter qu'à condition d'être propriétaires, de déposer 250 \$ et de pouvoir

⁶³ Franklin «Une liberté factice».

justifier qu'ils aient trois ans de résidence dans l'État⁶⁴. En 1838 et en 1851, la Pennsylvanie et l'Indiana décident respectivement de réserver le «privilège de voter» aux hommes blancs.

Enfin, les Noirs libres ont été soumis à différents types d'interdits économiques et professionnels. En 1805, ils ne pouvaient vendre les produits de leur récolte – maïs, blé et tabac – sans se munir d'une autorisation de l'État du Maryland. En 1829, la Géorgie leur ferme la profession de typographe. Deux ans plus tard, la Caroline du Nord les empêche de devenir commis. Cette situation économique déjà précaire s'est aggravée entre 1840 et 1850, avec l'arrivée massive des immigrants européens auxquels on a accordé priorité dans les secteurs d'emplois considérés jusque-là comme étant spécifiquement «nègres», entre autres, les débardeurs, les camionneurs (haquetteurs), les services dans les restaurants et les hôtels, les barbiers. Les Noirs libres auxquels on a refusé toute formation professionnelle se sont trouvés en grande partie confinés dans les emplois domestiques. Portant «le fardeau de la race», ils sont devenus une catégorie de parias dans le Sud et une minorité exclue dans le Nord⁶⁵.

La tentative d'articuler démocratie de droit, égalité humaine et hiérarchie raciale a engendré un dilemme éthique qu'on tente de résoudre au moyen de «la colonisation», c'est-à-dire en encourageant les Noirs libres à partir des États-Unis en vue de créer leur propre société. «Puisque les races sont créées différentes, elles doivent être maintenues séparées selon le dessein de Dieu», écrit Jefferson⁶⁶. Selon ce dernier, la colonisation est d'autant plus viable que les préjugés, la mémoire historique de l'esclavage et les distinctions physiques et morales «naturelles» rendent impossible pour les deux races de coexister pacifiquement dans la condition d'égalité et de liberté⁶⁷. L'idée de colonisation, qui a conduit à la création du Libéria en 1822 a été épousée autant par les humanistes du mouvement anti-esclavagiste pensant que les Noirs ne peuvent jouir de l'égalité que dans leur propre pays que par les propriétaires d'esclaves voyant dans les Noirs libres une classe dangereuse. Tantôt elle apparaît comme la solution au problème racial et aux

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Voir Cohen, «Jefferson».

contradictions à la base de l'Amérique, tantôt elle donne forme au dessein de créer une nation homogène non en excluant les Noirs mais en les expatriant. L'idée d'infériorité raciale plus que le refus de la diversité la rend attrayante et désirable aux yeux du grand nombre.

1.4.2 La citoyenneté des Noirs : une notion indéterminée

La délibération sur l'admission du Missouri à l'Union a le double effet de resituer la question de la citoyenneté des Noirs libres au cœur d'un débat au Congrès, en même temps que de révéler son caractère indéterminé. En fait, la présence dans la Constitution de Missouri d'une clause interdisant l'accès des «gens de couleur» à la citoyenneté a, en 1820, opposé les partisans du droit de sol à ceux de la détermination raciale. Sous l'impulsion de Joseph Hemphill, représentant de la Pennsylvanie, et de David Morril, sénateur de New Hampshire, plusieurs législateurs ont dénoncé la clause exclusive comme une violation de la Constitution américaine et un manquement au principe du droit de sol conférant la citoyenneté à toute personne née sur le territoire des États-Unis et de parents libres ne devant allégeance à aucune autre nation ou tribu. Laisser désigner les citoyens selon la couleur de la peau ne déforme pas seulement le fondement politique de la nation, c'est mettre en péril l'existence même de l'Union⁶⁸. Face à ces arguments de caractère radical, les partisans de la clause, en particulier les législateurs du Sud, ont contre-attaqué en réinterprétant la notion de citoyenneté américaine de manière à ce que la pleine jouissance des droits, et non la liberté, en devienne la condition fondamentale. Aucune personne, soutiennent ces derniers, ne peut aspirer à devenir «membre de la communauté politique» si elle n'est pas en mesure de jouir des mêmes droits politiques et civils que tous les autres membres ou de bénéficier des mêmes privilèges et immunités. Les Noirs qui ne réunissent pas de telle condition ne peuvent prétendre à la citoyenneté, continue le représentant A. Smith de la Virginie, ils sont soit des étrangers, soit des *denizens* ou des résidants nés à l'étranger.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Kettner, *The Development*.

Si l'admission du Missouri a été ratifiée à la condition que la clause controversée ne soit jamais appliquée, les grandes lignes élaborées ici préfigurent les pôles entre lesquels vont osciller les débats sur l'accès à la citoyenneté des Noirs libres jusqu'à l'issue de la guerre civile. D'un côté, la majorité des tribunaux du Nord et quelques tribunaux du Sud défendent l'idée que les Noirs nés sur le territoire sont des citoyens, sans pour autant pousser la logique jusqu'à la désapprobation des lois discriminatoires et des régulations spéciales, de l'autre, les tribunaux du Sud tentent de construire une nouvelle classification basée sur la distinction entre la possession et la jouissance des droits. La nouvelle stratégie, qui ne se révèle pas moins essentialiste que les considérations biologiques, suggère que l'incapacité des Noirs libres de jouir des droits et des privilèges associés à la citoyenneté prouve qu'ils ne sont pas des citoyens. En 1821, le Procureur Général William Wirt propose que la Constitution soit interprétée de façon à n'embrasser dans la définition du citoyen qu'une personne ayant les pleins droits dans son état de résidence⁶⁹. Dans une décision majoritaire prise en 1822 contre une «femme de couleur» revendiquant devant les tribunaux le statut de citoyenneté, la Cour d'Appel du Kentucky maintient que la capacité de jouir des mêmes droits et privilèges que les autres, et non le lieu de naissance, définit le citoyen⁷⁰. Les femmes et les enfants partagent le statut, les droits et les privilèges accordés aux hommes adultes de leur catégorie. Ils seront ou ne seront pas considérés comme citoyens, dans la mesure même où ces hommes le sont ou ne le sont pas. Les dissidents, en particulier le Juge Mills, ont pour leur part privilégié la définition selon laquelle la citoyenneté américaine englobe toute personne libre faisant allégeance à la nation et contribuant à son développement par voie de taxation. Si une personne libre qui n'est ni esclave, ni étrangère ne peut jouir des «droits essentiels», il faut remettre en question non le statut de citoyenneté en tant que tel mais l'existence des lois discriminatoires.

L'inversion de logique que propose la décision majoritaire laisse croire qu'au lieu de concéder des droits, le statut de citoyenneté américaine habilite plutôt à en jouir; le citoyen est non celui qui possède des droits mais celui qui est capable d'en jouir

⁶⁹ Amy C. Smith, i Littel 326, 333, Ky, 1822.

⁷⁰ *Ibid.*

pleinement. Toutefois, ces glissements et ces ambivalences semblent, plus que toute autre chose, émaner de la difficulté à fonder juridiquement l'exclusion politique des Noirs libres. À titre d'illustration, les termes que James Kettner recense dans son livre *The Development* indiquent que les Noirs libres sont, en ce qui concerne leur statut politique, tour à tour désignés par les tribunaux comme des «étrangers à la Constitution», des «sujets», des «quasi-citoyens» ou des «*denizens*», des «*wards*», ou tout simplement comme faisant partie d'une «race dégradée» ou d'une «troisième classe». Alors que le Juge Colcock de Caroline du Sud conteste le fait de les voir comme des «étrangers»⁷¹, la vision libérale du Juge Henry Crabb de Tennessee soutient que, sans égard à la couleur de peau ou à l'origine raciale, la liberté confère les mêmes droits et les mêmes privilèges à tous ses détenteurs. La manumission est un acte à la lumière duquel la société donne son consentement à l'admission pleine d'un nouveau membre au corps politique⁷². Aussi Kettner conclut-il que les Noirs libres occupent un statut politique intermédiaire dont l'expression défie la classification traditionnelle d'esclave, d'étranger et de citoyen⁷³. Le compromis racial au fondement de l'Amérique n'a pas seulement fixé la place des Noirs en marge de la communauté nationale, il a dessiné «la ligne de couleur» au-delà de laquelle ne s'appliquent plus les impératifs démocratiques de liberté civique et d'égalité politique⁷⁴.

2. DES MOUVEMENTS DE REVENDICATIONS À L'ÉGALITÉ

Au cours de la première moitié du 19^e siècle se sont également constitués nombre de mouvements contestant la conception restreinte de la citoyenneté américaine et

⁷¹ Ces différents termes ne révèlent pas seulement la manière dont on a compris le notion de citoyenneté américaine au 19^e siècle, ils confirment aussi le pendant racial qui l'a caractérisé à l'époque de l'antebellum. Ils traduisent le fait que, prise sous l'angle du *common law*, la citoyenneté américaine semble se définir en continuité avec la notion de sujet, tout en consacrant le passage du régime monarchique à un État républicain. Citant les propos tenus par le juge Galston dans *State v. Manuel*, Kettner écrit : «The term 'citizen' as understood in our law, is precisely analogous to the term subject in common law, and the change of phrase has entirely resulted from the change of government. The sovereignty has been transferred from one man to the collective body of the people – and he who before was a 'subject of the king' is now a 'citizen of the state'» (Kettner, *The Development*, p. 317).

⁷² Kettner, *The Development*.

⁷³ *Ibid*, p. 319-320.

⁷⁴ Libera, «Introduction».

revendiquant l'extension des droits politiques aux membres de la société exclus pour des raisons de classe, de sexe et de race.

2.1 Le mouvement égalitariste

Les restrictions associées à la notion de propriété ouvrent très tôt sur une confrontation politique faisant de l'extension du droit de vote et de l'égalité politique les enjeux politiques les plus brûlants du début du 19^e siècle. Visant une plus grande participation du «citoyen ordinaire», les adhérents au mouvement égalitariste ont cherché à remettre en valeur les assises du constitutionalisme américain, tout particulièrement l'égalité de droit et de liberté. Ce mouvement a, dès 1792, connu un grand succès au New Hampshire où on a accordé le droit de vote à tous les hommes et au Kentucky où celui-ci a été étendu à tous les hommes blancs âgés de plus de 21 ans. Un an plus tard, le Vermont a octroyé le droit de vote aux «hommes libres des municipalités». En 1810, ce fut au tour du Maryland d'éliminer les critères de la richesse et de la propriété pour la jouissance du droit de vote. À la fin de la seconde guerre contre l'Angleterre, les mouvements pour l'extension du droit au suffrage ont acquis une force politique suffisante pour exiger et obtenir la refonte de plusieurs constitutions dont celle du Massachusetts (1820). En 1821, la Convention de New York accorde le droit de vote à tous les contribuables, en attendant qu'un amendement soit venu cinq ans plus tard l'élargir à tous les hommes adultes. Ainsi, lors de l'élection présidentielle de 1828, seuls le Rhode Island, la Louisiane et la Virginie maintiennent la possession d'une quelconque propriété comme critère de la participation au suffrage. La Caroline du Nord applique encore ce critère dans le cas de la Chambre haute.

Il reste néanmoins que les Whigs qui se sont opposés aux mouvements de démocratisation du suffrage ont tenté désespérément de maintenir la protection de la propriété comme la finalité des institutions politiques⁷⁵. Lors de la Convention de New-York, le Chancelier Kent attribue à l'extension du droit de vote le caractère apocalyptique d'une «arme puissante» que «les extrémistes» n'hésiteront pas à utiliser pour saper les

⁷⁵ Pole, «The Ambiguities of Power».

bases démocratiques de la société américaine, soit «la propriété, les lois et les libertés»⁷⁶. N'étant pas spécifiées dans le contrat social à la base de la nation, poursuit-il, les exigences d'égle participation n'ont aucun fondement juridique, légal ou constitutionnel. La même idée se retrouve chez John Marshall qui, dans le cadre de la Convention de la Virginie de 1829, décrit la tendance au suffrage universel comme une «calamité» venue du Nord. Ce ton alarmiste, qui n'a pu à New York que ralentir les partisans de l'égalité politique, n'a pas seulement fait échec aux universalistes de la Virginie, elle a permis aux conservateurs du Sud d'endiguer provisoirement le raz de marée. La Virginie a maintenu les critères de propriété jusqu'en 1850, année au cours de laquelle elle a rendu le suffrage accessible à tous les hommes de race blanche, alors que la Caroline du Nord a attendu jusqu'en 1856.

Le second volet de la contre-offensive whiggiste, décelé également chez Kent, apparaît à la fois positif et lénifiant. Il consiste à proposer le principe de la «juste péréquation», principe selon lequel la participation politique d'un individu doit être proportionnelle à sa contribution au développement de la société. Un autre intervenant insiste qu'au sein des corporations, personne ne conteste le fait que l'actionnaire majoritaire bénéficie de la voix prépondérante dans les prises de décision. Plus tard, aux environs de 1836, Jeremiah Mason réfère à la situation des commerçants et des manufacturiers en vue d'étayer le point que la protection de la richesse se trouve au fondement même du gouvernement. Compte tenu que les États-Unis sont un pays regorgeant de ressources, soutient-il, l'accès au pouvoir politique ne peut que suivre la croissance de la fortune personnelle⁷⁷. Daniel Webster ajoute que la forme républicaine de gouvernement repose tant sur la force des constitutions et sur la stabilité institutionnelle que sur les lois régulant la descendance et la transmission de la propriété. Dans l'intérêt de la grande majorité, il est recommandé que le gouvernement continue de protéger de telles lois⁷⁸.

De l'avis d'Arthur Schlesinger Jr., les auteurs de ces discours ne se contentent pas de justifier la concentration de la richesse et du pouvoir, ils accordent aussi des vertus aux

⁷⁶ Chancellor Kent, cité par Schlesinger Jr., *The Age of Jackson*, p. 13.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

inégalités en matière de droit de vote, de participation politique et de citoyenneté⁷⁹. Ils tentent de convaincre que la richesse reflète les qualités supérieures inhérentes de connaissance, d'intelligence et de vertu morale, alors que la pauvreté serait le fruit de l'excès sexuel, du manque d'intelligence et de la dépravation. Ces joutes oratoires s'avèrent cependant peu productives face à la détermination avec laquelle sont exigés le retour aux idéaux égalitaristes révolutionnaires et leur actualisation dans les différentes sphères de la société américaine. Au cours des années 1820, l'expansion du droit de vote aux non-possédants n'a pas seulement confirmé le déclin de l'aristocratie de propriété, elle inscrit le passage irréversible du «libéralisme conservateur» au «libéralisme politique»⁸⁰.

L'arrivée de Jackson au pouvoir en 1828 a marqué la consécration du mouvement de renouvellement du système politique. D'abord, Jackson institue la croyance que le consentement populaire ne se limite pas à la seule «règle de la majorité», elle implique également le droit de celle-ci à gouverner⁸¹. Ensuite, il fonde le sens réel de la démocratie

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Benson, *The Concept of Jackson Democracy*.

⁸¹ White, «Andrew Jackson». La notion de «démocratie jacksonienne» reste toutefois un sujet à controverse. Certains auteurs présentent Jackson comme celui qui a rendu possible la démocratisation des États-Unis, un disciple de Jefferson qui a conduit les forces démocratiques à triompher sur les privilèges de classe (voir Remini, *The Legacy of Andrew Jackson*). Pour eux, Jackson a mené la bataille pour la démocratisation au-delà des conflits de classe et des conflits d'intérêt. Ce mouvement démocratique occupe un rôle central dans le développement de la tradition politique américaine. D'autres le voient comme un démagogue, ou comme un intrus qui sache profiter de l'enthousiasme politique de l'époque et d'une économie en pleine expansion pour détruire le système bancaire national. Rares sont aussi les définitions historiographiques qui se rencontrent (voir Buggs, *Jacksonian Democracy : Myth or Reality ?*). L'école des patriciens de Parton maintient qu'on peut admirer Jackson pour son nationalisme et sa politique de laisser faire économique, mais le condamne pour le déracinement des Indiens. L'école de la démocratie agrarienne de Turner voit en Jackson le noble champion de la cause de l'homme ordinaire, celui qui a mené le combat contre l'aristocratie de propriété et d'argent, contre les privilèges de classe, contre la corruption et contre l'oppression. Abernethy voit en Jackson un 'aristocrate des frontières' et un spéculateur terrien qui s'oppose au mouvement démocratique. Tout en étant controversé dans son propre État, il a émergé sur la scène politique comme un opportuniste. Il n'était ni un politicien consistant, ni un vrai leader, ni un démocrate. L. Benson porte ses réserves davantage sur la valeur sémantique du concept de 'démocratie jacksonienne' que sur le personnage ou sur ses œuvres; il trouve que le concept n'aide pas à cerner tous les aspects de la lutte égalitariste. Benson maintient que cette lutte était non seulement politique mais sociale et économique. Elle dépasse le concept de la «démocratie jacksonienne» perçue comme une manière de désigner les luttes de pouvoir politique et idéologique. Sans nier le rôle réel et symbolique de Jackson, il pense que le concept de «révolution égalitariste» s'avère un concept plus adéquat et plus réaliste. Il traduit mieux les luttes, aide à comprendre de manière plus large la course de la démocratie américaine après 1815. Il exprime l'esprit d'un mouvement non d'un homme qui a défié l'élitisme et gagne des luttes dans beaucoup de sphères. La bataille était moins sur la fin que sur les

politique sur la capacité du peuple à choisir ses propres représentants au moyen du suffrage universel et des élections directes⁸². Le nombre d'électeurs qui a passé de 355 000 en 1824 à 1,6 millions en 1828 a atteint le chiffre de 3 millions au cours des trois premières années de son administration. Enfin, percevant la démocratie participative comme le garant de la liberté du peuple et de l'accès à l'égalité justice, Jackson invite les citoyens à exprimer leurs opinions et à investir les mécanismes et les sites du pouvoir comme les halls législatifs, les caucus des partis politiques et les conventions nationales. Au moment où il quitte le pouvoir en 1837, tous les partis maintiennent des conventions nationales. Remini soutient qu'en réaffirmant la nécessité de redistribuer le pouvoir politique entre les différentes strates de la population, la politique jacksonienne a favorisé le passage vers la démocratie⁸³. Le langage, aussi bien populaire que politique, réfère davantage à la notion de démocratie qu'à celle de république pour désigner le système de gouvernement américain⁸⁴.

Schwartz fait toutefois remarquer que la philosophie sociale de Jackson reste aussi conservatrice que celle de ses prédécesseurs⁸⁵. Ne considérant que la situation des citoyens blancs de sexe masculin, les revendications à la liberté et à l'égalité ne s'étendent pas au-delà des frontières de sexe et de race. Les égalitaristes jacksoniens ne pouvaient même pas concevoir «que l'idéal de liberté et d'égalité pour tous les hommes exigeait l'abolition de l'esclavage, l'émancipation juridique et politique de la femme ou la suppression de toutes les discriminations constitutionnelles fondées sur la fortune, la race ou l'état antérieur de servitude»⁸⁶. Tout en proclamant la liberté comme le bien le plus précieux de l'homme, Jackson lui-même garde ses 150 esclaves. Non seulement son

moyens. En outre, toujours selon Benson, le concept de 'révolution égalitariste' est en mesure de mieux traduire la transformation de la république libérale aristocratique du début du dix-neuvième siècle en une démocratie populiste et égalitariste, la transition d'une société aristocratique à une société égalitariste. Toutefois, nous ne comptons pas entrer dans le débat sur les sens et les significations de la démocratie jacksonienne. Nous préférons la retenir comme l'une des principales voies d'expression et de concrétisation du mouvement égalitariste. Nous sommes seulement intéressé à analyser les impacts qu'elle a exercés sur l'évolution de l'idée de citoyenneté américaine et de sa conception en tant que mode de rapport entre l'individu, l'État et la société.

⁸² Remini, *The Legacy*.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

parti – le parti Démocrate - est activement engagé dans la défense de l'esclavage, il accuse les abolitionnistes de fomenter «l'insurrection servile» en vue de détruire l'Union et le principe démocratique de la règle de la majorité. Il les considère comme des anti-démocrates souhaitant restaurer le système républicain, manière de permettre à «l'élite de l'argent» de reprendre le contrôle du gouvernement pour avancer leurs intérêts économiques et limiter les possibilités de mobilité ascendante du «citoyen ordinaire»⁸⁷.

2.2 Le mouvement du droit des femmes

L'élimination des critères de propriété pour l'accès au suffrage, la célébration du «common man» dans le cadre de «la démocratie jacksonienne», la publication du *Married Woman's Property Laws* dans plusieurs États symbolisent autant de changements structurels venus miner les bases idéologiques de l'exclusion politique de la femme américaine⁸⁸. Cependant, les revendications féministes ne sont devenues articulées qu'en 1848, dans le cadre de la première Convention du droit des femmes⁸⁹. Les 365 participants – trois cents femmes et soixante-cinq hommes – ont, sous la forme de *Déclaration des droits et des sentiments*, présenté un plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes. Tout comme la Déclaration de l'Indépendance, le document reprend le langage du droit naturel, aussi bien que les principes d'égalité et de justice de la philosophie des Lumières. Les activistes ont, en conformité avec les idéaux égalitaristes de la Révolution, posé l'accès au suffrage comme un droit inaliénable dont aucun sexe ne peut être privé sans que ne soit violé le principe du consentement populaire. Ils concluent que les

⁸⁶ Schwartz, *Statutory History*, p. 42.

⁸⁷ Remini, *Andrew Jackson*.

⁸⁸ Gundersen, «Independence».

⁸⁹ Trois cents femmes et soixante-cinq hommes ont pris part à cette première convention du droit des femmes organisée en 1848, à Seneca Falls, petite ville du nord de l'État de New York, sous la direction de Elizabeth Cady Stanton et de Susan B. Anthony. Les deux étaient entourées, entre autres, de Jane Hunt, Martha Wright, Mary Ann McClintock et Lucretia Mott. Entre 1848 et 1860, l'organisation de dix conventions nationales et de plusieurs conventions locales dans des États comme New York, Massachusetts, Pennsylvanie et Ohio a permis de mettre en place les structures organisationnelles nécessaires, ainsi que de décider des formes d'actions appropriées. Aujourd'hui encore, Karst, (1991, *Belonging*) définit la rencontre de 1848 comme la genèse du mouvement féministe américain.

hommes et les femmes sont, en tant que membres de la race humaine, des êtres égaux avec les mêmes droits fondamentaux à la vie, à la liberté et à la quête du bonheur⁹⁰.

Les prémisses philosophiques de ce mouvement ont dessiné un idéal de citoyenneté capable de transcender les frontières de la sphère privée pour permettre aux femmes de jouir de l'ensemble des droits civiques, politiques et sociaux. Refusant la dichotomie entre la vie au «foyer» et la participation dans la «cité», entre le statut d'épouse et celui de citoyenne, les militantes concilient les revendications familiales, économiques et juridiques et les revendications politiques et sociales. L'ensemble englobe, entre autres, le droit à la liberté religieuse et personnelle, le droit à l'égalité dans le mariage, le droit d'avoir ses propres enfants (*right to their own children*), le droit de propriété, le droit à l'éducation et à l'exercice de toutes les professions, le droit au travail, le droit à un salaire décent et équitable. Aux yeux des militantes, la violation des droits de voter et de se faire élire va au-delà des principes de justice et d'égalité, elle traduit l'intention de «l'opresseur mâle» de détruire l'estime de soi de la femme américaine et de la contraindre à un système de dépendance. D'un autre côté, la rétention du slogan d'égalité devant la loi sans distinction de sexe et de couleur de la peau (*Equality before the Law Without Distinction of Sex or Color*) lors de la première Convention nationale pour les droits des femmes (*National Woman's Rights Convention*) tenue en 1850 indique sans équivoque la volonté de dépasser les seuls enjeux féministes pour se situer au plan de la citoyenneté égale. Alliant suffragisme et abolitionnisme, les activistes comptent opérer sur le double front de l'égalité de sexe et l'égalité de race. Elles ont maintes fois comparé leur sort à celui de l'esclave noir et rappelé que, tout comme celui-ci, la femme américaine est condamnée à subir perpétuellement le pouvoir oppressif de l'homme qui est, soit son père, son mari ou son tuteur – mais toujours son maître.

Quête d'autonomie individuelle exige, les militantes du mouvement du droit des femmes ont délaissé le républicanisme des pères fondateurs au profit d'un libéralisme leur

⁹⁰ Voici un court extrait de la Déclaration des droits et Sentiments : «Nous estimons que... tous les hommes et toutes les femmes furent créés égaux, que les créateurs les dota de certains droits inaliénables, parmi lesquels figurent la vie, la liberté et la quête du bonheur... Lorsqu'un gouvernement détruit ces principes, c'est le droit de ceux qui souffrent de refuser leur allégeance...

permettant de s'affirmer comme individus et comme citoyennes, et de se situer dans le contexte de l'Amérique d'avant-guerre civile où la compréhension de la citoyenneté s'est trouvée enrichie de dimensions économiques, civiles et sociales. Aussi les enjeux constitutifs de la plate-forme de la première Convention féministe de Seneca Falls englobent-ils des moyens pratiques pour améliorer la vie quotidienne des femmes⁹¹. Les revendications à l'égard des droits politiques et légaux sont secondées par des demandes d'accessibilité équivalente à l'éducation et à l'emploi, de participation politique et d'égalité devant la loi⁹². Elizabeth C. Stanton va au-delà de la seule négation des droits de citoyenneté pour proposer une analyse globale du «système de domination et d'oppression». Ses critiques englobent la totalité des mécanismes de légitimation, ainsi que les institutions ayant le plus contribué à la régénération de «la politique de sexe», entre autres, l'État, la religion, le mariage, la famille et le système d'éducation. Considérant l'endoctrinement religieux comme un obstacle majeur à l'émancipation de la femme américaine⁹³, elle rejette l'explication providentielle de la subordination féminine au profit d'une autre retenant la capacité des hommes blancs de manipuler le contenu de la Bible en vue de protéger leurs privilèges, de légitimer leur pouvoir et, enfin, de maintenir les femmes dans les sphères domestiques et de continuer à les traiter comme des *citoyennes de seconde-classe*⁹⁴. Généralement, la redéfinition des rapports de sexe explore tant l'univers économique et politique que les confins subtils (les sous-entendus) des modes culturels et du système de socialisation ou d'éducation⁹⁵. Les discours et les actions politiques associent les inégalités de droit aux limites pratiques et théoriques de l'invention politique américaine. Loin d'être perçues comme un «fait de nature», les inégalités de sexe sont resituées au cœur des rapports de pouvoir et des pratiques quotidiennes. Cependant, contrairement aux non-propriétaires, les femmes ont dû

Mais lorsqu'un long cortège d'abus... manifeste l'intention de les réduire par le despotisme absolu, c'est leur devoir de renverser ce gouvernement» (tiré de Basch, *Les rebelles*, p. 21).

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Bryson, *Feminist Political*.

⁹³ Stanton, *Woman's Bible*. En collaboration avec d'autres activistes, Stanton publie des articles dans lesquels elle se consacre à réfuter l'idée que, selon la Bible, la femme est inférieure à l'homme et qu'on ne peut l'octroyer de droits politique, social, économique et culturel.

⁹⁴ Dubois, *Elizabeth Cady Stanton*.

⁹⁵ Basch, *Les rebelles*.

attendre jusqu'en 1919 pour voir le dix-neuvième amendement venir leur accorder le droit de vote.

2.3 Le mouvement abolitionniste

L'esclavage constitue, pendant toute la période de l'antebellum, le talon d'Achille d'une nation américaine dont la Déclaration d'Indépendance insiste sur les droits naturels à la vie, à la liberté et au bonheur. Les idéaux d'égalité et d'autonomie individuelle valorisés par la culture démocratique n'ont cessé d'alimenter un sentiment antiesclavagiste et un mouvement abolitionniste reprenant à son compte les traditions des Lumières sur la perfectibilité humaine et la théorie des droits naturels de Locke. Dès 1775, des pamphlétaires comme John Woolman et Anthony Benezet ont aidé à fonder la première société antiesclavagiste des États-Unis. En 1776, ils ont joint leur voix au concert de ceux exigeant l'émancipation des esclaves conformément aux idéaux révolutionnaires. De leur côté, les Garrisonniens maintiennent qu'une Constitution honorant l'esclavage compromet les principes fondamentaux et les idéaux énoncés dans la Déclaration de l'Indépendance; une nation qui se fait complice des esclavagistes et qui entend utiliser le pouvoir fédéral pour empêcher l'émancipation des esclaves noirs est corrompue et ne mérite pas d'allégeance. La lutte abolitionniste n'a pris un tournant majeur qu'avec la création de *The American Anti-Slavery Society* en 1833. Ces organisations ont réussi à s'imposer comme le porte-étendard de la lutte abolitionniste. Elles ont, pendant longtemps, constitué les lieux d'expression et de cristallisation des aspirations des Noirs à la liberté.

La lutte pour l'extinction de l'esclavage s'est d'abord nourrie de l'éthique protestante, en particulier de l'héritage des Quakers, et de l'idée philosophique de la perfectibilité humaine. La popularité grandissante du républicanisme amène aussi nombre d'Américains à s'opposer à la constitution d'une aristocratie terrienne rendant le travail méprisable et à la volonté des intérêts esclavagistes d'imposer à la nation leurs idées, leurs sentiments et leurs pratiques. Toutefois, le caractère anachronique de l'institution esclavagiste n'est redevable qu'à son incompatibilité avec le mode de production et de développement capitaliste privilégié par le Nord – plusieurs la trouvent non économique

et non productive, d'autres craignent que son expansion vers les nouveaux territoires n'entraîne l'exclusion économique des «journaliers blancs». Manquant d'ancrage dans le quotidien des esclaves, ce complexe de facteurs à la fois religieux, politique et économique amène souvent à des positions d'ordre moral et à la formulation de revendications n'ayant que peu ou rien à voir avec le problème des Noirs comme tel⁹⁶. Les abolitionnistes n'étant pas nécessairement des partisans de l'égalité raciale, la majorité d'entre eux acceptent le postulat de l'infériorité naturelle et font peu d'efforts pour traiter les Noirs en partenaires ayant quelque chose à dire sur les orientations des organisations anti-esclavagistes et sur la mise en place des stratégies de luttes. Ils adhèrent à la perspective de colonisation comme la solution la plus satisfaisante du problème racial⁹⁷.

2.3.1 *Frederick Douglas et la cause abolitionniste*

Ne voulant plus compter sur le seul appui des abolitionnistes blancs⁹⁸, les Noirs ont, sous l'impulsion de Frederick Douglas, organisé une série de conventions nationales à la lumière desquelles se dégage une plate-forme comprenant, entre autres, l'abolition de l'esclavage, l'insertion en emploi, l'accès à l'éducation, la fin de la ségrégation résidentielle, la liberté de mouvement et la jouissance du droit de vote. Dans un discours prononcé en 1848, «*Address to the Colored People of the United States*», Douglas lie le destin des Noirs libres du Nord à celui des esclaves du Sud. Aux membres de la Convention anti-esclavagiste de Nantucket, il rappelle que «ce n'étaient pas seulement la société du Sud et les propriétaires d'esclaves qui étaient corrompus mais la loi, le gouvernement, et les églises qui soutiennent le système»⁹⁹. Les Noirs ne sont pas des «esclaves d'individus», insiste-t-il, ils sont «à plusieurs égards [...] les esclaves de la communauté».

⁹⁶ Huggins, *Slave and Citizen*.

⁹⁷ Selon Douglas, toute l'idée de colonisation est construite autour du 'futile' espoir une fois que les Noirs libres seraient établis quelque part, il va être plus facile de convaincre les propriétaires d'esclaves de les envoyer à cette place. alors que les planteurs du Sud se plaignent de ne pas pouvoir emmener plus d'esclaves aux États-Unis.

⁹⁸ Huggins, *Slave and Citizen*.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 1.

Douglas interprète l'adhésion des leaders noirs tels Martin R. Delaney et Henry H. Garnet à l'émigrationnisme comme une abdication des droits légitimes que les Noirs ont acquis par leur participation à la guerre de l'Indépendance. Il est, maintient-il, de l'obligation de l'homme noir de rester en Amérique, de forcer les États-Unis à respecter leurs idéaux d'égalité et à s'élever à la hauteur de leur destinée et de leur prétention providentielle d'être «une Nation des Nations». Douglas réitère maintes fois qu'il n'existe pas de différence entre l'argument rendant nécessaire le départ de l'homme noir quand il acquiert sa liberté et celui justifiant le fait qu'il soit maintenu en esclavage quand il vit aux États-Unis. Au Général Montgomery Blair essayant de le convaincre du contraire, Douglas répond qu'aucun partisan de l'émigration ne propose encore une législation visant l'expulsion des esclaves, mais plutôt une émancipation graduelle et volontariste. Huggins commente que Douglas aborde l'esclavage non en termes éthico-moraux mais dans ses conséquences pratiques et quotidiennes, non comme un fait de nature mais comme un fait de société¹⁰⁰. En lieu et place de l'émigration, il exhorte les Noirs libres à acquérir l'autonomie économique, à s'engager dans la lutte antiesclavagiste et à travailler au renforcement des réseaux de solidarités communautaires. L'esclavage, croit-il, ne peut survivre face à ces réalisations destinées à rendre l'homme noir respectable et digne.

L'adoption en 1850 de la seconde loi de restitution d'esclaves fugitifs a cependant ébranlé la foi de Douglas dans l'avènement d'une société américaine ouverte, répondant à la double revendication d'abolition de l'esclavage et d'égalité raciale¹⁰¹. Interprétant la nouvelle loi comme étant une capitulation des Blancs du Nord devant les intérêts esclavagistes et une menace à la liberté des Noirs libres, il a pris un ton plus combatif dans «*Claims of Our Common Cause*»¹⁰². Se référant aux mythes fondateurs de l'Amérique, il exige l'émancipation générale des esclaves, l'égalité de droit, de justice et de citoyenneté pour les Noirs, l'accessibilité au marché du travail selon le mérite et les compétences et, enfin, l'exercice sans restrictions du droit de suffrage. Sur son insistance, les membres de la Convention approuvent la création d'une école professionnelle, d'un

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Voir Nathan, *Slave and Citizen*.

musée et d'une librairie comme des moyens capables d'accélérer le développement de la fierté raciale. Ils ont également accepté de fonder le NCCP (National Council for Colored People) comme un mouvement de base (*grass-roots organization*) voué à la défense des intérêts noirs. Cette nouvelle pensée au sein de laquelle s'articulent quête d'autonomie individuelle et solidarité raciale se donne une teinture nationaliste posant la nécessité autant de préserver la communauté noire que d'établir «l'unicité nègre»¹⁰³.

3. L'AFFAIRE DRED SCOTT

Jusqu'à la fin de la première moitié du dix-neuvième siècle, la Cour Suprême s'est ingéniée, par retrait ou par évasion, à ne pas participer aux débats sur l'accessibilité des Noirs à la citoyenneté. Elle a, face aux ambiguïtés générées par les instances étatiques et les tribunaux locaux, opté pour une politique de non-interférence. La décision prise en 1856 dans l'affaire *Dred Scott* marque toutefois la rupture avec cette attitude précautionneuse longtemps observée par la Cour Marshall¹⁰⁴. Tout en précisant que la question ne relève pas de sa juridiction, le juge en chef Taney maintient que non seulement les Noirs libres n'étaient pas des citoyens au moment de l'adoption de la Constitution, mais les esclaves étaient définis comme les propriétés du maître. Faisant partie d'une «classe subordonnée, asservie et inférieure» et «séparés des Blancs par des

¹⁰³ Les efforts de renforcer juridiquement l'esclavage ont donné naissance à un courant nationaliste noir dont les principaux artisans restent Robert Alexander Young, Lewis Woodson, David Walker, Henry Highland Garnet, Alexander Crummel et Martin R. Delany. Le nationalisme noir dont l'âge d'or peut se situer entre 1850 et 1925 est traversée par trois grands schèmes de libération : la lutte armée, l'émigration et la séparation. Garnet maintient le droit des «opprimés» de penser et d'agir pour eux-mêmes, même par la force si nécessaire». Converti à la cause émigrioniste, Delany et plusieurs autres leaders noirs perdent l'espoir de voir un jour l'homme noir accéder à la pleine liberté dans une Amérique blanche exclusiviste, raciste et oppressive. Ils retiennent la nécessité pour les Noirs d'avoir leur propre nation en dehors des frontières américaines ou de retourner en Afrique. Fidèle aux principes des abolitionnistes, surtout des Garrisonniens, Douglas ne partagent pas ce total désaveu de la société américaine. Au cours de la Convention nationale de 1843, il s'est opposé avec véhémence à la résolution de Garnet appelant à l'insurrection armée pour mettre fin à l'esclavage. Il opte de préférence pour la persuasion morale.

¹⁰⁴ Vivant à Missouri, puis emmené par son maître en Illinois et en Wisconsin, deux états où l'esclavage n'existe pas, Dred Scott a, dès son retour en 1838, intenté un recours juridique en vue de recouvrer sa liberté. En 1852, la Cour Suprême de Missouri rejette ses plaintes, prétendant que son statut d'esclave se réinstitue une fois à Missouri. Vendu plus tard à John F.A. Sandford de New-York, il invoque le principe de la diversité de juridiction sur la citoyenneté pour porter ses griefs au niveau fédéral et appeler du verdict devant la Cour Suprême. Il importe généralement de savoir dans quelle mesure les privilèges et les immunités garantis par l'article 4, section 2 de cette même Constitution doivent être octroyés aux Noirs.

marques indélébiles» que l'émancipation ne saurait effacer, les êtres de «race africaine» ne peuvent s'attendre à ce que les États les traitent à égalité avec leurs propres citoyens. La citoyenneté américaine ne saurait inclure des membres dont la Constitution fédérale, dans les clauses concernant le commerce des esclaves et l'extradition des fugitifs, a clairement démontré l'infériorité. «Qualifier des personnes portant de telles marques et de tels stigmates de citoyens des États-Unis, de «concitoyens» pouvant participer à la souveraineté serait un abus de langage qui ne rehausserait pas l'image du citoyen américain aux yeux des autres nations»¹⁰⁵. Enfin, conclut-il, accorder aux Noirs libres la citoyenneté et le droit de se déplacer sans restrictions aura le pouvoir séditionnel de faire naître chez les esclaves le mécontentement et l'insoumission, mettant ainsi en danger autant l'ordre national que sa stabilité politique et institutionnelle. Les États-Unis étaient et resteraient une communauté blanche jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Maslow-Armand soutient que le raisonnement de Taney ne fait pas que refuser toute forme de liberté à Dred Scott, il érige «une barrière perpétuelle et infranchissable» à l'accessibilité des Noirs à la citoyenneté et à leur quête d'égalité¹⁰⁶. Il entend s'assurer que le devenir historique des Noirs libres ne puisse se penser d'une manière distincte de celui des esclaves¹⁰⁷. Néanmoins, deux dissidents, John Mclean et Benjamin Curtis, jugent aliénantes les considérations majoritaires. Qualifiant la position constitutionnelle de Taney de «mauvaise loi», le premier estime que, dans la mesure où la descendance africaine ne peut signifier un critère d'exclusion, Scott est pleinement citoyen. Le deuxième va encore plus loin en déclarant que toutes les personnes dont les ancêtres africains sont ramenés dans ce pays et vendus comme esclaves peuvent devenir citoyens, à moins qu'on accepte d'ériger les traits phénotypiques en preuve inamovible de qualification ou de disqualification.

3.1 Une lecture contextuelle de la décision Taney

Procéder à une lecture socio-historique de l'affaire Dred Scott fait émerger un ensemble d'antécédents permettant d'inscrire la décision Taney dans le pattern juridique de son

¹⁰⁵ Cité dans Lively, *The Constitution*, p. 218.

¹⁰⁶ Maslow-Armand, «La Constitution».

époque, au lieu de la considérer comme une 'aberration'. En 1834, à l'issue de l'affaire *Crandall*, le juge David Dagget du Connecticut déclare que considérer les Noirs, même ceux vivant dans des États libres, comme des citoyens au sens de la Constitution constitue un abus de langage dont le premier effet serait de pervertir le sens même de la notion de citoyenneté et qu'il est de son obligation de préciser qu'ils ne le sont pas. Le renversement de cette décision par la Cour Suprême des Erreurs cinq ans plus tard sur fond de technicalité et non de contenu, ainsi que l'affirmation qu'un esclave émancipé devient *sui generis* un citoyen ayant les mêmes droits que les autres citoyens de l'État n'ont pas empêché la Cour suprême de la Pennsylvanie de conclure en 1837 que la liberté n'est pas garante de la capacité à être «dépositaire» du pouvoir public. Dix ans plus tard, cette même cour réitère que ni les Noirs ni les Indiens ne sont encore admis dans le contrat qui créa l'Amérique. S'ils peuvent être considérés comme des citoyens, ils ne doivent pas aspirer à devenir «nos» législateurs, juges ou gouverneurs; ils ne disposent pas des droits politiques pouvant leur donner accès à des postes électifs.

Deuxièmement, les intérêts esclavagistes ont, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, dominé la scène politique américaine et sont même devenus hégémoniques avec la complicité des tribunaux étatiques et de la Cour Suprême. À l'expiration du délai de vingt ans accordé pour la poursuite du trafic d'esclaves, le juge Baldwin interdit au Congrès d'interférer avec le contrôle sur les «propriétés humaines» en vertu de la garantie de *due process* offerte par le cinquième amendement. Plus tard, la Cour suprême a invalidé le Compromis du Missouri qui, tout en permettant l'extension de l'esclavage au Missouri et à la frontière sud (jusqu'à la ligne du 36°30'), l'interdit dans le reste de la Louisiane. Contrairement aux jugements pris par la Cour d'Appel de Maryland (1799), par la Cour Suprême de Mississippi (1818) et en Virginie (1820, 1833), plusieurs verdicts prononcés au des années 1840-1850 a rendu caduque l'interprétation du *Comity Clause* voulant qu'un séjour consenti du maître dans un État libre ou dans un pays où n'existe pas l'esclavage libère de manière irréversible du lien de servage¹⁰⁸. Par exemple, le juge Thomas A. Marshall de Kentucky maintient que la résidence dans un État libre

¹⁰⁷ Huggins, *Slave and Citizen*.

¹⁰⁸ *Strauder c. Hogan*, 10 How. 82.

suspend l'habilité du maître à renforcer son dominion, mais ne touche ni à ses titres, ni à ses droits une fois l'esclave revenu. Le statut et le sort de l'esclave ne sont déterminés que par les lois en vigueur dans les juridictions dans lesquelles son maître et lui résident. La régulation en ce domaine ne relève que du seul ressort des États individuels.

Troisièmement, les vives tensions générées par la radicalisation du mouvement abolitionniste, par la crise de nullification et par la rébellion de Nat Turner ont atteint leur paroxysme à la suite de l'adoption en 1850 de la seconde loi de restitution d'esclaves fugitifs. Aux indignations ou protestations de plusieurs États du Nord décidés à défier la nouvelle loi s'oppose le durcissement politique du Sud¹⁰⁹. Les tribunaux eux-mêmes échangent la stratégie de conciliation contre celle de résistance et de confrontation. Ceux du Nord optent généralement pour une politique capable d'accommoder les forces abolitionnistes dans leur agitation contre l'expansion de l'esclavage aux territoires du Nord-Ouest et contre l'extradition des esclaves en fuite. En contrepartie, les tribunaux du Sud se sentent de moins en moins liés à respecter les recommandations du *Comity Clause* qu'à supporter le maintien de l'institution esclavagiste. Un juge de Kentucky suggère que le temps des décisions inspirées de «la politique de courtoisie» et de l'application des «lois odieuses» d'un autre État est bel et bien révolu. Faisant écho à cette position lors de la phase préliminaire de l'affaire Dred Scott, le juge William Scott de la Cour Suprême de Missouri ajoute d'entrée de jeu qu'aucun État n'est obligé de reconnaître une loi conçue dans un esprit hostile voué à son affaiblissement et à la destruction de son système de gouvernement.

C'est à la lumière de cet ensemble de tensions et d'enjeux que Taney tente de répondre aux questions de la citoyenneté des Noirs, du pouvoir respectif du Congrès et des États sur les territoires nouvellement conquis, ainsi que du droit des propriétaires d'esclaves. La biologisation de la citoyenneté américaine neutralise ses effets politiques dans le cas des Noirs libres, elle annule la possibilité d'exiger, comme le conviennent certaines clauses constitutionnelles, qu'un État reconnaisse les droits qui leur sont conférés par un autre. Toutefois, fait remarquer Lively, conclure que les Noirs libres ne peuvent disposer des mêmes droits reconnus aux citoyens blancs constitue en soi une distorsion

historique¹¹⁰. L'argumentaire oublie que les «vérités évidentes de la Déclaration de l'Indépendance» ont rejeté les indicateurs phénotypiques pour englober l'humanité en général. Au moment de la fondation de la République, les Noirs jouissaient dans plusieurs États du droit de voter, de recourir aux tribunaux, de contracter, d'acquérir de la propriété et d'en vendre. Prise au moment où la discrimination raciale devient une réalité sociopolitique à la largeur de la nation, la décision majoritaire tente de rajuster la fabrique constitutionnelle aux valeurs sociales exclusivistes, ainsi que de convertir un dilemme moral en une question jurisprudentielle. Elle reflète non seulement les préoccupations des propriétaires d'esclaves mais aussi la phobie que les esclaves émancipés émigreraient vers le Nord pour compétitionner dans un marché du travail essentiellement blanc¹¹¹. Elle se présente comme l'extension dans le domaine juridique et constitutionnel des attitudes racistes du groupe majoritaire et des politiques d'exclusion développées envers les Noirs.

Enfin, poursuit Lively, la décision Taney se veut davantage qu'une réflexion idiosyncrasique sur l'esclavage et sur l'accessibilité des Noirs à la citoyenneté¹¹². Elle traduit la capacité des intérêts dominants d'asservir l'un des plus importants mécanismes de pouvoir. Elle révèle le fait que, teintées de considérations politiques, économiques, idéologiques et identitaires, les interprétations de la citoyenneté américaine se voulaient divergentes et catégorielles. Elles sont souvent souscrites aux luttes menées par le Nord et le Sud pour le contrôle des «ressources naturelles», y inclus les Noirs eux-mêmes. Ces dynamiques de structuration de la société et de régulation du social ont généré des paradoxes qui allaient être dissipés non devant les tribunaux ou autour d'une table de négociation mais sur des champs de bataille et par la force des armes.

¹⁰⁹ Portes, «La guerre civile».

¹¹⁰ Lively, *The Constitution*.

¹¹¹ *Ibid.*, p.28.

¹¹² *Ibid.*

CHAPITRE III
L'ÉMERGENCE D'UNE CITOYENNETÉ NATIONALE

La décennie 1850 est marquée d'événements historiques venus radicaliser les positions respectives du Nord et du Sud, entre autres, l'adoption du *fugitive law*, l'affrontement sur le Kansas en 1854 et l'affaire Dred Scott. Toutefois, l'entreprise sécessionniste n'a débuté qu'avec l'arrivée au pouvoir d'Abraham Lincoln, dont le programme de gouvernement inclut les tarifs protectionnistes, la réforme agraire et l'interdiction de l'esclavage dans les nouveaux territoires de l'Ouest – autant d'enjeux auxquels s'opposent les intérêts esclavagistes. Le retrait de la Caroline du Sud de l'Union en décembre 1860, puis celui de la Floride, de la Géorgie, de l'Alabama, du Mississippi, de la Louisiane et du Texas ont, au mois de février 1861, résulté en la formation des États Confédérés d'Amérique et en la nomination de Jefferson Davis comme président. Ce fut cependant l'attaque du Fort Sumpter le 12 avril de la même année qui a signifié à Lincoln la futilité de ses efforts de rapprochement et dissipé l'espoir de trouver un compromis pacifique avec les forces sécessionnistes¹.

Les visions différentes de la guerre de sécession reflètent les mêmes dynamiques ayant caractérisé le 19^e siècle américain. Aux yeux de Lincoln, l'objectif est d'abord de restaurer l'Union, que cela exige la libération des esclaves ou non. Après avoir annulé plusieurs ordres d'émancipation partielle², Lincoln a même exigé l'enregistrement de son texte de veto avec la signature de la seconde loi de Confiscation adoptée par le Congrès en juillet 1862, loi qui libère sans compensation les esclaves de tous ceux jugés «coupables de trahison envers les États-Unis» ou «supportant la rébellion». Pour leur part, les Noirs transforment la guerre de sécession en une croisade pour la liberté et pour

¹ Essayant de se faire rassurant dès son discours inaugural, Lincoln promet, aux grandes désillusions des forces abolitionnistes, de ne pas toucher à l'esclavage dans les États où il existe déjà et d'appliquer de manière stricte la loi sur les esclaves fugitifs de 1850. Il a même promis un amendement constitutionnel garantissant l'esclavage.

² Citons, entre autres, les ordres d'émancipation énoncés le 25 mai 1861 par le Général Benjamin F. Butler, commandant de la forteresse Monroe de Virginie, le 30 août de la même année par le Général John C. Frémont, commandant des troupes de l'Union à Missouri et le 9 Avril 1862 par le général David Hunter, responsable des départements de la Géorgie, la Floride et la Caroline du Sud. En ce sens, Huggins juge que l'annonce faite, le 22 juillet 1862, à son cabinet de son intention d'émanciper tous les esclaves dans les États se trouvant toujours en rébellion le 1^{er} janvier 1863 et le dévoilement de la proclamation préliminaire suite à la défaite du général Robert E. Lee le 22 septembre 1862 ont une valeur plus stratégique que réelle. Dans l'espoir de trouver le compromis permettant de sauver l'Union sans toucher en profondeur au système esclavagiste, il s'est donné trois mois avant que les contraintes

la reconnaissance de leurs droits de citoyenneté³. Selon Meier, leur engagement dans l'armée viserait autant à combattre le système d'oppression ayant miné leur dignité individuelle et collective dans le Sud qu'à déconstruire les attitudes racistes et les pratiques discriminatoires au niveau national⁴. Néanmoins, la victoire du Nord, scellée le 9 septembre 1865 avec la capitulation de Lee à Appotomax, a permis d'atteindre le double objectif de réaffirmation de l'unité nationale américaine et d'émancipation des esclaves⁵.

Privilégiant la dimension commerciale et économique dans leur analyse, plusieurs auteurs suggèrent que réduire l'importance de la guerre de sécession aux seuls enjeux de la restauration de l'Union ou de la défense de la liberté est une vision partielle. Portes soutient que les conflits sont suscités surtout par la concurrence entre deux modes de production cherchant à s'imposer sur le territoire de l'Ouest et à s'appropriier les nouvelles ressources : le système esclavagiste du Sud fondé sur le travail servile et le capitalisme du Nord fondé sur la liberté de la main d'œuvre et sur la libre circulation des biens⁶. Le déclin de l'empire du coton et la dépendance économique envers les marchands de la nouvelle Angleterre, non la menace de l'abolition, ont fait germer l'idée de sécession chez les planteurs du Sud. Pour Libera, la guerre de sécession marque le renversement des rapports de force entre une bourgeoisie industrielle en émergence et une bourgeoisie esclavagiste qui, depuis 1800, a dicté la politique du pays dans les différents domaines. L'abolition de l'esclavage n'est que la conséquence inattendue d'une guerre menée pour la conservation de marchés vitaux à l'expansion de la nouvelle bourgeoisie manufacturière du Nord et pour la suprématie politique lui permettant à la fois de décider l'orientation économique de la nation et d'exploiter le bassin de main d'œuvre noire d'une manière éthiquement moins contestable⁷. Ce sont les contradictions inhérentes à «une société à moitié libre» reposant sur le travail servile qui ont alimenté les épreuves

associées à une guerre qui traînait l'eurent imposé à accepter «l'inévitable» de l'émancipation générale le 1^{er} janvier 1863 (Huggins, *Slave and citizens*).

³ Portes, «La guerre civile».

⁴ Meier, *Negro Thought in America*

⁵ Portes, «La guerre civile»..

⁶ *Ibid.*

⁷ Libera, «Introduction», p. 11

historiques et les rapports de forces imposant aux Américains la logique de la guerre de sécession.

1. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE LA CITOYENNETÉ NATIONALE

La fin de la guerre marque le début d'un nouvel ordre politique et social dominé par le Congrès qui, en dépit des objections émises par Lincoln et Johnson, a approuvé plusieurs lois et amendements constitutionnels réaffirmant l'idée d'une citoyenneté nationale axée sur le *jus solis* et redonnant à l'Amérique le visage d'une nation fondée sur la liberté, la justice et l'égalité⁸. Ratifié en décembre 1865, le treizième amendement abolit l'esclavage et interdit toute autre forme de «servitude volontaire», que ce soient le «péonage» des Mexicains ou le commerce des coolies chinois. Toutefois, la nouvelle donne politique ne garantit aux catégories asservies ni l'accès à la citoyenneté, ni l'égalité de droit et de protection. Elle affecte le droit des États d'établir ou de reconnaître l'esclavage, mais laisse intacte la structure politique organique l'ayant rendu possible⁹. Ainsi huit États du Sud décident-ils, à la mi-mars, de publier des lois interdisant aux Noirs d'hériter, d'acheter ou de transférer des titres de propriété, de conclure des contrats ou d'avoir plein accès au tribunal¹⁰. En réaction à ce «nouveau système de caste», le Congrès approuve le 9 avril 1866 le *Civil Rights Act* auquel le président Johnson a, au nom du droit des États, tenté sans succès d'imposer son veto.

Les droits civils trouvent leur expression constitutionnelle dans le quatorzième amendement qui, voté en 1866 et ratifié en 1868, définit comme citoyen américain toute personne naturalisée ou née aux États-Unis sans distinction «de race, de couleur de peau ou de condition antérieure de servitude». Cet amendement interdit aux États de priver quiconque de la vie, de la liberté ou de la propriété sans *due process*¹¹. Il n'impose pas

⁸ Wise, *A Treatise on American Citizenship*.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Franklin «Une liberté factice».

¹¹ Les États du Nord ont généralement supporté le quatorzième amendement. À partir de 1874, Massachusetts, Kansas, New York interdisent la discrimination dans les places publiques. Lorsque la Cour Suprême invalida le *Civil Rights Act*, la Californie et presque tous les États à l'Est de la Rivière du Mississippi passent des lois pour l'accommodement public, prohibant typiquement la discrimination dans les hôtels, les restaurants, les théâtres, les salons de coiffure, les services publics et les lieux de loisirs. La Californie et la majorité des États abolissent leurs écoles séparées. Toutefois, face à

seulement la préséance de la citoyenneté nationale sur celle des États, il rend aussi nécessaire une présence fédérale capable d'assurer à tous l'égalité de protection. Adopté en 1870, le 15^e amendement précise qu'aucun État ne peut «refuser le suffrage à un citoyen des États-Unis à cause de sa race, de sa couleur ou de sa condition antérieure de servitude». Plus tard, en 1872, le passage de l'*Enforcement Act* est venu étendre les principes de non-discrimination aux actions individuelles et collectives.

L'enchaînement d'amendements et de lois sur les droits civils témoigne de la détermination du Congrès à briser le lien entre race et citoyenneté déjà consacré dans l'affaire *Dred Scott*. Le 14^e amendement, écrit Maslow-Armand, représente l'acte fondateur de la citoyenneté américaine¹². Conférant à la nation le droit de réguler et de protéger ses citoyens contre l'invasion du pouvoir des États et contre les discriminations exercées à ce niveau, il reste le texte le plus important pour l'Amérique minoritaire, celui qui cherche à garantir aux Noirs en particulier et aux minorités en général la jouissance des droits civils et l'exercice sans entraves de la liberté¹³. Comme l'indique Cohen-Tanguy, l'interprétation que la Cour Suprême en a faite en 1925, dans *Gitlow c. New York*, a une influence aujourd'hui encore sur les grandes débats contemporaines, que ceux-ci concernent l'extension des droits de citoyenneté et du droit de vote, la reconnaissance du droit à l'avortement, l'action positive ou les luttes antiracistes¹⁴.

1.1 La double reconstruction

Les divergences manifestées au moment de l'adoption du *Civil Rights Act* de 1866 et du 14^e amendement semblent être révélatrices de la nature des jeux politiques ayant modelé les deux étapes de la Reconstruction du Sud. L'amnistie promise par Lincoln le 8

l'hostilité de l'opinion publique, ces lois ont eu peu d'impact. Peu de causes sont entendues par la Cour et les amendes imposées sont petites. L'intégration des écoles était réalisée aux dépens des professeurs noirs exclus dans le système mixte. En dépit de l'exigence de lois sévères concernant la violation des droits civils, les Noirs étaient en fait exclus des restaurants, des hôtels et étaient éduqués dans des systèmes séparés.

¹² Maslow-Armand, «La Constitution», p. 216.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Cohen-Tanguy, «Au coeur de la démocratie américaine».

décembre 1863 a laissé en suspens le sort des Noirs au cas d'un éventuel processus de reconstruction¹⁵. Dans son désir de rétablir rapidement les «relations normales» avec les anciens États confédérés au lendemain de la guerre, le président a adopté une politique fédérale permettant aux propriétaires de la Vallée du Mississippi, de la Virginie et de la Caroline du Sud de reprendre en main leurs plantations. En Louisiane où les planteurs ont fait serment d'allégeance et de loyauté envers le gouvernement en 1863 et 1864, le général Nathaniel P. Banks exige que les Noirs fraîchement émancipés retournent sur les plantations, y travaillent pour des «salaires de misère» et n'en sortent pas sans autorisation. Ce «programme de servitude», estime Douglas, remet les Noirs dans l'esclavage et fait de la proclamation de l'émancipation générale «une moquerie et une illusion». En janvier 1865, le président Johnson émet également l'ordonnance de restituer aux anciens propriétaires les terres que les Noirs ont achetées sur l'ordre du général William T. Sherman à Beaufort, ce qui a entraîné la perte de titre de propriété pour des milliers d'entre eux. À cela se combinent le démantèlement, au Mississippi, de la communauté noire en cours de formation sur les plantations de Jefferson Davis et de ses frères, le retour d'une portion de ces terres à leurs anciens propriétaires et le vente du reste à d'autres Blancs. Enfin, cherchant à court-circuiter le processus de reconstruction, le président Johnson a profité du congé législatif de décembre 1865 pour réorganiser les États. Vu que tous les États ex-confédérés, à l'exception de Texas, ont prêté allégeance, il a proclamé la restauration de l'Union et recommandé l'admission de leurs délégués au Congrès.

Les États du Sud ont, au cours de la période de la reconstruction présidentielle (1865-1866), élaboré un ensemble de Codes noirs (*Black Laws*). Ce système de contrôle racial avait pour objectif de maintenir les Noirs à leur place et de fournir aux planteurs une

¹⁵ Lincoln promet de pardonner tous les anciens confédérés prêtant allégeance à la nation et jurant de supporter et de respecter la Constitution des États-Unis. Sont exclus seulement les officiers au rang élevé de la marine et de l'infanterie de la Confédération, ceux qui ont démissionné des États-Unis pour servir dans la Confédération, aussi les congressistes et les juges (les juristes) qui ont abandonné les États-Unis pour servir les intérêts du Sud. À la mort de Lincoln, Johnson, son successeur, profite d'un congé du Congrès pour organiser les États selon le plan de Lincoln. En décembre 1865, tous les États de la Confédération, exceptés Texas, ont prêté allégeance. Johnson proclame que l'Union a été restaurée, et les délégués des États ex-confédérés n'attendent que leur admission au Congrès. Cependant, le 39th Congrès mené par des Républicains radicaux à la chambre comme Charles Sumner et Thaddeus Stevens, ne l'entend pas de cette manière

force de travail corvéable à merci. Les États mettent au point des contrats de travail rendant l'ouvrier noir dépendant de l'employeur. Considérés comme des errants, les Noirs sans emplois ou sans preuve de résidence sont arrêtés et condamnés à payer des amendes ou aux travaux forcés à terme en cas de manque de moyens pour s'en acquitter. L'utilisation des termes de «maître» et de «serviteur» en Caroline du Sud s'est trouvée assortie de fortes pénalités pour ceux ne respectant pas les obligations contractuelles ou encourageant les Noirs à ne pas les respecter. Les nouvelles lois, qui reconnaissent le droit de ces derniers à avoir recours aux tribunaux ou à posséder des propriétés, leur interdisent de porter des armes à feu ou de témoigner devant les tribunaux; seules les causes impliquant un autre Noir y faisaient exception. Les Noirs ne peuvent accéder qu'à certains types de propriété au Mississippi, alors qu'ils sont exclus des commerces exigeant une compétence et des secteurs d'affaires les plus importantes en Caroline du Sud.

Mené par des républicains radicaux comme Charles Summer et Thadeus Stevens, le 39th Congrès ne souscrit pas à cette idée de restauration. Tout en refusant de siéger avec les délégués des États anciennement confédérés, il a voté des lois de reconstruction posant la question du devenir des Noirs dans la société américaine. Les législations visent à aider les nouveaux citoyens à assumer les droits et les obligations associés à leur statut de citoyens, et à faciliter leur participation à la vie en société par le biais de « la scolarisation rapide » et par l'accès aux opportunités économiques. La volonté de mener jusqu'au bout l'entreprise de la restauration des droits civils a également amené le Congrès à adopter des lois plaçant les États du Sud sous un commandement militaire jusqu'à ce qu'une convention, dont les membres seront choisis au suffrage universel, ait écrit de nouvelles constitutions répondant aux exigences d'une société américaine pleinement démocratique. L'établissement d'un comité conjoint pour la préparation du 15^e amendement (*Joint Committee of Fifteen*) s'accompagnait de l'extension des pouvoirs du *Freedmen's Bureau* dont le mandat était d'administrer «les terres abandonnées».

L'époque de la reconstruction par le Congrès est ainsi marquée du désir de rendre accessibles aux Noirs des espaces publics comme le transport, les restaurants ou les écoles, de lever les interdits professionnels et économiques dont ils sont victimes, ainsi

que d'assurer leur pleine accessibilité aux tribunaux et à la justice. Elle a ouvert sur le retrait de plusieurs lois discriminatoires des États dont celle contre le témoignage des Noirs en Californie et celles empêchant leur migration en Illinois et en Indiana. À travers tout le pays surgissent des organismes philanthropiques en faveur des Noirs émancipés, des sociétés d'éducation, des commissions sanitaires et des associations «d'hommes libres». La grande libéralité ayant caractérisé cette époque de reconstruction a momentanément dissipé le sentiment que les Noirs ne pouvaient jouir de leurs pleins droits qu'à travers l'émigration (la colonisation) et elle a aussi renouvelé la foi de ceux-ci dans la possibilité d'une société américaine intégrée et égalitaire.

1.2 Le Compromis de 1877

La reconstruction n'a pu toutefois «faire œuvre durable»¹⁶. Dès 1868, les termes évasifs à travers lesquels s'expriment les promesses d'améliorer les conditions politiques et économiques des Noirs laissent peu douter que l'élan de justice se rattache davantage à la crise d'après-guerre qu'à la volonté d'aboutir à l'égalité de fait. Déjà, les «affairistes» du Nord accordent leur préférence à une réconciliation nationale qui leur permette de profiter des opportunités offertes par la conquête de nouvelles terres. Alors que le retour au pouvoir des Démocrates dans le Sud aux environs de 1871 apparaît de mauvaise augure pour l'accès des Noirs à la pleine citoyenneté et à l'égalité réelle, le Nord accepte, dans le cadre du compromis de 1877, de mettre un terme aux efforts de reconstruction¹⁷. Une telle décision n'a pas seulement signifié l'échec des tentatives de mettre en place des institutions sociales et politiques intégrées. Elle a laissé les Noirs libres sans protection contre la hargne des «suprémacistes blancs» qui, n'ayant jamais digéré leur émancipation, ont persisté à les traiter comme des esclaves. Dès 1883, Douglas constate avec effroi que les Noirs restent à moitié libres et à moitié esclaves.

Selon Smith, le départ des troupes fédérales laisse le champ libre à l'implantation dans le Sud d'un mode d'organisation sociale vouée à garder ou à repousser les Noirs vers la

¹⁶ Mélandri, *Histoire des États-Unis*, p. 15.

¹⁷ Le compromis de 1877 laisse la présidence contestée au républicain Rutherford B. Hayes plutôt qu'au démocrate Tilden, en échange du retrait des forces fédérales de deux États non encore «rachetés» et

marge¹⁸. Le système contractuel de métayage les force à négocier avec les planteurs la moindre portion d'espace qu'ils espèrent obtenir. Victimes du harcèlement policier, soumis à l'arbitraire des shérifs et des juges, ils sont restés dépendants des planteurs-employeurs qui, en conséquence, ont acquis le pouvoir d'intervenir dans leur vie privée, de les envoyer en prison ou de leur rappeler leurs obligations contractuelles en recourant au lynchage. Les manœuvres dilatoires – mauvaise adresse postale, procédures d'enregistrement complexes ou remboursement de boîtes de vote – ont, à la toute fin du dix-neuvième siècle, cédé leur place à des clauses ramenant l'éviction civique des Noirs au niveau pratique plutôt que formel. Au lieu de récidiver avec des codes noirs racistes, le Mississippi, la Caroline du Sud, la Louisiane, la Caroline du Nord, l'Alabama, la Virginie, la Géorgie et l'Oklahoma ont, entre 1890 et 1908, opté pour la constitutionalisation d'un ensemble de critères – posséder la propriété, savoir lire et écrire, être contribuable au niveau local – dont l'application se fait de manière discriminatoire. Quelques constitutions ont aussi intégré une clause réservant le droit de vote à ceux dont le grand-père l'exerçait. S'apparente à la même logique d'exclusion l'adoption, entre 1896 et 1915, de législations limitant aux Blancs la possibilité de voter aux élections primaires du Parti démocrate. Le droit de vote devient, en ce qui concerne les Noirs, un dispositif héréditaire transmis avec le patrimoine familial plutôt qu'un mécanisme politique rattaché aux droits individuels et de citoyenneté.

Les forces d'exclusion ne se sont pas contentées du seul discours légitimant de droit des États. Ils ont recouru aux formes de terreur extra-légales que sont les phénomènes de lynchage dans les zones rurales et de violence collective – les émeutes raciales – dans les centres urbains. Praire écrit qu'au tournant du vingtième siècle, le lynchage devient «l'élément de la vie politique américaine...destiné à compléter l'arsenal légal de l'exclusion. Clairement il s'imposa comme un bon instrument de contrôle politique et économique de la seconde nation des États-Unis, un acte de guerre et d'intimidation destiné à tenir en respect une population qui, aux yeux des idéologues racistes blancs, n'était jamais assez soumise». Les Noirs sont terrorisés par des sociétés secrètes formées

d'importantes mesures économiques répondant aussi bien aux intérêts des Républicains du Nord qu'à ceux des conservateurs démocrates du Sud.

à cet effet et opérant en toute impunité, entre autres, le *Ku Klux Klan* et les *Chevaliers du Camélia Blanc*¹⁹. Les multiples obstacles que le Sud oppose à leur émancipation réelle ont comme conséquence d'enrayer leur participation politique aux environs de 1900 et d'empêcher leur mobilité socio-économique. Alors que ceux qui ont choisi de rester à la campagne ont subi le sort de métayers exploités, les migrants urbains se sont vu exclus des emplois qu'ils pouvaient exercer avant la guerre civile. L'opération de «Reconstruction radicale» n'a pas réussi à absoudre les Noirs de ce qu'avant la guerre de sécession, les abolitionnistes présentent ironiquement comme les «péchés de caste» (sins of caste), encore moins à les libérer des interdits – de type politique, économique, civique, social et spatial – que ces péchés génèrent et légitiment.

1.3 Les limites sexuelles de la citoyenneté nationale

Le processus de renouvellement politique à la lumière duquel les Noirs ont acquis l'accès formel à la citoyenneté et au droit de vote a en même temps omis d'inclure «le sexe» parmi les critères de non-discrimination. Pour exhorter à la patience les féministes mécontentes, Douglas, dont l'alliance aux radicaux républicains s'est révélée cruciale dans le passage des amendements constitutionnels et l'adoption des lois sur les droits civils, a développé l'idée de «l'heure des Noirs» (*the negro's hour*).

Pour nous, maintient-il, c'est une question de vie ou de mort... Lorsque les femmes, parce qu'elles sont femmes seront pourchassées...traînées hors de leur maison pour être pendues à des lampadaires; quand elles verront leurs enfants arrachées à leurs bras, le crâne fracassé à terre, lorsqu'elles seront systématiquement objets d'insultes et d'outrages, alors il y aura la même urgence pour elles d'obtenir le vote²⁰.

Pour lui, les femmes noires sont victimes de l'ostracisme non en fonction de leur sexe, mais en fonction de leur appartenance raciale et de la couleur de leur peau.

¹⁸ Smith, «The American creed».

¹⁹ Paraire, *Les Noirs américains*, p. 145.

²⁰ Voir Basch, *Les rebelles*, p. 35.

En effet, les leaders abolitionnistes ont, pour des raisons stratégiques, refusé de soutenir les militantes du mouvement du droit des femmes dans leur effort de faire extraire du 14^e amendement le mot «mâle», mot dont l'inscription aurait pour effet de constitutionnaliser un principe de non-citoyenneté qui, jusqu'alors, ne figurait que dans les droits des États²¹. Ils ne sont pas non plus intervenus en 1869 en vue d'aider les militantes à faire incorporer le critère «sexe» dans le quinzième amendement. Cette position a provoqué une fissure entre deux mouvements minoritaires qui se sont développés de manière quasi-symbiotique à l'époque de l'antebellum, privant les militantes du lien et des moyens nécessaires pour forcer le passage d'un seizième amendement qui leur accorderait l'égalité politique. Du point de vue de Buhleed, le compromis politique ayant abouti au renforcement des droits civils et politiques des Noirs contre les États récalcitrants a en conséquence privé les femmes du droit à la citoyenneté égale²². Il a, au niveau politique, anéanti l'espoir de voir instaurer, dans une société américaine renouvelée, le suffrage universel sans égard au sexe.

1.3.1 *Le nouveau départ*

E. Dubois estime que ces différentes contraintes ont amené les suffragettes à minimiser le langage d'exclusion de la seconde section du 14^e amendement en vue de mettre en relief celui d'inclusion de la première qui, tout en instituant l'idée de «citoyenneté nationale», impose au gouvernement fédéral l'obligation de protéger tous les citoyens²³. Les suffragettes maintiennent qu'en tant que «personnes», les femmes sont des citoyens égaux aux hommes; elles disposent du droit de vote ainsi que de tous les privilèges et immunités rattachés au statut de citoyenneté. Le 11 janvier 1871, Virginia Woodhull présente devant le Comité juridique du Sénat un travail exégétique, *The Memorial*, à la lumière duquel elle démontre qu'en vertu de la Constitution et des différents

²¹ Le principe du suffrage universel, du droit à l'égalité de tout individu, quels que soient sa couleur, sa race, sa classe, son sexe, n'a pas su résister à l'urgence du moment. Voyant fondre l'espoir de l'égalité pour tous et du droit de vote pour tous les citoyens, Stanton déclare en 1868 : «Je refuse de parler de Noirs et de femmes, je parle de citoyens». Toutefois le désir de «fondre en un seul concept de citoyen les Noirs et les femmes» en vue d'«une seule et vaste tâche de reconstruction» apparaît vain. Le mouvement abolitionniste, auquel les femmes ont apporté un énorme soutien, les a lâchées au moment où il s'agit de leur octroyer l'égalité civique à travers l'obtention du droit de vote.

²² Buhleed cité dans Basch, *Les rebelles*, p. 38.

amendements, les femmes disposent déjà des droits de citoyenneté et du droit de vote²⁴. Vu la réaffirmation des principes constitutionnels dans le 14^e amendement et de la redéfinition du citoyen américain comme «toute personne née aux États-Unis ou naturalisée américaine», il n'est nullement nécessaire d'adopter un autre amendement pour assurer l'égalité politique entre les deux sexes. Il s'agit plutôt d'établir des conditions empêchant l'une des «catégories de la nation» de s'arroger «le droit de priver un autre groupe de l'expression politique»²⁵. Il importe de rectifier l'interprétation erronée que font les «ennemis du vote des femmes» des principes constitutionnels, et d'imposer certains correctifs aux règlements électoraux des États en vue de les rendre équitables. Maintenir sous tutelle politique celles qui se voient confier tant de responsabilités sur le plan éducatif, professionnel, financier ou éthique relève moins de l'arbitraire que de l'absurde²⁶. Le rejet des présupposés du pamphlet ne cache point l'embarras des membres du Comité juridique devant ce nœud de contradictions. Les avis partagés résultent en un texte majoritaire maintenant que le statut de citoyen ne donne pas automatiquement accès au suffrage, et d'un texte minoritaire affirmant qu'aux termes de la Constitution et notamment de la définition de la citoyenneté proposée dans le 14^e amendement, les femmes possèdent déjà ce droit.

La démarche de Woodhull a semblé apporter un nouvel élan au mouvement pour le droit de vote des femmes. Sa réinterprétation de la notion de citoyenneté américaine a non seulement aidé à repenser la question du droit des femmes mais aussi à générer une série d'actions visant non l'octroi du droit de vote comme tel mais le respect ou l'application des principes égalitaires énoncés dans la Constitution. Tout au long de l'époque de Reconstruction, les activistes ont persisté à s'inscrire sur les registres de vote ou, même sans succès, à se rendre aux urnes dans des villes comme Vineland et Roseville. Car, déclarent-elles, le rôle de la Constitution est aussi bien de conférer des droits que de protéger la jouissance de ceux qui existent déjà. Ces actions collectives directes indiquent autant un changement de stratégie que l'émergence de nouvelles perceptions de la

²³ Dubois, «Taking law into their own hands».

²⁴ Voir Basch, *Les rebelles*, p. 151-152.

²⁵ *Ibid*, p. 152.

démocratie et du pouvoir politique. D'après Dubois, l'ère de la Reconstruction ayant renforcé la conviction que le droit de vote est un droit inhérent à la citoyenneté et non un privilège à être octroyé par le gouvernement selon ses propres critères, les activistes du droit des femmes ont vu dans son refus un acte arbitraire, une usurpation de pouvoir dépourvue de fondement juridique et constitutionnel²⁷. Elles se sont rendu compte que l'État repose sur la participation des citoyens mais ne se renouvelle qu'au travers des luttes que différents groupes mènent collectivement pour son contrôle. L'acquisition d'un pouvoir politique capable de forcer la reconnaissance de leurs libertés exige la collectivisation de leur droit individuel au suffrage, c'est-à-dire que le droit de vote leur soit accordé non sur une base individuelle mais en tant que collectivité de sexe.

1.3.2 La contre-offensive des opposants au droit de vote des femmes

Les actions collectives directes introduisent dans la lutte pour le droit des femmes une phase caractérisée par la volonté de tester devant les tribunaux fédéraux la légitimité constitutionnelle et juridique de la théorie des droits naturels universels et de la démocratie politique. L'efficacité de cette stratégie semble contraindre les opposants au mouvement du droit des femmes, qui se sont contentés au début de minimiser les revendications comme étant celles de «vieilles filles aigries et de quelques femmes sans enfants», de mettre à contribution les instances juridiques, politiques et idéologiques en vue de contenir ce qui semblait être sur le point de se dessiner comme un mouvement de masse²⁸. Lorsqu'en 1873, il s'agissait de savoir si l'État d'Illinois pouvait interdire constitutionnellement aux femmes l'exercice du métier d'avocat, la Cour Suprême ne s'est pas limitée au rejet de la requête de Myra Bradwell²⁹. Joignant le naturel au providentiel, le juge Joseph Bradley déclare que la timidité et la délicatesse «naturelle» de la femme la disqualifient pour les occupations de la vie civile³⁰. D'ailleurs, précise-t-il, «l'harmonie d'intérêt et d'opinion» qu'exige la vitalité de l'institution familiale n'est pas

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Dubois, « Taking law ».

²⁸ Basch, *Rebelles américaines*; Billington, « Ideology and feminism »

²⁹ Bradwell vs Illinois, 1873.

³⁰ *Ibid.*

compatible avec l'idée de voir les femmes entreprendre une carrière professionnelle distincte et indépendante de celle de leur époux. Ayant été assignées au foyer par «la loi du Créateur», il est de leur destinée de remplir les «nobles et salutaires tâches d'épouse et de mère».

Les démarches de Belva Lockwood en vue de l'obtention de sa licence d'avocat en 1890 n'ont pas abouti à de meilleurs résultats. La Cour Suprême a refusé d'invalider la décision de la Cour d'Appel de Virginie d'interpréter l'expression «toute personne» trouvée dans l'acte d'admission au barreau comme étant mise pour «mâle». Dans d'autres situations où les activistes ont repris l'argument que le droit de vote est un droit inhérent à la citoyenneté nationale, les décisions ne se sont plus attardées à remettre en question leur statut de citoyennes mais à dissocier le droit de vote de celui de la citoyenneté. Le juge Carter admet que le 14^e amendement accorde à Sara Spencer et aux autres femmes du District de Columbia les mêmes privilèges et les mêmes immunités que les hommes. Toutefois, conclut-il, insinuer que le droit de vote est rattaché à la citoyenneté, c'est chercher à détruire le gouvernement civil; c'est se permettre une «extravagance politique» (*political prodigality*) faisant courir le risque de joindre la violence à l'anarchie. La Cour suprême n'a pas non plus contesté le statut de citoyenne de Virginia Minor de St-Louis. Elle a plutôt décidé que voter ne fait pas partie de la citoyenneté et que ce privilège accordé par le gouvernement reste valable aussi longtemps qu'il ne dérange pas l'ordre social et politique³¹. C'est encore dans cette foulée que Grover Cleveland écrit en 1905 que l'octroi du droit de vote aux femmes menacerait l'étanchéité des sphères séparées et qu'il est impossible de rompre cet «équilibre naturel délicatement ajusté» selon les rôles et les limites des deux sexes sans courir «le risque d'un danger social»³².

Il serait erroné de réduire l'opposition au mouvement du droit des femmes aux seules actions des hommes détenant le pouvoir politique et juridique, sans tenir compte du mouvement anti-suffragiste et de la position des intérêts économiques et commerciaux. Craignant que l'accès au suffrage des femmes ne facilite pas le passage des mesures de

³¹ Dubois, « Taking law ».

³² Grover, «Would Woman Suffrage Be Unwise ?».

prohibition, le *National Brewers' Association* a investi des millions de dollars dans le financement du mouvement anti-suffrage³³. Étaient également engagés dans le maintien du *statu quo* les compagnies ferroviaires, les industries de coton, ainsi que les compagnies minières. Ces grandes compagnies ont organisé et financé plusieurs contre-mouvements faisant croire que les réformes demandées par les militantes du droit des femmes auront des conséquences préjudiciables pour l'institution familiale, pour les différences de sexe et pour le statut privilégié dont jouit la femme au niveau de la société.

1.3.3 *La radicalisation du mouvement pour le droit des femmes*

Compte tenu de la réconciliation des deux ailes formées à la suite de l'échec de modifier les 14^e et 15^e amendements, le mouvement pour le droit des femmes s'est trouvé, aux environs de 1890, doté d'une imposante structure organisationnelle³⁴. Les femmes qui assument de grandes responsabilités sociales ont pris conscience de leur manque de pouvoir, mais aussi de leur capacité collective de changer la situation³⁵. Ainsi, tout en associant le maintien de l'ordre moral à leur travail philanthropique, les adhérentes sont venues à voir le droit de vote non comme mode de participation au fonctionnement de l'État mais comme moyen de protéger leurs intérêts et leurs œuvres. Ce raisonnement, qui n'a pas éliminé les tensions idéologiques fondamentales, a offert un terrain de conciliation entre la tendance politique et la tendance sociale. Beaucoup de femmes se sont trouvées, au tournant du 20^e siècle, engagées et dans le mouvement progressiste et dans les batailles politiques pour l'accès au suffrage³⁶. La militance ayant pris une dimension passionnelle au cours des années 1910, les femmes ont recouru à des modes de pression comprenant, entre autres, les rencontres et les spectacles en plein air, les

³³ McGlen et O'Connor, 1983, *Women Rights*.

³⁴ En effet dès 1869, le mouvement féministe s'est scindé en deux ailes. La *National Woman Suffrage Association (NWSA)* est formée à New York par Stanton et Anthony. Lucy Stone et ses amis mirent sur pied un an plus tard un mouvement plus modéré et plus traditionnel, *The American Woman Suffrage Association (AWSA)*. Si la question de suffrage reste au cœur des revendications des deux mouvements, il existe entre eux de profondes divergences stratégiques et idéologiques. L'AWSA reproche entre autres au NWSA son radicalisme politique et social, ainsi que ses «alliances douteuses» avec des racistes notoires comme Francis Train. Stratégiquement, l'AWSA a privilégié un travail de sape au niveau local ou de l'État fédéré sur les grandes agitations au niveau fédéral. Il a fallu attendre jusqu'en 1890 pour voir se résorber la scission avec la fondation de *National American Woman Suffrage Association (NAWSA)*.

³⁵ Beckwith, « American Women »; McGlen et O'Connor, *Women Rights*.

pétitions et les piquets. Toutefois, si la marche sur Washington qui a servi à rendre compte du nombre de femmes publiquement engagées dans la bataille pour le droit de vote a aussi créé le sens du *momentum*, ce fut l'inclusion d'une promesse de vote pour les femmes dans la plate-forme politique du Progressive Party en 1912 qui a marqué le point tournant et obligé des organisations fédérales et étatiques à faire de même. L'action a donc ouvert la voie à l'adoption du 19^e amendement qui, en 1919, octroie formellement le droit de vote aux femmes américaines³⁷.

1.4 Les limites ethniques de la citoyenneté nationale

Le phénomène migratoire qui a été interrompu au cours de la guerre de sécession n'a pas tardé à reprendre de l'ampleur dans les années subséquentes. De 1860 à 1890, le nombre d'immigrants arrivés aux États-Unis a doublé par rapport à celui de la période d'avant-guerre. Les principaux pourvoyeurs devenaient l'Italie du Sud, la Russie, la Péninsule balkanique et l'empire astro-hongrois. L'immigration chinoise est passée d'un total de 63 000 en 1860 à un nombre annuel de 30 000 au début des années 1880, puis fut fixée après l'adoption du *Chinese Exclusion Act* de 1882 à un quota annuel n'excédant pas 1000. Enfin, ce fut au tour des Mexicains d'arriver à la fin du 19^e siècle. Déjà en 1930, on les considérait comme une autre catégorie raciale, à côté des Blancs et des Noirs.

Les différentes vagues d'immigration ont amené aux États-Unis la main d'œuvre dont avait besoin un pays en pleine mutation économique et en pleine expansion territoriale. Les Irlandais se sont trouvés concentrés dans la construction des chemins de fer du Nord-Est, alors que les Italiens sont restés en majorité dans le secteur de la construction. Les Juifs, parmi lesquels figurait un grand nombre de travailleurs manuels, de journaliers et d'artisans qualifiés, se trouvaient dans différents secteurs du marché du travail, et ceci en dépit de l'antisémitisme dont était victime une bonne partie d'entre eux. Les Chinois, qui étaient souvent des contractuels, sont regroupés en des collectifs de travail placés sous la

³⁶ McGlen et O'Connor, *Women Rights*.

³⁷ La ratification du 19^e amendement n'allait pas de soi. Elle est obtenue aux prix de plusieurs décennies d'âpres luttes. Les opposantes composées majoritairement des femmes de classe moyenne à tendance conservatrice, des hommes d'affaire et de quelques factions politiques font tout ce qui est en leur

supervision d'un compatriote. Ils se trouvaient dans l'agriculture et formaient la grande majorité des poseurs de voie du *Central Pacific Railroad*, allant de la Californie à l'Utah en passant par la Sierra Nevada. Enfin, les Mexicains ont travaillé dans les vergers et les champs de la Californie et contribué à l'expansion des plantations de coton en Arizona où ils ont représenté près de la moitié (50 %) de la main d'œuvre agricole. Ils comptaient également pour 95 % des travailleurs des chemins de fer et pour 75 % des travailleurs de la construction dans la région du Sud-Ouest.

Si cette immigration de masse s'est dessinée comme le principal moteur de la croissance économique, soutient Fabre, le nouvel arrivant que tout sépare de la société réceptrice – origine ethnonationale, apparence physique, texture des cheveux, capital linguistique, traits culturels et convictions religieuses – est lui-même devenu objet de réprobation sociale et de discriminations politiques³⁸. Les particularités ethnoculturelles ont suscité l'émergence de plusieurs groupes xénophobes, dont *The American Protective Association*, *American Super-Race Foundation* et *The Daughters of the American Revolution*. Elles ont aussi inspiré un nouveau nativisme se donnant pour mandat de préserver la «pureté raciale» américaine et de défendre l'idéal démocratique contre l'influence pernicieuse de «hordes misérables» d'immigrants composées de «subversifs», «d'immoraux» et de «gens serviles». C'était en des termes semblables que le futur président Woodrow Wilson a accusé les pays de l'Europe orientale de déverser sur l'Amérique les «classes les plus basses», les «hommes de l'espèce la plus vile... dépourvus de spécialisation, de courage, d'esprit d'initiative», les «éléments de leurs populations les plus sordides et les plus misérables»³⁹. Alors que l'Irlandais intégrait au fur et à mesure le groupe des Blancs, les stéréotypes nativistes ont particulièrement affecté les Juifs et les Italiens. Car, s'il est vrai que l'antisémitisme n'a pas connu la même intensité que dans la Russie de Nicolas II, les Juifs eux ont été vus comme des «avares» et étaient longtemps privés du droit de vote, du droit de propriété et exclus de plusieurs activités économiques. Les Italiens, pour leur part, ont en majorité habité les

pouvoir pour bloquer la ratification au niveau des États. Des débats passionnés ont eu lieu à Connecticut, alors que le Maryland ne l'a ratifié qu'en 1941.

³⁸ Fabre, «L'immigrant».

³⁹ Wilson, *L'Histoire du peuple américain*.

ghettos urbains surnommés «*Little Italies*». Ils ont été perçus, d'abord, comme des «criminels» et des «délinquants» faisant le pont entre la mafia sicilienne et le syndicat du crime américain, ensuite, comme des «paresseux», des «rustres ignorants» ou des «idolâtres» pratiquant une religion non compatible avec l'exercice de la démocratie⁴⁰.

Dès 1900, nombre d'auteurs recommandent l'application de critères ethniques ou raciaux aux politiques migratoires⁴¹. S'inspirant des travaux français, britanniques ou allemands sur l'hérédité raciale, ces théoriciens bio-racistes élaborent des échelles «raciales» sur lesquelles les Juifs et les Italiens occupent les dernières places de la catégorie des Caucasiens⁴². Les typologies qui articulent justifications culturelles, convictions religieuses et racisme biologique visent surtout à démontrer que les nouveaux immigrants proviennent d'une race inférieure à ceux du Nord de l'Europe et que leur présence expose la population américaine à un processus de «mongolisation»⁴³. La substitution des «races nordiques et alpines» par des «races méditerranéennes», pensent ces auteurs, ne peut qu'entraîner le dégénérescence du capital biologique et génétique de ceux issus de «la race teutonne»⁴⁴. L'économiste R. Mayo-Smith écrit en 1890: «*We must set up our standard of what we desire this nation to be*». Madison Grant, qui brandit le spectre de la dilution de la «race supérieure» par des immigrants de race «inférieure», prévient contre le risque de voir le pays perdre son caractère «nordique»; ce qui, à son avis, marquerait le déclin, puis la fin de la civilisation américaine⁴⁵. Aussi cette vision eugéniste et biologisante, à laquelle le darwinisme social a servi de référence, insiste-t-elle aussi bien sur la supériorité innée des descendants de «la race teutonne» que sur celle de leurs arrangements institutionnels.

⁴⁰ Royot, «Stéréotypes et Xénophobie».

⁴¹ Déjà en 1900, le sociologue William Z. Ripley s'inquiète de la tendance de donner une explication raciale à tous les aspects de la vie sociale. Un groupe d'anthropologues conduit par Frantz Boas maintient que les réalisations nationales et les apparences physiques des différentes nationalités n'ont pas de rapport avec la qualité de citoyenneté des immigrants, pris individuellement. Cependant leurs arguments n'arrivent pas à détruire, voire même à affaiblir l'influence de l'opinion publique ou ni refroidir celle de leurs collègues tels Richard Ely, Edward Bemis, Franklin Giddens, Thomas N. Carver et Francis A. Walker.

⁴² Voir Ertel, Fabre et Marientras, *En marge*, p. 112.

⁴³ Marientras, *Les mythes*.

⁴⁴ Voir Fabre, «L'immigrant, salut ou fléau pour l'Amérique»

⁴⁵ Grant, *The passing*.

Généralement, les doctrinaires nativistes ont refusé de voir les nouveaux venus – les Juifs, les Italiens, les Polonais, les Slaves, les Arméniens, les Asiatiques, et plus tard, les Mexicains – comme des citoyens capables de participation égale à la vie politique. Ils leur reprochent, d’abord, de changer la composition du tissu social de l’Amérique, ensuite, de ne pas comprendre le fonctionnement de la démocratie et, enfin, d’être des radicaux et des anarchistes menaçant la sécurité de la nation. Hormis les confrontations meurtrières ayant en 1844 opposé les nativistes protestants aux catholiques irlandais à Philadelphie, la deuxième moitié du 19^e siècle se trouve ponctuée de violentes manifestations collectives contre les immigrants. On peut citer, entre autres, la journée d’émeute entre catholiques et protestants en 1871, ainsi que les grandes émeutes raciales dirigées contre les Italiens et les Slaves aux environs de 1890. Dans plusieurs communautés, les enfants des Mexicains, des Asiatiques et, pour un certain temps, des Italiens ont été orientés vers des écoles destinées aux Noirs. Malgré la présence de 20 millions de personnes dont la langue maternelle est autre que l’anglais, celui-ci a été imposé comme langue officielle dans plusieurs États. Cherchant à institutionnaliser la culture britannique, l’État du Wisconsin passe en 1889 une loi demandant que l’instruction publique soit dispensée seulement en anglais. Quinze États ont banni l’enseignement dans une langue considérée comme «étrangère»; certains ont même exigé que les enseignants aient la citoyenneté américaine. Alors que dans le Sud-Ouest, la violence ethnique s’est combiné à l’antisémitisme, les Asiatiques étaient sujets à des taxes spéciales dans l’Ouest. Au plus fort de la crise économique des années 1930, on a procédé à la déportation des Mexicains – 16 000 seulement en Californie – sous prétexte de donner plus d’opportunités aux nationaux.

1.4.1 Du Chinese exclusion Act au Gentlemen’s Agreement

Le sentiment nativiste ne s’est jamais manifesté avec autant de force qu’en ce qui concerne les Asiatiques dont les particularités physiques et culturelles sont vues comme une menace à l’identité et à la civilisation américaines et qui, pour le maire de San Francisco, James D. Phelan, représentent des «minorités inassimilables» faites d’un «matériel de qualité inférieure» ne convenant pas à celui du citoyen américain. Sous l’impulsion d’une presse à sensation – dont les chefs de file étaient le *Chronicle* et son

rival *Morning Call* – et d’une classe ouvrière craignant la concurrence sur un marché du travail déjà en pleine crise⁴⁶, il s’est déroulé une succession d’émeutes sanglantes et meurtrières causant, à San Francisco, la mort de 21 Chinois en 1871, puis la mise à feu de 25 de leurs lavoirs et l’exécution sommaire de la majorité des propriétaires essayant d’y échapper en 1877. La quasi-totalité des maisons et des commerces appartenant aux Chinois ont été détruits à Denver au cours des années 1880. En 1885, un conflit de travail à Rock Springs, Wyoming, a entraîné le massacre de 28 autres Chinois et résulté en des centaines de blessés. L’État de la Californie interdit également aux ressortissants de la Chine de posséder de la propriété, de témoigner devant le tribunal contre un Blanc, d’envoyer leurs enfants aux «écoles blanches», de signer un contrat ou de porter «la queue traditionnelle». La *Chinese Exclusion Act*⁴⁷ que le Congrès américain adopte en 1882, puis son extension à tous les descendants chinois en 1884, devient la première législation visant l’exclusion d’un groupe minoritaire à cause de ses caractéristiques raciales et de son origine nationale. Aux yeux de Kwong, les deux phases de la mise en application de cette loi confirme autant la fin de l’indifférence du gouvernement fédéral face aux débats sur l’accès des immigrants à la citoyenneté que l’infiltration des sphères centrales du pouvoir par l’idéologie nativiste⁴⁸. De l’avis de Tung, il reste comme «une ironie de l’histoire» de voir la terre de liberté et d’opportunités invoquer les caractéristiques raciales et le background culturel pour justifier l’imposition de restrictions aussi sévères à des groupes appartenant à ce qui est venu à être désigné comme «la nouvelle immigration»⁴⁹.

Quoique représentant moins de 3 % de la population de la Californie, les immigrants japonais ont, eux aussi, été exposés aux harcèlement et violences ethniques. Le *Chronicle* intitule son édition du 2 février 1905 : «L’invasion des Japonais, le problème de l’heure». Repris par la classe ouvrière et par des politiciens locaux espérant en tirer des avantages électoraux, ces propos ont alimenté un sentiment anti-japonais sur lesquels laissent peu

⁴⁶ Tung, *The Chinese*; Choy, Dong et Horn, *The Coming Man*.

⁴⁷ La *Chinese Exclusion Act* qui a été voté en 1882, puis prolongé indéfiniment en 1904, ramena à 1 000 le nombre de ressortissants d’origine chinoise pouvant rentrer aux États-Unis chaque année. Le Congrès avait ainsi adopté la première loi d’exclusion raciale de l’histoire des États-Unis.

⁴⁸ Kwong, «The Challenge»; Isbister, *The Immigration Debate*.

⁴⁹ Tung, *The Chinese*.

de doute des pamphlets de la fédération américaine des travailleurs (*The American Federation of Labor*) titrés *Meat vs. Rice, American Manhood vs. Asian Coolieism, Which Shall Survive ?*⁵⁰ La commission scolaire de San Francisco décide que, selon une loi adoptée en 1904, les enfants des immigrants japonais ne peuvent fréquenter que les écoles de Chinatown. La décision prise en 1906 d'y envoyer 93 d'entre eux n'a été renversée qu'à la suite de vives protestations de la part du gouvernement japonais et de l'intervention du président Théodore Roosevelt qui a pu, en échange, négocier le *Gentlemen's Agreement* de 1908, un accord à la lumière duquel le Japon a accepté en échange de limiter le nombre de ses ressortissants désireux d'émigrer aux États-Unis. Tout en étant sujets à des disparités salariales sur le marché de l'emploi, les Japonais et les Chinois ont été particulièrement visés par la loi sur la propriété foncière adoptée en 1920 en Californie, loi qui interdisait à tout étranger «indigne de la citoyenneté» d'affermier ou de posséder des terres⁵¹.

1.4.2 Du nationalisme racial

Si l'on peut considérer que le *Chinese Exclusion Act* et le *Gentlemen's Agreement* s'inscrivent dans les patterns d'exclusion mis en place contre des groupes jugés physiquement et culturellement *inassimilables*, l'adoption de ces lois racistes a consacré le triomphe de l'idéologie nativiste et la transformation de l'environnement social et politique américain⁵². Elles ont signifié le passage d'une vision ouverte de la nation américaine à une conception fermée⁵³. Par exemple, les réformes électorales du début du vingtième siècle privent les immigrants ayant statut de résident du droit de participer aux

⁵⁰ Voir Archdeacon, *Becoming American*.

⁵¹ Dans *Becoming American*, Archdeacon attribue les restrictions migratoires à l'aversion des Américains vis-à-vis des Catholiques et des Juifs, ainsi qu'à la peur de se trouver en compétition avec les nouveaux venus pour l'emploi, à l'identification des étrangers avec les maux sociaux des grandes inquiétudes de l'époque progressiste, à l'émergence de théories pseudo-scientifique de la supériorité anglo-saxonne.

⁵² Plusieurs organisations ont tenté de combattre la teneur raciste et discriminatoire de ces nouvelles lois, entre autres, *The American Jewish Committee, The Knights of Columbus, and The National League*. Horace Kallen maintient que le vrai américanisme repose sur la coexistence de plusieurs cultures ethniques plutôt que dans leur homogénéisation. Le relativisme culturel de Franz Boas dans *The Mind of The Primitive Man*, récuse la tendance à voir la civilisation et la culture d'un groupe comme étant supérieure à celles du reste de l'humanité. Ces oppositions, qui se manifestent à l'intérieur même du Congrès, n'ont pas pour autant empêché le passage de ces lois.

⁵³ Archdeacon *Becoming American*.

processus électoraux. Elles procèdent, selon la formule de Maslow-Armand, à l'*européanisation* de l'idée de citoyenneté en la faisant converger avec celle de nationalité américaine. Contrairement aux périodes précédentes, ces réformes associent accès au droit de vote et statut de citoyen⁵⁴. L'insécurité causée par la dislocation économique et sociale des années d'après-guerre n'a pas seulement alimenté le *Red Scare*, elle a modelé les enjeux d'unité nationale.

Le désir de limiter l'immigration non voulue a récusé l'universalisme au profit d'un différencialisme articulant critères raciaux et critères moraux. Le test d'alphabétisation instauré en 1917 a été suivi par d'autres types de mesures jugées plus aptes à protéger les Américains de l'intrusion des «immigrants dangereux», «indésirables» et incapables de s'adapter aux vertus républicaines, entre autres, des anarchistes, des pauvres, des malades et des prostituées⁵⁵. Une législation introduite par le Sénateur Dillighan entendait limiter la rentrée pour chaque groupe ethnique au taux annuel de 5 % de ses membres enregistrés lors du recensement de 1908. Quoique ayant ramené le pourcentage à 3 %, la loi signée par le président Harding en 1921 n'a pas mis fin aux débats; elle est, aux yeux de plusieurs protagonistes, restée trop généreuse envers les pays de l'Europe du Sud et de l'Europe de l'Est. Après de chauds débats, maintes propositions et multiples tentatives infructueuses, le Sénateur Reed de la Pennsylvanie propose en 1924 que le calcul soit appliqué non au nombre d'immigrants arrivés au pays pour une année donnée mais au pourcentage que ce groupe nationalitaire représente dans la population américaine en général. L'application cinq ans plus tard de ce système voté sous l'appellation de *First National Origins Quota* n'a pas seulement fait baisser le niveau général de l'immigration, elle a répondu aussi à l'objectif de maintenir l'équilibre ethnique en favorisant l'arrivée de beaucoup plus d'immigrants originaires de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe du Nord – Grande Bretagne, Irlande, Allemagne, Hollande, Scandinavie – au détriment des ressortissants de l'Europe du Sud et de l'Europe de l'Est.

⁵⁴ Rogers, «The Right to Vote», p. 9.

⁵⁵ Swchartz, *Statutory History*.

1.4.3 Les enjeux autour du nativisme

Du point de vue de Isbister, l'Amérique cherche au travers du contrôle de l'immigration à se présenter comme une nation homogène⁵⁶. Elle entend, selon les termes de Body-Gendrot et *al.*, à se donner une origine commune et à se constituer une identité sociale fondée sur les notions idéologiques de «pureté raciale» et de «nordicité»⁵⁷. À la proscription de gens jugés culturellement inférieurs se succède l'ethnocentrisme faisant rupture avec la volonté originelle de représenter l'Amérique comme «la terre d'accueil» et «le refuge des persécutés», ainsi qu'avec la croyance de pouvoir faire résulter le nouvel homme américain de la fusion de différents ingrédients ethniques. Investissant le domaine de l'action sociale et politique, le nativisme a réussi à légitimer juridiquement et légalement les rapports quotidiens d'exclusion. Repensé dans le cadre de l'entreprise pseudo-scientifique de la fin du dix-neuvième siècle, il a mené à un discours nationaliste de fermeture et à l'adoption de politiques restrictives sur l'immigration. Il a attribué à la notion de race qui était jusqu'alors d'une importance politique relative une place centrale dans la logique d'organisation de la société américaine. Les points de vue nativistes ont transformé un processus de formation identitaire se voulant d'abord civique en un mécanisme d'exclusion de tout ce qui est ethniquement et culturellement différent; ils ont, en d'autres mots, limité à l'identique la portée de la citoyenneté contractuelle et volontariste.

Il serait réducteur d'essayer de saisir les mécanismes d'exclusion à la seule lumière des référents identitaires. La transfiguration des représentations des Chinois dans l'imaginaire collectif et leur construction en «monstrueux barbares» datent de la fin des travaux du *Transcontinental Railroad*, précisent Choy, Dong et Horn⁵⁸. D'abord recherchés comme une main d'œuvre à bon marché dans l'agriculture et sur le chantier des chemins de fer, les Chinois ne sont devenus des «indésirables» que lorsque la dépression des années 1870 a freiné la prospérité économique de la Californie et l'a transformée en un État ravagé par

⁵⁶ Isbister, *The immigration*.

⁵⁷ Body-Gendrot, d'Helencourt et Rancoule, «Entrée interdite».

⁵⁸ Choy, Dong et Horn, *The Coming Man*.

le chômage de masse et par la corruption politique⁵⁹. Sellers et Tung maintiennent que ce sont le manque de biens de consommation, l'inflation des prix des terres, la peur des grandes corporations et celle des «caucasiens» face à un avenir incertain qui ont motivé cette croisade qu'encouragent à leur tour des politiciens jugeant plus profitable de blâmer les Chinois que de proposer de grandes réformes économiques et administratives⁶⁰. Dans cette perspective, les raisons justifiant la stigmatisation des minorités récemment arrivées n'étaient pas qu'identitaires; elles étaient aussi économiques et politiques. La question ethn raciale s'est souvent articulée à d'autres types d'enjeux, en particulier, des enjeux de pouvoir et d'appropriation de ressources disponibles.

1.4.4 Le collectivisme ethnique comme réponse au nativisme

Le racisme et la xénophobie auxquels les immigrants sont confrontés dès leur arrivée leur ont vite fait comprendre qu'ils sont dans la société mais pas de la société. Leur marginalisation sociale, économique et politique a motivé la mise sur pied d'un processus institutionnel parallèle, à la lumière duquel les groupes minoritaires se sont donnés leur propre espace d'autonomie en construisant des réseaux faisant interagir identité ethnique, convictions religieuses et finalités économiques. En réponse aux difficultés et aux dilemmes du quotidien, elles se sont ingénérées à recréer leur culture d'origine et leur histoire en fonction du nouveau contexte américain⁶¹. L'entreprise a été d'autant plus facilitée que leur concentration dans de grands centres industriels comme New York, Chicago, Pittsburgh ou Détroit a soutenu l'émergence d'importants enclaves ethniques pour certains et de «ghettos» où existent les pires conditions hygiéniques pour d'autres. Les Irlandais font de la religion catholique non seulement un lieu de culte mais aussi le trait d'union identitaire et l'espace de resocialisation pour des paysans déracinés. Le choix des Grecs orthodoxes et des Slaves utilisent également leur religion comme courroie de transmission culturelle. Les Slaves ont longtemps envoyé les enfants dans des écoles paroissiales avec l'intention première de les protéger contre les attitudes

⁵⁹ Tung, *The Chinese*.

⁶⁰ Seller, *To Seek America*.

⁶¹ Portes et Rumbaut, *Immigrant America : A Portrait*.

individualistes et les valeurs matérialistes de la société américaine⁶². Confrontés à l'antisémitisme et à l'impératif de survie dans un milieu social hostile, les Juifs ont développé leur propre «collectif» de travail et de services. Enfin, chez les Italiens, la récréation des réseaux a induit un processus de transformation identitaire et de collectivisation qui n'avait pas existé au pays d'origine. Laissant leur pays avec une identité régionale plutôt que nationale, c'est-à-dire sans avoir conscience de faire partie de l'Italie, les derniers se sont vu obligés de se donner une culture ethnique et de réinventer les structures traditionnelles afin de compenser leur vulnérabilité. Ils ont, par dérivé, découvert leur «italianité» dans les interactions avec le groupe WASP.

La création institutionnelle est portée par des «journaux ethniques» qui, publiés en langue vernaculaire, ont catalysé la modulation d'une identité dérivée normative et dans la mise en place des structures communautaires⁶³. Ces tribunes n'ont pas seulement empêché la rupture avec le pays d'origine, ils ont aussi participé à la transplantation des réseaux⁶⁴ et à l'élaboration de croyances politiques et d'attitudes sociales alternatives envers la société réceptrice. Rendant l'assimilation improbable, elles ont opéré dans deux sphères en apparence contradictoires : l'incorporation dans les institutions dominantes de la société américaine et le maintien des liens et des loyautés ethniques. Les impacts du collectivisme ethnique ne se dévoilent pas au seul niveau symbolique de besoins culturels; ils se manifestent également sur le plan de la solidarité matérielle et économique⁶⁵. Nonobstant les différentes expériences chez les groupes, le collectivisme ethnique pourvoit globalement de l'aide pour l'installation, des emplois et un réseau de relations. Contrairement à l'exigence à l'américanisation, elle est une stratégie d'adaptation et une forme d'incorporation qui retient le plus longtemps possible dans la matrice sociale et culturelle d'origine⁶⁶.

Mettant en interaction contingence, réflexivité et créativité, le collectivisme ethnique développe des dimensions à la fois expressives et instrumentales. Dans une tentative de

⁶² Bodnar, «Materialism and Morality».

⁶³ Jaret, *A Comparative Analysis*.

⁶⁴ Tilly, «Transplanted Networks».

⁶⁵ Morawska, «The Sociology and Historiography of Immigration».

⁶⁶ Alba, «Assimilation, Incorporation, or Neither?».

résoudre les dilemmes du présent, les immigrants ont réinventé le passé, ainsi que les structures laissées en arrière. Ils ont développé une capacité d'adaptation à la lumière de laquelle ils emplissent l'espace mitoyen entre l'assimilation et l'exclusion d'espaces de relations sociales et de réseaux de sociabilité autonomes. Ce jeu institutionnel qui contredit le discours assimilationniste du melting pot développé à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècles fait en sorte que, si la citoyenneté américaine garde son caractère politique, sa forme ne dépend pas du seul contenu d'un hypothétique contrat volontaire, objectif et rationnel. Elle passe par le remodelage d'espaces de relations et de canaux d'incorporation diversifiés. Elle est médiatisée à travers un ensemble de rapports, définis et indéfinis, formels et informels, marqués par les histoires et les contingences ethniques. L'identité politique, l'adhésion aux valeurs démocratiques, au mythe de l'autonomie individuelle et à l'éthique du travail n'apparaissent pas antinomiques avec le maintien des particularités culturelles et le développement de stratégies adaptatives collectives.

2. LA CONTRE-RÉVOLUTION JUDICIAIRE DE LA FIN DU 19^E SIÈCLE

Exception faite des féministes, les critiques adressées aux amendements votés après la guerre de sécession concernent, d'abord, l'utilisation d'un langage imprécis, ensuite, le fait que ceux-ci ne confèrent au Congrès que le pouvoir de réagir aux violations. Du point de vue de Lively, confrontés aux difficultés de garantir la liberté et l'égalité des Noirs dans une société toujours imprégnée du dogme de supériorité raciale et imperméable à l'idée de partage du pouvoir politique et des opportunités économiques, les concepteurs des amendements constitutionnels et des lois sur les droits civils n'ont pu proposer une compréhension large de ce qu'englobe la discrimination raciale; ils se sont limités aux enjeux impliquant directement les droits sacrés à la vie, à la liberté, à la propriété matérielle et de sa personne⁶⁷. Alors, compte tenu que l'élaboration de ces amendements n'a été suivie de l'institution d'aucun organe législatif devant veiller au respect des nouvelles règles d'accession à la citoyenneté⁶⁸, les conservateurs du Sud ont, dès la fin de l'époque de Reconstruction, entrepris la tâche de minimiser au maximum leurs effets

⁶⁷ Lively, *The Constitution*, p. 2.

⁶⁸ Maslow-Armand, «La Constitution», p. 219.

pratiques. Ils ont encore une fois trouvé dans la Cour suprême l'allié qui, après avoir refusé d'interférer avec les régulations privant les Noirs du droit de vote, a lui-même invalidé en partie ou en totalité les lois (1866, 1870, 1872, 1875). La Cour Suprême a ensuite apporté respectabilité et validité constitutionnelle aux lois ségrégationnistes Jim Crow – ainsi appelées en souvenir d'une pièce raciste à succès jouée aux environs des années 1850. L'époque ouverte d'interprétation libérale menée sous l'égide d'un Congrès radical a ainsi cédé sa place à la volonté de fermeture à la lumière de laquelle les amendements constitutionnels d'après-guerre de sécession sont dépouillés de leur visée égalitaire.

2.1 Au nom du droit des États

La Cour Suprême ne laisse passer aucune occasion de vider les amendements d'après-guerre et les lois de reconstruction radicale de leur contenu et de leur sens en élaborant de nouveaux concepts juridiques ou en proposant des interprétations restrictives du droit des Noirs. Pendant plusieurs années, la majorité des juges s'applique, d'une manière systématique, à élargir le droit et l'autonomie des États au détriment du pouvoir du Congrès à réguler la jouissance des droits de citoyenneté, particulièrement en ce qui concerne l'accès au suffrage. À l'issue de l'affaire *United States c. Reese* en 1875, la Cour suprême conclut que le quinzième amendement ne confère pas le droit de voter mais entend seulement assurer aux citoyens son exercice sans discrimination ou sans entraves de race, de couleur de la peau ou de condition antérieure de servitude. Dans un autre cas entendu au cours de la même année, *United States c. Cruikshank*, elle ajoute que l'égalité des droits est un principe républicain liant chaque gouvernement à protéger tous les citoyens; celui-ci ne peut toutefois agir qu'à l'intérieur de sa sphère d'autorité. Non seulement la constitution américaine ne confère de droit de vote à personne, les États-Unis n'ont pas d'électeurs de leur propre création. Étant donné que le droit de vote a toujours relevé de la compétence des États, il revient seulement au Congrès de veiller à ce qu'il ne soit indûment refusé à personne.

Les limites imposées à l'interprétation du quatorzième amendement se précisent davantage dans *Strauder c. West Virginia* (1880) et dans *Slaughter's case* (1883)⁶⁹, lorsque la Cour suprême lui attribue la seule intention d'assurer aux «gens de couleur» les mêmes droits civils que les Blancs et de garantir aux derniers la protection du gouvernement chaque fois que le libre exercice de leur liberté se trouve entravé par les États. Cependant, dans le domaine d'accès aux services publics régies par les lois de l'État, le rôle du gouvernement fédéral consiste seulement à renforcer les droits que celui-ci accepte de concéder. Cette décision assujettissant le pouvoir du Congrès de faire respecter le quatorzième amendement à la doctrine de l'action autonome de l'État ne lui laisse que le rôle de prescrire des mesures correctives là où les lois de l'État refusent de manière formelle à accorder le statut de citoyen aux nouveaux affranchis.

Les assauts n'épargnent pas les législations des droits civils. En 1882, dans *U.S. c. Harris*, la Cour suprême déclare inconstitutionnel l'*Enforcement Act* de 1872, insistant que le Congrès ne dispose pas du pouvoir de légiférer contre les actes individuels. En 1883, la décision majoritaire d'invalider, contre l'avis du juge Harlan, le *Civil Rights Act* de 1875, établit que, si l'action de l'État peut être légalement régie, celle de l'individu particulier échappe à toute compétence étatique ou gouvernementale⁷⁰. Contrairement au jugement prononcé en 1877, le tribunal restreint la définition des pouvoirs publics aux organes législatif, exécutif ou judiciaire de l'État, excluant dès 1890 toute possibilité de porter les accusations de discrimination contre un particulier, qu'il soit hôtelier, directeur de services publics ou fonctionnaires en exercice⁷¹. Enfin, la décision rendue dans l'affaire *James c. Boman* (1903) achève la croisade contre la volonté du Congrès de sévir contre les actions individuelles⁷². En dépit des corrections apportées, la Cour suprême déclare encore anticonstitutionnelle la version révisée de l'*Enforcement Act*. D'un côté, elle juge que le Congrès a outrepassé son pouvoir en promulguant une loi dont l'objectif est de punir les actions individuelles au nom des particuliers. De l'autre, elle interprète comme une invasion des droits individuels la tentative de punir par amendes ou par

⁶⁹ *Strauder c. West Virginia*, 100 US 303, *Slaughter House Cases*, 16 Wall. 36.

⁷⁰ Civil Rights Cases 1883 109 U.S. 11

⁷¹ *Ex parte Virginia*, 100 Us339 (1880).

⁷² *James c. Boman* (1903) 190 U.S. 127.

emprisonnement toute personne empêchant, contrôlant ou intimidant une autre dans l'exercice de son droit de suffrage garanti dans le quatorzième amendement et renforcé dans le quinzième amendement

2.2 «Séparés mais égaux»

Le maintien en 1896, dans *Plessy c. Ferguson*, de la décision d'un tribunal de Louisiane permettant aux responsables des chemins de fer de ségréguer les passagers par race semble marquer le point tournant du processus de démantèlement des amendements⁷³. La Cour suprême pousse son interprétation réductrice aussi loin qu'à sanctionner constitutionnellement les lois de la ségrégation raciale et à légitimer l'institutionnalisation de la doctrine *séparés mais égaux*. Le treizième amendement, maintient la décision majoritaire, concerne seulement la servitude involontaire dans le sens de «*state of bondage*», la réduction de la personne humaine au rang de cheptel, le contrôle du labeur d'un individu aux bénéfices d'un autre ou l'absence de droit légal sur sa propre personne, sur sa propriété et sur ses services⁷⁴. Quant au quatorzième amendement, sa finalité semble consister à renforcer l'égalité des deux races devant la loi mais non d'abolir les différences *naturelles*. Puisque l'une des deux races est naturellement inférieure, la Constitution ne saurait imposer l'égalité sociale entre les deux. L'égalité civile, et non l'égalité sociale, relève des juridictions fédérales. C'est en ces termes que la majorité des juges justifient la conclusion que, loin de violer les droits conférés aux Noirs, la formule «séparés mais égaux» (*separate but equal*) traduit la volonté d'un État d'exercer raisonnablement son pouvoir, de répondre à sa responsabilité de maintenir le 'bon ordre' et de préserver la paix publique⁷⁵. L'État a la compétence et la liberté d'agir en conformité aux coutumes, aux mœurs, aux usages et aux traditions établis en vue promouvoir le «confort de ses citoyens» et d'assurer leur bien-être⁷⁶.

Adoptant la position dissidente, le juge Harlan considère la décision majoritaire comme étant aussi préjudiciable que celle prise dans l'affaire Dred Scott. À ses yeux, cette

⁷³ *Plessy c. Ferguson* (1896) 163 U.S. 544 ?

⁷⁴ Voir *Plessy vs Ferguson*, 163 U.S. 537, 540, (1896); Lively, *The Constitution*.

⁷⁵ *Plessy v. Ferguson*

⁷⁶ Lively, *The Constitution*.

décision ne constitue pas seulement une violation de l'égalité de droit rattachée à la notion de citoyenneté nationale, elle est une violation de la liberté individuelle dont jouit chaque citoyen des États-Unis. Elle constitue un manquement à la reconnaissance inconditionnelle des droits inhérents à l'égalité liberté civile octroyée par une Constitution américaine aveugle à la couleur de la peau (*color-blind*) et à la lumière de laquelle il ne doit exister ni de classe supérieure de citoyens dominants, ni de classe inférieure de citoyens dominés. Outre de stigmatiser les Noirs et de renforcer les stéréotypes racistes, poursuit-il, la ségrégation raciale se veut un mécanisme de protection des Blancs toujours dominants en termes de prestige, d'éducation, de richesse et de pouvoir⁷⁷. Ces remarques n'ont pas empêché que deux ans après *Plessy c. Ferguson*, la Cour suprême soutient la légalité des critères rendant le droit de vote conditionnel au fait d'être lettré et d'être contribuable au niveau local. L'année suivante, elle avalise la séparation des races dans les écoles publiques, arguant que la gestion des écoles supportées par les taxes des États et la détermination du modèle d'éducation relèvent de la seule juridiction des États respectifs⁷⁸. L'interférence de l'autorité fédérale ne peut être justifiée que dans les seuls cas où il y aurait un mépris clair et évident des droits protégés. Enfin, en 1903, elle refuse d'invalider les restrictions sur les droits de vote ne disqualifiant pas explicitement pour des raisons de race, de couleur de la peau ou de condition antérieure de servitude.

Les actions de la Cour ont ainsi rendu non opératoires les prescriptions constitutionnelles des amendements, tout en apportant validité et respectabilité aux subterfuges dilatoires des États du Sud. La distinction entre l'égalité civile et l'égalité sociale que la Cour a effectuée dans *Plessy c. Ferguson* a justifié l'extension de la logique inexorable Jim Crow à toutes les sphères de la société. La ségrégation raciale a sous-tendu l'organisation de toutes les places publiques ou privées dans lesquelles les individus des deux races puissent entrer en interaction: école, théâtre, restaurant, hôtel, parc, tribunal, prison, hôpital, transport en commun, etc. Les Noirs ont été exclus dans le domaine du logement,

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Cummin c. Board of Education (1899)* 174 U.S. 528 : De grands débats sur la ségrégation scolaire ont marqué les conventions constitutionnelles de la Caroline du Sud, de la Louisiane et de la Virginie. Hormis la Nouvelle Orléans qui a institué un système scolaire déségrégée au niveau du primaire et du secondaire, la Caroline du Sud refuse d'accepter les Noirs dans les mêmes écoles que les Blancs. La Virginie a formulé une loi ordonnant la ségrégation scolaire.

de l'emploi et de l'éducation. L'éventail des lois ségrégatives a varié de celle qui prévoyait le retrait du droit de vote à celle qui justifiait la prohibition du mariage interracial, sans compter le nombre de rituels qui encadraient les comportements quotidiens et les rapports interindividuels. Par exemple, un Blanc ne devait ni donner ni recevoir une poignée de main d'un Noir. Au lieu de monsieur, il appelle celui-ci par son prénom. Le Blanc et le Noir habitent le même logement à la seule condition que celui-ci soit le domestique. À la maison des gens de la classe moyenne blanche, les gens de couleur ne doivent avoir accès que par la porte arrière. Ceux qui se trouvent en ligne dans une administration publique, comme la poste, sont obligés de s'excuser pour laisser passer un Blanc qui vient d'arriver. Au début de 1910, des villes comme Baltimore, Nouvelle Orléans, Louisville, Atlanta, Augusta et Richmond, ont imposé par ordonnances la ségrégation résidentielle, pratique déclarée anticonstitutionnelle par la Cour Suprême en 1917. Articulant le substrat aristotélicien d'infériorité naturelle aux principes du darwinisme social, le Sud institue la ségrégation raciale dans le domaine résidentiel, dans le domaine scolaire, dans le transport en commun et dans d'autres lieux publics. L'entreprise de construction de la «nérophobie» a été d'autant plus tolérée qu'elle répondait aux besoins du Nord en quête dès 1870 d'une nouvelle justification de la ségrégation à laquelle est confrontée la masse des Noirs. Praire soutient que la vision darwinienne a dominé le monde américain à un point tel qu'au début du 20^e siècle, rares sont les personnes qui osent parler de l'égalité raciale sans rougir⁷⁹.

2.3 Washington, Du Bois et la ségrégation raciale

Les nouveaux défis générés par cette situation de changements-continuités confronte les leaders et les organisations noires au dilemme de choisir entre la pleine jouissance des droits politiques et l'acquisition de propriété, entre l'égalité sociale et le progrès économique. D'un côté, Booker T. Washington envisage l'autonomie individuelle, l'accumulation du capital et la culture de la moralité et des valeurs de la classe moyenne comme des outils capables de faire tomber les murs de la discrimination raciale⁸⁰. Il a dépouillé ces idées du potentiel contestataire que leur a revêtu l'individualisme de

⁷⁹ Paraire, *Les Noirs américains*.

⁸⁰ Voir *Ibid*; Meir, *Negro Thought in America*.

Douglas pour les placer au cœur de la perspective d'accommodement racial privilégiée par Price. Son discours de 1895, longtemps retenu sous le titre de *Compromis d'Atlanta*, invite les Noirs à mettre en veilleuse leurs aspirations à l'égalité sociale et politique en vue de travailler progressivement à leur promotion économique. Considérant l'accès à l'égalité comme un processus graduel et naturel, il les exhorte en ces termes : «Jetez votre sceau là où vous êtes, et vous aurez de l'eau»⁸¹. La désapprobation des politiques de la reconstruction se renforce d'une critique des Noirs de s'être laissés aveugler par des griefs et de tourner le dos aux opportunités qui leur sont offertes en émigrant vers le Nord. Aux yeux de Washington, la charge de la discrimination et des préjugés raciaux doit être imputée aux Noirs qui, parce que pauvres et ignorants, aliènent les autres Noirs. Aux Blancs du Sud il rappelle la loyauté et la fidélité que ces derniers ont toujours manifestées à leur égard. Le ton conciliatoire, qui minimise tant l'importance de la participation politique que les effets de l'extension des préjugés raciaux, attribue aux critères d'être lettré et de posséder la propriété pour avoir accès au droit vote la vertu d'inciter les Noirs à s'enrichir et à s'éduquer⁸². Si le plaidoyer en faveur du développement économique séparé semble indiquer les limites des possibles concessions qu'aurait faites la société blanche de l'époque, les termes de l'acceptation de la ségrégation dissipent tout intérêt dans la mixité sociale, voire de l'égalité raciale. Washington soutient : «*In all things that are purely social we can be as separate as the fingers, yet one as the hand in all matters essential to mutual progress*»⁸³.

La philosophie politique de Washington privilégie l'individualisme au détriment du collectivisme racial. Elle s'apparente au mythe technocratique laissant croire que la solution du problème des Afro-américains (*the Negro problem*) et leur assimilation à la société dominante passent par l'acquisition de qualifications professionnelles utiles et de la richesse financière et matérielle. Cette conviction, partagée par beaucoup d'autres leaders autour de lui, justifie la fondation du *Tuskegee Institute* et la pleine souscription à

⁸¹ Cité dans *Ibid.*

⁸² À la décharge de Washington, il convient de dire que l'accommodement à la ségrégation raciale était la tendance dominante chez l'élite noire du Sud. Les délégués noirs de la Convention constitutionnelle de la Caroline du Sud proposent l'acceptation des critères d'être lettrés et de posséder la propriété, pourvu que ce soit équitablement appliqué aux deux races. Ils maintiennent que l'espoir le jour où les Noirs arrivent à satisfaire ses deux critères, ils retrouveront leur droit de vote.

l'éducation industrielle et agricole subventionnée par des philanthropes⁸⁴. Ce type de formation ne semble pas seulement cadrer avec la quête d'avancement racial. Il est destiné à préparer les Noirs à vivre dans leur environnement et à la formation d'une classe d'entrepreneurs autonomes dans le fermage et les échanges commerciaux. Washington croit particulièrement y déceler les vertus morales nécessaires à faire progresser les Noirs, à la fois comme hommes et comme citoyens. Toutefois, l'ironie de l'histoire veut que le *Compromis d'Atlanta* soit contemporain de la légalisation de la ségrégation raciale justifiant tant le sous-financement que la médiocrité des écoles noires. L'éducation industrielle a pris son envol au moment même où les Blancs forcent les Noirs en dehors des échanges commerciaux, faisant en sorte que les diplômés des écoles industrielles n'aient pu exploiter leurs compétences. Beaucoup d'entre eux sont devenus des professeurs d'échange, au lieu de l'artisan indépendant que rêvaient de créer Washington, les propagandistes et les philanthropes⁸⁵. Si les influences de Washington et sa popularité auprès des derniers ont rendu séduisantes les idées dont il est porteur, celles-ci regardent davantage le domaine des souhaits que le registre réel du social-historique. Le déclin de son pouvoir politique sur Roosevelt, Taft et Wilson a signifié l'échec d'une stratégie de conciliation qui a contribué à ralentir le rythme de la dégradation statutaire des Noirs sans pour autant pouvoir l'endiguer complètement.

La vision politique de Washington n'a pas rencontré l'assentiment de tous. Le leader antiségrégationniste, John Hope, estime que la mise en veilleuse de l'égalité sociale vide la notion de liberté de son sens. Posant le caractère indissociable des questions de citoyenneté et d'égalité, il déclare à la fin du dix-neuvième siècle «Je veux l'égalité, rien de moins»⁸⁶. Dans son essai intitulé *The Souls of Black Folks* publié en 1903, W.E. Dubois critique surtout l'attentisme de Washington. S'il souscrit aux dimensions de la

⁸³ Washington cité par Meier, *Negro Thought in America*, p. 221.

⁸⁴ Mettant en doute la finalité de ces intentions philanthropiques, Meier maintient que les Blancs du Sud encouragent l'éducation industrielle et agricole d'autant plus qu'ils y voient une manière de garder les Noirs dans la position subordonnée de travailler avec leurs mains au lieu d'être obligé à les préparer à des carrières professionnelles. Aux yeux des éducateurs et de ceux qui subventionnent, il prendra des années et mêmes des siècles avant que les Noirs puissent parvenir à jouir de leurs droits de citoyenneté au même titre que les Blancs.

⁸⁵ Paraire, *Les Noirs américains*; Meier, *Negro Thought in America*.

⁸⁶ Voir Meltzer, *The Black Americans*, p. 142.

solidarité raciale, du renforcement de la moralité, de l'autonomie individuelle et de la nécessité de construire une économie communautaire compétitive (*group economy*), il s'oppose au mouvement d'accommodement racial et à la stratégie conservatrice de maintenir les Noirs dans un rang subalterne en vue de faciliter leur progrès économique. Du Bois admet l'importance de l'éducation industrielle et agricole pour la préparation de la masse noire, mais récuse l'effort d'en faire l'issue exclusive au détriment de l'éducation supérieure et professionnelle. Tous les éducateurs au *Tuskegee Institute* ont un degré en arts libéraux, fait-il remarquer; à moins que cela continue, le leadership et «la race» seraient fragilisées.

Du Bois reproche au fondateur du *Tuskegee Institute* d'avoir trouvé des excuses au «système de caste». Il interprète le compromis racial bâti autour du discours d'Atlanta comme une acceptation pratique de la supposée infériorité des Noirs (*practically accepted the alleged inferiority of the Negro*). Il fait observer qu'au cours de la période de l'ascendance de Washington à la célébrité, la ségrégation et les lois sur le retrait des droits de vote a augmenté en même temps qu'a décliné le soutien philanthropique à l'enseignement supérieur pour les Noirs. De son point de vue, il devient évident que la justice ne peut être achevée à travers «*indiscriminate flattery*». Les Noirs ne peuvent jouir de leurs droits en y renonçant volontairement, ni obtenir du respect en se rabaissant. Se joignant à William Monroe Trotter⁸⁷, il a formé le *Niagara Movement* dont la première déclaration visait à «replacer sur les épaules des hommes Blancs la responsabilité des problèmes de race». Le ton militant rappelle à ceux-ci qu'ils ne doivent pas se bercer d'illusions que «*the Negro-american assents to inferiority, is submissive under oppression and apologetic before insult.... We do not hesitate to complain and to complain loudly and insistently*». Les Noirs ne sont pas satisfaits de la situation actuelle et vont continuer de l'être tant qu'ils n'obtiendront pas le droit de vote et «*the abolition of all case of distinctions based simply on race and color*». À la disparition de ce premier mouvement en 1909, il aide à fonder le National Association for the Advancement of Colored People (NAACP) dont le principal objectif reste l'atteinte de la liberté civile et de l'égalité sociale. Dans la première édition de *The Crisis*, considéré comme l'organe

médiatique de la nouvelle organisation, Dubois publie un editorial dans lequel il promet de défendre «*the rights of men, irrespective of color or race, for the highest ideals of American democracy, and for reasonable but earnest and persistent attempt to gain these rights and realize these ideals*»⁸⁸. Contrairement à la stratégie d'évitement de Washington face à l'enjeu d'égalité sociale, Du Bois propose une lecture attribuant la situation des Noirs à leur exclusion politique, économique et social. Héritier de l'égalitarisme émancipateur de Douglas et des abolitionnistes, il conçoit une philosophie politique mettant l'accent sur les dynamiques historiques et sur la nécessité d'atteindre l'égalité de droit et de condition⁸⁹. Il privilégie l'activisme légal comme le moyen de lutte le plus efficace contre la ségrégation. De l'avis de Meier, ce comportement procédurier a longtemps maintenu l'illusion que l'intégration politique des Noirs pourrait se faire par une longue et coûteuse série de procès. Le penchant pour une action juridique tous azimuts a apporté au mouvement pour l'obtention des droits civils un élan déterminant. En dépit du fait que la contestation devant les tribunaux de la division des places dans les tramways ne leur a valu qu'un dédommagement d'un cent, les adhérents ont persisté à s'opposer à la ségrégation scolaire dans plusieurs villes, en particulier à Philadelphie et à Chicago.

En deuxième lieu, Du Bois place au cœur de sa pensée le collectivisme racial et la conscience culturelle négligés par Washington. Dans *The Conservation of Races* il attaque l'individualisme de la Déclaration de l'indépendance, ainsi que la philosophie du laissez-faire d'Adam Smith. Car, maintient-il, «l'histoire du monde est l'histoire, non d'individus mais de groupes, non de nations mais de races» perçues comme une «culture organique» et «une force mystique cosmogonique» (*cosmic*)⁹⁰. L'analyse sociologique développée dans *The Souls of Black Folks* reconstruit la réalité complexe et tragique d'individus auxquels «le voile de la ligne de couleur» interdit la conscience d'être pleinement humain et la possibilité de faire résulter de leur double appartenance un vrai

⁸⁷ William Monroe Trotter est le fondateur du *Boston Guardian*, une tribune rassemblant une poignée de journaux opposés aux politiques de Washington.

⁸⁸ WEB DuBois, *The Crisis*, vol. I, no 1, p. 7.

⁸⁹ Dunn, 1993, «The Educational Philosophies».

⁹⁰ Voir Moses

soi. *One ever feels this twoness – an American, a Negro; two souls, two thoughts, two unreconciled strivings; two warring ideals in one dark body, whose dogma strength alone keeps it from being asunder*⁹¹

Le dualisme, qui se forge dans la confrontation du désir d'adhérer aux valeurs démocratiques dominantes et du besoin de se protéger contre les aliénations de la discrimination raciale, évoque en même temps le fossé existant entre les idéaux égalitaires de la société américaine et les pratiques inégalitaires à la lumière desquelles cette société se reproduit. Ces contradictions inhérentes ont porté Du Bois à pratiquer un afro-centrisme résistant à l'assimilation, au racisme et à l'oppression, et dont la visée est à la fois d'inculquer une conscience humaniste et critique, de former et de discipliner le groupe avant-gardiste appelé à jouer un rôle politique proactif⁹². À la réhabilitation économique de Washington, il adjoint la revalorisation historique et la revitalisation culturelle comme une voie alternative de restauration de la dignité noire, de réconciliation des aspirations individuelles à la mobilité sociale, du collectivisme racial et de la quête de la «parité morale»⁹³.

Le collectivisme de Du Bois tout comme l'individualisme de Washington transmettent l'idée que la discrimination raciale est à la fois une question d'histoire, de rapports quotidiens intercatégoriels et de luttes pour le contrôle des ressources matérielles et symboliques, en particulier de l'économie. Les deux retiennent la nécessité de favoriser le développement d'entreprises noires et la constitution d'une «économie communautaire» comme les voies d'accès à l'égalité et à la pleine citoyenneté. Autant Du Bois que Washington placent la responsabilité de «l'élévation de la race» sur les épaules des Noirs eux-mêmes. La visée sociale des deux philosophies politiques étant la formation d'une classe moyenne noire idéale, les divergences reflètent en grande partie les exigences rattachées aux fonctions respectives de politicien de Washington et d'intellectuel de Du Bois.

⁹¹ Du Bois, *The Soul*, p. 3.

⁹² Childs, «Concepts of Culture».

⁹³ Toll, «Rehabilitation and Revitalization».

2.4 «Liberté accordée, égalité refusée»

Les amendements constitutionnels accordent au Congrès le pouvoir de lever les interdictions et les invalidations qu'originellement, le compromis racial oppose à l'accession des non-blancs à la citoyenneté, tout en incombant au gouvernement fédéral l'obligation concomitante de protéger tous les citoyens⁹⁴. Ils tentent d'aller au delà du seul fait de rendre illégaux l'esclavage et la servitude involontaire pour accorder la pleine protection à tous ceux qui sont victimes de la discrimination et de la violence, incluant les Blancs qui ont supporté l'Union au moment de la guerre et ceux qui ont osé plaider en faveur de l'extension des droits civils aux Noirs⁹⁵. Toutefois, prise au piège du nouvel équilibre des rapports de pouvoir au sein de la structure fédérale et dans les mailles des réseaux d'intérêts unissant les Républicains du Nord aux Conservateurs du Sud, la tentative de redéfinition et de redistribution du pouvoir politique a été défaite par les forces racistes et exclusivistes. Les idéaux de justice et d'égalité ayant guidé la révolution constitutionnelle des droits civils ont d'abord passé par des instances de réécriture judiciaire tâchant d'assortir l'émancipation générale de contraintes structurelles interdisant individuellement et collectivement aux Noirs la pleine jouissance des libertés politiques et civiles. La ratification des treizième, quatorzième et quinzième amendements n'a au niveau pratique modifié ni leur condition de citoyens de classe inférieure, ni les effets stigmatisants socialement légitimés par les «marques indélébiles» de race. Veillant à ce que la déroute militaire du Sud ne soit pas suivie d'un désastre politique, la Cour Suprême a très tôt enclenché une «contre-révolution juridique» lui permettant non seulement de protéger des intérêts sectaires mais aussi de continuer à fixer les patterns de relations raciales aux États-Unis⁹⁶.

Le dédoublement du système esclavagiste en un système de métayage et en un système de ségrégation raciale fait du Noir un péon endetté, privé de toute participation politique, maintenu hors du processus électoral et susceptible d'être lynché en toute impunité. Privé en pratique du droit de voter, d'élire et d'être élu, du droit de contracter, du droit d'être

⁹⁴ Lively, *The Constitution*.

⁹⁵ Voir Gressman, «Post-war Revolution».

⁹⁶ *Ibid.*; Harris, «The Quest for Equality».

entendu devant les tribunaux, on veille à ce que celui-ci reçoive une éducation qui convienne à son statut d'ancien bétail humain et qui soit en mesure de l'amener à accepter le rôle prescrit de servante et de *menial laborer*⁹⁷. Maslow-Armand conclut qu'historiquement les droits des Noirs relèvent moins de l'existence du contrat social libéral que des préoccupations d'induire des changements capables de maintenir l'équilibre de force au sein de la structure fédérale. Elle écrit :

On peut difficilement, écrit-elle, attribuer ces revirements et ces interprétations au pouvoir évolutif des amendements constitutionnels ou à leur application et respect, à l'action politique des Noirs, voire à la composition ou à la tendance dominante au sein de la Cour Suprême. La réponse doit être plutôt trouvée dans la fluctuation des rapports de forces à l'intérieur de la structure fédérale elle-même... Les droits constitutionnels du Noir américain ont eu peu à faire avec les termes de la Constitution eux-mêmes. Ces droits ont trouvé leur définition – restrictive ou extensive – dans l'opinion de la majorité de la Cour Suprême, et ces définitions sont plutôt liées aux valeurs politiques et sociales d'une époque, ou d'une époque révolue⁹⁸.

L'admission formelle des Noirs à la citoyenneté n'a pas levé les interdits racistes les empêchant de disposer des droits naturels et inaliénables. Le statut anormal que crée la présence de ces millions d'hommes libres mais non-citoyens porte Paraire à titrer une partie de son livre sur la généalogie de l'exclusion des Noirs américains : «Liberté accordée, égalité refusée : échec de l'intégration»⁹⁹.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

L'effort de dépasser les joutes oratoires de la mise en place de l'idée de citoyenneté américaine pour se situer au niveau du réel historique et sociologique nous a permis de voir comment l'Amérique naissante a généré un ensemble d'antagonismes inscrivant les discours de légitimation et les pratiques politiques dans des registres qui ne se rencontrent difficilement. Il apparaît que l'idée de citoyenneté américaine n'implique nullement l'incorporation d'une masse indifférenciée à l'idéal national. Contrainte par une «organicité de fait», elle s'est instituée dans un environnement sociétal où semblent être

⁹⁷ James Baldwin, *Nobody Knows*, p.96.

⁹⁸ Maslow-Armand, «La Constitution», p. 229.

prises pour acquies la domination d'un sexe par un autre, l'exploitation d'une classe par une autre et la mise en esclavage d'une race par une autre. Contrairement aux présupposés démocratiques et égalitaires de la souveraineté populaire, *l'expérience américaine* utilise les bases sociales, économiques et raciales pour créer des catégories distinctes et discriminer contre les hommes blancs sans propriété, les femmes et les Noirs, tous devenus «inexistants au plan politique»¹⁰⁰. L'accès aux urnes étant longtemps resté limité et conditionnel à la qualification de propriété, de sexe et de race, l'exercice de la citoyenneté universelle n'a pu tout au long du dix-neuvième siècle atteindre sa pleine expression.

À titre d'exemple, les opposants au premier mouvement égalitariste et à l'extension du droit de vote ont construit autour de la notion de propriété privée un réseau éthique et normatif qui décrit les individus dépourvus de propriété comme étant incapables de participation égale dans le processus politique. Cette résorption de la qualité de citoyen dans celle du propriétaire vise à empêcher la remise en question fondamentale de pratiques d'exclusion et de discrimination héritées de l'époque coloniale. Les considérations normatives qui entourent la notion de propriété dépassent le seul sens physique et matériel pour lui attribuer une fonction régulatrice et légitimante de rapports sociaux inégalitaires. Elles entendent répondre à des exigences pratiques concernant le fonctionnement institutionnel d'une société de marché campée autour de la défense des intérêts individuels, ainsi que de créer les conditions nécessaires à l'acceptation d'un système social dans lequel le pouvoir économique et l'avoir financier procèdent, en lieu et place de l'autorité politique, à la catégorisation des gens en inférieurs et en supérieurs. La propriété privée a donc acquis une centralité sociopolitique rétrogradant à des places secondaires les droits qui n'y relèvent pas, en particulier le droit de ne pas être exclu en tant que «personne», «individu» ou «citoyen»¹⁰¹. Avant que «l'homme ordinaire» (*the common man*) ait pu, au prix d'âpres luttes, forcer la recréation de l'ordre sociopolitique

⁹⁹ Paraire, *Les noirs américains*.

¹⁰⁰ Voir Beard, *The Economic*.

¹⁰¹ McPherson, «Human Rights».

et provoquer l'universalisation du droit de vote pour les hommes blancs¹⁰², l'individu sans propriété avait perdu sa signification sociale et son existence politique dans une société américaine devant être axée sur le contrat social, l'égalité de droit et la citoyenneté volontariste.

De leur côté, les femmes ont été non seulement privées du droit de vote et de citoyenneté. Plusieurs décisions juridiques les ont dépouillées du statut même de «personne» pour les placer sous la tutelle politique et civique de l'homme. Alors que les Noirs libres sont devenus une catégorie sans statut, les esclaves étaient maintenus en dehors de l'univers légal, moral et éthique qui gouvernait la société civile¹⁰³. Ils sont décrits comme des propriétés, des choses dont les maîtres pouvaient disposer à leur guise. La nation américaine a, selon Praire, retenu «l'exclusion raciale comme principe d'homogénéisation de la population blanche dominante»¹⁰⁴. L'unité retrouvée dans la race lui a permis de transcender les résistances à la formation nationale, entre autres, le sectarisme des capitalistes libéraux du Nord et des esclavagistes du Sud, ainsi que les contradictions structurelles concernant les prérogatives du gouvernement fédéral et celles des États constituants. En outre, la conscience d'être britannique du groupe dominant a mené au nativisme et à l'exclusion de tous ceux que les apparences physiques ou les traits culturels empêchent de se confondre avec le noyau central. On peut citer, entre autres, les Juifs, les Italiens, les Mexicains, les Chinois et les Japonais. Aussi un système social stratifié construit autour du groupe d'origine anglo-saxonne a-t-il donné naissance à des citoyens de seconde classe ou à des non-citoyens auxquels les clivages ethnoraciaux ont interdit la pleine participation politique et l'intégration, même marginale, à une nation se voulant contractuelle et volontariste.

Les différentes formes d'exclusion constatées ici attestent, dans un premier temps, des limites d'une nation américaine se voulant civique. Au-delà des éléments rationnels et des jeux d'intérêt sur lesquels se construit la «sociation» politique, la formation du peuple américain a semblé avoir besoin d'un «imaginaire» historique qui n'existait pas comme

¹⁰² Conway, «*Political Participation*».

¹⁰³ Bergesen, «*Nation-Building*».

¹⁰⁴ Praire, *Les Noirs américains*, p. 31.

tel. Alors, la quête identitaire qui est devenue cruciale dès le lendemain de la révolution américaine a résulté en un américanisme axé sur les valeurs héritées de la Grande Bretagne¹⁰⁵. Elle a, au détriment du pluralisme culturel, contribué à attribuer à la nation américaine un fondement ethnoracial et un système culturel cherchant avant tout à être britannique. Vu qu'elle a fait aussi émerger une nation de forme organique au sein de laquelle se trouvent renforcées les frontières de genre, de race et de classe, la formation nationale américaine dépasse ainsi le schéma dichotomique entre le modèle politique qui la présenterait comme le produit d'une association rationnelle et volontaire entre des citoyens libres et égaux et le modèle ethnique qui imposerait un héritage culturel et la laisserait apparaître comme l'extension d'un ordre naturel dont la continuité historique exige un principe de fermeture. Il s'est institué un État politique garantissant l'inaliénabilité des droits individuels et une démocratie institutionnelle à l'intérieur des frontières de race, de classe et de genre. Je dirais que l'hybridation des formes civiques et des formes culturelles révèle que la nation américaine n'est pas seulement de nature philosophique, politique et idéologique, c'est aussi une construction sociologique. Elle a servi à transcender les tensions et les contradictions inhérentes à la formation nationale américaine, à palier les ambiguïtés et à en neutraliser les effets.

Les formes d'exclusion témoignent, en deuxième lieu, d'un processus de biologisation de l'idée de citoyenneté américaine et d'élaboration d'un projet politique renvoyant à une entité nationale exclusiviste. Elles rendent les notions de contrat social américain et d'inviolabilité des droits naturels coextensives à l'émergence d'une société inégalitaire et discriminatoire. L'explication naturalisante des rapports sociaux à laquelle réfère le groupe majoritaire commande une vision dans laquelle la nature, prise comme principe d'inévitabilité, devient source de légitimation dans une société américaine formellement régie par le langage de droit et de citoyenneté¹⁰⁶. Dans ces circonstances paradoxales, l'actualisation du principe d'égalité de droit s'est trouvée entravée par le racisme, le sexisme, l'ethnicisme et d'autres types de préjugés qui, retransmis dans les lois et les coutumes, ont empêché son universalisation. L'idéologie d'égalité universelle à la base

¹⁰⁵ Winthrop, *White over Black*; Carlson, *The Americanization*.

¹⁰⁶ Chanteur, «Au nom de la nature».

d'un État-nation américain conçu comme l'instrument d'une émancipation politique s'est ainsi transformée en une réalité hégémonique, intégraliste et exclusiviste; elle aliène les minorités et conduit à la ségrégation institutionnelle. L'exclusion, la discrimination et le racisme résultent d'une variété de processus; leurs manifestations sont liées à une diversité de projets politiques, économiques et identitaires au lieu d'être dérivées de la simple catégorisation de sexe, de classe, de race ou d'origine ethnique. Comme le suggère Anthias¹⁰⁷, les formes d'exclusion et de discrimination qu'on a pu identifier dans cette partie se sont construites dans l'interaction de l'idéologie et de la pratique; et c'est dans le renforcement mutuel entre l'idéologie et la pratique qu'est produite la domination sexuelle, raciale ou ethnique.

Il reste cependant que la citoyenneté américaine n'est pas seulement perçue comme un mécanisme d'exclusion. Elle a à la fois servi de référent principal et de cadre de légitimation aux revendications minoritaires à l'égalité politique, civique et sociale. Elle a fondé les demandes de dissocier droit de l'individu et droit de propriété, et à briser l'équation entre citoyenneté et sexe, entre citoyenneté et origine raciale ou ethnique. Ces luttes historiques, qui placent souvent le contrat social américain en instance de réécriture, aboutissent à des mutations de sens faisant émerger de nouvelles formes de citoyenneté d'un large spectre d'impositions, d'obligations, de réactions et de contestations. Car, il ne s'est jamais agi de rejeter le principe de citoyenneté américaine en tant que tel mais de modifier le système sociopolitique qui l'instrumentalise au profit des groupes majoritaires et d'altérer les aspects pratiques du jeu de pouvoir qui *naturalise* les inégalités et les exclusions. Généralement, les antagonistes minoritaires ont attribué au discours de citoyenneté américaine une dimension subversive et émancipatrice, à la lumière de laquelle se justifie leur opposition à la vision de société américaine organique, hiérarchique et stable plutôt qu'individualiste, égalitaire et ouverte. Les minoritaires ont non seulement construit des schèmes sémantiques contestant les restrictions imposées à leur liberté et à leurs aspirations à l'égalité, ils partagent aussi la conviction que l'accès à la citoyenneté américaine constitue le meilleur garant de l'autonomie individuelle et de la liberté collective.

¹⁰⁷ Anthias, «Connecting Race».

Ces tensions autorisent à émettre une hypothèse «préliminaire», puisque nous l'élaborerons davantage dans la conclusion. Nous pensons que, se situant dans l'espace de la non-différenciation et de l'inclusion, l'idée de citoyenneté américaine relève d'une utopie politique au sein de laquelle l'expérience minoritaire ne trouve place qu'au prix d'âpres luttes pour sa reconstitution. Son dévoilement dans l'universel embrume les enjeux réels de l'invention politique américaine et les rapports de pouvoir à partir desquels se construisent l'identité et l'altérité; il nie les connexions avec des notions constitutives comme classe, sexe, race et origine ethnique. Néanmoins, l'élimination des barrières de propriété à l'accès au suffrage pour les hommes blancs, la lutte des immigrants pour l'égalité de citoyenneté, la lutte abolitionniste et l'émancipation des esclaves, l'accessibilité des Noirs et des femmes à la citoyenneté respectivement aplanie par les amendements post-guerre de sécession et par le dix-neuvième amendement, peuvent être considéré comme des évènements facilitant l'exploration des arrières-scènes de la démocratie américaine. Elles représentent autant de moments d'actualisation des idéaux de liberté, d'égalité et d'autonomie individuelle. Elles impliquent autant de jeux de pouvoir et indiquent autant de réaménagements institutionnels que doit prendre en considération la vision sociologique de la citoyenneté américaine.

PARTIE III
LES MUTATIONS SOCIOLOGIQUES DE LA CITOYENNETÉ
AMÉRICAINNE

L'analyse des fractures et des mutations politiques dans la deuxième partie nous a permis d'identifier les limites et les paradoxes d'une idée de citoyenneté américaine qui, tout en alimentant les discours sur le droit individuel, l'égalité et la liberté, s'est développée selon les frontières de classe, de genre, de race et d'origine ethnique. Elle révèle qu'autour de l'idée de citoyenneté américaine se cristallisent autant les rapports majoritaire-minoritaire que des luttes idéologiques, politiques et économiques. Ces paradoxes sont alors apparus comme les générateurs de tensions ayant provoqué la guerre de sécession à l'issue de laquelle plusieurs amendements constitutionnels sont venus octroyer aux Noirs les droits formels de citoyenneté mais ont maintenu l'exclusion politique des femmes.

Ceci dit, nous rendrons compte dans cette troisième partie des mutations sociologiques provoquées dès le début du 19^e siècle par l'engagement de plusieurs groupes dans des causes à caractère social, moral ou économique. Plus tard, le mouvement progressiste et le *New Deal* seront surtout caractérisés par l'amplification des demandes sociales, ainsi que par l'adoption de politiques publiques sur l'éducation, sur les soins de santé, sur la réorganisation du marché du travail et sur la pauvreté. En dépit du poids idéologique de l'individualisme possessif, les acteurs engagés dans les luttes sociales ont fait en sorte qu'une attention politique soit accordée à ces problèmes jadis considérés comme étant d'ordre privé. Ils ont contribué à transformer l'idée de citoyenneté américaine en «une réalité tangible» vécue dans la continuelle confrontation de l'idéal démocratique à ses paradoxes inhérents d'inégalités de richesse et d'asymétries de pouvoir, ainsi qu'à lui donner un contenu substantif.

CHAPITRE IV
DU POPULISME AU PROGRESSIVISME

Le chaos économique causé par la seconde guerre contre la Grande Bretagne (1812) et la dévaluation du papier-monnaie seraient, selon Pole, les deux facteurs ayant très tôt engagé les Américains dans l'engrenage de l'industrialisation et du capitalisme¹. En vue de répondre aux besoins en eau, en charbon et en fer, le gouvernement a lui-même inauguré des projets de construction de routes, de ponts et de canaux de navigation. Comme on le constatera dans les sections suivantes, le développement industriel a toutefois provoqué l'émergence de forces prônant l'égalité sociale et économique comme une condition nécessaire à la participation politique. Dès le début du 19^e siècle, les militants de plusieurs partis de masse maintiennent que, dans une économie en expansion, le gouvernement doit veiller à la suppression des «abus de société» et des privilèges de classe empêchant à tous les citoyens de jouir d'un traitement égal et de disposer des mêmes opportunités pour atteindre le bien-être matériel devant être acquis au moyen du travail et de la participation au marché². Ces préoccupations visant «l'avancement moral, intellectuel et matériel du citoyen» ont alors résulté en des revendications de la distribution de la richesse et des bénéfices générés par une économie en effervescence, notamment des revendications d'accès égal à l'éducation³. Le mouvement populiste qui les a reprises à la fin du 19^e siècle a exigé la restauration d'un gouvernement honnête et vertueux, préoccupé à répondre aux besoins du peuple en mettant en place des politiques de lutte contre la corruption, de réforme économique, de rationalisation des dépenses publiques et de réduction de la taille du gouvernement.

1. L'ÈRE DU «COMMON MAN»

Les actions posées par des partis de masse comme *The People's Party*, *The Antimasonic Party* et *The Workingmen's Party* ont, dès les années 1820, largement contribué à doter la nation américaine d'une base sociale. Là où le premier maintient qu'aux yeux de la loi, «tous les hommes blancs» sont politiquement égaux, le second insiste qu'ils le sont

¹ Pole, «The Ambiguities of Power».

² Remini, *Andrew Jackson*.

³ Seward cité par Benson, *The Concept*.

socialement⁴. Il faut en conséquence leur accorder les mêmes opportunités, et que des «législations égales» viennent leur garantir les mêmes droits et un accès égal à la justice. Fondé à Philadelphie en 1828, *The Workingmen's Party* s'est étendu comme une traînée de poudre à travers le pays et a atteint un point culminant aux environs de 1830. Ses revendications portent sur les mauvaises conditions de vie des travailleurs urbains, entre autres, sur l'état sanitaire déplorable des villes, sur la situation dégradée des habitats surpeuplés, sur les longues heures de travail, sur les salaires dérisoires, ainsi que sur l'inflation et la cherté de la vie⁵. Tout en exigeant la réforme des lois du travail et la reconnaissance du droit des travailleurs à s'organiser, le plate-forme des *Workingmen* transcende les seuls intérêts économiques pour embrasser des enjeux aussi larges que la réforme du système bancaire, la cassure des monopoles, l'abolition de la peine capitale et de l'emprisonnement pour dette, la suppression de la taxation inégale sur la propriété, ainsi que la substitution des écoles de charité par un système d'éducation public financé à même des fonds publics. S'appuyant sur Helen Summer, Pessen maintient que les *Workingmen* ont constitué une force importante dans le processus de démocratisation des États-Unis⁶. Les mesures qu'ils ont proposées ont contribué à transformer les principes républicains d'égalité, de liberté et de justice en pratique politique.

1.1 Andrew Jackson et le «*common man*»

L'arrivée au pouvoir d'Andrew Jackson en 1828 a apporté une consécration sociale et politique aux aspirations populistes⁷. Elle a facilité l'imposition d'une culture politique

⁴ Benson, *The Concept*, p. 12. Cette philosophie sociale insiste sur le maintien de l'ordre, de la loi, de la religion et de la moralité. Elle prend forme à travers la croisade menée contre la Franc-maçonnerie accusée de sacrifier des humains, d'agir comme un gouvernement séparé et de manipuler les compétitions politiques et les transactions économiques en faveur de leurs membres. Les opposants percevaient la franc-maçonnerie comme une menace pour la chrétienté et pour la forme républicaine de gouvernement. Particulièrement dominants dans un État comme New York, ils ont contrôlé le gouvernement de Vermont entre 1831 et 1835. Ils ont formé l'opposition anti-démocrate à Pennsylvanie, puis élu un gouverneur en 1835. Généralement, l'anti franc-maçonnerie a servi de base pour contester les élites politiques dans différents États.

⁵ Pessen, «The Working Men's».

⁶ *Ibid.*

⁷ Remini, *The Legacy*. Selon Remini, le gouvernement de Jackson a joué un rôle important dans trois dimensions du développement de la nation américaine: son expansion territoriale, la lutte pour préserver la liberté individuelle, le droit de la majorité à gouverner. La nouvelle culture politique ne signifie pas seulement le passage de la république constitutionnelle à la démocratie participative. Elle indique une certaine distanciation par rapport à la vision hamiltonienne faisant reposer la stabilité du

qui, par sa souscription à la quête de l'égalité économique en faveur de l'homme ordinaire (*the common man*), a muni la démocratie américaine d'une expression sociale et la citoyenneté d'un contenu sociologique. Jackson veille à ce que la conception de l'égalité libre répond moins à un schème démocratique formel qu'elle renvoie à des caractéristiques sociales et aux impératifs de mobilité ascendante de la classe occupationnelle que, par opposition au «*money power*» de «l'aristocratie corrompue», il désigne comme «*the real people*»; catégorie englobant les travailleurs urbains, les planteurs et les fermiers, enfin tous ceux qui forment «*the hardy race of free citizens*»⁸. L'aversion de Jackson face au favoritisme et à l'exclusion économique s'est matérialisée dans la guerre menée contre les monopoles, tout particulièrement contre la Banque des États-Unis, et dans l'institution d'une politique de laisser faire au sein de laquelle viennent mutuellement s'épauler la liberté politique et la liberté économique⁹. Cependant, en présentant les grandes corporations comme une menace à la fibre républicaine et morale de la nation, Jackson et les adhérents égalitaristes contribuent moins à apporter l'égalité de propriété qu'à construire les privilèges de classe en principale source des inégalités sociales¹⁰. La logique induit que la concentration de la richesse aux mains de quelques-uns et la pauvreté de la majorité résultent moins de qualités supérieures intrinsèques dont disposeraient certains que des avantages arbitraires politiquement et

gouvernement sur le développement des intérêts corporatistes de la ploutocratie. Optant pour une version radicale de la philosophie jeffersonienne, Andrew Jackson a transformé en réalité l'idéologie des droits individuels. En menant des «batailles homériques» en faveur de «l'homme ordinaire» et pour subordonner, du moins dans le cadre des politiques nationales, le droit de propriété aux droits humains, il a œuvré aussi bien à la réalisation de la liberté qu'au maintien des institutions américaines.

⁸ *Ibid.*; Meyers, *The Jacksonian Persuasion*; Hofstadter, *The Age of Reform*. La règle de l'égalité libre sert à accuser ce que Jackson appelle «l'aristocratie de propriété et d'argent» de vouloir saper les fondements des institutions politiques et éroder des valeurs républicaines comme le travail. Cependant, si l'on réfère aux travaux de Remini et de Hofstadter, l'expression «real people» ne semble pas faire consensus. Alors que Remini maintient que cela désigne, les travailleurs urbains pris dans un sens large, les planteurs, les ouvriers, donc tous ceux qui travaillent *by the sweat of their brow*, Hofstadter parle des entrepreneurs, des nouveaux capitalistes et des hommes d'affaires de la classe moyenne.

⁹ Dans *The Legacy*, Remini maintient encore une fois qu'à travers la lutte contre la Banque des États-Unis. Jackson entend signifier le rejet de la philosophie sociale de Hamilton en vue de permettre aux idéaux démocratiques promis dans la Déclaration de l'indépendance, lors de la Révolution américaine et dans la Constitution de se concrétiser. La guerre contre les banques pose la primauté des standards moraux et démocratiques, la lutte des travailleurs honnêtes contre une aristocratie corrompue qui les exploite. C'est la lutte de la majorité exclue pour la sécurité économique et l'indépendance politique contre la minorité corrompue qui entrave l'exercice de la liberté.

¹⁰ Feller, *The Jacksonian Promise*.

socialement concédés à d'autres. Le bannissement de tels privilèges permettra non seulement de placer tout le monde sur la même ligne de départ mais aussi de produire un ordre économique plus juste et plus égalitaire.

1.2 L'alternative whiggiste

L'alternative whiggiste oppose à l'individualisme jacksonien le langage de «l'harmonie sociale» (*social harmony*) doublé de la promesse de mettre en place une économie politique équilibrée, de renforcer le pouvoir judiciaire et de rétablir la suprématie du pouvoir législatif sur celui de l'exécutif¹¹. Les dissensions concernent généralement la nature du système de gouvernement, la participation politique du citoyen, la gestion des changements sociaux et économiques, le rôle de la banque et celui du gouvernement fédéral pour assurer la croissance des entreprises privées, le développement du marché et le respect du droit de propriété. H. Clay interprète la lutte contre les monopoles comme une nouvelle attaque sur le droit de propriété. Dans sa vision, rien ne se veut plus démocratique qu'une corporation permettant à des «gens ordinaires» de mettre ensemble leur peu de capital en vue d'arriver à contrebalancer le pouvoir et l'influence que puisse exercer la richesse d'un seul. Les manufacturiers ne sont pas des «aristocrates oisifs et hautains» mais des entrepreneurs, des *self-made man* qui ont bêché assez fort pour mériter leur richesse¹². Selon l'*American System* de H. Clay, il revient au gouvernement non de casser les monopoles ou de lutter contre eux mais de stimuler l'économie¹³.

Les États-Unis, maintient aussi Carey, sont une terre d'opportunités, une société prospère et sans classe où l'économie de marché amène tant les capitalistes que les membres de la classe ouvrière à partager la même «identité d'intérêts». Pour sa part, E. Everett réitère qu'une philosophie politique qui s'oppose à la spéculation, au papier-monnaie et à l'accumulation de la richesse ne peut relever que de «la barbarie». Car les inégalités de fortune et de conditions sont inséparables de la réalité humaine, puisqu'elles ne font que traduire les différences de caractère, de moralité, d'habiletés et d'aspirations au mieux-

¹¹ Feller, *The Jacksonian Promise*

¹² Clay cité par Feller, *The Jacksonian Promise*.

¹³ T. Brown, *Politics*.

être¹⁴. Les États-Unis, poursuit-il, ne sont pas une «aristocratie» mais une «parfaite méritocratie» où la position sociale de chacun reflète ses talents et ses habiletés. Dans cette société ouverte où l'investissement en capital s'allie à la force du travail, personne sauf «les malhonnêtes et les immoraux» n'est exclue; tout travailleur honnête et respectueux de la loi peut aspirer un jour à appartenir au groupe des capitalistes et des banquiers. Rejoignant Clay et Carey, Everett laisse voir le marché comme un espace de compétition juste, un inhibiteur d'inégalités et le mécanisme à travers lequel s'opère la mobilité sociale ascendante. Il traduit l'idée qu'en Amérique, les inégalités de fortune et de conditions ne peuvent être interprétées en termes d'injustices sociales mais comme des incitatifs à participer au marché, lieu où est acquise la richesse neuf fois sur dix.

Les Whigs reprochent encore à Jackson de sacrifier l'intérêt public et la cohésion sociale à la politique de classe, de ne pas se vouer au bien-être généralisé et de manquer à son rôle d'amener les citoyens à pratiquer la vertu publique¹⁵. Ils s'apprêtent, contrairement aux Démocrates, à faciliter l'expansion économique en relâchant les critères donnant accès aux prêts et aux crédits et en formulant des réformes visant l'amélioration globale des conditions socio-économiques. Tout en maintenant que la contribution gouvernementale au développement des entreprises privées ne peut que promouvoir l'intérêt public, ils s'efforcent de démontrer la compatibilité entre l'ordre capitaliste émergent, l'égalité d'opportunité et l'ordre républicain. Ils font ressortir que le marché ne renforce pas seulement «l'harmonie sociale» (*social harmony*); il crée aussi les interdépendances entre les classes, les États et les intérêts sectaires de groupes¹⁶. Il ouvre aux pauvres la possibilité d'accéder à la propriété et d'atteindre l'autonomie économique, les deux éléments constitutifs de la citoyenneté républicaine¹⁷. Comme en fait encore foi leur engagement dans le mouvement de la tempérance, les Whigs proposent que l'accès à l'éducation soit secondé par une réformation morale permettant de mieux répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée.

¹⁴ Everett cité par Feller, *The Jacksonian Promise*.

¹⁵ T. Brown, *Politics*.

¹⁶ S. Brown, *The Political Culture*.

¹⁷ T. Brown, *Politics*.

S. Brown fait toutefois remarquer que l'idéologie et la culture politiques faisant du marché le principal régulateur des rapports sociaux traduisent la volonté de contrôler des bouleversements structurels perçus au départ comme étant dramatiques. Les réformateurs whiggistes rêvent d'un État américain où les divisions de classes seront minimisées et les frontières sociales atténuées de manière graduelle. Ils choisissent de gérer les changements multiples et rapides à l'ombre des impératifs de développement économique, de viabilité politique et de stabilité institutionnelle. Cette position exerce un grand attrait sur un corps de citoyens aussi bien en quête d'avantages matériels et économiques qu'anxieux de maintenir l'ordre et de préserver la moralité. Même situé à contre-courant d'une société déjà pleinement engagée dans la marche vers le progrès économique et social, le discours conservateur à travers lequel elle s'exprime aide tant à neutraliser certains excès de la démocratie jacksonienne qu'à atténuer leurs effets sur le tissu social-communautaire¹⁸.

1.3 Vers l'éthique puritaine du travail

Les mutations structurelles n'ont pas pour seules conséquences d'amener le *common man* à s'impliquer politiquement, elles ont aussi œuvré à transformer la politique américaine, à reformer la conception du droit de vote et à reconfigurer les relations sociales devenues de plus en plus complexes¹⁹. On ne peut saisir l'ampleur de ces transformations qu'à la condition de les restituer dans l'ensemble des dynamiques post-révolutionnaires ayant confirmé le déclin de la politique de déférence, le rejet de la société hiérarchique et de la discrimination basée sur le «capital économique»²⁰. Car dès le début du dix-neuvième siècle, l'Amérique agricole s'est laissée graduellement substituer par une autre plus dynamique traduisant l'augmentation démographique exponentielle provoquée par l'arrivée successive de plusieurs millions d'immigrants, le développement industriel, la révolution des moyens de transport, l'expansion territoriale, la décomposition en factions des grands partis politiques et la formation d'autres partis qui, issus de la base et voués à la cause de l'égalité des citoyens, ont épousé différentes sortes de stratégies

¹⁸ S. Brown, *The Political Culture*.

¹⁹ Wilentz, «Property and Power».

²⁰ Rogers, «The Right to Vote», p. 9.

revendicatrices²¹. Même quand l'agriculture reste l'activité économique la plus courante et la principale source de revenu au niveau national, le poids politique de l'aristocratie de propriété a décliné au point de ne plus pouvoir définir et imposer des conditions à la participation au suffrage²². Pole conclut que l'extension du droit de vote doit davantage à l'inflation d'après-guerre ayant causé la dévaluation du papier-monnaie à la lumière duquel s'estime la valeur de la propriété qu'à une totale adhésion aux valeurs démocratiques; les événements, non l'idéologie, ont provoqué la recomposition de l'ordre politique²³. Pour sa part, L. Benson émet l'hypothèse que c'est la révolution dans les moyens de transport et l'expansion de l'économie monétaire qui ont catalysé l'émergence du mouvement égalitariste et canalisé l'agitation populaire en faveur de l'égalité sociale et économique²⁴. Et, comme l'indique Feller, les innovations technologiques dans le domaine du transport, le développement des manufactures et la prospérité commerciale ouvrent aux Américains de nouvelles possibilités d'enrichissement, en même temps qu'ils soulèvent des questions sur ce qui constitue la richesse et sur la manière dont celle-ci doit être gérée et distribuée. Désireux d'apporter sens et significations aux changements affectant leur vie quotidienne, les Américains ont, aux environs de 1820, développé le concept de «justice économique». Grâce à leurs efforts collectifs, ils ont pu produire des formes d'organisation et un système d'économie politique mieux adaptés aux réalités de la nouvelle société²⁵. L'égalité que Tocqueville interprète comme la marque distinctive de la «Démocratie en Amérique» semble être, selon certains des auteurs contemporains, attribuable à un concours de circonstances historiques ayant imposé à la société américaine plusieurs types de transformation structurelle²⁶.

L'importance du mouvement égalitariste réside moins dans ce qui est réalisé concrètement que dans son impact politique. La libéralisation et l'extension du droit de vote, la révolution de marché, la création de partis politiques de masse, la mise en place d'un système d'éducation publique, la formation de blocs d'électeurs en fonction de leurs

²¹ Collier, «The American People»; Wilentz, «Property and Power».

²² *Ibid.*

²³ Pole, «The Ambiguities».

²⁴ Benson, *The Concept*.

²⁵ Feller, *The Jacksonian Promise*

²⁶ Wilentz, «Property and Power» ; Collier «The American People».

intérêts désignent autant d'innovations ayant supporté le processus de démocratisation des institutions américaines²⁷. Cependant, si ces transformations structurelles signifiant le rejet de «l'élitisme hamiltonien» au profit d'une démocratie populaire campée sur la notion d'égalité des chances amènent à l'émergence d'une société américaine renouvelée, elles viennent en même temps consolider l'éthique puritaine érigeant le travail, d'une part, en «lettre de créance» de la citoyenneté républicaine, d'autre part, en principal vecteur de mobilité sociale²⁸. Cette logique prétendant que l'Américain n'est pas prédestiné à être pauvre ou à continuer de l'être définit le citoyen vertueux comme celui qui s'engage dans la production des biens, l'acquisition de la propriété et la réalisation de soi par le travail²⁹. Cette conception fait consensus autant chez les adhérents au mouvement égalitariste que chez ses détracteurs. Ayant souscrit au mythe du *self-made man*, les différents groupes vantent la vertu du travail et la dignité dont il est source; ils identifient la participation au marché comme la principale voie de mobilité sociale ascendante³⁰. En dépit des différences de vision et des divergences quant aux moyens à mettre en œuvre, il importe pour tous que soit institué un système d'économie politique capable de récompenser les efforts individuels de manière égale, d'accorder au citoyen honnête la chance de progresser économiquement et de bonifier ses conditions matérielles de vie³¹. Zuckerbraun soutient que le nouvel évangile du travail ne s'est toutefois pas révélé apte à combler le fossé entre la rhétorique et la réalité. Les

²⁷ Wilentz, «Property and Power»; Mackey, «Jacksonian Democracy».

²⁸ Si on se place aujourd'hui dans une perspective critique pour analyser cette position, on dirait que l'égalité des chances a historiquement justifié les inégalités courantes; elle n'a pas contribué à remettre en question les inégalités de genre, de classe, de race ou d'origine ethnique. Pourtant à l'époque où elle a été formulée, elle était apparue comme révolutionnaire dans la mesure où elle a contribué à remettre en question les rapports fondamentaux entre différents segments de la société américaine, ainsi que le mode de fonctionnement des grandes institutions. La notion de l'égalité des chances a marqué la rupture avec l'héritage colonial distinguant les *well-born* du *people* rencontré chez Hamilton. Elle a été interprétée comme un forcing exercé sur le pouvoir d'une aristocratie politique composée de riches commerçants et des grands intérêts mobiliers et immobiliers. Pensée comme un instrument de démocratisation politique, économique et sociale, la notion d'égalité des chances a, au-delà du domaine formel, émergé comme une réponse aux revendications d'égal accès pour tous les citoyens aux ressources sociales, économiques et matérielles.

²⁹ Meyers, *The Jacksonian Persuasion*.

³⁰ Hammond, *Banks and Politics*. Hammond maintient que la révolution jacksonienne est la conséquence de l'idéologie de l'ère révolutionnaire voulant que tout le monde peut devenir riche par le travail et par ses propres efforts, si on lui donne la chance. Elle s'est articulée autour de la conception que la richesse acquise par le travail rend le *self-made man* moralement supérieur à celui qui l'est par héritage.

³¹ Feller, *The Jacksonian Promise*.

changements apportés par Jackson, la mise en place d'institutions se voulant plus démocratiques et l'imposition du laisser faire n'ont entraîné ni la disparition des pratiques déférentielles, ni les influences dynastiques et familiales³². Les retombées économiques n'ayant pas profité à la majorité, les réprouvés de l'industrialisation et les laissés pour compte du marché augmentent de jour en jour dans les grandes villes, où vivent des millions de travailleurs aussi pauvres que démunis. Même l'idéologie du laisser faire a été plus tard récupérée par les corporations - nouvelles et anciennes - pour défendre leurs intérêts contre ceux des travailleurs.

2. LA RÉPUBLIQUE INCORPORÉE

La rapide expansion industrielle et urbaine ayant caractérisé les époques d'après la Guerre de sécession a signifié à la fois la prééminence du libéralisme économique par rapport au libéralisme politique et la disparition de l'Amérique agricole au profit d'une société moderne caractérisée par la multiplication des grandes manufactures et de corporations géantes. L'inauguration du premier chemin de fer transcontinental en 1869 et l'essor des grandes aciéries de Pittsburgh marquent l'engagement de l'Amérique sur la voie du développement économique. Au début du vingtième siècle, les États-Unis rivalisent déjà avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne dans la production du charbon, du fer, de l'acier et dans le textile. Alors que la découverte de nouvelles technologies et les inventions dans le champ de l'électricité ont inauguré la révolution dans le domaine de la communication et du transport, le capitalisme industriel s'est reconstitué en des entités corporatistes capables de s'imposer comme des forces économiques incontournables. La création de grandes métropoles habitées par une myriade de groupes ethniques et raciaux a témoigné de l'explosion démographique faisant passer la population de 75 millions en 1900 à 100 millions au moment de l'entrée dans la première guerre. Elle est venue renforcer un processus dual de dispersion spatiale et de différenciation sociale ancré dans la juxtaposition de plusieurs sous-communautés ayant chacune leurs propres caractéristiques, leurs propres besoins, leurs propres priorités et leurs propres leaders³³.

³² Zuckerbraun, *Born to Rule*.

³³ Chambers II, *The Tyranny* ; Brownell, «Interpretations».

La consolidation de la Révolution industrielle, le progrès matériel et l'étalement urbain ont également provoqué la métamorphose des valeurs sociales et démocratiques. Le besoin de lutter contre l'arbitraire consacré dans le principe politique de poids et de contrepoids à la base du libéralisme politique s'est laissé déplacer par l'opposition à l'intervention du gouvernement dans le fonctionnement de la société et à la régulation du marché. Le laissez-faire devient synonyme de l'enrichissement illimité et principe de justification de l'agrandissement des écarts déjà profonds entre les riches et les pauvres. Les oppositions prononcées entre les défenseurs de la liberté et ceux de l'égalité en font deux notions inconciliables tant par leur forme que par leur contenu. Le libéralisme devient ainsi consistant avec les inégalités de sexe, de race et de classe. L'émergence d'une société de marché non régulé, l'adhésion des classes moyennes au laissez-faire économique et à l'individualisme débridé n'ont pas aussi tardé à favoriser la monopolisation du pouvoir politique par les forces économiques. Keller écrit que la réalité centrale du début du 20^e siècle était la concentration du pouvoir économique dans peu d'organisations puissantes et une réduction concomitante de la marge de manœuvre de l'autorité politique³⁴. Renforçant le pouvoir du capital financier, le processus d'industrialisation et d'urbanisation falsifie la croyance à l'existence d'opportunités pour les pauvres et de responsabilités pour les riches³⁵. Ce processus a créé des cercles concentriques de pouvoir profondément marqués par le favoritisme et la corruption.

2.1 Des visions différentes de l'Amérique

Le libre marché et la formation d'une société de consommation ont, d'entrée de jeu, placé en confrontation plusieurs visions politiques, sociales et économiques de l'Amérique moderne, tout en obligeant les Américains à lutter contre la dislocation sociale³⁶. À «l'évangile de la richesse» d'Andrew Carnegie valorisant l'individualisme, l'éthique du travail des hommes d'affaires et la compétition dans le marché s'opposent des critiques soutenant que le développement du capitalisme corporatiste, l'instrumentalisation des progrès technologiques et leur concentration aux mains de quelques-uns ont davantage

³⁴ Keller, *Regulating a New Economy*.

³⁵ Sealander, *Private Wealth*.

³⁶ McNall, *The Road to Rebellion*

servi à étouffer la démocratie qu'à régénérer le potentiel socio-politique de *la communauté des citoyens*³⁷. Les transformations industrielles et urbaines de la nation américaine se sont effectuées au prix du déclin relatif des zones rurales et agricoles. Elles ont généré des inégalités affectant tout particulièrement les travailleurs urbains et les fermiers. Ces derniers avaient peu ou pas de protection contre la volonté d'extension des compagnies ferroviaires, le taux élevé de crédit et le fardeau d'une imposition fiscale mal répartie. De leur côté, devenus de plus en plus dépendants du système des salaires, les travailleurs urbains sont restés eux-aussi convaincus qu'ils n'ont pas reçu leur juste part. Beaucoup d'entre eux ont cherché à reconquérir le pouvoir perdu à travers des organisations telles que *The Knights of Labor*, et plus tard *The American Federation of Labor*. L'acceptation du système salarial par Samuel Gompers est assorti d'un plaidoyer en faveur des conventions collectives, du droit de grève et d'autres méthodes destinées à améliorer le sort des travailleurs américains.

Les critiques incisives de Henry George, de Edward Bellamy et de Robert Hunter laissent encore croire à la cooptation d'une société d'abondance marquée par le progrès matériel et d'une société de manque et d'insécurité³⁸. Du point de vue du premier, le progrès matériel n'est obtenu qu'au prix de l'accroissement de la pauvreté abjecte. Loin d'alléger le fardeau quotidien des ouvriers, les nouveaux moyens de production rendent de larges segments de la population dépendants de la charité privée, ou les mettent sur le point d'y recourir. Replaçant telle dualité à la racine même du libéralisme économique, Henry George écrit : «*To educate men who must be condemned to poverty, is but to make them restive; to base on a state of most glaring social inequality political institutions under which men are theoretically equal, is to stand a pyramid on its apex...*». De l'autre côté, Jacob Riis décrit la situation des immigrants européens dans une succession de publications montrant que, confinés dans des zones urbaines périphériques, ceux-ci souffrent non seulement de la pauvreté et de l'insécurité économique mais aussi du racisme et de la xénophobie³⁹. L'exploration de la vie quotidienne dans le *Lower East Side* de la ville de New York expose les conditions environnementales indécentes des

³⁷ Voir Fink, *Major Problems*.

³⁸ George, *Progress and Poverty*; Bellamy *Looking Backward*

³⁹ Jacob Riis : *How the Other Half live*; *The children of the Poor*; *The Battle with the Slums*.

taudis situés en bordure des grands centres urbains⁴⁰. Se basant sur les données disponibles et sur ses expériences de terrain, Hunter maintient encore que la grande pauvreté affecte plus de dix millions de personnes aux États-Unis⁴¹. Si Ekirch considère ce chiffre comme étant relativement exagéré, il semble traduire, pour Bremner, la réalité qu'il existe une multitude de personnes pouvant difficilement survivre dans une société disposant de grandes ressources naturelles⁴². Croly maintient que l'absolutisation de la liberté individuelle a, du point de vue moral et social, mené à une distribution indésirable de la richesse⁴³. L'état de pauvreté généralisé constitue une mise en cause de l'éthique protestante du travail, de la philosophie de l'autonomie individuelle; il ne peut être considéré comme relevant de la seule responsabilité des victimes mais comme résultant des injustices et des inégalités reliées à l'industrialisation. Il vide la notion de justice, et surtout de justice distributive, de son sens⁴⁴. Selon Riis, la pauvreté a des causes sociales, dont l'atténuation exige tant l'intervention de l'État que la reformulation de l'ordre social et du libéralisme économique du laissez-faire⁴⁵. Il revient au gouvernement de soutenir la liberté individuelle en sécurisant le corps des citoyens contre les risques sociaux et en régulant la compétition de manière à faciliter le développement des initiatives personnelles. Il importe, pour Caine, de forger une nouvelle société en rupture avec le dogme naturaliste de l'inévitabilité, ainsi qu'avec le mythe de l'existence d'un processus inexorable de sélection consacrant la réussite de certains et l'échec des autres⁴⁶.

2.2 Populisme et inégalités sociales

La fondation en 1885 de *l'American Economic Association* ouvre un autre espace de luttes contre le libéralisme du laissez-faire. Remettant en cause les prémisses classiques de l'économie politique telles que formulées par Adam Smith, de jeunes économistes formés en Allemagne et séduits par le socialisme – J. Clark, H. Adams. et R. Ely – ont démontré qu'il existe des contradictions irréconciliables entre les intérêts privés et le bien

⁴⁰ Riis, *How the Other Half Live*.

⁴¹ Hunter.

⁴² Ekirch, *Progressivism* ; Bremner, *From the Depths*.

⁴³ Croly, *The Promise* ; Voir aussi Dawley, *Struggles*.

⁴⁴ Dawley, *Struggles*.

⁴⁵ Voir Riis, *How the Other Half live, The children of the Poor, The Battle with the Slums*.

commun et que le gouvernement n'est pas aussi neutre qu'il le prétend. Ils sont devenus les voix les plus actives pour une intervention publique capable d'amortir les âpretés du marché⁴⁷. Les protestations contre la monopolisation du pouvoir et contre les arrangements permettant d'étendre les intérêts privés aux dépens du bien public ne se sont toutefois généralisées que dans le cadre de la dépression des années 1893-1897, dont les conséquences ont obligé les gens de toutes classes confondues à coopérer dans la recherche de solutions aux problèmes qu'ils considèrent pour la première fois comme étant mutuels⁴⁸. Le taux élevé du chômage et la chute des prix des produits agricoles ont contribué à remettre en question le sens même de l'idée de progrès et la viabilité des institutions politiques existantes. Les fermiers, dont la colère ne s'est pas apaisée depuis la crise agricole des années précédentes, réitèrent les demandes de meilleurs prix pour leurs produits, de régulation des compagnies du chemin de fer et de diminution du pouvoir «malfaisant» des banquiers, des intermédiaires et des politiciens corrompus. Comme l'atteste la formation du *Citizens Union* à New York en 1896, la croisade des résidents urbains vise l'amélioration des services publics incluant le transport, l'éducation et la santé, la construction dans les quartiers pauvres d'espaces de récréation et de sociabilité tels les parcs, les bains publics et les écoles, une meilleure accessibilité aux services publics et, enfin, l'institution de gouvernements municipaux autonomes, efficaces et honnêtes⁴⁹. Le concept de «propriété publique» développé par les socialistes traduit le sentiment qu'en vue de garantir des bas prix, un contrôle public doit être exercé sur l'exploitation des ressources naturelles et sur la gestion des utilités de base comme l'eau, le gaz et l'électricité. Alors que certains professionnels, entre autres, des travailleurs sociaux et des médecins, retiennent la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail de la majorité des gens, des hommes d'affaires exercent des pressions pour l'adoption par le gouvernement de mesures visant la réalisation des objectifs de réformes qu'ils se sont donnés.

⁴⁶ Voir Caine, «The Origins of Progressivism», p. 11.

⁴⁷ Voir Ross, «Decentralization of Authority in Colleges and Universities».

⁴⁸ Thelen, *The New Citizenship*, p. 129.

⁴⁹ Gould, «Introduction» ; Hutmacher, *Urban Liberalism* ; Hays, *American Political*.

Le réexamen de la croyance que les subsides accordés aux grandes corporations génèrent des opportunités économiques bénéfiques pour tous et de l'idée que secourir les personnes dans le besoin constituerait une menace pour les valeurs et les idéaux américains amène aux constats que «l'accroissement monumental» des inégalités sociales est concomitant au favoritisme, c'est-à-dire à la décision du gouvernement d'aider des entreprises bien particulières sans se préoccuper de les réguler et, ensuite, que l'accumulation des intérêts privés ne mène pas nécessairement au renforcement du bien public⁵⁰. Il apparaît en même temps évident que la corruption n'est pas l'œuvre d'individus isolés mais de la capacité des grandes corporations à manipuler le système politique en vue d'atteindre leurs finalités économiques. Cette double prise de conscience soulève des questions importantes au sujet de la capacité des institutions publiques à fonctionner avec équité et justice. Elle inspire un vaste éventail de réponses variant de la restructuration politique et de la régulation économique à la législation du bien-être collectif (*social welfare*)⁵¹. Les protestataires demandent généralement au gouvernement de réguler le comportement corporatiste, de redresser les déséquilibres économiques et d'administrer la justice sociale⁵².

2.3 Réformisme ou radicalisme ?

Le rassemblement en blocs électoraux des groupes porteurs des précédentes revendications – tout particulièrement les fermiers blancs appauvris, les ouvriers urbains, les syndicats, les petits producteurs, les socialistes et les radicaux – et la formation en 1892 du *People's party* serait, aux yeux de McNall, la preuve irréfutable d'une «insurrection» à caractère populiste cherchant à instituer un système politique et économique alternatif⁵³; système au sein duquel le faible peut être protégé du puissant⁵⁴. Le désir de combattre la corruption et le besoin de réaffirmer la démocratie politique ont rallié une diversité de groupes avec des différences doctrinales importantes mais unifiés

⁵⁰ Caine, «The Origins of Progressivism»; McCormick, *The Party Period*; Buenker, *Urban Liberalism*; Voir Hays, *American Political*, p. 206

⁵¹ Dye, «Introduction».

⁵² Gould, «Introduction».

⁵³ McNall, *The Road to Rebellion*.

⁵⁴ The editor of *Southern Mercury*, 1885, cité par Palmer, «The Southern Populist Creed».

par la peur du «*big business*», dans leur critique de l'ordre social existant et dans le désespoir manifeste de voir le libéralisme économique dominant entériner des actions gouvernementales en faveur des défavorisés⁵⁵.

Le recueil de plus d'un million de voix aux élections présidentielles de 1892 et l'acceptation par les Démocrates d'une candidature conjointe en 1896 suggère que le *People's party* a constitué l'une des principales forces derrière les actions politiques et les changements ayant eu lieu dans l'Amérique de la fin du 19^e siècle. La restauration d'un ordre démocratique juste a représenté un enjeu de tout premier plan aux yeux de beaucoup de populistes⁵⁶. Tentant de remettre en valeur la tradition égalitariste de la Révolution américaine, ainsi que l'héritage politique de Jefferson et de Jackson, les populistes ont recouru à un langage républicain au sein duquel sont fusionnés le maintien de la souveraineté du peuple et le désir d'un meilleur équilibre entre la liberté individuelle et l'égalité sociale⁵⁷. Ils ont formulé des schèmes interprétatifs qui, tout en proposant la réinvention des rapports entre la politique et l'économie, établissent un lien circulaire entre la manipulation du pouvoir politique par les grands intérêts privés, le favoritisme législatif, la concentration de la richesse aux mains de quelques-uns et l'augmentation des inégalités socio-économiques⁵⁸. Réintégrant le populisme dans une tradition intellectuelle et politique allant de Jackson au *New Deal*, Goebel le regarde comme «un mouvement émancipatoire» visant la création d'un nouvel État américain⁵⁹. Les tenants du «républicanisme populiste», qui dénoncent l'empiétement des monopoles sur la liberté et sur l'égalité de droit, proposent d'instituer une culture politique alternative axée sur l'égale protection politique et économique en lieu et place 'du droit des riches'. Toutefois, minées par le radicalisme, le sectarisme, le racisme et le sexisme, les tentatives populistes n'ont pu aboutir au résultat d'altérer la nature des rapports économiques, politiques et sociaux. D'une part, la foi réaffirmée dans la souveraineté populaire ne sous-entend pas nécessairement la renonciation au marché, mais plutôt la croyance que le libre marché offre beaucoup plus d'opportunités que la création de

⁵⁵ Goldman, *Rendez-vous*; Pollack, *The Populist Response*.

⁵⁶ Pollack, *The Populist Response*; Palmer, «The Southern Populist Creed».

⁵⁷ Goebel, «The Political Economy»; Williams et Alexander, «Religious Rhetoric».

⁵⁸ Goebel, «The Political Economy», p. 110

puissants monopoles⁶⁰. D'autre part, refusant de faire des concessions, les capitalistes industriels se sont accrochés au principe du droit des propriétaires de faire fructifier leurs biens et de les gérer à leur guise⁶¹. La réarticulation idéologique de la loi naturelle et du darwinisme social leur a permis non seulement de défendre le nouvel ordre économique mais aussi de maintenir le marché comme principe régulateur de la société et d'ériger le capitalisme en un système de significations autour duquel s'agrègent les idées de développement économique, de progrès scientifique, de marché libre non régulé, de mérite individuel et d'opportunités égales pour tous.

N'empêche qu'en quête de réponse à leurs griefs, les gens laissés en périphérie de l'économie du marché, en particulier les fermiers et les ouvriers urbains, se sont temporairement imposés comme la conscience réflexive de l'ordre social et économique, ainsi que des types de conflits qui le caractérisent. Pris dans ses multiples facettes, le populisme a défié l'orthodoxie politique, économique et sociale pour proposer des visions alternatives de l'ordre démocratique et une conception nouvelle des droits égaux⁶². En dépit des limites, des critiques qui lui sont adressées et des échecs comme celui subi aux élections de 1896, le populisme doit être analysé comme un miroir de l'Amérique de la fin du 19^e siècle, le reflet des contradictions sociales ayant marqué les premières stades de l'industrialisation et de l'urbanisation⁶³. Le réveil civique qu'il a provoqué a induit du libéralisme et de la démocratie une compréhension qui, quoique restée à l'état embryonnaire, vise à favoriser la participation sociale, le partage du pouvoir politique et la redistribution minimale des ressources matérielles. En établissant des conditions pour les réformes ultérieures et pour la transition vers un nouvel ordre social⁶⁴, ses ramifications politiques et culturelles ont ensemencé le champ sociopolitique d'une théorie de citoyenneté que feraient fleurir des années plus tard le mouvement progressiste et le *New Deal*.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*, p. 111; Palmer, «The Southern Populist».

⁶¹ Calhoun, «Introduction».

⁶² Argersinger, *The Limits*.

⁶³ Pollack, *The Populist Response*.

⁶⁴ Hicks, *Populist Origins*.

3. LE MOUVEMENT PROGRESSISTE

Les forces que génèrent les insatisfactions sociales, les frustrations politiques et les difficultés économiques ont nourri au cours des deux premières décennies du vingtième siècle un mouvement de réforme allant au-delà du simple réaménagement institutionnel. Cette époque généralement appelée *The Progressive Era* a donné lieu à des changements touchant tous les aspects de la vie américaine, que ce soit du point de vue éthique, moral, politique, économique, social ou culturel. Le progressisme sous-entend la restructuration politique, la régulation de l'économie et l'adoption de législations sociales vouées à la protection des femmes, des enfants et des ouvriers. Il est traversé par des enjeux aussi variés que la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté, l'accès à l'éducation, à la santé et au logement, le droit des femmes, l'égalité des Noirs, la syndicalisation des ouvriers et l'intégration des immigrants. Selon Gould, il intègre les idées modernes de progrès et de gestion technocratique, de même que les valeurs traditionnelles de perfectibilité humaine et de standards moraux⁶⁵.

3.1 Les conditions d'émergence de l'esprit progressiste

Tout en poursuivant l'effort de rétablir l'héritage égalitariste de la Déclaration de l'Indépendance et les significations sociales de la Révolution américaine, les réformateurs du début du 20^e siècle ont négligé le langage du «républicanisme populiste» jugé inapte à rendre compte des nouvelles formes de développement économique et social. Ils se sont concentrés sur l'identification de repères permettant la construction d'un État actif, c'est-à-dire pouvant mieux concilier bien-être personnel et sécurité collective. Ils ont, à l'ombre du pragmatisme, fait retrouver à l'individu sa nature sociale et réinterprété le progrès moins comme un credo philosophique et un acte de foi qu'une réalité devant mener à une humanité éclairée⁶⁶. En dernier lieu, les réformateurs ont vu dans les avancées technologiques et scientifiques non seulement un moyen d'améliorer les conditions de vie de la majorité, mais aussi la possibilité de socialiser le libéralisme

⁶⁵ Gould, «Introduction».

⁶⁶ Ekirch, *Progressivism*.

sans bouleverser les fondements sociétaux de liberté individuelle ou de droit de propriété⁶⁷.

Le progressisme articule généralement le cadre rationnel d'interprétation humaniste et le modèle constructiviste de développement social⁶⁸. La foi dans la capacité humaine de réorganiser son environnement et de remodeler sa destinée porte à rompre avec le formalisme du 19^e siècle pour valoriser les expériences sociales concrètes et à insister sur l'articulation de la pensée et de l'action dans l'appréhension du fonctionnement global des forces sociales⁶⁹. Les théoriciens du pragmatisme et du progrès social, qui réservent à l'État le rôle d'intégrateur, se distancient tant de l'individualisme que du collectivisme. L'attachement à la démocratie et à la rationalité résulte en un mouvement d'ingénierie sociale se donnant le projet de recréer les liens sociaux et de promouvoir *l'ordre social juste* que Dewey décrit dans *Ethics*⁷⁰. Il fonde l'appel pour une éducation à la citoyenneté qui, aux yeux du dernier, signifie la mise sur pied d'une philosophie publique apte à augmenter la participation démocratique des citoyens, ainsi que leur compréhension des processus sociopolitiques.

Les efforts de déconstruction du mythe de la neutralité de l'État ont trouvé leur expression dans des œuvres aussi célèbres que *The Spirit of the American Government* de J. Allen Smith, *The Promise of American Life* d'Herbert Croly et *The Economic Interpretation* de Charles Beard. La lecture critique de la Constitution n'entend pas seulement aller au delà de la vision téléologique de Bancroft et conservatrice de Curtis⁷¹, mais aussi surmonter les éléments faisant obstacle à la réalisation des États-Unis comme une société pleinement démocratique. Smith maintient qu'à cause de la «subordination à l'esprit aristocratique», la pulsion démocratique s'affaiblit au fur et à mesure que se développe le système. La souveraineté populaire n'étant qu'une fiction légale, l'extension du suffrage universel n'a apporté aux gens que l'illusion d'un pouvoir dépourvu de

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Voir Silcock, «Three Principles».

⁶⁹ Thelen, *The New Citizenship*.

⁷⁰ Campbell, *Pragmatism and Reform*.

⁷¹ Bancroft, *History*; Curtis, *Constitutional History*; Smith, *The Spirit*; Beard, *An Economic Interpretation*; Parrington, *The Progressive Era*.

substance⁷². Quant à Beard, sa relecture économique offre un cadre de réinterprétation empirique dont la prégnance sur l'évolution de la pensée socio-politique américaine persiste aujourd'hui encore⁷³. L'auteur indique que les délégués à la Convention de Philadelphie ne s'étant pas laissé guider par les seuls principes abstraits de la science politique, leur conception de la justice, du droit, de la démocratie, de l'autorité et de la responsabilité se trouve teintée de leurs appartenances de classe. La souscription à des principes démocratiques de base comme la souveraineté populaire, le gouvernement limité, la représentation politique et les droits individuels n'a pas nécessairement impliqué la volonté d'aller au bout de la logique libérale de démocratie et d'égalité de droit⁷⁴. Néanmoins, précise Beard, le défaut majeur de la démocratie américaine n'est pas la Constitution en soi mais la distribution inégalitaire de la richesse et des opportunités économiques⁷⁵.

Aux yeux de quelques auteurs contemporains⁷⁶, les réformateurs ont aussi procédé à la réinvention de la pauvreté comme un problème social. George Perkins théorise la compétition comme un jeu de pouvoir justifiant l'exploitation des travailleurs, les mauvaises conditions de travail, les salaires précaires et le chômage, tous des éléments militant contre la sécurité sociale, la stabilité institutionnelle et l'unité nationale⁷⁷. Le déplacement de l'individu au marché n'autorise pas seulement la substitution de «la charité» par «l'entitlement» (le droit), elle légitime également l'expansion de la structure gouvernementale, ainsi que le renforcement du pouvoir de l'État à adopter – dans le domaine économique et du marché – des régulations destinées à la protection des individus incapables de contrôler les forces économiques par eux-mêmes⁷⁸. À la lumière de ce changement explicatif, Croly requestionne la tradition de gouvernement limité avant de conclure qu'étant donné la nature changeante de la société américaine, les

⁷² Smith, *The Spirit; 1930, The Growth and Decadence*.

⁷³ Voir Beard, *An Economic Interpretation*.

⁷⁴ *Ibid.* Voir aussi Barrow, «Beyond Progressivism».

⁷⁵ Beard, «Review of *The New Freedom*».

⁷⁶ Katz, *In the Shadow*; McDonough, «The Welfare Rights State».

⁷⁷ Mustafa, «Beyond Structuralism».

⁷⁸ Katz, *In the Shadow*, McDonough, «The Welfare Rights State».

idéaux démocratiques ne peuvent plus être atteints sans l'action gouvernementale⁷⁹. L'État doit assumer un rôle actif dans les prises de décisions économiques et endosser beaucoup plus de responsabilités sociales⁸⁰.

3.2 Un mouvement multidimensionnel

La vision d'une société structurée en termes de classes économiques aux intérêts divergents, plutôt qu'à travers la compétition entre des individus égaux, pose le problème de la démocratie américaine à des niveaux différents. Selon Beard, elle laisse croire qu'en termes réels, ce problème ne peut être résorbé qu'à travers l'institution d'une «démocratie industrielle et sociale» campée autour du principe politique de pouvoir à la majorité, du principe économique de dissociation des intérêts privés et du bien commun (*common good*) et du principe social de mise en place d'un État actif capable de contrôler la distribution de la richesse et de garantir la protection publique⁸¹. Contrairement à l'époque nommément populiste, les différents débats ont associé les notions de démocratie, de souveraineté populaire et d'égalité de droit avec des enjeux plus larges de justice sociale, de participation politique et de citoyenneté⁸². L'articulation du populisme et du progressisme, constate Hofstader, fait émerger deux grandes tendances après 1900. La première a retenu l'héritage populiste dans son intégralité, alors que la seconde, tout aussi populiste de nature, est davantage concernée par les problèmes de la vie urbaine, en particulier «le travail, le bien-être collectif (*social welfare*), les réformes municipales, et la protection des consommateurs»⁸³. Il s'agit d'abord de rectifier ce que Parrington présente comme la nature non démocratique de la Constitution américaine⁸⁴, ensuite de briser la logique circulaire du formalisme philosophique, juridique et légal en vue d'imprimer d'autres orientations à la société et d'ouvrir de nouvelles possibilités à la démocratisation des institutions publiques⁸⁵.

⁷⁹ Croly, *The Promise*.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Beard et Beard, *The Rise of American Civilization*.

⁸² Voir Smith, *The Growth and Decadence*

⁸³ Hofstader, *Age of Reform*, p.133

⁸⁴ Parrington, *The Progressive Era*.

⁸⁵ Voir Barrow, «Beyond Progressivism».

Les débats sur la démocratisation politique et économique se situent à la croisée de plusieurs tendances. D'une part, les structuralistes visent la modification des structures du gouvernement municipal en vue d'y introduire l'intégrité, la rationalité, l'efficacité et la méritocratie. Selon Holli, l'accent mis sur les valeurs vise à faciliter la mise en place de gouvernements municipaux dominés par l'élite, les classes moyennes et, plus tard, les experts municipaux, consacrant implicitement l'exclusion des classes ouvrières et des masses urbaines vues comme étant incapables de se gouverner⁸⁶. On cherchait à imposer dans la sphère politique les idéaux corporatistes du *big business*. Un courant parallèle met l'accent sur la nécessité de rendre le processus politique ouvert et imputable aux citoyens. Les référendums, les élections primaires et le dix-septième amendement légitimant l'élection des Sénateurs directement par le peuple représentent autant de manières de favoriser la participation publique dans la formation du gouvernement, de procéder de manière démocratique à la sélection des candidats, de débattre publiquement les enjeux sociétaux et de réduire le pouvoir de *l'establishment* des partis politiques.

Sous un autre angle, l'adhésion historique des Américains à l'autonomie individuelle, à la propriété privée et au gouvernement minimal justifie la mise à contribution du secteur privé et la création d'un réseau d'organismes caritatifs dont le fonctionnement repose sur le volontariat et le bénévolat. La philanthropie, à laquelle la publication de *The Gospel of Wealth* apporte un fondement idéologique, est perçue comme un mécanisme alternatif au développement de la conscience de classe⁸⁷. Carnegie suggère que les responsabilités des riches vont au-delà de la traditionnelle charité chrétienne. La redistribution d'une portion de leur richesse sous forme d'aide leur permettra, non seulement de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de la société mais aussi d'éloigner les dangers du socialisme, du radicalisme et d'une éventuelle révolution⁸⁸. L'idée, dont la finalité ultime est de continuer à rendre viable l'individualisme américain, prend forme dans la création d'un ensemble de fondations engagées dans la conduite de projets concernant des domaines

⁸⁶ *Ibid* ; Holli, «Urban Reform».

⁸⁷ Carnegie, *The Gospel of Wealth*.

⁸⁸ On peut citer entre autres, la fondation de *General Education Board* par John D. Rockefeller, 1902, *The Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching*, (1905), *The Russell Foundation* (1907), *The Carnegie Corporation* (1911), *The Rockefeller Foundation* (1913), *Cleveland Foundation* (1914), *Julius*

aussi diversifiés que l'éducation, la santé publique, la pauvreté, le *social welfare* (bien-être collectif) et le contrôle social⁸⁹. Les critiques contemporaines décrivent cette structure philanthropique comme une des multiples manifestations du pouvoir de l'argent et comme son extension à des sphères dans lesquelles le gouvernement s'est montré réticent à intervenir ou incapable d'agir. La philanthropie culturelle a, au niveau interne, répondu au désir d'hégémonie des classes moyennes et des nativistes⁹⁰, au niveau externe, contribué au renforcement de l'impérialisme politique⁹¹.

En fin de compte, la préoccupation commune de repenser les relations entre le gouvernement, le *big business* et le grand public n'empêche pas le mouvement progressiste d'être traversé par des divergences idéologiques opposant les étatistes aux volontaristes, les collectivistes aux individualistes et, dans le domaine de la pauvreté, les environmentalistes aux comportementalistes. Généralement les étatistes, les collectivistes et les environmentalistes optent pour le renforcement de la puissance de l'État et de sa capacité à intervenir dans le domaine social et économique, alors que les volontaristes, les individualistes et les comportementalistes privilégient le développement de la société civile et la mise en place d'organisations volontaires et philanthropiques.

3.3 Le nouvel interventionnisme : du *New Nationalism* au *New Freedom*

En rupture avec le libéralisme du laissez-faire économique, le progressisme épouse une conception interventionniste selon laquelle l'État doit intervenir pour aider à résoudre, entre autres, les problèmes de pauvreté, de crime, de délinquance, de corruption et de maladie. Ce nouvel interventionnisme, perçu comme une manière de maîtriser les forces du changement, tente d'articuler les besoins économiques aux besoins sociaux. Il traduit la volonté de modifier le credo politique axé sur le marché auto-régulateur, l'individualisme sans restriction et l'isolationnisme économique en vue d'assurer la croissance continue et un type de progrès consistant avec les idéaux et les valeurs d'une

Rosenwald Fund (1917), *Laura Spelman Rockefeller Memorial* (1918), *The Commonwealth Fund* (1918), *The Twentieth Century Fund* (1919).

⁸⁹ Ekirch, , *Progressivism*.

⁹⁰ Sproat, *The Best Men*; Boyer, *Urban Masses*; Brownell»Interpretations»; Arnove (ed) 1980, *Philanthropy*.

société démocratique. Cette tentative de réarrangement institutionnel a résulté en l'émergence d'un ethos de gestion et de rationalisation qui, tout en dotant l'idée de progrès de significations nouvelles, a insisté sur les responsabilités sociales de l'État. Les idéaux démocratiques et les valeurs nationalistes s'expriment à travers des actions pragmatiques visant tant l'accès universel aux comforts matériels rendus disponibles par le biais de la science et de la technologie que le rehaussement du standard de vie des masses populaires. Il importe de *civiliser*, voire *moderniser*, «l'individualisme possessif» et de *socialiser* la démocratie.

L'appel des progressistes a trouvé écho dans la philosophie politique du nationalisme renouvelé (*New Nationalism*) de Théodore Roosevelt qui, dans son discours à la convention constitutionnelle de Ohio, exprime le clair désir d'atténuer les abus de la société industrielle. Le but du gouvernement, suggère-t-il, est d'assurer le bien-être matériel et moral de l'ensemble des citoyens. Contrairement au passé, la distribution de la propriété doit désormais avoir la même importance que le désir d'en accumuler. Il ne faut pas seulement apprécier la réussite personnelle dans les affaires, mais aussi créer des conditions pour que l'acquisition de la richesse soit faite de manière honnête et profitable à 'la communauté'⁹². Tout en regardant le *big business* comme étant inévitable et économiquement bénéfique, le *New Nationalism* octroie à l'État le rôle de contrôler les monopoles et d'adopter des législations sociales et fiscales capables d'assurer la redistribution juste de la prospérité et de protéger les «pauvres qui travaillent» (*working poor*)⁹³. Dès 1910, la plate-forme du *Progressive Party*, dont Roosevelt est le chef, exige la mise en application de législations fédérales auxquelles est rattachée toute une série d'objectifs sociaux et économiques. L'émergence de puissantes corporations et d'associations d'affaires requiert que la «démocratie industrielle» soit, au niveau national, garantie par des tribunaux administratifs ayant pour mission de prévenir les pratiques commerciales déloyales, soutiennent les partisans de Roosevelt. Les délégués à la convention de 1912 adoptent, sur l'instigation d'Albert J Beveridge, le logo «*Pass*

⁹¹ Arnove, *Philanthropy*; Karl and Katz, «The American Private Philanthropic».

⁹² Roosevelt cité par Milkis and Tichenor, «Direct Democracy».

⁹³ Voir McCormick, *The Party Period*.

prosperity around», alors que le juge Ben Lindsay de Colorado maintient que le droit de propriété ne peut avoir préséance sur les droits humains⁹⁴. Le Comité de Résolution valide en même temps la création d'un *general welfare state* (État social au plein sens du mot) et d'autres recommandations spécifiques telles l'abolition du travail des enfants et l'établissement d'un salaire minimum pour les femmes qui travaillent.

Manifestant des craintes face au pouvoir de l'argent (*the monied power*) et désirant empêcher les socialistes de faire du capital politique sur les abus rapportés par les *Muckrakers*⁹⁵, Roosevelt cherche autant à libérer l'État des «griffes de la ploutocratie» qu'à empêcher la mainmise des masses populaires⁹⁶. La volonté de séduire les forces progressistes l'amène à embrasser la «démocratie directe» comme la seule voie pratique vers un nouvel ordre politique axé sur la justice sociale et économique⁹⁷. L'ajout de la dimension patriotique n'apporte pas seulement au progressisme son momentum⁹⁸, il confère aux objectifs progressistes la prééminence nationale à la lumière de laquelle Roosevelt cherche à transformer le chef de l'exécutif en régisseur du «public welfare» et en principal garant de meilleures conditions sociales⁹⁹. Son renouement avec la tradition fédéraliste de construction nationale poursuit le double objectif de restituer, sur le plan interne, les enjeux de justice trop longtemps évacués par l'industrialisation, sur le plan externe, de conscientiser les Américains quant à leurs responsabilités et leur engagement dans le jeu de pouvoir international¹⁰⁰. Pensant inventer des objectifs capables de mettre le sentiment national hors de la portée des allégeances de classe et des intérêts de faction, Roosevelt offre aux citoyens «*a square deal*» en échange de leur loyauté et de leur obéissance. Le «nouveau nationalisme», qui se dessine comme un manifeste en faveur d'un *welfare state* américain¹⁰¹, transforme les rapports des individus au gouvernement.

⁹⁴ Milkis et Tichenor, «Direct Democracy», p. 333.

⁹⁵ Buenker et Kantowicz, *Historical of The Progressive Era*, p. 436, Filler, *The Muckrakers*.

⁹⁶ Roosevelt, *The New Nationalism*.

⁹⁷ Milkis and Tichenor, «Direct Democracy».

⁹⁸ Roosevelt, *The New Nationalism*. Voir aussi Schlesinger Jr, «The New Freedom»..

⁹⁹ Milkis et Tichenor, «Direct Democracy».

¹⁰⁰ Voir McCormick, *The Party Period*.

¹⁰¹ *Ibid.*

La tendance à la centralisation du pouvoir administratif a toutefois été perçue comme une atteinte à la nature démocratique et individualiste de la nation américaine¹⁰².

L'issue des élections présidentielles de 1912 marque le passage de «l'étatisme de Roosevelt»¹⁰³ à la «nouvelle liberté» (*New Freedom*) de Woodrow Wilson qui promet de discipliner le marché, de casser les monopoles en vue de restituer la liberté d'entreprise et de permettre à la société américaine de se régénérer à la base¹⁰⁴. En effet, marquée par plusieurs réformes progressistes, la première phase d'application du New Liberty (1913-1916) s'engage dans la construction d'un ordre économique susceptible de réconcilier les valeurs traditionnelles de libre entreprise et de démocratie avec les réalités nouvelles d'une société américaine urbaine et industrialisée. Si les inflexions doctrinales ramènent à la philosophie politique «de droits égaux pour tous et de privilèges spéciaux pour aucun», le gouvernement consacre ses efforts à l'instauration d'un ordre social basé sur la compétition libre et loyale.

L'espoir de voir le progressisme conquérir les États-Unis n'a pas résisté aux divergences profondes marquant l'entrée en guerre des États-Unis et à l'alliance stratégique du président Wilson avec des leaders démocrates n'appuyant pas les réformes. Comparativement au *New Nationalism*, des nuances importantes laissent croire que la priorité consiste non en la régulation des monopoles mais en celle de la compétition. Ce déplacement, qui traduit l'intention d'éviter les formes d'intervention publique directe sur le marché, légitime plus tard la coopération avec le *big business* et l'établissement d'un environnement légal pour garantir la croissance du système économique et préserver sa stabilité. L'extension du rôle du gouvernement dans le domaine socio-économique s'est limitée à élaborer des codes de régulation et à générer de nouveaux arrangements rendant les grandes corporations mieux congruentes avec l'idée d'intérêt national ou de bien-être général. Hofstadter conclut que, loin d'altérer fondamentalement le système économique, Wilson s'est donné pour objectif de préserver la compétition, l'individualisme, la liberté d'entreprise et l'égalité des chances, tous des éléments considérés comme les piliers de la

¹⁰² Milkis et Tichenor, «Direct Democracy».

¹⁰³ McCormick, *The Party Period*.

¹⁰⁴ Wilson, *The New Freedom*.

tradition américaine¹⁰⁵. Idéologiquement et politiquement, poursuit McCormick¹⁰⁶, il a réaffirmé le capitalisme corporatiste comme une personnalité centrale de la vie publique nationale. Moralement, il en a fait la condition «naturelle» qui renforcerait les sphères de liberté individuelle et de démocratie de manière optimale, et qui les étendrait au-delà des frontières américaines.

La nouvelle stratégie apparaît d'autant plus légitimée que l'entrée en guerre des États-Unis a nécessité un effort de mobilisation impossible à réaliser sans une réorganisation des forces du marché¹⁰⁷. Des hommes se trouvant au sein de l'administration comme Josephus Daniels, Bernard Baruch et Felix Frankfurter ont vu dans cette mobilisation les avantages de stimuler la production, de limiter l'inflation et de distribuer de manière équitable les bénéfices et les dépenses consacrées à l'effort de guerre¹⁰⁸. La peur d'aboutir à une grande bureaucratie et de créer un gouvernement disposant d'un pouvoir coercitif a toutefois fait dépendre la réalisation de ces efforts de la coopération volontaire. La structure sémantique construite à partir des notions de quête de profit, de patriotisme, de nationalisme et de démocratie n'inclut pas la résorption des inégalités courantes. La mobilisation a, plus que toute autre chose, visé à renforcer le sens de l'unité nationale et à faire en sorte que l'expérience de guerre démontre le bien-fondé de la gestion technocratique de la vie économique; elle a mené au renforcement de l'élite organisationnelle et de la classe des gestionnaires.

Tout comme Daniel, Baruch et Frankfurter, Richberg favorise l'approche volontariste en exhortant les entreprises à adopter d'autres formes d'organisation et à développer entre elles des modes d'autorégulation. Toutefois, il conseille, dans son article publié dans le *New Republic*, de «prendre au sérieux» le langage démocratique utilisé pour justifier la participation des Américains à la Première Guerre. L'auteur suggère que le maintien de la démocratie politique implique la démocratisation des entreprises et des forces économiques qui, en fait, sont les vrais lieux de pouvoir¹⁰⁹. Il s'avère important de faire

¹⁰⁵ Hofstadter, *The Age of Reform*; Wilson, «Democrat in Cupidity».

¹⁰⁶ McCormick, *The Party Period*.

¹⁰⁷ Voir Gerber, *The Limits of Liberalism*.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 79.

¹⁰⁹ Richberg, *Democratization of Industry*.

participer les ouvriers à la gestion des entreprises à travers la syndicalisation. Loin d'être incompatible à la prééminence du marché, la création d'un nouvel ordre économique aidera au contraire à forger une communauté d'intérêts entre le capital et le travail, aussi bien qu'à éviter le développement de la conscience de classe chez les ouvriers. Frankfurter, qui plaide en faveur des conventions collectives, attribue aussi les grèves ayant marqué la première année d'après-guerre, et en particulier celles des ouvriers non syndiqués, aux inégalités persistantes et au fait que ces derniers prennent conscience des écarts existant entre leur capacité d'influencer le fonctionnement du système politique et leur manque de contrôle sur la vie au travail. On ne peut, selon lui, célébrer la liberté, la justice et la démocratie comme justification pour faire la guerre sans s'attendre à ce que les ouvriers les traduisent dans leurs expériences quotidiennes¹¹⁰.

La révolution managériale et organisationnelle subséquente à la première guerre semble mettre un frein à l'interventionnisme progressiste. Du point de vue d'Eisenach, elle ne se dessine pas seulement comme la matrice de modernisation des institutions, elle parvient aussi à dominer l'univers des pratiques professionnelles de la classe moyenne¹¹¹. Dans le but de promouvoir la croissance économique et la production de masse des années 1920, le *New individualism* ou «*l'individualisme coopératif*» de Herbert Hoover assigne aux responsables des organismes privées la tâche de satisfaire les demandes sociales et d'assurer la cohésion au niveau de la société. Ce type de partenariat traduisant la volonté de voir le gouvernement revenir au rôle qu'il avait avant l'époque progressiste n'a pas seulement provoqué la recomposition de l'ordre social libéral autour des groupes d'intérêts¹¹². Le volontarisme s'est profilé comme l'antidote aux conflits sociaux, à la conscience de classe, ainsi qu'à l'émergence d'un État puissant et coercitif¹¹³. La gestion managériale de la vie en société et les mécanismes de contrôle social s'intensifient en même temps que s'évanouissent les préoccupations de justice sociale et de démocratisation du système politique¹¹⁴. En définissant la place du citoyen en fonction de son pouvoir d'achat et de sa capacité à répondre aux besoins individuels, l'ethos de

¹¹⁰ Frankfurter, *Conservation of Standard*, p. 292; *Social Unrest*, *Current Affairs*.

¹¹¹ Eisenach, *The Lost Promise*; Mileur, « *The Lost Promise of Progressivism* ».

¹¹² Voir. Gerber, *The Limits*.

¹¹³ Josephus Daniels cité dans Gerber, *Limits*, p. 192.

consommation éloigne autant des idéaux progressistes qu'elle imprègne la nouvelle conception des espaces publics.

3.4 La justice sociale comme enjeu de «*public welfare*»

L'adhésion à la justice sociale, perçue comme une condition essentielle à la réorganisation de la démocratie américaine¹¹⁵, porte les progressistes à rompre avec l'idéologie caritative pratiquée par des organisations chrétiennes telles *The Salvation Army* et *The Young Men's Christian Association* – ayant conduit, dès la fin du 19^e siècle, au pullulement d'une série d'organisations de charité (*Charity Organization Societies*) formant l'armature des mécanismes d'aide aux pauvres et veillant à ce que seuls les «pauvres méritants» reçoivent de l'assistance. «*Charity, écrit déjà un éditorialiste, is an apology for justice, and apology will not pay the wages of the toiler, nor feed the hungry with comfort*»¹¹⁶. Dans cet ordre d'idées, les progressistes, en particulier les réformateurs des classes moyennes, exigent du pouvoir public des mesures sociales destinées à l'amélioration des conditions de vie des classes les moins fortunées¹¹⁷. Selon Keller, ils tentent de déterminer les paramètres à l'intérieur desquels peuvent s'effectuer ces changements d'ordre à la fois institutionnel, structurel et organisationnel¹¹⁸. De 1913 à 1920, des départements de «*Public Welfare*» créés dans de nombreux États – Pennsylvanie, New York, Illinois, Kansas, Massachusetts – se sont substitués aux organisations caritatives gérées par les groupes religieux et philanthropiques privés. Ils couvrent, selon Blackburn¹¹⁹, le champ de l'action gouvernementale en faveur des «victimes des conditions sociales non adéquates», entre autres, des pauvres, des handicapés, des malades mentaux, des délinquants. Les services, en majeure partie dispensés par les agences publiques et les travailleurs sociaux, visent autant à restaurer l'autonomie et la dignité de ces derniers qu'à les empêcher de devenir une charge publique. Il leur est attribué le double objectif de «préparer l'humanité à la citoyenneté»

¹¹⁴ Brownell, «Interpretations».

¹¹⁵ Ekirch Jr, *Progressivism*, p. 69.

¹¹⁶ The editor of *Southern Mercur*, cité par Palmer, «The Southern Populist».

¹¹⁷ Bremner, «American Philanthropy».

¹¹⁸ Keller, *Regulating a New Economy*.

et de sauver pour le gouvernement des millions de dollars qui autrement seraient consacrés à des soins permanents¹²⁰.

Cette thèse reprise et amplifiée dans un numéro spécial de *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* paru en 1923 aboutit au consensus que l'émergence du «*public welfare*» en substitution des mécanismes de «charité et de contrôle» émane d'un nouvel idéal démocratique axé sur «protection» en lieu et place de «corrections», et dont l'objectif est de favoriser le développement individuel dans l'intérêt du bien-être collectif¹²¹. Aux yeux du sociologue J.L. Gillin, l'idée de «*public welfare*» confirme le passage de l'Amérique à la modernisation institutionnelle et administrative. Elle témoigne des préoccupations de prendre soin des membres de la société socialement incompétents (*caring for the socially incompetent members of society*). Odum considère que, loin de se restreindre au sens de «*human welfare*» ou à celui de «*social welfare*», l'idée de «*public welfare*» désigne en essence l'ensemble des services, des techniques et des organisations à l'aide desquels le gouvernement entend rendre la démocratie effective dans une société inégalitaire¹²². Le «*public welfare*» se veut l'extension et l'application concrète des principes sacrés de liberté et d'égalité autour desquels se construisent les États-Unis. Il joue pour l'idéal démocratique le même rôle qui a été, à la fin du 19^e siècle, associé à l'éducation publique.

*It is very clear that the 'old charities and corrections' had been transcended by the newer reasonable, democratic, constructive and preventive, as well as remedial, service to all people within the state domain. It is equally clear that the obligation to make good of these newer steps of progress rests alike upon formal government, upon public official and public services department, and upon private voluntary agencies and social workers*¹²³

De par sa nature publique et relativement universelle, le «*public welfare*» n'est pas seulement destiné à combattre les présumées «inégalités naturelles» qui ont, tout au cours des époques précédentes, légitimé la violation, en théorie comme en pratique, des

¹¹⁹ Blackburn, «State Programs».

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ King, «Foreword»; Gillin, «The Public Welfare»; Odum, «Newer Ideals».

¹²² Odum, «Newer Ideals».

principes d'égalité de droit et d'égalité d'opportunité¹²⁴. Aux yeux d'Odum, le *public welfare* apparaît comme un mécanisme de régulation d'une société américaine pluraliste en pleine croissance démographique. Non seulement il ouvre sur des prospectives, c'est-à-dire sur l'élaboration de pistes menant à une meilleure articulation de la politique, de l'économique et du social. Mais, investi de significations progressistes, il semble indiquer le rejet de l'idéologie caritative religieuse au profit d'une nouvelle conception axée sur la responsabilité sociale et la citoyenneté.

In a nation of very large and rapidly growing population of heterogeneous elements; of a very large and complex urban evolution; and of still large areas of isolation and rural regions standing out, not as formerly alongside similar areas the country over, but in contrast to more developed sections, the inequality of 'equality of opportunity' is likely to become the dominant characteristic unless there be developed a definite organization and technique to take care of such evolution and change... The ideals and objectives expressed in later periods can become great and effective only in proportion as they are 'made good' by an enacted government and citizenship keeping pace with normal social growth¹²⁵.

Milkis et Tichenor maintiennent que le progressisme signale le déplacement du libéralisme américain, passant du *rugged individualism* et de «l'horreur» de voir le pouvoir public interférer avec la propriété privée vers la perception mitigée de l'État comme le garant du bien-être économique et social¹²⁶. La célébration de la nouvelle conception dans *Liberalism and Social Action* fonde la thèse de la compatibilité entre «l'action sociale organisée» et «l'individualisme» qui, pendant longtemps, a constitué l'essence du libéralisme politique¹²⁷. Dewey soutient qu'intégrant les critiques faites à la fin du dix-neuvième siècle – d'abord par John Stuart Mill souhaitant voir transparaître des préoccupations de justice dans le processus de production, ensuite par Thomas Hill Green proposant la notion de «bien commun» comme mesure de l'organisation sociale et de la politique publique –, le libéralisme repensé insiste tant sur l'individualisme comme philosophie morale que sur l'individualité. Souscrivant au fait que la «société organisée»

¹²³ *Ibid.*, p. 2

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*, p. 2-3.

¹²⁶ Milkis et Tichenor, «Direct Democracy», p. 338.

doit faciliter aux individus la pleine réalisation de leurs potentialités, les nouveaux libéraux échangent l'idée de liberté naturelle pour celle de liberté à construire à travers le médium institutionnel. «*These new liberals fostered the idea that the state has the reponsability for creating institutions under which individuals can effectively realize the potentialities that are theirs*»¹²⁸. Une telle adhésion les amène à définir le libéralisme en termes concrets de mesures et de programmes¹²⁹, ainsi qu'à la reconnaissance que la «sécurité matérielle» constitue la condition préalable à la vraie libération de l'individu. Le partage actif de la richesse économique et des ressources culturelles a pour objectif de faire en sorte que chacun puisse, à sa façon, contribuer à l'enrichissement collectif¹³⁰. L'extension des fonctions du gouvernement aux sphères sociales signifie ainsi la distanciation réfléchie par rapport au libéralisme du laissez faire. Elle renvoie aux impératifs d'éduquer la population, de renforcer «l'esprit public», de mettre en place des organisations et des techniques qui, de quelque manière que ce soit, seront utiles à «l'économie socialisée». Dewey pense toutefois que les nouvelles significations libérales seront considérablement diluées si l'on ne se prépare pas à aller aussi loin qu'à «socialiser les forces de production», de telle manière que les individus puissent, dans leur quête de liberté, être supportés par la structure même de l'organisation économique. Celle-ci doit avoir pour finalité ultime de favoriser «l'expression ordonnée de la capacité individuelle» et d'assurer la satisfaction des besoins humains dans le sens non économique du terme¹³¹.

3.4.1 Face aux contraintes structurelles

La mise sur pied d'agences publiques avec des missions sociales étendues a été incorporée au processus de la réorganisation administrative des États¹³². Elle a, selon Katz et Thomas, symbolisé des pas encore imprécis vers «l'entitlement»¹³³. Cependant,

¹²⁷ Dewey, *Liberalism*.

¹²⁸ *Ibid.* p. 26

¹²⁹ *Ibid.* p. 27

¹³⁰ *Ibid.* 56-57

¹³¹ *Ibid.* p. 88

¹³² Katz et Thomas, «The Invention».

¹³³ *Ibid.*

ce déplacement timide qui s'est opéré de manière tardive a semblé se confronter à des obstacles de différents ordres¹³⁴. Sur le plan fonctionnel, en dépit de l'objectif avoué d'assurer le bien-être collectif au travers du développement de l'autonomie individuelle et du respect de la dignité humaine, les nouveaux gestionnaires de programmes – en grande partie des travailleurs sociaux et des administrateurs publics – n'ont rompu ni avec «la philosophie primitive» des anciennes organisations de charité, ni avec leur méthode «palliative» plutôt que «constructive»¹³⁵. Leur travail a visé non le «bien-être du groupe» mais la prévention de «souffrances ou de morts individuelles», mais sans les préoccupations de développer une vraie démocratie en facilitant la participation civique des gens¹³⁶.

Gillin considère aussi que la gestion centralisée des programmes sans l'intégration des communautés locales – état individuel, comté, municipalité et quartier – violerait le principe de la coopération civique et celui de la participation du citoyen au gouvernement, qui constituent la base même de la démocratie américaine¹³⁷. Le désir des dites communautés d'empêcher que les services tels l'éducation publique, les soins de santé ou la protection publique résultent en la formation d'un «État paternaliste» amène souvent à un rapport d'opposition au gouvernement et à une attitude condescendante envers ceux qui ont besoin de l'aide. En troisième lieu, les États-Unis n'ont jamais connu un mouvement socialiste fort pouvant contrebalancer la centralité du marché, encore moins bénéficié d'une tradition idéologique socialiste capable de transcender le sectarisme et de relativiser l'emprise des enjeux électoralistes sur l'adhésion à la perspective de progrès social¹³⁸. Les défaites enregistrées par les mouvements en faveur d'un système de santé publique tout au long de la deuxième décennie du vingtième siècle laissent croire que les forces de réforme n'ont pas été assez puissantes pour surmonter la réticence du gouvernement fédéral à engager de grandes dépenses sociales. D'autre part, les compétitions commerciales entre des États avec d'énormes disparités de ressources et les limites constitutionnelles sur la taxation et la régulation du commerce exercent des

¹³⁴ Voir Robertson, «The Bias».

¹³⁵ Gillin, «The Public *Welfare*».

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ *Ibid.*

pressions pour que les décideurs adoptent des politiques sociales aux coûts très bas et qui n'affecteraient pas le «climat des affaires» de l'État¹³⁹. Les politiciens se sont souvent montrés vulnérables face aux évidences anecdotiques que l'augmentation des taxes et des dépenses sociales engendre un climat non favorable pour le développement économique et fait «perdre des affaires». De l'avis de Robertson, si une telle réalité n'implique pas nécessairement que l'élite des affaires dicte les politiques sociales des États, elle indique que, pour pallier à de telles éventualités face à des opposants et à des groupes d'intérêts toujours prêts à jouer cette carte, les législateurs locaux, tout comme les autres décideurs politiques, sont portés à modérer leur ardeur face à tout ce qui regarde la protection publique. La compétition économique inter-étatique engendre un ensemble de contraintes stratégiques entravant le développement des politiques sociales même dans les États les plus progressistes.

Les préoccupations sociales de l'époque ont suscité un questionnement dont la teneur s'avère encore pertinente pour plusieurs débats de société actuellement en cours aux États-Unis¹⁴⁰. Dans quelle mesure s'est-on vraiment donné pour finalité de renforcer la démocratie en assurant le bien-être collectif (*common welfare*), s'est demandé Gillin¹⁴¹ ? Dans quelle mesure l'institution des départements de «*public welfare*» et les initiatives publiques ont aidé à impliquer les citoyens dans la quête de solutions aux problèmes, à les rendre aptes à participer au gouvernement, ou à leur faire prendre conscience que le bien-être de chaque individu et de chaque groupe constitue la base sur laquelle repose la vraie démocratie ? Ce qui a été comme un nouvel idéal démocratique semble être traversé par des visées parfois paradoxales, entre autres, l'allègement du fardeau fiscal des contribuables, la nécessité pour l'administration publique de réaliser de grandes économies et l'autonomie des gens face à l'aide publique. Or, affirme King, cet ensemble d'objectifs ne peut se réaliser que dans le fait de créer des conditions économiques et sociales visant à maintenir les individus hors du rouage des institutions d'assistance

¹³⁸ Robertson, «The Bias».

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Voir le numéro spécial de l'AAAPSS.

¹⁴¹ Gillin, « The Public Welfare »

plutôt que dans celui de chercher à les prendre en charge à moindre coût après qu'ils y aient déjà entré¹⁴².

3.4.2 *La Cour Suprême et le «public welfare»*

Le mouvement pour la justice économique et sociale engage le pouvoir public à améliorer le sort des catégories les moins fortunées à travers des mesures appropriées. La rupture avec l'idéologie caritative religieuse s'est concrétisée dans l'adoption en 1911 d'une loi accordant une pension aux mères (*Mother's Pension*), dans l'application en 1913 de cette loi au niveau de vingt États, puis dans vingt quatre autres États sept ans plus tard. Les mères seules qui ont été objets de charité et de réformes morales pendant des siècles ont été présentées par les réformateurs du début du siècle comme un grand problème social. Des programmes ont été conçus en vue d'aider les mères méritantes à défrayer les coûts de l'éducation des enfants, à empêcher le travail des enfants et à prévenir le placement en institution de ceux qui n'ont pas de père¹⁴³. Aux yeux des partisans de la *Mother's pension*, il est question d'accorder une valeur sociale au travail des mères et de reconnaître la responsabilité publique vis-à-vis de celles dans le besoin.

Les lois pour aider les mères apparaissent comme une victoire du mouvement féministe du début du 20^e siècle; elles s'inscrivent dans un éventail de demandes comprenant, entre autres, l'égalité politique et civile, le contrôle de la natalité, la liberté sexuelle, le bien-être des enfants et la réforme du marché du travail. Cependant, Gordon fait remarquer qu'étant conçu dans la logique de pauvres méritants et de pauvres non-méritants, le programme d'aide aux mères a soulevé des questions semblables à celles qu'on se pose encore de nos jours¹⁴⁴. Qui sont les mères méritantes? Comment les aider sans développer la dépendance? L'État a-t-il l'obligation de contrôler le comportement de celles qui reçoivent l'assistance publique? Les réponses apportées à ces questions font état d'un ensemble de tensions existant au sein même du mouvement féministe. Pour la tendance «maternaliste» qui était à l'époque dominante, il s'agissait d'utiliser les nouveaux fonds publics pour libérer les mères pauvres des stigmates de la charité.

¹⁴² King, «Foreword».

¹⁴³ Gordon, *Pitied but not Entitled*.

D'autres ont, au contraire, privilégié l'instauration d'un *welfare state* féministe radical destiné à résoudre le problème de la dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes. Les programmes, poursuit Gordon, n'ont pas toutefois répondu aux besoins pour lesquels ils étaient créés, soit celui d'améliorer la situation des mères avec de jeunes enfants vivant dans le besoin. En plus des exigences comportementales, plusieurs états ont exigé des preuves de résidence et quelques-uns des preuves de citoyenneté; double imposition qui a contribué à exclure les nouveaux arrivants et à empêcher les migrantes internes d'y avoir accès. Ensuite, les allocations étaient si basses que seules les mères avec des sources de revenu supplémentaires pouvaient arriver à combler les besoins de base. Gordon croit que ces limites sont inhérentes à la politique du compromis qui a été toujours pratiquée aux États-Unis. Elles résultent de l'action d'une opposition aux programmes – provenant des secteurs conservateurs et des organismes de charité – qui n'était pas assez forte pour défaire le soutien populaire et dérouter les législations mais s'est avérée capable d'introduire des contraintes et de réduire le niveau de financement¹⁴⁵.

L'institution de *Mother's pension* ne reflète pas seulement l'inhabilité de la charité privée et des programmes existants de *poor relief* à répondre aux problèmes des femmes ayant des enfants, elle signale aussi le premier pas vers la reconnaissance de la pauvreté comme un phénomène social et comme un problème politique nécessitant l'intervention de l'autorité publique. Toutefois, la dissociation de l'aide publique et des mécanismes de contrôle social n'insiste pas sur la responsabilité collective mais sur le désir de préserver la stabilité et la cohésion sociales. En dépit de ces limites, on ne peut évacuer l'importance historique du *Mother's pension* dans l'accomplissement du *welfare*. Il représente l'une des rares ruptures avec le laissez-faire économique et le darwinisme social qui a caractérisé la fin du dix-neuvième siècle. «C'est un geste qui a légitimé l'assistance publique, conclut Gordon. L'usage de la phrase *Mother's pension* est la preuve même de cette légitimation»¹⁴⁶.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Ibid.* p. 63

D'autres propositions de réforme concernant la protection des femmes, des enfants et des ouvriers ont surgi après 1910¹⁴⁷. Dès 1912, beaucoup d'États ont passé des lois sur le logement, sur le marché du travail et sur les salaires. La loi Keating-Owen interdisant le travail des enfants et la journée de travail d'une durée de huit heures ont été votés malgré l'opposition des employeurs. La récession de 1914-1915 a aussi motivé les leaders des fédérations des travailleurs, jouissant du soutien des réformateurs progressistes, à endosser un certain nombre de lois d'assurance de santé et de chômage, ainsi que leur implantation en Californie, au Massachusetts et à New York; entre 1915-1919 y ont souscrit les fédérations de Ohio, de New Jersey, de Pennsylvanie et de Missouri. Le principe de compenser les travailleurs accidentés a été accepté dans trente-huit États. Une nouvelle philosophie de la santé publique a pris forme dans la mise à l'essai du *Sheppard-Towner Maternity and Infancy Act* en 1921 et à travers l'attribution de la mortalité infantile au manque de soins avant la naissance dû à l'ignorance, à la pauvreté des familles et à l'indifférence de la communauté médicale pour donner des soins préventifs. Les réformateurs proposent un modèle d'éducation visant à encourager la participation des mères au bien-être de leurs enfants.

Le nouvel ordre social s'est toutefois buté à l'autorité du système judiciaire qui, selon Calhoun, a été l'institution la plus résistante au changement¹⁴⁸. Les considérations législatives sur les effets des inégalités sociales et de la pauvreté, ainsi que les plaidoyers des réformateurs pour une interprétation flexible des paramètres constitutionnels, ont laissé inébranlable la majorité des juges de la Cour Suprême. La clause du *due process* incluse dans le 14^e amendement n'a pas seulement mené à l'attribution du « statut de personne » aux entreprises et à la naissance du citoyen corporatiste. Elle a, tout au long de la période progressiste, servi d'obstacle à l'expansion de la régulation du marché. Des affaires comme celle de *Lochner vs. New York* aboutissent souvent à la conclusion que les lois interfèrent avec la liberté individuelle de contracter et le droit de propriété. Car,

¹⁴⁷ Il était interdit aux femmes de travailler de 20 heures à 6 heures, et aux filles de moins de 21 ans de 21 heures à 6 heures. Il était aussi accordé aux femmes la permission de rester à la maison pour un 'temps raisonnable' après son accouchement, sans courir le risque de perdre son emploi. Les enfants étaient requis d'avoir un certificat médical avant d'être employés et ne peuvent sous aucun prétexte être employés dans les manufactures où on l'utilisait des équipements jugés dangereux.

¹⁴⁸ Calhoun, «Introduction».

soutiennent les juges majoritaires, la Constitution garantit tant la liberté des employeurs que celle des employés à entrer dans n'importe quel type de contrat. En 1923, la Cour Suprême a rejeté la loi régulant les salaires qui était associée au bolchevisme par ses opposants. Quant à l'opposition au *Sheppard-Towner Act*, elle s'est jouée tant sur le terrain juridique que sur le terrain idéologique. Pour la combattre, les opposants ne se contentent pas de se référer au droit des États, ils associent la loi au bolchevisme, au communisme ou au socialisme. L'idée qu'à l'exemple des autres législations sociales, celle-ci interfère avec l'économie du libre marché est complétée par d'autres critiques voulant qu'encourager les femmes à s'informer au sujet de leur corps et de leur santé les incite à abandonner leur rôle traditionnel. À la fin des années 1920, les fonds alloués au programme ont été supprimés et les médecins se sont réapproprié le travail de prévention jusque-là mené essentiellement par des infirmières¹⁴⁹. L'historien Lela Costin suggère que le type d'individualisme à la base de ces revendications et de ces décisions ne s'applique pas aux femmes maintenues hors du giron d'un système de pouvoir dominé par les hommes¹⁵⁰.

Les décisions de la Cour suprême, qui semble vouloir garder l'ordre sociopolitique prisonnier du système juridique et légal¹⁵¹, inspirent des critiques de différents types. Tout d'abord, le point de vue minoritaire du Juge Holmes dans l'affaire *Lochner* récuse le recours au raisonnement de droit naturel pour traiter une théorie économique comme étant constitutionnellement protégée. Il maintient que, compte tenu qu'aucune théorie économique particulière n'est nommée dans la Constitution, le gouvernement dispose de la latitude pour expérimenter de nouvelles régulations aussi longtemps que ces dernières se conçoivent dans les limites du raisonnable¹⁵². De son côté, Pound rejette ce qu'il appelle l'approche 'mécanique et artificielle' de la liberté de contrat qui, à ses yeux, apparaît anachronique par rapport aux réalités sociales en cours¹⁵³. Il considère que, le contrat étant davantage lié à l'idée de liberté qu'à celle de propriété, son interprétation actuelle ne peut évacuer le fait que les inégalités de pouvoir de négociation entre les

¹⁴⁹ Minow, *Making All The Difference*.

¹⁵⁰ *Ibid*, p. 250; Costin, *Two sisters*, p. 141.

¹⁵¹ Eisenach, *The Lost Promise*.

¹⁵² Voir Minow, *Making All The Difference*..

employés et les employeurs justifient le fait que soient imposées certaines limitations, et ceci pour le bien même des parties contractantes. Les personnes qui invoquent la liberté de contrat pour défaire les législations sociales ignorent les réalités contextuelles contre lesquelles sont conçues de telles législations, tout autant qu'elle entend imposer une vision purement juridique de l'État, conclut encore Pound. Elles aident à maintenir une vision de l'État, de l'économie et de la politique qui contraste avec la conception du progrès social partagée par la société¹⁵⁴. Beard pense également que les disparités politiques et socio-économiques entre les individus et les grandes corporations font obligation au gouvernement de protéger les premiers des contrats que les asymétries de pouvoir travestissent en instruments de coercition et en «système d'oppression déguisé»¹⁵⁵.

Le plaidoyer en faveur d'une interprétation compréhensive, voire sociologique, de la Constitution trouve écho autant chez Hand que chez Frankfurter¹⁵⁶. Selon le premier, l'attachement religieux à la tradition n'est ni désintéressé ni neutre¹⁵⁷; il légitime la mise en marche des mécanismes juridiques pour contrer les lois élaborées ou proposées par les unions, tout en veillant au maintien en place d'un système construit autour de l'individualisme, de la protection de la propriété et du rejet de la régulation sociale. Néanmoins, continue Hand, la justice est un «concept existentiel» dont le sens est fonction des objectifs que se fixe «le peuple» en tant que collectivité et ne se réalise qu'à l'aide des mécanismes mis en place par l'État pour les atteindre. Si elle sous-entend la suprématie de la loi sur la volonté individuelle, elle implique en même temps que toute loi tire son autorité légitime du consentement social. Sans réfuter la tradition et le passé, l'idée de justice, à laquelle est rattaché l'objectif fondamental de maintenir la paix sociale, doit nécessairement refléter l'évolution des aspirations humaines et faciliter l'adaptation des individus aux formes de société existantes¹⁵⁸. Selon les commentaires de

¹⁵³ Pound, «Liberty of Contract».

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Beard, «Review of *Property*»; *Jefferson*.

¹⁵⁶ Hand, «The Speech»; Frankfurter, «Hours of Labor».

¹⁵⁷ Hand, «The Speech».

¹⁵⁸ *Ibid.*; Pound, «Liberty of contract».

Frankfurter, le principe de justice est un commencement et non une fin. Sa compréhension et son application ne peuvent être dissociées de la reconnaissance qu'il existe une diversité de situations économiques et politiques sans cesse changeantes, ni de celle que la prise en considération de «faits spécifiques» permet parfois d'aboutir à des «résultats justes»¹⁵⁹. Elles interpellent aussi bien le «rôle historique» du juge que le «pouvoir créateur» du judiciaire¹⁶⁰.

3.5 Citoyenneté, propriété, liberté : les trois axes du paradoxe progressiste

Mélandri définit le progressisme comme une «œuvre de salubrité» publique, «une croisade pour sauver la démocratie» américaine à travers la régulation de l'économie, la mise en place d'agences gouvernementales, les élections primaires, les réformes municipales et l'adoption de législations sociales¹⁶¹. L'objectif premier étant surtout d'alléger les contraintes auxquelles sont confrontés de nombreux réprouvés de l'industrialisation¹⁶², l'agenda progressiste dégage une double appréhension économique et sociale. Il s'agit de contrôler, d'une part, la monopolisation de l'économie dont le premier effet est de laisser peu d'opportunités au petit entrepreneur ou à celui que Woodrow Wilson appelle «*the man on the make*», d'autre part, les risques d'implosion sociale libérés par la dépression, le chômage, la pauvreté et la flambée du prix des produits de première nécessité¹⁶³. Le rejet de la lecture individuelle de la pauvreté au profit d'une autre mettant en cause les déficiences environnementales habilite certains à plaider, au niveau local, en faveur de meilleures conditions de logement, de santé et d'hygiène publique, au niveau de l'État, en faveur de législations visant à modifier l'ordre industriel et économique, à bonifier les conditions de travail et à élever le niveau des salaires. Les écrits progressistes, mentionne Eisenach, donnent à voir «*a persistent attack on rights and individualism as worthy foundations for American National Democracy*»¹⁶⁴. En dépit de leur nature généralement étatiste, les courants de pensée

¹⁵⁹ Frankfurter, «Hours of Labor».

¹⁶⁰ *Ibid.*; Hand, «The Speech».

¹⁶¹ Mélandri, *Histoire des États-Unis*.

¹⁶² McCormick, *The Party Period*.

¹⁶³ Voir Buenker et Kantowicz, *Historical of The Progressive Era*, p. 436.

¹⁶⁴ Eisenach, *The Lost Promise*, p. 187.

ancrent l'idéal de citoyenneté non dans les institutions légales et formelles mais dans ce que l'auteur appelle «les institutions para-étatiques»¹⁶⁵. Ils enrichissent ces «institutions hybrides» d'une vision d'intérêt public revigorée par la présence d'un corps de citoyens voués au bien-être général¹⁶⁶, tout en instituant une culture de réforme sous l'égide de laquelle la compréhension de la citoyenneté américaine se libère du dualisme individualisme/collectivisme pour se recréer dans la conciliation dynamique du marché et de la démocratie¹⁶⁷.

L'appel de T. Roosevelt à la création d'un État pleinement social marie la «démocratie directe» à la quête de justice sociale mise en rapport non seulement avec les droits de citoyenneté mais aussi avec les responsabilités et les obligations du citoyen¹⁶⁸. Cette pensée s'éloigne tant du *rugged individualism* que du socialisme doctrinal pour faire du bien-être des citoyens le seul fondement légitime du système politique¹⁶⁹. Lors du *Memorial Day*, Roosevelt exhorte les Américains à transcender l'individualisme pur (*naked individualism*) pour célébrer la fraternité à la lumière de laquelle tout un chacun devient un citoyen qui pense non seulement à ses droits mais aussi aux droits des autres et aux devoirs envers les autres¹⁷⁰. Ce discours associe étroitement objectifs de réforme et besoins de la communauté. Selon Sklar, il se veut conforme aux caractéristiques traversant la genèse de la modernité américaine, soit la formation de larges corporations, la régulation des relations du marché par le gouvernement fédéral, l'extension de la bureaucratie, l'invention de multiples organisations civiles et de coopération civique, la production de masse, les conventions collectives et l'accès des femmes au droit de

¹⁶⁵ Parmi ces 'formes complexes et organisées de coopération civique' figurent des agences quasi-gouvernementales (parapubliques) telles que les Commissions fédérales de régulation ou le Comité de guerre; des institutions civiles comme les associations professionnelles, les organisations religieuses, les agences de recherche sociale et, au moins pour quelques-uns, les nouveaux conglomerats économiques et les trusts publics. Si la multiplicité d'institutions para-étatiques témoigne de l'engouement progressiste pour l'organisation sociale, elle indique en même temps le rejet simultané du laissez-faire économique et du socialisme, de l'économie (du marché) non régulé et du «*general welfare state*».

¹⁶⁶ McCormick, «The Discovery»; Tennenbaum, «The Progressive Legacy».

¹⁶⁷ Voir Bridges, «Creating Cultures».

¹⁶⁸ Voir Milkis et Tichenor, «Direct Democracy».

¹⁶⁹ Roosevelt, *Citizenship*.

¹⁷⁰ *Ibid.*

vote¹⁷¹. La transformation dans la manière de penser les rapports du marché et de la propriété est ce qui donne à l'époque son caractère distinctif. Elle établit les conditions pour l'extension du rôle du gouvernement dans le fonctionnement de la société et attribue à l'État de nouvelles fonctions distributives des ressources collectives¹⁷². Néanmoins, au regard de Weinstein, les changements résident surtout dans le remplacement du concept de laissez faire par un ordre de responsabilité sociale, ainsi que dans l'enrichissement de la liberté, de l'égalité et de la citoyenneté américaine avec des significations pratiques et ancrées¹⁷³.

La redéfinition des relations et des principes gouvernant le nouvel ordre social ne provoque pas seulement un deuxième déplacement paradigmatique de l'individu à la communauté, elle redessine les frontières entre les sphères privées et les sphères publiques, tout en donnant naissance à des perspectives collectivistes mettant l'accent sur l'action sociale¹⁷⁴. Elle s'effectue à partir du recentrage de la légitimité politique et d'une conception de «l'État actif» dans laquelle la notion de vertu s'incorpore à la théorie moderne de communauté organique¹⁷⁵. L'humanisme civique ne sert pas seulement de cadre de référence aux théoriciens de l'intérêt public. Il leur inspire la terminologie nécessaire à la réinterprétation de la corruption politique comme une tendance dégénérative et comme une atteinte à la participation démocratique¹⁷⁶. Selon les idées développées par R. Brooks et par D. Thelen, en s'octroyant le rôle prescriptif de développer une vertu publique assez robuste pour résister à la domination de la politique par l'économique, les progressistes ont voulu créer une nouvelle citoyenneté préoccupée par les affaires publiques, tout en définissant le 'bon citoyen' comme celui qui s'intègre dans les sphères publiques en vue d'aider à trouver des réponses aux préoccupations de type politique, économique, social et culturel¹⁷⁷. Gould considère la période allant de

¹⁷¹ Sklar, «Periodization and Historiography».

¹⁷² Sklar, *The United States*.

¹⁷³ Weinstein, *The Corporate Ideal*

¹⁷⁴ Tenenbaum, *The Progressive Legacy*, p. 309 ?

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 310.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Brooks, *Corruption*, p. 53; Thelen, *The New Citizenship*.

1890-1920 comme une période de changement social et de fermentation politique¹⁷⁸. En dépit de son caractère pluriel et fragmenté, elle implique la restructuration des rapports entre le citoyen, la société et l'État.

3.6 Limites et contributions du progressisme

McDonagh fait observer que la période progressiste n'a pas été seulement une période d'innovation politique et administrative, de la professionnalisation de la fonction publique, des premiers balbutiements du *welfare state* américain, de l'extension de la citoyenneté et du renouvellement de la démocratie¹⁷⁹. Elle est aussi marquée par le renforcement des préjugés envers des groupes marginalisés comme les Afro-américains et les immigrants, la constitutionnalisation de la ségrégation raciale, la régression des droits civils, l'eugénisme, le nativisme, l'américanisme et l'adoption de lois migratoires restrictives. Les États-Unis sont demeurés une société stratifiée où se détériore de manière générale le statut des pauvres et des non-blancs. Contrairement aux enjeux de la régulation du marché ou ceux de la protection des femmes, des enfants et des travailleurs, il n'y a pas eu d'actions législatives contre le désaffranchissement et le lynchage des Noirs. Tout au long de l'ère progressiste, la légalisation de la ségrégation raciale dans *Plessy v. Ferguson* en 1896 n'a été remise en question ni par le législatif, ni par l'exécutif. Au sein du *Progressive Party*, la question raciale oppose les suprémacistes blancs du Sud aux défenseurs des droits des Noirs. Un simple geste comme l'invitation de Booker T. Washington à dîner à la Maison Blanche soulève des passions de part et d'autre. Alors que s'en distancient les congressistes et les gouverneurs du Sud, les leaders noirs et les activistes des droits civils regardent ce geste comme étant purement symbolique, reprochant, entre autres, au président Roosevelt de ne pas exercer le pouvoir fédéral pour assurer la sécurité physique des Noirs du Sud ainsi que leur participation sociale et politique au niveau national¹⁸⁰. Plus tard, la prise de pouvoir par Wilson est suivie du renvoi des employés civils noirs dans le Sud et de l'entrée de la ségrégation raciale dans l'administration publique. Dans son livre *Separate and Unequal*, Louis

¹⁷⁸ Gould, 1974, «Introduction», p 1.

¹⁷⁹ McDonagh, «The 'Welfare Rights State'»; Link et Catton, *American Epoch*; Schuck, «The Transformation»; voir aussi Holli, *Reform in Detroit*; Gerald et Birnbaum, «Ethnic Education».

Harlan suggère que, dans le domaine de l'éducation, l'esprit philanthropique a contribué significativement à l'augmentation des écarts de race¹⁸¹. Destinés à une «éducation d'accommodement» conforme aux arrangements raciaux dans le Sud, les fonds alloués aux Noirs restent sans effets réels sur les écoles et s'avèrent peu bénéfiques pour les enfants.

En deuxième lieu, l'ère progressiste est caractérisée par l'exclusion du nouvel arrivant de la participation politique, par l'hostilité envers les immigrants perçus comme une menace aux valeurs constitutives de 'l'américanisme' et par l'adoption de politiques restrictives sur l'immigration¹⁸². Le désir de retrouver *le sens perdu de communauté*, de restaurer les «anciennes vérités», de maintenir la pureté raciale nordique a servi de justification à l'imposition de quotas migratoires et à la mise en place d'un ensemble de mécanismes de contrôle destinés à forcer les immigrants venant de l'Europe du Sud et de l'Europe de l'Est à *s'américaniser*, c'est-à-dire à s'assimiler à *l'américan way of life*¹⁸³. L'approche symptomatique les blâmant pour leur pauvreté et leurs problèmes devient le pôle négatif de la quête de société homogène et l'axe complémentaire du discours public de sacralisation des idéaux¹⁸⁴. La transformation formelle du système démocratique et l'ouverture apparente aux femmes des avenues de participation politique s'accompagnent du renforcement des restrictions sur la capacité des Noirs et des nouveaux immigrants de voter¹⁸⁵. L'arrivée massive de ces derniers a justifié les efforts de faire converger la nationalité et la citoyenneté, convergence que Maslow-Armand équivaut à un processus d'eupéanisation de la citoyenneté américaine.

Le mouvement progressiste a aussi peu affecté la distribution inégalitaire de la richesse¹⁸⁶. Les 5 % de personnes les plus riches accroissent leur part salariale de 24,3 % à 33,5 %. Alors qu'en 1929, la moitié de 1 % de la population possède le tiers de

¹⁸⁰ Milkis et Tichenor, «Direct Democracy».

¹⁸¹ Harlan, *Separate and Unequal*.

¹⁸² Schuck, «The Transformation».

¹⁸³ Gould, «Introduction»; Gerald et Birbaum, «Ethnic Education».

¹⁸⁴ Holli, *Reform in Detroit*.

¹⁸⁵ Voir Gerber, *The Limits*, p. 79.

¹⁸⁶ Hofstadter, *The Age*.

l'ensemble des richesses personnelles aux États-Unis, une étude faite pour le *Brookings Institute* rapporte que 60 % des familles ne disposent pas du revenu annuel nécessaire de 2 000 \$ pour répondre aux besoins de base¹⁸⁷. L'échec n'est pas seulement dû à la puissance hégémonique des intérêts dominants, mais aussi à l'incapacité des progressistes de transcender les barrières sociales et idéologiques. Selon Hofstadter, l'objectif n'était pas de révolutionner la démocratie américaine mais de négocier un changement ordonné et d'aboutir à un ordre social viable¹⁸⁸. Les réponses au nouvel ordre économique ont, de manière à la fois implicite et explicite, embrassé les postulats de l'inexistence de classes sociales aux États-Unis, de l'objectivité des forces du marché et de la nature non démocratique de la régulation de l'économie. De telles limites n'ont pas seulement rendu impossible une distribution plus équitable de la richesse et du pouvoir, ou la mise en place d'un système économique dans lequel la défense de l'intérêt public puisse avoir un statut plus ou moins égal à la recherche de profits privés. Les progressistes ont soutenu des mesures qui au mieux relâchent les excès les plus évidents du marché, au pire engendrent de nouvelles agences gouvernementales œuvrant à la consolidation des intérêts économiques dominants. En termes de pratiques réelles, leur effort pour déraciner les *boss* en vue de remettre le gouvernement aux mains de la communauté des citoyens n'a abouti qu'à la substitution des partis politiques traditionnels par une multitude de groupes d'intérêts bien structurés, tout aussi déterminés à maintenir 'les privilèges spécifiques' auxquels leurs membres ont accès. La reconnaissance implicite du droit de représenter ces derniers devant les agences gouvernementales a résulté en une transformation des règles démocratiques qui subordonne la vraie participation sociale au pouvoir de mobiliser d'importantes ressources matérielles et symboliques. Du point de vue de Hogan et de Murphy, le progressisme, qui a débuté comme modalité de réponse à la crise des rapports de classe et aux effets préjudiciables de la révolution industrielle, a largement contribué à désamorcer les risques d'implosion sociale qui menaçaient les États-Unis, ainsi qu'à la reconstitution de la société américaine autour de l'économie de marché¹⁸⁹.

¹⁸⁷ Gerber, *The Limits*.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ Hogan et Murphy, *Class and Reform*.

Les facteurs ayant miné les forces de réformes ne relèvent pas du seul ordre structurel ou macrosociologique¹⁹⁰. Les tensions inhérentes aux enjeux de la prohibition, des restrictions migratoires, de l'assimilation, de la peur rouge et de l'ERA ont inexorablement conduit à la fêlure des fragiles coalitions interethniques et interclasses. L'interdiction du travail des enfants et du travail industriel à la maison oppose les femmes des classes moyennes à celles des classes ouvrières pour lesquelles les deux constituent des sources de revenus permettant de satisfaire les besoins de base. La tendance à infuser la sphère publique de valeurs domestiques n'est pas partagée par la vision militante et socialiste de la majorité de femmes immigrantes soumises aux dures conditions de travail, ni par celle des femmes noires obligées de lutter contre la ségrégation, la discrimination, l'exclusion politique et le lynchage. Enfin, suggère Buenker, effrayées par les forces libérées par leur discours sur la justice, la liberté et la démocratie, les classes moyennes se sont généralement montrées réticentes à soutenir les revendications sociales des classes ouvrières, spécialement en ce qui concerne les pensions de vieillesse, tandis que l'utopie de construire une société autour de l'individualisme, de la compétition et de la libre entreprise a trouvé peu d'écho auprès des travailleurs immigrants condamnés à l'exclusion et à la pauvreté¹⁹¹. Aux yeux de ces derniers, les impératifs existentiels regardant l'ici et maintenant, en particulier la satisfaction des besoins socio-économiques, priment sur la peur du paternalisme et sur les inquiétudes causées par la concentration du pouvoir et de la richesse.

3.7 De la pluralité des interprétations

Les travaux explorant les forces, les conflits et les événements ayant modulé l'époque progressiste résultent en une multiplicité de schèmes explicatifs construits autour de la façon dont les décideurs politiques ont négocié la croissante complexité sociale ayant caractérisé l'entrée de l'Amérique agraire dans la modernité¹⁹². Le consensus que le progressisme émerge en réaction à la concentration de la richesse, à la corruption politique, à la monopolisation du pouvoir par les forces économiques, à l'inflation et aux

¹⁹⁰ Voir Gerber, *The Limits*; Buenker, *Urban Liberalism*.

¹⁹¹ Buenker, *Urban Liberalism*, Voir Orloff, «The Political Origins».

¹⁹² Eisner, «Progressivism».

inégalités sociales aboutit à des interprétations historiographiques souvent contradictoires. Des points de vue divergents le présentent, tantôt comme un mouvement de classes distinctes¹⁹³ ou interclasse¹⁹⁴, tantôt comme une quête de gouvernement éthiquement responsable, de participation politique ou de justice sociale¹⁹⁵, tantôt comme une révolution organisationnelle répondant au sentiment de vulnérabilité provoqué par l'industrialisation et l'urbanisation¹⁹⁶, enfin, tantôt comme une entreprise politiquement conservatrice¹⁹⁷ visant à accommoder le libéralisme corporatiste en pleine émergence¹⁹⁸. Tant le «libéralisme urbain» de Hutchmacher et, plus tard, de Buenker que l'idée avancée par Wiebe de recherche de mécanismes de régulation plus appropriés contredisent la thèse de *status revolution* de Hofstader¹⁹⁹. À la participation de la classe moyenne au mouvement progressiste, insiste Wiebe, est sous-jacent non un sentiment de menace mais le désir de se créer des opportunités à la hauteur de ses aspirations et de se construire une identité sociale et professionnelle propre²⁰⁰. Toujours selon Wiebe, les résultats auxquels aboutissent les forces recherchant le contrôle de l'industrialisation et l'élargissement de la participation sociale transcendent le seul niveau politique pour aboutir à un renouvellement structurel et organisationnel reflétant, d'une part, les réalités socio-économiques associées au «processus de modernisation» des États-Unis, d'autre part, l'émergence d'une forme de gouvernement dont l'implication dans le fonctionnement de la société se veut significative et continue²⁰¹. L'expansion de la politique publique, sous sa forme rationnelle et bureaucratique, devient un moyen de lutte contre les effets de la désorganisation sociale.

¹⁹³ Les auteurs situent l'origine du mouvement progressiste dans des couches sociales différentes. Retenons entre autres, pour les élites (Hays, *American Political History as Social Analysis*); pour la classe moyenne (Hofstader, *The Age of Reform*; Mowry, *The Era*; Hackney : *Populism to Progressivism in Alabama*), pour la classe ouvrière et les masses urbaines (Hutchmacher, *The Urban Masses*; Buenker, *Urban Liberalism*, et enfin, pour les fermiers (Hicks, *Populist Origins*).

¹⁹⁴ Thelen, «Social Tensions»; Filen, «An Orbituary».

¹⁹⁵ Dawley, *Struggles*; Mowry, *The Era*; Hutchmacher, *The Urban Masses*; Buenker, *Urban Liberalism*.

¹⁹⁶ Hays, *The Response*; Wiebe, *The Search*; Thelen, *The New Citizenship*; Unger et Unger, *The Vulnerable Years*.

¹⁹⁷ Kolko, *The Triumph of Conservatism*; Noble, *America by Design*.

¹⁹⁸ Weinstein, *The Corporate Ideal*; Sklar, *The Corporate Reconstruction*.

¹⁹⁹ Hofstader, *The Age*; Wiebe, *The Search*; Hutchmacher, *The Urban Masses*; Buenker, *Urban Liberalism*.

²⁰⁰ Wiebe, *The Search*.

²⁰¹ *Ibid.*

D'un autre côté, le point de vue marxiste de Kolko fait écho à la notion d'échec du libéralisme de Chamberlain, tout en insistant sur la stratégie de l'élite des affaires d'imposer au gouvernement leurs propres finalités²⁰². Requestionnant l'engagement des progressistes à la quête de justice sociale, Kolko affirme que les politiques du début du vingtième siècle n'étaient ni libérales ni progressistes mais conservatrices. Les réformes ont été guidées de manière à préserver les relations sociales et économiques essentielles au plein développement d'une société capitaliste. La mutation de la fonction de l'État, passant du rôle de médiateur des conflits de factions à celui de régulateur actif du procès économique et de garant de la stabilité, a commis la politique publique au service des intérêts corporatistes cherchant à se protéger des vicissitudes d'un marché fluctuant et incertain. Elle a légitimé l'institution du «capitalisme politique» qui a, au détriment d'une authentique démocratie, œuvré à la rationalisation de l'économie, à la consolidation du pouvoir diffus des corporations et au maintien des rapports de pouvoir entre les intérêts économiques du centre et les structures périphériques²⁰³. Les forces corporatistes ont, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités, modelé les différents aspects de la modernité américaine, ajoutent Ewens et Noble²⁰⁴. Néanmoins, l'interprétation néo-marxiste modérée de Weinstein et de Sklar propose des nuances considérables, particulièrement en ce qui concerne la redéfinition des rapports entre l'État et le marché²⁰⁵. Si la vision des derniers confirme l'émergence d'un «ordre social libéral corporatiste» sciemment orchestré et manipulé par les grandes corporations et les institutions financières, elle précise aussi que ces dernières rêvent d'administrer leurs affaires et le marché avec une dépendance minimale vis-à-vis de l'État. Les réformes dans la sphère publique ont servi justement à aplanir la voie à cette gestion autonome²⁰⁶.

D'autres interprétations essayant d'appréhender le mouvement progressiste dans sa dimension plurielle y appliquent la logique d'acteurs et la perspective d'action sociale²⁰⁷. L'agenda progressiste inclut un large éventail de demandes et de revendications

²⁰² Chamberlain, «On the Art»; Gabriel Kolko, *The Triumph*.

²⁰³ Kolko, *The Triumph*, p. 2

²⁰⁴ Ewens, *Captains of Consciousness*; Noble, *America by Design*.

²⁰⁵ Weinstein, *The Corporate Ideal*; Martin, *The Corporate Reconstruction*.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Goldmann, *Rendez-vous*; Link, *Woodrow Wilson*; Mowry, *The Era*.

provenant des classes ouvrières, des classes moyennes, des industriels, des femmes, des Noirs, des immigrants, des masses urbaines et des fermiers. De l'avis de Buenker, sa mise en action donne naissance à des alliances interclasses et à des coalitions qui se composent et se recomposent selon la nature et la spécificité des enjeux²⁰⁸. L'explication du progressisme ne se retrouve pas dans les origines sociales, conclut Thelen, mais dans la nécessité de canaliser les tensions sociales vers la réalisation d'objectifs communs comme la régulation des monopoles, la participation économique et politique, ainsi que la réaffirmation de la démocratie²⁰⁹. Pour sa part, Morton estime qu'entre 1900 et 1933, la conception, ainsi que la compréhension de la politique publique américaine mettent en interaction plusieurs facteurs : la foi des progressistes dans le progrès social, le sens partagé que la société peut être organisée de manière «efficiente» et «cohésive», la prise de conscience face à la complexité sociale et à la «très grande diversité de gens, d'idées, d'intérêts et d'institutions» et, enfin, l'attachement des Américains aux valeurs traditionnelles²¹⁰. Le pluralisme croissant engendre autant la nécessité de réorganiser les interactions sociales à la lumière de modèles alternatifs de politique publique que celle de veiller au maintien des valeurs traditionnelles sous leurs formes variables de localisme, d'individualisme, de fondamentalisme religieux, d'électoratisme et de laissez-faire économique.

The coming of a new society has several – conflicting – experiences : a search for greater national cohesion through various forms of social engineering; the demands of a new social and cultural pluralism; an American traditionalism paradoxically given new vitality by the social change... Here as elsewhere the impulse to order, unify, and improve the social conditions of modern life collided with two powerful counterforces : past traditions of liberty and individualism, and the present reality of a pluralist society²¹¹.

Enfin, cherchant à restaurer la cohérence intellectuelle et institutionnelle du mouvement progressiste, Eisenach l'interprète comme une philosophie publique donnant naissance à des idées sociales, politiques et économiques qui, élaborées dans une perspective critique, sont devenues «constitutives» du processus de renouvellement de la démocratie

²⁰⁸ Buenker «The progressive Era»; voir aussi Thelen, «Social Tensions»; Filen, «An Orbitalary».

²⁰⁹ Thelen, «Social Tensions»; *The New Citizenship*.

²¹⁰ Keller, *Regulating a new economy*.

²¹¹ *Ibid.*, p. 9-11

américaine. Les réformateurs tendent, en se basant sur une pluralité d'institutions, de valeurs et de pratiques en grande partie bourgeonnantes, à remodeler la vision des États-Unis comme une nation contractuelle au sein de laquelle les individus partagent une «destinée commune». Eisenach maintient que *Progressivism insisted that democracy and democratic reform represented a national will strong enough to generate bonds of sufficient strength to encourage sacrifice for social justice and the common good*²¹². L'opinion publique éclairée et guidée par l'évangile sociale devient la mesure de l'identité américaine et le prisme à travers lequel est évaluée la viabilité des institutions existantes²¹³.

3.8 Vers une mise au point

La tentative progressiste de produire une société ouverte, juste et démocratique se dessine à la lueur d'une kyrielle d'enjeux et d'une suite de réformes autour desquelles s'agrège une pluralité tout aussi large d'acteurs individuels, institutionnels ou organisationnels. Les luttes visent, entre autres, l'éradication de la corruption politique, la jouissance des droits civils par les Noirs, l'accès des femmes au suffrage, l'abolition du travail des enfants, la diminution des heures de travail, la régulation de l'économie, ainsi que l'adoption de mesures publiques destinées à l'amélioration des conditions sociales et économiques de la majorité des individus. Une telle complexité porte plusieurs auteurs à suggérer l'abandon du terme de mouvement progressiste²¹⁴ ou son remplacement par d'autres concepts analytiquement plus utiles²¹⁵. P. Filene va jusqu'à considérer le mouvement progressiste comme un construit intellectuel, une élaboration sémantique dépourvue de réalité historique²¹⁶.

Notre approche, dont l'intérêt est de cerner les mutations sociologiques de l'idée de citoyenneté américaine, n'entend pas toutefois recommander une telle voie, compte tenu du fait que le concept progressiste est enraciné dans le discours des acteurs de l'époque et

²¹² Eisenach, *The Lost Promise*. p. 62.

²¹³ *Ibid.* p. 91.

²¹⁴ Filene, «An Orbituary».

²¹⁵ Buenker, *Urban Liberalism*.

²¹⁶ Filene, «An Orbituary».

y avait acquis une grande signification²¹⁷. Loin de constituer des limites, les oppositions doctrinales, les incohérences pratiques, la diversité conceptuelle, la confusion sémantique, ainsi que la pléthore d'interprétations doivent être abordées comme des facteurs permettant, d'une part, d'explorer les actes posés par des catégories distinctes en vue de l'avancement de leur position sociale, de l'obtention d'un pouvoir ou du contrôle ultime du gouvernement²¹⁸, d'autre part, de cerner la nature des rapports sociaux ayant rendu viable la cristallisation en politique publique des objectifs de certaines propositions de réformes. Nous ne considérerons pas non plus le capitalisme industriel ou sa réorganisation corporatiste comme étant modelés par des forces exogènes situées hors du champ sociopolitique, encore moins, comme le «phénomène structurel objectif» à la base du développement d'une société de marché²¹⁹. Ils sont, au même titre que l'égalitarisme, le socialisme, le suffragisme, le populisme ou le progressisme, analysés comme un ensemble de relations ayant des dimensions intellectuelles, sociales, économiques et culturelles. La réorganisation corporatiste se veut l'expression politique et organisationnelle des capitalistes dans un contexte de luttes pour le pouvoir politique et économique.

Les réformes qui ont marqué cette longue période dévoilent ainsi les multiples interfaces d'un ensemble de rapports de pouvoir et d'enjeux à la lumière desquels la citoyenneté américaine retrouve son ancrage sociologique. Se comportant en acteurs positionnés dans le champ politique, économique et social, les citoyens s'engagent – en fonction de leurs convictions ou de leurs intérêts – dans un ensemble d'actions aux contours indéfinis, aux issues fragiles et incertaines. De cette manière, l'articulation du réel et de l'idéal, la mise en dialectique de la pensée et de l'action a encadré la reconstitution des patterns d'activités et de changements, en connexion avec les éléments contextuels. Elle tend à relativiser le niveau idéologique pour faire plus de place à l'univers des représentations, des stratégies, des significations, des pratiques et des fluctuations des rapports de force²²⁰. Cette interprétation sociologique endosse le principe que les différents courants

²¹⁷ McCormick, *The Party Period*.

²¹⁸ Goldwin, *Democratic Promise*; Fink, *Workingmen's Democracy*.

²¹⁹ Barrow, «Beyond Progressivism».

²²⁰ Voir Hays, *American Political History as Social Movement*.

progressistes synthétisent des préoccupations, des valeurs et des philosophies, parfois convergentes, parfois divergentes, mais prégnantes dans la modélisation d'une société américaine devenue urbaine, industrielle et multiculturelle. Les significations ajoutées à l'expérience américaine déteignent sur la conception de citoyenneté universelle et égalitaire. Elles en provoquent des mutations de sens formées au creuset de l'expansion des rapports du marché, de l'intervention accrue du gouvernement sur le fonctionnement de la société, des revendications à la participation économique et des impératifs d'égalité protection sociale. Les tentatives de changement se schématisent comme des jeux de pouvoir duquel participent des couches de population aux rationalités différentes, mais anxieuses de traduire leurs préoccupations en énoncé de politique publique.

En ce sens, la schématisation du progressisme comme un nœud de relations sociales et de rapports de pouvoir semble être la résultante de la manière dont se pratique l'idée de démocratie dans une société de marché conditionnant le sens de la citoyenneté contractuelle aux critères de propriété²²¹. La complexité des forces sociales construites autour de l'industrialisation, des nouvelles formes de production et des mouvements de masse, ainsi que la dialectique des rapports de pouvoir empêchent qu'il y ait un vaste mouvement d'accords mais plutôt des coalitions circonstanciées autour d'enjeux identifiés et circonscrits. Les débats sur la réorganisation des rapports État-citoyen ont dépassé autant l'opposition étatiste et non-étatiste que la vision d'un ordre légal et politique définitivement établi pour structurer l'interface des enjeux à la lumière desquels les citoyens se présentent comme des acteurs positionnés dans le champ politique, économique et social. Autrement posé, vu que les propositions de réformes maintiennent généralement la compatibilité entre la démocratie et le marché, le processus de redéfinition de l'État libéral américain n'a pas su surmonter les barrières reliées à l'adhésion historique des Américains au gouvernement minimal, à la réticence de reconnaître l'existence des classes sociales, à l'électoralisme et au sectarisme. Le processus n'a pas pu non plus transcender les tensions constitutives entre la liberté et l'égalité, le droit et la propriété, la collectivité et l'individualité, le bien public et l'intérêt privé.

²²¹ Lindblom, *Politics and Markets*.

Néanmoins, Gould suggère que, si les modifications apportées au laissez-faire économique et à l'idéal du marché non régulé n'ont pas éliminé les iniquités, elles ont au moins établi le principe de la responsabilité sociale de l'État²²². Elles ont laissé en héritage l'idée que celui-ci ne peut et ne doit être l'agence neutre, mais qu'il a la responsabilité politique de garantir le bien-être des citoyens et de veiller à leur protection. Du point de vue de Mowry, le progressisme aide à changer la face de la nation américaine, à modifier les standards de l'honnêteté politique, ainsi qu'à affaiblir l'ancienne conception de la propriété²²³. Appliquant l'idéalisme jeffersonien à la structure hamiltonienne, il a résulté en la réalisation partielle de la démocratie sociale et en l'extension de la participation politique. Le renforcement des structures administratives et bureaucratiques, ainsi que les nouvelles fonctions distributives assignées à un gouvernement américain retrouvant «la plénitude de ses pouvoirs» ont établi la base morale et politique sur laquelle Franklin Delano Roosevelt allait construire le *New Deal*²²⁴. Aujourd'hui encore, l'idée pragmatique d'utiliser le circuit administratif et politique pour amortir les effets des risques sociaux sur les groupes de citoyens les plus vulnérables teinte profondément la conception des politiques publiques²²⁵.

²²² Lewis Gould, «Introduction»

²²³ Mowry, *Theodore Roosevelt*.

²²⁴ *Ibid.*, pp. 10-11.

²²⁵ B. Ackerman, *Social Justice*; Harris, «A Decade of Reform»; Dawley, *Struggles*; S.R. Ackerman, *Rethinking*; Skowronek, *Building a New American*.

CHAPITRE V
LE *NEW DEAL*

La Grande Dépression des années 1930 et les tensions générées par la crise ont encore bouleversé les paramètres fondamentaux d'un système d'économie politique axée sur le travail, le marché libre et la compétition individuelle. La résorption des menaces de déstructuration des liens sociaux a exigé, entre la sphère publique et la sphère privée, une renégociation à laquelle a procédé le nouveau gouvernement de Franklin Delano Roosevelt (FDR) au travers de l'application de son programme politique portant le nom de *New Deal*¹. Légitimant la conception que le gouvernement demeure l'ultime responsable pour le bien-être collectif², FDR inaugure un nouvel ordre sociopolitique. Il entend établir les conditions institutionnelles nécessaires à l'affaiblissement de l'individualisme, tout en apportant de nouvelles significations à la citoyenneté américaine en tant qu'expression du rapport individu/société. Roosevelt adopte le slogan du «libéralisme» pour parvenir à mobiliser le soutien politique qu'autant un langage socialiste qu'un langage populiste et progressiste ne sauraient lui apporter³.

La société américaine étant elle-même traversée par des inégalités de toutes sortes, le *New Deal* n'a pas seulement rendu légitimes les demandes à une meilleure distribution des ressources publiques; il est caractérisé par la quête de justice sociale, le développement du *welfare state* américain et la lutte contre la pauvreté. Alors que les discours publics mettent l'accent sur les enjeux sociaux et économiques – le problème éthique que consistait l'esclavage des Noirs et l'exclusion politique des femmes ayant été considéré comme étant résolu –, l'idée de citoyenneté américaine semble de plus en plus prendre forme dans les réponses que l'État apporte aux revendications de protection contre les risques sociaux et d'accès à l'éducation, aux logements, à l'emploi et aux soins de santé. Cependant, fait remarquer Galbraith, la révolution du *New Deal* se voulait en même temps «profondément conservatrice», ayant pour objectifs de préserver la tranquillité sociale, de développer un sens d'appartenance à la communauté essentiel à la survie du capitalisme et, enfin, de veiller au maintien des valeurs et des institutions menacées par la dépression et la crise.

¹ Voir Conklin, *The New Deal*

² Philips, « Fundamental Rights ».

³ Skocpol, *America's Incomplete Welfare State*.

1. VERS LE *NEW DEAL*

Les dernières années du gouvernement de Hoover sont marquées par des signes avant-coureurs de la dépression, entre autres, l'excessive concentration économique, la délégitimation des revendications sociales dans la sphère publique, la manipulation de la publicité et de la propagande, ainsi que l'arrivée de la société de consommation⁴. Hoover tente d'empêcher les symptômes de se développer en recourant à la persuasion morale. Il essaie de reconceptualiser l'intérêt privé et la responsabilité personnelle de manière à ce qu'ils puissent continuer de renforcer le lien individu/communauté. Le rejet mesuré du «pur laissez faire» dans la sphère publique s'accompagne en même temps du refus de cautionner toute décision pouvant aliéner le «libre choix». La promotion de la responsabilité gouvernementale ne signifie pas non plus l'endossement d'une société régulée, particulièrement en ce qui concerne les rapports du marché et le traitement des problèmes de chômage et de pauvreté⁵. Skocpol considère qu'en dépit des avancées sociales importantes de l'ère progressiste, les États-Unis restent l'une des nations industrialisées la moins préparée à faire face aux conséquences de la débâcle du marché boursier en 1929 et de la dépression du début des années 1930. La «responsabilité sociale» du gouvernement était limitée à des catégories bien définies telles les vétérans de guerre et les mères⁶. Pour Brock, les administrations locales, sur lesquelles repose essentiellement la charge de venir en aide aux chômeurs, faisaient face à la banqueroute, alors que les décideurs politiques ont continué de croire en la capacité des organismes de charité privée de répondre aux défis, même quand ces derniers se trouvaient à court de ressources et que les levées des fonds n'atteignaient plus les objectifs⁷. Vu l'inexistence d'un filet de sécurité sociale capable d'amortir les effets de la dépression, la stabilité institutionnelle américaine semble avoir été menacée d'une manière sans précédent.

⁴ Les efforts progressistes pour réguler le développement industriel, ainsi que les éléments qui constituent le cœur d'un système européen de politiques sociales – tels la pension de vieillesse, les soins de santé et l'assurance chômage – ont été largement rejetés pour embrasser le capitalisme du *welfare* et pour laisser se développer le réseau de *welfare* privé.

⁵ Conklin, *The New Deal*, p. 21.

⁶ Voir Skocpol, *America's Incomplete Welfare State*

⁷ Brock, *Welfare, Democracy, and the New Deal*.

Les conséquences désastreuses des années de grande crise économique n'ont pas seulement révélé le caractère anachronique de l'approche moralisante, poursuit Brock⁸. Elles ont multiplié les besoins pour l'extension des programmes de *public welfare* et créé un large consensus en faveur de la régulation publique de l'économie. Lors des campagnes électorales de 1932, le candidat démocrate, Franklin Delano Roosevelt, accuse l'administration hooverienne de manquer de «compétences» pour alléger les calamités économiques, tout en condamnant «l'intransigeance» des Républicains face au désespoir collectif. Sa stratégie électorale retient d'abord et avant tout la nécessité de reconnaître de «nouveaux droits économiques» et de construire un nouvel «ordre économique constitutionnel» (*economic constitutional order*) permettant aux différentes catégories d'acteurs et aux «oubliés du fond de la pyramide» de participer au développement du marché⁹. Pour FDR, il apparaît que la restauration des «anciennes vérités», la réaffirmation des valeurs fondamentales sous-jacentes à l'ordre politique et le rétablissement de la morale publique ne s'avèrent pas seulement contingentes à la répudiation de l'ordre octroyant à certains des privilèges spéciaux, mais aussi à une extension du credo démocratique redonnant aux citoyens le sens de l'importance et de la dignité¹⁰. Les nouvelles responsabilités exigent que le peuple américain s'émancipe d'un passé devenu obsolète en vue de mieux reconstruire le présent et de garantir le futur de la nouvelle nation pluraliste¹¹. Dans *The Political Philosophy*, Humphrey croit également que, si la redéfinition de la démocratie américaine comme la «quête du mieux-être» et du «progrès» ne renonce pas au langage de «droits naturels», elle propose un ancrage faisant croire que la «réorganisation systémique» du pouvoir – public et privé – incombe au gouvernement l'obligation de répondre aux besoins sociaux engendrés par une économie en croissance et sans cesse changeante¹². Aussi le processus de remodelage des fondements de la politique américaine – proposé dans la cadre du *New Deal* – lie-t-il

⁸ *Ibid*; voir aussi Conklin, *The New Deal*,

⁹ Cité dans Skowronek, «Franklin Roosevelt».

¹⁰ *Ibid*.

¹¹ *Ibid*.

¹² Humphrey, *The Political Philosophy*.

étroitement la tâche de reconstruction économique à la modification des rapports entre le citoyen, la société et l'État¹³.

1.1 La formation du *welfare state* américain

L'arrivée au pouvoir de Roosevelt le 4 mars 1933 marque le point tournant de cette nouvelle phase de l'histoire américaine. Dès son discours inaugural, le nouveau président dévoile sa politique du «*New Deal*» comme «*a workable program of reconstruction*» économique et politique à travers «une attaque disciplinée des problèmes communs»¹⁴. Le «nouveau contrat» s'est élaboré en remplacement de l'ancien système de privilèges spéciaux qui a laissé la nation «complètement dégoûtée»¹⁵. Dans la vision de FDR, le rôle et la responsabilité du gouvernement dans la vie économique de la nation impliquent autant le respect du droit de propriété que la protection de la grande masse des fermiers, des ouvriers, des travailleurs agricoles et des hommes d'affaires dépouillés de tout moyen de subsistance¹⁶. Turgwell, que Conklin présente comme l'architecte du premier *New Deal*, exhorte le gouvernement américain à abandonner son rôle de simple arbitre en vue de gérer l'économie pour le bien-être général, et non pour le désir d'accumulation des plus gros intérêts¹⁷. L'induction de mesures qui récusent la forme de gouvernement minimaliste agissant à travers des seules mesures fiscales entend empêcher la renaissance d'un marché privé générateur de différents types d'injustices et d'inégalités ayant marqué les époques précédentes de prospérité et de croissance.

L'annonce du passage de *The National Industrial Recovery Act* (NIRA) trois mois et demi après la prise du pouvoir reflète, selon Roosevelt, «le suprême effort de stabiliser à jamais les facteurs nécessaires à la prospérité de la Nation et à la préservation des niveaux de vie». La loi qui cherche à construire la confiance du public dans les politiques du *New Deal* reprend la terminologie hooverienne de volontarisme, d'associationalisme

¹³ Skowronek, «Franklin Roosevelt», p. 328.

¹⁴ *Ibid.*, p. 328, 334

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Roosevelt, *The Public Papers*.

¹⁷ Conklin, *The New Deal*.

et de gestion industrielle coopérative mais pervertit le sens et les significations¹⁸. Pour tenter de relâcher les antagonismes paralysant le marché du travail, les concepteurs s'évertuent à concilier des intérêts contradictoires en promettant aux ouvriers les conventions collectives, aux grandes corporations le relâchement des lois antitrusts, aux petits entrepreneurs la protection contre les pratiques déloyales et aux planificateurs sociaux la régulation de l'économie. La dite loi, remarque Skowronek, tient son équilibre du seul engagement du président à adopter des politiques industrielles favorisant l'unité nationale¹⁹. Ensuite, face aux grandes mobilisations en faveur de la création de programmes sociaux d'ordre national, Roosevelt a institué au mois de juin 1934 la Commission de la sécurité économique (*Committee on Economic Security, CES*) placée sous la présidence du Secretary of Labor, Frances Perkins, assistée d'Arthur J. Altemeyer et d'Edwin Witte. Ces personnes qui étaient tous, au niveau de leur État respectif, engagés dans les réformes sociales, ont eu pour mandat de trouver des solutions aux «problèmes économiques communs»²⁰. Leur contribution s'avère d'autant plus vitale que leur longue expérience dans le domaine du chômage et de la pauvreté aident à circonscrire les enjeux et les débats entourant la création d'un système de protection sociale. Le rapport présenté au mois de janvier 1935 recommande la mise sur pied d'un système dual de sécurité sociale comportant des programmes contributifs tels la pension de vieillesse (*Old Age Insurance OAI*) et l'assurance chômage (*Unemployment Insurance UI*), et des programmes non contributifs tels l'assistance publique aux personnes âgées pauvres (*Old Age Assistance OAA*) et aux enfants à charge (*Aid to Dependent Children ADC*). Cette tentative de construire sur les fondations de politique publique mises en place à l'ère progressiste amène certains auteurs à identifier dans le courant de la pensée du *New Deal* ce qu'ils appellent les «Progressive Liberals»²¹. Skowronek écrit :

Progressivism was the irresistible source of reform ideas for the New Deal. It was the voice of the people against the interests; the gospel of

¹⁸ Skowronek, «Franklin Roosevelt». Les concepts ont pris dans le contexte du *New Deal* un autre sens. Non seulement le gouvernement fédéral entend devenir un partenaire actif dans le fonctionnement du marché de travail et de l'industrie, il maintient que les priorités économiques nationales doivent être fixées en collaboration avec la branche exécutive.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Casbeer, «The Workers' Unemployment». Alors que Perkins et Altemeyer viennent de New York, Witte est originaire de Wisconsin, le seul État où existait déjà une politique d'assurance chômage.

²¹ Skowronek, «Franklin Roosevelt»; Plotke, «The *Wagner Act* Again»

*social improvement through governmental action; the democratic response to corporate capitalism, the authority of experts; the promise of economy and efficiency*²².

Les grandes composantes du rapport, devenues par la suite les éléments constitutifs de l'État social (*welfare state*) américain, sont intégrées au cœur de la Loi de la sécurité sociale (*Social Security Act*) présenté au Congrès le 14 juin 1935²³. Maintenu en session tout au long de l'été par un président qui cherche à bâtir un capital politique de ses offensives contre les intransigeances de l'ancien ordre, les législateurs ont adopté, en plus de la Loi de la sécurité sociale, divers amendements apportés à *The Agricultural Adjustment Act (AAA)*, le TVA qui est un programme d'électrification rurale, des législations fixant d'autres formes d'intervention publique, ainsi qu'un système de taxation considéré comme étant progressiste.

L'adoption de cet ensemble de lois a bouleversé autant l'univers politique américain que le mode de fonctionnement du gouvernement²⁴. Du point de vue de Roosevelt lui-même, elle témoigne du progrès de la pensée sociale américaine, ainsi que des sensibilités développées quant à la nécessité de laisser le gouvernement coordonner les efforts visant à combattre les risques contre lesquels l'individu seul apparaît impuissant²⁵. La mesure de sécurité sociale, poursuit le président, apporte protection à quelques 30 millions de citoyens bénéficiant directement de la compensation pour le chômage, de la pension de vieillesse, des programmes de protection des enfants ou de la prévention des problèmes

²² *Ibid.*

²³ Une compréhension large du *welfare state* américain exige qu'en plus des programmes inscrits dans la Loi de la sécurité sociale, nous comptons d'autres programmes qui, tout en n'ayant pas l'étiquette de «*Welfare*» ne demeurent pas moins des mesures d'intervention à lumière desquels on entend protéger les citoyens. On peut citer, entre autres, les subventions à l'agriculture destinées à maintenir et à assurer aussi bien le revenu des fermiers que les prix des produits agricoles, les subventions accordées pour les programmes d'éducation des vétérans ou à la construction des hôpitaux après la Deuxième Guerre. Y figurent aussi les subventions aux grandes corporations et aux associations privées, celles données aux gouvernements locaux en vue d'encourager la production des biens et des services aux bénéficiaires de groupes spécifiques ou de l'ensemble des citoyens, les politiques d'accès au logement en termes d'assurances d'hypothèque et de déduction fiscale des intérêts sur les hypothèques. Nous entendons toutefois laisser de côté ces politiques qui sont rarement désignées comme étant «*sociales*», puisqu'elles ne sont des modes d'intervention indirecte du gouvernement financés à travers les politiques fiscales plutôt qu'à même des dépenses publiques.

²⁴ Faisabilité et cohérence exigent, nous laisserons de côté les autres lois – sans nécessairement insinuer qu'elles n'ont pas de rapport avec la compréhension de l'idée de citoyenneté américaine – pour nous concentrer sur la Loi de la sécurité sociale, tout particulièrement sur l'évolution historique de l'ADC.

sanitaires. Elle est la pierre angulaire d'une structure encore en construction, laquelle structure est destinée à affaiblir les impacts des futures dépressions ou à protéger les individus contre les éventuelles vicissitudes économiques²⁶. En dépit de son caractère incomplet, elle est suffisamment large pour couvrir tous les employés du secteur industriel et fournir aux prochaines administrations des paramètres permettant non seulement de répondre aux besoins humains essentiels mais aussi de préserver la vitalité de l'économie américaine²⁷. Elle aidera à maintenir le niveau de vie des groupes à bas revenus qui forment 90% du pouvoir d'achat américain²⁸. Leiby conclut que l'établissement du régime public de la pension de vieillesse, de l'assurance-chômage, de l'assistance aux personnes âgées démunies et aux enfants à charge, des programmes sur la santé et le bien-être public correspondent à une distanciation importante des idées politiques et des pratiques sociales antérieures²⁹.

1.2 Le *New Deal*, son époque et la question de citoyenneté

De l'avis de Dickinson, l'aspect le plus caractéristique de l'époque reste le réveil de la conscience politique du peuple américain et l'intérêt renouvelé dans l'engagement politique comme un moyen de résoudre les problèmes collectifs sans s'attaquer aux droits individuels³⁰. Les progrès que les Américains ont réalisés sur cette voie peuvent être évalués au travers de la nouvelle attitude coopérative des grands intérêts organisés face à la régulation publique, de l'abandon des stéréotypes contre les chômeurs, du déplacement des obstacles psychologiques concernant le développement de l'aide publique, de la prise de conscience que le gouvernement non les hommes d'affaires peut restaurer la vie économique de la nation et, enfin, de la désapprobation du laissez-faire par l'opinion publique. L'esprit de conciliation et de compromis marginalise autant ceux qui restent attachés aux dogmes passéistes que les avocats du communisme. Le sens pragmatique enseigne à l'opinion publique que l'heure n'est plus à la division sur des systèmes

²⁵ Roosevelt, «Presidential Statement».

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Perkins, *The Social Security Act, Vital Speeches*, I.

²⁹ Leiby, «Social Security at 50».

abstrait – que ce soit l'individualisme, le socialisme ou le communisme –, mais à la quête d'alternatives génératrices d'opportunités d'emploi dans l'industrie³¹.

Pour sa part, Epstein pense que la grande pauvreté des années de dépression porte à reconnaître dans le chômage un catastrophe rendant obsolètes les mécanismes traditionnels de charité et de secours³². Une telle reconnaissance implique que soit substituée à la logique ponctuelle des programmes d'urgence celle de l'assurance sociale définie comme l'axe complémentaire du système de salaire minimum et comme une 'institution' destinée à apporter la sécurité économique aux travailleurs et à maintenir leur niveau de vie dans les périodes de contraintes économiques «causées par la maladie, le chômage ou la mort»³³. Colcord affirme que les luttes menées de manière plus ou moins fortuites ont pavé la voie à la vision de se donner, sur le plan national, «une structure cohérente et ordonnée» disposant des 'plans prédéterminés' aidant à mieux faire face aux crises de l'avenir. Selon lui,

*The duties of such a coordinated national welfare system would far transcend the limited powers of our present state departments of public welfare. It would supersede the present nexus of emergency relief bodies that cover the country, and would be responsible for finding some permanent solutions to situations the immediate exigencies of which have taxed the powers of emergency bodies*³⁴.

De l'avis de ces auteurs, l'introduction d'un programme compréhensif d'assurance sociale dans la société américaine assurera, d'une part, le degré de sécurité économique nécessaire au maintien des conditions de vie³⁵. Elle aidera, d'autre part, à abriter les gens de «l'absurdité démentielle» que représente «la famine au milieu de l'abondance» et des aspérités des cycles de chômage en tant que conditions de 'la surcapitalisation artificielle de l'industrie'³⁶. Comme le révèlent la grande crise et la situation de tous les autres pays industrialisés, le chômage n'est plus un phénomène transitoire ou occasionnel. Il est

³⁰ Dickinson, «Political Aspects».

³¹ *Ibid.*

³² Epstein, «Do we Need Compulsory Public Unemployment Insurance ? Yes»

³³ Armstrong, «The Nature and Purpose»; Colcord, «The Challenge».

³⁴ Colcord, «The Challenge», p. 22

³⁵ Armstrong, «The Nature and Purpose».

³⁶ Colcord, «The Challenge», p. 24.

inhérent au processus d'industrialisation, concomitant du système de manufactures et de «la société possessive». Les 'paradoxes de la famine dans l'abondance' mettent en danger la sécurité individuelle et collective, autant qu'ils défient l'ordre social existant. L'assurance sociale, dont l'un des objectifs est de stabiliser le pouvoir d'achat, offre la solution à ce 'fléau' de la société industrielle³⁷.

1.3 La contre-attaque conservatrice

Si les détracteurs du *New Deal* ont aussi reconnu la magnitude des difficultés auxquelles était confronté le peuple américain, leur désaccord sur les moyens à prendre ne pouvait être plus manifeste³⁸. Le discours de Hoover, *The Consequences of the Proposed New Deal*, présage déjà la nature de leur contre-attaque³⁹. Interprétant la philosophie qui soutient le *New Deal* comme une tentative de modifier les principes fondateurs de la nation américaine et la structure politique en place, Hoover soutient que la solution aux problèmes réside dans le développement de l'esprit de coopération volontaire et du sens de responsabilité partagée, non dans l'extension du rôle du gouvernement dans la vie socio-économique, l'élargissement de la bureaucratie ou la coercition. La «surcentralisation administrative» viole aussi bien la souveraineté des États que le principe de la séparation des pouvoirs et des fonctions entre ceux-ci, les communautés locales et le gouvernement fédéral. Les mesures sociales, qui constituent une entrave à l'opération des «forces naturelles» que représentent l'autonomie individuelle et le système de libre entreprise, retarderont la reprise économique en même temps qu'elles mèneront à la multiplication de la dette publique⁴⁰. Globalement, les conservateurs républicains accusent le Congrès de mettre en péril les fondements de la démocratie américaine en accordant trop de pouvoir au gouvernement fédéral. La philosophie politique du *New Deal* viole les principes de droit individuel, de justice, de liberté et

³⁷ Epstein, «Do We Need Compulsory Public Unemployment? Yes », p. 29.

³⁸ Voir le numéro spécial du AAAPSS : *Social Welfare in the National Recovery Program*.

³⁹ Hoover, «The Consequences». Le point de vue de Hoover ne fait pas écho à celui des républicains progressistes comme les sénateurs Hiram Johnson de la Californie, George Norris de Nebraska, William E. Borah de l'Idaho et Robert La Follette de Wisconsin qui ont traversé les lignes de parti pour endosser Roosevelt durant l'élection de 1932 et continuer de supporter ses politiques dans le Congrès.

⁴⁰ *Ibid.*

d'équité⁴¹. Tandis que le 'vrai gouvernement libéral' doit promouvoir l'émancipation de l'être humain, cette philosophie postule la réorganisation forcée et coercitive de la société; elle inspire des mesures pour lesquelles le citoyen américain va devoir sacrifier une partie importante de sa liberté⁴². Le passage de la loi sur la sécurité sociale n'hypothèque pas seulement l'établissement de nouvelles entreprises; elle oblige celles qui existent déjà à coopérer avec le gouvernement contre leur gré en même temps que les 'promesses vides' faites aux travailleurs rendent le mouvement ouvrier susceptible d'être manipulé comme outil politique⁴³.

Pour leur part, les représentants de l'Association des manufacturiers se sont faits parfois apocalyptiques. Sargent soutient que l'assurance chômage est une 'politique suicidaire' qui, tout en ne répondant pas aux besoins des bénéficiaires, affectera négativement la vision de l'individu libre, ainsi que l'efficacité des industries et leur capacité d'embaucher⁴⁴. Convaincre les individus que l'État leur doit quelque chose n'est conforme à aucun code moral. Il contribue au contraire à créer un groupe plus large de «parasites sociaux» qui auront tendance à toujours exiger davantage du gouvernement et de la société. Une situation fiscale «oppressive» handicape les industries existantes et décourage la création de nouvelles. Loin de générer des emplois, elle provoque la fuite des capitaux vers d'autres pays⁴⁵. Linn, qui considère l'assurance sociale comme une «*constructive destruction*» rapprochant dangereusement la société américaine du style de vie soviétique, maintient aussi que les impulsions mal canalisées et le remplacement de la raison par l'hystérie font oublier que l'initiative individuelle est la fondement *sine qua non* de la prospérité et que tout système de gouvernement qui la réprime ou en propose des substituts entreprend la marche inexorable vers la destruction⁴⁶. Le socialisme et l'individualisme sont directement antithétiques en ce qui concerne la liberté et la responsabilité individuelles; chercher à les mixer c'est défier les lois naturelles.

⁴¹ Hastings, «Battle of November».

⁴² Hoover, «Address».

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Sargent, «Do We Need Compulsory Public Unemployment Insurance ? No».

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Linn, «Social Insurance».

1.3.1 De l'apocalypse à l'Eden refusé

À la virulence des critiques précédentes s'oppose la subtilité de la gauche socialiste – composée majoritairement de chrétiens, de marxistes et de pragmatistes – reprochant aux mesures sociales leur insuffisance et leurs ambiguïtés⁴⁷. La stimulation de la consommation et la quête de profits élevés ne sont pas vouées à la création de vraies opportunités pour les chômeurs mais à la préservation du système économique existant. Le *welfare state* qui sert à masquer les injustices inhérentes au capitalisme corporatif dissipe également les revendications faites au nom du droit et de la justice économique. Étant donné le mode de production à grande échelle, il doit être remplacé par un autre système qui ne garantit pas seulement l'emploi mais permet aussi au citoyen un niveau d'implication personnelle dans la gestion et lui accorde des parts de propriété⁴⁸. De son côté, Lure pense que l'ensemble des mesures sont limitées parce qu'adoptées sur une base temporaire⁴⁹. Les premières activités majeures du *New Deal* étant orientées vers la reprise économique et vers la stimulation des entreprises privées, les législations sociales ne sont pas apparues avant un an dans le cadre du NRA. Les programmes publics de secours et de création d'emplois sont des mesures d'urgence, des efforts spéciaux à travers lesquels le gouvernement fédéral tente d'empêcher «la mort par inanition» et d'accélérer la création de l'emploi. On ne peut prétendre que ces programmes constituent une base pour la sécurité sociale, à moins de prétendre que le gouvernement fédéral offre celle-ci⁵⁰. Lure reconnaît toutefois que le *New Deal* n'est pas une extension des programmes d'assistance déjà existant au niveau local et étatique; il ne ressemble en rien à «la loi des pauvres». Pour lui, il s'agit plutôt de faire remarquer qu'un système retenant la destitution ou la privation matérielle comme critère de qualification ne peut constituer la base à partir de laquelle peut être établie une solution permanente aux diverses formes d'insécurité économique⁵¹.

⁴⁷ Conklin, *The New Deal*.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Lure, «The *New Deal* Program».

⁵⁰ *Ibid.*; p. 182.

⁵¹ *Ibid.*, p. 182.

1.3.2 *Au nom du «droit à la sécurité d'existence»*

Les objections concernant les droits individuels et les initiatives privées semblent peu convaincre Dickinson qui se demande si ce n'est pas aussi une invasion des droits individuels que d'empêcher quelqu'un d'avoir accès à ce dont il a droit et de se fermer les yeux⁵². Les actes qui ont des conséquences pour le bien-être collectif ne peuvent être laissés à la seule détermination privée, de même qu'à l'âge de l'automobile le trafic public ne peut être laissé au jugement arbitraire des conducteurs individuels. Les initiatives individuelles ont opéré et devront toujours opérer dans les limites d'un ensemble d'arrangements sociaux. La grande adhésion au plan de régulation indique que les gens y reconnaissent le résultat de leurs propres demandes de rééquilibrer les différentes composantes du système économique dans l'intérêt de la nation et non dans celui des seuls groupes privés⁵³. Face à l'incapacité du marché de prendre soin de tous les participants, il incombe au gouvernement d'assurer la survie des citoyens conformément à l'idéal américain du «droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur»⁵⁴. Selon Williams, la restauration de cette trilogie contre laquelle tant de forfaits sont déjà commis présuppose aujourd'hui le «droit à la sécurité d'existence» dont est privée la majorité qui, victime de l'individualisme et d'un système oppressif fonctionnant à plein régime, est laissée avec «l'estomac creux» dans «une économie d'abondance». Peut-on accuser de violation de principes fondamentaux les politiques économiques visant à restaurer ou à créer un semblant de démocratie là où cela n'a jamais existé ? Non, répond l'auteur. Au contraire, les programmes de secours fédéraux qui retiennent la moindre obligation de «sauver la vie» doivent maintenant être munis de significations plus larges de «réhabilitation» et l'importante fonction administrative de rassembler les informations sur la pauvreté chronique et aiguë. Il revient à toutes les branches du gouvernement de collaborer dans l'effort d'élever le niveau de vie des citoyens que l'industrialisation, les préjugés raciaux et l'apathie locale ont, de manière permanente, contribué à faire baisser⁵⁵. Le NRA doit être analysé comme une totalité reposant sur le postulat que la vie

⁵² Dickinson, «Understanding and Misunderstanding».

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Williams, «Standards of Living».

⁵⁵ *Ibid.* p. 39.

nationale américaine est un 'processus intégré' et que le peuple américain a atteint le point où il entend composer avec le 'système comme un système'⁵⁶. L'enjeu principal n'est ni d'imposer un nouvel ordre, ni d'élargir ou de restreindre la liberté mais de renoncer aux directions qui se sont prouvées elles-mêmes destructrices pour le fonctionnement du système économique et de la société en général⁵⁷.

1.4 Le *New Deal*, les intérêts organisés et la Cour suprême

La notion de «sécurité sociale» a émergé à la fois comme un concept descriptif des nouvelles responsabilités qu'entend assumer l'État, comme un indicateur des compréhensions renouvelées des problèmes de chômage et de pauvreté et, enfin, comme un instrument de politique publique⁵⁸. Elle sous-tend une conception transformée du rôle du gouvernement qui ne constitue pas seulement une attaque générale contre les doctrines du laissez-faire en vue de protéger des millions d'Américains contre les risques sociaux de la pauvreté et le chômage⁵⁹. Elle témoigne aussi de la volonté de remplacer l'individualisme débridé, qui établit un lien étroit entre les caractéristiques personnelles et la capacité de subvenir à ses besoins, par une philosophie politique permettant de veiller davantage au bien-être public⁶⁰ et d'intervenir avec plus d'humanité, de justice et de compassion auprès des victimes de la Dépression⁶¹. Dans le cadre de l'ADC, le nombre d'enfants aidés qui était de 270 000 en 1934 passe à 600 000 en 1938⁶². Plus de 250 000 familles ont été aidées lorsqu'en 1939, l'amendement de la loi de la sécurité sociale effectué sous les conseils de l'*Advisory Council* a transformé le OAI en OASI (*Old Age and Survivors Insurance*). Celui-ci a élargi la base en vue d'y inclure les veuves et les enfants des travailleurs morts, extension justifiée par le raisonnement que le bon citoyen est celui qui jouit de l'autonomie économique, que ce soit au niveau personnel ou familial⁶³.

⁵⁶ Dickinson, «Political Aspects».

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Rohrllich, «La «Sécurité Sociale» aux États-Unis».

⁵⁹ Gordon, *Pitied but not Entitled*, p. 6.

⁶⁰ Lachapelle, Lesemann et Villeneuve, «La politique sociale».

⁶¹ Dinitto et Dye, *Social Welfare*.

⁶² Hoey, «Aid to Families».

⁶³ Mettler, «Dividing».

Considérant l'adoption du *National Labor Relations Act* (1935), du *Social Security Act* (1935) et du *Fair Labor Standards Act* (1938), Conklin définit le *New Deal* comme un ensemble de réponses législatives et exécutives aux problèmes créés par la dépression ou ceux que celle-ci a aggravés⁶⁴. Alors que, dans les premiers moments, il s'agit de reconstruire le système économique et de refaire le marché du travail, les décisions prises après 1934 concernent majoritairement les besoins immédiats des individus, des familles ou des groupes défavorisés. A. Berle considère que l'objectif de garantir la sécurité économique sans entraver la liberté fait germer dans la pensée politique américaine une nouvelle conception de la répartition de la richesse et de l'allègement de la pauvreté⁶⁵. Aux principes fondamentaux de liberté personnelle, de participation politique, de droits de propriété et d'autonomie locale s'ajoutent la reconnaissance des droits à l'emploi, à la santé et à un niveau de vie décent. Près de quatre décennies plus tard, Humphrey maintient que la protection contre les risques sociaux – chômage, accident de travail, maladie et vieillesse – ne fonde pas seulement les caractéristiques novatrices des lois proposées ou adoptées dans le cadre du *New Deal*, elle contribue au renforcement du pouvoir d'achat de la majorité et à une meilleure distribution des revenus au niveau national⁶⁶. Cette idée semble encore être partagée par J. Hopkins. Dans une thèse de doctorat présentée en 1997 sur le développement du *Welfare state* américain, l'auteur maintient que, cherchant à convaincre que le chômage était devenu un problème inhérent à la société industrielle et que la pauvreté pouvait être évitée à travers la mise en place de «prudentes stratégies» d'intervention publique, Harry Hopkins a pensé que non seulement il revenait au gouvernement fédéral l'ultime responsabilité du bien-être de la population, mais que les États-Unis disposaient de la capacité d'assurer à chaque citoyen une existence décente⁶⁷.

Roosevelt ne tarde pas à se rendre compte du caractère illusoire de sa volonté de se défaire des contraintes inhérentes à un système politique décentralisé et de celle de transcender les limites inhérentes à la formule constitutionnelle de poids et de contrepoids

⁶⁴ Paul Conklin, *The New Deal*.

⁶⁵ Berle Jr., «The Social Economics»; «The *New Deal* and Economic Liberty».

⁶⁶ Humphrey, «*The Political Philosophy*».

⁶⁷ Hopkins, *The First and Final Task*.

(*check and balance*). En termes réels, sa capacité d'atteindre le nouvel ordre industriel se trouve limitée autant par les revendications populaires pour des réformes en profondeur que par la puissance organisationnelle de l'économie corporative et des forces de régulation comme les grandes corporations et la Cour Suprême. La proposition d'efforts concertés et l'obligation de maintenir des bas prix en vue de renforcer le pouvoir d'achat des consommateurs, de prévenir les grèves et de relâcher les tensions de classe ne lui ont pas seulement valu les accusations de dictature, elles sont devenues les premières sources de mécontentement. D'une part, le mode de gestion centralisé s'est buté à l'opposition de puissants groupes d'intérêts nationaux disposant d'énormes ressources et se comportant comme des centres institutionnels pouvant imposer un cours alternatif à celui emprunté par Roosevelt. La formation en 1934 de *The American Liberty League* par quelques puissants conservateurs démocrates et l'opposition déclarée de la Chambre de Commerce des États-Unis à la fin du mois de mai 1935 ont, en ce sens, lancé les premiers assauts contre le *New Deal*. D'autre part, la volonté de garder le contrôle sur le processus de reconstruction et sur les réarrangements institutionnels a mené souvent vers des positions constitutionnelles intenable. Au mois d'août 1935, la Cour Suprême invalide à l'unanimité le NIRA, jusqu'alors considérée comme l'axe intégrateur de multiples stratégies de reconstruction. Elle rejette la prétention que la Constitution investit le Congrès et le Chef de l'exécutif du pouvoir politique et de l'obligation morale de remédier à la situation en mettant en place un nouvel ordre de relations industrielles.

Néanmoins, l'opposition des grands intérêts et la succession de décisions adverses rendues par la Cour Suprême entre 1935 et 1936 n'ont fait qu'accroître la popularité de Roosevelt, tout en lui offrant l'option de radicaliser les réformes⁶⁸. Se sentant libéré du fardeau de concilier l'inconciliable, le président contre-attaque en reprenant avec vigueur le discours que le système imbriquant de manière indéfectible les idées et la défense des intérêts se trouve en 'banqueroute morale'. Il maintient que l'invalidation constitutionnelle de la NIRA menace le concept global de *New Deal*, rend vulnérables aussi bien *The Agricultural Adjustment Act* que *The Social Security Act*. La question n'est plus de savoir s'il doit y avoir un code industriel, mais si la nation doit être forcée, par ce

⁶⁸ Cité dans Stephen Skowronek, «Franklin Roosevelt».

qu'il appelle au début des campagnes présidentielles de 1936 «*an overwhelming material power*», de s'attacher aux principes d'un passé discrédité⁶⁹. La nouvelle légitimité que lui apporte sa réélection le rend autant implacable dans la réinvention de l'ordre socio-politique que déterminé à se donner un large champ d'action. Tout en développant une vision beaucoup plus pragmatique qu'idéologique, il veille à ce que ses accommodements stratégiques et ses choix négociés n'affaiblissent ni son engagement aux changements, ni la promesse substantive de garantir le «travail et la sécurité économique à la masse des gens»⁷⁰. L'évanescence des oppositions politiques au *New Deal* face au soutien populaire et l'assouplissement de la Cour suprême lui ont permis de renouveler la structure du pouvoir gouvernemental d'une manière qui assurerait la dominance du libéralisme social jusqu'aux années 1980.

2. À LA LUMIÈRE DU *WAGNER ACT*

Les péripéties du NIRA et son démantèlement en 1935 par la Cour Suprême ont aplani la voie au passage du *National Labor Relations Act* (NLRA), communément connu sous le nom de *Wagner Act*. Cette loi, face à laquelle Roosevelt s'est montré d'abord réticent, a apporté un second souffle au projet de reconstruction nationale en affirmant le droit des travailleurs de se syndiquer, en interdisant l'interférence des employeurs dans l'organisation de la force du travail et en fondant le principe de négociation collective. Elle autorise le gouvernement à former le *National Labor Relations Board* (NLRB), dont le mandat est de veiller à ce que la règle de la majorité soit appliquée au choix démocratique des délégués et d'enquêter sur les pratiques dilatoires telles l'interdiction de la syndicalisation par les employeurs, les représailles ou le refus de traiter avec le syndicat.

Si le mouvement ouvrier apparaît comme le bénéficiaire du *Wagner Act*, celui-ci résulte de l'action de groupes disparates en quête de conditions sociales et économiques «tolérables». L'identification des facteurs explicatifs laisse croire qu'encore à ses débuts, le mouvement ouvrier, qui ne disposait pas de ressources matérielles et politiques

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*

permettant de confronter les puissantes organisations patronales, a bénéficié d'un concours de circonstances hors de son contrôle⁷¹. D'abord, la dépression et la crise économique ayant miné la confiance dans l'habilité auto-régulatrice du marché, la série de grèves a institué un climat de conflits menaçant tant la stabilité politique que l'ordre industriel. Ensuite, la perte de deux élections successives par le Parti républicain a mené au déclin des forces qui auraient normalement bloqué le passage. «L'élite des affaires», que l'opinion publique a rendu responsable des profondes difficultés économiques, ne pouvait même pas menacer de perturber une économie déjà largement dévastée. Enfin, le *Wagner Act* est à la fois le fruit des efforts des réformateurs politiques et le couronnement d'un agenda social développé pendant plusieurs décennies par des «*Progressive liberals*» qui ont continué de jouer un rôle central dans le *New Deal*. Les effets de la dépression ont amené ceux-ci à abandonner leur ambivalence quant à l'organisation de la force du travail à la faveur d'une position critique face au leadership politique et à l'élite des affaires⁷².

L'alignement des acteurs autour de la Loi semble se dessiner selon les intérêts et les frontières idéologiques⁷³. Acclamé par le mouvement ouvrier et par les démocrates libéraux, reçu prudemment par les populistes manifestement effrayés d'un mouvement ouvrier organisé, critiqué aussi bien par les conservateurs démocrates que par les communistes, dénigré par les Républicains et les groupes d'intérêts représentant les industriels et l'élite des affaires, le *Wagner Act* nous amène au cœur des dynamiques sociales de l'époque. Généralement, soutient Plotke, ses partisans le présentent comme le déclenchement d'un processus de démocratisation dont l'ultime finalité n'est pas d'encourager la prise de contrôle par les ouvriers, dans le sens négatif de subvertir les relations de propriété, mais d'affaiblir les forces d'exploitation et de créer des instances décisionnelles moins arbitraires en ce qui concerne l'organisation du travail⁷⁴. La «démocratie industrielle» doit être comprise comme la marche vers la construction d'un ordre équitable dans le domaine du travail.

⁷¹ Plotke, «The *Wagner Act* Again».

⁷² *Ibid.*

⁷³ Plotke, «The *Wagner Act* Again».

⁷⁴ *Ibid.*

Les détracteurs, qui ont été souvent rattachés à de vastes mouvements opposés aux réformes sociales du *New Deal*, ont émis deux objections principales. En tant que groupes corporatistes, les syndicats ne contreviendront pas seulement aux droits des propriétaires, mais les intérêts des travailleurs non affiliés seront aussi laissés de côté. En deuxième lieu, l'assistance de l'État à la syndicalisation ouvre la porte à une large bureaucratie davantage préoccupée par son propre développement que par les besoins des travailleurs⁷⁵. La Cour Suprême a toutefois réaffirmé la validité constitutionnelle de la loi en rappelant que le droit de s'organiser figure au rang des *droits fondamentaux*⁷⁶. Les employés en disposent au même titre que les employeurs ou les compagnies ont le droit de choisir leurs agents et leurs dirigeants. L'entrave au libre exercice de ce droit constitue une violation devant être poursuivie et condamnée par l'autorité législative compétente. Aux yeux de Plotke, la sanction légale et juridique investit le mouvement ouvrier d'un indéniable pouvoir politique. Vu le déclin des forces traditionnelles, le *Wagner Act* est devenu, entre 1936 et 1937, le pilier d'un ordre démocratique en émergence et d'un système politique axé sur la participation. Incorporant l'engagement à la stabilisation économique, à la régulation par le gouvernement et à l'équité redistributive il a symbolisé moins une adaptation aux crises économiques conjoncturelles que l'aboutissement du long processus à travers lequel les «*Progressive liberals*» sont parvenus, tant au niveau discursif qu'institutionnel, à laisser leurs empreintes sur la pensée américaine⁷⁷.

Nonetheless, given that «democracy» was a crucial ideological stake of the political conflicts of the day, linking it - via images of «fairness» - to a particular reformation of labor relations was a discursive strategy... When Roosevelt enters the field of labor relations, his own notion of fairness meant a duty to save the poor and oppressed from utter degradation, as well as a willingness to support efforts by the newly organized to participate in American political and social life. His vision was, of course, selective : nonetheless, the concept of democracy and fairness linked his paternalistic orientation with more participatory conceptions of Progressive liberals and parts of the CIO. Thus, «democracy», «fairness»

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ NLRB v. Jones & Laughlin Steel CO, 301 U. S. 1, April 12, 1937.

⁷⁷ Plotke, *Building a Democratic Order*; Dubofsky, «The Primacy of Politics». Dubofsky est d'accord que les «*progressive liberals*» étaient les principaux réformateurs commis à l'élargissement de l'arène démocratique et à la pleine incorporation des travailleurs et des minorités à la citoyenneté nationale. Il les décrit comme étant des «*bold progressive liberals*» not «*cautious social democrats*».

and «order» were linked in defenses of the Wagner Act⁷⁸.

Sefcovic soutient que la reconceptualisation du «droit des travailleurs» comme étant de nature collective contredit l'idée que les droits ne peuvent être accordés et reconnus que sur une base individuelle⁷⁹. Le *Wagner Act* indique l'un des rares moments où les valeurs associées à la communauté ont triomphé du «pur» individualisme. Il a favorisé l'extension aux membres de la classe ouvrière d'un ensemble de droits de citoyenneté se voulant aussi substantifs et réels que ceux appropriés par les industriels et l'élite des affaires. Toutefois, les arguments opposant la règle de la majorité aux droits protégés de la minorité témoignent de l'opposition non résolue des «droits naturels», des «droits humains» et des «droits de propriété». Ils renseignent sur le schisme idéologique entretenu dans la manière de théoriser l'individu et la communauté, ainsi que des apories auxquelles s'est confrontée la conscience américaine.

3. LES ANNÉES 1940-1950

L'optimisme de la gauche américaine s'est révélé de courte durée. La fin des années 1930, tout particulièrement la dépression de 1937-1938, a vu s'intensifier les critiques contre la sécurité sociale, contre les programmes d'assistance publique et contre les politiques d'emploi. Le *New Deal* ne se confronte pas seulement à la réticence du Congrès de passer certaines législations. Les enquêtes d'opinion révèlent aussi que la grande majorité souhaite que l'administration reprenne une orientation plus conservatrice⁸⁰. Lors des débats sur l'extension de la sécurité sociale en 1939, Douglas Brown met en garde contre le danger du paternalisme qui, tout en corrodant la liberté via la dépendance, enlève l'esprit d'entreprise et affaiblit l'éthique du travail. Il prévient que l'allocation de bénéfices supplémentaires aux dépendants aggravera les difficultés économiques, puisqu'elle peut amener les petits salariés avec de grandes familles à perdre toute incitation à retourner en emploi. Offrir la protection à tous sans égard aux critères contributifs, établir des systèmes de pension publiquement administrés comme

⁷⁸ Plotke, «The Wagner Act Again», p 127.

⁷⁹ Sefcovic, *Forming «Workers Rights»*.

⁸⁰ Polenberg, «The Decline of the New Deal».

une question de droits contreviennent au mécanisme délicat sur lequel reposent la performance et l'efficacité du capitalisme⁸¹.

D'un autre côté, la Loi sur les salaires et la durée de la semaine travail (*The Black-Connery Fair Labor Standards Bill*) adoptée en 1937 n'a semblé satisfaire personne intéressée à avoir des législations protectrices⁸². Alors qu'aux environs des années 1940, deux tiers de la force de travail n'était pas éligibles aux compensations de l'assurance-chômage, les critères restrictifs excluent près de 17 % des travailleurs qui l'ont déjà été. Les campagnes menées par Harry Hopkins, Aubrey Williams et Arthur Altemeyer pour l'extension compréhensive du *Welfare state* en faveur des chômeurs et des personnes âgées, ainsi que pour l'intégration de composantes de santé et d'assurance pour les handicapés n'ont pas abouti à des résultats significatifs. La défaite de *The Economic Bill of Rights* présenté par l'administration en 1943 et l'échec des propositions en faveur de la mise en place d'un programme national d'assurance santé n'ont pas seulement traduit le refus d'engager les États-Unis sur la voie du développement extensif du *welfare* en adoptant des mesures universelles⁸³. Ils ont aussi révélé les limites structurelles que constitue l'influence des employeurs dans la formation des politiques sociales ainsi que la résistance des intérêts privés et corporatistes au développement du *welfare state*.

Selon plusieurs auteurs, le libéralisme des années 1940 prend un cours significativement différent de celui de la décennie précédente⁸⁴. La reprise du concept de «l'économie d'abondance» rencontré dans un pamphlet publié en 1943 par le *National Resource Planning Board (NRPB)* veut dire que les Américains disposent d'une grande capacité autant de produire que de distribuer. Il revient au gouvernement la responsabilité de stabiliser les cycles d'affaires et de répondre aux demandes collectives par l'intermédiaire de politiques fiscales garantissant les «droits économiques au travail», la compétition juste et loyale, la sécurité économique, la satisfaction des besoins et l'égalité d'opportunité⁸⁵. Si les partisans du *New Deal* ont, à la fin de la guerre, adhéré aux

⁸¹ Brown, «Some Inherent Problems»..

⁸² Paulsen, « Ghost of the NRA ».

⁸³ Kaplan et Kaplan(1993); Gordon, «Why No National Health Insurance in the US ?».

⁸⁴ Brinkley, *The End of Reform*, «The Transformation»; Brown, «The Ambiguity of Reform».

⁸⁵ Voir Brown, «The Ambiguity of Reform».

programmes dédiés aux droits économiques, le virage déjà annoncé par Roosevelt lui-même a confirmé le déplacement des priorités de «réforme structurelle de l'économie» à celles de «croissance économique», de celles de «planification et redistribution» à celles «d'allocation et consommation». La transformation de certaines des politiques en instruments d'expansion économique dans le cadre du *Fair Deal* rendra manifeste l'abandon des efforts visant à modifier la distribution du pouvoir économique au travers de la gestion planifiée des ressources naturelles disponibles⁸⁶.

En effet, M. Brown maintient qu'avec le libéralisme de la fin des années 1940, on a abandonné les préoccupations de réduction de la pauvreté et des inégalités pour se concentrer sur la «création» et «la distribution équitable» de la richesse⁸⁷. Au niveau interne aussi bien qu'externe, assurer «la croissance avec équité» (*Growth with equity*) devient le nouveau talisman des politiques américaines. Pour sa part, Brinkley interprète le passage de la réorganisation structurelle de l'économie et des moyens de production aux 'idées révisées' de croissance économique et de consommation comme signalant la fin du «processus fragmenté» de luttes politiques et de réformes sociales datant depuis la fin du dix-neuvième siècle⁸⁸. La récession des années 1937-1938 n'a pas eu pour seul effet d'user les débats sur les alternatives. Elle a forcé le libéralisme à prendre une trajectoire moins réformiste et innovatrice que celle tracée au cours des premières années du *New Deal* et les démocrates à échanger leur discours de la redistribution équitable de la richesse contre celui de l'expansion des droits aux différents groupes. Confrontés à l'incapacité de renouveler l'économie politique, les tenants du «libéralisme social» du *New Deal* ont façonné le «credo compensatoire» de droits économiques, tout en se

⁸⁶ Voir Polenberg, «The Decline of the *New Deal*».

⁸⁷ Brown, «The Ambiguity of Reform».

⁸⁸ En réponse à ses commentateurs, Brinkley tient à préciser qu'il n'utilise pas «la fin des réformes» pour signifier que les politiques du *New Deal* ont échoué. C'est plutôt une reconnaissance que le nouveau libéralisme qui a, pendant plus d'un quart de siècle, soutenu la croissance économique, étendu les programmes sociaux et attaqué les obstacles à l'exercice de la liberté, a finalement laissé plusieurs catégories d'Américains dépossédés de leurs droits fondamentaux. Quel que soit le caractère pragmatique – le libéralisme des années 1940-1950 représente un déplacement de ce qui a été une vision plus critique de la structure de l'économie moderne et du comportement des grandes corporations (Brinkley, «The Transformation of New Deal Liberalism»)

commettant à l'utilisation des outils keynésiens pour stimuler la croissance économique et garantir la survie du *welfare state*⁸⁹.

En désaccord avec Brinkley, Plotke analyse le virage, d'abord, comme une manière de relâcher les tensions apparentes entre les forces de la modernisation et celles de la démocratisation, ensuite, comme un effort de mener à terme les engagements de réforme en dépit des oppositions et du regain de vigueur des courants conservateurs. Le passage au centrisme keynésien se veut une réponse pragmatique à un contexte devenu hostile aux politiques du *New Deal*. La reconstruction de l'ordre démocratique et les changements fondamentaux en matière de politique publique opérés au cours de l'année charnière 1934-1935 ont bénéficié de la mobilisation des masses et d'un réalignement des comportements électoraux⁹⁰. La convergence n'était pas le produit de forces impersonnelles et inexorables libérées par la Grande Dépression mais plutôt le résultat des stratégies développées par plusieurs groupes influents, en particulier les «*Progressive liberals*». Ces derniers ont formé dans le cadre du *New Deal* le bloc politique qui a réussi à forger au profit du Parti Démocrate de larges coalitions et une majorité électorale rassemblant, entre autres, les minorités défavorisées, les organisations ouvrières, les Blancs du Sud et les machines politiques urbaines. Pour tous ceux souhaitant le maintien de l'ordre national, égalitaire et cosmopolite, Truman et le *Fair Deal* ont représenté l'option face à une droite conservatrice rejetant la politique des groupes d'intérêts, la régulation publique de l'économie et de la société, ainsi que les programmes conçus à la faveur des minorités et des défavorisés⁹¹. Là où Brinkley prétend la «fin» des réformes sociales, il s'agit plutôt de reformulation et d'adaptation pour survivre aux luttes politiques⁹². Le nouvel ordre institué entre 1935 et 1938 s'est raffermi entre 1947-1949 en marginalisant les forces politiques se trouvant à sa droite comme à sa gauche⁹³. Sa perpétuation jusqu'aux années 1960 est redevable à la primauté accordée aux facteurs politiques, et non aux causes sociales. Car, dans une société où tout est marché, les droits

⁸⁹ Brinkley, *The End of Reform*; «The Transformation of New Deal Liberalism».

⁹⁰ Plotke, *Building a Democratic Order*.

⁹¹ *Ibid.* Pour un point de vue opposé, voir Katznelson, «Was the great society a lost opportunity?».

⁹² Plotke, «The Endurance of *New Deal* Liberalism».

⁹³ Plotke, *Building a Democratic Order*.

politiques, et non la gauche, offrent l'alternative viable pour la réorganisation des relations économiques et la création de nouveaux rapports sociaux⁹⁴.

3.1 Le retour au conservatisme social

Faisant rupture avec les préoccupations de justice sociale ayant caractérisé les premiers instants du *New Deal*, les années après la deuxième guerre mondiale sont marquées par la croissance économique, le renforcement de la culture de consommation, ainsi que par le retour à la distinction rigide entre sphères publique et privée. Dans *L'ère de l'opulence*, Galbraith maintient que «la renaissance du marché» et «le réveil de la libre entreprise» se sont produits aux dépens de «l'action publique»⁹⁵. Intimement liée aux milieux de réflexion conservatrice, spécialement autour de F. A. von Hayek et «des prophètes du marché comme les professeurs Milton Friedman et George Stigler», la reprise de la pensée économique classique et la profession de foi dans le marché révèlent «la rigueur avec laquelle on cherchait à réduire au minimum le rôle de l'État», ainsi qu'à délégitimer les services gouvernementaux et les dépenses sociales relatives aux politiques du *New Deal*⁹⁶. Les conservateurs soutiennent «que les services publics – et avec eux les impôts – sont contraires aux lois de l'économie, facteurs de régression politique et peut-être même immoraux». L'intervention publique nuit à «l'efficacité redistributive» du «système impersonnel que représente le marché»⁹⁷. Les mises en garde faisant croire que l'enseignement public, la politique du logement, l'amélioration des services de santé représentent un danger contre la liberté n'ont rencontré qu'une opposition modérée de la part des libéraux. Pour respecter leurs engagements sociaux, ceux-ci ont privilégié une logique keynésienne leur permettant autant de réglementer la demande globale que d'augmenter, en temps de crise, les dépenses ayant rapport au chômage et à la sécurité sociale. Enfin, conclut Galbraith, «en plaçant une si grande confiance dans la vertu curative d'une production en croissance» pour résoudre les difficultés d'ordre social,

⁹⁴ *Ibid.*, p. 56-57; Dubovsky, 1997, «The Primacy of Politics».

⁹⁵ Galbraith, *L'ère de l'opulence*.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

autant l'idée de la renaissance du marché que les préoccupations keynésiennes «ont mis les services publics à la diète»⁹⁸.

De l'autre côté, prise dans la logique de la guerre froide et de la croisade anticommuniste, la classe ouvrière, qui a constitué l'une des forces dynamisantes des politiques du *New Deal*, est entrée en léthargie, privant ainsi les activistes égalitaristes d'espaces sociaux et politiques nécessaires à une lutte indépendante⁹⁹. La réévaluation du libéralisme américain par opposition au totalitarisme a autant légitimé le maccartisme qu'elle a attaché un prix politique élevé à toute analyse faite en termes de classes¹⁰⁰. Il était, stratégiquement, devenu plus facile de contester les discriminations raciales ou religieuses en référant à l'universalisme américain que de soulever les questions concernant les inégalités économiques. Tout en minimisant les conflits et les contradictions, le structuro-fonctionnalisme s'est appliqué à reconstruire la compréhension de la société américaine autour des notions «d'assimilation» et «d'intégration». «L'ordre du jour de la nation, conclut Evans¹⁰¹, était à la paix, à la prospérité, à la tranquillité intérieure, ... à l'optimisme et à l'évacuation des complexités».

3.2 La marche vers la déségrégation raciale

La reconstruction idéologique provoquée par cette phase de fermeture des années 1950 n'a pas su pour autant empêcher certaines idées-forces, particulièrement en ce qui concerne l'accès à la pleine citoyenneté, de se régénérer en marge du contrôle politique. Tout en laissant transparaître le malaise d'une nation libérale au sein de laquelle l'attachement aux principes constitutionnels de liberté individuelle et d'égalité de droit ne dément pas les rationalisations de la discrimination et de la ségrégation, l'approche sociologique que Gunnar Myrdal développe dans *An American Dilemma* privilégie l'examen des conditions et des pratiques sociales au détriment de la référence aux principes abstraits. Essayant de cerner les dynamiques contextuelles de la

⁹⁸ *Ibid*, p. 20.

⁹⁹ Korstad et Lichenstein, «Opportunities».

¹⁰⁰ *Ibid*.

¹⁰¹ Evans, *Les Américaines*,. p. 401.

déshumanisation des «citoyens noirs», l'auteur adopte une perspective libérale qui maintient la force du credo américain mais remet en question l'intégrité morale de la société. Les conclusions n'ont pas seulement été utilisées dans de multiples cas impliquant la jouissance des droits civiques. Les évidences factuelles ont, selon l'expression de T. Marshall, offert au NAACP le «nouvel angle» d'attaque contre la ségrégation devant les tribunaux¹⁰².

La société américaine des années 1940-1950 a aussi subi un ensemble d'influences – internes et externes – affectant aussi bien les dynamiques de construction de l'espace public que la compréhension de la notion de citoyenneté¹⁰³. D'une part, le besoin de faire fonctionner l'économie de guerre a accéléré l'insertion sur le marché du travail des femmes et des Noirs. L'organisation des nouveaux travailleurs autour des enjeux salariaux et de meilleures conditions de travail par des syndicats comme le CIO a obligé le gouvernement à se pencher sur les inégalités relatives aux différences de sexe, de classe et de race¹⁰⁴. En permettant l'entrecroisement des luttes pour les droits civiques et celles plus larges pour l'égalité et la justice sociales, le mouvement de syndicalisation a facilité la participation de ces groupes à la nouvelle forme de «citoyenneté industrielle»¹⁰⁵. Ensuite, la migration de plus de trois millions d'Afro-Américains vers des endroits où les lois Jim Crow n'étaient pas adoptées n'en a pas fait seulement la minorité raciale urbaine la plus importante, elle a aussi facilité leur rassemblement en des blocs électoraux importants dans des villes comme Chicago, Détroit, New York et Philadelphie¹⁰⁶. Enfin, le langage du respect de la démocratie et des droits humains

¹⁰² Southern, «An American Dilemma in Court». Citons, entre autres, *Shelley c. Kraemer* (1948), *Sweatt c. Painter* (1950) et *Brown c. Board of Education* (1954).

¹⁰³ Korstad et Lichenstein, «Opportunities».

¹⁰⁴ Alors qu'à New York la syndicalisation des employés de transport s'est effectuée sans égard au sexe et aux origines ethniques, plus d'un demi million de travailleurs noirs ont rejoint le Congress of Industrial Organisation (CIO) qu'un éditorialiste de *Crisis* a décrit comme une «lampe de la démocratie».

¹⁰⁵ Cashman, *African-American*; King, *Civil Rights and the Idea of Freedom*.

¹⁰⁶ Le mouvement de migration débuté depuis la fin de la guerre civile s'est accéléré au début du 20^e siècle. À la suite de l'échec du mouvement de Reconstruction et de l'institutionnalisation de la ségrégation raciale dans le Sud, les Noirs ont été graduellement dépouillés de leur droit de vote; ils ont vu leur pouvoir de négociation se réduire à néant. Alors, un grand nombre a répondu à l'appel des États du Nord désireux de combler le manque de main d'œuvre provoqué par la Première Guerre mondiale. Ils se sont établis à New York, Chicago, Pittsburgh, Détroit, Cleveland ou Milwaukee. La Grande migration traduit ainsi le désir des Noirs du Sud de profiter de leur liberté et d'améliorer leurs conditions matérielles. Elle reflète le fait que les Noirs, qui viennent juste d'être affranchis de

justifiant la participation à la deuxième guerre mondiale a, face à l'inégalité raciale, provoqué un déplacement majeur dans l'opinion publique américaine. Beaucoup de gens sont devenus plus conscients des contradictions que représente le fait d'aller combattre le nazisme à l'extérieur et de maintenir la ségrégation à l'intérieur. En ce sens, même en étant de valeur symbolique, l'ordre du Président Truman bannissant la ségrégation dans les forces armées en 1948, l'adoption des lois sur les droits civiques en 1957 et 1960, l'établissement de la Commission sur les droits civiques sont autant d'étapes de délégitimation du jimcrowisme. Combinés aux autres acquis sociopolitiques et économiques, ces instants ont contribué tant à déplacer les interdits d'avant-guerre qu'à faciliter la création d'espaces de revendications à la lumière desquels des groupes marginalisés – en termes de sexe, de race et de classe – auront essayé de renégocier collectivement leur statut de citoyens. Ils ont rendu inévitables la redéfinition de la notion de citoyenneté américaine, ainsi que celle des rapports citoyens/État.

Si, sur le plan externe, l'on peut identifier les facteurs de la *Guerre froide* et de l'émergence de nouvelles nations en Asie et en Afrique, c'est la prétention d'assumer le rôle de chef de file du «monde libre» qui a amené les États-Unis à articuler l'idéal de liberté et celui d'égalité raciale¹⁰⁷. Cohérence en matière de politique étrangère exige, la réforme McCarran-Walter de 1952 s'est engagée sur la voie de «nettoyer» l'appartenance nationale des scories racistes¹⁰⁸. Les quotas axés sur les traits phénotypiques et sur l'origine nationale ont été remplacées par l'engagement à la liberté et à la démocratie, alors que le désir de protéger la nation contre l'assaut des espions et des provocateurs a remplacé le langage de «la pureté raciale». Toutefois Truman, qui dénonce les prémisses encore xénophobes de cette loi, y oppose sans succès son veto et institue une commission recommandant pour tout l'Hémisphère Est un quota unique qui serait racialement neutre, qui accorderait la préférence aux besoins du marché du travail et qui privilégierait la réunification familiale. En dépit de la décision du Congrès d'outrepasser le veto présidentiel, une autre réforme introduite par le sénateur John F. Kennedy et des

l'esclavage, se considèrent déjà en travailleurs libres ayant le droit de vendre leur force de travail là où ils l'entendent et en «citoyens» disposant du droit politique.

¹⁰⁷ Cashman, *African-American*; Fitzgerald, *The Face of the Nation*.

¹⁰⁸ Fitzgerald, *The Face of the Nation*.

changements effectués de manière ponctuelle ont réussi à éliminer les quotas raciaux et mené à l'application des précédentes propositions dont la visée première était de contrecarrer l'expansion communiste.

4. LA RÉÉVALUATION CONTEMPORAINE DU *NEW DEAL*

Le processus de théorisation du *New Deal* par des auteurs contemporains donne naissance à un large éventail de perspectives. La logique d'industrialisation¹⁰⁹ et sa variante de «valeurs nationales»¹¹⁰ réfèrent à la compréhension générale des politiques sociales, définies comme une modalité de réponse que sous la pression des citoyens, l'État apporte aux perturbations provoquées par le développement industriel et l'étalement urbain. Les convictions idéologiques et les valeurs sociales prédominantes déterminent autant le moment, la forme que la philosophie, le contenu et les finalités¹¹¹. En outre, des approches spécifiques se centrent sur l'autonomie de l'État¹¹², sur les groupes d'intérêts, sur les classes ou la coalition de segments de classe ou, enfin, sur les particularités institutionnelles des États-Unis¹¹³. La conceptualisation de l'État comme un acteur autonome qui, tout en étant influencé par la société, dispose de la capacité organisationnelle et structurelle de modeler – par intervention ou par abstention – les processus sociaux et politiques¹¹⁴ ne rencontre pas l'adhésion des théoriciens de classe¹¹⁵. Par exemple, à l'issue d'une analyse des causes de l'échec du NIRA et de l'adoption de l'AAA, Domhoff maintient que la classe capitaliste avait continué de dominer l'État¹¹⁶. La pensée selon laquelle le gouvernement fédéral dispose d'une quelconque autonomie face aux intérêts industriels, financiers, agro-alimentaires, agricoles s'avère erronée tant du point de vue théorique qu'empirique.

¹⁰⁹ Cutright, «Political Structure»; Jackman, *Politics and Social Equality*; Wilenski et Lebeaux, *Industrial Society*; Wilenski : *The Welfare state and Equality*.

¹¹⁰ Gronbjerg, Street et Suttles : *Poverty and Social Chang*; A. King, «Ideas, Institutions, and the Policies»; Rimlinger, *Welfare Policy*.

¹¹¹ A. King, «Ideas, Institutions, and the Policies»; Rimlinger, *Welfare Policy*.

¹¹² Evans, Rueschmeyer, et Skocpol, «Preface»; «Bringing The States Back in».

¹¹³ Domhoff, 1996, *State Autonomy or Class Dominance ?*; Winders, *Maintaining the Coalition*.

¹¹⁴ Evans, Rueschmeyer, et Skocpol, «Preface»; Skocpol, «Bringing The State Back in».

¹¹⁵ Domhoff, *State Autonomy*; Goldfield 1989, *The Influence of Labor*; Winders, *Maintaining the Coalition*.

¹¹⁶ Domhoff 1996, *State Autonomy*.

Reprenant la thèse qu'il s'agissait de «sauver le capitalisme»¹¹⁷, certains théoriciens du mouvement ouvrier ont, de leur côté, interprété le *New Deal* comme une récupération des luttes menées par la gauche et comme une tentative d'éliminer les obstacles structurels à l'hégémonie du capitalisme de monopole. Du point de vue de Milton¹¹⁸, l'éruption des grèves généralisées au début des années 1930 n'a pas seulement donné forme au mouvement social des ouvriers industriels non qualifiés. Elle a, au niveau national, dégagé le dynamisme amenant les derniers à transcender les différences ethniques, raciales, sexuelles et occupationnelles pour s'engager dans l'action collective contre la «trinité de fer» que symbolisent le capital, le pouvoir judiciaire et le gouvernement. Alors que les ouvriers exigeaient davantage que la simple cooptation avec les grandes corporations et les élites politiques, l'arrivée de Roosevelt a réorienté la révolte sociale vers la reconnaissance légale du droit de faire des demandes économiques¹¹⁹. Les droits de s'organiser en syndicats autonomes et de négocier collectivement ont été acquis seulement après l'abandon des revendications historiques d'exercer un contrôle sur les usines et sur le système de production. Il s'agit, en d'autres mots, d'une solution à la lumière de laquelle la renonciation au socialisme et à l'action politique indépendante est échangée contre des droits économiques et de la reconnaissance d'un certain nombre de demandes des unions syndicales. Les politiques du *New Deal* ont répondu aux maux ayant affecté le capitalisme – soit le niveau d'exploitation élevé, l'absence de régulation dans la compétition et des structures ne répondant plus à l'impératif d'accumulation – en induisant les «conséquences politiques» de la dilution des contestations sociales dans le consensus général, de la soumission du mouvement ouvrier aux procédures de négociation collective, de l'incorporation du procès de travail dans les sphères du marchandage politique et de la réaffirmation hégémonique du capitalisme de monopole¹²⁰. On a réussi le double pari d'unifier la classe capitaliste et de faire aux leaders syndicaux des concessions limitant le champ d'action de la classe ouvrière¹²¹. La

¹¹⁷ Voir Olson, *Saving capitalism*.

¹¹⁸ Milton, *The Politics of U.S. Labor*.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Levine, *Class Struggle*.

¹²¹ *Ibid.*

solution à la crise économique a été trouvée dans l'échange classique du pouvoir contre l'argent¹²².

Toutefois, font observer Magrass et Koenig¹²³, il ne faut pas faire chevaucher idéologies de classe et intérêts de groupes. Loin de constituer un bloc homogène, les hommes d'affaires se sont, au cours du *New Deal*, divisés en deux factions. Vu leur dépendance à l'égard de la circulation des ressources économiques, les financiers et les grands détaillants ont endossé l'expansion de l'État comme un moyen essentiel à la survie du capitalisme, alors que ceux qui se trouvaient dans le secteur des utilités, dans le transport et plusieurs autres industries l'ont considérée comme une menace pour la viabilité du système de libre entreprise et se sont opposés à tout type de régulation et d'augmentation de taxes. Tynes croit qu'autant les modèles centrés sur l'État que ceux centrés sur les classes dominantes évacuent le rôle des groupes d'intérêts¹²⁴. Les conflits d'intérêts se forment au sein et au delà de l'État, c'est-à-dire au creux des types d'interaction que celui-ci maintient avec la société en général. Les politiques du *New Deal* ont pris forme dans la convergence des structures étatiques et des structures de classes; elles sont médiatisées par la capacité des groupes d'intérêts de s'approprier les leviers institutionnels¹²⁵. Dans une société américaine où classe, race, sexe et d'autres types de relations sociales définissent le rapport citoyen/État, les luttes politiques et leur aboutissement en politique publique sont filtrés à travers les arrangements déjà en place et les relations sociales existantes. Le cadre constitutionnel de souveraineté fragmentée, de fédéralisme faible, de gouvernement limité et de pouvoirs séparés limite autant les possibilités pour l'action collective qu'il exige des mécanismes de médiation pouvant rallier des intérêts régionaux souvent contradictoires à certains standards pendant des crises perçues comme étant d'ordre national. Les alliances qui ont soutenu ou se sont opposées à l'adoption de politiques sociales sont à la fois temporaires, complexes et

¹²² Milton, *The Politics of US*.

¹²³ Magrass et Koenig, *Business Interest*.

¹²⁴ Tynes, *Turning Points*. L'auteur signale que l'expansion de la sécurité sociale s'est effectuée dans la convergence des intérêts partagés par les administrateurs du S.S, la Fédération américaine du Congrès du Travail des Organismes industriels, l'Association Nationale des Manufacturiers, la Chambre du Commerce des États, et les groupes de pression des personnes âgées.

¹²⁵ Weir, Orloff, et Skocpol, «Introduction».

fragiles¹²⁶. D'autre part, autant le déterminisme économique que ceux de classe et de race ne peuvent à eux-seuls expliquer le succès que les législateurs du Sud ont remporté dans leur opposition à la généralisation du *welfare state* avant, pendant et après le *New Deal*. L'aboutissement des luttes sociales en politique publique est conditionné par la puissance que certains groupes ont acquis sur le fonctionnement institutionnel, et dont sont privés d'autres. Les clivages sociaux ainsi que la vision américaine de l'État faible ont affecté les formes organisationnelles des interventions publiques et justifié les distinctions entre les programmes contributifs et les programmes non contributifs, entre l'assurance sociale et l'assistance publique¹²⁷.

4.1 Les biais sexuels

Plusieurs auteurs récents privilégient le genre et la race sur les autres types d'explication.¹²⁸ Selon Fraser, Sainsbury et Mettler, la Loi de la sécurité sociale divise la citoyenneté sociale selon les sexes¹²⁹. Toutefois, contrairement à Gordon qui inscrit cet état de fait dans la distinction opérée, dès le commencement, entre les législations de nature contributive relié à l'univers du travail et les programmes d'assistance publique destinés aux personnes dans le besoin¹³⁰, Mettler pense que les deux grandes composantes – soit l'UI et l'ADC – ont émergé sur un pied d'égalité. C'est plutôt au travers du processus d'implantation et d'institutionnalisation que les hommes et les femmes sont venus à être traités comme appartenant à deux souverainetés qualitativement différentes : les hommes comme des citoyens de la nation, les femmes comme des sujets exposés aux caprices des gouvernements locaux¹³¹. À la différence des programmes contributifs, la responsabilité de l'assistance publique est laissée aux seuls soins des États en ce qui concerne la forme, les critères d'éligibilité, les bénéficiaires et les méthodes d'administration. Si les pratiques administratives déterminées nationalement sont venues, avec le temps, à construire les programmes contributifs comme des droits, l'assistance

¹²⁶ Forest et Pifer, «Foreword».

¹²⁷ Skocpol, «A Society without a 'State' ?».

¹²⁸ Gordon, *Pitied but not Entitled*; Quadagno, *The Color of Welfare*.

¹²⁹ Fraser, *Unruly Practices*; Mettler, «Dividing»; Sainsbury, *Gender Equality* p. 28-29.

¹³⁰ Gordon, *Pitied but not Entitled*; Voir aussi Fraser, *Unruly Practices*, p. 149-153.

¹³¹ Mettler, «Dividing».

publique a connu trois décennies de gestion discrétionnaire de la part de bureaucrates pratiquant dans des contextes où la sanction communautaire avait préséance sur les droits individuels¹³². Dépendant des capacités financières et fiscales des États respectifs, des convictions sociales des administrateurs et des croyances collectives, les bénéfices varient d'un État à un autre, parfois même de localité en localité. Au lieu de libérer les enfants dans le besoin de l'indignité de la charité, l'ADC s'est souvent vu incorporée à des mesures d'assistance générale et de services sociaux¹³³. De l'autre côté, élaborés de manière à garantir l'autonomie des organisations de travail, à encourager l'éthique du travail et à protéger les travailleurs qualifiés, les critères d'éligibilité de l'assurance chômage se sont révélés profondément discriminatoires et exclusifs à l'endroit des femmes, des chômeurs et des travailleurs dont les salaires totalisent moins que le montant y donnant accès¹³⁴. L'amendement en 1939 de la pension de vieillesse a été pensé pour libérer les femmes blanches de la classe moyenne et leurs enfants des enquêtes intrusives et humiliantes de l'ADC et pour leur donner accès à un programme standardisé auxquels sont rattachés des bénéfices plus élevés, considérés comme des droits. Le changement, qui a laissé en arrière les enfants des mères seules – non mariées, divorcées ou séparées – ainsi que ceux dont les parents étaient des chômeurs chroniques ou employés au bas de l'échelle comme agriculteurs ou travailleurs domestiques, a du même coup privé l'ADC d'une clientèle qui constituait en fait la base de son soutien public¹³⁵. Orloff conclut que les écarts de couverture, de bénéfices et de critères ne révèlent pas seulement le caractère dual du système de sécurité sociale, ils institutionnalisent les inégalités¹³⁶. Ils aboutissent à une «stratification de la citoyenneté» et à l'augmentation des inégalités de sexe entre les citoyens¹³⁷. Sans égard à l'intention originelle, l'articulation des idées, des représentations et des actions lors de la mise en forme institutionnelle de la loi résulte en un ensemble de pratiques reflétant les divisions sociales, et dont les implications

¹³² Mettler, «The Stratification of Social Citizenship».

¹³³ Mettler, «Dividing».

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Orloff, «The Political Origins».

¹³⁷ Gordon, *Pitied but not Entitled*.

dépassent les seules questions d'égalité de justice, d'équité, de droit et d'obligation dans le réarrangement des contours de la citoyenneté américaine¹³⁸.

Toutefois, font remarquer Zollars et Skocpol, la proposition du système dual d'assurance sociale et d'assistance publique reflète les préoccupations d'aboutir à un compromis légitime tenant à la fois compte d'un ensemble d'enjeux sociopolitiques conflictuels et des multiples contraintes institutionnelles¹³⁹. Pour rendre la structure des programmes de sécurité sociale acceptable pour le Congrès, pour les journalistes et pour le public en général, le *Social Security Board* ne s'est pas seulement appliqué à construire un cadre culturel dans lequel il a proposé de comprendre la loi en relation avec les valeurs traditionnelles américaines¹⁴⁰; il a réinterprété l'individualisme américain de manière à le rendre compatible avec l'idée de protection publique, d'abord, en présentant un tableau sélectif des relations que l'État a entretenues avec la société dans le passé, ensuite en jouant sur les ambiguïtés existant entre la notion d'autonomie individuelle et celle d'intérêt personnel. Les limites sont inhérentes à la contrainte sociopolitique d'instituer par l'intermédiaire de la loi une conception de la citoyenneté sociale qui ne bouscule ni l'une, ni l'autre.

4.2 La question raciale

Braeman et *al.* soutiennent que la disposition de l'administration de Roosevelt d'accepter les rapports de pouvoir existant entre les différents groupes n'apparaît nulle part plus évidente que dans sa manière de traiter les Noirs¹⁴¹. Le président lui-même n'a endossé aucune législation de droits civils. Sous prétexte de ne pas aliéner les suprémacistes ou de soumettre un projet de loi que les politiciens du Sud auraient considéré comme 'anathème', il a refusé d'intégrer dans son agenda une loi fédérale contre le lynchage¹⁴². En deuxième lieu, les législations adoptées dans le cadre du *New Deal* ont semblé répondre aux revendications concernant le respect des droits civils et le développement

¹³⁸ Mettler, «Dividing», The «Stratification».

¹³⁹ Zollars et Skocpol, *The Selling of Social Security*.

¹⁴⁰ Zollars et Skocpol, *Cultural Making as Policy Tool*.

¹⁴¹ Braeman, Bremner et Brody, «Introduction».

¹⁴² Wolters, «The *New Deal* and the Negro».

d'un *welfare state* progressiste que le NAACP a mis de l'avant depuis sa fondation, mais ont été de peu d'utilité pour la grande majorité des Afro-Américains¹⁴³. Beaucoup de politiques et de programmes destinés à améliorer les conditions de vie des pauvres et des ouvriers sont discriminants à leur égard¹⁴⁴. Le AAA a constitué la première cause de la mobilité descendante des travailleurs agricoles noirs, déjà exclus des autres programmes pour des critères occupationnels. La décision de rembourser les propriétaires des plantations de coton a accéléré le renvoi des Noirs des fermes et leur migration vers le Nord où, sauf dans l'autre domaine non couvert du travail, l'emploi leur était également inaccessible¹⁴⁵. The *Federal Housing Administration* a renforcé la ségrégation résidentielle en refusant de garantir les hypothèques sur les maisons achetées par les Noirs dans les quartiers blancs. En même temps que *The United Housing Authority* construit des logements sociaux pour les familles noires, il finance des projets résidentiels séparés pour les blanches¹⁴⁶. La ségrégation en emploi pratiquée par d'autres agences comme *The Civilian Conservation Corps* and *The Tennessee Valley Authority* est accompagnée d'une exclusion des organisations syndicales comme *The American Federation of Labor*, qui a laissé presque les deux tiers des employés industriels noirs sans espoir de voir leurs conditions de travail et leurs salaires s'améliorer¹⁴⁷. L'extension des droits à la classe ouvrière a pris une base raciale qui, tout en teintant les mécanismes administratifs, a respecté la place historiquement accordée aux Afro-américains¹⁴⁸. La dynamique duale accordant des bénéfices généreux et basés sur l'emploi tout en réservant une maigre assistance à ceux qui ne travaillent pas ou sont dans des sphères non couvertes a contribué à augmenter le taux du chômage chez les travailleurs noirs, ainsi qu'à élargir les disparités socio-économiques entre les Blancs et les Non-Blancs¹⁴⁹.

Wolters explique la discrimination contre les Noirs par le triple facteur de l'influence des congressistes du Sud, de la puissance des partisans du droit des États et de l'octroi de la

¹⁴³ Hamilton, «The National Association».

¹⁴⁴ Valocchi, «The Racial Basis».

¹⁴⁵ Quadagno, «Race and American Social Policy».

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Hamilton, «The National Association».

¹⁴⁸ Lieberman, *Race and The Development of the American Welfare State*.

¹⁴⁹ Hamilton, «The National Association»; Valocchi, «The Racial Basis».

majorité des bénéfiques aux groupes bien organisés¹⁵⁰. D'une part, l'effort de résoudre les problèmes économiques nationaux d'une manière démocratique a conduit à un système dans lequel les bénéfiques les plus importants sont accordés à ceux qui sont bien organisés et politiquement influents. N'étant ni l'un ni l'autre, les Noirs ont peu gagné face au manque de sensibilité, voir même à l'hostilité des administrateurs. Le NAACP, qui a toujours maintenu que des clauses anti-discriminatoires seraient nécessaires pour accorder aux Noirs l'accès égal aux bénéfiques, ne disposait pas de pouvoir politique pour imposer ce que beaucoup de législateurs auraient interprété comme une transgression du droit des États¹⁵¹. D'autre part, les riches démocrates du Sud qui ont dominé le Congrès étaient déterminés à bloquer toute possibilité d'un système de sécurité sociale donnant le choix aux Noirs de rejeter les salaires d'exploitation qu'ils reçoivent en tant que travailleurs agricoles ou servantes domestiques¹⁵². Tout en justifiant la résistance à l'orientation social-démocrate, l'articulation de la politique sociale à la politique raciale a sanctionné la mise place d'un État social de type minimaliste et décentralisé, au sein duquel les Afro-américains se sont vu encore refuser l'égalité de citoyenneté¹⁵³. Toujours du point de vue de Wolters, en dépit de ces limites, le *New Deal* a accordé aux Noirs beaucoup plus de bénéfiques matériels et de reconnaissance que ne l'ont fait les autres administrations successives à la Reconstruction¹⁵⁴. Contrairement à Théodore Roosevelt dont le parti était essentiellement composé de Blancs du Sud et à Wilson qui a introduit la ségrégation dans l'administration publique fédérale, Franklin Delano Roosevelt a graduellement inséré les Noirs dans la coalition qui cherchait à garantir à chaque citoyen américain un niveau d'existence minimal¹⁵⁵.

¹⁵⁰ Wolters, «The *New Deal* and the Negro».

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² Gordon, *Pitied but not Entitled*.

¹⁵³ Lieberman, *Shifting the Color Line*.

¹⁵⁴ Wolters, «The *New Deal* and the Negro».

¹⁵⁵ Leuchtenberg, «The Roosevelt Reconstruction».

4.3 L'héritage du *New Deal*

De manière générale, les critiques contemporains reprochent au *New Deal* d'adopter des politiques sociales conçues selon les critères de sexe, de race et de classe¹⁵⁶ au détriment du modèle européen du système intégré de protection universelle¹⁵⁷. L'accès sélectif aux bénéfiques, soutient Gordon¹⁵⁸, a eu pour «effet pervers» de «renforcer les inégalités» en ce qui concerne l'accès à l'égalité de citoyenneté, le respect du droit individuel et le droit à la vie privée, et d'en faire des sources de légitimation au point qu'elles n'apparaissent plus injustes aux yeux de la majorité. La Loi de la sécurité sociale de 1935 a reconnu l'exclusion des minorités de sexe, de race et de classe, les mêmes catégories aujourd'hui considérées constitutives de l'*underclass*. Le *New Deal* n'a réussi ni à résorber le chômage, ni à rééquilibrer l'économie, sinon qu'à rendre plus tolérables les inégalités et les injustices entre les différentes catégories sociales¹⁵⁹. Brock commente pour sa part :

The history of relief during the New Deal began with hope for a national program to tackle poverty as social disease. It ended with half measures: with a Social Security system that was neither generous nor comprehensive, a federal works program that was certain to be short-lived, and modest grants to supplemental care for those who were physically or mentally incapacitated. General relief was returned to the states and the treatment of poverty was often assigned to the smallest units of government. Staffed by untrained officials administering a poor law that had not changed in essentials since the seventeenth century. These developments may have given new life to local self-government, but the fragmented character of public assistance has ruined all subsequent attempts to guarantee freedom from want¹⁶⁰.

La forme particulière du *New Deal* n'est pas inéluctable, continue Gordon¹⁶¹, elle reflète les choix opérés pour la mise en place de la Loi de la sécurité sociale, qui constitue aujourd'hui encore la charpente de la législation sociale américaine. Le rejet de l'alternative d'un système centralisé d'assistance publique et d'un programme fédéral de

¹⁵⁶ Gordon, *Pitied*; Quadagno, *The Color of Welfare*; Lieberman, *Shifting The Color Line*; Werum, *Warehousing the Unemployed-Whites only*.

¹⁵⁷ Skocpol, «Formation de l'État».

¹⁵⁸ Gordon, *Pitied but not Entitled*; «Social Security».

¹⁵⁹ Artaud, *L'Amérique en crise*.

¹⁶⁰ Brock, *Welfare*, p. 6.

¹⁶¹ Gordon, *Pitied but not Entitled*.

santé allait au-delà de la question des dépenses sociales. Il vise à restreindre la série de possibilités quant à l'extension du bien public¹⁶².

Brock insiste que les limites identifiées ne doivent pas pour autant obscurcir l'importance de ce qui a été réalisé¹⁶³. Il revient à Roosevelt l'honneur de résoudre le choix difficile entre la liberté et l'efficacité en élaborant un programme destiné à rééquilibrer l'économie, à étendre la liberté politique et à revitaliser la foi démocratique des chômeurs, des affamés, des sans-abris, et enfin, de toutes les victimes de la Grande dépression¹⁶⁴. Tant dans le domaine social que les domaines politique et économique, plus rien ne sera pareil après l'expérience du *New Deal*¹⁶⁵. Des idées encore impensables au début des années 1930 étaient devenues des propositions fondamentales de débat. De nouvelles compréhensions de l'égalité économique, de la justice sociale et de la responsabilité publique ont pris racine à une telle vitesse qu'aujourd'hui encore, on parvient difficilement à en jauger toutes les implications¹⁶⁶. Si les innovations politiques n'ont pas permis d'atteindre la pleine reprise économique, elles ont bouleversé significativement l'échiquier¹⁶⁷. Les grands producteurs se sont sentis moins vulnérables face aux cycles économiques; les ouvriers ont acquis le droit de s'organiser en vue de la négociation collective et de la défense de leurs intérêts; de nouvelles politiques sociales, fixant le niveau en dessous duquel il n'est pas permis à un citoyen de descendre, ont garanti au moins un minimum de subsistance aux gens exclus ou incapables de compétitionner sur le marché du travail.

La conviction que la résorption de la crise exige davantage que les transferts de ressources oriente vers la requalification professionnelle, la création d'emplois, l'accès à l'éducation et aux soins sociaux, la protection environnementale et l'extension de la participation politique. Roosevelt a brisé le «moule traditionnel» pour construire une

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ Brock, *Welfare*.

¹⁶⁴ Artaud, *L'Amérique en crise*; Humphrey, *The Political Philosophy*.

¹⁶⁵ Leuchtenberg, *The Roosevelt Reconstruction*.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Conklin, *The New Deal*.

alternative à un système qu'il a jugé moralement en banqueroute¹⁶⁸. Le 'nouvel état des affaires' auquel ont donné naissance les mesures de réforme ne lui a pas seulement survécu; il a servi de balises et de source d'inspiration à des philosophies sociales et politiques comme le *Fair Deal* d'Harry Truman, la *Nouvelle Frontière* de John F. Kennedy et la *Grande Société* de Lyndon Johnson.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Les dynamiques ayant présidé à l'évolution de l'idée de citoyenneté américaine au cours de la première moitié du vingtième siècle signalent le déplacement des revendications à l'égalité du domaine politique au domaine social. En dépit de l'institutionnalisation de la ségrégation raciale dans le cadre de *Plessy c. Ferguson*, l'exclusion des noirs n'a pas fait l'objet de grands débats à la Chambre pendant toute la période progressiste. Les femmes ont eu, après d'âpres luttes, obtenir le droit de vote mais sans la parité politique. En ce sens, l'époque progressisme est surtout caractérisée par la réingénierie sociale et la mise sur pied d'un *welfare state* embryonnaire conçu comme une réponse aux problèmes engendrés par l'industrialisation et l'urbanisation rapide.

Dans leur désir de favoriser le perfectionnement du système démocratique américain, les progressistes ont élaboré des mesures sociales concernant des domaines aussi variés que l'accès à l'éducation, la régulation du marché, la socialisation des soins de santé et l'amélioration des environnements de vie. Le conservatisme qui a marqué le gouvernement de Hoover a toutefois procédé, au cours des années 1820, à la délégitimation des réformes progressistes pour laisser place à la société de consommation. Hoover entend faire surtout la promotion du «libre choix». Le rejet mesuré du «pur laissez faire» dans la sphère publique s'accompagne en même temps du refus de cautionner toute décision pouvant aliéner le «libre choix». Le discours de la responsabilité gouvernementale ne signifie pas non plus l'endossement d'une société régulée, particulièrement en ce qui concerne les rapports du marché et le traitement des problèmes de chômage et de pauvreté.

¹⁶⁸ Skowronek, «Franklin Roosevelt».

La renaissance des enjeux sociaux, économiques et politiques au cours des années 1930, dans le cadre de la Grande dépression, ont placé en compétition non seulement les hommes et les intérêts mais aussi les idées et les convictions idéologiques¹⁶⁹. Le *New Deal* a accentué la tendance observée depuis le mouvement progressiste de magnifier les enjeux de la politique publique et de les filtrer non selon le mode électoral mais selon le mode bureaucratique et de la mise en place d'agences gouvernementales hiérarchiquement organisées¹⁷⁰. Ce réaligement structurel et organisationnel constitue l'espace où différentes catégories d'acteurs (groupes d'intérêts, industriels, ouvriers, minorités, Cour Suprême, ressources locales, leaders syndicaux, administrateurs publics, etc.) interagissent, tantôt en partenariat, tantôt en opposition avec le gouvernement, pour répondre aux impératifs de la crise économique provoquée par la «Grande Dépression». Il a pris forme à travers un ensemble de rapports de force permettant l'adoption de certaines politiques et le rejet d'autres, la légitimation d'une nouvelle philosophie sociale, la renégociation des frontières entre les sphères privées et publiques, la reconfiguration des interfaces entre l'ethos individuel et l'ethos collectif, ainsi que la réévaluation de l'esprit corporatiste¹⁷¹.

Le passage de l'État fédéral américain du rôle d'arbitre neutre à celui de promoteur du bien-être de la société et protecteur du citoyen altère autant les significations que les compréhensions de l'idée de citoyenneté américaine. Le concept même d'aide aux non travailleurs se veut un processus de socialisation des risques et des besoins qui entrent en contradiction aussi bien avec l'idée de l'autonomie individuelle qu'avec la croyance traditionnelle que le degré de participation à la force du travail dépend largement des initiatives personnelles plutôt que des conditions économiques¹⁷². La conception des programmes contributifs comme étant quasi-contractuels reprend l'idée que, dans la société individualiste, personne ne doit être rendu dépendant de la seule volonté du pouvoir public¹⁷³.

¹⁶⁹ Leuchtenberg, *The Roosevelt Reconstruction*.

¹⁷⁰ Roy, «From Electoral».

¹⁷¹ Eisenach, «The Scale of Vision in Progressive Justice».

¹⁷² Mettler, «Dividing».

¹⁷³ Weir, Orloff, et Skocpol, «Introduction».

Le *New Deal* propose de concilier deux philosophies politiques auxquelles sont rattachées respectivement des conceptions spécifiques de la citoyenneté : l'individualisme qui met l'accent sur les capacités individuelles et l'autosuffisance, et l'interventionnisme étatique qui cherche à établir, même de manière «mécanique», des liens de solidarité entre les citoyens. Ses adhérents tentent de repenser les arrangements institutionnels et économiques en vue de faciliter l'accès à la pleine citoyenneté à la majorité qui en est privée. Les politiques du *New Deal* sont donc actualisées au confluent d'un ensemble de visions, de peurs et d'inquiétudes, d'espoirs et d'aspirations¹⁷⁴. En ce qui concerne la compréhension de l'idée de citoyenneté américaine, leur analyse a permis de poser les questions fondamentales de la continuité et de la discontinuité, de la tradition et de l'innovation¹⁷⁵.

Du point de vue de Barrow, le développement économique a généré l'antithèse politique rendant possible le déplacement vers la «démocratie sociale», observé tant à l'époque populiste qu'à l'époque progressiste et celle du *New Deal*¹⁷⁶. Si le capitalisme industriel s'est de plus en plus évertué à justifier la forte concentration économique, l'esprit de la démocratie s'était déplacé vers la généralisation de la liberté et de l'égalité. Ces périodes dominées par le pouvoir juridico-légal et la science évolutive sont marquées par la renaissance de l'idéal politique et des efforts visant la réappropriation du pouvoir démocratique par «le peuple»¹⁷⁷. Il s'agissait, toujours selon Barrow, de transcender les antinomies afin de faire émerger «la civilisation américaine» dans une «forme pleine et finale»¹⁷⁸. Dans cette perspective, nous rejoignons l'idée de Beard que les actes posés à l'époque du *New Deal* ne peuvent être interprétés pour eux-mêmes, mais en termes de transformations sociales plus larges et plus profondes que les actes eux-mêmes¹⁷⁹. Nous en faisons une lecture intégrée qui, en tenant compte des contextes, des catégories d'acteurs, des enjeux, des controverses et des résultats, laisse percevoir le *New Deal* comme étant à la fois l'expression d'un nouvel ordre sociopolitique et un procès de

¹⁷⁴ Kesler, «The Public Philosophy».

¹⁷⁵ Brock, *Welfare*.

¹⁷⁶ Barrow, «Beyond Progressivism».

¹⁷⁷ Eisenach, *The Lost Promise*; McDonough, «The 'Welfare Rights State'».

¹⁷⁸ Barrow, «Beyond Progressivism».

¹⁷⁹ Beard, «The Historical Approach».

construction d'une citoyenneté américaine irréductible aux institutions étatiques, ainsi qu'aux sphères politique et juridique. Nous accordons aussi une attention particulière à la pensée de Fraser que le retour actuel au conservatisme et au néo-libéralisme met devant l'obligation de (re)poser certaines questions fondamentales sur l'héritage des *New Dealers*¹⁸⁰. Nous nous demandons, pour la suite de la démarche, si la démocratisation du système politique et la libéralisation du capitalisme économique ont vraiment eu lieu ? Quel est l'impact réel du *New Deal* sur l'Amérique contemporaine ?

¹⁸⁰ Fraser, *Unruly Practices*.

Université de Montréal

**Genèse et mutations de l'idée de citoyenneté américaine :
une lecture sociologique des rapports minoritaire-majoritaire**

par

**Pierre Joseph Ulysse
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en sociologie**

Septembre 2001-09-03

© Pierre Joseph Ulysse, 2001



HM

15

U54

2002

v. 007

t. 2

PARTIE IV
L'IDÉE CITOYENNETÉ AMÉRICAINE : ENTRE LES
DROITS FORMELS ET LES DROITS RÉELS



Nous venons, dans la troisième partie, d'explorer les mutations qu'a subies l'idée de citoyenneté américaine au cours de la première moitié du vingtième siècle. Nous avons mis en évidence comment des mesures sociales adoptées à l'époque progressiste et à l'ère du *New Deal* lui ont apporté un contenu substantif inspiré du rêve d'une Amérique égalitaire. Ce souci de contextualisation, qui traverse toute la thèse, vise en fait à faciliter une meilleure compréhension des enjeux contemporains comme la lutte contre la pauvreté, la justice sociale et la citoyenneté. Aussi, dans cette quatrième partie, nous pencherons-nous sur la triple révolution politique, sociale et identitaire à la lumière de laquelle les groupes minoritaires – les femmes, les Noirs et les immigrants – ont procédé à la déconstruction, puis à la reconstruction de l'idée de citoyenneté américaine au cours des années 1960. Puis, nous aborderons les dynamiques ayant, au cours de cette période, marqué l'expansion du *Welfare state* dans ses axes de lutttes contre la pauvreté et contre les inégalités, d'assistance publique et d'action positive.

CHAPITRE VI
DE LA RÉVOLUTION DES DROITS CIVIQUES À LA
RÉVOLUTION DES DROITS SOCIAUX

Les efforts déployés en vue de garder intacte la base de la démocratie américaine pendant la Seconde Guerre mondiale et l'importance que sont venues à prendre les notions de liberté et d'égalité ont mené à une plus grande politisation de la vie quotidienne. Certes, ces deux facteurs n'ont pas eu d'incidences institutionnelles immédiates, mais ils ont nourri l'idée de «citoyenneté étendue» (*expanded citizenship*) qui, tout en engageant le citoyen dans une matrice de relations formelles et informelles, se définit moins comme un attribut et un statut que comme la capacité de jouir des «droits réels» ou «substantifs»¹. Au cours des années 1960, la quête de liberté et d'égalité a justifié la formation de divers mouvements sociaux dont les revendications ont contredit l'idée d'une seule Amérique de classe moyenne, forgée autour de l'*ethos* individualiste et de l'adhésion commune à un ensemble de valeurs comme la liberté, la justice et l'égalité. Les différents mouvements répondent au désir des Noirs en particulier, et des groupes minoritaires en général, de lever les injonctions qui les frappent quant à la jouissance de «droits réels» et l'accès à la pleine citoyenneté.

L'effort des minoritaires d'instituer une démocratie axée sur l'inclusion et sur la justice sociale a mené à la triple révolution des droits civiques, identitaires et sociaux. Aussi s'agit-il dans cette partie de saisir l'évolution de l'idée de citoyenneté américaine à partir de la reconstruction du jeu des forces sociales ayant mené à la reconfiguration des rapports entre les majoritaires et les minoritaires au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Nous tenterons d'identifier les systèmes de médiation à la lumière desquels se négocie la nouvelle compréhension de l'égalité de droit et de la citoyenneté américaine. L'analyse est dotée d'une dimension dialectique qui, en se gardant de superposer l'ordre de l'État et l'ordre des rapports sociaux, entend renseigner sur les dynamiques de la reconstruction du système politique américain. Ce modèle dynamique cherche, d'une part, à éclairer l'interface entre les stratégies de luttes, les contraintes institutionnelles et les modalités de réponse apportées aux revendications minoritaires, d'autre part, à rendre compte de la réarticulation de l'idée de citoyenneté américaine aux notions de liberté, de droit, de justice, d'égalité et de démocratie. Il s'agit globalement de

¹ Hall et Held, *Citizens and Citizenship*; McAll, «Les murs de la cité».

délimiter le champ des possibles, tout en identifiant les excès et les faux-fuyants générés par le besoin de reproduction et de légitimation du système sociopolitique américain.

1. LE MOUVEMENT POUR LES DROITS CIVIQUES COMME PROCESSUS HISTORIQUE

En réponse à l'institutionnalisation de la ségrégation raciale à la fin du 19^e siècle ont émergé plusieurs organisations au sein desquelles les Noirs aient décidé à poursuivre la lutte pour l'égalité de droit et de citoyenneté. Fondé en 1909, le NAACP (National Association for the Advancement of Colored People) s'est donné le double agenda d'atteindre l'égalité de droit et d'œuvrer à l'amélioration de la condition sociale des Noirs². L'objectif de défendre les garanties constitutionnelles virtuellement annulées dans la décision de Plessy c. Ferguson s'est concrétisé dans la stratégie de mobiliser les forces locales et nationales et d'intervenir dans les luttes pour l'accès à la citoyenneté menées de manière collective ou individuelle³. Le NAACP a opéré comme ressource tant pour d'autres organisations privées et les agences gouvernementales que pour de nombreux individus venus y chercher l'assistance matérielle, légale et juridique. La croisade menée jusqu'en 1950 contre le lynchage et les actions légales entreprises contre le racisme institutionnel en ont fait l'une des plus grandes institutions alliant égalité politique et justice raciale. Son champ d'intervention couvre la restitution du droit de vote, l'accès en emploi, en éducation et aux services publics, la lutte contre la pauvreté, ainsi que les revendications de formation professionnelle⁴.

Tout comme le NAACP, le National Urban League, mis sur pied en 1910, opère à la largeur nationale en étendant ses bases à plus de 80 villes américaines. Composé de plusieurs agences professionnelles vouées à garantir aux citoyens noirs des chances égales en termes d'éducation, d'emploi, de logement, de santé et de services sociaux, cet organisme interracial cherche à briser les patterns discriminatoires empêchant les Noirs d'accéder à l'égalité politique tout en condamnant les migrants urbains à vivre l'exclusion et la pauvreté. La Ligue insiste que les institutions nationales n'atteindront

² Hamilton, «The National Association».

³ Morsell, «The National Association».

leur plénitude libérale et démocratique que lorsque les minorités défavorisées en général, et les Afro-Américains en particulier, seront autorisés à jouir de l'ensemble des droits que leur confèrent leur qualité d'êtres humains et leur statut de citoyens américains à part entière⁵. De tels objectifs se révèlent tout à fait congruents au langage de «destinée commune» et de «société multiraciale» adopté par le CORE (Congress of Racial Equality) dont la fondation remonte à 1941, soit une trentaine d'années plus tard⁶. Le désir de rendre les services publics accessibles aux Noirs et de mettre fin à la discrimination raciale en emploi et dans le domaine du logement ont inspiré une série d'actions directes non violentes, telles les sit-in et les Freedom Rides. Aussi tard qu'en 1963, le CORE compte encore un membership composé de deux-tiers de personnes blanches dont la participation a apporté une visibilité significative aux luttes de déségrégation du transport en commun, pour l'enregistrement des Noirs sur les listes électorales et pour le passage des législations sur les droits civils de 1964⁷.

Les premières décennies du 20^e siècle de l'histoire des Noirs américains sont aussi marquées par un processus de réhabilitation historique et par un nationalisme culturel inspiré de l'afrocentrisme de W.E. Dubois. Marcus Garvey galvanise les masses des ghettos urbains, canalise leurs frustrations et leurs désillusions en un mouvement de libération. Combinant des référents historiques et culturels à la promesse d'une terre de liberté, il proclame la création du *New Negro*, militant et fier de sa race. Le retour en Afrique lui étant apparu comme la meilleure solution aux problèmes de discrimination et d'exclusion, Garvey lie l'émancipation des Afro-Américains et celle des Africains en général. La fondation en 1915 de l'UNIA (The Universal Negro Improvement Association) et de l'ACL (African Communities League) insiste autant sur l'importance de promouvoir la dignité et la fierté raciales que sur celle de développer une civilisation spécifique. Le garveyisme opère dans des secteurs économiques aussi diversifiés que la buanderie, la restauration et la fabrication de poupées, manière de répondre aux besoins

⁴ *Ibid.*

⁵ Young Jr, «The Urban League».

⁶ Rich, «The Congress».

⁷ *Ibid.*

tant économiques que sociaux, culturels et identitaires des Afro-Américains⁸. Le rêve de créer une métropole a conduit à la 'Renaissance de Harlem' du point de vue artistique et culturel.

Pendant toute cette première moitié du 20^e siècle, la mobilisation et la politisation des masses noires ont été alimentées par la religion et la presse communautaire. La première symbolise l'espace clé de transmission de l'histoire et de la culture noires. Tout en maintenant le cap sur la foi et sur la «Terre promise», elle a offert une tribune où sont formulées et véhiculées les revendications sociales, politiques et économiques. Elle a contribué à la formation des nombreux leaders de la lutte pour les droits civiques, parmi lesquels certains sont admirés pour leur volonté de changement et d'autres critiqués pour leur attentisme et leur conservatisme⁹. Quant à la presse noire, elle a assuré surtout un rôle idéologique. Aussi bien au moment de la Grande Migration qu'au cours des deux guerres mondiales, elle est utilisée comme le principal mécanisme de protestation et de mobilisation. Y ont trouvé audience les différentes tendances, qu'elle soit nationaliste, afrocentriste, accommodationniste, intégrationniste ou réformiste. Elle a ainsi permis l'élaboration d'un ensemble de discours exigeant l'égalité politique, le démantèlement de la ségrégation raciale et le déplacement des frontières de classe¹⁰.

1.1 L'affaire Brown

Le mouvement de la déségrégation a pris de l'ampleur au lendemain de la Seconde guerre mondiale. L'annulation en 1946 par la Cour Suprême d'une loi d'État rendant légale la ségrégation des moyens de transport inter-étatiques est suivie deux ans plus tard par l'invalidation de tout contrat contenant des clauses discriminatoires et la condamnation des «primaires blanches», ainsi que du rejet en 1950 de l'application du principe «séparés mais égaux» au sein des universités, particulièrement en ce qui concerne la composition des classes, l'accès aux bibliothèques, ainsi que les restaurants. Le 17 mai 1954, la Cour n'a pas seulement déclaré anticonstitutionnelle la ségrégation et invalidé les conclusions de *Plessy c. Ferguson*, elle a réinstauré la clause d'égalité de protection du quatorzième

⁸ Harvey, «A Black Community Development Model».

⁹ Conyers Jr., «A Case Study of Social Stratification».

amendement et l'a reformulée de manière qu'elle soit inconciliable avec les inégalités et les injustices à caractère racial¹¹. À l'issue de l'affaire *Brown c. Topeka Board of Education*, la majorité des juges de la Cour Suprême maintient que le principe «séparés mais égaux» détruit l'égalité de droit et attribue aux Noirs le statut de citoyen de seconde classe. Décrivant l'éducation publique comme un droit devant «être accessible à tous sur un pied d'égalité», elle ordonne l'intégration scolaire et élabore un ensemble d'arrangements jugés conformes aux exigences de la liberté et à l'idéal de contrat social.

Aux yeux des auteurs ayant contribué au numéro spécial de *AAAPSS*, la proscription morale et constitutionnelle de la ségrégation *de jure* pratiquée par l'État représente l'événement qui a bouleversé le domaine de la politique publique américaine, ainsi que l'idée de citoyenneté américaine¹². Tout en rendant compte des stratégies de résistance¹³, les interprétations offertes reflètent les préoccupations quant à la prospective d'éliminer la discrimination raciale dans le champ des activités gouvernementales, spécifiquement dans les sphères de l'éducation publique, de l'emploi, des services publics et du logement¹⁴. La vision de De Reid traduit bien l'importance historique de ces décisions :

The fabric of these decisions, however – their trim yet tangled actuality – is no product of the moment but has been woven over the years. Public Policy, state rights, decrees of judges, acts of legislatures, popular or unpopular opinion have all entered into the design. And as abstractions meet concrete situations in many areas - educational, economic, political, and social - each will affect the other in the impact. For the decisions reveal a society at peace with confusion, surging toward a more

¹⁰ Voir *Ibid.*

¹¹ Le 17 mai 1954, la Cour Suprême des États-Unis déclare anticonstitutionnelle la ségrégation raciale dans les écoles publiques. Le 7 Novembre 1955, elle applique aux parcs et aux lieux publics le même principe.

¹² *AAAPSS, Racial Discrimination and Integration.*

¹³ Nabrit, «Legal Invention»; Fleming, «Resistance Movement». Selon ces deux auteurs, plusieurs mouvements de résistance se sont dessinés contre la déségrégation scolaire et des lieux publics. Les réactions qui varient d'État en État vont du total rejet à la complète adhésion. Certains envisagent carrément l'abolition de l'école publique, d'autres procèdent à la mise en exécution immédiate, alors qu'une troisième catégorie opte pour l'intégration progressive, permettant aux responsables exécutifs et aux leaders législatifs de soumettre des propositions. Toutefois, maintient Nabrit, les résistances et les stratégies de contournement ne sauront toutefois empêcher la destruction des barrières anticonstitutionnelles à la déségrégation.

¹⁴ *AAAPSS, Racial Discrimination.*

*democratic objective. Their ideal is social justice and their logic is the logic of things that change*¹⁵.

La décision atteinte dans *Brown c. Board of Education* institue le double processus de déségrégation et d'intégration, poursuit De Reid¹⁶. La déségrégation regarde la neutralisation des processus limitant la participation sociale, politique et économique des groupes minoritaires. Elle est à la fois la condition de démantèlement des barrières de race, et l'étape préalable à l'intégration. Elle sera réalisée dans la mesure où l'on réussit à modifier les institutions sociales, les comportements individuels et les systèmes de valeurs ayant supporté les structures ségréguées. L'intégration est de l'autre côté le processus par lequel les membres d'une société parviennent à briser les barrières pour mettre en place des conditions à la pleine acceptation de *l'Autre* sans référence aux différences ethniques, sexuelles ou raciales. «En tant que condition idéale, le processus d'intégration cesse d'exister seulement quand est acquise la pleine égalité de statut et de condition»¹⁷.

1.1.1 La réaction conservatrice

La réorientation de la politique publique vers les objectifs d'égalité de droit, de protection et d'opportunités que présupposent les précédentes décisions juridiques amène les forces racistes et conservatrices à accuser la majorité de la Cour Suprême de se substituer aux législateurs, d'usurper les fonctions du Congrès et des législatures des États. Elles lui reprochent également de se départir du principe de *stare decisis* (le droit comme principe de stabilité, de prédictibilité et de certitude) en renversant les décisions antérieures, en même temps que d'introduire dans les procédures juridiques des évidences extralégales provenant en majeure partie des sciences sociales au lieu de se contenter de la jurisprudence existante. Bénéficiant d'un important soutien au Congrès, les représentants du Sud radicalisent leur position et jurent de défendre le droit des États contre le comportement abusif du pouvoir judiciaire et l'empiètement du pouvoir fédéral. La «Déclaration des principes constitutionnels» signée par 101 membres du Congrès le 12

¹⁵ De Reid, «Foreword».

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*, p. ix.

mai 1956 demande aux États de ne pas honorer l'ordre de déségrégation. Un des comtés de la Virginie va même jusqu'à fermer les écoles publiques et à privatiser l'instruction. En 1957, le président Eisenhower s'est vu dans l'obligation de dépêcher des troupes fédérales à Little Rock pour faire respecter et appliquer la décision de la justice.

Les critiques semblent reprendre en majeure partie le point de vue que F.A. Harper a développé dans son pamphlet *Blessings of Discrimination*. Elles tendent à faire croire que le droit de discriminer est un droit humain fondamental¹⁸. Le restreindre par la loi constituerait, d'une part, une violation du droit de choisir son association, ses compagnons et ses voisins, d'autre part, à remplacer les «solutions pacifiques» inspirées de la loi naturelle par «le chaos et le conflit»¹⁹. La renaissance de l'épistémologie juridique conservatrice ne fait pas seulement des théories de la loi naturelle le fondement nécessaire de la démocratie américaine et la condition nécessaire à la stabilité politique²⁰; elle vient aussi rappeler que le principe «être séparé» reflète les paradoxes et les tensions constitutives d'une société américaine duale qui, tout en admettant l'impératif d'égalité civique, entend se maintenir racialement inégalitaire²¹.

1.2 Le mouvement des Noirs pour les droits civiques

Les référents historiques jusqu'ici identifiés auraient permis de croire que les années subséquentes à la décision *Brown* s'annonçaient dans la continuité de la paradoxale logique d'adopter des lois formelles confirmant l'égalité de citoyenneté mais de maintenir, par le biais de pratiques dilatoires, les inégalités réelles et quotidiennes. Toutefois, les récentes victoires devant les tribunaux, l'évolution de la situation internationale et le déplacement de l'opinion publique sur «le problème racial» ont donné aux Afro-Américains la conviction qu'ils n'avaient plus à accepter leur situation de citoyens de deuxième classe.

¹⁸ Voir Hook, *Democracy*.

¹⁹ Harper, cité dans Pathermos, p. 101

²⁰ Voir Kelsen, «Foundations of Democracy», p. 47; Muller, *Issues of Freedom*, p. 146.

²¹ Lively, *The Constitution*.

1.2.1 *La croisade anti-ségrégationniste*

Le mouvement pour les droits civiques, qui a atteint son zénith entre 1950-1960, a semblé se convertir en un mouvement de masse à la suite de l'arrestation en automne 1955 de Rosa Park qui avait refusé de laisser la section réservée aux Blancs dans un autobus public à Montgomery. Cette action a résulté en une campagne de boycottage du transport public et en des manifestations de masse. Les événements, mais surtout la brutalité avec laquelle la police traite les manifestants, ont saisi l'imaginaire national et renforcé le leadership de Martin-Luther King Jr. dont le pacifisme contraste avec l'hostilité de certains Blancs²².

Ayant privilégié l'action directe non violente sur le seul recours aux tribunaux pour garantir les droits constitutionnels, les militants du mouvement pour les droits civiques ont organisé des manifestations protestant contre les mesures de ségrégation à Greensboro, Nashville, Albany, Birmingham et Selma, tout en incluant la campagne de *Freedom Summer* au Mississippi en 1964²³. Alors que les sit-in organisés par le *Student Nonviolent Coordinating Committee* (SNCC) se dirigent contre la ségrégation des comptoirs de lunch et des autres places publiques dans le Sud, Ella Baker baptise du nom de «croisade pour la citoyenneté» le projet d'inscription sur les listes électorales qu'elle coordonne à l'échelle de cette partie du pays. Dans le Nord, les sit-in et les boycott se transforment en des manifestations contre les inégalités en emploi, dans le logement et en éducation. Lors de la marche interraciale à Washington (28 août 1963) – 20 % des 250 000 manifestants étant d'origine blanche – Martin Luther King réarticule les aspirations historiques d'inclusion de la communauté noire dans la foulée de Frederick Douglas, Harriet Tubman, Booker T. Washington et W.E.B. Dubois.

Longtemps monopolisée par les libéraux blancs et les Noirs de la classe moyenne, la quête d'égalité et la lutte pour les droits civiques se sont ainsi transformées en un mouvement de masse interraciale et interclasse. Le nouvel activisme qui met à contribution les institutions de la société civile, en particulier les églises noires, rompt

²² King, «Stride Toward Freedom», cité dans Friedman (ed), *The Civil Rights Reader*.

²³ R.H. King, *Civil Rights*.

avec l'idéologie légaliste du NAACP auquel tant le SNCC que le SCLC (*Southern Christian Leadership Conference*) reprochent de ne pas donner du pouvoir aux «victimes du racisme» et de faire peu de progrès dans la lutte contre la discrimination et la domination raciales²⁴. Il s'agit de mener une lutte d'intégration posée en termes de jouissance de droits fondamentaux niés par les autorités locales et congruente avec le pluralisme démocratique²⁵. L'organisation des manifestations de masse a apporté de la visibilité au mouvement pour les droits civiques et obligé les États-Unis à faire face aux problèmes de discrimination de manière dont ils ne l'avaient jamais fait auparavant. R. King définit le mouvement pour les droits civiques comme une quête de liberté et d'émancipation, un effort pour créer et rendre manifeste un nouveau sens d'identité individuelle et collective à travers la mobilisation politique²⁶.

1.2.2 *Le schisme idéologique*

Les leaders du mouvement pour les droits civiques s'appuient sur une coalition centriste, composée de Noirs, de libéraux blancs, de segments de la classe ouvrière, de groupes féministes et, enfin, de la plupart des membres du clergé. Martin Luther King retient la possibilité d'une double révolution en terme de droits et de valeur faisant référence à la justice économique, à l'accès au logement et à l'éducation, à l'intégration en emploi, à l'inclusion politique et à la déségrégation des sphères publiques. Passant en revue différents aspects du libéralisme américain, il a négligé stratégiquement l'idéologie raciale au profit d'une politique plus large de justice sociale, d'inclusion et de redistribution²⁷. Dans son célèbre discours du 28 août 1963, il ébauche un modèle de *color-blind society* donnant expression au rêve de voir l'Amérique devenir une nation où les individus ne sont plus jugés selon la couleur de leur peau mais selon leurs habilités et leur compétences²⁸. «C'est un rêve, déclare-t-il, profondément enraciné dans le rêve américain. Je rêve qu'un jour cette nation se lèvera et vivra selon la véritable signification de son credo : «Nous tenons pour évidente cette vérité que tous les hommes sont nés

²⁴ Bumiller, *The Civil Rights Society*.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ R. H. King, *Civil Rights*.

²⁷ Wilhelm, «Martin Luther King Jr.»

²⁸ Killian, «Race Relations»; M. L. King, «I have a Dream».

égaux ... Je rêve que mes quatre enfants vivront un jour dans une nation où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau mais sur leur personnalité»²⁹. M.L. King s'est ainsi situé dans un cadre éthique reposant sur le droit, sur les mérites individuels et sur le principe de non discrimination. «En termes de théorie politique et sociale, écrit Bouvet, la caractéristique principale du mouvement pour les droits civiques jusqu'au milieu 1960 est d'avoir porté des revendications empreintes à la fois d'égalitarisme et d'universalisme en réclamant l'intégration des Noirs dans une société américaine prospère à égalité de droits et de chances avec tous les autres citoyens américains»³⁰. En d'autres mots, King essaie d'aboutir à l'égalité de droit et de citoyenneté en capitalisant sur le sens même de l'idéal américain et de l'identité nationale³¹. Sharman conclut que la référence aux grandes valeurs et aux symboles clés de la culture blanche lui a permis d'élever l'intégration des Noirs en un objectif davantage social que racial³². Sa quête d'une plus large redistribution de la richesse collective présente une nouvelle vision des droits de citoyenneté universels.

L'effort de tourner les mouvements pour les droits civiques en un front commun de groupes défavorisés (une large coalition de classe) s'est toutefois achoppé sur les efforts séparatistes du courant radical de «pouvoir noir» (*Black Power Movement*). Les adhérents reprochent surtout à King d'adopter une stratégie de non-violence jugée «irréaliste» dans le contexte américain. «Il y a, soutient Malcom X cité par Oates, une grande différence entre la passivité de King et la passivité de Gandhi. Gandhi était un grand éléphant noir assis sur une petite souris blanche. King est une souris noire assise sur le dos d'un grand éléphant blanc»³³. Tout en répudiant l'identité américaine, les *Blacks Muslims* d'Elijah Muhammad rejettent ce que Malcom X appelle lui-même le «simulacre d'intégration» ou «l'intégration au rabais» au profit de la création d'une nation noire autonome et séparée³⁴. On ne peut être à la fois noir et américain, insiste Malcom X. La solution ne consiste ni à «vouloir se faire accepter par un gouvernement qui s'est servi de toutes les ficelles du système politique et scolaire pour continuer de reléguer [le Noir] au rang de citoyen de

²⁹ Voir Oates, *Martin Luther King Jr*, p. 279.

³⁰ Bouvet, *E Pluribus*.

³¹ Passavant, «The Landscape».

³² Nick Sharman, «Remaining Awake».

³³ Voir Oates, *Martin Luther King Jr*.

³⁴ Malcom X, *Derniers discours*.

seconde zone»³⁵, ni à «s'introduire de force» dans la société blanche américaine³⁶; mais à faire en sorte qu'on parvienne à «s'asseoir comme des hommes, de part et d'autre, et considérer les problèmes en termes de Noir et de Blanc»³⁷. Malcom X établit, en ce sens, une nette distinction entre le «nègre» et le «Noir», entre «l'Oncle Tom du 20^e siècle» et «le nouveau type de Noir». Le premier «se contente de simulacres» et de «brouille purement symbolique»³⁸. Le second «est celui qui pense pouvoir aller plus loin en se tenant debout sur ses deux pieds et améliorer sa situation en réglant lui-même ses problèmes»³⁹. «Le nouveau type de Noir» opte non pour «l'intégration» mais pour «la séparation», c'est-à-dire pour la création d'une «communauté séparée» où il a la charge de ses propres affaires, dirige sa propre économie, pratique sa propre politique. Contrairement à l'idée d'infériorité et de supériorité sous-jacente à la ségrégation, la séparation se conçoit dans une perspective de réappropriation d'un pouvoir collectif offrant au Noir la possibilité de ne plus se penser ou se comporter en opprimé⁴⁰.

Si Carmichael et Hamilton ne se veulent pas autant nationalistes que Malcom X, ils le rejoignent en ce qui concerne le désir de l'autodétermination, le maintien de l'intégrité identitaire et le développement d'une conscience raciale. La notion de *black power*, commentent-ils, «exhorte le peuple noir américain à s'unir, à reconnaître son héritage et à acquérir le sens de la solidarité. Elle l'encourage à définir enfin ses buts, à prendre la direction de ses organisations et à les soutenir lui-même»⁴¹. La quête de l'autodétermination implique autant le droit de contrôler «son existence politique,

³⁵ *Ibid.* 29.

³⁶ *Ibid.* p. 56

³⁷ *Ibid.* p. 27.

³⁸ *Ibid.* p. 21

³⁹ *Ibid.* p.22

⁴⁰ En réponse aux accusations de violence formulées contre son discours, Malcom X écrit «Mais un homme qui n'a pas ce qui lui revient de droit ne peut absolument pas penser en termes pacifiques» (*Ibid.* p.32). À la nouvelle de son assassinat, Memmi réitère, de manière tout à fait pessimiste, dans une note de bas de page : «La violence de l'opprimé n'est que le reflet de celle de l'opresseur. Par sa mort, Malcom X ne signe pas son erreur ou sa défaite, il confirme, hélas, que l'oppression est une machine infernale, que la relation oppresseur-opprimé est sans issue». Il ajoute : «L'assimilation est d'abord refusée par l'opresseur : c'est ensuite qu'elle fut refusée par l'opprimé, c'est alors seulement que naissent les Malcom X... La violence de Malcom X, enfin, aussi terrifiante et peut être discutabile soit-elle, est la réplique inévitable des refus opposés aux Noirs pendant si longtemps» (Albert Memmi, 1968, «Les chemins de la révolte», dans James Baldwin, Malcom X, Martin Luther King : *Nous, les nègres*, François Maspero, Paris, p. 20).

économique et psychologique» que celui d'inventer les termes qui permettent de se définir et de définir ses rapports avec la société⁴². Elle présuppose une remise en question des valeurs et des institutions de la bourgeoisie américaine qui «*prétend* vouloir une société libre et compétitive, mais refuse avec force et même avec rage, au groupe que forme le peuple noir, l'occasion d'entrer dans la compétition»⁴³. Dans de telles situations, pensent-ils, «rechercher aujourd'hui «l'intégration» c'est non seulement manquer de réalisme vis-à-vis du problème noir, mais c'est aussi le traiter avec mépris»⁴⁴. C'est adhérer à «un subterfuge» qui «perpétue le racisme».

Cette seconde version du *Black Power* ne prône pas le rejet total de la société américaine mais celui des principes et des institutions racistes⁴⁵. Tenant de ce qu'ils appellent le «racisme viscéral», Carmichael et Hamilton refusent de considérer «l'intégration» comme un objectif en soi mais comme l'ultime étape d'une démarche de transformation de la société américaine *via* la revitalisation de la communauté noire. «Le Black Power, écrivent-ils, repose sur un postulat fondamental : *avant d'entrer dans la société ouverte, un groupe doit commencer par serrer les rangs*. Nous entendons par là qu'il faut d'abord que le groupe soit solidaire, afin d'être en position de force pour agir efficacement dans une société pluraliste»⁴⁶. Il s'agit de «créer des bases de pouvoir, de force, à partir desquelles les Noirs pourront modifier les structures – locales ou nationales – de l'oppression, au lieu de rester dans leur impuissance»⁴⁷. Carmichael et Hamilton substituent à la vision de l'intégration le besoin d'un réel pouvoir. L'intégration, concluent-ils, signifie pour les Noirs «amélioration de leur vie économique et politique», être «capables de faire les choses par eux-mêmes» et, enfin, acquérir «le droit à l'identité

⁴¹ Carmichael et Hamilton, *Le Black Power*, p. 60.

⁴² *Ibid.* p. 9 et p. 49

⁴³ *Ibid.* p. 55. Italique dans le texte.

⁴⁴ *Ibid.* p. 72.

⁴⁵ *Ibid.* p. 60.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.* p. 63

et la libre disposition de soi-même»⁴⁸. Car «ce qui doit être détruit, ce n'est pas la communauté noire, ce sont les relations de dépendance coloniale qu'on lui a imposées»⁴⁹.

1.2.3 *Le Black Power : une notion polysémique*

Tant Meier que McCartney soutiennent que le *black power* est une notion polysémique⁵⁰. Le premier croit que 'le terme polysémique de pouvoir noir' est articulé comme un mode plutôt que comme une réponse au racisme. Il signifie, dans le sens politique, l'autodétermination et l'utilisation du pouvoir acquis pour améliorer les conditions de vie de ceux vivant sur les fermes ou dans les ghettos, dans le sens économique, la création d'entreprises noires, autonomes et indépendantes, dans le sens socio-éducatif, la gestion communale des écoles dans les ghettos noirs. L'accent varie de la possession formelle du droit à l'obligation légitime de se défendre contre la violence blanche et contre la brutalité policière. En deuxième lieu, le terme se veut paradoxal. Il représente à la fois un sens du pouvoir généré par les victoires précédentes du mouvement pour les droits civiques et une échappatoire face à l'impuissance des masses noires d'atteindre rapidement la pleine égalité. Lorsque l'épuisement a ramené à la «dure réalité» que l'action directe non violente n'était pas plus une panacée que l'action légale, les radicaux noirs ont rejeté toute idée d'intégration – vue comme étant gradualiste et réactionnaire – au profit du séparatisme racial. Meier précise cependant que le refus d'intégration n'a pas constitué le courant dominant dans la pensée afroaméricaine. Alors que le séparatisme a commencé à décliner après le *Black Political Convention* tenu à Gary en 1972, la fierté raciale s'est combinée au désir d'une meilleure participation à la société américaine. Stewart maintient aussi l'idée que le *black power* n'était pas un mouvement en soi, mais une tentative de rendre efficace le mouvement pour les droits civiques et d'attirer une nouvelle génération d'activistes⁵¹. Beaucoup de Noirs y ont participé dans le but de confronter un environnement social défavorable et hostile.

⁴⁸ *Ibid.* p. 51, 62, 63.

⁴⁹ *Ibid.* p. 73

⁵⁰ McCartney, *Black Power Ideologies*, p. 111.

⁵¹ Stewart, «The Evolution».

Pour sa part, McCartney parle «des idéologies» du *Black Power*. Il montre que le terme est utilisé aussi bien pour signifier le refus des valeurs sociales dominantes que pour se constituer en groupe de pression, aussi bien pour tenter de renégocier ses rapports à l'État que pour favoriser l'émergence d'une nouvelle conscience noire⁵². Les significations idéologiques rattachées aux diverses formes du discours du *Black Power* sont à la fois distinctes et complémentaires. Elles se ressource toutes aux expériences collectives d'oppression et obéissent à la même logique de quête d'humanité. Les adhérents chérissent le même désir d'acquérir l'autonomie politique, partagent la même détermination de créer un nouveau sens de soi⁵³. Se rappelant des échecs historiques, ils ne veulent plus se limiter à l'éthique de la solidarité sociale ou au réveil moral de la conscience raciale. Ils mettent en branle une tentative de réappropriation de la marge, empreinte du désespoir de voir d'autres concessions formelles ne pas aboutir à un *real black empowerment* ou aux profondes transformations qu'exigerait le redressement de la situation des Noirs habitant les ghettos⁵⁴. Même en y intégrant l'idéologie révolutionnaire du *Black Panther Party*⁵⁵, le *black power* reste le produit de la condition sociale du Noir. Il peut se définir comme étant à la fois une révolte contre le racisme collectif et institutionnalisé, une quête autonome d'affirmation et de réalisation de soi, enfin, une stratégie partagée contre le pouvoir oppressif de la majorité blanche et contre l'invisibilité sociale.

1.2.4 Un même rêve d'intégration

Jusqu'ici, on a vu que chaque génération d'Afro-Américains développe une vision émancipatoire reflétant l'exigence d'alléger l'oppression raciale à l'ombre de laquelle se construit leur quotidien. En quête continuelle d'égalité de droit et de citoyenneté, ils renouvellent des luttes les donnant à voir tantôt comme une minorité raciale exploitée, tantôt comme «une nation dans une nation». La participation sociopolitique, l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, l'acquisition de la richesse, le désir d'autonomie individuelle, la solidarité raciale, la possibilité d'un État noir

⁵² McCartney, *Black Power Ideologies*.

⁵³ Killian, «Black Power».

⁵⁴ Voir Doss, «Imaging»; Bush, *We Are not What We seem*.

indépendant, l'émigration - physique ou symbolique - vers l'Afrique révèlent autant de stratégies et de facettes d'un processus de transformation historique dont la compréhension oscille de l'accommodement racial au nationalisme, de la réhabilitation politique et économique à la revitalisation culturelle. Ce complexe d'idées a pris corps dans des courants de pensée différents, dont les plus prégnants semblent être l'abolitionnisme et le parlementarisme de Frederick Douglas, le gradualisme de Booker T. Washington, le pan-africanisme de W.E. B. Dubois et de Marcus Garvey, le légalisme procédurier de NAACP, le réformisme de Martin Luther King Jr et le séparatisme de Malcom X. De l'intégrationisme de Douglas au nationalisme de Garnet et de Delany, de la conscience raciale de Garvey au séparatisme de Malcom X, il s'agit, pour paraphraser Dubois, de rendre possible pour un homme d'être à la fois Noir et Américain sans être maudit et méprisé par ses concitoyens ou sans voir la porte des opportunités rageusement fermée à sa face⁵⁶.

Il demeure aussi vrai que, saisies dans leurs complexités, les significations associées aux mouvements des Noirs des années 1960 ramènent au seul impératif d'égaliser les opportunités économiques, sociales et politiques. «Martin Luther King et Malcom X, écrit Memmi, ne sont pas des solutions historiques possibles au problème noir, entre lesquelles les Américains pourraient choisir... Ils jalonnent le même et implacable itinéraire de la révolte, dont il est rare que le ressort, une fois lâché, ne se détendra pas jusqu'au bout»⁵⁷. En dépit de leur caractère contrastant, l'intégrationisme du premier et le séparatisme du second ne représentent que des facettes complémentaires «d'un double mouvement de refus de l'oppression et d'affirmation de soi»⁵⁸, le résultat d'un même processus de prise de conscience et d'émancipation collective⁵⁹. Loin d'être exclusifs ou contradictoires, les deux se relayent : «l'un appelle l'autre, l'un suit l'autre et le conclut»⁶⁰. Le radicalisme de Malcom X a rendu acceptable le réformisme de King aux

⁵⁵ Voir Heath, *Off the Pigs !*

⁵⁶ W.E.B. Dubois, *The Soul*.

⁵⁷ Memmi, «Les chemins de la révolte».

⁵⁸ *Ibid.* p. 18.

⁵⁹ Okafor, «The Functionnal Implications».

⁶⁰ Memmi, «Les chemins de la révolte», p. 16.

yeux d'une société majoritaire exclusiviste mais ébranlée dans ses fondements juridiques, politiques et sociaux. Il s'agit, pour les deux, de la poursuite du même rêve d'intégration et d'égalité sociopolitique.

1.3 La «seconde reconstruction»

L'arrivée au pouvoir de John F. Kennedy constitue un tournant majeur dans la lutte pour l'obtention des droits civiques. Quoique son discours d'investiture reste muet sur la question de l'égalité de droit, le président prend, dès son accession au pouvoir, plusieurs décisions symboliques consistant en la nomination d'un noir à la tête du *Housing Department*, un deuxième à la maison Blanche et un troisième auprès du Secrétaire au Travail. Il a aussi nommé l'avocat Thurgood Marshall juge fédéral à la cour d'Appel de New York. Kennedy s'est donné deux axes de lutte contre la discrimination: l'égalité dans l'embauche et l'obtention du droit de vote. Aussi tôt qu'en 1961, le président introduit dans le discours public le concept d' «*affirmative action*» et annonce une série de «mesures exécutives» traduisant sa stratégie de mettre à contribution les branches du gouvernement pour éliminer la discrimination dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle.

À la suite des violences à Birmingham, Kennedy appelle à «la conscience de la nation» en décrivant la discrimination raciale comme «un problème moral» violant «le principe selon lequel tous les hommes sont créés égaux et selon lequel les droits de tous les hommes sont lésés quand ceux d'un seul sont menacés». «Nous affrontons, poursuit-il, avant tout une crise morale... Il s'agit de savoir, c'est le cœur de la question, si tous les Américains peuvent accéder à l'égalité des droits, si nous sommes prêts à traiter nos concitoyens comme nous souhaitons être traités....Allons-nous dire au monde, et, pire encore, allons-nous dire à nous-mêmes que notre pays est celui de la liberté, sauf pour les Noirs, que nous n'avons pas de citoyens de seconde zone, sauf les Noirs, que nous n'avons pas de classe ou de castes, pas de ghettos, pas de race des maîtres, sauf s'il s'agit des Noirs ?... Notre nation ne sera pas complètement libre tant que tous ses citoyens ne le seront pas»⁶¹. Tenant sa promesse de demander «au Congrès de s'engager plus qu'il ne

⁶¹ Kennedy cité dans Oates, *Martin Luther King Jr.*; Kaspi, *Kennedy*.

l'a jamais fait jusqu'ici à l'égard du principe que la race n'a aucune place dans la vie et la loi américaine» et suivant les conseils de l'Attorney général Robert Kennedy, le président soumet le 19 juin 1963 un projet de loi recommandant l'accès égal aux services publics et parapublics (hôtels, restaurants, stations de services, hôpitaux, théâtres, magasins, terrains de sports), l'universalisation du droit de vote, l'égalité dans l'embauche, l'accélération de la déségrégation scolaire et l'interdiction d'allouer les fonds fédéraux à tout projet reposant sur la discrimination. Après son assassinat, l'insistance avec laquelle Lyndon B. Johnson a réitéré cette position a résulté en l'adoption des lois sur les droits civiques (*Civil Rights Act*) et sur l'égalité d'opportunité (*Equal Economic Opportunity Act*) en 1964, puis sur le droit de vote (*Voting Right Act*) en 1965⁶². L'arsenal juridique est complété par le *Fair Housing Act* (1968) et le *Comprehensive Employment and Training Act* (1973).

Soutenant la thèse de l'instabilité interne d'une société déchirée par les injustices sociales et la discrimination raciale, le rapport Kerner sur les émeutes urbaines publié en 1968 conclut à la formation de «deux sociétés, une noire, une blanche, séparées et inégales». L'identification du racisme comme la principale cause de cette dualité amène la Commission à recommander la mise en place de politiques publiques inclusives, c'est-à-dire capables de répondre aux désirs d'intégration des minorités et de faire partager à tous les membres de la société le credo américain. Il s'agit, de ce point de vue, de compléter les traditionnels droits civiques avec des mesures sociales visant à augmenter la participation politique et économique de ces derniers⁶³. Tout en explicitant le principe de non-discrimination laissé à l'état latent dans l'affaire Brown et en l'étendant aux différentes sphères d'activités sociales, l'ensemble des lois fait croire que le «dilemme racial» laisse le seul univers moral et devient un problème politique, puis légal.

⁶² Alors que la première loi met fin à la ségrégation raciale et rend obligatoire la déségrégation scolaire, la deuxième permet aux minorités, particulièrement les Noirs pauvres, de bénéficier de l'égalité formelle dans l'embauche et de l'accès égal aux bénéfices des programmes d'aide sociale. La troisième entend protéger l'exercice des droits politiques des Noirs partout aux États-Unis. La coalition interracial, notamment les leaders blancs de dénominations religieuses faisant partie du SCLC, a été la force critique et stratégique ayant rendu possible l'adoption de ces lois.

⁶³ U.S. Riot Commission, *What happened?*

A. Kaspi fait observer que «Kennedy n'a pas mené, pour l'égalité entre Noirs et Blancs, la croisade qu'on supposerait. Il a procédé avec la lenteur, les hésitations et surtout la prudence du politicien expérimenté. Il a fallu au moins deux ans pour que les belles paroles soient suivies d'actions significatives»⁶⁴. Toutefois, les initiatives prises par son administration semblent constituer l'étape charnière du Mouvement pour les droits civiques⁶⁵. Kennedy a fait preuve d'une volonté politique que la majorité des conservateurs noirs interprètent comme une porte ouverte sur la justice raciale, particulièrement sur les opportunités dans les affaires, dans l'administration publique et dans le monde académique. Retrouvant la foi dans la possibilité d'une société américaine intégrée et pluraliste, c'est-à-dire une société où la parité serait offerte à chaque personne sans égard à la race ou à la couleur de la peau, le NAACP a échangé la quête d'égalité des chances contre celle d'égalité des résultats. Il s'agit, pour ce groupe de pression et de défense des droits des Noirs, d'influencer de l'intérieur les institutions établies plutôt que de les combattre de l'extérieur, ceci en combinant l'action en justice et la participation à la mise sur pied des mécanismes compensatoires.⁶⁶

1.3.1 L'égalité des droits, une notion substantive

La signature de la loi sur les droits civiques et la reconnaissance du principe de non-discrimination a ensuite mené le pouvoir public américain à reconceptualiser de manière substantive les notions de liberté et d'égalité. En 1965, le président Johnson déclare :

Freedom is not enough. You do not wipe away the scars of centuries by saying : Now you are free to go where you want, do as you desire, choose the leaders you please. You do not take a person who for years has been hobbled by chains and liberate him, bring him to the starting line and then say 'You are free to compete with all the others', and still justly believe that you have been completely fair⁶⁷.

L'enjeu central reste pour l'État américain de parvenir à un modèle de société qui puisse intégrer ceux qui sont historiquement exclus et discriminés en dépassant le niveau

⁶⁴ Kaspi, *Kennedy*, p. 183.

⁶⁵ Brauer, *John F. Kennedy*.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ L. B. Johnson cité dans Graham, *The Civil Rights Era*, p. 6.

formel : «*We seek not just freedom but opportunity, not just equality as a right and a theory, but equality as fact and as a result*»⁶⁸.

Le contenu de ces deux extraits énonce sans équivoque que l'égalité procédurale reste une condition nécessaire mais non suffisante. Pour atténuer les effets des discriminations passées, il revient au gouvernement de prendre des mesures permettant de déplacer les barrières gênant la pleine intégration des citoyens minoritaires. Il importe de mettre de l'avant un schème proactif ou compensatoire capable de rétablir l'équilibre social entre les différents segments de la société.

L'administration Johnson entend satisfaire aux exigences de l'égalité substantive par l'intermédiaire d'un ensemble de législations destinées à corriger les problèmes de pauvreté, du logement, du chômage, de l'éducation, de l'accès aux soins et aux services sociaux. L'inflexion politique en faveur de l'égalité substantive n'a toutefois pris son cours déterminant qu'avec l'ordre exécutif 11246, l'ordre par lequel le président interdit aux compagnies ayant des contrats avec le gouvernement de pratiquer ou poursuivre la discrimination en emploi. La notion «d'action positive» inscrite dans le chapitre VII de la loi sur les droits civiques a également justifié la mise en place de mécanismes d'inclusion visant à alléger le poids de l'échec de l'égalité formelle sur les femmes, les Noirs et les minorités en général. La Cour Suprême qui, au cours des années 1970, devient le principal architecte de la société juste et égalitaire autorise les tribunaux locaux à formuler des mesures légales destinées à éradiquer les effets de la ségrégation scolaire⁶⁹. Malgré les sérieuses réserves formulées quant aux considérations de race ou de sexe, elle admet que l'action positive représente une étape nécessaire dans la réparation des transgressions du passé, faisant aujourd'hui encore obstacle à l'inclusion de tous les groupes à la société américaine. Les mesures vouées à combattre la discrimination – tant *de jure* que *de facto* – ont ainsi fait renaître le mythe de la société perfectible, tendant vers la réalisation de ses promesses historiques d'égalité de droit, de liberté et de citoyenneté. Ayant pour visée d'universaliser les possibilités d'accomplissement

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Swann v. Charlotte- Mecklenburg Board of Education (1971).*

individuel⁷⁰, elles sont dessinées comme des outils de reconstruction des liens sociaux et s'imposent comme des panacées dans la résolution de la crise de légitimité qui traverse la société américaine⁷¹.

L'implantation de «l'action positive» traduit le désir de l'État américain d'atténuer les effets des inégalités cumulatives en termes de sexe, de race et de classe en vue d'assurer l'intégration des membres des groupes minoritaires et d'en faire des compétiteurs égaux⁷². Tout en ayant une visée antidiscriminatoire, l'action positive concerne moins les appartenances catégorielles que l'égalisation des opportunités selon le principe d'équité fondamentale. Elle pose l'accès égal à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux services publics comme des droits sociaux et économiques associés à la pleine citoyenneté. Ces mutations témoignent non seulement de la volonté de répondre aux demandes d'inclusion formulées dans le cadre des mouvements pour les droits civiques mais aussi des changements de vision en ce qui concerne la conception de la citoyenneté et la fonction de l'État⁷³. Associées aux idées d'émancipation, de justice sociale, d'égalité et d'autonomie individuelle, elles se révèlent, au-delà des garanties institutionnelles existantes, aptes à générer de nouvelles formes de participation pour les minorités marginalisées.

Plusieurs critiques croient toutefois qu'étant conçue dans une optique de maintien de l'ordre public, l'action positive n'est qu'une réponse peu coûteuse aux exigences à l'inclusion des minoritaires⁷⁴. Elle évacue les rapports de pouvoir qui produisent l'exclusion et modifie peu les règles qui, tout en prétendant à l'impartialité, ont toujours avantagé un seul type de personnes aux dépens de tous les autres⁷⁵. En deuxième lieu, le soutien à la restitution des droits civiques et à la mise en place de mesures de redressement social ne s'est traduit ni en la modification profonde des représentations négatives développées vis-à-vis des Noirs, ni en l'élimination des pratiques informelles

⁷⁰ American Civil Liberty Union, *Affirmative Action*.

⁷¹ J. O. Smith, *The Politics of Racial Inequality*.

⁷² Mack, «Whose Affirmative Actions ?».

⁷³ Titmuss, *Essays on the Welfare State*, p 21-22.

⁷⁴ Sherry, In *The Shadow*; Skrentny, *The Ironies*; Alexander, Bronner et Jacobsen, «The Angst of Affirmative Action».

faisant obstacle à leur inclusion. Toujours du point de vue de Paraire, le «forcing» législatif n'ayant pas su vaincre la vieille idée puritaine de séparation raciale, la conquête des droits civiques se trouve contrebalancée par une troisième forme d'exclusion : l'enclavement des Noirs dans des ghettos délabrés et des centre-villes quadrillés par la police a remplacé les anciennes techniques de réduction à l'esclavage et de ségrégation⁷⁶. La suburbanisation de la classe moyenne blanche n'a pas eu pour seul effet de miner le processus de déségrégation des services publics⁷⁷. Elle a fait persister l'image d'une nation américaine divisée⁷⁸, tout en vidant de sa substance l'égalité affirmée dans les textes de loi. Paraire conclut que la restitution des droits civiques aux Noirs les a aidés moins à retrouver la dignité du citoyen égal qu'à rendre compte de «la réalité d'une intégration impossible»⁷⁹.

1.4 Les différentes lectures du mouvement pour les droits civiques

La conceptualisation des changements provoqués par le Mouvement pour les droits civiques met à contribution des théories juridiques, politiques et sociologiques. Tandis que la lecture juridique et constitutionnelle le définit comme le moment d'accomplissement des idéaux de la nation et des principes constitutionnels d'égalité citoyenneté sans égard à la race, à la classe et au sexe⁸⁰, la variante réformiste insiste sur les actions gouvernementales et sur la volonté de déplacer les obstacles institutionnels à la pleine réalisation de la condition civile et à l'exercice des droits de citoyenneté⁸¹. À partir de 1960, soutient Maslow-Armand, s'est produit «le fait sans précédent dans l'histoire» qu'«une interprétation large de la Constitution a permis de garantir les droits sociaux, économiques et politiques des citoyens non-blancs»⁸². Le Noir, dont le statut civique a changé au fur et à mesure que les huit juges nommés par Roosevelt sont entrés

⁷⁵ Voir Minow, *Making All the Difference.*, p. 387.

⁷⁶ Paraire, *Les Noirs américains.*

⁷⁷ *Ibid.* p. 22

⁷⁸ Blair, «Black Americans Today».

⁷⁹ Paraire, *Les Noirs américains.*

⁸⁰ Lamb, «Legal Foundations».

⁸¹ Rosales, «Liberal Reformism».

⁸² Maslow-Armand, «La Constitution», p. 215.

en fonction, est apparu comme «le requérant favorisé» du statut de citoyenneté⁸³. Les innovations ont bouleversé la conception même du droit américain, dans la mesure où elles ont rendu évidente la différence entre «ce qu'est le droit et ce que sont nos droits»⁸⁴. Selon ce point de vue partagé tant par ceux qui insistent sur sa portée légale⁸⁵ que par ceux intéressés aux enjeux constitutionnels⁸⁶, l'aboutissement du mouvement pour les droits civiques n'est pas un moment isolé dans l'histoire américaine, mais une étape transitoire de l'évolution de l'État centralisateur et de la fonction administrative du gouvernement socialisant. Les législateurs poursuivent le double projet de sensibiliser la société contre les préjugés en même temps que d'affaiblir les mécanismes de pouvoir régionaux pour imposer l'égalité de traitement à travers une gestion centralisée⁸⁷.

Si les auteurs précédents accordent plus de crédit à la force de la loi qu'au rôle des acteurs ayant lutté contre le racisme et la discrimination⁸⁸, les théoriciens des processus politiques retiennent, pour leur part, les modes de participation au mouvement⁸⁹. Se rendant compte qu'il faut se battre pour chaque pouce gagnée sur le terrain de la vraie citoyenneté, les Noirs se sont donné un nouveau sens de soi les définissant non comme des individus isolés ou comme faisant partie d'une masse opprimée mais comme des acteurs en quête de participation au processus délibératif d'action publique. Selon R. King, ils attachent à l'impératif de prendre contrôle de leur vie une signification ayant peu à voir avec l'individualisme endémique à la culture dominante⁹⁰. Le désir de liberté, d'autonomie et de responsabilité s'est développé comme une dimension de la vertu politique et d'une démocratie participative basée sur les préalables de l'action collective, de l'argumentation et de la persuasion des gens directement ou indirectement concernés⁹¹. Le mouvement se réapproprie les options que le libéralisme d'après-guerre

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Kluger, *Simple Justice*; Wilkinson III, *From Brown to Bakke*.

⁸⁵ Thornton, «The End of One Struggle».

⁸⁶ Belknap, *Federal Law*; Bass, *Unlikely Heroes*.

⁸⁷ Gottfried, «On Civil Rights Movement».

⁸⁸ Bumiller, *The Civil Rights Society*.

⁸⁹ Mac Adam, *Political Process*; Morris, *The Origins*.

⁹⁰ R.H. King, *Civil Rights*.

⁹¹ *Ibid.*

offre contre le contrôle et la domination des centres politiques⁹². Tout en faisant de la défense des droits la raison d'être de la politique, il rend évident que la volonté de l'un contre la résistance de l'autre assure la voie à la coexistence dans un système pluraliste axé non sur la protection mais sur l'instrumentalisation du pouvoir et sur l'intérêt⁹³. Les significations du Mouvement pour les droits civiques dépassent, à cet effet, le seul objectif de démanteler l'appareillage ségrégationniste Jim Crow dans le Sud. R. King écrit :

The best way to describe the civil rights movement is, I think, as a movement of political rejuvenation or revitalisation. Though institutional reforms were certainly high on its agenda, its uniqueness lay in its efforts to alter the existing political ethos as well... The civil rights movement, along with the anti-Vietnam War movement and the emerging women's movement, forced the nation to confront more than the gap between its professed ideals and the realities of the Jim Crow South ⁹⁴.

Le mouvement, continue-t-il, a enrichi non seulement la conception générale du droit, de l'égalité et de la démocratie, mais aussi les significations de la politique, de la citoyenneté et de la liberté. Il a fait revivre l'effort de redécouvrir ou de recréer «l'esprit de la loi» plutôt que d'effectuer de simples retouches des mécanismes et des structures du gouvernement. Le renouvellement du processus de participation qui tend à distinguer la *raison d'état* de la *res publica* réinstitue «l'idée subversive» que l'État ne doit pas se confondre avec l'univers de la politique dans lequel il se matérialise. Conçues en dehors des médiations conventionnelles, le mouvement restaure l'idée du peuple souverain.

On peut en fin de compte considérer le mouvement pour les droits civiques comme la résultante d'un ensemble de facteurs, entre autres, de la migration et de l'urbanisation des Noirs du Sud, de la croissance des institutions et des organisations noires, de l'appui des libéraux blancs à l'égalité raciale et, surtout, de la redécouverte graduelle des droits de citoyenneté par les tribunaux au lendemain de la seconde guerre mondiale⁹⁵. Alors que le droit de vote acquis par le 15^e amendement habilite la majorité des Noirs du Nord à participer dans le processus électoral et politique, l'industrialisation a apporté à ceux

⁹² Voir Garrow, *Protest at Selma*; Carmichael and Hamilton, *The Black Power*.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ R. H. King, *Civil Rights*, p. 202.

⁹⁵ Voir Brauer, *John F. Kennedy*.

habitant les ghettos urbains plus d'opportunités économiques qu'ils n'avaient dans le Sud «profond», raciste et oppressif. Aux environs des années 1950-1960, ceux-ci ont réalisé assez de progrès social et économique pour envisager l'égalité avec les concitoyens blancs. Le mouvement pour les droits civiques témoigne donc du drame de privation de droits politiques, économiques et sociaux. Il tire son origine des luttes contre les lois ségrégationnistes du Sud et de la force des églises noires. Il oblige le système politique à se confronter aux contradictions entre le rôle de défenseur du «monde libre» et la forme de nation racialement ségréguée, entre «l'engagement à la démocratie constitutionnelle et la réalité de l'existence de citoyens de seconde classe»⁹⁶. En requestionnant la légitimité de la démocratie américaine, le mouvement des Noirs force les politiciens à se pencher sur des enjeux qu'il aimerait éviter. Les événements associés au mouvement pour les droits civiques ne racontent pas que l'histoire de l'accession des citoyens d'ascendance africaine à l'égalité des droits, c'est en même temps le récit des transformations constitutionnelles, institutionnelles, sociales et culturelles qu'a subies toute l'Amérique. Car c'est la diversité des soutiens qui a provoqué le réaligement politique au fondement de la nation. C'est l'interaction dialectique entre le mouvement et son environnement qui a rendu possibles les «mesures constructives» à la lumière desquelles se transforment les rapports interraciaux, l'identité des groupes ethniques, le rôle des femmes et toute la politique fédérale. C'est l'action des idéalistes – noirs et blancs – qui a apporté une réalité politique tangible aux luttes pour l'égalité raciale et l'égalité de droit⁹⁷.

2. LA RÉVOLUTION SOCIO-IDENTITAIRE

La révolution pour les droits civiques est doublée d'une révolution identitaire à la lumière de laquelle les Noirs entendent se revaloriser et construire une représentation positive d'eux-mêmes. Ce deuxième mouvement, qui traduit la tentative d'acquérir la capacité de se désigner et s'identifier soi-même, marque le déplacement de l'appellation de «Negro» à celle de «Black» – puis, plus tard, d'Afro-américain et d'Africain-Américain⁹⁸. Selon Carmichael et Hamilton, ce passage reflète à la fois la prise de conscience raciale, ainsi

⁹⁶ Stern, *Calculating Visions*, p. 3.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Hecht, Collier et Ribeau, *African American*.

que le sens de l'unité et des progrès accomplis⁹⁹. Berry et Blassingame maintiennent aussi que l'adoption de «Black», qui est en fait un terme utilisé depuis le 18^e en Amérique, signifie un retour à l'identité culturelle et une volonté de restituer l'héritage africain que le système esclavagiste a oblitéré¹⁰⁰.

La perspective de continuité historique et culturelle est particulièrement privilégiée par des nationalistes noirs – dont Malcom X est le prototype – préconisant un retour vers l'Afrique, ainsi qu'aux rites, aux traditions et aux philosophies propres à la «mère-patrie»¹⁰¹. De l'autre côté, la majorité des Noirs assume avec fierté des expressions à la fois raciales et culturelles comme «*Black is beautiful*». Quoique promue à travers des concours de beauté organisés par une revue comme *Ebony* et par plusieurs organisations noires, cette expression ne réfère pas seulement aux apparences physiques, elle est aussi un instrument de lutte pour la dignité, pour l'égalité des droits, pour l'unité et la préservation de la communauté¹⁰². L'identité noire étant perçue comme une question de *soul*¹⁰³, la référence au corps devient une manière de proposer un mode d'identification à la fois personnel et inclusif, c'est-à-dire qui interpelle tous. Elle semble, en grande partie, refléter le travail idéologique des organisations de «Black Power» désireuses de rallier une population noire séparée par classe, par religion, par région et par orientation politique.

Le processus d'auto-identification a encore généré un ensemble de tensions entre les intégrationnistes qui tentent d'articuler les nouvelles formes expressives à des philosophies éducationnelles et à des stratégies politiques reflétant l'idéal américain d'égalité des chances, les nationalistes qui évoquent l'histoire et la culture afro-américaine pour continuer à alimenter le développement de la conscience raciale et les panafricanistes qui plaident en faveur d'un resserrement des liens avec l'Afrique. Aux yeux de Stubblefield, cette dualité confirme la vision de W.E. Dubois sur les difficultés d'être à la fois américain – par citoyenneté, idéaux politiques, langue et religion – et

⁹⁹ Carmichael et Hamilton, *The Black Power*.

¹⁰⁰ Berry et Blassingame, *Long memory*.

¹⁰¹ Karenga, *Introduction to Black Studies*.

¹⁰² Voir Craig, *Black Is Beautiful*.

¹⁰³ Seller, *To Seek America*.

Africain en tant que membre de la race noire transporté contre son gré en Amérique¹⁰⁴. Pour d'autres auteurs, les tensions ont été toutefois résorbées dans l'évocation des expériences communes d'oppression, de ségrégation et de stigmatisation culturelle¹⁰⁵. La nouvelle identité noire se construit à travers l'articulation de l'héritage culturel africain et des expériences vécues dans une «Amérique ségrégée» – entre autres, l'esclavage, la ségrégation, la Grande migration, le mouvement pour les droits civiques et celui du Black. *Blackness*, fait observer Fanon, n'est pas un fait naturel, mais une construction sociale et historique. Traditionnellement associée au «néant» (*nothingness*) et à «l'exclusion», elle s'est constituée en opposition avec la culture blanche dominante qui impose des caractéristiques négatives sur tous les membres de la communauté noire¹⁰⁶. L'identité afro-américaine, qui est le reflet d'un passé historique constitué de domination et d'oppression, s'est construite comme un amalgame de traditions culturelles et de réalités sociales traversées à la fois par l'exclusion raciale et les distinctions de classe¹⁰⁷.

2.1 Un réveil identitaire généralisé

Le mouvement identitaire consiste à faire passer les Noirs de la position de passivité à celle d'acteurs impliqués dans leur libération sociale, politique, économique et psychologique¹⁰⁸. Comme il s'agit de soulever la conscience raciale en vue de combattre les injustices, l'enjeu de construire «l'unicité noire» s'est articulé aux préoccupations sociopolitiques de quête d'égalité et de justice sociale, d'amélioration des conditions de vie et de partage du pouvoir politique. La politisation de l'identité noire n'a pas seulement transformé la discrimination raciale en un enjeu d'ordre public, l'égalité d'accès n'est plus interprétée comme une concession mais comme un droit de citoyenneté. De cette manière, le mouvement identitaire noir devient le principal corollaire du mouvement pour les droits civiques dont l'objectif est de déplacer les barrières empêchant la pleine inclusion des Noirs dans la société américaine

¹⁰⁴ Stubblefield, « Radical Identity»

¹⁰⁵ Bergman, *The Chronological History*; Hecht, Collier et Ribeau, *African American*.

¹⁰⁶ Fanon, «The Fact of Blackness».

¹⁰⁷ Bergman, *The Chronological History*; Hecht, Collier et Ribeau, *African American*.

¹⁰⁸ Jewell, «Will the real Black».

Du point de vue de Seller, la majorité des groupes immigrés des États-Unis ont, pendant les années 1960, connu leur propre réveil identitaire. On peut parler, entre autres, des Italiens, des Arméniens, de Grecs, des Roumains, des Chinois et des Japonais. Si certains facteurs déjà cités – la décolonisation, l’immigration de masse, l’arrivée de milliers de réfugiés, la guerre au Moyen-Orient qui a polarisé les Juifs et les Arabes, ainsi que l’émergence de la nouvelle gauche – ont rendu plus facile aux Américains de différentes origines ethniques de revaloriser leur héritage culturel, le plus puissant des stimulus reste la révolution pour les droits civiques menée par les Noirs¹⁰⁹. Comme les personnes d’autres origines regardent ces derniers exiger leur «juste part» – droits civiques, emploi, logement, éducation et reconnaissance politique – et les voient s’organiser pour atteindre ces objectifs, elles deviennent de plus en plus revendicatrices. Les leaders des autres communautés ethniques ont alors décidé de marcher sur le chemin tracé par les Noirs, articulant l’activisme sociopolitique à la revalorisation de leur héritage historique et culturel.

Le premier groupe à prendre une telle direction demeure les Mexicains, frustrés de constater que les besoins des membres de leur communauté sont négligés. En Septembre 1965, Cesar Chavez déclenche à Delano, California, une grève qui a duré jusqu’en 1970 et a mené à la syndicalisation des travailleurs agricoles dont la grande partie est d’origine mexicaine. Tout comme les radicaux noirs, Rodolpho «Corky» Gonzales, un leader déçu des programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté, rejette l’idée d’intégration comme étant vide et non viable. David Sanchez crée dans les *barrios* de Los Angeles les *Brown Berets* dont l’objectif était, à l’instar des *Blacks Panthers*, de se protéger contre la brutalité policière, d’insuffler un sentiment de fierté aux jeunes, et de promouvoir l’unité et la solidarité au sein de la communauté. À la fin des années 1960, les jeunes d’origine mexicaine s’identifient comme étant des *chicanos*, une appellation réservée auparavant aux pauvres et aux non-instruits. Les Mexicains assument avec fierté leur appartenance à *la raza* (la race) à laquelle ils attribuent des significations davantage culturelles que biologiques. Par exemple, à Denver et en Californie, des étudiants du secondaire (*High School*) ont fait la grève pour exiger que leur héritage culturel soit intégré dans le

¹⁰⁹ Seller, *To seek America*.

curriculum du système d'éducation publique. Le *Mexican American Legal Defense and Educational Fund* (MALDEF) intente avec succès plusieurs actions en justice en faveur de Mexicains cherchant l'égalité de droits en matière d'emploi, d'éducation ou de participation politique. Les électeurs de langue espagnole ont, dans des villes comme New York et Philadelphie, gagné le droit d'utiliser des bulletins de vote imprimés en espagnol, alors que plusieurs universités et collèges décident d'étendre les programmes d'action positive d'abord destinés aux femmes, aux Noirs et aux Amérindiens.

2.2 Le mouvement féministe

L'accès au suffrage que les femmes ont acquis en 1919 par l'intermédiaire du dix-neuvième amendement n'a jamais signifié leur inclusion socio-économique ni la possibilité de partager le pouvoir politique. L'élimination des restrictions au droit de vote n'a pas non plus entraîné celle des barrières à l'égalité politique et économique¹¹⁰. Les structures existantes n'ayant pas été modifiées, les femmes américaines se sont trouvées dans des relations asymétriques de pouvoir ayant, plus que tout autre chose, aidé à maintenir le *statu quo* et à annuler les effets pratiques du dix-neuvième amendement. En outre, les femmes sont, dès 1920, devenues un groupe divisé quant à la désirabilité de certaines revendications, spécialement à propos de la nécessité d'un amendement octroyant des droits égaux aux hommes et aux femmes (*Equal Rights Amendment, ERA*)¹¹¹. Les luttes intestines ont empêché l'émergence d'un bloc politique capable de protéger les acquis des années passées, ou de résister longtemps aux assauts d'une communauté masculine se montrant peu disposée à accorder la pleine citoyenneté aux

¹¹⁰ McGlen et O'Connor, 1983, *Women Rights*; Harris, *Beyond Her Sphere*.

¹¹¹ Dans un effort pour sécuriser leur droit de vote récemment acquis, les femmes du *Woman's Party* réunies autour d'Alice Paul ont exigé l'adoption d'un *Equal Rights Amendment (ERA)*. À leurs yeux, le droit de vote ne pouvait constituer une finalité en soi, mais devait être perçu comme un outil de lutte contre la discrimination sexuelle, la condition préalable à la quête d'égalité sociale, politique et économique. Cependant, au lieu de rester une démarche plus large d'inclusion dans l'État, l'ERA est devenu le principal terrain de confrontation idéologique entre les différentes factions féministes. Les dissensions portent autant sur le mode de participation politique que sur la nature de la femme et de son rôle social. Alors que les partisans le présentent comme ayant un effet dissuasif contre la discrimination pratiquée contre les femmes dans la division sexuelle du travail, les opposants y voient des ramifications négatives. Les féministes sociaux (les réformatrices) l'ont vue comme une menace aux acquis et aux législations protectrices pour lesquelles elles ont longtemps luttées. Celles-ci maintiennent que les femmes sont différentes des hommes et doivent être traitées comme une classe différente.

femmes et à accepter leur pleine intégration dans les espaces sociaux, politiques et économiques¹¹². D'après McGlen, le déplacement des barrières à la participation politique n'a pas résulté en l'égalité entre les sexes dans les différentes arènes publiques¹¹³. La figure du «vrai citoyen» américain est restée blanche et masculine.

Faute de vouloir confronter un Congrès dominé par des conservateurs sur ce sujet, le président Kennedy crée au mois de décembre 1961 la Commission présidentielle sur le statut de la femme, dont le mandat était de documenter la discrimination sexuelle. Le rapport présenté en 1963, sous le titre de *American Woman*, conclut que les femmes sont victimes de la discrimination en emploi, de la disparité salariale, du manque de services sociaux adéquats – en particulier de crèches – et de l'inégalité devant la loi. La publication de l'ordre administratif recommandant que les fonctionnaires soient recrutés en fonction de leurs compétences et non selon l'appartenance sexuelle, puis le passage en 1963 du *Equal Pay Act* figurent parmi les premières mesures destinées à remédier à ces situations d'inégalités et à garantir aux femmes l'accès égal en emploi et la parité salariale avec les hommes. En 1964, les clauses contenues dans le chapitre VII de la loi sur les droits civiques – traduction de l'expression *Title VII* rencontrée chez les auteurs américains – interdisent la discrimination en emploi sur la base du sexe, de la race, de la couleur de la peau ou de l'origine nationale. Elles représentent l'instrument juridique et légal en vertu duquel les activistes du droit des femmes vont combattre la discrimination sexuelle dans l'embauche et dans l'octroi des promotions.

Le transfert de la lutte contre la discrimination sexuelle dans l'arène juridique s'est opéré selon l'argument que le chapitre VII invalide les lois de l'État empêchant les femmes d'occuper certains types d'emplois. Comme les tribunaux ont commencé à se prononcer en faveur des féministes, les leaders syndicaux se sont également ralliés à leur cause, maintenant que les protections et les privilèges rattachés à un emploi doivent être accordés à tous les travailleurs, sans égard au sexe. En août 1969, le EEOC déclare que les lois limitant la protection d'emploi aux membres d'un seul sexe sont contraires au chapitre VII de la loi. Il publie en cette même année un pamphlet contre la discrimination

¹¹² Rosenberg, «The Academic Prism».

¹¹³ McGlen et O'Connor, *Women's Rights*.

sexuelle, dans lequel il est stipulé qu'aucun employeur ne peut refuser d'embaucher ou d'accorder une promotion à un travailleur à cause de son sexe, de ses traits phénotypiques ou de la préférence des autres travailleurs.

Le mouvement féministe contemporain a atteint un point tournant en 1970 avec le *Women's Strike for Equality*. Pour marquer le cinquantième anniversaire de la ratification du 19^e amendement, les femmes ont manifesté dans quarante villes américaines en faveur du droit à l'avortement et de l'égalité des chances en emploi et en éducation. La présence des milliers de personnes ayant, à cette occasion, défilé sur le *Fifth Avenue*, à New York, laisse peu de doute sur la réémergence du féminisme comme la manifestation d'une importante force politique et sur le début d'une nouvelle croisade pour l'égalité¹¹⁴. Du point de vue de Costain, en se rendant compte que, dans un système de démocratie représentative, l'adoption d'une loi n'accorde pas nécessairement une autorité autonome et suffisante pour modifier les comportements sociaux, les féministes ont passé de la confrontation à l'organisation. Il leur apparaissait clair que c'est seulement en exerçant des pressions qu'elles pouvaient s'attendre à voir changer leur situation. Nombreuses ont donc été les initiatives législatives et juridiques visant à redonner aux femmes le statut d'égale citoyenneté au cours des années 1970. En 1972, les protections contre la discrimination sexuelle sont, par le biais d'un amendement apporté au *Title VII*, étendues à l'administration publique – fédérale, étatique ou locale –, aux institutions éducationnelles et à certaines petites compagnies. Alors que le *Fair Housing Act* rend illégale la discrimination sexuelle dans le domaine du logement, un amendement du *Higher Education Act* l'interdit dans les programmes de formation financés par le gouvernement fédéral. Après cinquante ans de débats ponctuels au Congrès, le *Equal Rights Amendment* (ERA) est finalement adopté au cours de cette même année, apportant une reconnaissance constitutionnelle et légale aux droits de la femme en tant que citoyenne à part entière¹¹⁵. Entre 1971 et 1976, la Cour Suprême présidée par Warren

¹¹⁴ Voir Robinson, «Two Movements in Pursuit»; Costain, *Inviting Women's*.

¹¹⁵ On peut ajouter à la liste l'amendement à l'*Equal Pay Act* en 1972, un amendement au *Comprehensive Employment Act* en 1973 qui cible les emplois et la formation pour les femmes défavorisées et les monoparentales, le *Women's Educational Equity Act* de 1974, le *Equal Credit Opportunity Act* de 1974, ainsi que le *Public Law 95-555* de 1978 qui interdit la discrimination contre les femmes enceintes. Le *Reform Tax* de 1976 et le *Revenue Act* de 1978 établissent les crédits pour les enfants à

Burger a pris une série de décisions invalidant plusieurs lois discriminant les femmes dans les domaines de l'emploi, du congé de maternité, des bénéfices octroyés au personnel militaire et de ceux alloués par la Sécurité sociale. Dans *Roe c. Wade*, la majorité des juges rend légal l'avortement en le considérant, durant les trois premiers mois de la grossesse, comme un problème médical devant être géré en privé, c'est-à-dire entre le médecin et le patient.

2.2.1 Les «féministes libérales»

Alors que l'établissement d'une Commission présidentielle et de cinquante autres commissions au niveau des États respectifs semble traduire la volonté de traiter les problèmes de la femme comme un enjeu politique, les femmes professionnelles ayant participé aux commissions gouvernementales sur le statut de la femme ont, au milieu des années 1960, développé une idéologie d'opposition mettant en évidence les écarts entre l'idéal d'égalité des chances et le traitement discriminatoire réservé aux femmes par les employeurs. Après avoir mobilisé la presse pour le passage du *Title VII*, puis pour son application, un noyau d'entre elles comprenant, entre autres, Betty Friedan, Martha Griffiths et Mary Eastwood plaidait en faveur de la création d'un groupe de pression capable d'amener le gouvernement à engager des actions pour contrer la discrimination sexuelle. Cette conviction a résulté en la création du *National Organisation for Women* (NOW). Ayant pour objectif de faciliter la pleine participation des femmes à la société américaine¹¹⁶, ce groupe de défense des droits élabore en 1968 un *Bill of Rights* en huit points, qui inclut la légalisation de l'avortement et l'adoption de l'*Equal Rights Amendment*. Les enjeux de politique publique auxquels il s'intéresse concernent de manière particulière la lutte contre la discrimination en emploi, dans le domaine de l'éducation et dans les médias. En 1968, on assiste à la formation du *Women's Equity*

charge. Toutefois, soutiennent B. Justice et R. Pore, il y a une différence entre mesures adoptées et mesures appliquées. À titre d'exemple, les deux auteures font remarquer que sept ans après le passage du *Title IX*, soit en 1978, le *US Department of Health, Education and Welfare* n'avait encore initié aucune action contre un programme, une école ou une institution d'études supérieures pratiquant la discrimination sexuelle. Il n'a menacé aucune institution de lui enlever des fonds si elle ne mettait pas fin à la discrimination sexuelle (Justice et Pore, *Toward the Second Decade*).

¹¹⁶ Freeman, *The Politics*.

Action League (WEAL), puis, en 1971 à celle du *National Women's Political Caucus* (NWPC).

Les fondatrices de la NOW, en majorité d'origine blanche et de classe moyenne, adhèrent à l'individualisme libéral, à la philosophie d'égalité de droit et à l'idéal de justice selon la loi. Généralement, elles acceptent la séparation entre les sphères publique et privée et choisissent d'étendre l'égalité dans le seul domaine public. Elles maintiennent les formules traditionnelles de créer une structure nationale, d'utiliser les mécanismes légaux, politiques et médiatiques pour promouvoir leurs idées et, enfin, de recourir aux tribunaux en vue de faire respecter les clauses du chapitre VII de la Loi sur les droits civiques de 1964. Cependant, conclut Vandersee, ces féministes libérales n'étaient pas prêtes à aller jusqu'à remettre en question le fonctionnement global de la société américaine et, encore moins, à critiquer l'institution du mariage et à rejeter des rôles comme la maternité, les tâches domestiques et la prise en charge des enfants¹¹⁷. Croyant pouvoir provoquer un grand changement en travaillant à l'intérieur du système établi, elles concentrent leur activisme dans les champs de l'éducation, de l'emploi et des politiques familiales¹¹⁸.

2.2.2 *Le mouvement de la libération de la femme ou le «féminisme radical»*

Les féministes libérales n'ayant pas manifesté le besoin d'une restructuration fondamentale du système social, politique et économique américain, il a fallu attendre les années 1970 pour voir émerger un mouvement de masse, ou ce que Evans appelle «*a new, radical feminist movement*». Entendant aller au-delà du seul enjeu d'égalité des droits, de nombreuses «jeunes femmes» ont cherché à provoquer une prise de conscience généralisée d'une situation qu'elles définissent comme une conséquence de la «domination mâle». Stratégiquement, elles mettent l'accent sur les interactions structurées et sur les expériences quotidiennes des femmes; elles partent des prémisses que l'individuel est en fait collectif et qu'ayant des causes sociales, les problèmes

¹¹⁷ Vandersee, *American Women*.

¹¹⁸ *Ibid.*

personnels exigent probablement des solutions politiques¹¹⁹. Au lieu d'une grande structure nationale, les adhérentes au mouvement de la libération des femmes optent pour la formation de plusieurs milliers de petits groupes où cinq à quinze femmes procèdent à l'analyse politique de leur «oppression», de leurs problèmes et de leurs inquiétudes. Elles se sont doté de douzaines de revues et de journaux au moyen desquels elles partagent les actions, véhiculent de nouvelles idées et développent un nouveau sens du pouvoir. Selon Evans, ce processus de création d'«institutions alternatives» visait à amener les participantes à modifier leur perception d'elles-mêmes et de la société en général. Au niveau politique, les promotrices du mouvement de la libération des femmes s'inspirent du mouvement des droits civiques et de l'idéologie de la nouvelle gauche pour proposer une vision de la démocratie au cœur de laquelle on trouve l'idéal d'égalité des sexes¹²⁰. Toutefois, elles rejettent le déterminisme biologique voulant qu'elles soient des êtres «égaux mais différents» – ce qui rappelle étrangement la formule «séparé mais égaux» – pour insister sur l'histoire et sur le potentiel discriminatoire d'un système culturel qui contribue à socialiser de manière différente les garçons et les filles¹²¹. Elles maintiennent que les groupes ou les individus sont opprimés non seulement par des personnes individuelles mais aussi par une multitude d'institutions étatiques, para-étatiques et privées¹²². Au niveau social, les promotrices du mouvement de la libération des femmes récusent les rôles sexuels traditionnels et s'attaquent à de puissants symboles culturels comme l'élection de *Miss America* ou la maternité. Evans soutient que, contrairement à la logique de protection mise de l'avant par le NOW, les tenants du mouvement de la libération de la femme ont fait du mouvement féministe un mécanisme de changement social dans une société américaine encore patriarcale. Les demandes sont passées de l'obtention des droits formels à l'égalité de pouvoir¹²³. Une hypothèse que semble d'ailleurs confirmer la formation en 1971 du *National Women's Political Caucus*, un groupe d'intérêt visant à faciliter la nomination des femmes dans l'administration publique et à leur assurer une meilleure présence dans les postes électifs.

¹¹⁹ Freeman, «The Women's Liberation».

¹²⁰ Evans, *Personal Politics*.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Carden, *The New Feminist Movement*.

¹²³ Evans, *Personal Politics*.

2.2.3 *L'origine du mouvement féministe telle que vue par certains auteurs*

Le mouvement féministe – terme qui permet de concilier les orientations de la tendance libérale et celles de la tendance radicale – a connu un succès impressionnant aussi bien en termes législatifs qu'en termes politiques, sociaux, économiques et culturels. Il est, à travers la littérature, interprété de différentes manières. Pour certains, les années de Kennedy et de Johnson étaient celles de la réinstauration de la confiance dans le pouvoir du gouvernement fédéral d'identifier les problèmes et d'apporter des solutions¹²⁴. Tel qu'en témoignent le mouvement pour les droits civiques des Noirs, celui des étudiants et, plus tard, les protestations contre la guerre du Vietnam, l'engagement dans l'action sociale ou politique deviennent un antidote contre le genre de politique qui a dominé les années 1950¹²⁵. L'intérêt renouvelé dans la politique a engendré une prise de conscience générale quant au caractère collectif des problèmes sociaux et à la possibilité de les résoudre.

C'est donc dans ce contexte d'idéalisme et de recherche de politiques publiques alternatives que les niveaux de gouvernement ont commencé à traiter le rôle social des femmes comme un enjeu public¹²⁶. L'institution de commissions généralement présidées par des femmes et le processus consistant à rassembler des données n'a pas seulement facilité la formation d'un réseau de femmes appartenant à la classe moyenne professionnelle, ils ont aussi créé des attentes. Une fois que la commission présidentielle a présenté son rapport identifiant les inégalités de sexe dans la société américaine et que le chapitre VII de la loi sur les droits civiques a fait de la discrimination un problème relevant de la juridiction fédérale, il n'est resté aux activistes des droits de la femme qu'à faire pression pour que soient prises les dispositions nécessaires à la résolution des principales difficultés¹²⁷. Du point de vue de Evans, l'établissement de la commission présidentielle sur le statut de la femme et celui des autres commissions au niveau des États consacre la reconnaissance du fait que la vision démocratique d'égalité des chances a toujours laissé les femmes en arrière. Toutefois, l'importance de ces commissions a

¹²⁴ Vandersee, *American Women*.

¹²⁵ Freeman, *The Politics*.

¹²⁶ Voir Vandersee, *American Women*, Voir aussi Freeman, *The Politics*.

moins résidé dans leurs recommandations que dans les débats qu'elles ont permis de susciter sur la place de la femme dans la société américaine¹²⁸. Beaucoup de féministes les ont transformés en une plate-forme d'où elles ont pu attirer l'attention sur les problèmes d'inégalités politiques, sociales, économiques et juridiques et proposer des pistes de solution¹²⁹.

D'autres attribuent la prise de conscience chez les femmes à leur participation au mouvement pour les droits civiques¹³⁰. Ainsi, comme avec le mouvement abolitionniste de la première moitié du 19^e siècle, les femmes y ont découvert des contradictions qui les ont conduites d'un sentiment individuel d'insatisfaction à un mouvement collectif. C'est en travaillant pour la justice raciale qu'elles ont appris à jeter un regard critique et radical sur leur propre situation, qu'elles ont acquis de l'expérience dans l'organisation de l'action collective, qu'elles sont exposées à une idéologie qui décrit et condamne une oppression semblable à la leur et, enfin, qu'elles ont assimilé le langage de 'droits humains' leur permettant de justifier leurs revendications à l'égalité¹³¹. Justice et Pore ajoutent que la raison pour laquelle le mouvement de libération des femmes a pu atteindre ces objectifs législatifs en si peu de temps provient du fait qu'il a été précédé du mouvement pour les droits civiques¹³². Celui-ci a non seulement préparé le terrain, il a créé un précédent et offert un modèle d'action auquel les femmes se sont référées pour combattre la discrimination sexuelle.

Costain, qui s'inspire de McAdam, renvoie de préférence à la théorie du processus politique. L'auteur maintient que, dans la majorité des cas, le succès d'un mouvement de contestation du *statu quo* dépend en grande partie de la nature du gouvernement. Quand le gouvernement est assez fort pour réprimer un mouvement social, il y a habituellement de grande chance que celui-ci échoue; en revanche, quand le gouvernement est faible et le mouvement assez fort pour établir un équilibre de pouvoir, le mouvement réussit. Il est

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ Evans, *Personal Politics*.

¹²⁹ Freeman, *The Politics*.

¹³⁰ Voir Evans, *Personal Politics*; Freeman, *The Politics*.

¹³¹ Evans, *Personal Politics*.

de la nature même de la politique que le succès entraîne d'autres succès comme les gens s'empressent de se joindre à un mouvement qui est en train de réussir. En d'autres mots, suggère l'auteure, c'est lorsque la coalition du *New Deal* était en train de s'effondrer à cause de l'incertitude politique ayant caractérisé la fin des années 1960 et le début des années 1970 que de nombreux politiciens ont découvert la «sagesse» de faire des concessions en vue de bénéficier du soutien politique des femmes déjà constituées en d'importants blocs électoraux.

2.2.4 *Le féminisme contemporain et ses limites*

Tout comme les autres mouvements sociaux des années 1960, le mouvement féministe est traversé par une multiplicité d'idéaux et de forces qui, tantôt, se recoupent, tantôt s'opposent. Alors que les féministes libérales de la NOW ont adopté la stratégie de réformer le système de l'intérieur et se sont donné l'objectif de protéger les femmes – tout particulièrement celles qui travaillent –, les radicaux entendaient mener une «lutte de libération» portant l'empreinte politique de la gauche libérale des années 1970. Vandersee soutient qu'au sein même du mouvement de libération de la femme existe un sectarisme reflétant les idéologies politiques, les structures organisationnelles, les divisions de race et de classe, ainsi que les préférences sexuelles. Par exemple, les féministes marxistes présentent la révolution socialiste comme la solution politique à apporter au problème de l'exploitation des femmes¹³³. Les féministes culturelles ou les «différencialistes» situent l'oppression des femmes, et tout type d'oppression, dans l'existence d'une société patriarcale; à leurs yeux les enjeux féministes ont préséance sur les enjeux politiques¹³⁴. La définition même de la notion de liberté varie selon les tendances, les valeurs auxquelles souscrit l'individu et la manière de percevoir la société américaine des années 1960¹³⁵.

¹³² Justice et Pore, *Toward the Second decade*.

¹³³ Voir Vandersee, *American Women*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.* Il serait historiquement erroné de considérer la fragmentation et les dissensions internes comme étant propres au mouvement féministe des années 1960. Tout au long du dix-neuvième siècle, les activistes ont adopté différentes lectures des rapports de sexe, du jeu des forces politiques et des relations de pouvoir. Du point de vue de S. Buechler (*Women's movements*, p.11), les raisons pour lesquelles les femmes ont joint le mouvement semblaient être aussi diversifiées que les appartenances

Pour d'autres auteurs, le mouvement féministe n'a réussi à transcender ni les frontières de classe, ni les frontières de race, ni les disparités qui découlent des deux¹³⁶. Haywood pense qu'il est resté d'abord un mouvement de la classe moyenne blanche dominé, d'un côté, par les femmes de la Nouvelle gauche désillusionnées quant à leur rôle limité dans le mouvement pour les droits civiques, de l'autre, par des femmes éduquées jugeant leur rôle incompatible avec leur niveau d'éducation¹³⁷. Ce biais de classe n'a pas seulement conduit à l'exclusion totale des femmes de la classe ouvrière dans les instances décisionnelles et à leur très faible participation au mouvement¹³⁸. Le féminisme contemporain a laissé peu de place aux expériences des femmes appartenant aux groupes minoritaires¹³⁹. Par exemple, les Noires qui revendiquent leur histoire d'esclavage et de résistance, leurs expériences sur le marché du travail salarié et leur engagement communautaire réfutent l'idée de la dépendance et du confinement à la sphère domestique¹⁴⁰. Leur manque de participation au mouvement de la libération des femmes, soutient Gilkes, a beaucoup à voir avec le rejet de la position subalterne qu'on leur réserve. Les femmes noires ne se sont pas seulement senties isolées, elles ont fait l'objet de préjugés négatifs et de stéréotypes relatifs à leur contribution économique. Ces

de classe, de race, de culture ou de religion. Les femmes qui sont privilégiées par la race et par la classe cherchaient à travers leur participation au mouvement l'égalité avec les hommes de leurs groupes, sans pour autant vouloir remettre en cause les avantages et les privilèges que leur concèdent leurs appartenances de classe. Les défavorisées en voyaient plutôt un aspect, pas le plus important, de leurs luttes pour l'élimination des formes multiples de domination. B. Aptheker (*Woman's Legacy*) fait encore remarquer que les femmes noires n'ont jamais pu se contenter du seul démantèlement de la suprématie mâle. Défavorisées par leur race, leur sexe et leur classe, elles ont considéré l'égalité politique comme un enjeu de second plan, comparé aux impératifs de libération de la race et du maintien de l'intégrité de la communauté noire. Dans leurs revendications quintessenciées, l'égalité prenait d'abord forme d'une praxis libératrice vouée à la transformation de la société en général, ensuite d'une idée révolutionnaire destinée à corrompre des mots qui les affligent, soit la race, la classe et le sexe. Nous concluons donc que ces désaccords idéologiques, ainsi que la diversité des finalités, interdisent une lecture homogénéisante des enjeux de la lutte féministe, y inclus celui de l'égalité de droit et de la pleine citoyenneté.

¹³⁶ Haywood, *Women against Women*; Gilkes, *Black Women's*; Lucas, Persad, Morton, Albuquerque, El Yassir, «Changing the Politics».

¹³⁷ Haywood, *Women against Women*.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Fraser, «Multiculturalism».

¹⁴⁰ *Ibid.*

antagonismes, poursuit Gilkes, doivent toutefois être compris en relation avec les inégalités structurelles dans les domaines politique, social, économique et culturel¹⁴¹.

Fraser fait remarquer que des Juives, des Hispaniques, des Asiatiques et des Amérindiennes contestent le fait que les textes féministes réfèrent seulement aux expériences des femmes d'origine anglo-saxonne¹⁴². Plusieurs lesbiennes disent ne pas se reconnaître dans le discours normatif que les féministes hétérosexuelles élaborent sur la sexualité, sur la maternité, sur la reproduction et sur l'identité féminine. Luttant pour la reconnaissance de leurs différences, ces groupes accusent le mouvement pour la libération des femmes de reproduire en son sein les biais endémiques à la société américaine – le racisme, la hiérarchie de classe, la discrimination ethnique et la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. De l'avis de Fraser, ces groupes intègrent dans l'analyse du sexisme des facteurs autres que le genre – entre autres, le statut socio-économique, la race, l'ethnie, la nationalité, l'orientation sexuelle et la religion. Ils transportent les luttes féministes sur le terrain plus large de la société civile, là où les multiples axes de la différence peuvent être à la fois reconnus et contestés¹⁴³.

Selon Cardem, un mouvement anti-féministe s'est aussi dessiné autour des organisations comme STOP ERA et *Happiness of Woman (HOW)*¹⁴⁴. Présidée par Phyllis Schafly, la première a été surtout présente dans le Sud et les États du centre; la deuxième se rencontre dans les États du Centre et la Californie. Alors que les deux groupes entendaient empêcher la ratification de l'ERA, HOW met l'accent sur le bonheur de la femme et sur l'art de la féminité. Enfin, fondé à Cleveland en 1970, le *Feminine Anti-Feminist (FAF)* exhortait les législateurs à s'opposer à l'ERA. Ces trois groupes, qui perçoivent le mouvement féministe comme une menace pour le rôle traditionnel, utilisent généralement le même langage que les féministes et reprennent la même logique de réalisation de soi et de pleine humanité. Ils contestent l'imposition de la société sur la

¹⁴¹ Gilkes, *Black Women's*.

¹⁴² Fraser, «Multiculturalism».

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Cardem, 1974, *The New Feminist Movement*.

liberté personnelle des femmes et plaident en faveur d'une plus grande responsabilité individuelle¹⁴⁵.

2.2.5 *Les impacts du féminisme contemporain*

Pris dans son ensemble, le mouvement féministe a, aux États-Unis, soulevé d'importantes questions en ce qui concerne la démocratie et la citoyenneté. Alors que les adhérentes au NOW se sont concentrées sur les inégalités et sur l'obtention des droits légaux, celles du mouvement pour la libération des femmes, en particulier les féministes radicales, insistent sur les écarts entre l'idéologie égalitaire et les oppressions qu'elles continuent de subir dans leur vie quotidienne. Elles développent des espaces où les femmes parviennent à se redéfinir en tant que citoyennes et partenaires égales, à forger un nouveau sens pour elles-mêmes et à acquérir une nouvelle conception de la notion d'indépendance¹⁴⁶. Elles ont intégré dans les débats politiques des années 1970 tout un ensemble d'enjeux qui vont au-delà du seul droit formel et de la participation politique – entre autres, le harcèlement sexuel en emploi, les abus faits aux enfants, la violence faite aux femmes, l'inceste, le viol et la pornographie. Selon Vandersee, le mouvement féministe américain dans son ensemble a conduit à l'instauration d'une nouvelle culture dans les arts, à l'institution de programmes d'études féministes dans les collèges et les universités, à l'établissement des collectifs de femmes et, en termes de politiques publiques, à la mise sur pied de centres destinés à intervenir sur les problèmes reliés au viol, à la violence conjugale ou à l'avortement¹⁴⁷. Aux cours des années 1970, le droit à l'avortement et le libre choix en ce qui concerne la préférence sexuelle sont devenus des enjeux majeurs, reliés à la question même de la citoyenneté égale¹⁴⁸.

Beckwith maintient que le féminisme contemporain s'est organisé autour de revendications et d'enjeux qui sont d'une importance vitale dans la vie des femmes d'aujourd'hui. Les enjeux généraux englobent l'égalité civique, la participation politique, la liberté de reproduction, la lutte contre la violence conjugale, l'indépendance

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Whittier, *Feminist Generation*

¹⁴⁷ Vandersee, *American Women*.

¹⁴⁸ *Ibid.*

économique et la liberté sexuelle. Les enjeux spécifiques incluent des demandes pour des politiques publiques non discriminatoires, la ratification de l'ERA, l'égalité en emploi et en éducation, la légalisation de l'avortement, la parité salariale et l'égal accès au crédit bancaire¹⁴⁹. Pour Carden, le féminisme américain ne s'intéresse pas seulement à l'élimination des différences entre les sexes, ou à de l'égalité des chances : il concerne surtout les droits individuels d'une femme d'être ce qu'elle veut être. Les féministes américaines ont intenté des actions judiciaires contre les compagnies qui maintiennent des disparités salariales; elles ont encouragé les femmes qui travaillent à se syndiquer, elles ont soutenu celles qui protestaient contre les allocations insuffisantes du système du *welfare* et contre l'humiliation que leur faisaient subir les agences gouvernementales, elles ont revendiqué de meilleures conditions de détention pour les femmes en prison et ont dénoncé le refus des banques d'accorder du crédit aux femmes célibataires. Elles se sont attaquées à tout le système institutionnel – prison, assistance publique, églises, industries manufacturières, grandes corporations, écoles, universités et média¹⁵⁰.

Au niveau politique, la restitution des rapports d'histoire et de pouvoir dans la compréhension des rapports de sexe a amené la pensée féministe américaine à mettre en évidence le caractère mythique de l'engagement libéral à l'inclusion, mais aussi à énoncer le rôle de l'acteur «masculin» dans le maintien du déséquilibre démocratique. Les penseurs féministes se révèlent particulièrement critiques des théories politiques, ainsi que de ce qui constitue le substrat de la citoyenneté américaine, entre autres, des notions d'universalité, d'individu autonome, d'égalité de droit et de neutralité institutionnelle¹⁵¹. L'individualité libérale ne s'étant jamais affranchie du patriarcat, suggère C. Pateman, la philosophie politique du contrat social a donné lieu à une citoyenneté de conception masculine¹⁵². La prétention d'instaurer des normes universelles ne masque pas seulement le pouvoir assigné aux différences sexuelles dans la sphère privées, elle scelle aussi l'exclusion de la femme de la sphère publique¹⁵³. Elle aboutit à un ensemble d'apories structurelles dont la résolution exige la rupture du lien entre le

¹⁴⁹ Beckwith, *American Women*.

¹⁵⁰ Carden, *The New Feminist Movement*.

¹⁵¹ Voir Gilligan, *In a Different Voice*; Pateman, *The Sexual Contract*, Okin Miller, «Women Equality».

¹⁵² Pateman, *The Sexual Contract*; Okin Miller, «Women Equality»

patriarcat et la citoyenneté égale¹⁵⁴. Ainsi entend-on, par la force d'un processus de renouvellement épistémologique opéré dans une perspective différentialiste et culturaliste, émanciper «sexe» de l'essentialisme biologique pour le poser en terme de «genre»¹⁵⁵, c'est-à-dire en faire un construit historique qui se norme, s'interprète et se renforce dans des relations de pouvoir existants. On parvient, dans le sillage du libéralisme d'après-guerre et de la nouvelle gauche, à inscrire dans l'imaginaire collectif une nouvelle compréhension donnant à voir les femmes comme un groupe social et culturel opprimé et ayant des besoins sociologiques spécifiques¹⁵⁶. Le mouvement féministe représente dès lors l'une des composantes majeures de la révolution sociale, politique et identitaire qui a transformé les institutions américaines au cours des années 1960. Il témoigne de la capacité des femmes à défier collectivement les barrières ayant toujours restreint leur accès à l'égalité des droits et à la pleine citoyenneté¹⁵⁷.

3. LA QUESTION DU PLURALISME SOCIAL ET CULTUREL

La complexion ethnique de la population a fait objet de grands débats portant sur l'histoire politique, économique, sociale et culturelle des États-Unis. Elle a inspiré différentes visions, notamment celles élaborées par Crèvecoeur, Tocqueville, Zangwill et Horace Kallen, ainsi que par des auteurs contemporains comme Myrdal, Moynihan et Glazer, Novak, Spinner, Sowell et Fuchs¹⁵⁸. Dans *Lettres d'un fermier américain*, Crèvecoeur présente l'Américain comme un homme nouveau résultant d'une amalgame de cultures, de nations, de langues et de nationalités. Il est issu des Britanniques, des Hollandais, des Écossais, des Irlandais, des Allemands et des Français. La vision idéalisée décrit les États-Unis comme la «patrie de chacun», la nation où il n'a «pratiquement pas d'étrangers» et où «les individus de toutes les nations se fondent pour former une nouvelle race»¹⁵⁹. Un siècle après qu'Oscar Handlin eût fait remarquer qu'on

¹⁵³ Minow, *Making All the Difference*.

¹⁵⁴ Pateman, *The Sexual Contract*; Okin Miller, «Women Equality».

¹⁵⁵ Lorber, «The Social Construction»; Giligan, *In a Different Voice*; McKinnon, *Feminism Unmodified..*

¹⁵⁶ Friedan, *The Feminine Mystique*.

¹⁵⁷ Whittier, *Feminist Generation*.

¹⁵⁸ Novak, *The Rise of the Unmeltable Ethnics*.

¹⁵⁹ de Crèvecoeur, *Lettres d'un fermier américain*, p. 60.

ne peut dissocier l'histoire des États-Unis de celle de ses immigrants, John F. Kennedy publie un livre dont le titre est *A Nation of Immigrants*¹⁶⁰. Une telle conclusion s'est aussi imposée dans plusieurs études récentes présentant les États-Unis comme un pays d'immigration¹⁶¹, ou considérant la diversité ethnique à la fois comme un enjeu identitaire et comme le fondement de la nation américaine, de son concept de citoyenneté, de sa culture civique et de ses idéaux démocratiques¹⁶². Par exemple, Parrillo rappelle que l'Amérique n'a jamais disposé d'une population homogène depuis l'époque coloniale, elle a hérité du pluralisme comme une réalité continue et irréversible¹⁶³. Dans *The Face of the Nation*, Fitzgerald maintient que les politiques migratoires traduisent ce qu'est la nation américaine, la manière dont elle se définit et ce qu'elle choisit de devenir¹⁶⁴. Elles n'encadrent pas seulement le processus d'institutionnalisation à la lumière duquel s'invente le sens public d'une identité collective. Leur influence pratique se manifeste aux niveaux politique, économique, social, culturel et démographique. L'immigration concerne directement les questions «d'intérêts» et de «raison d'État», qui sont également d'ordre politique, social, économique, culturel, ou tout simplement stratégique. Les politiques migratoires se développent à l'intersection des préoccupations étatiques, des enjeux économiques et des intérêts sociaux¹⁶⁵. Tout en aidant à définir les institutions, elles se veulent des forces structurantes de la politique, de la culture et de l'économie¹⁶⁶. Non seulement l'immigration contribue à remodeler périodiquement *la face de la nation*, elle impose un travail continu de redéfinition du «nous»¹⁶⁷. Dans le

¹⁶⁰ Handlin, cite par Isbister, *The immigration Debate*; Kennedy, *A Nation of Immigrants*.

¹⁶¹ Vecoli, «European Americans»; Pedraza-Bailey, «Immigration Research»; Isbister, *The immigration Debate*; Parrillo, «Diversity in America»; Body-Gendrot, *Les États-Unis*, p. 5. Cette conviction s'est réaffirmée, voire même renforcé dans le cadre de l'immigration récente composée en majorité de personnes d'origine non-européenne. Le relâchement opéré dans la loi de 1965 et les besoins en main d'œuvre ont favorisé l'arrivée massive des Africains, des Caraïbéens et des Hispaniques. La reprise de l'immigration asiatique aux environs de 1970 a amené en nombre important des Philippins, des Vietnamiens, des Cambodgiens et des personnes originaires de plusieurs autres pays de l'Asie du Sud. Selon Fitzgerald (*The Face of the Nation*), l'arrivée de millions de gens d'origine ethnique différente a imposé des changements autant dans la manière de se représenter un citoyen américain que dans celle de définir le 'Credo' auquel il souscrit.

¹⁶² Myrdal, *The American Dilemma*; Fuchs, *American Kaleidoscope*.

¹⁶³ Parrillo, «Diversity in America».

¹⁶⁴ Fitzgerald, *The Face*.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ *Ibid.*

cadre américain – comme dans toute autre société occidentale industrialisée –, l’immigration se pose en termes de formation nationale¹⁶⁸; elle semble, pour reprendre l’idée d’A. Sayad sur la France, établir la jonction entre la «pensée de l’État» et le «penser l’État»¹⁶⁹.

3.1 L’idéologie assimilationniste du *melting pot*

Le libéralisme cosmopolite qui a marqué la fin du dix-neuvième siècle se ressource tant dans la pensée précurseuse de Crèvecoeur qu’à celles des auteurs comme Zangwill et Boas. Baptisé du nom métaphorique de «*melting pot*» ou le «creuset américain», ce processus de fusionnement – d’où doit résulter l’identité nationale américaine – a été popularisé par l’écrivain juif Israël Zangwill¹⁷⁰. Elle traduit une «vision libérale»¹⁷¹ cherchant à faire adhérer une diversité de gens à un ensemble de valeurs «purement américaines» et à y faire fondre les différents ingrédients ethniques de manière à ce que le nouveau citoyen ne maintienne l’allégeance qu’à la nation américaine.

La double perspective assimilationniste-intégrationniste laisse supposer le développement d’un processus d’américanisation et de resocialisation à l’issue duquel les fils d’immigrants et les Américains des minorités raciales accepteront ‘naturellement’ d’oblitérer les traits ethniques distinctifs de leurs parents au profit de l’«*American way of life*»¹⁷², de se dépouiller de leur mémoire historique pour développer un nouveau sens d’appartenance à la nation américaine¹⁷³. L’impetus du temps de la Seconde Guerre a propulsé la vision cosmopolitaine à son apogée. Tout en célébrant une identité américaine inclusive, la propagande a promu un nationalisme culturel dans lequel se fondent les

¹⁶⁸ Vecoli, «European Americans».

¹⁶⁹ Sayad, «L’immigration et la ‘Pensée de l’État’».

¹⁷⁰ En effet, le terme *Melting Pot* désigne le titre que l’écrivain juif, Israël Zangwill, a donné à une pièce présentée pour la première fois au théâtre aux États-Unis en 1908. L’auteur écrit «Vous voilà, bonnes gens, pensais-je, en vous voyant arriver à Ellis Island, vous voilà faisant partie de cinquante groupes, ayant 50 langages et 50 histoires, 50 haines sanglants et 50 rivalités. Mais vous ne serez plus ainsi longtemps, frères, car vous arrivez dans des flammes divines. Honte pour vos combats et vos vendettas! Allemands et Français, Irlandais et Anglais, Juifs et Russes, dans le creuset ! Dieu façonne l’Américain !» (I. Zangwill, *The Melting Pot*).

¹⁷¹ Hirschman, «America’s Melting Pot Reconsidered».

¹⁷² Keith : *A Mosaic of America’s Ethnic Minorities*.

¹⁷³ Archdeacon, *Becoming*.

Américains de descendance britannique, allemande, juive, polonaise, grecque, écossaise ou irlandaise. Elle n'a cependant pas retenu l'apport des gens de couleur, particulièrement celui des Noirs¹⁷⁴.

3.2 Le défi de «l'anglo-conformisme»

La diversité ethnique n'avait pas droit de cité avant les différents mouvements sociaux ayant caractérisé les années 1960. Dès l'origine des États-Unis, le schéma général d'intégration et d'américanisation de la population s'est dessiné autour du groupe dominant anglo-saxon qui est parvenu à imposer, du moins dans les sphères publiques, le modèle idéologique et les valeurs dans lesquelles il se reconnaît¹⁷⁵ – entre autres, l'individualisme, l'égalité de chance, l'éthique du travail, la liberté d'entreprise et le puritanisme moral. En majorité d'origine britannique, les historiens en sont venus tout au long du dix-neuvième siècle à identifier la nation américaine avec la communauté de langue anglaise et à voir l'histoire américaine comme étant blanche, protestante et anglo-saxonne¹⁷⁶. Cette vision culturaliste de la nation américaine a trouvé son apôtre en Francis Lieber, un immigrant d'origine allemande développant une compréhension herdérienne de l'origine de la nation américaine¹⁷⁷. Il maintient que la rupture politique n'élimine pas l'essence britannique de la communauté américaine; elle vient seulement la compléter par un appareil d'État. La nation américaine ne procède pas du contrat politique que symbolise la Constitution mais d'un long cheminement historique. Elle a toujours existé dans le cœur et l'esprit des colons ayant «apporté avec eux la même langue, les mêmes lois, les mêmes concepts politiques, les mêmes souvenirs, la même religion et la même économie politique». Selon Bouvet, les traces, faisant précéder la nation américaine à l'État, ont été aussi suivies par Arthur M. Schlesinger Sr. et par E.L. Humphrey, les deux tâchant de définir la nation américaine selon le «caractère national» de son peuple¹⁷⁸.

¹⁷⁴ Voir Fitzgerald, *The Face*

¹⁷⁵ Carlson, *The Americanization*.

¹⁷⁶ Sellar, *To Seek America*.

¹⁷⁷ Voir Bouvet, *E Pluribus*.

¹⁷⁸ *Ibid.*

L'«anglo-conformisme»¹⁷⁹, qui fait des individus de langue anglaise – soit les Britanniques, les Écossais, les Irlandais-Écossais et les Gallois – les «vrais» Américains, ne traduit pas seulement une quête d'homogénéité nationale et ethnique, il laisse aussi percevoir les autres comme des «étrangers» ou des ethniques¹⁸⁰. Comme on l'a déjà montré dans les parties précédentes, l'arrivée au dix-neuvième siècle de dizaines de millions d'immigrants a suscité l'opposition de nombreux politiciens nativistes, d'ouvriers et de syndicats les voyant comme une menace identitaire, plutôt que comme un moyen de combler les faiblesses démographiques et de satisfaire les besoins en main d'œuvre générés par le processus d'industrialisation américaine. L'idée du syncrétisme culturel d'où doit résulter le nouvel homme américain de St-John de Crève-cœur a semblé donc ne pas avoir lieu; la société américaine est, jusqu'aux environs des années 1960, restée organisée autour du «centre anglo-saxon dominant, entouré de périphéries minoritaires»¹⁸¹.

3.3 L'échec du *melting pot*

L'image réussie du *melting pot* et d'une société américaine intégrée qu'ont entretenue les fonctionnalistes est tombée en lambeaux sous l'impact du mouvement pour les droits civiques. Elle n'a pu résister aux revendications intensives des groupes minoritaires – ethniques et non-ethniques – protestant contre l'ethnocentrisme, le sexisme, le racisme et la discrimination. Les Noirs, les Indiens, les Asiatiques et les Hispaniques entreprennent la revalorisation de leur identité ethnique et de leur héritage culturel, alors que certaines minorités européennes blanches et les femmes contestent leur statut de citoyens de seconde zone. Leurs luttes pour une société américaine ouverte se sont portées sur le double front d'obtenir la reconnaissance politique de leurs expériences et de leur apport au développement de la nation américaine et de jouir d'un accès à l'«*American way of life*» conforme aux idéaux universalistes et à la prétention démocratique des États-Unis. Les insatisfactions des groupes minoritaires et leur désir de retracer leur empreinte sur la formation de la conscience collective américaine ont mené à la renaissance d'un

¹⁷⁹ Vecoli, «El significado».

¹⁸⁰ Saller, *To Seek America?*.

¹⁸¹ Body-Gendrot, *Les États-Unis*, p.8.

pluralisme social qui, du point de vue culturel et identitaire, annonce la fin de l'hégémonie culturelle des Anglo-américains¹⁸².

Moynihan et Glazer offrent le premier constat d'échec de la politique assimilationniste. Comme l'indique le titre de leur livre publié en 1963, les deux auteurs maintiennent qu'il faut aller au-delà du discours du *melting pot*¹⁸³. Jamais la nation américaine n'a pu pleinement assimiler ses immigrants pour atteindre l'homogénéité recherchée. Mieux encore, les acculturés comme les Italiens et les Irlandais ont, en dépit de leurs positions privilégiées dans la hiérarchie politique, économique et sociale, toujours maintenu leurs amarres communautaires. Leur acculturation rapide relève davantage du désir de bénéficier des opportunités offertes que de la volonté de devenir pleinement américains en reniant leurs origines ethnoculturelles et en effaçant leur mémoire historique. En 1972, Michel Novak réitère, dans *The Rise of the Unmeltable Ethnics*, que les États-Unis n'ont jamais été la nation homogène et intégrée que suggère l'idéologie assimilationniste du *melting pot*. Ce faux-semblant n'a pas seulement servi à masquer de profonds clivages raciaux et l'existence des minorités non-assimilables; il a aussi exagéré l'érosion des frontières intraethniques au sein de la population européenne¹⁸⁴. Dédié à la cohésion sociale, le *melting pot* a ignoré la persistance et la reconfiguration des frontières sociales et ethniques à travers l'espace et les générations¹⁸⁵. Il est la négation du fait qu'il a toujours existé plusieurs Amériques, souvent en confrontation les unes avec les autres : une Amérique blanche et une Amérique noire; une Amérique pauvre et immigrée et une Amérique intégrée et mobile; une Amérique protestante et une Amérique catholique; une Amérique WASP élitiste et une Amérique composée d'une mosaïque de groupes ethniques blancs issus de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale¹⁸⁶. Une telle lecture se situe en plein cœur de ce que Body-Gendrot appellera plus tard «les défis d'une nation plurielle»¹⁸⁷, c'est-à-dire les défis d'une nation américaine écartelée selon des intérêts

¹⁸² Parrillo, «Diversity in America».

¹⁸³ Moynihan et Glazer, *Beyond The Melting Pot*.

¹⁸⁴ Cazemajou et Martin, *La crise du melting pot*.

¹⁸⁵ Fuchs, *American Kaleidoscope*.

¹⁸⁶ Novak, *The Rise*.

¹⁸⁷ Body-Gendrot, *Les États-Unis*, p. 7.

matériels et des critères de classe, de sexe, de nationalité, de race, d'ethnicité ou de religion.

3.4 Du pluralisme au multiculturalisme

Les revendications catégorielles – de type à la fois économique, culturel, politique et social – ont créé les conditions pour la réémergence de la théorie du pluralisme culturel élaborée par Kallen qui, dans son livre *Culture and Democracy in the United States*, entretient une vision composite de la société américaine¹⁸⁸. La mise au rancart des visées assimilationnistes au profit de tel paradigme vient à symboliser «la condition, la voie de la création d'une Amérique fidèle à ses idéaux égalitaires et démocratiques»¹⁸⁹. Réapparaissant comme un composé de groupes ethniques différents, celle-ci retrouve son dynamisme de «fédération de nationalités», selon l'expression de Kallen, ou encore, d'«union sociale des unions sociales», selon la formule plus récente de John Rawls¹⁹⁰. Elle est faite non de fusion mais de diversité, elle dispose non d'une «masse culturelle anonyme» à laquelle contribuent les peuples de tout horizon mais de multiples sources de richesses culturelles cumulées. Son unité nationale repose sur «la culture civique qui unit les Américains et protège leurs libertés – y inclus le droit d'être ethnique»¹⁹¹. Une culture civique qui fonde la légitimité des institutions nationales et imprègne les politiques publiques de manière à ce que soit rendue possible la conciliation d'une diversité d'intérêts, de convictions, de croyances et de positions sociales.

Le pluralisme social et culturel rompt avec la pensée politique classique qui, dans sa prétention à l'universel, consacre l'invisibilité sociale d'un large segment de la population. Il retient la nécessité de combiner les éléments historico-culturels aux éléments politiques et économiques pour pouvoir appréhender la société américaine tant

¹⁸⁸ Kallen, *Culture and Democracy*. Kallen est reconnu comme le premier auteur à avoir parlé du «pluralisme culturel» aux États-Unis et de la nécessité de tenir compte des différences culturelles dans les espaces publiques. Il développe la vision des États-Unis comme une «fédération des nationalités». Parlant de la société américaine, il écrit «en société, chaque groupe ethnique est un instrument naturel; son caractère, sa culture sont son thème et sa mélodie; et les harmonies, dissonances et désaccords entre eux forment la symphonie de civilisation».

¹⁸⁹ Armand et al 1980, *Les États-Unis*, p. 70.

¹⁹⁰ Walzer, «Commentaire».

¹⁹¹ Fuchs, *American Kaleidoscope*.

dans sa diversité, ses richesses que dans ses réalisations et ses ombres. Le pluralisme a toutefois placé en confrontation des visions différentes des États-Unis. L'image de mosaïque qui se dégage au tout début ouvre sur un débat sémantique quant à la manière de percevoir actuellement la nation américaine. Pour Armand et *al.*, les États-Unis ne sont pas une mosaïque; on peut encore y voir les jointures et y distinguer les éléments constitutifs¹⁹². C'est plutôt un kaléidoscope, c'est-à-dire une «juxtaposition d'éléments disparates» retenus ensemble par de constants mouvements saccadés. Ses «éléments constitutifs» forment des «combinaisons fluctuantes» évoluant «en fonction de la réalité sociale» et par «un mouvement d'action-réaction permanent»¹⁹³. Fuchs ajoute que le terme mosaïque est plus approprié pour désigner une société pluraliste à caractère statique comme le Nigeria. En tant que métaphore descriptive, «kaléidoscope» correspond mieux au caractère dynamique et changeant des réalités ethniques aux États-Unis. Il permet de prendre en considération la recomposition et la perméabilité des frontières, ainsi que la régularité et la diversité des conflits ethniques à l'aide desquels se dynamise la société américaine¹⁹⁴. Le pluralisme social et culturel apparaît désormais comme l'un des prismes à travers lesquels les Américains évaluent certains aspects de leur vie en société et testent les différents axes de leur idéalisme¹⁹⁵. Rappelons, entre autres, l'égalitarisme démocratique, la liberté politique et religieuse, l'égalité des chances, la justice sociale et la justice économique. En marquant l'éclipse de la perspective fusionnelle, elle révèle les États-Unis comme une société où l'intégration reste un objectif lointain et l'égalité des citoyens un but difficile à atteindre.

Le réveil identitaire et de la conscience raciale a trouvé sa pleine expression dans la forme du multiculturalisme qui, tout en assumant les valeurs culturelles dont sont porteurs des groupes jadis exclus, en font objet du savoir. Des programmes d'études féministes, sur l'histoire des Noirs et sur celle d'autres groupes ethniques ont été mis sur pied dans les universités, les collèges et les écoles publiques. En 1974, la Cour Suprême ordonne, dans *Nicholas v. Lau*, aux écoles de San Francisco de mettre en place des

¹⁹² Armand et *al.*, *Les États-Unis*.

¹⁹³ *Ibid.* p. 15.

¹⁹⁴ Fuchs, *American Kaleidoscope*.

¹⁹⁵ Olson, *Catholic Immigrants*.

programmes spéciaux pour les enfants de langue chinoise. La conclusion que les enfants qui ne parlent pas Anglais ont néanmoins le même droit à une éducation de qualité vient étendre les programmes bilingues commencés sur une base expérimentale au début des années 1960¹⁹⁶. Olneck maintient que le multiculturalisme a élargi les significations de la notion de l'égalité en éducation pour éliminer les biais dans le matériel didactique et tenter d'accorder le statut d'égale représentation aux groupes ethniques ou raciaux. Tout en restant un terrain de conflit entre les Euro-américains, il offre les possibilités de réarranger les relations politiques, de redéfinir la légitimité (la connaissance légitime) et de modifier le système symbolique¹⁹⁷. L'émergence d'une société multiculturelle est le produit des luttes qu'ont menées les groupes minoritaires pour déplacer les frontières – ethniques, culturelles, sociales, politiques et économiques – empêchant leur accession à l'égalité de droit et à la pleine citoyenneté, pour s'émanciper du racisme et de la discrimination, ainsi que de leur désir d'obtenir le redressement des désavantages historiques auxquelles ils sont longtemps soumis. Ces luttes pour l'inclusion et pour la reconnaissance semblent constituer un nouveau fondement pour l'ordre politique et civique de la société américaine¹⁹⁸. Ce déplacement a aussi favorisé l'élaboration de nouvelles compréhensions de la citoyenneté américaine, le développement d'autres présupposés, principes et pratiques ainsi que l'apparition de nouvelles façons de penser les ensembles institutionnels et sociaux¹⁹⁹. L'anglo-conformité ou l'assimilation n'apparaît plus comme la condition de la pleine acceptation des minorités aux États-Unis, ni celles de leur intégration sociale, politique, économiques et culturelle.

3.5 L'enjeu d'inclusion

La révolution identitaire œuvre au dépassement des revendications des droits civiques pour se situer au niveau général de l'inclusion. Elle laisse entendre que les solutions au sexisme, au racisme et à la discrimination ne tiennent pas aux seuls compromis stratégiques, mais exigent aussi une compréhension revisitée de la citoyenneté

¹⁹⁶ Sells, *To Seek America*.

¹⁹⁷ Olneck, «Terms of Inclusion».

¹⁹⁸ Hughey et Vidich, «The New American Pluralism», p.180.

¹⁹⁹ Goldberg, «Introduction».

démocratique et du respect des droits minoritaires²⁰⁰. Taylor maintient que, pris sous sa forme multiculturelle, le pluralisme ne se résume pas à un simple mode d'incorporation. Il concerne davantage la reconnaissance par la majorité de la contribution culturelle et sociale des minorités à la fondation de l'ordre démocratique²⁰¹. De cette manière, la praxis pluraliste reflète, d'une part, la détermination des minoritaires à résister à l'ostracisme, d'autre part, leur volonté de négocier de nouveaux rôles sociaux dans un contexte de droit égal, de liberté individuelle et de citoyenneté. En tant que modalité de réponse aux conditions d'exclusion historique, elle enrichit la pensée sur la citoyenneté américaine de nouvelles questions, de nouvelles méthodologies et de nouvelles perspectives; elle peut être discutée en termes de forme d'État, de conception renouvelée de l'individu autonome et d'idéal communautaire. Si elle rejette la version normative de citoyenneté universelle qui masque les différences, gomme les rapports historiques et *corporatise* autant l'égalité que l'inégalité, elle entend établir les conditions contextuelles à la lumière desquelles l'Amérique multiculturelle redeviendra une société d'opportunités et d'inclusion pour tous.

Pour Fuchs, la culture civique et non la citoyenneté se trouve au fondement de la nation américaine – la diversité ethnique pour les individus et l'unité politique pour la nation . L'auteur conceptualise le pluralisme en termes de continuité plutôt que de changement. Il démontre comment pendant des siècles d'histoire, est créée aux États-Unis une culture civique permettant aux individus de maintenir leur ethnicité – pourvu que, dans la sphère publique, celle-ci produise des biens individuels plutôt que collectifs. Du point de vue de Hein, il semble que c'est la relation entre l'inclusion et l'exclusion qui a amené Fuchs à placer la culture politique, et non la citoyenneté, au fondement de l'État-nation américain. La citoyenneté manque du potentiel de motivation pour soutenir les relations sociales, alors que la culture civique dépend de la reconnaissance des intérêts mutuels. Elle permet des changements dans le contenu de l'identité américaine (le pluralisme volontaire) tout en renforçant le consensus sur le respect des droits individuels. Là où la citoyenneté

²⁰⁰ Young, «Polity», Kymlicka, *Liberalism; Multicultural Citizenship*; Taylor, *Multiculturalisme*; Spinner, *The Boundaries*.

²⁰¹ Taylor, *Multiculturalisme*.

repose sur la tradition, la culture civique repose sur les motivations²⁰². Quand à Hraba et Holberg, ils concluent que le pluralisme étend les notions au cœur du libéralisme historique – individualisme, liberté et égalité – au-delà de l'idéologie assimilationniste²⁰³. Il a à sa base la volonté d'offrir à tous les individus les mêmes opportunités, ainsi que la possibilité de pouvoir choisir parmi des alternatives réelles.

En guise de conclusion à la section, disons que la reconnaissance de l'existence d'une société américaine fragmentée selon les frontières de classe, de race, de genre et de culture laisse croire que le concept même de «citoyenneté universelle» entre en conflit avec la réalité de la diversité sociodémographique. Les prises de position ont abouti à une vision plurielle reposant avec acuité les questions complexes qu'a évacuées la perspective assimilationniste du *melting pot*. Qui est citoyen ? Comment devient-on citoyen américain de plein droit ? Quelle conception de citoyenneté conviendrait mieux à une société où la gestion des rapports sociaux ne peut plus se limiter au dualisme racial ? Faut-il dans l'élaboration des politiques publiques viser l'égalité des chances ou l'égalité des conditions et des résultats ? Walzer soutient que les permutations qu'ont subies les significations du terme «Américain» en tant que mode de désignation du «citoyen» des États-Unis ont fait passer l'enjeu de «l'homogénéité» à «la pluralité»²⁰⁴. La citoyenneté américaine se dessine de moins en moins comme un élément identitaire, de plus en plus comme un espace d'inclusion²⁰⁵. Ayant des dimensions à la fois politique, économique, sociale et culturelle, elle renvoie aux débats sur le privé et le public, sur l'égalitaire et l'inégalitaire, sur le juste et l'injuste.

Les mouvements sociopolitiques des années 1960, particulièrement celui pour les droits civiques et celui des femmes, ont aussi forcé la sphère publique à tenir compte des différentes hétérogénéités qui caractérisent la société américaine. Les lois sur les droits civiques et les mesures contre les discriminations raciale et sexuelle se sont combinées à ce que plusieurs appellent «la politique d'identité»²⁰⁶. Ces changements n'ont pas

²⁰² Hein, «Ethnic Pluralism».

²⁰³ Hraba et Holberg, «Ideational Origins».

²⁰⁴ Walzer, « What Does It Mean to Be an 'American'?».

²⁰⁵ Miller, « Many Americas».

²⁰⁶ Fraser, «Multiculturalism»; Philips, *The Politics of Presence*.

seulement contribué à soulever un certain nombre de paradoxes et de contradictions inhérents à la notion de citoyenneté universelle, ils en ont fait aussi émerger des formes qui ne se limitent plus à la seule sphère politique et une conception conflictuelle de droit et de pouvoir qui dépasse la conception d'État américain libéral tel qu'il a existé. De cette manière, le pluralisme social et culturel implique davantage que l'extension du *statu quo*, c'est-à-dire des valeurs et des protections établies, aux groupes jadis exclus; il signifie la renégociation des rapports de pouvoir à la lumière desquelles se construit l'identité et s'évaluent les modes d'expressions culturelles. Il aide à transformer la sphère politique en un lieu de la contestation plutôt que de la maintenir comme là où les exclusions sont gérées et manipulées de manière subtile²⁰⁷. Se voulant d'abord inclusif, le pluralisme social et culturel ne se limite pas non plus à l'élimination ou à l'affaiblissement des processus de mise à la marge, il vise la déstructuration ou la délégitimation des systèmes de domination et d'oppression. Cette lecture sociologique qui amènerait à parler de processus de politisation de l'identité plutôt que de «politique d'identité» pencherait également en faveur d'une notion de 'citoyenneté pluraliste' à négocier dans la perspective de démocratie participative, d'inclusion et de justice sociale. Mais il restera encore de répondre à une question éthique jugée tout aussi fondamentale : peut-on exiger l'égalité de tous les êtres humains s'il n'existe pas un référent universel, que celui-ci soit exprimé en terme de droit, d'obligation ou de valeur partagée ?

4. LA RÉVOLUTION SOCIALE OU L'EXPANSION DU *WELFARE STATE* AMÉRICAIN

Liant le personnel au politique, les différents mouvements minoritaires font interagir exclusion politique, hégémonie culturelle et inégalités sociales. Ils demeurent centrés autant sur la démocratisation de la société et sur la quête de reconnaissance que sur la redistribution des opportunités socio-économiques. Ainsi la reconfiguration des rapports entre les majoritaires et les minoritaires sous-entend davantage que «l'extension horizontale» des droits de citoyenneté à des groupes marginalisés²⁰⁸; elle annonce une importante modification des structures sociales et des pouvoirs publics américains. Les

²⁰⁷ Goldberg, «Introduction», p. 9.

²⁰⁸ Voir Juteau, «Multicultural Citizenship».

mouvements minoritaires font émerger un nouvel ordre social où l'inclusion requiert autant l'institutionnalisation des libertés civiles et politiques que l'établissement de conditions permettant aux citoyens de jouir pleinement de leurs droits et de participer à la vie de *la cité*. Le citoyen devient celui qui, non seulement, bénéficie d'un accès égal aux ressources, mais qui doit être aussi protégé contre les risques sociaux .

4.1 La politisation de la pauvreté

L'irruption du nouvel ordre social hérite d'un travail préalable de politisation du phénomène de la pauvreté que plusieurs analystes redéfinissent non comme un problème individuel mais comme le produit d'une société inégalitaire²⁰⁹. Dans *L'ère de l'opulence*, Galbraith associe le «scandale permanent» de «la grande misère» au fait que les «idées économiques [américaines] sont enracinées dans la pauvreté, l'inégalité et le péril économique du passé»²¹⁰. «Les causes de [la] permanence de la pauvreté», poursuit-il, se trouvent dans «le refus de la société d'opulence d'offrir ses dons à certains individus», ainsi que dans «le sous-investissement en matière d'enseignement, de logement, de santé, de loisirs, d'ordre et de dignité dans les villes». L'explication doit «être recherchée dans les traits généraux et non pas dans les aspects particuliers du problème – non pas dans la nature de la société des pauvres, mais dans la nature d'une société de riches qui admet ou qui a besoin que certains restent pauvres»²¹¹.

Reprochant à Galbraith de sous-estimer l'ampleur du phénomène de la grande pauvreté aux États-Unis, Harrington essaie, dans *L'autre Amérique*, de présenter une analyse compréhensive et détaillée de la situation quotidienne de cinquante millions de pauvres «dans une société où l'esprit civique consiste à être riche»²¹². «L'autre Amérique» ou «l'Amérique de la misère», soutient-il, n'est pas juste «le revers de l'Amérique de l'abondance», elle est le produit des injustices et des inégalités à partir desquelles celle-ci devient prospère. Elle est le lieu où l'on «rencontre le manœuvre, l'ouvrier agricole émigré, les vieux, les minorités ethniques et toutes les autres catégories qui constituent

²⁰⁹ Galbraith, *L'ère de l'opulence*, Harrington, *L'autre Amérique*.

²¹⁰ Galbraith, *L'ère de l'opulence*, p. 33.

²¹¹ *Ibid.* p. 23

²¹² Roy, «Préface» p. 7.

les bas-fonds économiques de la société américaine. Les citoyens de l'autre Amérique dans leur grande majorité ne sont pas syndiqués, n'appartiennent pas à des associations, à des amicales, à des partis politiques. Ils ne disposent d'aucun groupe de pression; ils ne présentent pas de programme législatif. En tant que groupe, ils sont atomisés, sans visage et sans voix»²¹³. En d'autres mots, les citoyens de *l'autre Amérique* sont des «invisibles» qui, tout en étant placés hors «du champ de la conscience et de l'expérience de la nation», sont contraints à la «civilisation de la pauvreté». «Mais la vraie explication de la pauvreté des pauvres, écrit Harrington, c'est qu'ils ont commis l'erreur de n'avoir pas les parents qu'il fallait, de naître dans la mauvaise partie du pays, d'être dans le mauvais secteur industriel, dans le mauvais groupe ethnique... Tous les facteurs décisifs qui ouvrent des chances et donnent accès au progrès jouent contre eux»²¹⁴.

Aussi, loin d'être associé aux incapacités individuelles, l'auteur analyse le maintien de la pauvreté comme la résultante d'un concours de «puissantes forces historiques et économiques». Les pauvres qui n'ont pas bénéficié des grandes conquêtes politiques et sociales des années trente ont été également maintenus à l'écart des opportunités économiques de l'après-guerre; leur situation s'est aggravée en dépit de la création du système de sécurité sociale et de l'accroissement de la productivité. En ce sens, poursuit-il, «on ne peut pas dire que les Américains qui restèrent en arrière constituaient un ramassis de ratés. Il serait plus juste de dire qu'ils étaient victimes d'un processus impersonnel qui ouvrait à un certain nombre l'acquis au progrès et en écartait les autres... Les citoyens de l'autre Amérique sont victimes des inventions et des machines qui donnent au reste de la société son haut niveau de vie... Pour eux, un accroissement de la productivité signifie un travail pire, une amélioration dans l'agriculture signifie la faim»²¹⁵. La prise en compte de ces «raisons sociologiques et politiques» amène Harrington à construire la pauvreté moins comme un fait matériel et objectif que comme le produit d'un rapport social déséquilibré ou d'une asymétrie de pouvoir. «Mais la pauvreté, écrit-il, n'est pas seulement l'expérience physique d'un manque, elle est aussi le sentiment moral d'une exclusion... La force des riches, ce n'est pas seulement que les

²¹³ Harrington, *L'autre Amérique*, p. 12-16.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 27-28.

²¹⁵ *Ibid.* p. 20-25

pauvres soient privés de pain, d'air, de santé, de loisirs, d'espoir, de vivre vieux et de ressort, c'est aussi qu'ils soient privés de la parole. L'Amérique des exclus, c'est aussi souvent l'Amérique du silence»²¹⁶.

Tant la réflexion de Galbraith que celle de Harrington ont alimenté plusieurs efforts faits au cours des années 1960 en vue d'analyser la pauvreté en termes de niveau de vie, de conditions sociales défavorisées et d'inégalités²¹⁷. Les nouvelles perspectives se sont généralement situées au niveau de la problématique du contrôle de ressources. Essayant de saisir les inégalités sous ses différentes formes, elles définissent la pauvreté moins comme un manque de revenu ou une condition d'insuffisance économique que comme une exclusion sociale et politique²¹⁸. «Être pauvre, conclut Harrington, c'est être étranger dans son propre pays, c'est participer d'une culture radicalement différente de celle qui domine la société normale»²¹⁹.

4.2 Pauvreté et politique publique

Kennedy, dont l'élection bénéficie du soutien d'une coalition libérale composée de groupes minoritaires, d'intellectuels de la tradition du *New Deal* et d'organisations syndicales, fait de la liberté, de la justice et de la lutte contre la pauvreté des axes majeurs de sa politique de «*Nouvelle Frontière*» (*New Frontier*). Dès son discours inaugural, il promet d'aider les hommes «qui luttent pour briser les liens de la misère»²²⁰. Il maintient que «si une société libre ne peut pas aider tous ceux, et ils sont nombreux, qui vivent dans la pauvreté, elle ne pourra pas sauver la minorité des riches». Enfin il propose de bâtir «une nouvelle alliance pour le progrès, pour aider les hommes libres et les gouvernements libres à repousser les chaînes de la pauvreté» et de mener «une lutte contre les ennemis communs de l'homme : la tyrannie, la pauvreté, la maladie, la guerre elle-même». Ce discours exaltant fait déferler sur les États-Unis la vague d'*idéalisme* à la

²¹⁶ Roy, «Préface», p. 9.

²¹⁷ Voir Miller, Rein, Roby et Gross, «Poverty».

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *Ibid.* p. 30-31.

²²⁰ Kaspi, *Kennedy*, p. 35.

lumière de laquelle la pauvreté apparaît comme l'un des problèmes structurels à résoudre avant d'aboutir à un monde libre, juste et en paix.

Kennedy hérite d'importants défis politiques, économiques et sociaux. Il est, sans compter le mouvement pour les droits civiques, confronté à des problèmes de chômage structurel, de désindustrialisation de certaines zones, de déclin de secteurs comme les mines et les textiles et, enfin, de travailleurs agricoles victimes de la modernisation et de la mécanisation. Vu sa promesse de ne pas accroître les dépenses publiques et de maintenir un budget fédéral équilibré, Kennedy cherche à résoudre les difficultés économiques en multipliant les centres de formation professionnelle, en instituant les «programmes régionaux de reconversion économique», enfin, en faisant passer le salaire minimum de 1,00 \$ à 1,25 \$. Après avoir longtemps résisté aux conseils de financer de grands travaux publics, d'aider les chômeurs et les familles au chômage, de faire des prêts et des dons aux villes les plus touchées, Kennedy a finalement souscrit, le 1^e mai 1961, aux principes de l'économie keynésienne en signant une loi dont la paternité revient au sénateur de l'Illinois, Paul Douglas. Au cours de cette même année, le secrétaire d'État au Travail, Arthur J Goldberg, énonce sans équivoque la détermination du gouvernement à répondre à des *besoins vitaux* comme l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle pour les segments de la population les plus vulnérables. Il présente le système de sécurité sociale comme l'obligation politique de procurer de l'aide à ceux qui ne peuvent travailler, soit à cause d'un manque de qualifications, soit à cause de l'incapacité de l'économie de créer de l'emploi pour tout le monde²²¹. L'expansion du *Welfare State* américain a été décrite comme la marque distinctive d'une société libre et démocratique, désireuse de «faire ce qui est bien» en répondant à ses obligations sociales, économiques et politiques face aux plus vulnérables, lorsque Goldberg déclare :

We in this administration are determined to meet our obligations and develop improvements in our Welfare program. But more important, in many ways, we are equally determined to strike at the cause of economic disadvantage by helping to create better job opportunity, by providing training and retraining to those workers who remain without a job for long periods because of the lack of qualification, by meeting the special needs of young people who need a fair chance, and by establishing a

²²¹ Goldberg, Discours présenté à la Conférence annuelle de *The American Public Welfare Association* (APWA).

*permanent unemployment insurance program that meets our needs and does not have to be bolstered during every recession*²²².

Si ce discours optimiste laisse peu de doute sur le fait que la question de pauvreté ait intégré l'agenda des décideurs politiques, il traduit aussi le désir du gouvernement fédéral de légitimer l'accroissement de ses interventions de type assistanciel et le rôle central qu'il s'est accordé dans la stimulation de l'économie et la relance de la demande²²³. Comme en témoigne la transformation en 1962 de l'ADC en l'AFDC (*Aid to Family with Dependent Children*)²²⁴, la lecture structurelle de la pauvreté conduit à l'institution d'une variété de programmes sociaux destinés à aider les groupes défavorisés.

4.2.1 *La guerre contre la pauvreté*

La mort de Kennedy ne marque pas pour autant la fin de l'effort de mieux aider les pauvres²²⁵. Lyndon B. Johnson, qui place son administration sous le signe de la continuité, déclare «la Guerre contre la pauvreté» le 16 mars 1964. Rappelant qu'en tant que «citoyens de la nation la plus riche», les Américains ont l'obligation de combattre la pauvreté, le nouveau président présente un projet de loi couvrant quatre grands champs : la délinquance juvénile, les droits civiques, la formation professionnelle et l'éducation. À ses yeux, la signature le 20 août 1964 de cette loi, *The Economic Opportunity Act*, est le signe manifeste que la nation s'est engagée à éradiquer la pauvreté et à restructurer la société en vue de donner une chance aux plus pauvres de s'en sortir²²⁶. Cette tentative de reconstruire *the American way of life* a été poursuivie dans le cadre de son programme politique, *Great Society*, promettant «l'abondance et la liberté pour tous».

²²² *Ibid.*, p. 18.

²²³ Levitan, *The Great Society*.

²²⁴ En 1967, l'AFDC a encore changé en AFDC-UF (*AFDC-Unemployed Father*). Après une longue bataille juridique concernant le fait qu'on ait accordé des bénéfices aux pères en chômage sans en fournir aux mères se trouvant dans la même situation, la Cour Suprême déclare anticonstitutionnel le volet destiné aux pères en 1979. L'AFDC-UF devient l'AFDC-UP (*AFDC-Unemployend Parent*). Toutefois, vu que les États avaient, depuis le début, le loisir d'accepter ou de refuser le programme destiné aux parents, seule la moitié d'entre eux l'a implanté en 1987. Minime aussi était le pourcentage de pères qui s'en sont prévalu (voir Dinitto et Dye, *Social Welfare*).

²²⁵ Levitan, *The Great Society*.

²²⁶ *Ibid.*

La déclaration de «la Guerre contre la pauvreté» et l'institution de la Grande société (*The Great Society*) émanent de la volonté d'atteindre le double objectif de combattre la pauvreté et d'atteindre l'égalité des chances²²⁷, ainsi que de la conviction que seule l'aide publique peut aider les pauvres à satisfaire les besoins de base et à atteindre l'autonomie financière. L'administration Johnson fait reposer sa stratégie de lutte sur une diversité de programmes sociaux dont la mission première est de faciliter l'intégration des personnes défavorisées dans la société américaine. La réorientation de la politique macro-économique vers le plein emploi s'accompagne de la recommandation d'investir massivement dans le développement du capital humain. Alors que dans l'agenda de la politique interne l'on retient comme priorité la réhabilitation économique et sociale des communautés locales abandonnées, l'État américain s'est posé en principal fournisseur des services comme l'éducation, la formation professionnelle, le logement et la santé. En retour de sa contribution financière, le gouvernement fédéral impose des critères de qualité aux États, tout en favorisant un mode de gestion centralisé présumé capable d'étendre les bénéfices sociaux à des segments de population de plus en plus larges. La lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités devient une exigence de la démocratie et, par le fait même, une tentative de répondre aux principes fondamentaux de l'autonomie citoyenne. Elle est conçue comme le moyen de donner aux membres des groupes marginalisés l'accès égal à l'éducation, à l'emploi, au logement, ainsi qu'aux services sociaux et aux soins de santé. Aussi l'État de droit américain s'est-il donné une dimension providentielle dont la visée consiste à garantir aux citoyens une meilleure redistribution des biens et des services. La protection sociale devient un principe de régulation, et la sphère des politiques publiques l'un des rouages de construction d'une société de citoyenneté.

4.2.2 Les limites de la guerre contre la pauvreté

Les critiques semblent d'abord retenir le caractère inadéquat de ces politiques et leur incapacité de provoquer un réel changement dans la situation socio-économique des défavorisés. L'élimination de la pauvreté, affirme Galbraith, ne peut s'effectuer sans la rupture du lien entre la capacité de produire et la sécurité matérielle. Le rétablissement de

²²⁷ Voir Levine, *The Poor Ye Need not Have with You*.

l'équilibre social exige que l'on puisse «fournir des sources de revenu de remplacement, sans relation avec la production, à ceux que l'économie moderne n'emploie qu'avec une certaine difficulté ou avec imprudence»²²⁸. Harrington avait déjà averti que l'allocation de ressources sous forme de programmes destinés aux personnes défavorisées ne pouvait constituer qu'un premier pas. Pour «mener une offensive cohérente contre cette honte sociale qu'est l'existence de l'autre Amérique, il faut tirer de ce milieu une société toute entière, et non pas secourir des individus»²²⁹. L'objectif «de mettre fin au paradoxe de la pauvreté au beau milieu de l'abondance» commande des «mesures inédites» transcendant les raisons socio-historiques à la lumière desquelles se trouve jusque-là légitimée l'exclusion d'une large fraction de la population. La construction du nouvel environnement socio-économique nécessite «une affectation volontaire et politique des ressources afin de satisfaire les besoins publics... La politique d'investissements sociaux suppose que le produit national brut n'est pas une fatalité économique qui se joue sur le *free market* mais un objet de discussion et de décision politiques»²³⁰.

Des auteurs relevant d'un courant de pensée d'inspiration néo-marxiste refusent aussi de rendre équivalentes l'expansion du *Welfare State* et la libéralisation des politiques sociales²³¹. *Le Welfare State* se présente comme un mécanisme qui, tout en permettant de contrôler les pauvres, contribue à la reproduction et au maintien des classes sociales²³². À son expansion est attachée la double fonction de maintenir l'ordre civil et de renforcer le travail²³³. O'Connor émet la thèse que les programmes sociaux servent, d'une part, à légitimer le capitalisme de monopole, d'autre part, à lui assurer la stabilité sociale et politique propice à son développement²³⁴. Une autre étude comparative internationale²³⁵ conclut que la diminution des inégalités, l'éradication de la pauvreté et la distribution de la richesse ne constituent qu'un aspect du *Welfare State*. Celui-ci étant en soi un système

²²⁸ Galbraith, *L'ère de l'opulence*, p. 282.

²²⁹ Harrington, *L'autre Amérique*, p. 25, 247.

²³⁰ Galbraith, *L'ère de l'opulence*

²³¹ Voir Piven, « Reforming the Welfare State ».

²³² Piven et Cloward, *Regulating the Poor*; Offe, « Advanced Capitalism ».

²³³ Piven., *Reforming the Welfare State* »

²³⁴ O'Connor, « Advanced Capitalism and the Welfare State ».

²³⁵ Esping Andersen, *The Three Worlds*.

de stratification sociale, ses bases institutionnelles, en l'occurrence les programmes sociaux, continuent d'alimenter le dualisme entre les pauvres grandement dépendants de l'assistance publique et les gens de la classe moyenne jouissant des systèmes d'assurance octroyés par le marché du travail salarié. En ce sens, même si les écarts dans les conditions de vie se rétrécissent, les clivages axés sur les classes perdurent; le *Welfare State* ne fait que les transformer²³⁶.

De l'opinion de Levitan, parler de la «Guerre contre la pauvreté» est une description exagérée des efforts consentis en faveur des personnes pauvres²³⁷. Quoique lancée à une époque d'expansion économique et de taux de chômage relativement bas (5%), les programmes sociaux et les actions communautaires n'ont pas bénéficié d'un financement adéquat. Le programme de la Guerre contre la pauvreté fait redécouvrir plusieurs innovations de l'ère progressiste, entre autres, de la philanthropie scientifique, de l'idéal de participation et de la tentative d'incorporer les pauvres sur une base individuelle en vue de ne pas bouleverser l'ordre social. Mais Levitan conclut que, se développant dans la tradition du libéralisme américain, les luttes contre la pauvreté sont définies comme une question d'éducation et de réhabilitation individuelle, mais non de distribution. Abondant dans le même sens, Peterson maintient également que, reposant sur un ensemble incohérent de programmes vite pensés et sous-financés, le plan de bataille ne semble pas être à la hauteur des défis et reflète peu l'artillerie discursive utilisée par l'administration Johnson²³⁸. Toutefois, avertit ce dernier, ce serait à tort d'évoquer les faiblesses de la *Great Society* pour expliquer le paradoxe de la pauvreté dans une société d'abondance, ou, tout comme l'ont fait les conservateurs, de réduire la compréhension de la Guerre contre la pauvreté à la somme des programmes gouvernementaux²³⁹. Johnson essayait plutôt d'initier une démarche d'intégration conforme aux exigences de la citoyenneté universelle et de l'égalité de droit.

Contrairement à ceux reprochant à Lyndon Johnson de ne pas saisir «l'immense opportunité» que lui a offerte le mouvement pour les droits civiques de chercher une

²³⁶ Ibid.

²³⁷ Levitan, *The Great Society*.

²³⁸ Peterson, «The Urban Underclass», p. 619.

solution permanente aux problèmes de chômage et de pauvreté, Katznelson loue la créativité des artisans de la Great Society et l'audace avec laquelle ils ont réussi à étendre les limites idéologiques à l'intérieur desquelles ils ont opéré²⁴⁰. Les critiques proposant des mesures social-démocrates du type européen manquent de réalisme pour plusieurs raisons, poursuit-elle. Car, outre les relations historiques antithétiques entre la culture politique américaine et la social-démocratie, l'aile gauche du New Deal et les éléments progressistes du mouvement ouvrier avaient, depuis 1930, développé des initiatives consacrant le triomphe du keynésianisme commercial sur le keynésianisme social. Puis, au cours de la décennie 1940, le mouvement ouvrier américain s'est transformé en un simple groupe d'intérêt, laissant ainsi apparaître «la race», et non «la classe», comme le problème non soluble de la société américaine. Enfin, c'est la réticence de la classe ouvrière à utiliser la Guerre contre la pauvreté pour soulever les questions de distribution de revenu et du pouvoir qui a entretenu dans l'imaginaire populaire l'idée que la Great Society était instituée aux bénéfices des Noirs, et non à ceux de la classe ouvrière blanche et des pauvres en général. L'échec des initiatives de redressement social est attribuable à cet ensemble d'héritages qui, tout en contribuant à modeler les politiques publiques des années 1960, ont interdit toute intervention extensive de l'État sur le marché du travail et du capital²⁴¹.

4.3 L'assistance publique, une affaire de droit

La reconnaissance de la pauvreté comme problème politique a bénéficié d'atouts sociaux, politiques et juridiques: un mouvement pour les droits civiques bien organisé, un gouvernement réceptif, une administration responsive et une Cour suprême réceptive. Alors que le mouvement pour les droits civiques fait de la pauvreté et de la privation économique une partie intégrante de toutes les discriminations et injustices perpétrées contre les Noirs, le président Kennedy établit, dans un message adressé au Congrès le 19 juin 1963, une relation étroite entre la discrimination politique et la discrimination économique et demande que les opportunités égales soient incluses parmi les droits civiques. Cette visée égalitariste

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ Katznelson, «Was the great society a lost opportunity?».

²⁴¹ *Ibid.*

a été alimentée par le mouvement pour les droits sociaux du *Welfare* (*Welfare rights movement*) qui, en 1967, s'est recréé en *National Welfare Rights Association*. Les activistes, au nombre desquels figurent surtout des avocats et des travailleurs sociaux, entendent non seulement éliminer les règlements discriminatoires dans l'octroi de l'assistance publique, mais aussi en faire un droit. Le travail, mené au nom de la dignité humaine et de l'égalité de citoyenneté, atteint sa consécration en 1968, lorsque la Cour Suprême invalide la règle d'un «homme dans la maison» qu'utilisent les États pour limiter l'accès aux bénéficiaires du *Welfare*²⁴². La possibilité d'avoir recours à un avocat afin de porter en appel les décisions administratives a, d'une part, contribué à réduire les décisions arbitraires conduisant à l'exclusion de certaines catégories des bénéficiaires, d'autre part, changé de manière dramatique les procédures²⁴³. Le taux d'éligibilité a augmenté de 30 % en 1960 à 50 % en 1967, alors que le taux de pauvreté a décliné de 19 % en 1964 à 12,1 % en 1969 pour s'établir à 11,1 % en 1973. Le développement institutionnel qu'a connu le *Welfare State* américain a ainsi changé la conception caritative et paternaliste de l'assistance publique aux États-Unis²⁴⁴. Celle-ci est en fait devenue un droit spécifique (*entitlement*) dont la reconnaissance

²⁴² C'est la traduction libre de l'expression anglaise «*man-in-the-house rules*». Cette règle qui se fonde sur la présomption que la présence d'un homme, de n'importe quel homme, au foyer équivalait à celle d'un pourvoyeur de pain fait partie d'un ensemble de procédés que les États utilisent pour humilier les prestataires, exclure des personnes éligibles et limiter les demandes. On s'en sert pour justifier les descentes surprises, effectuées très tard dans la nuit, au domicile des bénéficiaires. Au cours de ces visites de contrôle, on contraint les femmes de répondre à des questions portant sur leurs comportements sexuels. En vue de s'assurer qu'elles ne sont pas engagées dans des *activités immorales*, on inspecte les cabinets à la recherche d'habits d'homme et on interroge les enfants sur la vie sexuelle de leur mère. En 1962, à Oakland, en Californie, la travailleuse Bennie Parish qui refusait de participer à l'une de ces descentes nocturnes a été congédiée pour insubordination (Piven et Cloward, *Regulating the Poor*). La cause ayant abouti devant les tribunaux, les avocats de l'État de Californie réussissent à convaincre les juges du *Lower Court* que la présence sur le *Welfare* constitue une hypothèque de certains droits constitutionnels, en particulier le droit à la vie privée. Toutefois, le 17 juin 1968, dans une autre affaire opposant une mère noire à l'État d'Alabama, la Cour Suprême invalide cette règle de façon unanime. Les juges opinent qu'on ne peut refuser l'assistance publique à un enfant sans père sous prétexte que celui-ci a un substitut. La portée légale de cette décision fut immense. Elle s'est étendue à dix-huit autres États et a directement touché le district de Columbia.

²⁴³ Piven et Cloward, *Regulating the Poor*.

²⁴⁴ Il reste tout aussi vrai que ces transformations ont engendré deux effets qu'on peut qualifier de contraires. D'abord le service est devenu impersonnel avec une standardisation de l'évaluation des besoins. Ensuite, l'augmentation considérable du pourcentage des mères noires parmi la clientèle a joué un rôle déterminant dans le renforcement des préjugés contre les personnes vivant du *Welfare*. Pour insinuer que celles-là ont transformé l'assistance publique en un mode de vie, on s'y réfère comme les *mères noires du Welfare* (*Black Welfare mothers*). Mink théorise ce changement de perception et cette stigmatisation rationalisée à partir de la race de la façon suivante : « *so long as they could «melt» in the dominant culture - so long as they are white -, Welfare recipients were not stigmatized as recipients. Mothers' pensioners were stigmatized, but for their cultural deviations, not for their*

renvoie au principe d'universalité rencontré autant chez Beveridge que chez Marshall. L'objectif était non seulement d'atténuer les inégalités sociales mais aussi d'affaiblir les différents types de tension – de genre, de race et de classe – qui traversent la société américaine. Il s'agit d'une tentative d'appliquer la forme de la protection juste aux risques sociaux.

4.4 Le *Welfare*, une question de citoyenneté

Les événements associés à la révolution des droits des années 1960 ont également contribué à changer le rôle et la fonction de l'État américain. Celui-ci s'est montré concerné autant par la garantie des libertés civiles et politiques que par l'accès égal aux ressources – économiques, sociales et politiques – nécessaires à la réalisation de l'idéal de citoyenneté²⁴⁵. Il s'est appliqué à recréer un cadre institutionnel juste et inclusif, c'est-à-dire débarrassé des conditions de genre, de race et de classe. Les décisions vouées à ces effets ne se défendent pas en termes d'obligations morales communes; elles s'appuient sur la nécessité de rendre les individus capables de choisir leurs propres fins²⁴⁶. L'objectif premier des programmes sociaux du *Welfare*, prétend Johnson, consiste non à améliorer le revenu des pauvres mais à augmenter leurs capacités civiques. Puisque le renforcement de la démocratie et le développement de l'individu-citoyen se révèlent inséparables, les mécanismes de justice redistributive mis en place dans le cadre du *Welfare State* auront la vertu d'amener les individus à participer davantage à la vie publique²⁴⁷. Les États-Unis ont essayé, par le biais des mesures interventionnistes, de compenser minimalement les «failles» du système de marché²⁴⁸. Ils tentent de donner progressivement forme à une société dans laquelle la politique sociale apparaît comme un facteur de redistribution,

economic need. Today, by contrast, the stereotype of the Welfare is Black : she cannot «melt». ----- Equally, today's Welfare mother is stigmatized for needing it... One reason for today's stigma is the deeply embedded stereotype of the Black single mother » (Mink , « Welfare Reform in Historical Perspective », p. 115).

²⁴⁵ Plant, «The New Right».

²⁴⁶ Voir Sandell, «America's Search»

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Vidal, «Économie néolibérale».

comme un mécanisme capable de garantir à tous les citoyens un niveau de vie décent et d'en faire, selon les préceptes du contrat social, des êtres libres et égaux²⁴⁹.

Les tenants de cette nouvelle conception de la citoyenneté renvoient d'abord au schème conceptuel de T.H. Marshall qui, dans *Citizenship and Social Class*, conçoit la citoyenneté moderne comme la synthèse des droits civils, politiques et sociaux²⁵⁰. Les droits civils impliquent la liberté de contrat, de mouvement et de disposer des fruits de son travail. Les droits politiques regroupent la libre expression combinée au droit d'élire et de se faire élire. Les droits sociaux désignent l'accès égal aux biens et aux services, le droit à l'inclusion et à la participation. La dimension sociale qui s'inscrit comme l'ultime étape d'un long processus de démocratisation se configure au travers de l'adoption de législations et de mesures dont l'objectif est non seulement d'instaurer une société égalitaire mais aussi de créer un climat économique permettant aux individus d'être libres dans leur choix de vie. Dans la visée de Marshall, les droits économiques et sociaux se dessinent comme une condition à l'universalisation de la liberté politique et civile. En érodant les inégalités de classe et en protégeant des forces du marché, ils servent autant à diminuer les tensions sociales qu'à garantir la stabilité politique.

Ce nouveau modèle, auquel le libéralisme social du dix-neuvième siècle a servi de substrat²⁵¹, ne marque pas seulement la rupture avec le laisser faire qui caractérise le processus antérieur d'industrialisation, d'urbanisation et de développement du marché. En articulant l'idée de droit à l'éthique de solidarité et de justice sociales, cette perspective laisse apparaître la pauvreté comme un obstacle à la jouissance réelle des droits qu'octroie la citoyenneté civile et politique. L'idée de citoyenneté, centrée sur la notion fondamentale de participation – sociale, politique et économique – intègre dans sa définition les réalités auxquelles sont confrontés les acteurs sociaux. Elle «appelle la création par l'État d'un système national de protection sociale contre les risques capable, ce indépendamment des statuts et des appartenances de classe, de garantir à tous les membres de la communauté les ressources - matérielles et symboliques - nécessaires à

²⁴⁹ Myles, *Old age*.

²⁵⁰ Marshall, *Citizenship and Social Class*; Roche «Welfare and Citizenship», «Citizenship and Modernity», Fraser et Gordon, «Contract versus charity».

l'exercice actif de leurs droits de citoyenneté»²⁵². Fraser et Gordon maintiennent que ce modèle de citoyenneté sociale parvient, au cours de son développement, à concilier trois grandes théories politiques : la notion de dignité, de respect et de droit égal à la protection du courant libéral; les normes de solidarité et de responsabilité du communautarisme et l'idéal républicain de participation à la vie publique²⁵³. Le *Welfare State*, qui en est le cadre d'expression politique, oppose l'idée de la solidarité sociale à celle de la charité qui a marqué la gestion de l'aide aux plus démunis durant les périodes précédentes. La logique de protection sociale qui sous-tend le fonctionnement de ses institutions rend compatibles le fait de recevoir l'assistance publique et la jouissance de la pleine citoyenneté²⁵⁴.

4.4.1 *L'idée de citoyenneté sociale*

La reconnaissance des droits sociaux et économiques, comme faisant partie intégrante de la citoyenneté américaine, est venue en quelque sorte complexifier le traditionnel schéma libéral/républicain, dans la mesure où l'on considère que le citoyen américain n'est plus seulement celui qui dispose formellement de l'égalité de droit mais aussi celui dont les conditions d'existence permettent de participer économiquement, socialement et politiquement à la vie de la communauté. Sa totale incorporation implique autant le droit à l'égal traitement que l'obtention des moyens de subsistance permettant de mener un niveau de vie décente. La conception sociale a, de ce point de vue, provoqué un changement dans la philosophie étatique, tout en enrichissant la citoyenneté américaine de significations nouvelles. Les droits sociaux prennent forme au travers des revendications à l'inclusion et à la participation dans la vie en société²⁵⁵, placent l'État américain devant la double exigence d'atténuer les inégalités entre les différentes catégories sociales et d'établir des conditions favorables à la pleine jouissance des droits civils et politiques. Réévaluant le mythe libéral d'égalité et de liberté, les tenants de la

²⁵¹ Voir Plant, «The New Right».

²⁵² Ulysse et Lesemann, «Pauvreté».

²⁵³ Fraser et Gordon, «Contract versus charity».

²⁵⁴ Ulysse et Lesemann, «Pauvreté», p. 144.

²⁵⁵ Twine, «Citizenship».

citoyenneté sociale semblent renoncer à la conception que les lois doivent être les mêmes pour tout le monde. Ils essaient de saisir l'individu-citoyen non tel que présenté par le système de droit formel mais selon ses conditions d'existence et les différents rapports sociaux dans lesquels il se trouve impliqué²⁵⁶. En exigeant l'intervention positive de l'État pour atténuer les inégalités qui empêchent à tous les citoyens de se sentir membres à part entière de la communauté, les droits sociaux impliquent l'idée que tous les citoyens américains ne sont pas en réalité égaux et que les droits civils et politiques peuvent demeurer des coquilles vides pour ceux qui sont privés des moyens de les exercer. D'un monde de citoyens en principe égaux, nous sommes passés à un monde où la présence et l'intervention de l'État se révèlent nécessaires pour permettre à des couches exclues de la population d'accéder à l'égalité et à la citoyenneté²⁵⁷. La satisfaction des besoins des citoyens défavorisés s'étant transformée en une obligation politique, c'est-à-dire relevant de la responsabilité de l'État, la condition de pauvreté apparaît comme l'antithèse de la pleine citoyenneté²⁵⁸. C'est la condition même des droits économiques et sociaux que d'ériger la satisfaction des besoins existentiels des citoyens défavorisés en obligation politique, c'est-à-dire en obligation relevant de la responsabilité de l'État et impliquant une nouvelle compréhension du lien entre pauvreté et citoyenneté.

C'est autour du respect de valeurs sociales fondamentales telles la liberté et la citoyenneté que s'est également profilée l'opposition conservatrice à l'établissement du *Great Society* et à l'expansion du *Welfare State* américain. D'une part, Hayek soutient l'incompatibilité entre la justice sociale et l'ordre spontané du marché; car, en tant que lieu d'allocation optimale, le marché assure déjà la solidarité sociale, rendant ainsi inutile l'interférence de l'État²⁵⁹. De l'autre côté, Nozick assimile l'interventionnisme étatique à un danger pour la liberté et pour le respect du droit de l'individu. Cette pensée libertaire entend redonner au citoyen le contrôle exclusif sur tout ce qu'il acquiert selon les critères d'appropriation initiale (*principe de justice d'acquisition initiale*) ou d'échange volontaire (*principe de*

²⁵⁶ Prélôt, «Droits de l'homme».

²⁵⁷ Lamoureux, «La citoyenneté» p. 58.

²⁵⁸ Roche, *Rethinking citizenship*; Lesemann et Ulysse «Welfare, Workfare et citoyenneté»; Ulysse et Lesemann, «Pauvreté».

²⁵⁹ Hayek, *Studies in Philosophy*.

justice du transfert)²⁶⁰. Si, face aux situations d'injustice, Nozick concède une légitimité au principe de *rectification*, il considère que les modèles de justice développés dans le cadre du *Welfare State* constituent une violation tant de la liberté individuelle que du caractère sacré du droit de propriété. L'individu ne peut réaliser sa propre compréhension du «bien» et de «la vie bonne» qu'au sein d'une société civile autorégulée. Généralement, les conservateurs opposent la tradition individualiste américaine à l'éthique de la solidarité et de la responsabilité sociales du *Welfare State*. Ils maintiennent que la contribution obligatoire aux programmes gouvernementaux viole le droit des gens de vivre leur vie selon leurs propres valeurs. La seule fonction légitime du gouvernement étant d'aider le citoyen à poursuivre ses objectifs de manière la plus libre possible, la taxation des riches pour financer les programmes sociaux constitue une violation du droit individuel de disposer de son argent comme on l'entend²⁶¹.

4.4.2 *Au-delà de l'État politique*

Le développement du *Welfare State* américain des années 1960 ne s'actualise pas seulement dans l'expansion et la fédéralisation des programmes sociaux. Comme le prouvent les principes soutenant l'institution de la Grande Société et la décision de la Cour Suprême en 1968, de nouveaux droits, venant se greffer au statut de la citoyenneté, sont étendus à des segments de la population qui en étaient jadis exclus : le droit à l'assistance, le droit à l'emploi, le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit au logement. Pour universaliser les nouveaux droits de citoyenneté, le gouvernement américain s'est mis à repenser le rapport entre l'économique et le politique, tout en s'attribuant un rôle de réduction d'inégalités. La gestion de la pauvreté étant devenue une affaire de l'administration de l'État, l'assistance sociale représentait un moyen pour pallier l'incapacité du système économique d'assurer le plein emploi et de générer des revenus pour tous.

²⁶⁰ Nozick, «État, anarchie et utopie».

²⁶¹ Voir Sandell, «America's Search».

Tout en étant de type minimaliste²⁶², le *Welfare State* américain s'impose comme un espace d'innovation politique où la tradition de l'individualisme forcené (*rugged individualism*) se confronte aux perspectives de solidarité et de justice sociales. Son expansion semble répondre au défi démocratique de rendre compatibles la citoyenneté – qui est une idée de pouvoir, d'égalité et de participation - et l'assistance publique reflétant l'idée de pauvreté, d'exclusion et de dépendance. Il incombe, dans ce modèle d'État social, de faciliter aux citoyens défavorisés l'accès aux ressources susceptibles de leur permettre non seulement d'agir sur le marché mais aussi d'encourager leur participation sociale. L'inclusion des minoritaires semble exiger autant l'extension du statut de citoyenneté que l'égalisation des chances²⁶³. Articulée aux enjeux du mouvement pour les droits civiques, la logique au fondement de la révolution des droits sociaux recontextualise l'idée marshallienne qu'historiquement, la citoyenneté synthétise les conditions d'émergence des droits civils, politiques et sociaux. Elle y intègre l'ensemble de requis sociaux, économiques et culturels nécessaires à l'identification – individuelle ou collective – aux institutions supposément communes. S'il n'est pas question d'effacer les tensions entre le privé et le public, il s'agit d'en faciliter une compréhension dynamique et d'en éclairer les médiations au travers d'un processus d'attribution de droits réels²⁶⁴ et de responsabilités partagées²⁶⁵.

Le *Welfare State* américain ne peut être analysé seulement comme une des formes étatiques de la démocratie libérale de droit se concrétisant dans un mouvement de mise en place de programmes sociaux. Il est aussi un procès de revalorisation de l'individu-citoyen, le cadre de production d'une société américaine axée sur la participation politique. La philosophie sociale qui le sous-tend œuvre au dépassement de la vision minimaliste réduisant la compréhension de la citoyenneté américaine à l'égalité de droit. Elle amène à l'élaboration d'une conception sociale qui, de par sa nature existentielle, relâche l'emprise du libéralisme normatif en vue de faciliter la participation sociopolitique de citoyens économiquement défavorisés. Inscrite dans l'expérience

²⁶² Voir Esping-Andersen, *The Three Worlds*.

²⁶³ Juteau, « Multiculturalism Citizenship ».

²⁶⁴ Hall et Held, *Citizenship*, Mc All, « Les murs de la cité ».

²⁶⁵ Maes, « Blaming the Victim ».

d'exclusion des groupes minoritaires, la citoyenneté sociale se veut créatrice d'un lien politique fondé sur la reconnaissance mutuelle. En articulant la possession de droits égaux à la condition d'accès aux ressources collectives, elle en ordonne un sens – à la fois idéal et matériel – cherchant à ce que la société américaine soit vraie dans son idéal égalitaire et dans sa promesse de favoriser la perfectibilité humaine et la poursuite du bonheur sans égard à la race, à la classe et au sexe. La double révolution des droits civiques et des droits sociaux semble ainsi résulter en la construction d'un État américain qui ne se veut plus réductible à la seule dimension politique.

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Les luttes récentes pour l'égalité de citoyenneté ont donné lieu à une série d'offensives à caractère libéral et de tentatives optimistes visant à affaiblir le système de discrimination et de ségrégation ayant réussi à maintenir les minoritaires à «leur place» depuis la fondation de la nation américaine²⁶⁶. Énumérons, au risque de nous répéter, la production de *l'American Dilemma* de Gunnar Myrdal (1944), les décisions de *Brown c. Board of Education* (1954), les ordres exécutifs de Kennedy (# 10925) et de Johnson (# 11246), les lois sur les droits civiques (1964) et sur les droits de vote (1965) et, enfin, le rapport Kerner (1968). Ces éléments partagent tous la prémisse que l'oppression, le racisme et la discrimination constituent les principaux obstacles à l'égalité de citoyenneté, à l'inclusion des minorités, à leur participation politique et à leur progression dans l'échelle socio-économique. Tout en reconnaissant dans l'affaire Bakke le caractère anticonstitutionnel et illégal de la notion de «quota», la Cour Suprême a validé une décision prenant en considération «race» comme l'un – mais pas le seul – des facteurs dans l'admission académique. Le Juge Harry Blackman déclare que «pour se rendre au-delà du racisme, nous devons d'abord prendre le critère de 'race' en considération».

Les minorités qui se sont réorganisées en force de changement social n'ont pas seulement fait d'importants gains en ce qui concerne l'accès à l'emploi, au revenu, au logement, à l'éducation et aux soins de santé. Elles ont provoqué l'extension de l'idée de citoyenneté américaine et forcé l'intervention de l'État dans la gestion du social. Comme en font foi

²⁶⁶ Nieli, «The Desintegration».

la déclaration de la «Guerre contre la pauvreté» en 1964 et la mise en place des programmes d'action positive (*affirmative action*), elles ont laissé entendre que l'intervention gouvernementale reste cruciale pour assurer la justice sociale et la pleine citoyenneté. Héritière de «l'utopie de la société solidaire» du New Deal, la «Guerre contre la pauvreté» a contribué à légitimer l'ensemble de droits économiques et sociaux, entre autres, les droits à la santé, à l'éducation, au travail, au revenu et au logement; les droits à l'inclusion et à la participation dans la gestion des affaires publiques. Elle part de l'idée que les groupes minoritaires, en particulier les femmes et les Noirs, sont piégés dans une série de désavantages qui renvoient à l'existence d'un racisme institutionnel²⁶⁷.

Quant à l'action positive, elle apparaît comme un acte de distribution du pouvoir cherchant à donner aux minorités – sexuelle, raciale ou ethniques – l'égal accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, au revenu, au logement, etc. Selon plusieurs auteurs contribuant à un numéro spécial du AAPSS, les politiques d'action positive ont pour objectif d'augmenter la représentation des femmes et des groupes minoritaires dans un large éventail d'activités sociales. À leur base se trouvent non seulement les contestations et les pressions des groupes opprimés mais aussi des actions volontaires de la part d'individus et d'organisations voulant la paix et la justice sociales²⁶⁸. La mise en place d'un État américain de type minimalement providentiel devient alors une manière de répondre aux revendications des minoritaires et d'atténuer les impacts des inégalités de citoyenneté. Tant la Guerre contre la pauvreté que les programmes d'action positive aident à reposer la question de l'universalité dans les termes d'accès aux ressources disponibles et de protection égale contre les risques sociaux²⁶⁹. Tout en reflétant les valeurs à la base des réformes optimistes des années 1960, ils traduisent la double conviction que la neutralité libérale ne fait que perpétuer le *statu quo* à la défaveur de ces minorités et que la justice sociale ne peut être atteinte qu'à travers l'intervention gouvernementale et en coopération avec une communauté nationale dont les membres sont instruits et éduqués

²⁶⁷ Graham, «The Origins»

²⁶⁸ Orlans et O'Neill, «Preface».

²⁶⁹ Leonard, «The Impact»; Horne, «Reversing Discrimination».

De l'autre côté, la révolution identitaire qu'ont entreprise plusieurs minorités marque la rupture avec la pensée politique classique qui, dans sa prétention à l'universel, consacre l'invisibilité sociale d'un large segment de la population. Elle retient la nécessité de combiner les éléments historico-culturels aux éléments politiques et économiques pour pouvoir appréhender la société américaine tant dans sa diversité, ses richesses que dans ses réalisations et ses ombres. La révolution identitaire redessine l'Amérique comme une «mosaïque» pour certains, et comme un «kaléidoscope» pour d'autres²⁷⁰. Elle le fait apparaître, pour reprendre les termes d'Armand, Martin et Toinet, comme une «juxtaposition d'éléments disparates» qui, retenus ensemble par de constants mouvements saccadés, forment des «combinaisons fluctuantes» évoluant «en fonction de la réalité sociale» et par «un mouvement d'action-réaction permanent». Alors que le caractère universel de la citoyenneté entre en conflit avec le caractère hétérogène de la société américaine, le statut de citoyen se trouve contraint par le pluralisme ethnique et culturel. Il requiert de trouver un compromis raisonnable entre l'universel et le particulier – ce qui apparaît comme la condition même de la démocratie et de l'égalité.

Du point de vue sociologique, on peut avancer que le triptyque révolutionnaire des années 1960 indique qu'on ne peut plus aujourd'hui se contenter de la vision qui restreint la définition de la citoyenneté américaine au seul niveau formel. Alors qu'en général, les minorités ont un meilleur accès à toute une série de services publics perçus comme étant des droits associés à la citoyenneté – éducation, emploi, logement, soins de santé –, les femmes ont acquis le droit à la parité salariale et le droit à l'avortement. En ce sens, la crise sociopolitique des années 1960 semble à première vue marquer une rupture avec les époques où l'État de droit américain s'est lui-même constitué en mécanisme d'exclusion. L'adoption des lois sur les droits civiques, l'instauration des mesures d'action positive, ainsi que l'expansion du *Welfare State* n'ont pas seulement métamorphosé la conception du rôle de l'État. La société américaine s'est trouvée pleinement engagée dans la quête d'outils institutionnels et politiques capables d'étendre à des catégories exclues une citoyenneté américaine définie en des termes optimistes. La redéfinition des rapports citoyen/État à la lumière des nouveaux droits économiques et sociaux ne répond pas

²⁷⁰ Armand, Martin et Toinet, *Les États-Unis*.

seulement au désir apparent de créer un ordre social ouvert et égalitaire. Elle a le double avantage de réhabiliter les politiques sociales comme schème d'intelligibilité des rapports société-individu²⁷¹ et de proposer la régulation du système de marché qui, contrairement au politique, justifie l'accroissement des inégalités sociales et économiques.

En résumé, disons que la mise en perspective des dynamiques sociales ayant caractérisé les années 1960 aide à présenter la citoyenneté américaine tant dans son hétérogénéité que dans ses mutations. Les revendications à l'égalité n'ont pas seulement révélé l'importance de l'État américain comme acteur central dans l'accession des minoritaires à la pleine citoyenneté; elles ont aussi indiqué que son action dépend en grande partie de la nature – équilibrée ou déséquilibrée – des rapports de forces en présence. Elles permettent ensuite de constater que ce sont les luttes sociales, et non la politique du libre choix, qui ont joué un rôle cathartique dans l'extension de la citoyenneté américaine aux minorités exclues. Les revendications à l'égalité viennent rappeler que l'idée de citoyenneté américaine est moins une création normative que l'expression d'un projet sociopolitique dont la forme dépend des réseaux de significations autour desquels se construisent les communautés et se réinventent les institutions de la dite société.

²⁷¹ Xavier définit comme politique sociale «*tous les actes politiques et administratifs qui prétendent influencer les structures sociales ainsi que les conditions vitales et les manières de vivre de différents groupes sociaux*» [Italique dans le texte; p:19].

PARTIE V
SOUS L'EMPRISE DU LIBRE MARCHÉ

Dans la partie précédente, nous avons essayé de relever le rôle que les mouvements minoritaires des années 1960, particulièrement le mouvement des Noirs et le mouvement des femmes, ont joué dans la transformation de l'idée de citoyenneté américaine et dans son extension aux catégories exclues et démunies. Ces mouvements ne viennent pas seulement indiquer que l'idée de citoyenneté américaine se construit au carrefour d'un nombre indéfini de rapports de forces, de conflits d'intérêts et de luttes de pouvoir, mais aussi qu'elle est de nature extensible. Ils ont mené à l'adoption de mesures sociales contribuant à apporter à l'idée de citoyenneté américaine un contenu tant formel que substantif – citons, entre autres, le passage des lois sur les droits civiques, la Guerre contre la pauvreté, la mise en place des programmes d'action positive, la légalisation de l'avortement.

L'ouverture envers les minorités a toutefois résisté mal aux crises économiques des années 1970 et aux assauts des conservateurs contre ces mesures sociales à caractère libéral. Il s'est mis en place un processus de déconstruction qu'est venu accentuer, depuis 1980, la succession au pouvoir de gouvernements à tendance conservatrice. Nous tâcherons donc dans la prochaine partie de rendre compte des impacts et des effets de ce recentrage social, politique et économique vers la droite. L'objectif est de voir comment l'idée de citoyenneté américaine s'inscrit dans l'ensemble de débats sociaux et politiques actuels.

CHAPITRE VII
LA DÉLÉGITIMATION DU *WELFARE STATE* AMÉRICAIN ET DE
L'IDÉE DE CITOYENNETÉ SOCIALE

Des crises économiques successives, l'augmentation du taux de chômage, l'accroissement exponentiel des dépenses sociales et le phénomène de *stagflation* constituent un ensemble complexe de facteurs ayant, au cours des années 1970, ébranlé les fondements de l'État social américain et mené à l'effondrement du modèle providentiel d'organisation de la société. Le cycle économique keynésien a cédé le pas à une «offensive conservatrice néolibérale» destinée autant à miner la légitimité du *Welfare State* et à réduire son assiette fiscale qu'à saper sa capacité à faire du plein emploi l'une des priorités de la politique macro-économique. À la suite du processus de démantèlement initié par le gouvernement républicain de Richard Nixon¹, l'administration Carter s'est trouvée confrontée à l'érosion du soutien politique qui lui serait nécessaire pour indexer au coût de la vie le montant des allocations effectuées par le biais des programmes d'assistance économique. Se rendant compte de la difficulté qu'elle éprouverait à faire adopter par le Congrès des transferts monétaires supplémentaires, elle a pris le détour des coupons alimentaires (*Food Stamps*). On peut avancer que les difficultés économiques des années 1970 n'ont pas seulement limité le champ d'action gouvernementale, elles ont déterminé les nouvelles stratégies de la lutte anti-pauvreté. Elles ont placé les programmes d'assistance publique dans un état de vulnérabilité permettant aux administrations conservatrices subséquentes de repousser les préoccupations pour la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales jusqu'à la périphérie de la politique publique américaine.

1. DOUZE ANNÉES DE POUVOIR RÉPUBLICAIN

L'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan, suivie huit ans plus tard de celle de Georges Bush, a accéléré le démantèlement du *Welfare State*, tout en marquant la rupture radicale

¹ À son arrivée au pouvoir, le Président Nixon qui déclare résolu le problème de pauvreté urbaine ne voit pas la nécessité de garder les mécanismes mis en place dans la cadre de la *Great Society* dans leur intégralité. En 1969, il soumet au Congrès une réforme suggérant l'abolition de l'AFDC et son remplacement par le *Family Assistance Plan (FAP)*. Cette idée de réforme qui aurait résulté en un système de revenu minimum garanti dont le montant annuel se serait fixé à 1660\$ a été contestée et par les libéraux qui trouvaient insuffisantes les propositions de protection contre les risques sociaux et par les conservateurs qui y voyaient trop de largesse. Les discussions autour du revenu minimum garanti ayant été poursuivies sans consensus, l'idée fut définitivement abandonnée en 1972. Par contre, la partie destinée à apporter un supplément de revenu aux personnes âgées, le *Supplemental Security Income (SSI)*, a reçu l'approbation du Congrès au cours de cette même année.

avec la politique libérale et le courant de philosophie sociale ayant dominé les États-Unis depuis l'adoption de la Loi de la sécurité sociale. L'intervention face au chômage et à la pauvreté est désormais pensée autour des hypothèses que l'acquisition de la capacité de travailler est une responsabilité individuelle, que les attitudes dysfonctionnelles sont plus déterminantes dans le maintien des deux phénomènes que les forces du marché². Se voulant réhabilitative plutôt que redistributive et curative, la vision conservatrice induit également l'idée que les programmes de lutte contre la pauvreté produisent la dépendance et empêchent les gens pauvres d'améliorer leur situation. Déclarant que la version américaine du *Welfare* a indûment sacrifié la liberté individuelle et l'autonomie économique au nom de la justice sociale³, l'administration Reagan épouse une politique interne dont les grands vecteurs restent la réduction des dépenses sociales, la diminution des taxes sur le revenu et l'institutionnalisation *du workfare*. En deuxième lieu, elle réinstitue la politique du libre marché en vue de contrer la politisation sans cesse croissante de la vie sociale et économique⁴. La stratégie du *retrait étatique* dans le domaine social, soutient Lesemann, indique autant la mise au rancart des principes de protection sociale et de distribution de la richesse que l'abandon de la logique d'une société relativement intégrée poursuivie par les politiques sociales des années précédentes⁵.

1.1 Le «nouveau fédéralisme» reaganien

L'idée que la croissance économique et non la réduction des inégalités doit constituer les priorités de l'État se trouve au cœur du reaganisme. Dès le budget de 1981, le président retient la déstructuration des programmes d'assistance publique comme l'unique moyen de résoudre les problèmes de pauvreté, d'inflation et de chômage⁶. Il propose que le gouvernement fédéral continue d'assumer la pleine responsabilité pour le *Medicaid* mais qu'il transfère aux États l'administration complète du programme des coupons alimentaires (*Food Stamps*) et de la portion fédérale de l'AFDC. Il en résulterait à ses

² Hadler, «Consensus on redirection »

³ Voir Palmer, *Perspectives on the Reagan Years*.

⁴ Shapiro, « Education and the Crisis of Welfare State ».

⁵ Voir Lesemann, *La politique sociale américaine*.

⁶ *Ibid.*

yeux un «nouveau fédéralisme», qui serait assez flexible pour permettre aux États de repenser la répartition des ressources et d'expérimenter une variété d'options, incluant leur propre version du *workfare*, aptes à forcer les bénéficiaires du *Welfare* à respecter leur obligation de travailler. Face à l'opposition du Congrès à ce projet jugé trop catégorique, Reagan encourage les États à chercher des exemptions (*waivers*) et recourt à la technique d'enveloppes budgétaires forfaitaires (*block grants*) dans le financement des programmes sociaux⁷. Pour la première fois, il était permis, dans le cadre du programme d'expérience en travail communautaire (CWEP)⁸, d'exiger en échange des prestations du travail dans des agences publiques ou dans des organisations sans but lucratif, ainsi que d'utiliser les fonds consacrés aux programmes de formation professionnelle pour référer les prestataires à des employeurs privés. Mead soutient qu'en matière de politique intérieure, le plus grand héritage du reaganisme réside moins dans le fait de réduire les taxes que dans celui de commencer à changer le *Welfare en workfare*⁹.

Les profondes coupures budgétaires dans les programmes sociaux – 1,12 milliards de dollars dans le seul domaine de l'assistance publique – constituent l'autre trait fondamental du premier budget reaganien. Le programme de création d'emplois et de formation professionnelle CETA (*Comprehensive Employment and Training Act*) qui disposait d'un budget de 23 milliards a été remplacé par le *Job Training Partnership Act* (JTPA) auquel ont été alloués seulement 8 milliards. Le JOB Corps qui visait la

⁷ En réaction à la politique centralisatrice de Washington et dans le but de réduire le pouvoir des ses «bureaucrates», l'administration Reagan a changé le mode de financement des programmes effectué par les agences gouvernementales sur la base de projets. Elle a opté pour des paiements globaux accordés aux États et aux gouvernements locaux pour la santé, l'aide sociale, l'éducation, le maintien de l'ordre et le développement communautaire. Si l'argent fourni doit être dépensé pour ce auquel il est destiné, ce sont les différents niveaux de gouvernement qui décident de son mode de distribution spécifique. On maintient que les officiels étatiques et locaux, en vertu de leur proximité avec ceux vivant dans le besoin, sont plus en mesure de répondre adéquatement aux problèmes existentiels de la communauté. Toutefois, Levitan (*The Great Society*) estime que cette stratégie de «décentralisation» et de «décatégorisation» des programmes fédéraux d'assistance publique est la résultante d'un calcul politique visant à faire porter aux États l'odieux des coupures budgétaires dans les programmes sociaux et à permettre au gouvernement fédéral de réduire les dépenses sociales sans avoir à en payer le prix politique.

⁸ Le CWEP (*Community Work Experience Programme*) est un programme de *workfare* institué en 1981 dans le cadre du premier budget de Ronald Reagan, le OBRA (Omnibus Budget Reconciliation Act). À la condition que les services de garde soient accessibles, ce programme fait exigence aux mères dont les enfants sont âgés de trois ans et plus de participer, en échange des bénéfices de l'AFDC, aux travaux de type communautaire.

⁹ Mead, « The Logic of Workfare ».

rééducation et la réinsertion sociale des jeunes délinquants par le travail a été tout simplement éliminé. De 1981 à 1987, le financement fédéral pour le programme WIN (Work Incentive) a baissé de 70 %. Dans le cadre de l'AFDC, des coupures privent 500 000 familles d'assistance et contribuent à maintenir dans la pauvreté plus de 2 millions d'enfants¹⁰. Tandis que les subventions accordées aux États pour le Medicaid ont été considérablement réduites, des critères d'éligibilité restrictifs ont exclu un million de personnes des bénéficiaires du programme de coupons alimentaires (*Food Stamps*). Pour être dorénavant considérées comme étant aptes au travail, six cent mille personnes, en majorité des handicapés physiques et mentaux, ont perdu leur accès au supplément de revenu (SSI)¹¹.

Enfin, la rupture de l'administration Reagan par rapport à la philosophie du New Deal s'est finalisée à travers un nouveau pacte fiscal autorisant la redistribution vers le haut plutôt que vers le bas¹². Épousant la «conception néoclassique de l'économie»¹³, le gouvernement maintient que l'interventionisme étatique nuit aux lois du marché et affaiblit le dynamisme économique. La meilleure façon de porter les entreprises à investir dans la création de l'emploi et de générer une prospérité économique qui sera profitable à tout le monde réside dans la diminution du niveau de taxation. Le taux d'imposition des personnes riches décroît à 28 % en 1988. Entre 1980 et 1984, le revenu familial moyen passe de 26 500 \$ à 26 400 \$. Le revenu annuel des 40 % de familles les plus pauvres a baissé de 477 dollars, alors que celui des 40% les plus fortunées a augmenté de 1776\$ et jusqu'à 5 085 \$ dans le cas des 10 % les plus riches¹⁴. Selon les chiffres retenus par Congdon¹⁵, la part de richesse des Américains les plus riches a, en 1986, cru de 25 % à 27 %. De cette façon, les changements introduits dans la loi fiscale de 1981 n'ont pas eu pour seul effet de freiner le développement du *Welfare State*. Ils ont aussi modifié les rapports économiques entre les différentes catégories de la population. Des analystes comme Gottschalk, Hollister et Tobin soutiennent que la politique économique mixte de

¹⁰ Lesemann, *La politique sociale américaine*.

¹¹ Congdon, « Toward a Construct of Employment ».

¹² Shapiro, « Education and the Crisis of Welfare State ».

¹³ Congdon, « Toward a Construct of Employment ».

¹⁴ Lachapelle, Lesemann et Villeneuve, « La politique sociale ».

¹⁵ Congdon, « Toward a Construct of Employment ».

tight-money-easy-budget a facilité l'accroissement des inégalités de revenu et l'agrandissement continu des écarts entre les riches et les pauvres¹⁶.

1.2 L'impact du reaganisme

L'administration conservatrice de Ronald Reagan s'est caractérisée par un processus de déréglementation et de dérégulation dont les objectifs consistent à la fois à freiner l'interventionisme étatique en vue de faire jouer les lois du marché, à réorganiser la politique publique et à réajuster les mécanismes de prise de décision. Rouban insiste que «sur le plan économique, la déréglementation se présente beaucoup plus comme une réorganisation des politiques publiques que comme un retour au marché idéal. Selon les secteurs, elle a joué de manière différentielle sur les prix, la productivité et la concurrence, tout en opérant des transferts de coûts entre catégories d'utilisateurs»¹⁷. L'établissement de règles du jeu différentes fait émerger une «nouvelle donne institutionnelle» qui, tout en facilitant le développement du marché économique, se voue à l'affaiblissement de la dimension politique de l'État et de son pouvoir de régulation. Rouban est aussi d'avis que «plus qu'une révolution, le reaganisme se présente comme la volonté de marquer un seuil, de signifier un changement de rythme»¹⁸.

L'impact de ces transformations sur les politiques du *Welfare* s'est avéré important. Entre 1991 et 1992, nombre d'États utilisent les exemptions accordées par l'administration Bush pour apporter des changements particuliers à l'AFDC¹⁹. La Californie propose une

¹⁶ Gottschalk, « Reflexions »; Hollister, « Why is Equality Growing? » ; Tobin, « The poverty problem ».

¹⁷ Rouban, Science and technology.

¹⁸ *Ibid.* : 494.

¹⁹ «Exemptions» est ma traduction du mot anglais «*waivers*». Celui-ci sert à définir la liberté que le gouvernement fédéral accorde à un État d'innover dans la Section 1115 de l'Acte de la sécurité sociale – qui regarde la mise sur pied de projets pilotes en expérimentation ou en démonstration. Pour les exemptions, l'administration Bush exige que les programmes soient préalablement évalués par le U.S Department of Health and Human Services (HHS) et l'Administration for Children and Families (ACF). L'objectif de ces évaluations consiste à découvrir les impacts exercés sur la vie et les relations familiales et à voir dans quelle mesure ces programmes satisfont aux critères de qualité. On procède à l'étude des effets sur les clients, à l'évaluation de l'adéquation coûts-efficacité-bénéfices. Sitôt le rapport de l'évaluation approuvé, l'État concepteur devient pleinement responsable. Fein critique cette façon de procéder. Il soutient qu'en mettant les accents sur les impacts on a négligé les processus d'implantation (Fein, « Waiver Evaluations »). Or, il existe une relation circulaire entre ces deux moments. Le degré d'efficacité dépend en grande partie de la façon dont les objectifs sont traduits en opérations de programme et en services.

coupure de 10 % dans les bénéfiques. Le Michigan et le Massachusetts ont réduit le montant des prestations. De son côté, le Vermont impose une durée maximale pour la réception inconditionnelle des bénéfiques. Tout comme la Californie, le New-Jersey refuse des bénéfiques additionnels pour les enfants nés au moment de recevoir l'assistance publique. Sa politique de «*welfare*» offre des incitations économiques au mariage pour les mères prestataires et octroie à celles qui y parviennent des bénéfiques qui n'auraient pas dû leur être accordés. Ces différentes innovations reflètent ce que plusieurs auteurs – progressistes et conservateurs – décrivent comme le «nouveau paternalisme» en vertu duquel les États s'arrogent le droit de contrôler la vie des citoyens pauvres²⁰. Elles témoignent de l'hostilité que la droite conservatrice manifeste face à l'initiative publique et du mépris qu'elle manifeste envers ceux qui ne peuvent être économiquement autonomes. Le reaganisme a, selon Lesemann, provoqué l'accélération *du processus actif de dualisation* qui a toujours caractérisé la société américaine²¹. Tant la réforme fiscale de 1981 que celle de 1986 semblent être sciemment destinées à limiter la possibilité pour les prochaines administrations fédérales de refinancer adéquatement les programmes sociaux ou d'entreprendre contre la pauvreté d'autres actions globales payées à même des fonds publics. Ce qui porte Cohn à conclure que Reagan veille à ce que la renaissance du courant libéral passe non par la réforme du gouvernement mais par sa réinvention²².

2. L'ÉLECTION DE BILL CLINTON

On aurait cru que l'élection de Bill Clinton en 1992 allait rompre avec la politique conservatrice et avec «le spectre d'État réduit»²³. Dans sa déclaration économique intitulée *Putting The People First*, le président promettait de créer des emplois, de restructurer l'assistance sociale, de promouvoir l'éducation, de récompenser le travail, de fournir des services de santé à prix abordable et, enfin, de repenser le fonctionnement du gouvernement. La promesse électorale de mettre fin au *Welfare as we know it*, faite sous la pression des conservateurs, s'accompagne de la demande de faire en sorte que le

²⁰ Besharov, « Beware of Unintended Consequences »; Dinitto et Dye, *Social Welfare*; Mead « How Should Congress Respond », Palmer, *Perspectives*.

²¹ Lesemann, *La politique sociale américaine*, p. 185.

²² Cohn, « Damaged Goods ».

²³ Lachapelle, Lesemann et Villeneuve, « La politique sociale ».

travail salarié devienne plus attrayant et que les emplois au bas de l'échelle permettent aux travailleurs de satisfaire les besoins fondamentaux de leur famille. Tout en recommandant l'augmentation d'un dollar du salaire minimum, le nouveau président propose, à la lumière d'une interprétation «libérale» du *Family Support Act* de 1988, un «pacte social» insistant sur l'accessibilité aux services de santé et de garde, ainsi que sur l'institution de programmes d'éducation et de formation professionnelle mieux adaptés à l'intégration rapide sur le marché du travail. Le renforcement des mécanismes de recouvrement des allocations familiales et la durée limite de deux ans pour la réception inconditionnelle des bénéficiaires du *welfare* en constituent les deux autres axes.

Cependant, les visées initiales de cette politique d'investissement n'ont pas résisté longtemps à la puissance de l'idéologie conservatrice²⁴. Invoquant le besoin de rendre les États-Unis plus compétitifs par le biais d'une politique industrielle axée sur la formation, la recherche et l'acquisition de la technologie à la fine pointe, le président Clinton abandonne très tôt ses allégeances keynésiennes pour se soumettre aux consignes du libre marché, soutient Halimi²⁵. Malgré la croissance économique retrouvée au cours de son premier mandat, il ne cesse de référer à «la fragilité de la reprise» en vue d'adopter des mesures fiscales sévères destinées à remédier à ce qu'il appelle «le délabrement économique et social du pays». Sa déclaration en 1996 que «l'ère de l'État interventionniste est révolue» laisse peu de doute quant à l'adhésion des «Nouveaux Démocrates» au credo conservateur que le principe de société juste doit être filtré au travers de l'économie de marché²⁶. Le président renonce au «libéralisme social» axé sur la lutte contre les inégalités, sur le plein emploi et sur la redistribution de la richesse. Sa promesse de protéger le *Medicare*, le *Medicaid* et l'environnement est couplée avec les

²⁴ La majorité républicaine issue des élections législatives de 1994 a constitué un obstacle majeur à ce retour timide au keynésianisme. Selon *Congressional Quarterly* (1995), l'une des premières actions de cette majorité fut de diriger des feux croisés contre l'idée de hausser le salaire minimum de 1\$. Nancy Kassebaum, républicaine responsable du Comité sénatorial du travail et des ressources humaines, trouve que, si on veut motiver les gens à laisser l'aide sociale, on doit chercher la réponse ailleurs que dans le salaire minimum. Newt Gingrich, le Président de la Chambre des représentants, jure de combattre cette proposition jusqu'au bout. Il présume que cela représente un sérieux fardeau financier pour les entreprises et peut contribuer à l'augmentation du taux de chômage. Le premier impact d'une telle initiative, dit-il, sera de rendre la situation plus difficile pour les jeunes hommes noirs voulant se trouver un emploi.

²⁵ Halimi, « Le populisme », voir aussi Toinet, « Les croisés du libre échange ».

²⁶ Katz, « A l'ombre du marché ».

préoccupations chères aux «Nouveaux Démocrates», entre autres, le renforcement des valeurs sociales traditionnelles, l'idée de reponsabilité individuelle et l'expansion du libre marché. Éclipsés par les rivaux centristes qui ont «manufacturé» la deuxième victoire électorale, les libéraux les plus influents du premier mandat – citons, entre autres, Robert Reich, Georges Stéphanopoulos et Harold Ickes – ont laissé le gouvernement. Selon les commentaires de Starr, au lendemain de l'élection de 1996, l'élite des affaires – globaliste sans être foncièrement anti-étatiste – trouve un monde à sa mesure et un gouvernement démocrate qui rompt avec l'idée libérale de droits économiques et sociaux spécifiques (*entitlement*)²⁷.

Selon Fraser, Clinton se déplace du néoconservatisme au néolibéralisme, de l'économie antisociale à l'économie quasi-sociale, de la politique profamiliale à la politique amicalement familiale; sa politique sociale combine charité et contrat comme *investissement*, *Welfare* et travail comme *workfare*²⁸. Le *Personal Responsibility and Work Reconciliation Act* que le président a signé en 1996 soumet la redéfinition du système social américain à la logique des marchés. La décentralisation vers les États fédérés d'une portion importante du filet de sécurité ne supprime pas seulement les vestiges des droits à l'assistance, à l'éducation et à la formation professionnelle laissés en place par la *Family Support Act* de 1988. L'État fédéral américain se décharge de la responsabilité politique d'assumer un minimum vital aux citoyens les plus défavorisés et de favoriser leur participation civile, politique et sociale. L'administration démocrate a poursuivi, voire même accentué l'orientation conservatrice des réformes du *Welfare*²⁹. Comme la nation américaine redessine ses responsabilités face à la pauvreté³⁰, l'histoire retiendra le nom de Clinton comme celui qui met fin au *Welfare* comme un droit et qui le transforme en un système d'assistance temporaire³¹. La rupture avec le paradigme marshallien affecte autant les critères d'éligibilité à l'assistance publique qu'elle modifie les prérequis de l'accession à la pleine citoyenneté pour les gens vivant dans la grande

²⁷ Starr, «The Clinton Presidency».

²⁸ Fraser, « Penser la justice sociale », p 8.

²⁹ Ulysse et Lesemann, «Pauvreté», p. 1.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Lynn, «Rethinking social policy ».

pauvreté. Désormais ces derniers ne peuvent être citoyens à part entière qu'en occupant un emploi rémunéré sur le marché officiel du travail³².

3. LE DÉMANTÈLEMENT GRADUEL DU DROIT À L'ASSISTANCE PUBLIQUE³³

L'adoption du *Family Support Act (FSA)* de 1988 marque le passage de la lutte anti-pauvreté à la lutte contre la dépendance, tout en témoignant de la volonté de transformer le programme d'aide sociale (*Aid to Family with Dependent Children, AFDC*) en un programme de travail, de formation et de développement économique. En instituant le *workfare (work for Welfare)* pour les personnes aptes au travail (*able-bodied*) bénéficiant de l'aide sociale, cette réforme que son auteur, le Sénateur Daniel Patrick Moynihan, décrit comme une «révolution» dans le système du *Welfare*, constitue une rupture avec la manière habituelle de percevoir la pauvreté et de gérer les programmes d'aide sociale aux États-Unis. En rendant l'octroi de l'assistance publique conditionnel à la participation aux programmes proposés et en accordant plus de latitude aux États pour innover, elle introduit au niveau pratique un type de rapport juridique différent entre les prestataires et l'État. Des mesures coercitives tendent à remplacer la conception du droit à l'assistance (*entitlement*) par une autre de type contractuel, fondée sur l'obligation des prestataires à acquérir l'autosuffisance³⁴. Elles visent la restitution du credo américain d'intégration par

³² Katz, « A l'ombre du marché », p. 101.

³³ Les prescriptions du FSA reflètent en majeure partie certaines idées que Moynihan avait déjà exprimées en 1987, dans *Family and Nation*, à savoir que la dépendance, non la pauvreté, constitue le principal problème de l'aide sociale. En 1990, dans un discours au Sénat, il réitère cette conviction en disant que le problème de la pauvreté des enfants n'est plus fondamentalement économique; c'est plutôt un problème de comportements. De notre côté, nous situons la perspective du *Family Support Act* en continuité avec le déplacement paradigmatique opéré dans *Losing Ground*. Impliquant une transformation dans la manière de poser les questions de base sur les inégalités et d'aborder le problème de la pauvreté, cette perspective a tendance à insister sur les responsabilités individuelles et la pathologie comportementale que représente la dépendance de l'assistance publique (*behavioral dependency*). Les impacts des conditions contextuelles et environnementales sont minimisés.

³⁴ Hadler, « Consensus or redirection », p. 29. L'idéologue conservateur, Lawrence Mead, juge cette substitution non contestable. Vu que la Cour Suprême n'avait pas hissé le *Welfare* au rang de droit constitutionnel, les gouvernements sont libres, quand se produit un changement dans le contexte politique, de limiter la réception de l'assistance publique, de la réduire ou de la rendre conditionnelle (Mead, « The new politics of the new policy »). Cependant, comme en témoigne le contenu des débats se structurant autour de la mise en application des différentes réformes, les discussions sur leurs dimensions légales et constitutionnelles sont inexistantes. On se confine plutôt dans un univers moral

le travail. Le FSA, maintient Danziger, peut certes contribuer à la réduction de la dépendance mais pas de la pauvreté³⁵. Tout comme avec les autres lois de cet acabit, fait remarquer Chillman, le législateur persiste à vouloir changer les caractéristiques sociales et psychologiques des personnes vivant dans la pauvreté mais n'entend nullement corriger les inégalités inhérentes aux systèmes social, politique et économique conditionnant les modes de comportements et les attitudes³⁶. Au yeux d'Abramovitz, blâmer le *Welfare* pour le déclin économique éloigne l'attention de l'incapacité du marché d'absorber tous ceux qui sont en mesure de travailler et de la complaisance du gouvernement actuel de ne pas réformer le système; le FSA semble avoir des visées politiques plutôt que sociales³⁷.

La mise en application de la réforme du FSA a réussi non pas à éliminer le droit à l'assistance en tant que droit associé à la citoyenneté, comme l'auraient souhaité les conservateurs, mais simplement à l'affaiblir et à le rendre conditionnel. C'est ce qui explique d'ailleurs que le premier mandat de Bill Clinton soit marqué par la présentation d'une multiplicité de propositions de réforme permettant d'identifier les enjeux suivants : réduire la dépendance des mères seules, étendre le *workfare*, responsabiliser les pères, fixer une durée-limite à la réception de l'aide et accorder aux États la flexibilité nécessaire pour innover dans la gestion de l'assistance publique. Quoique le *Work and Responsibility Act* présenté par le président Clinton, en juin 1994, ait adopté cette ligne dure, il n'a pu résister aux assauts hostiles des Républicains qui l'ont jugé encore trop généreux³⁸ et a été définitivement mis au rancart avec l'arrivée à la Chambre de la majorité républicaine issue des élections législatives de novembre 1994. Les républicains recommandent dans le *Contract with America* présenté par le *Speaker* ultra-conservateur de la Chambre, Newt Gingrich, une durée-limite de deux ans pour la réception des prestations du *Welfare*, la suspension de l'AFDC pour les mères âgées de moins 18 ans et

et culturel dont le centre est occupé par les tendances et les particularités idéologiques, les valeurs et les perceptions.

³⁵ Danziger, « Introduction ».

³⁶ Chillman, « Welfare Reform or Revision? ».

³⁷ Abramovitz, « Challenging the Myths of Welfare Reform ».

³⁸ Le *Work and Responsibility Act* propose un financement additionnel de 9,3 milliards de dollars s'étalant sur une période de cinq ans, de développer davantage le programme JOBS qui constitue l'un des principaux piliers de la réforme précédente, le *Family Support Act*, et d'imposer l'obligation de travailler après deux ans seulement aux mères nées après 1971.

les mères adolescentes n'habitant pas chez leurs parents, l'imposition du *workfare* aux adultes, la transformation de plusieurs programmes d'assistance en *block grants* et, enfin, l'exclusion des immigrants légalement établis aux États-Unis du droit à l'aide sociale. Forts de leur victoire électorale, les conservateurs républicains ont fait passer le débats de l'obligation de travailler à la désincitation à l'aide. Au yeux de Dennis Poole, le *Contract with America* viole les deux principes fondamentaux sur lesquels se construit la vie sociale américaine: l'interdépendance et la réciprocité³⁹. Dans son besoin de mobiliser l'opinion publique derrière des coupures profondes dans les dépenses publiques, la majorité républicaine pousse son cynisme jusqu'à vouloir libérer l'Amérique de ses obligations face aux maillons les plus faibles de la société, ceci même au prix de déchirer le tissu qui tient la nation ensemble⁴⁰.

La loi HR4 présentée et approuvée en 1995 se montre plus explicite dans la manière de désinciter les mères célibataires à recourir au *Welfare*. La nouvelle loi met fin à l'AFDC dont la conception et la gestion ont privilégié le développement de la notion du droit à l'assistance. Elle crée, en lieu et place, le *Temporary Assistance for Needy Families* (TANF) qui, financé selon la formule des enveloppes forfaitaires, limitera à une durée maximale de cinq ans les prestations d'aide sociale. Comme les bénéficiaires sont requis de fournir en échange un travail productif, le refus des exigences de travailler entraînera des sanctions qui, selon la discrétion des États, varieront de la réduction des prestations à la fin complète de l'assistance financière et de la couverture des frais médicaux (*Medicaid*)⁴¹. Les États pourront porter à 21 ans l'âge d'accès aux prestations de l'AFDC pour les mères non-mariées; ils pourront refuser les prestations quand la paternité n'est

³⁹ En opposition aux recommandations contenues dans *Contract with America*, D. Poole (« Beyond the Rethoric ») analyse la situation actuelle à la lumière du modèle de responsabilité partagée (*shared responsibility*) qu'en 1986, Moroney a développé dans un livre portant le même nom. Au coeur de cette perspective se trouvent les notions d'engagement civique et d'obligation sociale qui lient, par l'intermédiaire des institutions, les citoyens entre eux; dans toute société, les individus sont moralement responsables les uns des autres.

⁴⁰ Poole, « Beyond the Rethoric ».

⁴¹ L'éventail des champs d'activités identifiés est assez large : emploi non-subventionné, secteur privé subventionné, qualification professionnelle mais ne devant pas excéder 12 mois, recherche active d'emploi pendant un maximum de six semaines, services à la communauté, etc. Les États sont incités à appliquer ces sanctions drastiques à tous ceux qui refusent ces taux d'activités, puisqu'ils sont eux-mêmes sujets à des pénalités s'ils ne parviennent pas à atteindre le taux de participation exigée. Le

pas établie; refuser les prestations supplémentaires destinés aux enfants nés pendant que la mère bénéficie du *Welfare*; utiliser le montant des prestations refusées aux jeunes mères pour construire des orphelinats destinés aux «enfants du *Welfare*». Ils sont encore libres de refuser définitivement l'assistance financière et les bons d'alimentation (*Food stamps*) à tout individu déjà jugé et condamné pour possession, usage et trafic de drogues, alors que les immigrants légalement établis perdent leur éligibilité à toute forme d'aide fédérale⁴². Enfin, toute famille faisant une demande d'aide sociale doit accepter que l'État puisse exercer une autorité tutélaire sur ses enfants. Le président Clinton qui définit un ensemble de conditions pour qu'une réforme soit acceptable a opposé son veto à la loi HR4⁴³. Toutefois, les enjeux électoralistes le forcent, en août 1996, à concéder aux Républicains l'essentiel de leurs exigences dans le cadre du *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act*.

La promulgation de cette loi qui incorpore les différents aspects du conservatisme politique américain – approche morale et tutélaire de la pauvreté, retour de la gestion du *Welfare* aux États, suppression du droit à l'assistance publique, affirmation de la responsabilité individuelle face au chômage et statut de citoyen de seconde zone pour les prestataires d'aide sociale – témoigne en fait de la fracture du consensus socio-politique ayant mené à la construction des programmes du *Welfare State* américain et à l'institutionnalisation du droit à l'aide sociale en tant que droit associé à la citoyenneté. Les États jouissent d'une liberté d'action sans restrictions et d'un pouvoir discrétionnaire

montant de leur enveloppe forfaitaire sera réduit de 5% pour la première année et de deux pour cent pour les années successives, jusqu'à concurrence de 21%.

⁴² Les dispositions concernant les immigrants apparaissent comme l'un des grands paradoxes de cette loi. Alors que dans le cas des citoyens pauvres, l'obligation sociale de travailler, et non la citoyenneté, devient la condition *sine qua non* pour l'obtention de l'aide sociale, dans le cas des immigrants non-citoyens, le statut de travailleur se révèle insuffisant. La citoyenneté redevient un préalable à l'accès à l'aide sociale. Dans les accords budgétaires ultérieurs, le Congrès accepte de renverser les clauses de la réforme qui excluent les immigrants du SSI et du Medicaid, mais n'a pas restauré les bons d'alimentation pour les immigrants qui sont déjà au pays, ni n'a altéré les règles qui empêcheront les immigrants reçus de participer dans les programmes du filet de sécurité sociale

⁴³ Le président Clinton déclare que, pour qu'une réforme soit acceptable, il faut qu'elle comprenne un filet de sécurité pour les enfants, une couverture médicale pour les familles les plus démunies, des critères pour le financement des programmes dont la gestion sera transférée aux États et la possibilité d'apporter du financement additionnel en cas de récession économique ou de croissance démographique. Aucune de ces exigences n'apparaîtra dans le *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act* qu'il aura signé en août 1996.

illimité. Ils déterminent les critères d'éligibilité, fixent le montant des prestations et jugent de l'utilisation des fonds en vue d'aboutir aux objectifs de la TANF, entre autres, prévenir les grossesses prématurées, réduire le nombre des naissances illégitimes, encourager la formation et la stabilité des familles biparentales⁴⁴. Les États peuvent en outre refuser toute aide supplémentaire pour les enfants nés ou conçus alors que les parents sont prestataires du *Welfare*, refuser l'aide financière aux mères adolescentes non mariées et à leurs enfants, exiger des parents et des enfants d'une famille assistée qu'ils retournent à l'école pour obtenir leur diplôme secondaire et appliquer des sanctions en cas de refus, exiger des contrats de responsabilité et procéder à l'évaluation des progrès accomplis.

L'approche normative de l'assistance publique – dans laquelle s'entrecroisent la nécessité de contrôler les dépenses publiques et la volonté puritaine de transformer, par la restauration de l'éthique du travail, les bénéficiaires de l'aide sociale en des citoyens *responsables, libres et autonomes* – est le produit d'une convergence idéologique⁴⁵ confirmant le renversement des dynamiques libérales de protection et d'aide ayant caractérisé les décennies 1960-1970. N'étant ni démocrate, ni républicain, elle indique l'émergence aux États-Unis d'une culture politique cherchant à redéfinir les notions de citoyenneté, de droits et de démocratie à l'aune de l'hégémonie du marché⁴⁶. Cette nouvelle culture qui subordonne le social et le politique à l'économique ravive dans l'imaginaire collectif américain la vertu émancipatrice du marché, mécanisme 'naturel' de régulation des rapports sociaux, et fait de l'économie de marché le principe premier du maintien de la cohésion sociale. Le citoyen est défini par son statut de producteur et de consommateur, et c'est à ces titres qu'il doit être considéré comme membre à part entière de la communauté, jouir et défendre les droits que lui confère son statut de citoyen. Ainsi, en s'attaquant au bien-fondé et aux dimensions éthiques de l'assistance publique, les conservateurs ont réussi non seulement à restreindre son utilisation, mais aussi à

⁴⁴ En fait, la loi incite les États à s'engager dans cette voie. Elle promet une récompense annuelle de 20 millions de dollars aux cinq États qui parviendront, entre 1999 et 2002, à réduire le plus le pourcentage de naissances illégitimes, sans augmenter celui des avortements.

⁴⁵ Katz, « A l'ombre du marché »; Toinet, « Les croisés du libre-échange ».

⁴⁶ Katz, « A l'ombre du marché ».

réinstaurer l'incompatibilité entre le statut de pleine citoyenneté et celui d'être prestataire de l'aide sociale.

4 UN NOUVEAU CONTEXTE POLITIQUE

Au lieu de s'attaquer directement à la fonction redistributrice du *Welfare State*, les opposants au *Welfare* s'ingénient à construire un contexte politique qui lui est hostile en incorporant le point de vue libertaire dans un discours insistant sur les effets pervers de la politique sociale fédérale, sur ses conséquences morales et civiques. Alors que les tenants néo-libéraux accusent le *welfare* d'enfreindre la liberté individuelle, de dépouiller l'individu-citoyen de son autonomie et de constituer un frein à la libre entreprise, le néo-conservatisme le présente comme un mal moral qui déresponsabilise l'individu, érode l'éthique du travail, affaiblit la structure familiale et maintient dans la pauvreté⁴⁷. Gingrich affirme qu'en se trompant sur la nature humaine, le *Welfare State* a réduit le citoyen à l'état de client; il l'a livré aux bureaucrates et l'a soumis aux lois qui nient le travail, la famille, les affaires et la propriété. Il faut faire en sorte qu'à l'avenir les hommes aient, à nouveau, la liberté de trouver le bonheur par eux-mêmes⁴⁸. La «charité privée», continue Olaski, et non l'État dispose des moyens d'offrir un filet de sécurité sans développer la dépendance⁴⁹. Du point de vue de Halimi, les conservateurs semblent se donner la double visée de prendre leur revanche sur les forces sociales qui les ont mis sur la sellette depuis plusieurs décennies⁵⁰. Pour ce faire, ils se sont appliqués à miner les bases politiques, idéologiques et économiques de l'État social – ou plus précisément du *Welfare State* des pauvres– de manière à ce que, désormais, ses partisans ne parviennent plus à imposer leur volonté.

⁴⁷ Voir Murray, *Loosing Ground*; « Helping the Poor »; « Discussing Welfare »; « What to do about welfare »; Mead, *Beyond Entitlement*; « The Logic of Workfare »; Olaski, *The Tragedy*; Olaski *The Tragedy*, 1995. Dans les attaques contre le WS, le néo-libéralisme économique et le néo-conservatisme social font plus que coopter, ils existent plutôt en symbiose. Quoique pour des raisons différentes, les deux exigent des politiques d'*autonomisation* et de *responsabilisation* de l'individu devant conduire à la réduction de la taille du gouvernement, à la réinstauration de la moralité traditionnelle et à la mise en place de politiques sociales profamiliales. Les deux favorisent une lecture individualisante de la pauvreté et maintiennent qu'en tant que telle, les organismes de charité oeuvrant au niveau local sont mieux placées pour y intervenir que les agences gouvernementales.

⁴⁸ Gingrich, *To Renew America*.

⁴⁹ Olaski *The Tragedy*.

⁵⁰ Halimi, « Les « boîtes à idées » de la revanche sociale »

4.1. Le réalignement des forces politiques

L'effort d'expliquer la délégitimation du *Welfare State* américain ramène à la réalité d'une société au sein de laquelle le mythe individualiste masque les conflits d'intérêts, la discrimination raciale et les inégalités sociales. Les «ultralibéraux», qui ont été politiquement marginalisés par des présidents keynésiens – à la fois républicains et démocrates – ont, au travers des boîtes de *think tank* financées par de grosses entreprises, réussi à développer des idées leur permettant, depuis le milieu des années 1970, de dominer les termes du débat social. «La droite visait le pouvoir, écrit Gitlin, [elle] se préoccupait de constituer une alliance majoritaire soudant le néolibéralisme économique et le conservatisme social. Et elle campait sur le terrain porteur de l'unité américaine, de ses symboles nationalistes (le drapeau, l'histoire) et d'un individualisme restauré grâce à un marché libéré de ses entraves»⁵¹. Elle n'a pas seulement établi «une fortification d'où pourraient être refoulées toutes les scories des années 1960». Elle a œuvré à la délégitimation idéologique des pratiques économiques qui «rassemblaient jusque-là les élites du pays autour d'un centrisme binaire de bon aloi». Toinet mentionne que la réinvention des règles du jeu par «la grande machine de la propagande néo-libérale» articule le contenu des idées politiques au pouvoir de l'argent⁵². Ceci non pas au regard d'un consensus historique, mais à la lumière de la présente convergence idéologique faisant de la dénonciation des inégalités sociales ou celle de «l'excroissance du marché» des actes politiquement suicidaires⁵³.

La délégitimation du *Welfare State* ne semble pas relever de l'arrivée de gouvernements républicains conservateurs, mais d'un ensemble complexe de causes incluant la désertion du Parti Démocrate par les classes ouvrière et moyenne blanches, l'apparition de nouveaux blocs électoraux sous l'égide des fondamentalistes religieux, enfin, le vide créé par le retrait de la vie publique des anciens défenseurs des programmes sociaux⁵⁴. Les mécontentements que le Parti démocrate avait réussi à mobiliser ont été dissipés dans une

⁵¹ Gitlin, «Multiculturalisme contre nation», p. 42

⁵² Toinet, «Les croisés du libre-échange».

⁵³ Katz, «Al'ombre du marché»; Halimi, «Le populisme»; Thomas, «Coûteuse résurrection».

⁵⁴ Atherton, «The *Welfare*»; Karger, «Ideology».

société de consommation au sein de laquelle les débats sociaux se rétrécissent aux politiques fiscales et aux conflits d'intérêts⁵⁵. Ceux qui sont laissés en arrière ne semblent plus appartenir à une classe sociale mais à des segments mal organisés de certains groupes, notamment les Noirs de la basse classe, les femmes de la classe ouvrière et les enfants abandonnés. Aussi le Parti Démocrate a-t-il lui-même décidé, à la suite de la défaite électorale de l'équipe Carter-Mondale et au cours du congrès de 1982, de se distancier du «paléolibéralisme» et d'extraire de son plate-forme les composantes de plein emploi, de revenu minimum garanti et de système de santé national pour faire reposer sa position sociale sur des objectifs peu définis mais vus comme étant modérés et plus réalistes⁵⁶.

Les «Nouveaux Démocrates», dont Clinton est le prototype, pratiquent, du point de vue de Faux, une «politique d'évasion» à la lumière de laquelle ils entendent se placer au-dessus de la droite comme de la gauche; ils se représentent comme des politiciens centristes voués à la résolution non-idéologique des problèmes d'ordre national⁵⁷. Toutefois, poursuit Faux, tout comme les conservateurs, ils se montrent peu intéressés à la maldistribution de la richesse, plaident en faveur de la privatisation des services publics et font la promotion de la logique du marché dans la gestion de la politique sociale. Tout comme eux, ils privilégient le développement économique sur le plein emploi, ramène l'explication de la pauvreté à l'irresponsabilité individuelle et caricature «le fondamentalisme libéral» des vingt dernières années qui recommande les grosses dépenses sociales et taxe le riche pour faire vivre le pauvre⁵⁸. Tout comme eux, ils entendent réduire les droits sociaux et les coûts de la production pour faciliter l'expansion du libre-échange. Enfin, tout comme eux, ils se montrent obsédés par la taille du gouvernement et cherchent à affaiblir les syndicats du secteur public. Le *conservatisme*

⁵⁵ Katznelson, «Was the Great Society a lost opportunity?».

⁵⁶ Stoesz, «A New Paradigm», Ici le terme paléolibéralisme traduit l'idée que la majorité des Démocrates pense que la philosophie sociale et politique qu'ils ont fait leur jusqu'au début des années '80 appartient au passé. Pour convaincre l'actuel électorat américain, il faut que celle-ci soit réactualisée et réadaptée aux réalités nouvelles.

⁵⁷ Faux, «The Myth of the New democrat».

⁵⁸ *Ibid.*

modéré des «Nouveaux Démocrates» adhère pleinement au point de vue que les forces économiques modèlent la société et ne peuvent être soumises au contrôle étatique⁵⁹.

Selon l'approche retenue dans le collectif publié par Fraser et Gerstle, le libéralisme du New Deal semble aussi avoir été miné par un ensemble de tensions politiques générées par les écarts existant entre ce qu'il promet – en termes de droits de citoyenneté, de partage de la richesse, de redistribution du pouvoir et de stabilité politique – et ses réalisations⁶⁰. Au cours des années 1960-1970, les efforts vacillants des élites du Parti démocrate de capitaliser sur les promesses d'égalité ont à chaque fois provoqué de graves explosions politiques ayant contribué à discréditer le libéralisme social aux yeux d'une large portion de la population américaine⁶¹. L'implantation des mesures de lutte anti-pauvreté et de l'action positive a généré un sens d'injustice autant chez la classe ouvrière blanche que dans le segment inférieur de la classe moyenne blanche. Les traditionalistes religieux, qui ont embrassé l'ordre politique du New Deal pour sa reconnaissance des inégalités sociales, deviennent graduellement méfiants de la position démocrate sur le sécularisme, le rationalisme et l'expression individuelle. Aux présidentielles de 1980, ils adhèrent au populisme reaganien pour essayer d'en finir avec les élites technocratiques qu'ils perçoivent comme étant lointaines. Ils rejettent le libéralisme du New Deal et pour son modernisme moral et pour la croyance que l'État est un agent de prospérité économique et de redistribution de revenu.

Tout en admettant la plausibilité des précédentes matrices explicatives, Edsall attribue le nouvel ordre socio-politique à la perte de contrôle des grands partis politiques sur le processus électoral au profit d'une élite composée de lobbyistes, de spécialistes dans l'organisation des campagnes électorales et dans les levées de fonds. Ces réseaux imbriqués ne s'imposent pas seulement comme des «fiseurs d'opinions»; ils ont usurpé le rôle des partis politiques de définir les stratégies électorales et les politiques gouvernementales. Ceci a produit un réaligement dans lequel ces politiques – sans égard au parti au pouvoir – favorisent les riches et pénalisent les pauvres. Les illustrations les

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Fraser et Gerstle, «Introduction», p xviii.

⁶¹ Rieder, «The Rise of the 'Silent Majority'».

plus évidentes restent l'agrandissement des inégalités en termes de distribution de revenu, la précarisation de l'emploi et le système de fiscalité régressive. Telle réalité reflète le fait que les groupes d'intérêt et les électeurs religieux occupent le cœur du Parti Républicain, alors que l'influence des représentants syndicaux, des travailleurs et des pauvres s'avère déclinante au sein des Démocrates. Les politiques de la fin du vingtième siècle, conclut Edsall, sont, en majeure partie, un jeu mené par et pour les riches. Les pauvres ont perdu aussi bien la volonté de participer aux processus électoraux que l'habilité d'influencer la politique⁶².

4.2 La recomposition de la question de pauvreté

Les années 1980 n'ont pas fait exception à la règle que chaque phase d'évolution de la société américaine soit aussi celle de l'élaboration de nouveaux schèmes explicatifs au phénomène de la pauvreté. La théorie du *mismatch* proposée par un groupe de structuralistes contraste avec la perspective normative des néo-conservateurs autant dans l'explication de la pauvreté que dans l'explicitation de ses effets⁶³. En lieu et place de l'éthique du *Welfare*, elle évoque les récentes mutations du marché du travail et insiste sur l'écart existant entre le niveau de qualifications des personnes pauvres et celui exigé par les nouvelles sources d'emplois d'une économie devenue de plus en plus dépendante de la technologie. Julius Wilson précise que, de nos jours, très peu de personnes défavorisées parviennent à satisfaire les exigences imposées par les employeurs⁶⁴. Le taux de chômage élevé et la concentration spatiale de la pauvreté dans les ghettos sont les conséquences de choix économiques menant à la désindustrialisation des centres-villes au profit des banlieues, ainsi que des impacts de ces choix sur les environnements des quartiers défavorisés et sur les gens qui y vivent⁶⁵. La pauvreté dans les ghettos et dans les centre-villes représente un indice de l'échec d'un système économique dans lequel les personnes peu ou pas qualifiées ont perdu leur droit au travail. La désorganisation économique et sociale des quartiers défavorisés ne s'explique qu'en référence aux

⁶² Edsall, «The Changing Shape».

⁶³ Voir Wilson, *The Truly Disadvantaged*; Kasarda, « Urban Industrial Transition ».

⁶⁴ Wilson, « The Underclass ».

⁶⁵ Wilson *The Truly Disadvantaged*; Wacquant et Wilson, « The Cost of Racial and Class Exclusion »; Kasarda, « Urban Industrial Transition ».

politiques macro-économiques mises en place depuis le début des années '70 et au réaménagement sociospatial de l'économie capitaliste qui s'ensuivit⁶⁶.

Si les critiques de 'la réingénierie industrielle' insistent aussi sur les transformations du marché de l'emploi, ils semblent n'adhérer que partiellement aux thèses précédentes. Ils refusent autant d'individualiser la pauvreté que de la voir comme le lot d'un groupe marginal dépourvu de qualifications professionnelles⁶⁷. Le processus actuel de précarisation de l'emploi, maintient plusieurs, invalide la thèse traditionnelle que la population des pauvres se forme de personnes peu ou pas qualifiées, de personnes faisant partie des minorités, de femmes monoparentales chefs de familles et de résidents de centres-villes dégradés⁶⁸. Alors qu'une personne sur cinq travaille à temps partiel, trente millions d'autres – en majorité des femmes et des personnes appartenant aux minorités – sont piégées dans des emplois à bas-salaire et sans chance d'avancement. Sous prétexte de pouvoir répondre à la concurrence, les entreprises baissent les salaires, remplacent les emplois permanents par des emplois précaires n'offrant ni sécurité économique ni bénéfices sociaux⁶⁹. Les cols blancs, qui se croyaient socialement et économiquement protégés, voient diminuer leurs opportunités d'emploi. Le licenciement de milliers d'entre eux crée un excédent de chômeurs qui non seulement entrent en compétition les uns avec les autres pour le peu de postes disponibles, mais permet aussi aux employeurs de maintenir les salaires à la baisse. Une bonne fraction des chômeurs, en particulier ceux appartenant aux classes moyennes et managériales, possèdent des compétences encore valables⁷⁰. Ils sont tout simplement victimes d'un processus de restructuration industrielle (*downsizing*) qui, tout en érodant les salaires, reflète la volonté du marché du travail

⁶⁶ Wilson, « The Underclass ».

⁶⁷ Silburn «The changing landscape of poverty»; du Rivage, «Flexibility trap », Katz, *In the Shadow*.

⁶⁸ Silburn «The changing landscape of poverty»; Wacquant, «(Re)poser le problème noir américain»; Lynn, «Rethinking social policy ».

⁶⁹ du Rivage, «Flexibility trap ».

⁷⁰ Wacquant, «(Re)poser le problème noir américain», Selon Loïc Waquant, le processus de restructuration donne lieu à une polarisation dans la distribution de revenu qui devient de plus en plus marquée. Alors que le profit des entreprises croît de 415 milliards en 1991 à 609 milliards en 1995, les conditions matérielles et de travail de près d'un salarié sur trois se sont dégradés pour près d'un salarié sur trois, dans la période récente. Dix pour cent ont été contraints d'accepter une réduction de leurs heures de travail, 15 % une diminution de leur paie, 5 % les deux. Tandis qu'un P.-D. G moyen américain gagne annuellement 3,77 millions de dollars, en 1995, un tiers de la population active

d'absorber la main d'œuvre disponible à sa manière⁷¹. L'augmentation de la pauvreté se veut ainsi la conséquence d'une «guerre économique» dans laquelle le marché s'oppose aux salariés et surclasse la politique dans la redéfinition des protections et des droits que les travailleurs croyaient à jamais acquis, entre autres, les congés payés, la couverture médicale, l'indexation des salaires, les indemnités de licenciement, la représentation syndicale et la sécurité d'emploi⁷². La pauvreté, conclut Katz, ne peut être cernée qu'à la lumière de l'économie politique américaine et de l'hégémonie du marché⁷³.

Les modèles mettant en cause le système socio-économique résistent toutefois mal à la puissance légitimante des schèmes insistant sur les effets pervers du *Welfare* et sur l'existence de la 'culture de la pauvreté' chez les Noirs et les Hispaniques. La reconstruction idéologique de cette notion tirée des travaux ethnographiques d'Oscar Lewis sur le Tiers-monde s'intègre dans un cadre interprétatif tâchant de réinstaurer dans l'imaginaire collectif la distinction entre les «pauvres méritants» et les «pauvres non-méritants» comme au temps de «la loi des pauvres» du dix-septième siècle, ainsi que de lier la pauvreté à la psychologie individuelle et aux comportements quotidiens⁷⁴. Murray dans *Loosing Ground* et Mead dans *Beyond Entitlement* théorisent la pauvreté non en termes de manque de ressources vitales mais comme la résultante de l'absence de motivations et de dispositions à travailler pour obtenir ces ressources⁷⁵. Ils l'attribuent aux déficiences personnelles et aux 'effets pervers' engendrés par l'institutionnalisation de l'assistance publique⁷⁶. La pauvreté est moins économique que culturelle et comportementale, poursuit Mead⁷⁷. Elle ne relève pas des inégalités sociales mais de l'*ethos* du *Welfare* et des comportements pathogènes qui confinent les personnes assistées sociales dans une culture de dépendance⁷⁸. Elle est, conclut-il, surtout due à l'incapacité

américaine, en disposant d'un revenu annuel n'atteignant pas 15 000 \$, se situe juste au-dessus du seuil officiel de pauvreté pour une famille de trois.

⁷¹ Voir Howell, «The Skills Myth»

⁷² Wacquant, «(Re)poser le problème noir américain».

⁷³ Katz, *In the Shadow*

⁷⁴ Voir Katz, *In the Shadow*.

⁷⁵ Murray, *Loosing Ground*; Mead, *Beyond Entitlement*.

⁷⁶ Voir Murray, *Loosing Ground*; «Helping The Poor», «Discussing Welfare».

⁷⁷ Mead, *Beyond Entitlement*; «The Logic of Workfare»; «The new politics».

⁷⁸ *Ibid.*

des Noirs et des Hispaniques à trouver un travail et à le maintenir⁷⁹. Ces derniers ne savent pas profiter des opportunités qui leur sont offertes pour améliorer leur sort. Les politiques d'égalité mises en place au cours des dernières décennies n'ont pas réussi non plus à restaurer chez eux l'éthique du travail et de la responsabilité. Des aspirations irréalistes alimentées par les expériences du *Welfare* les poussent à rejeter tous les emplois peu rémunérés et à se réfugier dans l'économie souterraine ou les activités illicites. Il importe à l'autorité publique de réinstaurer une éthique du travail axée sur la notion d'ordre et de motivation au travail.

Mead n'épouse pas cependant le point de vue libertaire de Murray recommandant l'abolition complète du *Welfare*⁸⁰. Il développe une théorie de renforcement centrée sur la transformation du *Welfare* en *workfare*, c'est-à-dire sur la nécessité d'exiger une forme de travail productif en échange des prestations de l'assistance publique aux gens aptes à travailler (*able-bodied*). Les politiques d'égalité mises en place au cours des dernières décennies n'ayant pas réussi à incarner chez les minorités noire et hispanique l'éthique du travail et le sens de la responsabilité individuelle⁸¹, le *workfare* se définit comme un mécanisme *d'éducation publique* capable de les resocialiser et de résoudre leurs problèmes d'incompétence⁸². L'égalité américaine, poursuit Mead, implique autant le fait d'avoir les mêmes droits que celui d'être soumis aux mêmes obligations. Il s'avère, en ce sens, normal que le droit à la protection sociale soit assorti de l'obligation de travailler⁸³.

Dans *Family and Nation*, Patrick Moynihan soutient aussi que le grand défi auquel doit répondre le système du *Welfare* demeure non la pauvreté économique mais les comportements de dépendance qu'il a induits chez les bénéficiaires⁸⁴. De nombreux travaux privilégiant de telles perspectives dans l'analyse de la pauvreté ont avancé deux

⁷⁹ Mead « The Logic of Workfare ».

⁸⁰ Voir Murray, *Loosing Ground*; Mead, *Beyond Entitlement*.

⁸¹ Mead, « The obligation to work »; « The new politics ».

⁸² Du point de vue de Mead (« The Logic of Workfare, p. 166): « *Workfare should be seen in the broadest sense as a form of public education. Just as we require children to attend school, so we should require adults to do something to improve themselves if they are employable yet on Welfare. Just as in public education, mandatoriness is essential to achieve participation, to draw recipients out of their homes and into constructive activities* ».

⁸³ Mead, *Beyond Entitlement*; « The obligation to work »; *The Logic of Workfare* »; « The new politics ».

⁸⁴ Moynihan, *Family and Nation*.

principaux modes d'explication : les déviations individuelles et les effets néfastes des politiques sociales. On conclut que la conjugaison de ces deux éléments a conduit à la formation d'une *underclass*⁸⁵ caractérisée par une culture de dépendance à l'égard du *Welfare*⁸⁶. Le langage d'exclusion et d'inégalités a cédé le pas à une analyse de dysfonctions qui engage peu le système social⁸⁷. Ce déplacement paradigmatique attaque autant l'idée que la pauvreté entrave l'exercice de la liberté que celle que les droits sociaux et économiques sont nécessaires à l'exercice de la citoyenneté⁸⁸. La nécessité d'inciter les pauvres au travail devient la tendance dominante et généralisée des années 1980 et 1990. Elle se rencontre autant chez les conservateurs que chez les libéraux, elle structure le discours public autant que les discours dominants en sciences sociales⁸⁹.

4.3 L'*underclass* ou la recomposition de la question noire

La notion de l'*underclass* synthétise les considérations conservatrices sur la pauvreté, le *Welfare* et les droits sociaux. Ce terme, dont l'utilisation remonte aux années 1960, servait à désigner indistinctement les pauvres, les marginalisés et les exclus du marché du travail⁹⁰. Cependant, depuis le début des années 1980, l'utilisation qu'en a faite Auletta lui a valu une grande popularité⁹¹. Sa définition a passé des critères objectifs

⁸⁵ Auletta, *The underclass*; Murray, *Loosing Ground*; « What to do about Welfare »; Mead, *Beyond Entitlement*; « The Logic of Workfare ».

⁸⁶ Novak, « The new war on poverty »; Murray, « Discussing Welfare Dependency »; Mead, « The Logic of Workfare »; « The new politics ». La dépendance est naturellement imputée aux Noirs et aux Hispaniques vivant dans des ghettos urbains. Cette notion se veut une réinterprétation des aspects stigmatisants de la notion de « la culture de pauvreté » qui a émergé des travaux ethnographiques d'Oscar Lewis, en vue de son application idéologique aux pauvres vivant dans les ghettos. Dans le contexte américain, aussi bien la notion de culture de dépendance que celle de *underclass* qu'elle adjectivise constituent des euphémismes pour parler en termes de race.

⁸⁷ Patterson, « Race Relations »

⁸⁸ Voir Lesemann et Ulysse, « Welfare, Workfare et citoyenneté »; Ulysse et Lesemann, « Pauvreté »

⁸⁹ Par exemple, les écrits des libéraux comme ceux de David Ellwood, qui est d'ailleurs considéré comme le concepteur du principe de temps-limite, et de Christopher Jencks souscrivent partiellement à la thèse que le *Welfare* cause chez les mères seules la dépendance, thèse qui se trouve au centre des travaux des conservateurs comme Charles Murray, Georges Gilder et Lawrence Mead. Patrick Moynihan a rejoint Douglas Besharov dans la nécessité de « mettre fin au *Welfare* tel qu'il a toujours existé ». Tout en faisant reposer la plus grande partie de son analyse sur les conséquences néfastes des décisions macro-économiques des années 1970 et du processus de désindustrialisation auquel ont été soumis les *inner-city*, William Julius Wilson reconnaît que la culture et les comportements des gens vivant dans les ghettos font problème.

⁹⁰ Voir Mann, « Watching the defectives »; Lagree, « Underclass and Social Cohesion »

⁹¹ Auletta, *The underclass*.

d'appartenance sociale, de niveaux de scolarité et de revenu déficients, de manque de qualifications professionnelles aux déterminations comportementales et de modes de vie ne concordant pas avec les valeurs de la classe moyenne blanche américaine⁹².

4.3.1 *L'underclass : un quasi-concept*

Auletta présente *l'underclass* comme une catégorie de gens qui, en opérant en dehors du cadre axiologique socialement accepté, souffrent de déficiences à la fois économiques et comportementales⁹³. Ces individus, en particulier les Noirs des ghettos urbains, adoptent un ensemble de comportements dysfonctionnels qui les soumettent à des conditions de vie abjectes et les empêchent d'échapper à leur état de pauvreté chronique⁹⁴. Cette définition, généralement reprise par les conservateurs, ne fait pas pour autant consensus. Le concept n'a pas de signification exacte, font remarquer plusieurs⁹⁵. Du point de vue de Jencks, si les caractéristiques dysfonctionnelles induisant l'idée de pauvreté transgénérationnelle s'avèrent éclairantes, elles manquent de fondement empirique et restent du domaine de la probabilité⁹⁶. *L'underclass* ne désigne pas une classe socio-économique distincte caractérisée par la pauvreté chronique, la dépendance du *Welfare* et le manque de mobilité intergénérationnelle, mais un sous-ensemble de pauvres dont la marginalisation est attribuée à leur propre comportement⁹⁷. Étant donné que c'est un 'antonyme' pour la classe moyenne et pour les Blancs, l'analyste qui l'utilise doit se préparer à expliciter et préciser ce qu'il veut dire; sinon, il ferait mieux de l'éviter⁹⁸.

4.3.2 *L'underclass : un langage codé d'exclusion raciale*

La recomposition des relations raciales autour du rapport au *Welfare* est moins d'ordre sémantique qu'idéologique et politique. Elle provient surtout de l'utilisation qu'en font

⁹² Zelle, « Is the 'Underclass' Really a Class ».

⁹³ Auletta *The underclass*. Voir aussi Murray, *Loosing Ground*; Mead, *Beyond Entitlement*.

⁹⁴ On peut énumérer, entres autres, la pauvreté spatialement concentrée, le peu de lien avec le marché formel de l'emploi, le décrochage scolaire, le grossesse prématurée, un taux élevé d'illégitimité, l'addiction à la drogue, le crime et la dépendance du *Welfare*.

⁹⁵ Danziger « Overview »; Jencks, « What is the underclass – and it is growing? »; Van Haitsma 1989

⁹⁶ Van Haitsma, « A contextual definition of the underclass ».

⁹⁷ Voir Van Haitsma, « A contextual definition of the underclass »; McLanahan et Garfinkel, « Single mothers ».

⁹⁸ Jencks « What is the underclass – and it is growing? »; *Rethinking Social Policy*.

les Néo-conservateurs dans le démantèlement graduel du *Welfare State*, l'affaiblissement des droits sociaux et la reconceptualisation de la citoyenneté. Faisant graviter leur argumentation autour de la «culture de dépendance», Mead et Murray émettent des considérations rappelant *l'américanisme ethnoculturel* du dix-neuvième siècle. Murray recommande explicitement le retrait du droit de vote de toute personne ne disposant pas d'autres sources de revenu que le *Welfare*, décision dont le but est d'empêcher tous ceux vivant de la largesse de l'État de participer à la gestion des fonds publics⁹⁹. Mead établit aussi l'adéquation entre acquisition d'un statut d'égalité, compétence et niveau de fonctionnalité sur le marché du travail. La participation à l'économie formelle devient désormais la condition préalable à la pleine citoyenneté, dans la mesure où ceux évoluant en dehors de la sphère du travail ne peuvent s'attendre à une pleine acceptation de la part de la communauté¹⁰⁰. Le seuil de la pauvreté semble ainsi représenter le point fatidique où l'on commence à devenir des citoyens de seconde classe¹⁰¹, ou tout simplement des non-citoyens¹⁰².

*They need [Blacks and Hispanics] to hear more clearly that certain minimal competences are the price for equality in this society... Only functioning citizens can claim new economic rights¹⁰³.
New economic claims can be made only by citizens in full standing, who in this culture must have a work history¹⁰⁴.*

Enfin, le modèle distributionnel de Herrnstein et de Murray tend à expliquer biologiquement les différences sociales entre Blancs et Noirs¹⁰⁵. Les deux auteurs soutiennent que les écarts socio-économiques résultent non de la discrimination et du racisme mais de la distribution différentielle de traits individuels de compétences et d'habiletés cognitives. Si ceux qui manquent de ces habiletés ou qui sont moins intelligents sont condamnés à vendre leur force de travail parce qu'ils ne peuvent pas fonctionner dans une économie basée sur le savoir et l'information, les Noirs sont ceux qui se retrouvent au point le plus bas sur la courbe tracée selon les résultats obtenus dans

⁹⁹ Murray « Helping the Poor ».

¹⁰⁰ Mead, « The Logic of Workfare »

¹⁰¹ Lister, « Women Economic Dependency and Citizenship ».

¹⁰² Roche, *Rethinking Citizenship*.

¹⁰³ Mead, « The obligation to work », p. 13

¹⁰⁴ Mead, « The Logic of Workfare », p. 169.

¹⁰⁵ Herrnstein, « Still an American Dilemma »; Herrnstein et Murray, *The Bell Curve*.

les tests d'intelligence et d'aptitudes standardisés et non biaisés¹⁰⁶. Seule la reconnaissance par les politiques publiques que l'intelligence n'est pas également distribuée entre les groupes ethniques, donc la reconnaissance légale de l'infériorité biologique des Noirs, et non les actions affirmatives, aidera l'Amérique à faire face au problème de l'*underclass*.

Attestant de la tentative du groupe dominant de relégitimer les inégalités sociales et raciales dans une société prétendant être en rupture avec son passé, le discours de l'*underclass* réactualise le biologisme supportant les formes classiques de mise en marginalité et d'exclusion des Noirs. Pour l'ultraconservatisme, l'altérité des Afro-américains continue à être non le reflet de l'individualisme qui, selon Tocqueville, constitue l'essence de l'identité américaine, mais le produit d'un système d'aliénation qui annule cet individualisme et le confond dans l'anomie collective. Elle est toujours prise sous une forme raciale qui la maintient aux confins des «catégories ontologiquement vides» ou dégradées. D'ailleurs, la déclaration de Korenman que les bénéficiaires de l'assistance publique doivent être considérés *as the wards of the state* est une réplique exacte des termes autour desquels s'étaient déroulés les débats de l'époque où les Noirs libres se sont vus refuser la citoyenneté américaine à cause de leur ascendance africaine¹⁰⁷.

4.3.3 *L'underclass : discours de race, réalité de classe*

L'approche structurelle et contextuelle élaborée par Wilson dans *The Truly Disadvantaged* se démarque à plusieurs égards des analyses comportementales. Sans nier les dysfonctionnalités, Wilson associe l'existence de l'*underclass* au fait de vivre dans un environnement social désorganisé, isolé et ségrégré¹⁰⁸. Il soutient que les dynamiques associées à la formation de l'*underclass* ne peuvent être réduites ni à la *culture de la pauvreté*, comme le voudraient les analystes de droite, ni au *racisme*, comme le

¹⁰⁶ Herrnstein et Murray, *The Bell Curve*.

¹⁰⁷ Cette expression existe telle quelle dans le livre de Kettner, en ce qui concerne le débat sur l'accessibilité des Noirs libres à la citoyenneté.

¹⁰⁸ Wilson, *The Truly Disadvantaged*; « The Underclass ».

prétendent ceux qui se positionnent à «gauche»¹⁰⁹. Il faut, de préférence, resituer l'émergence de *l'underclass* dans le contexte de la discrimination historique et de la dislocation sociale des ghettos urbains provoquée par la restructuration industrielle et le réaménagement spatial du capitalisme américain au cours des années 1970¹¹⁰. Les crises économiques successives, la désindustrialisation des centres-villes et le passage rapide à l'économie de services ont laissé les ghettos dans un état résiduel et fait, malgré l'impact de l'action positive, augmenter de manière exponentielle le taux de chômage chez les Noirs¹¹¹. Pour sa part, Hoschild, dont l'analyse porte sur le contexte politique et idéologique, maintient qu'au lieu des difficultés idiosyncratiques, ce sont les écarts existant entre les discours d'égalité et les choix politiques qui ont contribué à créer une catégorie de gens sans ressources et sans qualifications¹¹². L'évolution des méthodes d'exclusion, passant de l'esclavage à la discrimination systémique en emploi, fonde le fait de laisser au chômage des individus racialement marqués ou celui de ne leur offrir que des emplois sans avenir. C'est moins la «culture de la pauvreté» que la «concentration spatiale» d'un nombre élevé de familles noires faiblement intégrées au marché du travail qui génère les conditions pathogènes¹¹³. C'est moins l'appartenance raciale de la majorité des personnes que leur position marginale qui rend *l'underclass* sociologiquement unique¹¹⁴.

L'underclass, qui semble se dessiner comme un nouveau concept de pauvreté et d'exclusion¹¹⁵, confronte donc au dilemme de savoir s'il faut l'aborder en termes de «classe» ou de «race», même si les Noirs y sont surreprésentés¹¹⁶. D'ailleurs, les résultats de plusieurs études empiriques conduisent à l'idée que les débats associant la pauvreté et l'émergence de la sous-classe aux comportements pathogènes, aux déterminations

¹⁰⁹ Wilson, , «Another Look»

¹¹⁰ Wilson, *The Truly Disadvantaged*

¹¹¹ Anderson « Sex Code and Family Life »; Kasarda « Urban industrial Transition »; Wacquant & Wilson « The Cost of Racial and Class Exclusion »; Sullivan « Absent Fathers »

¹¹² Hoschild, « Equal Opportunity ».

¹¹³ Voir Patterson, «Race Relations».

¹¹⁴ Voir Testa , « «Old problems in new times »

¹¹⁵ Voir Herpin, «L'urban underclass».

¹¹⁶ Heisler, «A Comparative Perspective»; Jencks, *Rethinking Social Policy*; Massey et Denton, *American Apartheid*; Morris, *Dangerous Classes*.

historiques ou aux traits culturels d'une race donnée ne font, à divers égards, qu'entretenir un mythe¹¹⁷. Selon Marks, dans les villes ayant moins d'un million d'habitants, les Blancs représentent en moyenne 28% de l'effectif de ce qui peut être désigné comme *l'underclass*¹¹⁸. Isolés dans des environnements physiquement et socialement dégradés, ils sont confrontés aux mêmes problèmes de toxicomanie, de manque de qualifications professionnelles et de chômage chronique. En outre, poursuit Marks, la clientèle de l'AFDC compte, au niveau national, 40 % de femmes d'origine blanche, 40 % de femmes d'origine noire, et 16 % de femmes d'origine hispanique¹¹⁹. Ces chiffres qui traduisent une réalité autre que celle présentant l'AFDC comme un programme pour les "*black Welfare queens*" confirment l'existence d'une *underclass* blanche qu'autant les analystes sociaux, les politiciens et les journalistes s'abstiennent d'ériger en classe ou, mieux encore, persistent à ignorer¹²⁰. Ils révèlent que la concentration spatiale de la pauvreté urbaine est davantage un problème de 'minorités' qu'une condition circonscrite selon la couleur de la peau. L'*underclass* est mieux conceptualisée en termes d'extrême marginalisation économique, sociale et politique qu'en termes de 'race'¹²¹. Son existence peut être attribuée au fait que toute société qui ne traite pas l'ensemble de ses citoyens comme des membres à part entière encourage les individus ségrégués à se percevoir comme des «*outsiders*» ne partageant ni les bénéfices, ni les responsabilités de la communauté. Pour Peterson, l'existence même de ce groupe de 'parias' sans droit réels résulte de l'ambiguïté d'une «*démocratie exclusive*» où tous n'ont pas la vocation à être citoyens¹²². Pour leur part, Massey et Douglas font remarquer que c'est la combinaison de la ségrégation raciale et de la ségrégation de classe qui a conduit

¹¹⁷ Harris, « Urban Poverty »; Alex-Assensoh, « Myths about Race »; Marks, « Separate Societies ».

¹¹⁸ Marks, « Separate Societies »

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Telle abstention semble être due au fait que la pauvreté a toujours été perçue comme accidentelle chez les Blancs, alors qu'elle est généralement considérée comme le prolongement de l'histoire des Noirs, l'un des traits typiques de leur culture (voir Hacker, *Two nations*). Il est moins familier, du moins jusqu'à tout récemment, de parler des Blancs en termes de race, ou d'associer leur origine ethnique à leur statut, puisqu'on avait toujours considéré que '*Blacks have race, whites do not*' (Marks 1995:88).

¹²¹ Marshall, *Class, Citizenship and Social Development*; Dahrendorf, 1985, *Law and Order*.

¹²² Peterson, «The Urban Underclass».

à la création d'une catégorie caractérisée principalement par sa situation en dehors de la structure de classe et par sa rupture totale avec les institutions dominantes¹²³.

4.3.4 *L'underclass : une notion légitimante*

Selon plusieurs auteurs, la notion d'*underclass*, qui se trouve assimilée à une 'classe dangereuse' dont l'existence menace la cohésion sociale, recouvre aujourd'hui une diversité de fonctions légitimantes¹²⁴. D'abord, elle sert à faire apparaître les citoyens les plus pauvres comme des boucs émissaires et à les blâmer pour un ensemble de problèmes sociétaux que les classes favorisées ne peuvent ou ne veulent pas résoudre¹²⁵. Deuxièmement, elle est utilisée pour légitimer l'exclusion de ceux-là du marché du travail et leur mise en marge de la société. Troisièmement, le niveau d'intervention de l'État étant devenu l'un des principaux enjeux dans le débat sur l'*underclass*, on y recourt pour mettre en place des politiques sociales restrictives, répressives et stigmatisantes¹²⁶. La notion de l'*underclass* exonère le système social de ses échecs, enlève le poids des problèmes sociaux – pauvreté, chômage, conditions existentielles indécentes – des épaules des personnes élues pour les régler. Car, une fois que les pauvres sont déclarés non méritants et considérés comme faisant partie de l'*underclass*, ils perdent leur légitimité politique et citoyenne. Les politiciens eux-mêmes sont autorisés à ignorer leurs revendications et leurs aspirations à la justice ou à l'égalité. D'après Gans, l'existence de l'*underclass* fournit idéologiquement les motifs pour s'attaquer à la gauche, pour partir à l'assaut de l'extension des libertés civiles, des droits économiques et sociaux sans grand risque de payer le prix¹²⁷.

¹²³ Massey et Denton, *American Apartheid*.

¹²⁴ Voir Morris, *Dangerous Classes*; Gans, « Positive Functions »; Zelle, « Is the 'Underclass' Really a Class? ».

¹²⁵ Voir Gans, « Positive Functions of the Undeserving Poor ».

¹²⁶ *Ibid*; Lagree, « Underclass and Social Cohesion »; Zelle, « Is the 'Underclass' Really a Class? ».

¹²⁷ Gans, « Positive Functions of the Undeserving Poor ».

5. LE LIBRE MARCHÉ : UN MÉCANISME DE RELÉGITIMATION DES INÉGALITÉS DE CITOYENNETÉ.

Les idéologues néo-libéraux n'ont pas seulement profité de la conjoncture des crises économiques des années 1980 pour remettre en question la conception égalitariste de la citoyenneté sociale, assaillir les bases de l'État-providence et procéder à l'individualisation du problème de la pauvreté. Ils ont réussi à substituer le langage de droit par un autre axé sur les obligations, dont la version la moins poussée et la plus acceptable est celle de la responsabilité individuelle. Alléguant que les programmes sociaux ne réussissent pas à rendre les pauvres aptes à se prendre en main, les conservateurs ont réussi à substituer au langage des droits des décennies précédentes un autre langage axé sur les obligations, transformant ainsi la lutte contre la pauvreté en une chasse à la dépendance à l'égard de l'aide sociale. De plus, la pauvreté étant davantage associée à une pathologie individuelle qu'aux conditions contextuelles et environnementales de sa production, l'urgence d'intervenir sur des comportements *dysfonctionnels*, dont l'adoption empêche les individus de contribuer pleinement à la société, succède aux préoccupations sociales de réduction des inégalités structurelles. Les objectifs de redressement prennent la forme d'un éventail de mesures destinées à favoriser la participation de l'individu au marché du travail, l'acquisition de compétences professionnelles, la restauration de l'éthique du travail et le contrôle de la fertilité. Il s'est donc opéré dans la lecture de la pauvreté un véritable changement paradigmatique¹²⁸, privilégiant désormais des catégories éthico-normatives¹²⁹ dont la principale utilité a été de favoriser l'individualisation du problème de la pauvreté. L'ambiguïté sémantique¹³⁰ en fonction de laquelle est conçu ce changement n'a pas seulement justifié l'effritement du droit à l'aide sociale. Elle a, selon Kuttner, scellé le passage de la société de solidarité et de citoyenneté à la société de marché¹³¹ que traduisent autant la réforme du *Welfare* de 1988 que celle de 1996, puisque l'une et l'autre souscrivent à l'idée que le marché

¹²⁸ Lesemann et Ulysse, « Welfare, Workfare et citoyenneté ».

¹²⁹ Plant, «The New Right ».

¹³⁰ Cette imposture sémantique trouve sa force dans l'ambiguïté consciente que certains décideurs politiques et certains analystes sociaux maintiennent entre une politique axée sur la réduction de la pauvreté et une autre destinée à combattre la dépendance.

¹³¹ Kuttner, « Market, State, and Dystopia »; « After Solidarity ».

constitue la meilleure sinon l'unique stratégie de résorption de la pauvreté et la principale sphère d'exercice de la citoyenneté.

L'inversion des rapports de force à la faveur des néo-libéraux sanctionne le refus de considérer la pauvreté comme un problème public pour lequel l'État doit accepter un minimum de responsabilité. La démarche de revitalisation démocratique par les droits sociaux universels et les préoccupations de justice sociale semblent pouvoir à peine résister au poids de la mondialisation et de la concurrence, alors que la participation au marché libre devient la condition essentielle à l'autonomie individuelle et à la dignité humaine. La lecture puritaine de l'exclusion alimente le discours de la «culture de la pauvreté» et la «culture de dépendance» dont la vertu est de masquer le jeu actuel des rapports inégalitaires et discriminatoires tout en réifiant les situations sociales dans des caractéristiques physiques, phénotypiques ou génotypiques. Elle amène à considérer comme étant non mérités pour les Afro-américains les modestes avantages consentis à d'autres groupes perçus comme étant légitimes, en particulier aux femmes et à la classe ouvrière blanche. L'exacerbation de l'individualisme sous l'emprise du marché non réglementé débouche sur une forme de biologisme *racisant* le problème de pauvreté. Elle s'associe à partir de la notion de *l'underclass* un système de relégitimation à la base duquel race comme abstraction absout l'inégalité comme réalité sociale.

Le vocabulaire néo-libéral de rejet de l'État intrusif, de promotion d'une citoyenneté active, du respect des choix du consommateur et de la liberté du marché ne vise pas seulement à réinventer le gouvernement mais aussi à libérer la sphère économique des exigences inhérentes à la citoyenneté égale. Il indique le passage de la révolution des droits à la révolution du marché, et légitime le fait que les groupes de citoyens démunis disposent encore d'une citoyenneté conditionnelle. «A l'aune du marché, soutient encore Katz, la démocratie se conçoit elle aussi comme un choix du consommateur et cette nouvelle définition accentue les inégalités et exclut les démunis»¹³². Car la perspective du tout-marché n'identifie pas le citoyen en fonction de l'héritage social-historique mais à la lumière de *l'objectivité* du marché, non en fonction des droits dont ils disposent ou devraient jouir mais pour ce qu'ils sont ou qu'ils ne sont pas. Le citoyen n'est plus ce

membre d'un État responsable mais un acteur poursuivant des fins individuelles dans un système impersonnel. C'est en fait une réduction de droits de citoyenneté à laquelle «les fragments d'une gauche en gésine» ne répondent que de manière timide et ambivalente. D'une part, ceux-ci entretiennent la vision des droits sociaux comme des mécanismes visant à rendre l'individu libre, égal et autonome. Sans nier le fait qu'il y a des responsabilités inhérentes à l'idée de citoyenneté, ils affirment que les droits du citoyen précèdent les obligations. Mais d'un autre côté, le caractère actuellement impopulaire du système du *Welfare* les amène à accepter de rendre le *workfare* obligatoire et d'exiger un travail productif en retour des bénéfices de l'assistance publique.

5.1 Marché et citoyenneté sociale

La citoyenneté sociale accorde des droits qui excèdent le statut de travailleur, des droits dont les individus disposent non parce qu'ils travaillent mais parce qu'ils sont membres d'une communauté politique qui transcende les frontières du marché. Toutefois, soutiennent Fraser et Gordon, cette notion est aujourd'hui évacuée des débats sur la pauvreté aux États-Unis¹³³. Le traitement de la pauvreté, qui s'est trouvé au cœur de la socialisation des risques, est davantage analysé en termes d'exclusion individuelle ou de fracture sociale. Les conservateurs, qui perçoivent l'institutionnalisation des droits sociaux comme une entrave à l'expansion du marché, ne s'y réfèrent que dans l'optique de l'opposer à la citoyenneté civile et politique¹³⁴. Ils reprochent à ceux-ci d'être dissociés des responsabilités individuelles et des obligations sociales, en particulier de celles de

¹³² Katz, « A l'ombre du marché », p. 101.

¹³³ Fraser et Gordon, « Contract versus charity ».

¹³⁴ De nos jours, ce sont les conservateurs – Républicains autant que Démocrates – qui fixent les agendas et déterminent le format des débats sur la pauvreté. Leur position hégémonique leur donne le pouvoir d'élaborer les règles du jeu auquel participent de bon gré la majorité des libéraux dits progressistes. Les conservateurs parviennent à établir une hiérarchie entre les droits civils et politiques qu'ils considèrent comme authentiques et traditionnels et les nouveaux droits sociaux qu'ils contestent. Cette catégorisation binaire doit être toutefois comprise à partir du fait que les droits civils et politiques peuvent être définis en des termes procéduraux et n'impliquent, contrairement aux droits sociaux et économiques axés sur la notion de 'besoins', aucune redistribution équitable de la richesse collective. C'est aussi une manière de rejeter l'assertion que la citoyenneté puisse se produire en dehors du marché et que son exercice requiert un minimum de ressources permettant à chaque individu citoyen de participer de manière efficace au fonctionnement de la société.

travailler¹³⁵. Loin de réduire la pauvreté et de faciliter la participation sociale, maintiennent-ils, le cadre de cristallisation de la citoyenneté sociale, en l'occurrence le *Welfare State*, génère une multiplicité d'effets pervers qui représentent, plus que les inégalités, un obstacle à l'inclusion sociale¹³⁶. Dans cette perspective, le désengagement de l'État interventionniste au profit de l'expansion du libre marché apparaît comme la mesure incontournable par laquelle les citoyens, même les plus pauvres, parviendront à s'assumer et à recouvrer la liberté de choisir dont les ont si longtemps privés les structures institutionnelles et bureaucratiques du *Welfare State*. Selon les critiques de Katz, «en 1996, le moteur de la réforme du système d'aide sociale américain a été la fusion entre la logique des marchés et les grandes dynamiques qui présidaient à la redéfinition du système de l'État-providence»¹³⁷. N'apparaît légitime qu'une citoyenneté fondée sur la participation à un marché capable de responsabiliser les pauvres, de développer l'autonomie individuelle et l'initiative privée et, enfin, de restaurer l'éthique du travail¹³⁸. L'amélioration des conditions de vie des pauvres ne semble passer que par l'abolition totale du système du *Welfare* ou par sa réduction¹³⁹.

Aux yeux des conservateurs, le *Welfare* représente un des derniers bastions d'un «libéralisme dépassé»; il symbolise les protections qui produisent la dépendance et empêchent l'individu d'accéder pleinement au marché du travail. Pour Gingrich, l'idéologie de solidarité sur laquelle repose l'État-providence conduit à un lien social impersonnel et à développer le ressentiment envers des populations qui ne contribuent pas. La cohésion sociale ne peut être assurée qu'au travers de la participation au marché qui, en tant que système idéal, fait appel à la confiance des gens tout en leur permettant de développer leur pleine capacité et d'exploiter leurs compétences. Vidal pense toutefois que ce déplacement référentiel axé sur les valeurs de compétitivité, d'initiative privée et de liberté individuelle au lieu de la solidarité et de la justice sociales n'est pas une simple transmutation du système axiologique; il marque le délitement du modèle égalitaire et le

¹³⁵ Voir Mead, *Beyond Entitlement* 1986.

¹³⁶ *Ibid*, Murray, *Loosing Ground*; « Helping the Poor ».

¹³⁷ Katz, « A l'ombre du marché ».

¹³⁸ Voir King, *The New Right*; Plant, « Social Rights ». Voir aussi Ulysse et Lesemann, « Pauvreté ».

¹³⁹ Voir Murray, « Discussing Welfare Dependency »; « What to do about Welfare? »; Olaski, *The Tragedy*.

retour du modèle ultralibéral¹⁴⁰. Alors qu'hier, l'efficacité des institutions sociales du *Welfare State* se mesurait à leur capacité de réduire la pauvreté et de protéger les citoyens les plus vulnérables contre les risques sociaux, aujourd'hui, c'est plutôt par leur capacité à insérer les gens sur le marché du travail précaire. La nouvelle idéologie consiste à libérer les individus de l'entrave à la participation au marché que semble constituer la protection sociale.

Le nouveau consensus politique des années 1990 permet de construire une citoyenneté centrée sur les notions d'obligations et de devoirs plutôt que sur les droits. La concentration sur les responsabilités individuelles n'a pas seulement affaibli les droits de citoyenneté des membres les plus pauvres de la société¹⁴¹. Elle a autorisé l'État américain à se désinvestir socialement pour laisser jouer les forces du marché, ainsi que de décliner au conditionnel les droits au bien-être des plus pauvres. Le marché devient donc la base à partir de laquelle la nation américaine redéfinit plusieurs relations socio-politiques, certaines de ses formes institutionnelles et organisationnelles, ainsi que ses responsabilités face aux citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables. Il fait partie intégrante d'une option politique qui, en termes de relations extérieures et à l'échelle mondiale, vise à assurer la position hégémonique des États-Unis, en matière de politique intérieure, et légitime la représentation des membres des groupes minoritaires, Noirs et Hispaniques en particulier, dotés d'une «citoyenneté atrophiée». Car, «dans la mesure où l'éthique du travail est définie comme absolue, que le marché résume les valeurs sociales fondamentales, régule les rapports sociaux et fonde les droits associés à la citoyenneté, la démocratie ne peut être que l'affaire de ceux qui produisent et consomment. Les exclus du royaume du marché deviennent par conséquent des non-citoyens dont la rédemption – sociale, politique et économique – ne peut s'effectuer que par leur réinsertion dans le marché, au prix d'un «travail forcé déqualifié» si nécessaire¹⁴².

¹⁴⁰ Vidal, «Économie néolibérale», p. 144.

¹⁴¹ Voir Dwyer, «Conditional Citizens?».

¹⁴² Ulysse et Lesemann, «Pauvreté».

5.2 En faveur d'un marché social

Gitlin rappelle que «la perversité quasi générale imputée aux programmes sociaux se fonde sur le cléricalisme puritain» qui consiste, selon la logique de la prédestination, à blâmer les pauvres pour leur propre destin et qui laisse croire que l'État n'est pas contraint à la solidarité sociale¹⁴³. Il s'est constitué la croyance que l'expansion du *Welfare State* s'effectue au prix de la spoliation de l'héritage libéral et que seul le laisser-faire économique offre la possibilité de réparer l'agression opérée contre le modèle d'État réduit et contre la neutralité institutionnelle. Le marché libre redevient à la fois l'espace démocratique par excellence, le lieu de la réhabilitation de l'individu et le moyen d'assurer la cohésion sociale. Sa canonisation idéologique et la sacralisation de l'éthique du travail permettent d'une part d'élaborer un langage «d'indépendance» et «d'autonomie» qui apparaît difficilement conciliable avec celui de «protection», de «besoins», de «vulnérabilité»¹⁴⁴. Elles contribuent d'autre part à affaiblir les institutions et à briser les mécanismes auxquels se réfère l'État interventionniste pour apporter une réponse politique aux problèmes de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion. Selon un tel ordre d'idées, les droits sociaux apparaissent «incohérents et illégitimes»¹⁴⁵, puisque c'est seulement en tant que producteurs et consommateurs que les citoyens ont besoin de l'intervention et de la protection de l'État¹⁴⁶.

Cependant, fait remarquer Schlesinger, le marché du laisser-faire privilégié par les conservateurs ne peuvent rencontrer les défis de la reconstruction nationale après que la consécration d'énormes ressources à la destruction du communisme eût laissé les États-Unis avec de nombreux sans abris, des affamés, des sous-éduqués, des écoles délabrées et un grand problème de drogue¹⁴⁷. La solution à ces problèmes justement associés au marché non réglementé exige la mise en place d'un «gouvernement affirmatif» et la prescription de «remèdes libérales». Toutefois, l'enjeu principal étant l'acceptabilité politique, cela nécessite beaucoup moins l'analyse et la réflexion que l'action. Les

¹⁴³ Gitlin, «Multiculturalisme contre nation», p. 38.

¹⁴⁴ Glendinning, «Residualism vs rights «

¹⁴⁵ Voir Bellamy et Greenaway, « The New Right Conception of Citizenship ».

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Schlesinger Jr, «The Liberal Opportunity».

libéraux doivent d'abord réinstaurer les significations premières de la philosophie de redistribution des opportunités politiques et économiques et cesser d'être le circuit d'expression de toutes les demandes culturelles et idéologiques; ensuite se donner une vision dominante quant au devenir de la nation; enfin ressusciter la notion de «concert d'intérêts» chère à Franklin Roosevelt et la rendre irrésistible¹⁴⁸. Car le marché qui a mis les États-Unis hors de la portée du communisme n'était pas le laisser-faire – auquel ont été associés les luttes de classe, les *sweatshop*, la pollution et le travail des enfants – mais le modèle de marché social du New Deal – celui qui, tout en retenant la propriété privée, agit sur le mécanisme des prix, humanise le capitalisme, le délivre de ses propres contradictions et récuse la prophétie apocalyptique de Karl Marx. Ces grandes réalisations libérales ne se produiront pas d'elles-mêmes, mais au prix d'un travail de démocratisation continu.

Il est en effet illusoire de concevoir la société comme un «pur marché» fonctionnant dans un vacuum institutionnel¹⁴⁹. Au contraire, ajoute Kuttner, le marché connaît des limites que l'État ne peut compenser qu'en ayant recours à une économie mixte, seul instrument lui permettant d'aboutir à la fois à la construction d'une société décente et à la mise en place d'un système économique efficace¹⁵⁰. L'État doit, pour cela, créer des domaines de solidarité et protéger des domaines relevant du «bien commun» que le marché, même en optimisant les résultats économiques, ne peut correctement évaluer. On peut citer, entre autres, l'éducation, la formation, la santé, les infrastructures publiques et l'environnement. Il convient, comme le rappelle McAll, de faire du marché un espace de citoyenneté¹⁵¹.

6. L'ACTION POSITIVE À L'ENCAN

Schlesinger Jr. soutient que le conservatisme politique des années 1980-1990 marque la fin du «cycle des opportunités» à la faveur des minorités et l'enclenchement d'une contre-révolution sociale¹⁵². Des initiatives comme le rejet de l'*Equal Rights Amendment* en 1982 et le retour de la régulation de l'avortement aux États effectué dans *Roe c. Wade*

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 16.

¹⁴⁹ Ulysse et Lesemann, «Pauvreté».

¹⁵⁰ Kuttner, « The limits of the market ».

¹⁵¹ McAll, «L'État des citoyens ».

inaugurent la phase de combat contre un ensemble de droits minoritaires considérés comme étant définitivement acquis. Les mesures d'action positive destinées à compenser des siècles d'inégalités raciales engendrent à leur tour des accusations de «discrimination à rebours» à la défaveur des hommes blancs et de manquement grave à l'éthique de l'individualisme et de la méritocratie. On les accuse surtout d'accorder à certains des bénéficiaires auxquels d'autres n'ont pas accès pour les «*raisons absurdes*» de couleur de la peau ou d'appartenance raciale blanche¹⁵³. Lors des débats sur les droits civiques de 1991, l'administration de G. Bush pousse la logique jusqu'à étiqueter de «provisions du quota» les exigences de réparation des décennies précédentes. Cynisme politique qui, selon Taylor et Liss, consiste à faire des partisans de l'action positive et des employés minoritaires des boucs émissaires offerts au mécontentement de Blancs éprouvés par les crises économiques¹⁵⁴.

6.1 Le «backlash»

Si, dans la guerre contre les politiques d'action positive, on peut identifier des voix aussi puissantes que celles de Nathan Glazer ou de Glenn Loury, l'état de siège s'est dessiné autour d'une Cour Suprême «reformée». Les positions des juges nouvellement nommés donnent l'impression que les points de vue sur la validité de l'action positive sont guidés davantage par l'idéologie plutôt que par le pragmatisme¹⁵⁵. La réinterprétation conservatrice des principes constitutionnels et les assauts répétés de la majorité républicaine issue des élections législatives de 1994 rendent presque inconciliables l'égalité de protection et les préoccupations politiques de lutte contre la discrimination et contre la sous-représentation des minorités dans les différentes sphères d'activité sociale. Les efforts pragmatiques ayant conduit aux décisions prises dans *Bakke*, *Weber*, et d'autres causes destinées à trouver une balance entre les aspirations à l'égalité des minoritaires et

¹⁵² Voir Schlesinger Jr., «The Liberal Opportunity».

¹⁵³ Reynolds, «Affirmative Action».

¹⁵⁴ Taylor et Liss, «Affirmative Action in the 1990s».

¹⁵⁵ *Ibid*; Voir aussi *City of Richmond v. J.A. Croson* 488 U.S. 469 (1989) et *Adarand Constructors INC. v. Peña*, 63 U.S.L.W. 4523 (1995). Citons entre autres, *Podberesky v. Kirvan*, 38 F. 3d 147, 151-152 (4th Circuit) qui a mis fin à un programme de *scholarship* pour les Noirs dont le but était d'augmenter la présence des Noirs dans un environnement blanc. La Cour Supreme refuse de revoir la décision et de la renverser.

celles à l'hégémonie de la majorité blanche semblent céder la place à l'idéologie de la *color blindness*, au nom de laquelle la Cour décide de fermer les yeux sur les effets de la discrimination passée et présente¹⁵⁶. Le tribunal ne veut plus être ce forum auquel les citoyens historiquement exclus et sans pouvoir peuvent s'adresser pour exiger des mesures de redressement qui leur sont refusées dans les arènes politique, économique ou sociale.

La détermination à défaire les droits minoritaires ou le «*backlash*», pour maintenir un terme anglais fort utilisé, embrasse toutes les composantes des mesures considérées comme étant favorables aux minorités – de l'action positive en emploi et en éducation au droit à l'avortement –, qu'ils s'agissent de minorités raciales, ethniques ou non-ethniques¹⁵⁷. Elle fait de l'action positive un enjeu politique fondamental, un sujet de débat au Congrès et un espace d'action en vue de nouvelles législations sur les droits civiques. Le passage par voie référendaire de la Proposition 209 en Californie et le refus de la Cour Suprême de se pencher sur sa validité constitutionnelle ont galvanisé un représentant républicain de la Floride à introduire au Congrès un projet de loi – le H.R. 1909 – ironiquement surnommé par son auteur *The Civil Rights Act of 1997*. Ce projet de loi cherche à éliminer les programmes d'action positive au niveau fédéral tout en minant les significations sociales, politiques et éthiques de l'ordre exécutif à la lumière duquel le président Johnson entendait, trente ans auparavant, inciter les compagnies privées bénéficiant des fonds du gouvernement à lutter contre la discrimination systémique et à promouvoir l'équité sexuelle et raciale en emploi. Le projet de loi 1909, qui interdit l'utilisation des statistiques et proscrit légalement tout 'objectif numérique' dans les pratiques d'embauche, permettrait aux entreprises en faute de garder les contrats sur de vagues promesses d'éliminer la discrimination dans un laps de temps donné.

6.2 Au nom d'une color-blind society

Tant la Proposition 209 que le projet de loi 1909 présupposent l'existence d'une société américaine idéale, libre de toute discrimination et de toute conscience de race. Se

¹⁵⁶ Taylor et Liss, «Affirmative Action in the 1990s», p. 35.

¹⁵⁷ Faludi, *Backlash*.

réappropriant le vocabulaire des mouvements des droits civils tels égalité des chances, neutralité raciale, rejet de traitement de faveur et observance de la méritocratie, ils dessinent un modèle d'État au sein duquel n'a sa place aucune action politique «susceptible de freiner la polarisation sociale et raciale»¹⁵⁸. La réintroduction de l'idée de *raceless* ou de *color-blind society* formulée par le Juge Harlan une centaine d'années plus tôt mais rejetée par l'officialisation du système ségrégationniste revient à la compréhension minimaliste de l'égalité devant la loi, rompant ainsi avec l'effort des années 1960 d'ancrer la conception de la citoyenneté universelle et démocratique dans un large spectre de droits réels ou compréhensifs. Selon Wacquant, le revirement est d'autant plus confirmé que – organisationnellement et idéologiquement affaibli – le Parti démocrate s'applique à se défaire de «l'image terni de défenseur des démunis» pour «se reconstruire autour de l'idée que le moyen d'arriver à une société 'racialement neutre' (*color-blind*) est de faire comme si elle existe déjà»¹⁵⁹. La fiction de la fusion raciale, poursuit Wacquant, «légitime et accélère la stratégie de désengagement de l'État sur le front racial et au-delà, ..., de toute la politique sociale et urbaine américaine qui, depuis sa naissance dans le berceau du New Deal, est frappé du sceau maudit de la race»¹⁶⁰. La reconnaissance de la discrimination historique s'efface devant les exigences d'une fictive société pluraliste et de la démocratie procédurale. Réarrangé conformément aux nouvelles règles de rectitude politique, le drame social réinvestit ce que Fanklin appelle le «théâtre de l'absurde» de l'idéologie raciale dans des mises en scène où performant des acteurs inquiets des changements socio-démographiques ou affectés par l'instabilité économique, ou exploitant politiquement les tensions raciales apparentées aux deux.

L'exacerbation de l'individualisme sous l'emprise du marché non réglementé débouche sur une forme de biologisme racisant le problème de pauvreté. Elle génère à partir de la notion de *l'underclass* un système de relégitimation à la base duquel race comme abstraction absout l'inégalité comme réalité sociale. Associée à de grands enjeux électoraux, la tentative de décharger les responsabilités publiques sur le marché et de

¹⁵⁸ Wacquant, «(Re)poser le problème noir américain», p. 123; Voir aussi Steel, *The Content of Our Character*.

¹⁵⁹ Wacquant, «(Re)poser le problème noir américain», p. 123.

¹⁶⁰ *Ibid.*

réinventer le gouvernement traduit la prégnance des idéologues du Parti républicain qui, en ne dépendant pas des minorités pour prendre le pouvoir, se sont montrés hostiles à leurs intérêts¹⁶¹. Elle réinduit la dialectique des cycles sociaux, à la lumière de laquelle l'évolution de la citoyenneté américaine semble se caractériser par l'alternance continue de périodes de fermeture se succédant à des périodes d'ouverture. Du point de vue de Jaynes et Williams, quoiqu'en rupture radicale avec l'alliance démocratique du *New Deal* et avec la *Great Society* de Johnson, l'érosion au cours de la présidence de Reagan et de Bush des politiques défiant les discriminations historiques doit être interprétée comme un retrait de l'engagement du libéralisme américain – pris à la fois comme système d'économie politique et comme ensemble de pratiques affectant la vie quotidienne des minoritaires – à compenser les inégalités historiques¹⁶².

6.3 Discrimination positive ou discrimination à rebours ?

Les débats sur l'action positive soulèvent un pléthore de questions philosophiques et constitutionnelles concernant la nature de la société américaine et la compréhension de la notion d'égalité¹⁶³. D'un côté, certains soutiennent que la discrimination du passé n'a pas d'impact sur le présent. Le problème de race ayant été résolu depuis 1964, soutient D'Souza, le racisme n'existe plus aux États-Unis¹⁶⁴. L'action positive, ajoute Murray, fait perpétuer un type de racisme dont les hommes blancs sont les seuls victimes¹⁶⁵.

Globalement, l'opposition conservatrice à l'action positive adhère à l'universalisme normatif axé sur l'individu et le mérite¹⁶⁶. Elle laisse croire que, pour avoir abandonné l'idéal du traitement individualisé, les «politiques préférentielles» ou «raciales» distordent le principe d'égalité, tout en entrant en conflit avec l'engagement libéral à la non-discrimination. Ces mesures apparaissent répréhensibles, dans la mesure où elles imposent de nouvelles formes de discrimination sur des hommes blancs qui ne sont pas

¹⁶¹ Jaynes et Williams, *Black and American Society*.

¹⁶² Lashley et Jackson, «Introduction».

¹⁶³ Lamb, «Legal Foundations».

¹⁶⁴ D'Souza, *The End of Racism*.

¹⁶⁵ Murray, «Race and Social Science».

eux-mêmes en faute¹⁶⁷. De cette manière, ajoute Reynolds, prétendre que de telles actions sont positives – ou bien que de telle discrimination est bénigne – offense la raison¹⁶⁸. C'est non seulement tenter de réaliser l'égalité de groupe en perdant de vue la vérité fondamentale qu'est l'individu, mais c'est aussi se moquer des luttes pour l'égalité de citoyenneté qui ont déterminé l'agenda politique américain pendant les quatre dernières décennies. Cela prend la série de décisions de la Cour Suprême à la fin des années 1980 pour remédier à ce mal et restaurer l'idéal d'égalité trouvé dans les changements apportés par le 14^e amendement et ressuscité par la Cour suprême dans *Brown vs Board of Education*¹⁶⁹. L'opposition blanche aux diverses formes d'action positive est perçue par certains comme la manifestation de l'ethos individualiste¹⁷⁰, et par d'autres, comme une option pour la méritocratie et la liberté individuelle¹⁷¹.

De leur côté, ceux qui perçoivent toujours la discrimination comme un obstacle majeur à l'inclusion des Noirs maintiennent que remplacer l'action positive par des critères supposé neutres ne met pas seulement en danger les gains réalisés par les minoritaires à travers l'action du mouvement pour les droits civiques¹⁷². Étant donné que l'insertion des Noirs en emploi et leur admission aux universités ont créé de nouvelles sources de compétition pour les Blancs, la contre-révolution revient à protéger le mode de distribution des privilèges et des opportunités ayant fait des hommes blancs l'élite du pouvoir économique, social et politique¹⁷³. La *color-blind society* ne signifie pas nécessairement absence de «race» dans la conduite des affaires publiques mais sa récupération d'une manière qui nie la réalité de l'oppression raciale et qui obscurcit la nature raciste de la société américaine. Fish soutient que définir l'action positive en terme

¹⁶⁶ Voir Fried, «Uneasy Preferences»; Killian, «Race Relations».

¹⁶⁷ Selon Minow, *Making All the Difference*. Le concept de faute implique que seule une poignée d'individus ont des préjugés envers les membres des groupes minoritaires, au lieu de reconnaître les pratiques collectives et institutionnelles qui accomplissent cette fin, et réciproquement, avantageaient la majorité.

¹⁶⁸ Reynolds, «Affirmative Action».

¹⁶⁹ *Ibid.*, p.38.

¹⁷⁰ Citrin, «Affirmative action in the People Court».

¹⁷¹ Voir Lipset, «Equal Chances»; Delgado, *The Coming Race War*, p. xiii.

¹⁷² Myers Jr., «Why Diversity».

¹⁷³ Edley, *Not All Black and White*.

de discrimination à rebours n'est pas différent des politiques l'ayant en tout premier lieu rendu nécessaire¹⁷⁴. Y appliquer l'adjectif «injuste», c'est tenter d'absoudre un passé marqué par la discrimination légale, la ségrégation raciale, la privation éducationnelle et la stigmatisation culturelle. Hamilton croit aussi que les mesures positives visant à mettre fin aux inégalités raciales, et non la discrimination à rebours, se trouvent sous les feux croisés des attaquants¹⁷⁵. L'histoire institutionnelle et culturelle des États-Unis ayant toujours perverti les notions d'individualisme, d'équité et de mérite pour légitimer l'inégalité systémique¹⁷⁶, il ne saurait exister de justice raciale sans des actions compensatoires et sans le renforcement des mesures anti-discriminatoires qui les accompagnent.

6.4 Au-delà du simplisme axiologique

Hamilton trouve qu'aborder la question de l'action positive en des termes dichotomiques – droit individuel opposé au droit de groupe, égalité d'opportunité opposée à égalité de résultats, neutralité raciale opposée à conscience raciale, action compensatoire opposée au traitement préférentiel – est à la fois partiel et partial¹⁷⁷. L'auteur insiste, pour sa part, sur les expériences historiques et les réalités expérientielles des différents groupes, ainsi que sur la manière dont ces expériences ont modelé les demandes politiques et la réaction à ces demandes¹⁷⁸. Historiquement, les Américains font reposer leur orgueil national sur le constitutionalisme, l'individualisme et la méritocratie. En même temps, ils ont admis l'esclavage, la ségrégation *de jure* sanctionnée par l'État et la discrimination *de facto* comme des *aspects particuliers* d'une société à parfaire¹⁷⁹. Quand les 'imperfections' sont devenues trop flagrantes, ils ont appuyé les mouvements pour les droits civiques dont la mise en forme juridique n'a pas contribué à éliminer la discrimination mais seulement à la déplacer vers le domaine de l'informel. Alors que le dilemme actuel reste le reflet de ces grandes contradictions historiques, il importe de savoir si les États-Unis

¹⁷⁴ Taylor et Liss, «Affirmative Action»; Jaynes and Williams, *Black and American Society*.

¹⁷⁵ Stanley Fish, «Reverse Racism»

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Hamilton, «Affirmative Action».

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*

ont vraiment réussi à placer derrière eux la mémoire de l'esclavage et les expériences de la ségrégation¹⁸⁰. Aux yeux de Hamilton, la difficulté à poursuivre un projet politique inclusif axé sur la pleine jouissance des droits civiques renvoie moins au système axiologique qu'à la question de la légitimité de l'insertion des Noirs dans les sphères sociales, politiques, économiques et éducationnelles.

L'opposition des conservateurs noirs – Clarence Thomas, Glenn Loury, Shelby Steele, Thomas Sowell pour ne citer que les plus connus – à la poursuite de la politique de l'action positive indique également l'insuffisance des analyses faites seulement en termes de «race» ou de «racisme blanc». Quand Sowell maintient que l'inégalité raciale n'est pas le produit de la discrimination mais attribuable à des facteurs comme l'âge, la distribution géographique et le taux de fertilité, Steele ajoute qu'ayant obtenu l'égalité devant la loi et les droits civiques fondamentaux, les Noirs doivent maintenant travailler à améliorer le système d'éducation, à reconstruire leur communauté et à renforcer les structures familiales. Pour sa part, Clarence Thomas requestionne, dans *Missouri c. Jencks* (1995), le bien-fondé et la sagesse de la décision atteinte dans l'affaire *Brown*. Il maintient, dans *Adarand c. Pena*, que les 'préférences raciales' marquent les Noirs du sceau de l'infériorité. Les effets délétères ne les amènent pas seulement à penser qu'ils ont droit aux traitements spéciaux; les Noirs développent la dépendance et des attitudes qui les amènent à échouer, ou pire encore, à ne pas essayer à réussir¹⁸¹. Quant à l'éthique sociale de Loury, elle réfute l'action positive pour trois raisons. Premièrement, les exigences du gouvernement que les données concernant l'emploi soient colligées par race et la pratique de cibler des groupes pour l'insertion en emploi sont des entorses graves à l'idéal de la neutralité raciale; deuxièmement, l'utilisation massive de préférence peut logiquement avoir comme conséquence d'éroder la perception de la compétence des Noirs; troisièmement la pratique de l'action positive réduit les incitations pour les Noirs de développer leur capacité compétitive et conduit au patronage des travailleurs et des étudiants noirs, dans le sens de baisser les exigences pour faciliter leur embauche ou leur

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Voir S. F. Smith, «On Justice Clarence Thomas».

admission¹⁸². Le problème auquel le Noir se confronte aujourd'hui n'est aucunement d'ordre racial; celui-ci doit tout simplement apprendre à assumer sa condition humaine.

À l'instar d'Epstein, ces conservateurs noirs reprennent l'idée que l'élimination des lois favorisant le Noir ou toute autre minorité – dans le sens de l'action positive – est la seule voie pouvant conduire à leur intégration véritable dans la société américaine¹⁸³. Ils entendent, comme tous les autres conservateurs, se peindre comme des champions de la société méritocrate et de l'Amérique de l'égalité des chances. Loury se plaint qu'il est une grande erreur politique et morale de considérer la race d'une personne comme son trait caractéristique le plus important¹⁸⁴. Éliminer les références raciales dans la gestion de la chose publique se révélerait un effort conscient d'aboutir à des politiques publiques humanistes et universalistes, dont les retombées pour les minorités sous-privilegiés seraient bénéfiques aux niveaux social, politique, économique et psychologique. L'action affirmative viole l'idéal de la neutralité raciale et s'avère inconsistante avec l'idée de justice raciale dont la réalisation dépend non des traitements préférentiels accordés à certaines catégories mais du fait que les individus se comportent les uns vis-à-vis des autres sans égard à la couleur de la peau. «*I submit, to the contrary, that establishing the color-blind society is the only way to secure lasting civic equality for the descendants of slaves*»¹⁸⁵.

Ce discours semble toutefois témoigner de l'intensification des inégalités de classe et de la polarisation sociale au sein de la communauté afro-américaine. Si Loury constate à juste titre que l'action positive n'a pas empêché l'émergence de *l'underclass*, son opposition vise surtout à maintenir le prestige de la classe moyenne noire. La demande pour le traitement préférentiel, soutient-il, apparaît pour la classe moyenne noire comme une reconnaissance de sa défaite dans «*notre*» lutte pour atteindre l'égalité civique. Le discours de l'action positive entretient l'implicite que les Noirs de la classe moyenne ne peuvent atteindre les sphères élevées de la société américaine sans être patronnés par les Blancs. Paradoxalement, poursuit Loury, la quête de l'égalité par ce moyen n'aboutit pas

¹⁸² Loury, «How to mend affirmative action».

¹⁸³ Sowell, *Market and Minorities*.

¹⁸⁴ Loury, «How to mend affirmative action».

à un échange entre égaux. Il apparaît, en ce sens, insupportable que les Noirs et les enfants des Noirs des classes privilégiés soient perçus comme des défavorisés à cause de leur «race», ou qu'ils se confondent dans le favoritisme, l'incompétence et le patronage contredisant leur effort et leur mérite

They are, in fact, among the richest young people of African descent anywhere on the globe. There is no achievement to which they cannot legitimately aspire... It desecrates the memory of our enslaved ancestors to assert that, with our far greater freedom, we middle-class blacks should now look to whites, of whatever political persuasion, to ensure our dreams are realised¹⁸⁶.

L'effort de se distancier des Noirs des ghettos ou de l'underclass apparaît davantage évident à travers cet extrait :

But I insist that the historic barriers to black participation in the political, social, and economic life of the nation have been lowered dramatically over the past four decades, especially for the wealthiest 20 percent of the black population. Arguably, the time has now come for us to let go of the ready-made excuse that racism provides. And so too, it is time to accept responsibility for what we and our children do, and do not, achieve¹⁸⁷.

6.5 Vers l'action positive multiraciale

Divers analystes maintiennent que l'intégration raciale, définie en termes de «dignité essentielle de l'être humain, de l'égalité fondamentale de tous, et de droits inaliénables à la liberté, à la justice et à l'équité» continue de jouir d'un grand soutien politique et moral dans la société américaine¹⁸⁸. Du point de vue de Wilson, les Blancs ne se retournent pas contre les Noirs, mais contre une stratégie conçue aux seuls bénéfices des groupes

¹⁸⁵ *Ibid*, p. 103.

¹⁸⁶ *Ibid*, p. 42-43.

¹⁸⁷ *Ibid*, p. 43. En dépit de cet effort de Loury, il n'en reste pas moins vrai que les groupes de la classe moyenne ont été les principaux bénéficiaires de l'action positive introduite d'abord comme une arme dans la guerre contre la pauvreté. Mieux organisés que les pauvres ils ont amplement bénéficié des programmes gouvernementaux, en particulier, des déductions pour les hypothèques, des subsides pour l'agriculture, des prêts pour les étudiants, des programmes pour les vétérans, des nominations dans l'administration publique et, enfin, de la distribution des contrats avec le gouvernement. Ils ont su se constituer en des blocs électoraux ou en des groupes d'intérêts en vue de protéger les avantages ainsi acquis. D'ailleurs, c'est la tendance à accorder des privilèges aux groupes de la classe moyenne qui a provoqué les critiques les plus embarrassantes pour les libéraux et les partisans de l'action positive.

¹⁸⁸ Voir Brooks, *Integration or Separation?* p. 1; Lipset, «Equal Chances»; Wilson «Affirming Opportunity»

minoritaires¹⁸⁹. La nouvelle politique d'action positive doit ainsi se révéler universelle, dans le sens d'être capable d'offrir des opportunités à tous les membres de la société¹⁹⁰. Elle doit être pensée non seulement en termes d'égalité de citoyenneté mais aussi de droits humains. En ce sens, suggère Starr, la réponse aux décisions conservatrices et rétrogrades de la Cour Suprême ne peut être législative. Elle réside dans la participation des communautés minoritaires à la reconstruction de la société civile et dans la promotion de mesures politiques et économiques au profit de tous les Américains de bas et de moyen revenus, que ces derniers soient blancs ou noirs¹⁹¹.

Pour sa part, Wilson opte pour le modèle d'une coalition politique multiraciale et nationale apte à forcer la politique publique à répondre aux problèmes communs à des familles de toutes les races et de tous les groupes ethniques¹⁹². Wilson croit toutefois que c'est une «erreur» de penser des agendas neutres. Il importe plutôt de chercher à mieux articuler l'agenda racial et l'agenda universel en concevant des programmes basés sur les classes économiques et susceptibles d'être supportés par une large coalition multiraciale¹⁹³. Ces déplacements stratégiques feront reconnaître que les problèmes des défavorisés – bas revenu, environnement de violence et de crime, délabrement des structures familiales, conditions de logements indécentes, bas niveau de scolarité, déficiences langagières, différences linguistiques et culturelles – ne sont pas toujours reliés à la discrimination raciale¹⁹⁴. Les enfants qui grandissent dans les foyers marqués par ces désavantages, y inclus ceux des blancs défavorisés, sont exposés à se voir refusés l'égalité des chances dans la vie, ceci de manière tout à fait indépendante de l'appartenance raciale.

¹⁸⁹ Wilson, «Race Neutral Programs».

¹⁹⁰ Roger Clegg, «Beyond Quotas»; Lipset, «Equal Chances».

¹⁹¹ Starr, «Civil Reconstruction».

¹⁹² Wilson, «Affirming Opportunity»

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ *Ibid.* Wilson se distancie autant des conservateurs que des activistes du *Welfare*. Il accorde sa préférence à l'alliance stratégique entre un gouvernement activiste et les groupes luttant pour la justice sociale et pour le bien-être des plus vulnérables de l'Amérique prise comme un tout. La politique d'alliance visera deux grands objectifs : permettre au Démocrates et aux libéraux de retrouver le soutien politique perdu et aider à instituer des programmes qui bénéficient les membres les plus désavantagés des groupes minoritaires sans pour autant apparaître une politique de minorité.

Généralement, les nouvelles propositions mettent l'accent sur des politiques comme le plein emploi, le système de santé national, les réformes du *Welfare*, les investissements en éducation et en formation professionnelle, enfin, les changements dans le système économique pris comme un tout¹⁹⁵. Les programmes sociaux, qui se veulent aveugles à la couleur de la peau, auront le potentiel de promouvoir l'égalité et de revitaliser les larges coalitions multiraciales engagées dans les luttes contre les inégalités sociales¹⁹⁶. Ils auront la vertu d'apporter des solutions à des problèmes communément partagés et générer des opportunités sans tenir compte des marqueurs raciaux. De cet ensemble de politiques publiques compréhensives, les minorités seront les grands bénéficiaires mais pas les seuls gagnants¹⁹⁷.

7. *COLOR-BLIND SOCIETY, ENTRE L'ÉGALITÉ ET LA JUSTICE.*

La remise en question des mesures sociales des années 1960 s'est accompagnée d'un grand débat sur les rapports de l'idée de citoyenneté américaine avec les notions d'égalité et de justice. Chez différents auteurs, la justice n'est pas seulement présentée comme le standard moral ultime de la vie en société, elle est l'une des caractéristiques fondamentales de la démocratie américaine; elle est évoquée tant dans les jugements de valeur portés sur les conduites individuelles que dans l'évaluation des structures sociales de base¹⁹⁸. Par exemple, J. Rawls redéfinit la justice en termes d'équité et place les «principes de justice» à l'origine de la vie en société et au fondement de la démocratie constitutionnelle. Dans *Théorie de la justice*, Rawls s'est donné le double objectif de «fournir une analyse convaincante des droits et des libertés de base» et de «compléter cette analyse par une conception de l'égalité démocratique»¹⁹⁹. Tout en définissant la société comme «un système de coopération en vue du bien (*good*) de ses membres»²⁰⁰, il la fait émaner du choix rationnel ou des accords contractuels auxquels des individus non encore socialisés ont originellement abouti sur les principes de justice. Ceux-ci ne

¹⁹⁵ Hamilton, «Affirmative Action»; Starr, «Civil Reconstruction»; Wilson, «Affirming Opportunity», «Race Neutral Programs».

¹⁹⁶ Skocpol «Race, liberalism and affirmative action»; Wilson, «Affirming Opportunity».

¹⁹⁷ Skocpol, «Race, liberalism and affirmative action».

¹⁹⁸ Cohen, *Justice*

¹⁹⁹ Rawls, *Théorie de la justice*, p. 10.

²⁰⁰ *Ibid*, p. 178.

permettent pas seulement à Rawls de substituer l'équité à l'utilitarisme en tant qu'élément fondamental de la démocratie constitutionnelle, les principes de justice semblent réguler le fonctionnement social. Ils «fournissent un moyen de fixer les droits et les devoirs dans les institutions de base de la société et définissent la répartition adéquate des bénéfices et des charges de la coopération sociale»²⁰¹.

Tenant de s'adapter à l'évolution récente du système social, politique et économique, la théorie de 'la justice comme équité' s'est dessinée comme une modalité d'allocation et de redistribution de ressources – matérielles et symboliques – opérant selon les principes de l'égale liberté, de l'égalité des chances et de la différence. Le principe de la différence légitime les inégalités dans la distribution aussi longtemps qu'il aide les institutions à maximiser l'accès des défavorisés aux *biens premiers* et qu'il permette aux derniers de jouir de la liberté et de disposer de l'égalité²⁰². Autrement dit, l'ensemble des principes de justice tente d'articuler l'absolutisation des libertés et des droits fondamentaux et les exigences d'égalité. Ils rendent compatibles le libéralisme renouvelé et la conception de programmes d'action positive (*affirmative action*) ayant pour principale visée l'égalité de liberté et l'égalité des chances pour ceux dont le fonctionnement en société a été longtemps handicapé par le racisme, le sexisme et les préjugés de classe. À la dimension distributive de la «justice comme équité», il importe surtout de redresser les «inégalités réelles» sans affaiblir les principes fondateurs de liberté individuelle et d'égalité de droit²⁰³.

Tout comme Rawls, Dworkin privilégie la notion d'équité sur celle d'égalité – puisqu'à ses yeux, « la conception libérale de l'égalité est un principe d'organisation sociale requis par la justice, ce n'est pas un choix de vie des individus »²⁰⁴. Toutefois, en étant en désaccord avec l'idée de la position originelle de Rawls, Dworkin choisit de faire reposer le libéralisme sur une « théorie libérale du droit » remettant en cause certaines prémisses de la théorie du droit naturel, ou plus précisément, celles de l'approche positive du

²⁰¹ *Ibid* p.30.

²⁰² *Ibid*.

²⁰³ *Ibid*.

²⁰⁴ Dworkin, *A Matter of Principle*.

droit²⁰⁵. Se situant dans la foulée du *Bill of Rights*, il développe une ‘théorie libérale’ présentant les droits comme des ‘atouts politiques’ dont disposent les individus pour se prémunir contre le pouvoir coercitif de l’État et protéger leurs intérêts contre l’arbitraire de la communauté. Elle distingue l’argument de ‘principe’ à la lumière duquel sont justifiées les décisions politiques vouées à la promotion ou à la protection de certains droits individuels ou droits de groupes de l’argument ‘politique’ consacré à la réalisation du « but collectif de la communauté »²⁰⁶. Il reste toutefois que la préservation des droits fondamentaux individuels prime sur les buts collectifs.

Dworkin rejette également l’utilitarisme comme le fondement de la morale publique. Les arguments utilitaristes, croit-il, n’accordent pas un traitement égal à chaque individu ou groupe social et tolèrent la discrimination ‘active’ envers les minoritaires. Le souci de réinscrire le libéralisme dans la trame des récents changements politiques et sociaux alimente le désir « de protéger les individus dont les besoins sont particuliers et dont les ambitions sont marginales par rapport aux préférences les plus populaires [...], car il s’agit de l’effet et de la justification du schéma libéral des droits politiques et économiques »²⁰⁷. Dworkin lie aux revendications des droits individuels le droit fondamental à l’égal respect et à l’égale considération. L’extension ne lui permet pas seulement de justifier les politiques de ‘discrimination positive’ mais aussi de privilégier l’égalité substantive par rapport à l’égalité formelle qui est parfois la source de profondes inégalités réelles²⁰⁸. A travers l’élaboration de son schème d’égalité distributive, Dworkin essaie de résoudre les problèmes conceptuels découlant de la *Théorie de la justice* de Rawls en proposant le double concept d’égalité de welfare et d’égalité de ressources²⁰⁹. Il tâche, au travers de ce schème de justice redistributive, de distinguer les traits pour lesquels les personnes sont responsables de ceux pour lesquels elles ne le sont pas.

Quant à la théorie des « sphères de justice » de Walzer, elle se distancie des deux premières autant sur le fond que sur la forme. D’abord, elle réfère à la notion de ‘biens

²⁰⁵ Dworkin, *Taking Rights Seriously*.

²⁰⁶ *Ibid*, p. 82.

²⁰⁷ *Ibid*.

²⁰⁸ *Ibid*, p. 223-229 et 272-278

²⁰⁹ Dworkin, « What Is Equality? ».

sociaux' en contraste de celle de «biens premiers» de Rawls, jugée vague et abstraite²¹⁰. Ensuite, affirmant le caractère relatif de la justice distributive, elle montre qu'il n'est pas possible, voire même souhaitable, de procéder à la distribution égalitariste des biens sociaux. «Toutes les distributions sont justes ou injustes selon les significations sociales attribuées aux biens en question»²¹¹. Finalement, Walzer opte pour la notion d'égalité complexe. De son point de vue, la distribution des *biens sociaux* ne se modèle pas en vertu de principes uniques comme l'équité, l'égalité ou la liberté. Elle combine «une multiplicité de procédures de distribution, d'agents et de critères»²¹². «Les biens sociaux différents devraient être distribués pour des raisons différentes, selon des procédures différentes, par des agents différents, et toutes ces différences dérivent des compréhensions différentes des biens sociaux eux-mêmes...»²¹³. La théorie des «sphères de justice», qui pose la question de la justice distributive tant au niveau microsociologique que macrosociologique, articule trois principaux critères : les exigences du marché, la méritocratie et la satisfaction des besoins²¹⁴. La participation égale des personnes aux «sphères de justice» ne se résume pas à l'allocation des biens sociaux. Elle implique également la capacité de prendre part au processus d'adoption des mécanismes de distribution.

L'originalité de cette vision réside autant dans l'intégration des acteurs dans la construction des «sphères de justice» que dans la relativisation du rôle étatique au profit de celui des instances d'intégration de la société civile – églises, syndicats, associations de quartier et de voisinage, groupes d'intérêt, mouvements sociaux, organisations philanthropiques, etc. – dont le principal apport consiste en la décentralisation des «sphères de justice» et la diversification des dispositifs²¹⁵. Dans la vision de Walzer, la politique n'est qu'une sphère parmi d'autres. Elle est celle de la représentation, de l'argumentation et d'expression de la conscience collective. L'État doit œuvrer à la mise en place de procédures de recrutement méritocratique, au renforcement des lois contre la

²¹⁰ Walzer, *Spheres of Justice*. Les biens sociaux incluent la sécurité, les services de santé, l'éducation, l'emploi, les loisirs, le pouvoir, etc.

²¹¹ *Ibid*, p. 9.

²¹² *Ibid*, p.3.

²¹³ *Ibid*, p.6.

²¹⁴ Walzer, «Exclusion». Voir aussi Hardin, «Social Justice».

²¹⁵ Walzer, «Exclusion».

discrimination, et au maintien de l'indépendance du système judiciaire²¹⁶. Alors qu'il lui revient de faire progresser la justice distributive dans certaines sphères, il peut se contenter dans d'autres de «produire les incitations financières et économiques», ceci non dans le but de «diriger le travail» mais d'«en faciliter l'exécution»²¹⁷. Car, chacune des sphères étant régie par un ensemble de principes particuliers, il faut éviter que l'une domine l'autre; leur autonomie constitue «une garantie pour les sociétés justes». La réflexion de Walzer sur la justice présente donc «une société aux structures pluralistes» à laquelle conviendrait une égalité complexe capable de tenir compte des éléments producteurs des processus sociaux tels les valeurs communautaires, les significations sociales et les pratiques de distribution.

Aux approches précédentes s'adressent des critiques de différents ordres. D'abord, Kane leur reproche de laisser supposer entre justice et égalité un lien automatique²¹⁸. Les théoriciens de la justice distributive, poursuit Shklar, négligent la dimension civile au profit de la dimension politique. Ils sont prédisposés à «voir la justice du point de vue du gouvernement» sans faire «assez d'attention à la justice que les citoyens se doivent mutuellement»²¹⁹. En traitant «le citoyen comme un sujet» et en ne le considérant qu'en fonction des bénéfices qu'il reçoit et des charges qu'il doit assumer, la plupart d'entre eux résumant la justice sociale en une question d'égalité de droit et d'égalité des chances devant être assurée par les agents publics. Les théories qui s'inscrivent majoritairement dans une perspective politique définissent la justice en termes d'impartialité et de règles justes capables de transcender les particularités sociales, ethniques et sexuelles²²⁰. Leur aspect procédural fait croire que la justice et l'injustice relèvent de deux mondes différents. Or, les procédures n'étant pas des fins en soi mais des recommandations de traiter l'individu en conformité avec ses droits, même les plus parfaites peuvent être sources d'injustice. Les inégalités ne dérivent pas toujours de la violation des règles de justice mais des limites humaines comme la peur, l'irrationalité, l'agression et

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ *Ibid.*, p. 43.

²¹⁸ Kane, «Justice».

²¹⁹ Shklar, «Justice et citoyenneté», p. 99.

²²⁰ Shklar, «The Face of Injustice»

l'indifférence²²¹. Sans la prise en considération de ces processus cognitifs et des rapports de pouvoir qu'ils entretiennent, il est probable que l'institution de «procédures justes» devienne une moquerie de la démocratie²²² ou un mirage faisant en sorte que des catégories de *citoyen ordinaire* ne parviennent pas à disposer d'un réel pouvoir²²³. Il ne peut y avoir de sens de la justice sans la démocratie de la vie quotidienne, conclut Shklar²²⁴. L'égalité et l'équité – qu'il ne faut pas confondre en dépit des connexions philologiques et des chevauchements de sens quant au rapport à la notion de justice – ne peuvent être étudiées ni en dehors des dynamiques sociétales, ni en dehors de la matrice du temps²²⁵.

En deuxième lieu, Sidorsky rejoint la pensée de Young que le paradigme de la justice distributive s'inspire trop de «l'individualisme possessif»²²⁶. Il se décrit comme une tentative d'apporter de l'aide aux personnes défavorisées prises entre les exigences du libre marché et les pièges de l'économie du *welfare*²²⁷. À la fois éthique et normative, cette approche individualisante produit le double effet de considérer les *pauvres* comme étant différents du reste de la société et de créer une séparation artificielle entre leurs intérêts et ceux des autres catégories de la population. Les considérations concernant l'accès aux biens – logement, éducation, emploi, services sociaux et soins de santé – négligent souvent les enjeux de pouvoir, les déterminants structurels et les systèmes de représentations conditionnant la conduite des acteurs sociaux en général et des agents institutionnels en particulier. Elles font parfois oublier que, si l'octroi d'un plus grand accès aux biens peut s'avérer central dans l'altération des rapports inégalitaires, il n'est pas l'unique déterminant de la *distribution juste* ou de l'élimination de la *discrimination systémique (organique)*²²⁸. D'abord et avant tout, l'égale justice requiert un processus démocratique participatif axé sur l'inclusion²²⁹.

²²¹ *Ibid.*

²²² Folger, «Formulating».

²²³ *Ibid.*; Tyler et Lind, «A relational model of authority».

²²⁴ Judith Shklar, «Justice et citoyenneté».

²²⁵ Bronfenbrenner, «Equality and Equity».

²²⁶ Young, *Justice*; Sidorsky, «Contextualism», p. 172.

²²⁷ Sidorsky, «Contextualism», p. 172.

²²⁸ *Ibid.*, p.194.

²²⁹ Hunold et Young, «Justice , Democracy».

Enfin, se situant dans une optique davantage sociologique, Boxhill et Young ajoutent qu'il ne peut y avoir de justice aveugle aux appartenances catégorielles – de sexe, de race et de classe- sans la légitimation des injustices et des inégalités présentes et passées²³⁰. La lutte pour l'égalité requiert parfois que soient prises en considération les différences de groupes, mais non que tout le monde soit traité de manière identique²³¹. Car, quoique souhaitable, la neutralité des politiques publiques heurte les minorités opprimées, tout en masquant le fait que la discrimination raciale existe encore et que les injustices sociales à l'égard des groupes défavorisés, des minorités visibles, des immigrants et des femmes ne sont pas prêtes à disparaître²³². Les programmes redistributifs étant des formes de compensation pour la violation des droits de ces minorités²³³, l'enjeu n'est pas la reconnaissance du «droit général» de partager les biens de la société, mais celle de «droits spécifiques» inspirés de la nature même du contrat social et de l'obligation d'atteindre l'égalité de justice²³⁴. Dans cet ordre d'idées, l'action positive semble surgir comme une réponse aux paradoxes que l'homme libre et égal, longtemps célébré dans le contrat libéral américain, soit encore condamné à la différenciation de sexe, de race et de classe et aux exclusions sociale, politique et économique²³⁵; et que l'inaliénabilité des droits fondamentaux continue de coexister avec les injustices, les inégalités de fait et les pratiques discriminatoires dans une société cultivant la prétention d'être pleinement démocratique et égalitaire²³⁶. Les luttes contre la pauvreté et la discrimination n'impliquent pas seulement l'abrogation, le retrait ou la substitution des lois qui les ont fait perpétuer. Elles exigent aussi que soient mis en place des mécanismes d'inclusion à

²³⁰ Boxill, *Blacks and Social Justice*; Young, *Justice*.

²³¹ Young, 1989, *Justice*; Body, «Redistribution», p. 86.

²³² Plous, «Ten Myths».

²³³ Body, «Redistribution»

²³⁴ Nelson, «Special Rights».

²³⁵ Farrugia, «Le prix du lien».

²³⁶ Une enquête réalisée en France sur les principales représentations sociales de la justice sociale, à l'aide d'un corpus composé d'articles de journaux et de travaux académiques, indique que la pensée sur la justice sociale se structure autour des grandes catégories morales de la société moderne: l'individu, la liberté et l'égalité des chances. La tentative d'y retrouver une intelligibilité à partir des thèmes dégagés laisse toutefois une impression contradictoire. Alors que l'égalité n'est pas celle réalisée dans les faits mais celle envahissant l'imaginaire social, l'inégalité économique et de pouvoir renvoie tant à la répartition des biens matériels, aux systèmes de relations sociales qu'aux multiples mécanismes de régulation. L'individualisme et «la méritocratie libérale organique» se joignent la main pour justifier et maintenir le principe de différenciation sociale (Jean-Pierre Dupuis, 1986, *La justice sociale introuvable*, *Commentaire*, 9, 34, p. 213-222).

la faveur des segments de population qui sont, depuis des générations, privés du droit à l'autonomie et à la participation au marché. Elles doivent être des démarches proactives se ressourçant continuellement au type de justice sociale que Van De Putte conceptualise en termes du respect de la liberté individuelle, de la promotion de l'égalité et de la protection sociale²³⁷.

CONCLUSION DE LA CINQUIÈME PARTIE

En réponse aux mouvements minoritaires, la droite américaine s'est, dès les années 1970, engagé dans une entreprise de délégitimation conduite par le biais des think-tanks – des « instituts de conseil en politiques publiques qui, selon Wacquant, vont servir de rampe de lancement idéologique à la guerre contre l'État-providence, indissociable du refus de l'intégration des Afro-Américains »²³⁸. Ainsi, le conservatisme qui caractérise la succession au pouvoir de deux gouvernements républicains au début des années 1980 marque la fin du processus d'ouverture envers les minorités. Après le rejet de l'*Equal Rights Amendment* en 1982, on a apporté au système du *welfare* des réformes faisant en sorte que l'assistance publique ne soit plus un droit et que le statut de pleine citoyenneté soit reconnu seulement à ceux qui travaillent. L'action positive, dont l'objectif est de réaffirmer l'égalité des chances pour tous les citoyens et d'assurer une représentation égale des citoyens minoritaires dans les sphères d'activités, devient également objet de polarisation sociale. Contrairement aux décennies précédentes, les exigences d'égalité de droit et de citoyenneté n'apparaissent plus compatibles avec les régulations sociales visant à assurer l'accès des citoyens minoritaires à l'éducation, à l'emploi, au logement, aux soins de santé pour les minorités. On maintient que ces nouveaux droits sociaux et économiques entrent en conflit avec la vision de société aveugle à la couleur de la peau et avec l'idéologie de la méritocratie.

Le processus de démantèlement du *Welfare State* va, selon Katz, au-delà de la politique partisane, puisqu'il fait consensus entre Démocrates et Républicains. Il ne marque pas uniquement la rupture avec les politiques keynésiennes des années précédentes, il confirme l'avènement d'un État néo-libéral campé autour de la restructuration de

²³⁷ Van De Putte, *Les aspects juridiques*.

l'emploi, de la précarisation du salaire, de la dérégulation de l'économie et du démantèlement du filet des protections sociales. Les conservateurs – démocrates et républicains - sont parvenus à imposer l'idée du moindre « État social » et générer le besoin d'un modèle coercitif apte à mieux contrôler la vie des pauvres. L'idéologie dominante étant de libérer les individus des entraves à la participation au marché que constitue la protection sociale, les tenants conservateurs font la promotion d'une idée de citoyenneté américaine davantage centrée sur les notions d'obligations et de devoirs plutôt que sur les droits.

La reconceptualisation de la pauvreté comme un problème individuel trouve sa justification dans la création d'un *underclass*, vocable servant d'abord à désigner les chômeurs noirs vivant dans les ghettos. En effet, l'adoption des lois sur les droits civiques et la mise en place des programmes d'action positive n'ont pas abouti à la pleine intégration des Noirs dans la société américaine. En dépit des accomplissements individuels, les Afro-américains comme collectivité sont maintenus à l'échelon le plus bas de la société américaine²³⁹. Les types d'explications apportés à cette situation pour le moins paradoxale passent de l'héritage de l'esclavage et du racisme systémique à la 'culture de pauvreté' ou à l'incapacité des Noirs à assimiler la culture sociétale américaine axée sur l'individualisme, sur l'éthique du travail et sur la compétition. Toutefois, réduire le débat sur l'exclusion persistante des Noirs à ces oppositions libéral-conservateur c'est caricaturer un problème d'organisation sociétale. La question de *l'underclass* semble en fait se situer en continuité avec le rejet des demandes historiques des Noirs à l'égalité et le refus de les incorporer comme des citoyens à part entière dans la société américaine. Être noir a toujours été un statut particulier qui, au niveau pratique, n'a trouvé sa place ni dans la vision dominante d'égalitarisme social, ni dans l'éthique de l'individualisme et de la méritocratie; il est souvent relégué à l'univers de hiérarchie, de caste, d'inégalités et d'exclusion. Aujourd'hui, le langage de *l'underclass* réactualise l'ensemble de ces dimensions matérielles et symboliques. Il est utilisé pour désigner un groupe d'individus qui, défavorisés autant par leur classe que par leur race, se trouvent à

²³⁸ Wacquant, « Entretiens »

²³⁹ Laschley, « The Impact of Affirmative Policy ».

la fois exclus de l'aide publique, de la redistribution sociale, de l'emploi et de la participation politique. Il reflète les paradoxes d'une démocratie libérale au sein de laquelle la « race » doit être construite et maintenue d'une manière qui nie la domination et l'oppression raciales. Vu le désintérêt grandissant des deux grands partis politiques pour la cause des Noirs, le discours public sur *l'underclass* réifie les conditions inégalitaires dans des structures physiques, phénotypiques ou génotypiques. Il moralise la pauvreté et procède, selon l'expression de Wacquant, à la « criminalisation de la misère »²⁴⁰. Que s'est-il passé avec l'intégration raciale? s'est demandé Early dans un article publié en 1997²⁴¹. Pourquoi les Noirs qui sont aux États-Unis aussi longtemps que les colons européens restent moins intégrés dans la société américaine que des groupes d'immigrants arrivés beaucoup plus tard? Des questions autant difficiles à répondre qu'elles sont complexes et historiquement chargées.

L'expression de la transformation de l'économie politique se réaligne elle aussi avec les idéologies dominantes²⁴². Le développement du libre marché, non la réduction des inégalités et de la pauvreté, devient l'objet des nouvelles préoccupations politiques. Cette politique du « tout marché » provoque un double processus de polarisation verticale entre les riches et les pauvres et de polarisation horizontale entre les reprobés de la globalisation de l'économie. Elle n'est pas de nature seulement économique, elle est aussi destinée à combler tout déficit de légitimité dont peut souffrir l'État américain à cette époque de grande insécurité sociale. Car il apparaît désormais que ne peuvent être pleinement citoyens que les individus occupant un emploi rémunéré ou ceux qui sont financièrement autonomes.

²⁴⁰ Wacquant, « La prison est une institution hors la loi ».

²⁴¹ Early, 1997, *Whatever Happened to Integration?*

²⁴² Marable et Mullings, « *The Divided Mind* ».

PARTIE VI
QUELQUES PERSPECTIVES RÉCENTES
SUR LA CITOYENNETÉ.

Nous nous sommes préoccupé depuis le début de la thèse à saisir l'idée de citoyenneté américaine dans différents espaces-temps et à la lumière d'un certain nombre d'enjeux historiques. Rappelons que, dans la première partie, nous avons présenté les conditions d'émergence de l'idée de citoyenneté américaine, les grands courants idéologiques et politiques se trouvant à son fondement, ainsi que les acteurs ayant œuvré à lui apporter sens et significations. Dans la deuxième partie, nous avons tenté, à travers l'analyse des fractures et des mutations politiques, de jauger les écarts entre l'idée de citoyenneté américaine égalitaire et les pratiques d'exclusion rationalisées à partir des critères de classe, de genre, de race et d'origine ethnique. Nous nous sommes intéressé autant aux dynamiques de légitimation des inégalités sociales mises en place par les groupes majoritaires qu'aux revendications des groupes minoritaires à l'égalité politique et à l'accès à la pleine citoyenneté. Dans la troisième partie, nous avons exploré ce que nous appelons « les mutations sociologiques de l'idée de citoyenneté américaine ». Nous avons procédé à l'analyse de plusieurs législations sociales ayant cherché au cours de la première moitié du vingtième siècle à donner un contenu substantif à l'idée de citoyenneté américaine, ainsi qu'à faciliter aux minorités – raciale, ethnique ou sociale – un plus grand accès à l'éducation, au logement, aux soins de santé, à l'emploi et au revenu.

Dans la quatrième partie, nous avons considéré les dynamiques de la transformation de l'idée de citoyenneté américaine au cours des années 1960. Nous avons montré comment les mouvements sociaux ont facilité l'extension de l'idée de citoyenneté américaine à des catégories jadis exclues et ont contribué à la production des nouveaux droits sociaux, économiques et culturels. La cinquième partie traite du travail de déconstruction porté par des forces conservatrices au pouvoir depuis le début des années 1980. Ce travail s'est opéré selon trois grands axes : la stigmatisation des programmes d'assistance publique, le retrait social de l'État et le développement du libre marché. En individualisant le problème des inégalités et en procédant à une lecture normative de la pauvreté, les conservateurs n'ont pas seulement tenté de délégitimer les droits sociaux et l'idée de citoyenneté sociale. Ils ont aussi laissé croire que seuls ceux qui participent au marché ou qui disposent de l'autonomie financière peuvent être considérés comme des citoyens de

plein droit. Tout au cours de la reconstruction de cette trame socio-historique, nous nous sommes placé dans une perspective d'acteurs sociaux et d'action sociale. Nous maintenons que l'idée de citoyenneté américaine fait la synthèse des grands courants idéologiques, des luttes politiques et des conflits d'intérêts ayant marqué l'évolution de la nation américaine. Elle est la résultante du « jeu » de plusieurs groupes d'acteurs situés de manière différente dans la hiérarchie sociale.

Ceci étant dit, nous ne pouvons non plus ignorer que, depuis une trentaine d'années, l'idée de citoyenneté américaine est largement débattue dans les sphères de la philosophie politique. Des nos jours, il apparaît que sa construction est moins portée par les groupes sociaux et par les mouvements de base que par des courants de pensée politique qui tantôt se rencontrent, tantôt s'opposent. Ceci nous amène, dans cette sixième partie, à changer de registre – ou plus précisément à nous situer dans un registre davantage intellectuel que social-historique – en vue de découvrir la manière dont l'idée de citoyenneté sert de lien entre la pensée philosophique et la pensée sociologique, particulièrement en ce qui concerne le fonctionnement du système social américain. La prise en compte de cette dimension philosophique des débats témoigne de notre intention de cerner l'objet dans ses multiples facettes; elle implique de retisser les liens entre les faits et les valeurs, entre les événements historiques et les courants de pensée.

CHAPITRE VIII
LE CITOYEN AMÉRICAIN, ENTRE L'INDIVIDU
ET LA COMMUNAUTÉ

«La révolution des droits» des années 1960 a mis à découvert le caractère exclusif de la notion de citoyenneté américaine, tout en la présentant comme un universel auquel n'a pas total accès l'ensemble des catégories constitutives de la société¹. Elle a, à droite comme à gauche, suscité l'élaboration de perspectives politiques qui, au mieux, articulent le droit individuel et la participation égale, au pire, évacuent les responsabilités sociales ou collectives. Le dualisme auquel nous condamnent ces nouveaux modèles socio-politiques donne l'impression que «nous avons besoin d'une compréhension et d'une pratique plus complètes, plus riches et néanmoins plus subtiles de la citoyenneté que les rapports citoyen-État actuellement ne le permettent»².

1. LA NOUVELLE PHILOSOPHIE LIBÉRALE DU CITOYEN

Les conceptions différentes de la citoyenneté démocratique ont engagé les philosophes politiques américains dans un grand débat concernant le sens même des notions d'égalité, de liberté, de participation politique et de justice distributive ou sociale. Les perspectives libérales maintiennent la position classique de présenter le citoyen comme un être libre, autonome et rationnel disposant de la capacité de choisir sa propre conception du bien et du juste. La réélaboration de cette pensée politique et philosophique, commune aux libertaires et aux rationalistes, s'est produite au cours des années 1970. Elle repose, entre autres, sur les travaux de John Rawls, de Ronald Dworkin et de David Richards, chacun de ces derniers ayant à sa manière contribué à régénérer les prémisses de société-contrat, de primauté du droit individuel, d'autonomie individuelle et de recherche de consensus comme forme de lien social³. Pour ces auteurs, le gouvernement ne peut légitimement imposer une conception du 'bien' au citoyen. Vu la neutralité libérale en ce qui concerne la pluralité des conceptions de 'la vie bonne', son rôle consiste d'abord à protéger les droits de l'individu et sa liberté à mener sa vie de manière autonome. Il incombe à l'État libéral de s'assurer que l'égalité des chances soit offerte à chaque individu en vue de pouvoir réaliser sa propre conception du 'bien' ou de 'la vie bonne'. Autant Rawls que Dworkin et Richards semblent être particulièrement anxieux de refonder le libéralisme

¹ Voir Walzer, « Commentaire ».

² Cairns et Williams cité dans Kymlicka, *Théories récentes de la citoyenneté*, p. 6.

³ Rawls, *A Theory of Justice*.

contemporain, et de faire en sorte que celui-ci soit en mesure d'incorporer les grands enjeux politiques, sociaux et identitaires des années 1960. Les deux premiers insistent sur les règles du droit, sur la justice et sur l'égalité formelle (ou procédurale), tandis que le troisième valorise l'autonomie personnelle qu'il place au fondement du libéralisme.

1.1. Le citoyen libéral: un être autonome

L'effort de refonder le libéralisme contemporain se manifeste d'abord dans le rejet de l'utilitarisme classique⁴. La perspective rawlsienne place à la base de la démocratie constitutionnelle 'le principe de justice comme équité'. Elle dessine la société comme un système de coopération sociale et politique auquel participent des citoyens libres et égaux⁵. La 'société juste' ne peut plus se contenter de la seule existence d'une charte fondamentale. Il s'avère nécessaire que ses structures de base soient régulées par une conception politique de la justice conforme aux principes originellement admis par les signataires du contrat social⁶. Rawls attribue au citoyen, d'un côté, 'le sens de justice' qui lui permet de comprendre, d'interagir et de respecter les principes régulateurs du schème de coopération, de l'autre côté, la capacité de poursuivre sa propre conception du bien et d'agir sur la conception publique de la justice. Le citoyen devient autant un détenteur de droit individuel qu'une personne morale. Le regarder comme un être libre et égal reviendrait, d'une part, à rendre compte de son engagement rationnel dans le système de coopération sociale qui garantit les droits et les libertés fondamentaux, d'autre part, à admettre son droit de faire des revendications raisonnables aux institutions en vue d'avancer sa propre conception du bien⁷.

L'œuvre rawlsienne est traversée par l'idéal du citoyen libre et égal, jouissant d'une autonomie à la fois personnelle et politique⁸. Elle représente le citoyen comme un être acquérant, par le biais de 'l'apprentissage social', les qualités morales et politiques lui permettant de maintenir en équilibre le raisonnable et le rationnel, les besoins personnels et la responsabilité publique. Alors que le raisonnable désigne la capacité de coopérer et

⁴ Voir Rawls, *A Theory of Justice*; Dworkin, *Taking Rights Seriously*.

⁵ Rawls, *A Theory of Justice ; Political Liberalism*, p. 255

⁶ Rawls, *Political Liberalism*.

⁷ Voir Pakaluk, « The Liberalism of John Rawls ».

⁸ Rawls, *A Theory of Justice; Political Liberalism*.

d'adopter des principes communs de justice, le rationnel implique celle de se faire une conception privée du bien et de la poursuivre; le rationnel est essentiel à l'exercice de la liberté⁹. L'adhésion de l'individu à la société qui reste en fait une association volontaire (*un système loyal de coopération entre des personnes libres et égales*) n'est possible que dans l'entrecroisement des deux, c'est-à-dire dans la possibilité pour l'individu de réaliser de manière autonome sa conception privée du bien (autonomie personnelle) et de participer au procès délibératif public (autonomie politique)¹⁰. Les critiques soulevées par la position originelle l'amène en même temps à expliciter la dimension politique de 'la justice comme équité' et à en faire le foyer d'un large consensus atteint par recoupement de points de vue différents. L'allégeance du citoyen à cette idée commune de la justice renvoie à la culture démocratique dont le processus historique d'autonomisation édicte un mode de raisonnement politique et non métaphysique. Elle fait participer l'individu autonome à la formation de 'la raison publique' qui valide et légitime autant les principes émanant de la position originelle que l'imposition de ces principes par l'État. L'idéal d'autonomie remplit une fonction à la fois anticipatrice et dynamisante.

Cette conception trouve écho dans 'le libéralisme de la personne autonome' formulée par D. Richards¹¹. L'intérêt pour les enjeux légaux et constitutionnels du droit à la vie privée¹² amène celui-ci à concevoir une 'communauté nationale de principe' basée sur l'autonomie individuelle considérée, en aval, dans la perspective des droits humains', en amont, à la lumière d'une conception morale de 'respect égal des individus'. Cette vision perçoit la personne humaine en termes de réflexion critique et redéfinit la liberté comme l'habileté de faire des jugements pour soi-même et d'agir en conséquence. En grande partie dérivée de l'éthique kantienne¹³, elle inscrit l'autonomie comme la capacité de gérer sa propre vie ou, plus précisément, comme la capacité de forger un 'plan de vie' apte à préserver son intégrité physique et morale¹⁴. Tout en faisant de l'autonomie personnelle 'la valeur fondamentale du libéralisme'¹⁵, elle inspire une forme de

⁹ Rawls, « Justice et démocratie » ; *Le libéralisme politique*, p. 266

¹⁰ Rawls, *Political Liberalism*.

¹¹ Voir Hittinger, *David. A. Richards*.

¹² Richards, *Toleration. ; Foundations*

¹³ Hittinger, *David. A. Richards*.

¹⁴ *Rights and Autonomy*

¹⁵ Richards, *Sex, Drugs, Death and the Law*.

libéralisme posant le citoyen comme un être affranchi de la domination d'autrui. A un autre niveau, Richards adopte un point de vue lockéen, selon lequel l'interférence étatique avec les droits humains et l'autonomie personnelle n'est justifiée qu'à la seule et unique condition d'assurer la protection de biens communs tels la vie, la liberté, la santé et la propriété. Au risque de violer le respect égal pour tous, le gouvernement ne peut imposer aux citoyens 'une manière substantive de vivre'. Il doit être neutre en ce qui concerne les différentes façons de percevoir et d'interpréter la poursuite du bonheur et de la vie bonne¹⁶. Richards place la personne autonome au cœur de la loi, de la Constitution et de l'ordre politique¹⁷. Tout comme chez Rawls¹⁸, il construit le citoyen au croisement du rationnel et du raisonnable¹⁹ et en fait une entité à la fois empirique et normative²⁰.

Enfin, Dworkin se distancie autant de l'utilitarisme et de la théorie du droit naturel qu'il critique les principes de 'la justice comme équité' de Rawls²¹. Il propose une théorie juridique qui, tout en accordant priorité aux droits individuels et à l'égalité, insiste sur la structure constitutionnelle de la vie politique. Replaçant les droits légaux au cœur des mécanismes de régulation, sa forme de libéralisme accorde au citoyen des droits à la fois 'fondamentaux' et 'institutionnels', et décrit les droits individuels comme une protection contre le pouvoir abusif de l'État²². Se positionnant par rapport aux enjeux contemporains de justice distributive, de liberté individuelle et d'égalité de citoyenneté²³, Dworkin élabore un schème distributionnel dans lequel la justice et l'égalité sont définies en termes de ressources disponibles plutôt qu'en termes de finalités. Les individus peuvent être égaux en ressources, suggère-t-il, sans qu'ils le soient nécessairement en welfare (bien-être)²⁴. L'égalité politique n'équivaut pas non plus à l'égalité d'influence sur les décisions collectives. Elle regarde de préférence la possibilité de participer au processus de délibération publique, la distribution du droit de vote et la protection des libertés individuelles. Le rôle principal du gouvernement est ainsi de veiller à ce que les

¹⁶ Richards, *Toleration*

¹⁷ Hittinger, *David. A. Richards.*

¹⁸ Rawls, *Political Liberalism.*

¹⁹ Richards, *Toleration,*

²⁰ Voir Hittinger, *David. A. Richard.*

²¹ Voir Dworkin, *Taking Rights Seriously*

²² Voir Dworkin, *Taking rights seriously, A Matter of Principle.*

²³ Voir Dworkin, *Liberal Community; Foundation of Liberal Equality*

‘circonstances’ permettant aux individus de vivre ‘la vie bonne’ soient ce qu’elles doivent être²⁵. Il importe de garantir à tous les membres de la société l’égalité de réalisation, sans que l’État interfère avec ce qui relève du domaine des responsabilités personnelles, tout particulièrement avec les préférences et aspirations individuelles, les projets de vie, les convictions sociales, ainsi que les attaches et liens d’association²⁶. Aussi l’idéal distributionnel de Dworkin joint-il l’égalité à la liberté. Il incorpore la notion de distribution de ressources au centre de l’éthique libérale et en fait un paramètre tant normatif que politique. Au-delà des idées de détenteur de droits individuels et d’auteur de sa propre conception du bien, la définition du citoyen américain s’est étendue aux exigences d’égalité de ressources, de protection, de respect et de dignité²⁷. ‘La bonne société’, conclut Dworkin, est celle dans laquelle les droits des individus sont pleinement respectés. Puisqu’aucune société ne peut être égalitaire sans être libre, les modalités de distribution de ressources et d’opportunités doivent d’abord viser la sécurité de la personne et la garantie de la propriété²⁸

Rawls, Richards et Dworkin reposent la question du citoyen, ainsi que celle du type de rapport qu’il entretient avec l’État libéral contemporain. En conformité à la tradition de la démocratie constitutionnelle, ils conçoivent celui-là comme un être égal, libre, autonome et rationnel; habilité à participer au schème de coopération sociale et au processus de délibération publique. L’habilité communicationnelle du citoyen devient ainsi un enjeu majeur dans la pensée libérale de Rawls et de Dworkin. Le dernier définit le libéralisme «*as a dialogue about political power asking which acts of power can be justified to free, equal, rational beings*»²⁹. Le dialogue libéral dépasse toutefois le seul domaine de justification des actes de pouvoir pour s’étendre aux enjeux consensuels d’égalité de traitement, de protection, de respect et de dignité. Il transmet une conception éthico-normative de la personne et du citoyen se centrant sur les notions de droit, de liberté fondamentale et d’autonomie personnelle. L’idée que la neutralité gouvernementale

²⁴ Voir Dworkin, « What is equality? »

²⁵ Wolfe, *The Egalitarian liberalism of Ronald Dworkin*.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Dworkin, *Taking Rights Seriously*.

²⁸ Wolfe, « The Egalitarian liberalism of Ronald Dworkin ».

²⁹ Dworkin, « What Rights Do We have » in *Taking Rights Seriously* : 23 .

constitue le seul moyen de garantir les droits individuels, y inclus le droit du citoyen de choisir ses valeurs morales et de poursuivre sa propre conception du bien. « Il s'agit, résume Bouvet, d'une doctrine déontologique – qui privilégie le juste sur le bien –, procéduraliste – qui met en avant la règle pour prendre des décisions : c'est la conformité à la règle qui donne son caractère juste à la décision – et neutraliste puisqu'il n'y a pas de choix public d'une conception du bien particulière »³⁰.

1.2. Le libéralisme 'non individualiste' de Raz

La question de la neutralité étatique ou gouvernementale ne fait pas consensus au sein de la pensée libérale³¹. Raz élabore un modèle politique qui, selon ses propres mots, se veut une critique de l'individualisme des antiperfectionnistes comme Robert Nozick, John Rawls, Ronald Dworkin, Bruce Ackerman et David Richards, et un effort de proposer une moralité libérale à partir d'arguments non individualistes³². Si sa théorie accorde une place centrale à l'autonomie, elle désigne la quête du bien comme la base de l'engagement libéral à la liberté individuelle³³. Il apparaît que c'est la raison même de l'action politique d'encourager les individus à poursuivre ce qui est perçu comme étant moralement bien et de décourager ce qui est perçu comme étant moralement mauvais. L'autonomie, que Raz équivaut à la liberté, se décrit comme étant à la fois une valeur intrinsèque et un aspect du bien-être humain. Elle se réalise quand, se trouvant confronté à une variété de choix moralement valables mais incompatibles, l'individu choisit pour lui-même. Encore l'acte de choisir se ressourcement-il à des référents autres que l'autonomie elle-même. Ce que Raz appelle les 'formes sociales' – institutions, pratiques ou conventions – joue un rôle critique tant dans l'évaluation morale des possibilités offertes que dans les significations attribuées au choix effectué.

L'approche perfectionniste de Raz reflète le pluralisme moral³⁴. Son originalité réside surtout dans la volonté d'articuler l'anti-individualisme et la pleine adhésion à la liberté individuelle. D'un côté, Raz s'oppose à ce que le gouvernement exerce de manière

³⁰ Bouvet, *E Pluribus*, p. 370.

³¹ Voir Raz, *The Morality*; Galston, *Liberal Purposes*.

³² Raz, *The Morality*, p. 18

³³ Raz, *The Morality*.

³⁴ Voir George, « The Unorthodox Liberalism of Joseph Raz ».

coercitive son pouvoir en vue de corriger des 'immoralités anodines' et concède que l'État peut constituer une menace pour la liberté individuelle. Le gouvernement doit respecter l'autonomie personnelle et s'abstenir de dicter aux gens leurs conduites dans des domaines moralement neutres. Sa première obligation consiste à préserver la liberté de l'individu à poursuivre la conception du bien qu'il privilégie aussi longtemps que cela n'entrave pas le droit des autres³⁵. De l'autre côté, contrairement à l'orthodoxie libérale, Raz échange la nécessité de gouvernement limité contre une vision qui en fait une source du bien et de la liberté³⁶. Le gouvernement ne peut rester neutre quand il s'agit de choisir entre le moral et l'immoral. Il lui incombe de protéger les institutions sociales qui encadrent le choix des opportunités moralement valables.

Cette manière de repenser les rapports citoyen libéral/État libéral s'étaye à partir de l'exemple de 'l'institution du mariage'. Selon Raz, la protection de cette 'forme sociale' ne viole ni la liberté individuelle, ni l'autonomie personnelle; elle consiste à promouvoir et à renforcer un bien dont les significations – symboliques et concrètes – sont davantage une affaire de société que d'individu³⁷. Toute action perfectionniste n'est pas nécessairement coercitive, surtout si elle encourage la quête du bien désiré ou décourage les modes de comportements non désirés³⁸. Raz récuse ainsi la neutralité gouvernementale au nom d'une compréhension extensive du bien et pragmatique de l'autonomie et de la liberté individuelle, ces deux étant catégorisées comme les biens humains par excellence. Il reproche aux auteurs antiperfectionnistes d'exclure de leur philosophie politique tout idéal moral ou de baser la moralité politique sur des principes impossibles n'offrant aucune garantie au citoyen. « Dans la théorie du raisonnement pratique de Raz, conclut George, les valeurs, y inclus les valeurs intrinsèques, sont des raisons pour l'action »³⁹. Son modèle perfectionniste pluraliste vise d'abord et avant tout le bien-être moral du citoyen. L'autonomie, ou la liberté, n'est valorisée que si elle est orientée vers le bien.

³⁵ Raz, *The Morality*.

³⁶ *Ibid*, p. 18.

³⁷ Raz, *The Morality*.

³⁸ *Ibid*, p. 161.

³⁹ George, « The Unorthodox Liberalism of Joseph Raz », p. 153.

1.3. Le perfectionnisme minimaliste de William Galston

Galston rejoint Raz lorsqu'il place l'idée du bien au fondement de l'ordre social démocratique et de ce qu'il appelle lui-même la 'théorie libérale'. La communauté politique est traversée par une pluralité de manières de vivre, de finalités et de principes de bonne conduite en compétition les uns avec les autres⁴⁰. Étant donné cette diversité sociale, pense-t-il, l'État libéral ne peut et ne doit être neutre en ce qui concerne la compréhension appropriée de la notion du bien⁴¹. Les citoyens ont besoin de s'accorder sur une notion – même limitée – de ce qui est 'bien' en vue de construire une communauté cohésive et de préserver l'ordre social libéral. Ce sont les convictions morales collectivement partagées qui amènent le citoyen à respecter les droits humains et la manière de vivre des autres.

La conception libérale du 'bien humain individuel' que Galston développe dans *Liberal Purposes* inclut la vie, la liberté, la rationalité, la pleine réalisation de soi-même, la défense de ses intérêts et de ses idées, ainsi que la satisfaction de ses besoins⁴². L'existence de l'État libéral est justifiée sur la base que celui-ci promeut également un ensemble de biens socialement acceptés par le corps des citoyens, entre autres, la paix sociale, *the rule of law* et la reconnaissance de la diversité; il assure à tout un chacun la possibilité de développer ses talents et de gérer sa vie selon sa propre conception du bien. La théorie libérale du bien semble ainsi relever d'un perfectionnisme minimaliste refusant l'idée que certaines approches de la vie sociale constituent la base de l'action publique⁴³. Elle entend de préférence fournir une base commune pour concevoir des politiques publiques conformes aux idéaux de droit, de liberté et de mérite individuels⁴⁴. Elle vise ensuite à forger un consensus autour de finalités telles l'égalité des chances et l'égalité de respect pour la personne humaine, en même temps qu'à créer des conditions permettant au citoyen de faire les choix qui lui conviennent. A cet effet, la conception

⁴⁰ Galston, « Defending Liberalism », p. 622.

⁴¹ Galston, « Pluralism and Social Unity », p. :712.

⁴² Galston, *Liberal Purposes*.

⁴³ Benestad, « William Galston's Defense of Liberalism ».

⁴⁴ Galston, *Liberal Purposes*.

libérale du bien attribue une grande place à la liberté, ainsi qu'à la nécessité de protéger la sphère privée contre l'interférence des pouvoirs politique et social⁴⁵.

La 'théorie libérale du bien' est ensuite traversée par une vision réflexive de l'égalité du citoyen. Elle retient, entre autres, le droit à une existence minimale décente assurée par le biais du travail individuel ou d'une quelconque intervention gouvernementale dans le cas de ceux qui ne peuvent travailler. Les préoccupations de réduire la pauvreté cohabitent avec celles de générer aux bénéficiaires du grand nombre une société d'affluence et d'œuvrer à l'égalisation des chances au travers de l'universalisation de l'éducation. Il importe encore d'élargir le cadre de l'égalité en essayant de répondre avec justice aux revendications de participation sociale, politique et économique⁴⁶. Dans la société libérale, poursuit Galston, le plein développement de chaque individu doit être, en termes moraux, égal à celui de tous les autres. Une politique qui néglige de combler le retard éducationnel afin de permettre à certains de prendre soin d'eux-mêmes est aussi inacceptable que celle qui gêne le développement des capacités inouïes des surdoués⁴⁷.

En dernier lieu, Galston défend une doctrine libérale voulant que les droits et les libertés soient mis en correspondance avec les devoirs et les obligations envers soi-même et envers les autres⁴⁸. Contre Rawls, il réaffirme que les individus sont des êtres sociaux ayant les uns envers les autres des obligations prédatant leur entrée dans la communauté politique; aucun principe de justice ou d'équité ne saurait évacuer ces 'obligations naturelles'⁴⁹. Ainsi rejette-t-il la neutralité institutionnelle pour concevoir l'État libéral comme un régime qui endosse une notion du bien substantive et congruente avec l'idée de diversité sociale⁵⁰. Se situant à mi-chemin entre le libéralisme perfectionniste et le libéralisme pragmatique, Galston s'ingénie à démontrer que le sens partagé du bien n'est pas incompatible avec le pluralisme des finalités⁵¹. La conception politique de la théorie de justice en lieu et place d'une théorie morale compréhensive de la structure de base de

⁴⁵ Galston, « Equality of Opportunity ».

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Galston, « 'On the Alleged Right to do 'Wrong' ».

⁴⁸ Galston, *Justice and the Human Good*.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Galston, *Liberal Purposes*.

⁵¹ Benestad, « William Galston's Defense of Liberalism ».

la société démocratique constitutionnelle passe à une conception politique plus large englobant l'ensemble des institutions politiques, économiques et sociales majeures d'une société.

2. LA SYNTHÈSE COMMUNAUTARIENNE

Les inquiétudes suscitées par l'éthique libérale articulée autour de Rawls, de Dworkin et de Nozick ont fait émerger le courant du communautarisme, particulièrement concerné par les enjeux de communauté, de bien commun, de compréhensions partagées et d'intérêt public. Les penseurs communautariens reprochent au libéralisme contemporain autant sa conception atomiste de l'individu – pris comme un être libre, un soi autonome coupé de ses amarres – que sa conception faible de la communauté et du bien commun⁵². Ils semblent être particulièrement troublés par la conception libertaire laissant voir les arrangements sociaux comme des 'fardeaux nécessaires' et les exigences faites au nom de la communauté comme une violation au droit individuel de choisir ses propres fins⁵³. L'individualisme est devenu à un point tel omniprésent qu'il mine la légitimité de toute institution collective, observe Etzioni⁵⁴. La centration excessive sur le droit individuel ne néglige pas seulement les obligations sociales⁵⁵; elle implique le danger de confondre 'liberté' et 'permissivité'. A leur tour, Thigpen et Downing expriment leur désarroi quant à 'la présence du chaos moral et l'absence d'objectifs collectifs'⁵⁶. Selon McIntyre, la notion de communauté politique en tant que projet commun est étranger au monde moderne, libéral et individualiste⁵⁷.

En deuxième lieu, les communautaristes accusent les philosophes libéraux de vouloir sacrifier les valeurs communautaires aux droits et intérêts individuels⁵⁸. La nouvelle philosophie libérale, insistent certains, dépouille l'individu de ses liens culturels et le délie de toute obligation civique; elle anéantit les attaches communautaires et dénigre

⁵² Voir Taylor, *Multiculturalisme*; Etzioni, « Liberals and Communitarians ».

⁵³ Nozick, *State and Utopia*.

⁵⁴ Etzioni, « I & We »

⁵⁵ Etzioni, « Liberals and Communitarians ».

⁵⁶ Voir Thigpen et Downing, « Liberalism and the Communitarian Critique », p. 638

⁵⁷ MacIntyre, *After Virtue*, p. 156.

⁵⁸ Voir Thigpen et Downing, « Liberalism and the Communitarian Critique ».

l'engagement au 'bien commun'⁵⁹. Elle fait du 'droit individuel' une catégorie morale antérieure au 'bien', et autonome par rapport au 'bien'. Il émane de ce libéralisme 'déontologique' un soi 'désincarné' qui, tout en étant excessivement individualiste, se réalise dans la capacité de choisir ses fins plutôt que dans les fins choisies elles-mêmes⁶⁰. MacIntyre rejette, entre autres, la prétention de théoriser la justice comme le bien d'un 'sujet' abstrait chez lequel la rationalité évacue tout indice de particularité. Que ce soit sous la forme kantienne du dix-huitième siècle ou dans la présentation analytique de certains philosophes modernes, situer l'être humain dans le royaume des maximes universelles est une illusion, maintient-il⁶¹. L'être rationnel libéral ne fait pas écho à " des aspects indispensables de notre expérience moral", ajoute Sandel. Car, loin d'être un agent entièrement autonome dont l'identité est en rupture avec ses lieux d'attaches, l'individu est un être social 'situé', 'enchâssé' dans un contexte social, et 'porteur' de liens de communauté. Chaque aspect de l'expérience humaine étant à la fois informé par le contexte historique et l'environnement social immédiat⁶², il est impossible de penser l'individu en dehors de son univers social ou de « concevoir notre *personhood* sans référence à notre rôle de citoyen, de participant à la vie commune »⁶³.

L'idée de neutralité gouvernementale et le renvoi au domaine privé de la conception du 'bien' et de la 'vie bonne' symbolisent deux autres points de discorde⁶⁴. Du point de vue de Taylor, la 'théorie aculturelle' sanctifiant la primauté de la raison dans la modernité prédomine au prix de la distorsion de la réalité sociale-historique et de l'omission que la modernité s'est imposée par ses propres critères de ce qui est bien et positif⁶⁵. Aussi prétendre que les sociétés modernes n'ont pas de spécificités culturelles consiste-t-il à masquer que leurs formes institutionnelles reflètent le particularisme culturel des

⁵⁹ Etzioni « The Responsive Community », p. 4

⁶⁰ Sandel, *Liberalism and the Limits of Justice*, p. 19; « The Procedural Republic ». p. 84.

⁶¹ MacIntyre, *After Virtue*.

⁶² Selznick, *The Moral Commonwealth*.

⁶³ Sandel, « Introduction »: 5

⁶⁴ MacIntyre, *After Virtue*; Sandel, *Liberalism and the Limits of Justice*; Walzer, *Spheres of Justice*; Barber, *Strong Democracy*. Cet ensemble hétéroclite d'auteurs qui parfois ne se reconnaissent qu'à travers la contestation de l'individu atomiste et de la priorité du droit et du respect des procédures face à la construction du 'bien commun'. La contestation de la neutralité étatique face aux valeurs de groupes et ainsi que le renvoi de la conception du bien dans le domaine privé (la distinction rigide entre la sphère publique et le bien commun).

⁶⁵ Taylor, « Two Theories ».

Occidentaux, sont la constellation de leur vision du monde et de leur imaginaire social. D'ailleurs, poursuit Taylor, il s'avère politiquement impossible de défendre des valeurs aussi élevées que la liberté individuelle et l'universalisme et d'interdire toute conception publique du bien. Car l'être humain ne peut effectuer d'authentique choix à propos de sa vie que dans une posture critique qui autorise ces choix⁶⁶.

2.1. Des formes différentes du communautarisme

Maintenant que les débats entre les formes communautariennes sont aussi importants, sinon plus importants, que ceux entre le libéralisme et le communautarisme, M. Walzer en distingue deux⁶⁷. Le républicanisme civique poursuit l'idée de l'existence d'une 'communauté politique' se superposant à toutes les autres communautés. L'État est apparu comme la réponse au manque de participation civique du citoyen et au déclin de son engagement dans la sphère publique. De l'autre côté, la perspective de la société civile œuvre au renforcement de la multiplicité de communautés singulières – religieuses, ethniques, de classe, ou régionales – au sein desquelles se produisent et se reproduisent les formes d'identité – individuelle et collective –, ainsi que les réseaux de solidarités sociales⁶⁸. Toutefois, précise Walzer, les deux versions se renforcent l'un l'autre. Les communautés et les associations se situent dans l'espace de la société civile, lequel est encadré mais non dominé par l'État. Étant donné les difficultés financières, politiques et morales de l'État contemporain, ce sont vers ces espaces que beaucoup de gens tournent pour résoudre des problèmes que l'État devait une fois résoudre – entre autres, la pauvreté, le chômage et l'exclusion. Les membres de la société civile doivent aujourd'hui faire ce que les citoyens de l'État ne peut plus faire. Même quand ils sont décrits comme étant opposés dans la littérature philosophique, nous devons, en politique et pour le développement de la société, espérer leur coopération.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Walzer, « Rescuing Civil Society »

⁶⁸ *Ibid.*

2.1.1 *Le républicanisme civique*

En grande partie inspiré des travaux de Hannah Arendt et de Quentin Skinner, le républicanisme civique semble d'abord s'intéresser aux formes diverses de la participation socio-politique du citoyen, ainsi qu'aux différentes pratiques de gouvernement⁶⁹. Il fait reposer les structures démocratiques sur une communauté politique axée sur le self-gouvernement et le bien commun. Se référant à la tradition morale classique, MacIntyre maintient qu'en faisant de l'individu la figure idéale du citoyen, le libéralisme conduit à une société 'sans vertu' et dépourvue de réponses claires sur les questions de valeurs partagées⁷⁰. Le langage moral a lui-même perdu le contexte institutionnel, ainsi que le schème conceptuel d'où il puise ses significations. L'atomisme individualiste défie l'idée même de vie en société : il fragmente la réalité sociale, oblige le soi à générer ses propres référents moraux⁷¹ et condamne l'individu libéral au solipsisme identitaire⁷². Du point de vue tant théorique que pratique, nous avons nous-mêmes perdu notre compréhension de la moralité publique. La réponse à ces défis associés au monde moderne, croit MacIntyre, réside dans la restauration de la cohérence de la communauté qui, en elle-même, devient la source d'identité et de force morale, le lieu où tout, y inclus la notion du bien, prend sens. Cette 'conception forte' de la communauté⁷³ renvoie à l'antiquité grecque et à la tradition aristotélicienne de vertu publique, à l'époque où l'individu pratiquait la vertu à atteindre des objectifs communs – un telos – en participant à des activités dans l'art, les jeux, les sciences et la politique⁷⁴. Toutefois, jugeant invraisemblable le retour au modèle antique, MacIntyre recommande « la construction de communautés locales dans lesquelles la civilité, la vie morale et intellectuelle peuvent être maintenues »⁷⁵.

⁶⁹ Tully, « The Agonic Freedom of Citizens ».

⁷⁰ MacIntyre, *After Virtue*.

⁷¹ *Ibid*, p. 205

⁷² *Ibid*, 240

⁷³ Voir Etzioni, « The Community of Communities » ; « The Responsive Community

⁷⁴ MacIntyre. *After Virtue*, p. 187, 191

⁷⁵ *Ibid*, p. 245.

2.1.2 *Le soi social de M. Sandel*

Du point de vue de Sandel, nous ne pouvons non plus nous définir comme des êtres complètement indépendants. Les rôles que nous exerçons en tant que citoyens d'un pays, membre d'un mouvement ou défenseur d'une cause sont en fait constitutifs de notre personne⁷⁶. Le citoyen est un porteur d'histoire et de cultures, formé au carrefour de multiples appartenances – famille, communauté, nation ou peuple –; c'est un individu qui est engagé dans la réalisation du 'bien commun'. Quant au soi, il se révèle au travers de son inscription dans le 'corps politique' et à la lumière de ses attaches communautaires⁷⁷. Il est dépourvu de profondeur morale en dehors du contexte social et des réseaux d'interrelations par rapport auxquels se développe sa liberté individuelle de choisir. L'exercice de la liberté humaine requiert une communauté éthique capable de soutenir l'identité de ses membres⁷⁸.

Dans *Democracy's Discontent*, Sandel approfondit les critiques formulées contre la philosophie rawlsienne en procédant à une triple analyse historique, politique et jurisprudentielle des pratiques constitutionnelles américaines. Il part du point de vue qu'à sa fondation, l'Amérique était dominée par la philosophie publique républicaine axée sur le self-gouvernement, c'est-à-dire sur l'existence de communautés politiques qui contrôlent leur destinée et de citoyens qui s'identifient assez à ces communautés pour penser et agir avec une visée de bien commun. Le républicanisme américain a, contrairement à la neutralité libérale, opté pour la 'politique formative' qui, en cultivant chez le citoyen les vertus civiques, l'habilité à participer au processus de délibération publique à la lumière duquel se définit le bien commun et se modèle le destin de la communauté⁷⁹. En ce sens, délibérer interpelle moins la capacité de choisir ses propres fins et l'obligation de respecter le droit des autres à faire pareil que la bonne connaissance des affaires publiques, le sens d'appartenance et d'intérêt collectif et, enfin, l'engagement moral envers la communauté dont le devenir est en question. Tandis que la liberté était définie comme la capacité de se gouverner soi-même et que la participation politique

⁷⁶ Sandel, « Introduction »<.

⁷⁷ Sandel, *Liberalism and the Limits of Justice*, p. 64, 80, 150, 172.

⁷⁸ Sandel, *Democracy's Discontent*

⁷⁹ *Ibid*, p. 6

symbolisait l'un des moyens à travers lequel les gens poursuivaient le bien, les débats politiques et économiques se faisaient en termes de citoyenneté.

Par contre, depuis le New Deal, spécifiquement au cours des 50 dernières années, la politique publique américaine a graduellement renoncé au projet formatif pour embrasser l'idéologie libérale selon laquelle le gouvernement doit être neutre en ce qui concerne les conceptions du bien et de la vie bonne, poursuit Sandel⁸⁰. Les décisions prises par la Cour Suprême reflètent également la volonté manifeste de protéger la liberté individuelle aux dépens des formes communales sur lesquelles repose le self-gouvernement. Enfin, comme les débats économiques se sont réorientés vers les enjeux de croissance et de distribution, un nombre croissant d'Américains sont venus à voir l'économie comme relevant du domaine de la production des biens et la consommation en lieu et place d'espace soumis aux exigences de la citoyenneté. Les gouvernements autant que les deux grands partis politiques s'émulent à élaborer des mesures politiques davantage préoccupées à concilier les diverses manières de poursuivre les fins individuelles qu'à contribuer à la formation de citoyens vertueux. L'idée que la liberté consiste à choisir nos propres fins ayant trouvé son expression dans les politiques et les lois américaines⁸¹, cette version du libéralisme, qui maintient la priorité des 'procédures justes' sur les résultats, a fait émerger la 'république procédurale'⁸², c'est-à-dire un système étatique et institutionnel tellement préoccupé avec l'équité qu'il s'abstient de poursuivre des fins morales et, encore moins, d'en imposer dans les sphères publiques. Tout en signifiant la fin de l'économie politique de citoyenneté, elle autorise le déplacement de la 'conception civique' de la liberté à une 'conception volontariste' la dissociant de notre capacité, en tant que citoyen, de modeler notre destinée⁸³.

Néanmoins, continue Sandel, la 'république procédurale', interprétée au tout début comme le triomphe de l'agent libre et autonome, est maintenant vécue comme une concession de la part du citoyen de son pouvoir souverain, une déflation des idéaux

⁸⁰ Sandel, *Democracy's Discontent*

⁸¹ *Ibid*, p. 5

⁸² *Ibid*, p. 4

⁸³ *Ibid*, p. 275

américains et une perte de liberté⁸⁴. L'engagement libéral à la neutralité et le rejet de la politique formative ont érodé autant la capacité de nous gouverner nous-mêmes que les bases des institutions médiatrices de la société civile à travers lesquelles nous l'exerçons. Individuellement et collectivement, nous n'arrivons plus à contrôler les forces qui gouvernent notre vie ; nous ne disposons plus de ressources conceptuelles permettant d'empêcher que « la fabrique morale de la communauté s'effiloche autour de nous »⁸⁵. Les Américains n'ont pas confiance dans leur gouvernement et dans les grands partis qui, à leur tour, se sont montrés incapables de faire sens des actuelles conditions politiques. Aussi l'érosion des mécanismes du 'gouvernement par le peuple' et la perte du sens de communauté alimentent-elles ce qu'il convient, toujours selon Sandel, d'appeler « *the democracy of discontent* »⁸⁶, manifesté surtout au travers du pullulement des groupes d'intérêts privés et des lobbies, des demandes infinies de négociation avec les différents niveaux du pouvoir législatif et administratif et, enfin, de la contestation croissante des lois adoptées devant les tribunaux. La philosophie publique qui informe notre vie et guide nos pratiques politiques n'a pas seulement interdit les compréhensions partagées et les décisions collectives⁸⁷, elle a aussi conduit à une « conception appauvrie de la citoyenneté et de la liberté ».

Les malaises, qui se lovent au cœur même de la démocratie américaine, ne résident pas dans les seuls écarts entre les idéaux et les institutions, mais aussi dans l'image que les citoyens américains se font de la vie publique, ajoute Sandel⁸⁸. Ils témoignent, d'une part, de l'incapacité de 'la république procédurale' d'assurer la liberté qu'elle promet, ou même d'inspirer le sens de communauté et l'engagement civique que requiert l'exercice de cette liberté⁸⁹, d'autre part, du caractère sociologiquement et moralement inadéquat du projet libéral de liberté individuelle⁹⁰. Car conçu à partir d'une 'vision erronée et incohérente du soi', celui-ci manque de ressources civiques pour soutenir le gouvernement du peuple par lui-même et ainsi juguler chez le citoyen désenchanté le

⁸⁴ *Ibid.*, p. 274

⁸⁵ *Ibid.*, p. 3

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*, p. 4

⁸⁸ *Ibid.*, p. ix-x

⁸⁹ *Ibid.*, p. 6

⁹⁰ *Ibid.*

sentiment d'impuissance qui afflige notre vie publique⁹¹. A cet effet, Sandel recommande d'échanger la 'politique des droits' contre la 'politique du bien commun', et de substituer la communauté 'purement coopérative' par la 'communauté constitutive' qui engagerait l'individu dans une démarche de pleine citoyenneté⁹². Alors que le retour à la 'politique formative' semble s'offrir comme la voie de redressement des maux associés à 'la république procédurale'⁹³, Sandel assume, en parlant des communautariens, que « *our most pressing moral and political project is to revitalize those civic republican possibilities implicit in our tradition and fading in our time* »⁹⁴. Il apparaît que c'est seulement en y retournant et en recouvrant cette dimension civique que la politique américaine puisse espérer répondre au présent dilemme démocratique.

Au travers de l'exploration des conditions politiques actuelles, Sandel vise à intégrer dans le débat des questions concernant le bien fondé de la philosophie publique américaine, qu'il définit comme l'ensemble des hypothèses à la base de 'notre' conception de citoyenneté et de liberté⁹⁵. Il anticipe, quant à son enclin vers le républicanisme civique, des objections auxquelles il tente lui-même de répondre. La première, qui est de loin la plus sérieuse, veut que le républicanisme ne soit plus désirable dans des sociétés continentales pluralistes. Les États-nations modernes ne ressemblant point aux *polis* athéniennes, le retour à l'éthique politique aristotélicienne apparaît nostalgique au mieux, dangereux au pire. Deuxièmement, la citoyenneté républicaine n'est pas universelle, elle est réservée aux membres d'une communauté homogène, et plus particulièrement à ceux qui possèdent certaines qualités ou vertus civiques. Enfin, le républicanisme est historiquement associé aux patterns de domination, de coercition et d'exclusion, tout en fournissant lui-même les justifications aux inégalités d'être et de citoyenneté. Il a, dans le cadre de la démocratie américaine, coexisté avec l'esclavage, l'extermination des Indiens, l'exclusion politique des femmes, la disqualification des non-propriétaires du droit au suffrage et la bigoterie contre les immigrants – des groupes qui étaient, soit par nature,

⁹¹ *Ibid*, p. 3

⁹² Sandel, « The Procedural Republic », p. 87; *Liberalism and Limits of Justice*

⁹³ Sandel, *Democracy's Discontent*

⁹⁴ Sandel, « Introduction », p. 7

⁹⁵ Sandel, *Democracy's Discontent*, p. 4.

par condition ou par conviction, tous considérés comme étant incapables de vertus que requiert la bonne citoyenneté.

Les facettes ténébreuses ne sont pas inhérentes à la théorie politique républicaine, défend Sandel. L'économie de citoyenneté qui a informé l'expérience américaine du dix-neuvième siècle n'a pas uniquement cherché à cultiver *commonality* mais aussi à développer l'indépendance de jugement chez l'individu-citoyen délibérant sur le bien commun ; elle n'a ni délégitimé le désaccord, ni rendu le conflit inacceptable. Loin d'être exclusive et coercitive, la conception civique reflète ce que Tocqueville décrit comme l'action de la société sur elle-même. Comptant sur la persuasion et l'habitude plutôt que sur la coercition, elle offre une « manière de conduire la discussion politique, non de la transcender »⁹⁶. La conception civique de la liberté est à la fois inclusive et apte à répondre aux attentes pluralistes et démocratiques. Sandel échange la vision unitaire rousseauiste contre le modèle de république politique et institutionnelle de Tocqueville. S'inspirant de Hannah Arendt⁹⁷, il conclut que les difficultés et les malaises des sociétés actuelles renvoient non à la forte croissance démographique ou à la complexion du tissu social mais au fait que le monde moderne ait perdu le pouvoir de mettre ensemble les êtres humains, de les lier dans leur humanité en même temps que de les séparer dans leur individualité. Le bon citoyen n'est pas un produit de la nature mais un construit politique. Il se forme à travers la participation aux institutions médiatrices – villages, écoles, églises, etc. – dont l'objectif consiste, d'une part, à former l'état d'esprit et les habitudes de cœur dont nécessite le fonctionnement de la démocratie, d'autre part, à inculquer chez le citoyen l'habitude de participer à la chose publique et à empêcher que la vie communautaire se dissolve dans un tout indifférencié. Contrairement à ce que pensent les libéraux, le totalitarisme et l'intolérance transitent non par le fait de se donner une conception du bien commun mais par le déracinement de l'être humain, la dislocation des formes de vie collective et le rejet des valeurs traditionnelles.

⁹⁶ *Ibid*, p. 320.

⁹⁷ Arendt, *The Human Condition*, p. 52-53.

2.1.2 . *Le communautarisme démocratique de R. Bellah*

Bellah reste, au côté de Sandel et de MacIntyre, l'un des plus ardents partisans du républicanisme civique. Il place au fondement de sa vision de 'société bonne' les axes du développement de la communauté et de la création d'opportunités égales pour tous et institue entre les deux un rapport dialectique voulant que le déclin de l'un entraîne nécessairement celui de l'autre ⁹⁸. Toute société qui cherche à assurer sa continuité et à maintenir sa cohérence doit se penser en terme de communauté, c'est-à-dire d'une manière lui permettant de définir ses institutions de bases et ses valeurs morales et politiques, poursuit-il⁹⁹. La communauté joue dans la création des opportunités un rôle critique que persiste à obscurcir l'individualisme. La position hégémonique de cette culture politique peu engagée envers la 'société bonne' a facilité l'érosion des fonctions communautaires – valeurs, normes, patterns de comportement– ayant servi à outiller l'individu en vue de profiter des opportunités disponibles.

Bellah rencontre Sandel sur plusieurs autres points. De son avis, les États-Unis ayant été transformés en une démocratie de masse avant de développer un service civil autonome, le gouvernement s'est trouvé incapable de formuler une vision effective du bien social. Alors les partis politiques se sont ingéniés, par le biais du patronage, à satisfaire la multiplicité de demandes particulières, et la carrière des politiciens est restée longtemps dépendante de leur possibilité d'offrir certains avantages à des individus ou groupes d'individus spécifiques. La mince participation au processus électoral et le peu d'intérêt

⁹⁸ Bellah, « The Necessity of Opportunity ». Il importe ici de remarquer deux choses. D'abord, Bellah exprime de forte réserve quant au fait de se voir catégorisé comme communautarien. En deuxième lieu, il tient à rappeler le virage terminologique qu'il a pris dans son livre *The Good Society*. Il a, comme le démontre cet extrait, préféré le vocable 'd'institution' à celui de 'communauté' : *The authors of Habits of the Heart and The Good Society are often classified today as communitarians in the argument going on in social philosophy between communitarians and liberals. At The beginning of The Good Society we indicated rather strong reservations about some usages of the term community and said that we would most often use the word institution instead. The main problem with the word community is that it is frequently used to mean what the Germans called Gemeinschaft, that is small scale, face-to-face groups like the family, the congregation and the small town, or, even more vaguely, to mean a fuzzy togetherness, groups within which there are taken-for-granted shared values. There is a long tradition of extolling this kind of community in the USA, but it is basically sentimental and in the strict sense of word nostalgic* (Robert Bellah, 1997, *The Necessity of Opportunity and Community in a Good Society*, *International Sociology*, 12 (4), p.388).

⁹⁹ *Ibid.*

pour la politique, qui remontent au New Deal, témoignent du fait que les Américains ont perdu confiance dans le gouvernement et dans les grandes institutions nationales. Tel désenchantement a pour effet d'engager le citoyen dans 'la politique de contestation' à laquelle apportent forme les actions collectives, l'activisme, les tentatives de négocier les mesures gouvernementales et le recours aux tribunaux pour les bonifier ou les éliminer. Ces différentes manières d'obliger l'État à répondre à d'importantes demandes visant la satisfaction de besoins privés s'imposent au prix de l'affaiblissement de la structure institutionnelle à laquelle l'on exige la production même ou la protection des biens individuellement désirés¹⁰⁰. Elles ont transformé la politique américaine en « un vivier d'intérêts privés », une arène où des courants de forces centrifuges s'entrechoquent sans égard à la manière dont leurs actions affectent le bien de la communauté comme un tout¹⁰¹

Face aux critiques décrivant la communauté comme un anachronisme ne pouvant guère avoir d'effet sur la vie contemporaine, Bellah ébauche aussi, en conformité avec ce qu'il appelle le 'communautarisme démocratique', une forme avancée de communauté morale et politique¹⁰². La vie en communauté requiert ni total accord ni absence de conflit, précise-t-il, mais l'adhésion à un certain nombre d'objectifs sociaux. La 'société bonne' n'est pas seulement consciente de ses valeurs communes et de la manière de les vivre. Elle délibère régulièrement sur la signification de ses institutions de base et des compréhensions que partagent les membres, elle se prépare à les reconsidérer au cas où le besoin se ferait sentir. La communauté se construit ici comme une 'forme de vie réflexive et intelligente' susceptible de changements souvent graduels, parfois radicaux¹⁰³. La construction de ce cadre de démocratisation semble toutefois nécessiter la mise en mouvement de l'action publique. Elle requiert, entre autres, une stratégie multiple, centrée sur le renforcement des partis politiques, sur la responsabilisation du pouvoir public et, enfin, sur un projet d'éducation à la citoyenneté dispensée par le biais

¹⁰⁰ *Ibid.* p. 29

¹⁰¹ Bellah, « *The Good Society* », p. 28

¹⁰² Bellah, « *Community Properly Understood* ».

¹⁰³ Bellah, « *The Necessity of Opportunity* », p. 388.

d'institutions de base comme la famille, l'école, les églises, etc.¹⁰⁴. Elle veillera à libérer les débats de société de l'emprise des groupes d'intérêts privés, à réanimer la citoyenneté active et à développer des formes d'organisation à la lumière desquelles la participation du citoyen devient le fondement de la politique¹⁰⁵.

La théorie du communautarisme démocratique entend promouvoir la réalisation individuelle à travers le renforcement des structures communautaires, aussi bien qu'établir la solidarité entre les différents groupes sociaux¹⁰⁶. Définissant la participation politique comme un droit et comme un devoir, elle repose sur un double postulat : a) aucune innovation institutionnelle ne saurait être efficace sans une vie publique responsable et intelligente, b) aucune forme de société ou d'organisation ne peut se contenter des seules normes procédurales et clauses contractuelles maximisant le profit individuel, elle a aussi besoin de valeurs communes et de compréhensions partagées pour assurer sa cohésion et sa survie¹⁰⁷. Tenant compte des tensions entre le libéralisme et le républicanisme, cette 'nouvelle écologie sociale' se propose de redessiner les rapports entre les citoyens, l'État et la société en se situant au cœur des relations de production capitaliste, c'est-à-dire, au cœur des rapports conflictuels entre le politique et l'économique. Il importe, d'une part, d'instituer la démocratie économique, ou tout simplement, d'encourager les efforts en vue de la démocratisation de l'économie, d'autre part, d'aborder de manière politique les contraintes que le capitalisme impose sur la réalisation des réformes institutionnelles intégrant une vision civique. Prise comme valeur réflexive, la communauté offre ce cadre de réinvention de l'État et de réévaluation du marché.

2.1.3. *L'idéal d'authenticité de Charles Taylor*

Charles Taylor vient grossir le rang de ceux qui rejettent les présupposés libéraux donnant à voir les individus comme « des agents séparés, déracinés, ..., gouvernés

¹⁰⁴ Bellah, « The Good Society »

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰⁶ Bellah, « Community Properly Understood »

¹⁰⁷ *Ibid.*; « The Necessity of Opportunity ».

seulement par la raison instrumentale »¹⁰⁸. Ses travaux, qui sont empreints de la tradition judéo-chrétienne, rattachent l'individu à un système de valeurs, à un horizon de sens partagés qui transcenderaient la perception subjective du moi. « En dernière instance, écrit-il, nous ne sommes pas là simplement pour accomplir des actes isolés, chacun étant juste, mais pour vivre une vie, ce qui veut dire être et devenir un certain type d'être humain »¹⁰⁹. Taylor qui reste attaché à ce qu'il appelle « *the strongly valued goods* », établit la correspondance entre « les biens de la vie » à la lumière desquels nous définissons la vie bonne pour nous-mêmes et les « biens constitutifs » qui les fondent¹¹⁰. Notre vie, poursuit-il, est comme une forme d'ensemble au sein de laquelle différents biens se combinent, à différents moments et dans différentes situations¹¹¹. Nous sommes, par le contexte moral, « obligés à reconnaître la diversité des biens » à la lumière de laquelle l'être humain se redéfinit de prime abord par la capacité à préserver sa dignité dans un 'univers hostile'¹¹².

Aussi bien dans *Grandeur et misère de la modernité* que dans *Les sources du moi*, Taylor dénonce la forme d'individualisme qui conduit à la disparition des horizons de significations et à la perte des sens partagés. La culture narcissique, pense-t-il, empêche l'individu de se voir comme sujet social-historique, donc comme un être ayant une historicité à assumer. Elle mène, d'une part, à l'absolutisation des valeurs individuelles, d'autre part, à un repli sur soi qui appauvrit le sens de notre vie et contribue à notre désinvestissement social, politique et culturel. La culture individualiste autocentrée formule « en termes de droits subjectifs les libertés dues aux individus ». A cause de son penchant égalitaire, elle considère ces droits comme universels¹¹³. Nous sommes, continue Taylor, profondément engagés « dans une conscience de soi définie par les pouvoirs de la raison désengagée aussi bien que par ceux de l'imagination créatrice, dans les façons typiquement modernes de concevoir la liberté, la dignité et les droits, dans les idéaux d'accomplissement et

¹⁰⁸ Voir Taylor, « La conduite d'une vie », p.165

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*, p.159, 167. Selon Taylor, notre notion de bien est étoffée et transmise à travers toute une gamme de média : histoires, légendes, portraits de figures exemplaires, de leurs actions et de leurs passions, mais aussi œuvres d'art, musique, danse, rituel, culte. Pour mieux approfondir ce que Taylor entend par les « biens de la vie », voir aussi chapitre IV de *Sources of the Self*.

¹¹¹ *Ibid.*, p.156, 171

¹¹² *Ibid.*, p. 156

d'expression de soi, ainsi que dans les exigences de bienveillance et de justice matérielles »¹¹⁴. Les deux grands courants de la pensée individualiste, en l'occurrence 'la raison instrumentale désengagée' et 'l'expressivisme subjectif', paraissent toutefois trop 'étroits' pour accorder pleine considération aux « biens de la vie ». Rappelons d'abord que la liberté de choisir ne fait sens que là où certaines issues s'avèrent plus importantes que d'autres et que le libre choix a besoin de l'horizon d'enjeux importants qui aident à le définir¹¹⁵. Rejeter les exigences qui n'émanent pas du soi revient à supprimer les conditions de sa réalisation, à détruire des champs de manifestation et enrayer des possibilités d'expression de l'agent libre et autonome. « La pleine réalisation de soi, loin d'exclure les relations stables et les exigences morales qui transcendent le moi, les requiert en vérité... », affirme Taylor¹¹⁶. Ensuite, le mode désengagé instrumental vide l'existence de son sens et menace les libertés publiques, c'est-à-dire les institutions et les pratiques du gouvernement démocratique¹¹⁷. La destruction des communautés traditionnelles et l'élimination des modes de vie antérieures moins instrumentaux ayant brisé les moules dans lesquels le sens pouvait naguère trouver à s'épanouir¹¹⁸, « nous vivons [aujourd'hui] dans un univers désenchanté »¹¹⁹.

Ce n'est pas exagéré de penser que lire Taylor équivaut à explorer, voire à pénétrer l'univers des malaises auxquels la modernité se confronte du point de vue identitaire, social et politique. Au regard de l'auteur, les excès de l'individualisme moderne génèrent les trois écueils que sont la perte de sens et des horizons partagés, l'éclipse des fins morales face à la primauté de la raison instrumentale et la perte de la liberté politique¹²⁰. La perte de vue d'horizons moraux nous permettant de réfléchir collectivement et d'agir adéquatement sur les problèmes de la vie en société mène à instrumentaliser les liens sociaux et à les évaluer en termes de coûts/bénéfices, elle affecte notre sens de la responsabilité collective. Nous nous montrons peu concernés pour la société et pour les

¹¹³ Taylor, *Les Sources du moi*.

¹¹⁴ *Ibid*, p. 627.

¹¹⁵ Taylor, *The ethics of authenticity*, p. 39

¹¹⁶ Taylor, *Grandeur et misère de la modernité*, p.:93

¹¹⁷ Taylor, *Les Sources du moi*, p. 623

¹¹⁸ *Ibid*, p. 623-624.

¹¹⁹ Taylor, « La conduite d'une vie »

¹²⁰ Taylor, *The ethics of authenticity*

autres, nous les voyons comme des 'matières premières' ou des instruments au service de notre projet personnel¹²¹. Entre-temps, les institutions et les structures de la société technologique industrielle restreignent nos possibilités de choix et nous forcent, individuellement et en tant que société, à attribuer à la raison instrumentale un poids supérieur à celui que l'aurait accordé la délibération morale. Le sentiment d'impuissance que le citoyen désenchanté expérimente dans sa 'vie ordinaire' et son désengagement envers la société ne confirment pas seulement la perte de sa liberté politique. Ils laissent aux politiciens un pouvoir tutélaire qui, selon Taylor, nous rapproche dangereusement de ce que Tocqueville désigne comme le « despotisme doux »¹²².

Pensés sous l'égide du marché et de la bureaucratie étatique, 'l'atomisme' et 'l'instrumentalisme' mènent encore à la création d'une 'société fragmentée' que Taylor définit comme celle dont les membres éprouvent beaucoup de difficultés à s'identifier à la communauté politique globale, où il apparaît de plus en plus difficile de résoudre les enjeux exigeant un large consensus démocratique et, pis encore, d'aboutir à l'adoption de 'certains types de projets communs'¹²³. La fragmentation de la société américaine favorise le développement d'un climat politique 'hostile' dans lequel l'efficacité du citoyen consiste à défendre et faire respecter ses droits individuels, peu importe les conséquences sur la collectivité¹²⁴. Laissé seul face à la complexité bureaucratique, celui-ci entend vaincre le sentiment d'impuissance en atrophiant son sens d'appartenance à la grande communauté politique ou en se trouvant d'autres lieux d'allégeance. Quant à la question de savoir si l'aliénation causée par un système représentatif peu fonctionnel peut être compensée par l'énergie que le citoyen dépense dans les groupes d'intérêts, dans la quête de réparation devant les tribunaux ou dans la défense d'enjeux spécifiques, Taylor semble être aussi pessimiste que Sandel et Bellah quant au gouvernement du peuple par le peuple. Il fait écho à l'idée qu'individuellement et collectivement, nous sommes « en

¹²¹ *Ibid.*, p. 4

¹²² Taylor, *Grandeur et misère de la modernité*

¹²³ Taylor, *The ethics of authenticity*.

¹²⁴ Du point de vue de Taylor, il s'établit un lien de circularité entre l'action fragmentaire qui renvoie le citoyen à lui-même et la perspective atomiste à la lumière de laquelle celui-ci parvient à interpréter la société de manière purement instrumentale. C'est même dans cette double relation de renforcement qu'il faut chercher l'explication du fait qu'aujourd'hui, les philosophies dominantes en Amérique soient celles qui s'inspirent du libéralisme procédural et de neutralité.

danger de perdre le contrôle politique sur notre destinée »; ce ne sont plus nos décisions qui modèlent les forces qui nous gouvernent¹²⁵. La société structurée autour de la raison instrumentale nous impose une perte de liberté qui menace notre dignité en tant que citoyens¹²⁶. La voie de résistance à cette dérive reste la formation d'objectifs communs, la promotion de l'action démocratique et de la politique de restitution au citoyen du pouvoir sur sa vie. Seules des actions collectives menées avec succès semblent être en mesure de briser le cercle vicieux entre la fragmentation et le sentiment d'impuissance, de nous restituer la pleine liberté politique et, enfin, de renforcer notre sens d'appartenance à la communauté.

Taylor se donne toutefois le souci de distinguer l'individualisme qui est une force morale et une conception moderne du soi du « vice de son détournement » qui mène à l'égoïsme¹²⁷. En tant que nouvelle manière de se définir et en tant qu'idéal moral qui nous traverse, l'individualisme englobe l'éthique de l'authenticité qui, à son tour, implique l'ouverture sur autrui et exige que celui-ci soit reconnu dans ses différences et son originalité. Devenu essentiellement dialogique, le soi ne semble se construire qu'en interaction constante avec l'environnement social et humain. Il apparaît même que c'est dans la reconnaissance de cette relation dialogique et dans le partage des horizons de significations qu'il se définit, s'accomplit et s'authentifie: « Je ne peux pas définir isolément mon identité: je la négocie dans un dialogue, en partie extérieure, en partie intérieure avec l'autre...Ma propre identité dépend essentiellement de mes relations dialogiques avec les autres », écrit-il¹²⁸. Tout en misant sur la liberté individuelle, l'éthique de l'authenticité « ne s'oppose pas aux exigences du moi: elle les transcende »¹²⁹, elle incorpore le principe d'individuation aux dynamiques de l'être-ensemble-en-société. Aussi le soi authentique ne se reconnaît-il ni dans la notion de liberté auto-déterminée ni dans le subjectivisme menant à l'absolutisation des valeurs individuelles, mais plutôt au travers de son inscription dans les horizons de significations partagées¹³⁰. L'authenticité n'est pas antithétique à

¹²⁵ *Ibid*, p. 6

¹²⁶ *Ibid*, p. 10

¹²⁷ Taylor, *Grandeur et misère de la modernité*

¹²⁸ *Ibid*, p. 52.

¹²⁹ *Ibid*, p. 58

¹³⁰ *Ibid*, p. 58. «Éliminer l'histoire, la nature, la société, les exigences de la solidarité, tout sauf ce que je

l'engagement envers la communauté, ni ne suppose des liens inconditionnels et éternels. Traduisant une certaine conception du vivre-ensemble, elle est une facette de l'individualisme moderne qui ne se contente pas de mettre l'accent juste sur la liberté individuelle mais aussi de proposer des modèles de société où l'individualité et l'altérité se conçoivent de manière non exclusive, avec des contours perméables. L'éthique de l'authenticité départage ainsi les deux sens de l'individualisme : l'individualisme de l'anomie auquel n'est attaché aucune éthique sociale et l'individualisme comme un principe moral ou comme un idéal reflétant la manière dont l'individu se rapporte à la société, à soi, et aux autres¹³¹. Taylor renonce à la polarisation entre l'individu et la communauté lorsqu'il suggère, toujours dans *The ethics of authenticity*, que vouloir vivre sa propre vie, vouloir être authentique n'est pas un signe d'aliénation, mais une réponse aux exigences de la société moderne¹³². Être authentique consiste à être vrai au sujet de soi-même, à découvrir et articuler son originalité en vue de réaliser les potentialités qui sont les siennes. Mais c'est aussi comprendre que la formation de l'être humain n'est pas 'monologique' mais 'dialogique'. Étant donné que nous définissons notre identité par affinité ou par opposition à l'Autre, l'authenticité ne peut être affirmée d'une manière qui évacue les horizons de sens.

Le travail de Taylor peut certes se définir comme une tentative de réactiver les notions de valeurs partagées et de bien commun (*common good*) rencontrées au fondement du républicanisme civique. Toutefois, sa perspective se distingue des auteurs précédemment présentés sur plusieurs points. D'une part, Taylor rejette la vision unitaire et normative de la communauté au profit d'une vision pluraliste et réflexive axée sur la reconnaissance de la valeur égale des différentes manières de vivre et d'être. Il laisse croire que, contrairement aux présumées neutralistes, le fait que les individus soient en mesure de

trouve en moi, revient à éliminer tout ce qui pourrait compter. Je pourrai me définir une identité qui ne sera pas futile seulement si j'existe dans un monde dans lequel l'histoire, les exigences de la nature, les besoins de mes frères ou mes devoirs de citoyens, l'appel de Dieu, ou toute autre question de cet ordre-là, existent vraiment". Quoique se situant dans des registres différents, l'idéal de l'authenticité de Taylor peut être comparé au point de L. Dumont selon lequel l'individu n'est qu'une configuration des valeurs sociales et culturelles qui lui ont préexisté et coexisté : « ...arrachez de vous-mêmes le matériau social et vous n'êtes qu'une virtualité d'organisation personnelle ».

¹³¹ Taylor, *The ethics of authenticity*, p. 45

¹³² *Ibid.*

choisir des manières d'être différentes ne les rend pas nécessairement égaux. Au-delà de la justice procédurale et tout comme le libre choix, la reconnaissance de la différence requiert des accords substantifs sur les valeurs, faute de quoi le principe formel d'égalité reste vide et sonne faux. Si cette reconnaissance ne désigne pas nécessairement l'appartenance à la même société politique, il importe de développer et d'alimenter les *commonalties* et d'instituer le système politique participatif contre lequel milite l'atomisme libéral. Taylor ne rejette pas l'individu mais le subjectivisme excessif libéral qui dépouille ce dernier de ses repères moraux et mine sa liberté politique. Il ne souscrit pas à ce qu'il appelle 'la métaéthique' qui emmènerait à rejeter l'individualisme au nom de ses excès et au nom des dilemmes auxquels ceux-ci ont aboutis. En lieu et place des « interprétations simplificatrices et presque caricaturales » qui « semblent inciter au rejet des divers aspects de la modernité »¹³³, il choisit d'aborder dans leurs complexités les relations que le moi moderne établit avec l'environnement naturel, social et humain au sein duquel il évolue et se construit. L'auteur précise que ni le rejet de l'anthropologie de l'agent rationnel autodéterminé et de la subjectivité désengagée, ni sa position contre l'instrumentalisme n'invalident la thèse que les idéaux de la raison responsable, de la liberté et de l'autonomie individuelle constituent une conquête importante de la modernité. Les malaises de celle-ci tiennent surtout à l'appauvrissement de la conception morale qui fait perdre de vue la réalité du jugement pratique et les moyens dont nous disposons pour en affronter les difficultés.

Taylor s'efforce d'inscrire dans l'idéal même de la modernité de nouvelles formes d'attaches communautaires. Il maintient des rapports dialectiques entre l'individu, la société, et la communauté; il articule les préoccupations pour les droits individuels à la nécessité de respecter la liberté et l'autonomie humaine¹³⁴. Son idéal d'authenticité retient la communauté comme le lieu de la culture commune et l'espace public comme le lieu de la reconnaissance égale des différences d'être, là où se joue la pluralité des 'biens' et des 'enjeux'. « On peut voir dans la position de Taylor, écrit De Lara, une forme de 'réalisme' moral... Il ne s'agit pas en effet chez lui de démontrer théoriquement l'objectivité du bien et des vertus et d'en déterminer le contenu, mais d'articuler un

¹³³ Taylor, *Les sources du moi*, p. 628

discours éthique qui rende compte de la réalité du jugement pratique, c'est-à-dire de l'objectivité du bien dans l'existence humaine et des conditions dans lesquelles nous nous colletons à ses réquisitions »¹³⁵. Ce « réalisme éthique et épistémologique » entend restituer à l'être humain sa capacité d'agir moralement et politiquement dans et sur une société où il n'y a ni fusion ni cohérence entre les sphères politique, sociale, économique et culturelle. Réévaluant la raison instrumentale à la loupe de la mémoire historique, il cherche à concilier le champ de l'affirmation de soi et le champ de la création collective. Il propose l'hypothèse que la démocratie pluraliste ne peut bien fonctionner sans la reconnaissance mutuelle et sans l'existence de liens de solidarité non exclusifs entre les concitoyens¹³⁶. Pour garantir la liberté, les individus doivent concevoir la citoyenneté moins en termes instrumentaux que comme un devoir civique et une vertu.

2.1.4 . « L'argument de la société civile » de M. Walzer

Partant du fait que « les constructions dualistes ne sont jamais adéquates aux réalités de la vie sociale »¹³⁷, M. Walzer considère qu'autant le libéralisme déontologique que le communautarisme civique « ne sont pas des possibilités réalistes, ce ne sont même pas des utopies attractives »¹³⁸. Contre le premier, il affirme qu'on ne peut évacuer de 'la société juste' ni les biens sociaux à la base du vivre-ensemble, ni les lieux signifiants que nous construisons, habitons et interprétons. « Le héros libéral, qui est son propre auteur et celui de ses rôles est un mythe... Cette revendication, transformée en idéal philosophique et en politique sociale ... est en effet démesurément destructrice »¹³⁹. Nous sommes citoyens de pays, membres de groupes; nous sommes formés, nourris et socialisés par des gens vivant dans un espace-temps donné¹⁴⁰. « Le gain de pouvoir est, à de rares exceptions près, une réalisation familiale, communautaire ou de classe et non individuelle. Les ressources sont accumulées générations après générations, en

¹³⁴ de Lara, « La conduite d'une vie et le moment du bien : Charles Taylor ».

¹³⁵ *Ibid.* p.

¹³⁶ Taylor, « Social Change »

¹³⁷ Walzer, « Communauté, citoyenneté, et jouissance des droits », p. 128.

¹³⁸ Walzer, « Pluralism and Social Democracy », p.52.

¹³⁹ Walzer, « La justice dans les institutions », p.117

¹⁴⁰ Walzer, «Pluralism and Social Democracy », p. 47.

commun”¹⁴¹. Il n'existe pas des 'individus-en-soi', et « en inventer un » ne s'avérerait pas seulement « une tâche épuisante et sans doute stérile »¹⁴². Ce serait aussi laisser l'individualisme radical corrompre les idéaux de liberté, d'égalité et de solidarité. Car c'est parce que nous sommes des 'individus-en-société', c'est-à-dire des gens uniques avec familles et histoires, langues et cultures, que nous sommes capables de liberté¹⁴³. Toujours au yeux de Walzer, « le héros libéral est [à maints égards] plus important comme postulat sociologique que comme idéal philosophique »¹⁴⁴, compte tenu que « la liberté est additive » et que « chaque liberté particulière suppose une forme particulière d'égalité, ou plus précisément, une absence particulière d'inégalité »¹⁴⁵. Les citoyens ne sont libres que dans la mesure où ils réussissent collectivement à maintenir les institutions de l'État libres de toute main mise, ou à empêcher que le pouvoir politique soit « confisqué et exploité par les membres d'une famille, par le clergé, par des bureaucrates ou par des citoyens fortunés ». Étant donné qu'un « contrôle de l'État dynastique, théocratique, bureaucratique ou ploutocratique produit tout sauf la liberté et l'égalité », il importe que les citoyens soient « libres au sein de l'État autant qu'ils sont libres vis-à-vis de l'État, ..., égaux dans la production de la loi et non seulement devant la loi »¹⁴⁶.

Walzer ne se sent pas non plus « à l'aise avec la chaleur communautaire et avec l'idée, un peu étouffante, qu'une seule communauté puisse suffire à nos besoins »¹⁴⁷. Les sociétés contemporaines avancées étant constituées d'une mixité de groupes, de cultures, de traditions et d'histoires, il existe aujourd'hui autant de communautés qu'il y a de classes, de religions, d'origines ethniques, d'associations de voisinage, de mouvements sociaux, de groupes de professionnels, de syndicats, de sociétés d'aide mutuelle, poursuit-il. Tout en étant capables de vivre plusieurs types de 'vie bonne'¹⁴⁸, nous apprenons à être citoyens dans des associations différentes, dans des lieux, des sites et des ensembles

¹⁴¹ Walzer, « Individus et communautés » p. 108.

¹⁴² Walzer, « La justice dans les institutions », p. 118.

¹⁴³ Walzer, « Pluralism and Social Democracy ».

¹⁴⁴ Walzer, « La justice dans les institutions » p.117.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 118-119.

¹⁴⁶ *Ibid.* : p. 119.

¹⁴⁷ Esprit, « Éloge du pluralisme démocratique », p. 124.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 164.

sociaux particuliers. Il n'existe plus de domaine idéal de réalisation et de capacité humaine essentielle. « La politique fait face à la concurrence – en temps et en attention – de la classe sociale, de l'ethnicité, de la religion et de la famille – des domaines qui divisent les gens plutôt que de les rassembler »¹⁴⁹. « La citoyenneté est de moins en moins l'identité première »¹⁵⁰. S'intégrant parmi une diversité de rôles sociaux parfois conflictuels, elle devrait être envisagée « comme un de nos engagements, parmi d'autres », le « médiateur » qui « nous permet d'agir de manière transversale »¹⁵¹. Tandis que l'égalité suppose une pluralité de sphères de justice autonomes et de principes de distribution des biens sociaux, la solidarité se conceptualise non comme un choix primordial mais comme une suite d'expériences et d'obligations mutuelles que les individus vivent différemment à travers des réseaux d'associations volontaires distinctes¹⁵². Elle présuppose l'existence d'un ensemble complexe de relations sociales liées aux idéaux de démocratie pluraliste, de coopération et de citoyenneté¹⁵³. La véritable question n'est plus celle du primat de la politique sur les intérêts individuels mais celle de la possibilité¹⁵⁴.

Loin d'être libéral ou communautarien¹⁵⁵, le projet politique de Walzer défend la « légitimité » de l'individu et de la communauté comme « les deux pluralismes » au fondement des Etats-Unis, les « deux antagonistes » qui, « pris ensemble,..., sont parfaitement compatibles avec une citoyenneté démocratique commune »¹⁵⁶. Cherchant à être « moins contraignante » que le communautarisme, cette perspective inspirée de la social-démocratie libérale incorpore la compréhension de la citoyenneté dans les sphères d'activités de la société civile que Walzer lui-même définit comme un ensemble de réseaux relationnels et d'associations volontaires, un espace peuplé de groupes plus petits que la démos, que la classe ouvrière ou la masse des consommateurs ou la nation¹⁵⁷. « C'est seulement au sein d'activités associatives que les individus apprennent à

¹⁴⁹ Walzer, « Communauté, citoyenneté », p. 130.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Esprit, « Éloge du pluralisme »

¹⁵² Walzer, « Communauté, citoyenneté ».

¹⁵³ Walzer, « Pluralism and Social Democracy ».

¹⁵⁴ Walzer, « Communauté, citoyenneté », p. 131.

¹⁵⁵ Walzer « The Civil Society Argument », p. 164, « Éloge du pluralisme

¹⁵⁶ Walzer, « Individus et communautés ». p. 109.

délibérer, à argumenter, à prendre des décisions et des responsabilités », insiste-t-il ¹⁵⁸. « C'est là que la coopération, l'entraide et la solidarité peuvent devenir réelles et concrètes » ¹⁵⁹. « La société civile ... est [en ce sens] un domaine de coopération, où les citoyens apprennent à travailler ensemble en vue d'intérêts communs » ¹⁶⁰. Elle ne facilite pas seulement l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté ¹⁶¹. Elle contribue à en faire une expérience concrète et "réaliste" qui oblige les membres des associations à dépasser leurs propres conceptions de 'la vie bonne' en vue d'œuvrer au bien commun social ¹⁶². « Quand les groupes se renforcent, conclut Walzer, leur noyau arrime la périphérie et la transforme en vivier politique » ¹⁶³.

La participation aux associations volontaires et aux communautés locales « n'est pas susceptible de faire renaître la ' vertu politique ' au sens antique, pas plus qu'elle ne réduira la complexité et la différenciation de la vie moderne » ¹⁶⁴. Elle revient plutôt à égaliser les capacités afin que tous les citoyens soient capables de s'organiser pour défendre leurs intérêts et à permettre aux différents groupes de la société civile d'être en mesure de répondre aux besoins de leurs membres. Du point de vue socio-politique, elle ouvre sur la contestation des « orthodoxies » et des « conventions dominantes ». Elle offre à ceux qui se trouvent en marge de la vie publique l'opportunité de « développer des scénarios et des idées alternatifs » ¹⁶⁵. La prise en considération de cette dimension sociologique semble rejoindre l'idée de Chatterjee que la société civile se donne à voir comme la synthèse autant des réalités extra-politiques que des mécanismes de dispersion du pouvoir aux mains de groupes différents et indépendants ¹⁶⁶. Fusionnant aspects politiques et aspects sociaux, elle s'offre comme un levier de changements structurels, la place où les individus se réfèrent pour résoudre des problèmes – tangibles et intangibles –

¹⁵⁷ *Ibid*; Éloge du pluralisme, p. 153.

¹⁵⁸ Walzer, « Individus et communautés ».

¹⁵⁹ Esprit, « Éloge du pluralisme », p.125.

¹⁶⁰ Walzer, « Communauté, citoyenneté ».

¹⁶¹ Voir Arato et Cohen, « Social Movements ».

¹⁶² Walzer, « The Civil Society Argument », p. 169

¹⁶³ Walzer, « Individus et communautés », p. 112.

¹⁶⁴ Walzer, « Communauté, citoyenneté », p. 131.

¹⁶⁵ Walzer, « Rescuing civil society », p. 63.

¹⁶⁶ Chatterjee, « Modes of Civil Society ».

associés aux droits de citoyenneté, mais auxquels l'État actuel n'est plus en mesure de répondre¹⁶⁷.

Cependant, la société civile reste confrontée à d'importantes limites l'empêchant d'être vraiment ce terreau d'égalité et de participation auquel le prédestine la perspective walzérienne¹⁶⁸. Elle n'est exempte ni des confrontations idéologiques, ni des opinions contradictoires qu'émettent les forces conservatrices et les forces libérales sur la citoyenneté, la démocratie et l'exercice de la liberté. En tant qu'instance importante de démocratisation de la société, elle entre en compétition avec d'autres modes de régulation sociale. En deuxième lieu, la société civile est marquée par les clivages de classe, de sexe et de classe¹⁶⁹. Elle est, du point de vue de Walzer, confrontée à des problèmes de fragmentation, d'inégalité et de précarité¹⁷⁰. Contrairement au domaine de l'État où la citoyenneté demeure un statut accessible à tous les membres de la communauté, les associations de la société civile sont de nature partielle et particulariste. Devant leur existence aux choix et aux actions de leurs membres, beaucoup d'entre elles défendent des intérêts particuliers entrant en conflit avec d'autres intérêts particuliers; il peut même arriver que les valeurs défendues ne soient pas conformes à l'idée de citoyenneté universelle et égalitaire. A cause du caractère non régulé et l'absence d'imputabilité au public, les associations de la société civile sont plus susceptibles d'adopter des comportements racistes et discriminatoires que les institutions étatiques. Enfin, la sphère associative reflète, voire même magnifie les formes d'inégalités – éducation, richesse, prestige, compétences professionnelles – déjà constatées au niveau de la société en général, ainsi que les asymétries de pouvoir¹⁷¹. Les groupes opprimés n'ayant pas les mêmes accès aux ressources que ceux des communautés mieux établies, les associations qui parlent en leur nom sont peu nombreuses et jouissent d'une moindre influence politique.

¹⁶⁷ Voir Grunenberg, « Public Spirit and Civil Society ».

¹⁶⁸ Voir Glendon, *Rights Talk*, p.109

¹⁶⁹ *Ibid*, Walzer, « Rescuing Civil Society ».

¹⁷⁰ Walzer, « Rescuing Civil Society ».

¹⁷¹ *Ibid*, p. 63.

Ces circonstances susceptibles de conduire à la « tyrannie sociale » posent pour la perspective walzérienne d'importants défis que l'auteur entend résoudre en se référant au pouvoir régulateur de la forme d'État conçue par le républicanisme civique¹⁷². Le redressement de ces situations, maintient-il, « requiert un cadre et un arrière-plan qui ne peuvent être fournis que par l'action de l'État » vu comme un instrument de justice nécessaire. Il convient d'empêcher qu'une association parvienne à imposer sa conception de 'la vie bonne' sur les autres en aidant les groupes les plus faibles à acquérir une base institutionnelle et matérielle suffisante¹⁷³. L'intervention étatique dans la reconfiguration des réseaux associatifs se jouerait sur le double front de ratifier les changements structurels et d'assurer leur efficacité « lorsque les mouvements de masse brisent les formes traditionnelles de domination » – comme ce fut le cas pour la révolution des droits civiques aux Etats-Unis –, et de « garantir (légalement et matériellement) les nouvelles formes de liberté et de pluralisme »¹⁷⁴. Elle a pour but de veiller à ce que la participation politique ne demeure pas une valeur en soi, mais devienne une expérience que valorise un nombre de plus en plus grand de citoyens. Il revient, tout comme dans le cas des communautés plurielles de la société civile, de faire reposer la formation de la communauté politique singulière sur l'effort collectif¹⁷⁵. Même si la sphère associative se présente comme celle du renouveau politique, de la démocratisation sociale et économique, l'État atteint un niveau de généralité auquel aucune association volontaire ne peut aspirer¹⁷⁶. Les paramètres du républicanisme civique doivent avoir préséance sur les solidarités pluralistes de classe, de foi, d'ethnicité et de voisinage. Il doit aider la construction d'un État inclusif et démocratique au sein duquel tous les membres de la communauté sont des citoyens à parte entière, c'est-à-dire disposant de l'ensemble des droits et libertés civiles et volontairement organisés dans une diversité d'associations vouées à la défense de leurs valeurs, de leurs droits et de leurs intérêts.

De cette manière, « l'argument de la société civile » et le contextualisme de Walzer ne sont pas fragmentaires, mais étroitement rattachés à une vision pluraliste de l'État-nation

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Walzer, *La justice dans les institutions*, p. 106-7).

¹⁷⁴ Esprit, « Éloge du pluralisme », p.126.

¹⁷⁵ Walzer, « *Rescuing Civil Society* ».

¹⁷⁶ Esprit, « Éloge du pluralisme »

américain. Ils impliquent la reconsidération des catégories de pensée politique que sont l'universalisme et le particularisme. « Affirmer le pluralisme des biens sociaux et des identités culturelles, affirme Walzer, c'est énoncer une proposition qui est à la fois particulariste et universaliste. C'est reconnaître l'existence de la différence - partout. La reconnaissance est universelle, tandis que ce qui est reconnu est local et particulier. Cela pourrait être envisagé comme un universalisme réitératif : la création des biens et des identités a lieu constamment et jamais de la même manière¹⁷⁷. L'État se conçoit comme une « union sociale des unions sociales », voire comme une « nation des nationalités » dans le cas d'une société d'immigration comme les Etats-Unis¹⁷⁸. Il a pour rôle, d'une part, de protéger et de promouvoir la liberté, l'égalité et la solidarité, d'autre part, de préserver les composantes de la société civile contre la domination du marché et de procurer les fonds nécessaires aux activités de bien-être menées par les associations volontaires¹⁷⁹. Le fait du pluralisme s'est révélé compatible avec le vivre-ensemble, il recoupe en son sein les idées de la défense des intérêts privés et du bien social commun, du droit individuel et de la coopération entre les communautés plurielles de la société civile. Il sous-tend une forme de démocratie participative qui, tout en engageant le citoyen au niveau local, nécessite son implication dans le fonctionnement de la société. Ce type de citoyenneté semble requérir autant l'engagement du citoyen dans les sphères de la société que celui d'un État à déterminer les conditions minimales de cet engagement.

2.1.5. *L'approche d' Etzioni*

Reprochant aux philosophes libéraux de négliger la communauté en tant que « réalité sociologique », Etzioni tente, à la lumière de sa notion de « *communauté responsive* » et de son paradigme « *I & We* », de réinvestir dans la pensée politique américaine les forces sociales, culturelles et politiques, donc historiques et institutionnelles, qui modèlent le vivre-ensemble¹⁸⁰. L'individu et la communauté ne sont ni secondaires l'un à l'autre, ni

¹⁷⁷ *Ibid*, p. 128

¹⁷⁸ Walzer, « Rescuing Civil Society ».

¹⁷⁹ Walzer, « Pluralism and Social Democracy ».

¹⁸⁰ Etzioni, « Liberals and Communitarian », p. 221.

dérivatifs, soutient-il, ils se construisent mutuellement¹⁸¹. D'ailleurs, les documents fondateurs de la nation américaine n'ont pas seulement établi entre les deux formations un « rapport de correction » réciproque – le *Bill of Rights* ayant privilégié le droit individuel, la Déclaration de l'Indépendance et la Constitution ayant accordé une importance centrale au bien-être général. La tradition politique s'est forgée comme une mixture de défense du droit individuel et de défense des valeurs communautaires traditionnelles. C'est la rupture de cette « relation symbiotique » qui semble aujourd'hui menacer l'équilibre de l'Amérique et l'entraîner vers des zones conflictuelles ou antagonistes. Car théorisé de manière abstraite et détaché de la communauté, l'individu dispose de peu d'attributs de la personne autonome et d'une compétence réduite de vivre en société¹⁸².

Tout en étant concernée par les contradictions sociales, l'analyse communautariste d'Etzioni s'intéresse particulièrement au contexte politique contemporain; elle accorde autant d'importance aux dynamiques de fonctionnement des « communautés individuelles » qu'elle se montre préoccupée pour les relations intercommunautaires. L'État américain est réarticulé comme « la communauté des communautés », « une mosaïque » au sein de laquelle des communautés plurielles retiennent leurs particularités, tout en ayant conscience de faire partie intégrale d'un tout plus large et inclusif¹⁸³. Compte tenu que les rapports entre ces différentes communautés doivent, du point de vue sociologique, ressembler à ceux qui lient les individus autonomes au sein d'une seule et même communauté, il revient à « la communauté des communautés » d'identifier les paramètres normatifs nécessaires à la conduite du dialogue démocratique¹⁸⁴. Elle doit développer la capacité de répondre aux besoins du large ensemble de communautés distinctes, tout comme celles-ci ont la responsabilité de faire de même pour leurs

¹⁸¹ *Ibid.*, 222.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Etzioni *The New Golden Rule*.

¹⁸⁴ *Ibid.* La construction de la « communauté des communautés » exige l'adoption d'une série de politiques publiques à visée concrète incluant, entre autres, la mise en évidence des symboles partagés, le développement d'un curriculum dans le système d'éducation publique à la largeur de la société et d'un système d'éducation biculturelle, l'imposition de l'anglais comme langue première, etc. Etzioni se défend de viser une communauté homogène. Son idée entend plutôt traduire l'idée qu'une communauté vivante est celle qui se donne les moyens d'encadrer la conduite du dialogue moral démocratique.

membres respectifs¹⁸⁵. Reflétant l'engagement absolu envers la Constitution et la Déclaration des droits, ainsi que l'adhésion aux valeurs substantives du pluralisme démocratique¹⁸⁶, la chaîne de « communautés responsables » est ouverte et pratique la conception de « justice générale ». Sans oublier les obligations morales, elle choisit des moyens sociaux plutôt que coercitifs pour s'affirmer¹⁸⁷.

Etzioni redéfinit également l'ordre et l'autonomie comme étant nécessaires au fonctionnement de la communauté¹⁸⁸. Alors que le premier se décrit comme étant largement basé sur les engagements sociaux, plutôt que sur la loi, la seconde s'incorpore dans l'espace social, plutôt que de se laisser saisir en termes individuels. Ce rééquilibrage devant présider à la création de nombre d'espaces publics communs devient la « nouvelle règle d'or » du pluralisme démocratique¹⁸⁹. Il vise à atténuer la contradiction fondamentale entre le besoin de la société pour l'ordre et la quête individuelle de l'autonomie par des moyens d'autres que « d'ajuster » les individus à la vie sociale, notamment en rendant l'ordre social plus responsive aux « besoins réels » du citoyen. Car les mécanismes visant à prévenir les hostilités entre les individus ne garantissent pas nécessairement la justice sociale, de même que viser seulement la paix sociale n'exige pas que la société réduise les aliénations, ni qu'elle accorde à tous ses membres l'opportunité de se développer en tant que personne autonome vis-à-vis de l'État¹⁹⁰.

Aussi le défi pour le paradigme communautariste reste-t-il de préciser comment renforcer les liens de solidarité et de favoriser l'institution d'une société américaine cohésive et inclusive sans bouleverser l'ordre social existant, ni réprimer l'autonomie individuelle. Il s'agit, répond Etzioni, de traiter l'individu et la communauté comme étant moralement égaux et de développer des formations sociétales qui laissent de la place à l'enrichissement mutuel des communautés et des sous-cultures particulières. La cohésion d'une société communautariste passe d'abord par les allégeances multiples (*layered*

¹⁸⁵ Etzioni, « The Responsive Community ».

¹⁸⁶ Etzioni, « The Community of Communities ».

¹⁸⁷ Etzioni, « What Community? », p. 6.

¹⁸⁸ Pour Etzioni, l'utilisation du terme autonomie en lieu et place de la liberté signifie que l'analyse sociale ne peut se réduire au seul enjeu de défense du droit individuel, – elle s'étend aux opportunités de maintenir sa propre sous-culture, à l'expression du soi et à la créativité individuelle.

¹⁸⁹ Etzioni, *The New Golden Rule*.

loyalties) que les gens maintiendront envers différents types de communautés. Elle articule ensuite la défense des droits individuels au respect des obligations sociales et à la réalisation des promesses d'égalité¹⁹¹. Enfin, elle exige « une communauté plus responsive et non pleinement responsive », qui soit en mesure de minimiser « les pénalités de l'ordre », d'atténuer « les excès de l'autonomie », ainsi que d'instiller « les valeurs sociales partagées » dans les dynamiques de sa formation sociale¹⁹². Il importe, en d'autres mots, d'empêcher qu'il n'y ait seulement que des îlots de vie communautaire dans une société qui persiste à être pleinement individualiste¹⁹³. La réconciliation de l'individu et de la communauté implique un processus de démocratisation qui, tout en respectant les « engagements » contractuels et procéduraux, transcende la politique de l'identité pour promouvoir le respect de la différence à la lumière duquel le droit individuel devient coextensif du droit des minorités à l'égalité.

2.2. Vers une synthèse

Quoique non exhaustif, ce tour de littérature récente met face à deux compréhensions de la citoyenneté qui se distinguent tant par leur source d'inspiration que par leurs prémisses de base. La philosophie libérale présente l'individu-citoyen comme un être libre et rationnel voué à la défense des intérêts personnels. Détenteur de droits individuels inaliénables, celui-ci est souvent renvoyé à lui-même pour résoudre les questions morales et développer une conception propre du bien. De son côté, la philosophie communautarienne qui privilégie les questions du lien social et de la cohérence morale de la société l'engage dans les responsabilités civiques. Elle récuse non seulement la neutralité libérale mais aussi l'individualisme qui stigmatise le 'bien commun' et privatise la vertu. M. Sandel, M. Walzer, R. Bellah, et A. Etzioni plaident avec passion et conviction que l'érosion des liens de communauté met les Etats-Unis en danger de devenir « une société atomisée » incapable de soutenir une vie collective. Le libéralisme et le conservatisme rendent le droit individuel hégémonique à un point tel qu'il évacue les

¹⁹⁰ Etzioni, « What Community? », p. 1

¹⁹¹ Etzioni, « The Responsive Community », p. 24

¹⁹² Voir Etzioni, « What Community? », p. 6-7.

¹⁹³ Etzioni, « The Responsive Community ».

valeurs sociales partagées par la communauté et laisse voir l'intérêt collectif comme une menace à la liberté du citoyen¹⁹⁴. Walzer décrit le mouvement communautarien comme « *a worried politics* » qui poursuit « *revivalist aims* »¹⁹⁵. L'engagement civique, plutôt que la rationalité de l'individu abstrait, semble devenir la pierre angulaire du nouveau discours politique.

Il serait toutefois erroné d'attribuer à tous les théoriciens communautariens la même vision de la société. L'approche sociologique d'Etzioni se distingue à maints égards de la perspective morale que McIntyre propose dans *After Virtue*. Le républicanisme de Sandel critique la conception universaliste et cosmopolite de la communauté et se centre sur les communautés locales et les institutions paroissiales, tandis que la social-démocratie libérale de Walzer renvoie à la nation et à l'État pluralistes¹⁹⁶. La communauté politique est probablement le plus proche que nous pouvons être d'un monde de significations partagées, concède encore Walzer, nous n'avons que de « vagues perceptions » de la communauté¹⁹⁷. Bellah et *al.* vont encore plus loin en référant à de larges sphères de loyautés qui, de manière ultime, embrassent la communauté universelle des êtres humains¹⁹⁸. C'est une erreur, croient ces derniers, de se limiter aux institutions civiques locales ou de voisinage, le dévouement à la communauté prise dans le sens étroit du terme aidera peu à alléger les problèmes structurels auxquels sont confrontées nos sociétés¹⁹⁹. Concernés par le manque de cohésion sociale généré par l'individualisme forcené, autant Sandel que Bellah aboutissent à la conclusion que le républicanisme représente une alternative viable au libéralisme procédural; ils ne tarissent pas en éloges pour la vertu civique, le bien commun public et la démocratie participative²⁰⁰. Toutefois les perspectives diffèrent significativement. Sandel, qui recommande de substituer 'la politique du droit' par 'la politique du bien', oppose à 'la république procédurale' du libéralisme celle dont la légitimité émane de la poursuite d'un bien commun reflétant les

¹⁹⁴ Brinkley, « Liberty, Community ».

¹⁹⁵ Walzer, « Rescuing Civil Society », p. 63.

¹⁹⁶ Sandel, , *Liberalism and the Limits of Justice*, p. 172

¹⁹⁷ Walzer *Spheres of Justice*, p.28

¹⁹⁸ Bellah et *al.*, *The Habit of The Heart*, p. xxx

¹⁹⁹ *Ibid*, p. xxvi

²⁰⁰ Ryan, « Republican Nostalgia », p. 120

points de vue moraux des citoyens²⁰¹. Bellah articule anti-libéralisme et anticapitalisme et désigne le républicanisme comme une réponse à ‘l’individualisme radical’ et aux divisions de classes²⁰².

Le projet de société de McIntyre comme celui de Selznick rattachent au statut de membre de la communauté ou de citoyen du corps politique un ensemble d’obligations et de devoirs qui paraissent avoir priorité sur les droits individuels²⁰³. McIntyre ne va pas jusqu’à nier l’inaliénabilité du droit individuel mais maintient que les droits présupposent « l’existence de règles sociales établies [...] dans des périodes historiques particulières et sous des conditions sociales particulières ». Pour sa part, Selznick affirme que les droits ne définissent pas la communauté, ni ne donnent les raisons d’agir. En entrant dans la communauté académique, cite-t-il à titre d’illustration, on pense d’abord à ses obligations et non à ses droits. Toutefois, contrairement à ce que pense McIntyre, « une communauté basée sur les devoirs ... n’est pas insensible aux droits [...] et ne peut se passer de reconnaître les droits naturels ... sous-jacents à notre compréhension de ce qu’est une personne humaine », poursuit-il²⁰⁴. Elle est, selon Etzioni, une quête d’équilibre entre le droit individuel et la souscription à des valeurs partagées qui, tout en étant trans-historiques, sont capables de s’ajuster aux impératifs contemporains²⁰⁵.

Les communautariens représentent l’individu comme un être d’abord social, alors que le citoyen se décrit tantôt comme un membre de la grande communauté politique, tantôt comme un porteur d’identités sociales particulières dont la liberté ne réalise qu’à travers l’insertion à des formes de vie sociale particulières²⁰⁶. Ses comportements, ses visions (perceptions et représentations) du monde, son choix de vie, ainsi que sa capacité de penser et d’agir reflètent non seulement « la logique individuelle », mais aussi l’environnement social et culturel particulier qu’il connaît. Loin d’être incompatibles avec l’autonomie individuelle et avec la liberté décisionnelle, le maintien des liens culturels, la participation aux réseaux de sociabilité et le partage de certaines valeurs en

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² Bellah et al. *The Habit of Heart*, p. xxviii, 28-31, 286-290.

²⁰³ MacIntyre, *After Virtue*

²⁰⁴ Selznick, *The Moral Commonwealth*.

²⁰⁵ Etzioni, « The Community of Communities »; , « The Responsive Community »

²⁰⁶ Voir MacIntyre, *After Virtue*; Walzer, 1980 : 12-13

symbolisent les conditions préalables²⁰⁷. Cette tentative de transcender ce que les communautariens appellent la 'forme erronée de l'individualisme' – ou la forme qui, essentiellement fondée sur la notion du droit, fait primer le juste sur le bien – inscrit le citoyen autonome dans des réseaux culturels et communautaires²⁰⁸. Elle entend réinvestir l'idée de communauté et de participation civique dans la pensée sociale-politique, retisser les liens sociaux, ainsi que réintroduire la civilité, la moralité publique et la mutualité dans les nouvelles compréhensions de la société et de la citoyenneté²⁰⁹. Il implique de dépasser le « paradigme hostile et bipolaire » en vue d'établir un meilleur arrimage entre individu et communauté, droits et responsabilités, intérêt individuel et bien commun²¹⁰. Car « si nous sommes partiellement définis par les communautés que nous habitons, maintient Sandel, nous devons être aussi impliqués dans les objectifs communs qui caractérisent cette société ». Les droits émanant d'un ordre social juste sont corrélatifs aux obligations morales, que celles-ci soient de type négatif ou positif, croit aussi D. Phillips²¹¹.

La recherche d'une perspective globale ne peut non plus évacuer l'effort de certains auteurs d'empêcher que le statut de l'individu soit demeuré précaire dans la vision communautarienne, ni leur volonté expresse de militer contre les éventuelles implications collectivistes de leurs travaux²¹². La notion de « communauté responsive » ne traduit pas seulement le désir manifeste d'établir un meilleur équilibre entre droits individuels, besoins individuels et besoins communautaires²¹³. Pour Etzioni, il serait sociologiquement hérétique d'ignorer que chaque individu a des besoins qui ne peuvent être comblés par le simple fait d'être membre de la communauté. Walzer croit aussi que les 'significations partagées' constitutives de notre vie commune ne sauraient entièrement inhiber les facultés réflexives et la pensée de l'individu. Pour sa part, Taylor laisse entendre que c'est au travers de sa participation à la culture commune – donc de sa

²⁰⁷ Voir Mulhall et Swift, *Liberals and Communitarians*.

²⁰⁸ Tully, « The Agonic Freedom of Citizens »

²⁰⁹ Voir les contribution au Collectif publié sous la direction de Amitai Etzioni : *Rights and The Common Good : The Communitarian Perspective*, New York : St-Martin Press :

²¹⁰ Walzer, « Individus et communautés », Taylor, « Two Theories ». Etzioni, « The Responsive Community ».

²¹¹ D. Phillips, « Fundamental Rights ».

²¹² Voir les travaux de C. Taylor, A. Etzioni, M. Walzer

pleine intégration à la communauté – que l'individu se donne l'horizon de sens que nécessite la réalisation de ses aspirations légitimes à l'autonomie et à l'authenticité²¹⁴.

2.2.1. *Les critiques libérales*

N'empêche que plusieurs critiques analysent le communautarisme comme une menace pour les droits individuels et pour le caractère pluraliste et démocratique de l'Amérique. Brinkley lui reproche surtout de confondre la tendance individualiste conservatrice avec tout le libéralisme²¹⁵. La définition de la liberté trouvée chez les conservateurs, insiste-t-il, s'inspire moins du libéralisme comme tel que de l'idée de liberté économique que F. Hayek développe dans *Le chemin de la servitude*, l'idée que le pouvoir économique est « le moyen de tous nos fins ». La neutralité gouvernementale concerne, aux yeux des libéraux, les rapports aux valeurs et aux normes, alors qu'au regard des conservateurs elle s'applique d'abord au marché, aux institutions économiques et aux modalités de distribution de la richesse. Là où les premiers craignent l'irrationalité et l'immoralité de la 'masse', les seconds redoutent la tyrannie de l'État. Deuxièmement, il demeure incontestable que rien n'est plus central à la formation des États-Unis que l'idée de droit individuel. Même si celle-ci n'a pas été la seule force historique à modeler la vie publique américaine, entre autres, en raison de l'importance que les Puritains ont dès le début accordé à la vie en communauté, elle est ce qui a motivé des millions d'Européens à quitter leur pays d'origine pour venir en Amérique; ce qui a amené les révolutionnaires à rompre avec l'Angleterre pour créer une nouvelle nation. Placée au fondement de la Constitution et de la Déclaration des droits, elle symbolise, pendant plus de deux cents ans, le trait fondamental de l'expérience démocratique américaine²¹⁶. Norman et Kymlicka suggèrent que ce sont les communautariens qui pensent que les individus tombent dans l'anomie si l'État ne les ramène pas ensemble pour évaluer collectivement et poursuivre le bien²¹⁷,

²¹³ Etzioni, « What Community? »

²¹⁴ Taylor, *The Politics of Authenticity ; Grandeur et misère de la modernité*

²¹⁵ Brinkley, « Liberty, Community ».

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ Kymlicka, *Théories récentes sur la citoyenneté*.

D'autres perspectives libérales intègrent et contestent en même temps les critiques communautariennes. Dans *Political Liberalism*, Rawls reconnaît la difficulté de se libérer complètement des valeurs et des liens culturels mais maintient que cela ne doit pas pour autant aboutir au choix d'un système de valeurs dans la sphère publique. De l'avis de Ruol, cette ouverture indique « en effet la voie à une pensée de la responsabilité politique ancrée directement dans les préoccupations quotidiennes et les convictions personnelles des citoyens ... Le libéralisme politique est une tentative audacieuse de penser ensemble les deux exigences antinomiques que sont la fondation des principes du vivre-ensemble et le maintien de la coexistence de la vision du monde »²¹⁸. Toujours du point de vue de Ruol, au travers des notions de l'apprentissage sociale (*social apprenticeship*), du consensus (*overlapping consensus*) et de la raison publique (*public reason*), Rawls développe une sociologie des démocraties occidentales qui « relit les principes de justice comme équité à la lumière de la réalité factuelle du pluralisme des visions du monde »²¹⁹. Rawls prend acte non seulement de la coexistence d'individus rationnels aux intérêts divergents mais aussi de la pluralité de sens et de requêtes identitaires. Il semble que, renvoyant à la responsabilité du citoyen en tant qu'acteur politique, le libéralisme politique ne s'opposerait pas, en principe, à une politique formative qui se limite à cultiver les vertus nécessaires à la citoyenneté démocratique²²⁰. Cependant, fait à juste titre remarquer Dzimira, il ne demeure pas moins vrai qu'en dépit de ce déplacement, Rawls persiste à fonder l'origine de la société dans un principe de moralité. Son profond attachement au contractualisme et son rationalisme l'empêchent de voir les individus comme étant sociaux avant d'être moraux, et aussi d'ancrer « la genèse du sentiment moral » dans « le principe du lien social »²²¹.

En deuxième lieu, Galston développe une théorie des « vertus libérales » qui embrasse les différents niveaux organisationnel, politique et économique de la vie sociale. Alors que toute communauté politique implique généralement le courage, la loyauté et le respect de la loi, la société libérale requiert spécifiquement l'autonomie, la tolérance, le respect de

²¹⁸ Ruol, « Pour une responsabilité citoyenne », p. 170.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Moon, Book Review : *Democracy's Discontent*.

²²¹ Dzimira, « Une critique de la théorie de la justice de John Rawls ».

l'excellence et la valorisation du succès individuel²²². L'économie du marché dépend des vertus comme l'éthique du travail, le sens de la gratification et l'habilité à travailler dans un cadre préétabli et à s'ajuster aux conditions socio-économiques changeantes. Enfin, les vertus politiques sont le respect du droit d'autrui, le discernement, l'habilité à bien choisir ses représentants, la capacité de participer aux débats publics et de présenter des demandes respectueuses des exigences démocratiques et libérales. L'éducation civique est le premier moyen de renforcer les vertus libérales et d'offrir au citoyen les outils lui permettant d'être en contrôle de sa propre vie²²³. La tolérance n'équivaut pas à l'absence de jugement normatif sur les différentes manières de vivre ; elle traduit de préférence la profonde conviction que l'action sociale doit être redevable à l'éducation et à la persuasion plutôt qu'à la coercition²²⁴.

Les « vertus libérales » au fondement de la société démocratique n'obligent le citoyen ni à participer au fonctionnement de la communauté politique, ni à subordonner ses intérêts individuels au bien commun²²⁵. Elles ne traduisent, contrairement aux vertus républicaines, aucune prescription d'obligations civiles²²⁶. « La vertu civique, souligne Sinopoli, peut être formellement définie comme la disposition des citoyens à s'engager dans les activités qui soutiennent et maintiennent un ordre politique juste »²²⁷. Cette définition, qui ne privilégie aucun plan de justice pour le citoyen, se développe dans le but d'atténuer les oppositions faciles entre « l'individualisme possessif » et « le bien commun », entre le 'langage de vertu' républicain et le 'langage de droit' libéral. Elle laisse croire en la possibilité d'une conception plus riche de la communauté, sans que soit abandonné ce qu'il y a de mieux dans le libéralisme. L'État libéral ayant déjà offert les moyens de vivre ensemble avec nos différences, la reconsidération des principes qu'exigent les nouvelles possibilités sociales sera dictée et par le principe du respect de la personne et par l'impératif d'offrir à tous l'opportunité égale de participer au dialogue politique. Car ce serait une grande désintégration de la force morale et de la dignité

²²² Galston, « Liberal Virtues ».

²²³ Galston, « Civic Education ».

²²⁴ Galston, « Liberal Virtues » . p. 1281-1282.

²²⁵ *Ibid*, p. 1284

²²⁶ Macedo : *Liberal Virtues*, p. 4

²²⁷ Sinopoli, *The Foundations of American Citizenship*, p. 113.

humaine que d'obliger quelqu'un à se conformer à la conception du bien de la majorité²²⁸.

2.2.2. *Des modes d'appréhension différents de la réalité sociale*

Les débats entre le communautarisme et le libéralisme posent ainsi la question de savoir s'il faut reposer la formation sociale sur le droit individuel ou sur les responsabilités civiques, sur les intérêts individuels ou sur le bien commun. A en croire Sandel, les deux éthiques représentent davantage que deux systèmes idéologiques en confrontation; leurs différences s'avèrent incommensurables au niveau des enjeux quotidiens, des implications politico-pratiques et de l'interprétation de la réalité sociale. Par exemple, là où les tenants du libéralisme évoquent la dignité humaine et le respect de la personne pour justifier les mouvements des droits civils, les communautariens s'inclinent vers la reconnaissance des citoyens exclus comme membres à part entière de la communauté et participants égaux à la vie commune de la nation. Les tenants du libéralisme privilégieraient l'éducation publique dans l'espoir de faire des étudiants des citoyens autonomes capables de choisir leurs propres fins, les communautariens l'utiliseraient pour les aider à devenir de bons citoyens dont la participation aux délibérations publiques serait efficace. Plus généralement les tenants du libéralisme assimilent l'expansion des droits individuels et des *entitlements* au progrès politique, les communautariens sont troublés devant le dépouillement des petites associations locales de leur pouvoir décisionnel et du transfert de celui-ci vers des mécanismes compréhensifs d'autorité centralisée. Là où les libertaires défendent l'économie privée et les égalitaires le *welfare state*, les communautariens s'inquiètent de la concentration du pouvoir aux mains des grandes corporations et de la bureaucratie étatique, ainsi que de l'érosion des formes intermédiaires de communauté qui ont alimenté la vitalité de la vie publique américaine²²⁹. En plaçant la formation des préférences individuelles en dehors des forums de discussion politique, croit Sustain, le libéralisme se rend incapable d'œuvrer à la promotion du 'bien commun'. Au lieu de voir la distribution des ressources comme une affaire 'de disposition politique', il la subordonne à la préexistence du droit naturel à la

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Sandel « Introduction », p. 6-7.

propriété qui non seulement entrave l'extension de la délibération publique mais limite le processus de négociation à des groupes d'intérêts spécifiques.

La synthèse communautarienne ne se limite pas à contester 'l'individualisme excessif'²³⁰, ou l'idée de la démocratie axée sur les fins privées²³¹. Se voulant être une tentative de reconceptualisation des notions de 'personne autonome' et de 'citoyen libre', elle s'évertue à restaurer l'équilibre entre les droits individuels et les responsabilités sociales²³². Les thèses développées par Selznick indiquent clairement que le but premier ne consiste pas à faire ressortir les régularités institutionnelles ou à élaborer d'autres ensembles de procédures à la lumière desquelles doivent être gérés les conflits d'intérêts, mais à spécifier les types d'arrangements social, politique et économique requis pour satisfaire les besoins d'être humains moralement égaux²³³. La vertu s'est redéfinie comme une pratique se développant au cœur des liens organiques que le citoyen entretient au soi, à la communauté, à la société et à l'État²³⁴. La raison est réinterprétée en termes de compétence morale, et l'autonomie recouvre des dimensions phénoménologique, interprétative, sociologique, existentiel ou pragmatique²³⁵. La société la plus humaine, donc la plus ouverte et la plus démocratique, revient à être celle où existe l'équilibre entre les droits individuels et les besoins de la communauté²³⁶. Le régime de droits et de libertés le plus viable revient à être celui qui offre une protection sociologique au citoyen. En un mot, il importe de combattre « l'érosion des

²³⁰ Etzioni, « The Community in Age of Individualism ».

²³¹ Barber, *Strong Democracy*.

²³² Selznick, *The Moral Commonwealth*.

²³³ Cherchant à répondre aux différentes critiques portées contre le communautarisme, Selznick (1995, « Thinking about Community ») développe les dix thèses qui doivent permettre de mieux comprendre la communauté et le communautarisme: 1) la quête contemporaine de la communauté ne relève pas de la nostalgie du républicanisme mais procède du désir de surmonter les défis inhérents à la société moderne fragmentée, 2) il existe une diversité de modèles de communauté, 3) la communauté est un cadre d'activités plurielles et laisse de l'espace pour le choix autonome, 4) les personnes sont à la fois des individus et des membres de la société, 5) la communauté reconnaît la diversité mais refuse de l'absolutiser, 6) les majorités doivent être respectées aussi bien qu'être limitées, 7) le respect de la moralité conventionnelle et l'approbation de la moralité critique, 8) les droits et les principes ne sont pas abstraits et détachés de l'histoire, dans la mesure où les communautés créent le contexte dans lequel ces droits et ces principes puisent leurs significations 9) la communauté renforce la responsabilité à travers des stratégies intégratives de participation, de coopération et de réconciliation, 10) les communautés dépendent de vertus personnelles d'engagement et de la responsabilité collectives.

²³⁴ Selznick, *The Moral Commonwealth*.

²³⁵ *Ibid.*

infrastructures morales et sociologiques » en vue de munir l'individu, la communauté et la citoyenneté de l'expression extensive dont le prive le libéralisme »²³⁷.

3 . LE MODELE DE CITOYENNETE PLURALISTE

Les débats actuels sur le pluralisme social et culturel procèdent des malaises générés par le libéralisme national à prétention universelle et d'une volonté d'abandonner la conception unitaire de la citoyenneté comme base politique de la démocratie moderne. Phillips soutient que le processus d'homogénéisation de nations contemporaines constituées d'une mosaïque de visions et de cultures laisse supposer que seules certaines personnes se sentent membres à part entière de la communauté politique et peuvent s'identifier aux institutions en place²³⁸. Young fait aussi observer que les droits et les règles administratives qui ignorent les différences de race, de culture, de genre ou d'âge ont perpétué, au lieu de diminuer, l'oppression entre les groupes privilégiés et les groupes opprimés²³⁹. L'individualisme abstrait voulant que les gens participent à la vie publique à titre de personne, ou à titre de citoyen, et non pas en tant que membre d'un groupe, ne relève pas seulement du mythe, il est oppressif. Il sert, plus que toute autre chose, à marginaliser ceux qui diffèrent des normes dominantes²⁴⁰. La démocratie libérale implique certes l'égalité. Mais superposée à une société inégale elle permet à « certains gens d'être plus égaux que d'autres » au regard de Phillips, ou « à certains groupes d'être plus puissants que d'autres » au regard de Young²⁴¹. Selon les deux, le « faux universalisme » libéral n'a pas transcendé le particularisme, il repose au contraire sur l'exclusion de la différence, nommément de race et de sexe²⁴².

La nouvelle philosophie politique rompt avec le libéralisme classique pour célébrer les pratiques institutionnelles qui renforcent la diversité sociale et culturelle. La citoyenneté pluraliste devient, chez un large fragment de la gauche américaine, le point focal du

²³⁶ Etzioni, « The Community in Age of Individualism ».

²³⁷ Voir Sandel, *Liberalism and its Critique*, p. 5; Etzioni, « The Community in Age of Individualism ».

²³⁸ Phillips, *Democracy & Difference*,

²³⁹ Young, « Polity »

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ Phillips, *Democracy & Difference*; Young, « Polity », p. 257

²⁴² *Ibid.*

renouveau politique et de la reconceptualisation de l'individu. Se concevant selon la double allégeance politique et culturelle, elle reste étroitement connectée aux idées progressistes d'autonomie politique, d'égalité, de justice sociale et d'émancipation. Alors que la diversité sociale et culturelle se fait pleinement compatible avec le civisme politique, la majorité des perspectives théoriques accordent une profonde acception politique aux différences ethniques, culturelles ou sexuelles qui, en elles-mêmes, deviennent des terrains de luttes. Young et Phillips insistent que la nation américaine n'ayant jamais été pleinement inclusive, la meilleure façon de lutter contre l'exclusion des minoritaires consiste autant à renverser la fausse dichotomie entre l'universel et le particulier qu'à adopter un concept de citoyenneté hétérogène et différenciée²⁴³. En effet, ces débats largement informés par les critères d'identification de race, de sexe et d'origine ethnique redéfinissent la citoyenneté américaine comme une pratique, ou un ensemble de pratiques²⁴⁴. Loin de symboliser une « crise identitaire »²⁴⁵, ils s'offrent comme l'ultime effort des minoritaires en vue d'accéder au rêve américain de liberté et d'égalité mais surtout de préserver les acquis des mouvements civiques mis en danger par le délitement des référentiels d'inspiration marxiste et par l'entreprise du démantèlement du *welfare state* menée jusqu'ici avec succès par la contre-offensive néo-libérale et conservatrice.

Le pluralisme social et culturel échange le langage de l'universalisme contre celui de la « différence », dû à la conviction que les démocraties contemporaines sont forcées de se pencher sur la manière dont les divisions de genre, d'ethnie, de race, de religion affectent l'égalité politique²⁴⁶. Une société qui rend ces caractéristiques particulières significatives en termes de statut, de droits dont les gens peuvent jouir, de participation au pouvoir et d'accès aux ressources condamne l'analyse sociologique de l'égalité à se confronter au « dilemme de la différence »²⁴⁷. Minow affirme que la différence n'est pas toutefois une

²⁴³ Voir Phillips, *Engendering Democracy*, « Democracy and Difference »; Young, « Polity »; *Justice and the Politics of Difference*; « Together in Difference ».

²⁴⁴ Shotter, « Psychology and Citizenship », p. 130.

²⁴⁵ Lacorne, *La crise de l'identité américaine*.

²⁴⁶ Phillips, *Engendering Democracy*, « Democracy and Difference ».

²⁴⁷ Voir Minow, *Making All the Difference*.

qualité objective et intrinsèque rattachée à des membres de groupes particuliers²⁴⁸. Contrairement au point de vue légaliste, elle prend ses significations dans la perspective des groupes dominants et témoigne de la relation presque symbiotique entre le pouvoir et le savoir. Son sens courant dérive essentiellement du fait que les dominants ont occupé et occupent encore la position privilégiée d'identifier, de nommer, de *normer*, d'imposer et, enfin, de légitimer. Il importe alors de se demander ce qu'égalité de citoyenneté peut bien vouloir dire pour une personne qui dévie de la norme. Quel est son vrai sens quand les écoles et les institutions publiques catégorisent les gens par race, par sexe, par origine ethnique ou par langue maternelle? L'égalité de citoyenneté signifie-t-elle traiter tout le monde de la même façon, même quand traitement universel affecte les gens de manière différente? ²⁴⁹. La réponse à ces questions conduit sur les sentiers de l'anthropologie interprétative et de la philosophie juridique pragmatique. Tout en se distanciant de l'universalisme abstrait, Minow se méfie autant de la perception faisant du droit une illusion et une insuffisance que de celle laissant croire que ses formes existantes garantissent à tous les individus la liberté et l'autonomie. Resté ancré au concret du quotidien, le réalisme dialectique de Minow réinterprète la différence comme « une fonction des rapports sociaux » et des asymétries de pouvoir. Il construit le droit comme un mécanisme non seulement de gestion de ces rapports mais aussi de renégociation des frontières sociales et politiques²⁵⁰.

3.1 . La politique de reconnaissance

En privilégiant la compréhension relationnelle aussi bien que contextuelle de la différence, en accordant une grande place aux pratiques historiques d'inclusion et d'exclusion, la vision du pluralisme culturel entend, selon Young, instituer la possibilité et la nécessité d'un nouveau vivre-ensemble politique²⁵¹. Elle ouvre un espace de médiation entre l'individu désincarné du libéralisme et le tout socio-politique du communautarisme. Elle affirme de manière assez radicale que, dans une société plurielle, la citoyenneté formelle ne représente pas la condition d'égalité suffisante. Walzer

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 80.

²⁵¹ Young, « Together in Difference ».

maintient que, dans la mesure où l'on peut considérer que « la neutralité de l'État est souvent hypocrite et toujours incomplète » et que « certaines nationalités, unions sociales ou communautés culturelles risquent plus que d'autres »²⁵², l'inclusion des minorités nécessite surtout des pratiques d'inclusion. Elle passe non par l'ignorance des différences sociales et des particularités culturelles, mais par leur reconnaissance publique et politique²⁵³.

La version taylorienne de la « politique de reconnaissance » postule la reconsidération de la neutralité institutionnelle à partir d'une meilleure conciliation entre la protection de la liberté politique et la garantie de l'égalité des citoyens²⁵⁴. Elle « identifie la démocratie libérale à la fois avec la protection des droits universels et avec la reconnaissance publique des cultures particulières... », et rend les institutions compatibles « avec une forme d'universalisme qui range la culture et le contexte culturel propres à certains individus parmi les intérêts fondamentaux »²⁵⁵. C'est un idéal de dignité humaine qui, « orienté vers la protection des droits fondamentaux des individus » et vers la « reconnaissance des besoins spécifiques des individus comme membres de groupes culturels spécifiques », ancre l'égalité des citoyens dans la participation active des différentes communautés à la construction de la chose publique. Taylor suggère que la protection de la liberté individuelle et le traitement égal des citoyens exigent, dans les limites du respect des droits individuels, que l'État intervienne dans certains domaines - comme l'éducation et la protection sociale des citoyens - et non dans d'autres - comme la religion.²⁵⁶

Néanmoins, Fraser et Gordon jugent réductrice « la politique de reconnaissance »; elles lui reprochent, entre autres, d'interpréter la culture comme étant intrinsèquement positive et d'insister sur les différences culturelles sans questionner les rapports que celles-ci entretiennent avec les inégalités structurelles²⁵⁷. Selon Gordon, le langage culturel de la 'différence', de même que son versant politique de 'la diversité' n'aident pas à ouvrir

²⁵² Walzer, « Commentaire », p. 134-135.

²⁵³ Young, *Justice and the Politics of Difference*.

²⁵⁴ Taylor, *Multiculturalisme*.

²⁵⁵ Voir Gutman, « Introduction », p. 16.

²⁵⁶ Taylor, *Multiculturalisme*

²⁵⁷ Fraser 1997, « Penser la justice sociale »; Gordon, « The Trouble with Difference ».

l'analyse multiculturelle sur la complexité sociale. Les courants théoriques, en particulier le féminisme culturel, opèrent avec 'la nouvelle gauche' une rupture qui met en danger de voir les notions de 'différence' et de 'diversité' – couvrant les catégories de sexe, de race ou d'ethnie – se substituer à des concepts critiques tels inégalité, privilège, contradiction, conflit d'intérêt, racisme, oppression, ou subordination²⁵⁸. En outre, la célébration non critique de la diversité tient peu compte des fonctions légitimantes du concept de pluralisme qui, au niveau politique, traduit une manière de distinguer la démocratie du totalitarisme et repose sur l'argument que les groupes d'intérêts et les autres associations sont nécessaires pour contrôler le pouvoir abusif de l'État. Au niveau idéologique, il a incarné le principal système de légitimation de l'anticommunisme américain. En s'appuyant sur Marcuse et C. W. Mills, Gordon décrit le pluralisme comme une manière de cacher les rapports de pouvoir à travers la fiction de l'égalité formelle, précisément dans des sociétés où l'égalité substantive n'existe pas. La « mise en orbite » d'une série d'identités sans liens produit l'effet pervers d'exiger le respect des frontières identitaires plutôt que de promouvoir la démocratie et d'étendre la vision du monde des individus²⁵⁹. Elle prescrit comme solution au racisme et à l'inégalité de traitement le respect, la reconnaissance et la rééducation individuelle plutôt que le changement des structures sociales²⁶⁰. Le langage de la différence éloigne des relations de pouvoir donnant naissance au genre, à la race, à la classe et aux indices d'inégalité et d'aliénation²⁶¹.

Pour sa part, Fraser affirme qu'en étant d'abord intéressée à la sphère culturelle, « la politique de reconnaissance des identités » formulée par Taylor et par Young semble se donner des objectifs contradictoires à ceux de « la politique de redistribution »²⁶². Or, étant donné que les inégalités de citoyenneté se manifestent sur le front à la fois politique, économique et culturel, le multiculturalisme ne peut se passer de concilier le besoin de démocratisation à la quête d'égalité et de justice sociales prise dans le double sens de reconnaissance des identités particulières et de redistribution des ressources. La polarisation conceptuelle entre l'axe de la reconnaissance et l'axe de la redistribution ne

²⁵⁸ Gordon, « The Trouble with Difference » p. 41.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 46.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² Fraser, « Penser la justice sociale », p. 24

déforme pas seulement la réalité, elle s'avère politiquement non efficace. Elle conduit à une essentialisation de la différence qui empêche la formation de nouvelles alliances stratégiques entre les groupes²⁶³. Aussi la reconnaissance publique des identités et des différences portées par les groupes minoritaires engage-t-elle un principe d'égalité devant non seulement favoriser le développement d'une attitude tolérante vis-à-vis de ce qui est différent mais aussi répondre à l'impératif d'une meilleure redistribution de la richesse collective²⁶⁴. Comme l'égalité multiculturelle implique que les groupes, non les cultures, soient égaux, la justice sociale, et plus spécifiquement la justice raciale, doivent être perçues comme la raison même des multiples itérations entre l'universel et le particulier²⁶⁵.

3.2. *Le dualisme égalité-différence*

Le féminisme contemporain est encore traversé par le dualisme égalité-différence qui, selon Fraser, s'est construit en trois grandes phases²⁶⁶. La première phase, qui va de 1960 à 1980, a été dominée par une quête d'égalité sociale et politique axée sur l'élimination des différences associées au genre²⁶⁷. Selon cette perspective, insister sur les différences entre homme et femme ne reviendrait pas uniquement à renforcer l'exclusion des femmes des sphères d'activité qui leur permettraient de se réaliser pleinement, – entre autres, de la participation politique, de l'éducation et de l'emploi –, ce serait aussi continuer à les priver de «biens sociaux» tels que le revenu, la propriété, la santé, l'autonomie, le respect, l'intégrité physique et spirituelle²⁶⁸. En dépit de leurs divergences idéologiques, les féministes libérales et celles de la nouvelle gauche partagent la vision que l'équité entre les sexes requiert la réduction des différences, qui sont d'abord perçues comme la résultante de la domination masculine et des inégalités structurelles engendrées par une société américaine de nature sexiste.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ Galeotti, « Tolérance et justice sociale ».

²⁶⁵ Voir Blum, « Recognition, Value and Equality ».; Paul, Miller Jr. et Paul, *Cultural Pluralism*

²⁶⁶ Fraser, «Multiculturalism».

²⁶⁷ Toupin, «Une histoire du féminisme».

²⁶⁸ Fraser, «Multiculturalism»

Pour Fraser, la seconde phase qui a débuté aux environs des années 1980 est surtout caractérisée par l'émergence d'une éthique de la différence que parvient à imposer ce qu'on appelle le «féminisme culturel». Partant des expériences vécues des femmes, le féminisme culturel répudie l'individualisme abstrait rencontré au cœur de la théorie politique libérale pour insister sur les contextes sociaux, sur les rapports de pouvoir et sur l'idée de la spécificité culturelle féminine²⁶⁹. Les féministes culturelles, poursuit Silvers, ne se contentent pas de contester l'idéologie égalitaire; elles la décrivent comme étant à la fois «assimilationniste» et «répressive»; elles maintiennent qu'elle ne peut servir qu'à intégrer les femmes dans des structures institutionnelles créées par et pour les hommes²⁷⁰. Elles resituent l'idée de la différence au cœur de la réalité sociale et lui donnent des dimensions relationnelles redevables des rapports de sexe.

La troisième phase, qui s'est manifestée au début des années 1990, se veut surtout un travail de déconstruction de la différence et du pluralisme, ainsi que de prise en considération de la diversité des expériences de vie des femmes²⁷¹. Des théoriciennes – qui s'identifient tantôt comme postmodernistes, tantôt comme poststructuralistes, tantôt comme multiculturelles – articulent l'idée de la différence et de l'égalité à des concepts alternatifs tels l'exclusion, la justice sociale et les pratiques de citoyenneté. Elles se donnent pour tâche de proposer une compréhension critique de la société contemporaine à partir d'un cadre d'analyse politique revalorisant, au même titre que la 'raison', la subjectivité, l'expérience et le sens commun²⁷². Ce travail de «désessentialisation», au cours duquel le «sujet féminin» est représenté comme étant à la fois un processus et un critère de catégorisation admet l'existence d'une multiplicité d'identités féminines perçues en termes de classe, de race, d'origine ethnique, de générations et d'orientation sexuelle²⁷³. Selon McRobbie, la force du féminisme des années 1990 repose dans sa capacité de générer des discours alternatifs, de renégocier les frontières sociales, mais surtout de concilier les enjeux qui traversent les principales tendances du mouvement féministe. Sa valeur politique réside dans cette volonté de transcender le dualisme

²⁶⁹ Nelson, «Resistance and Insurrection».

²⁷⁰ Silvers, «Reconciling Equality to Difference».

²⁷¹ Fraser, «Multiculturalism»; voir aussi Scott, «Deconstructing».

²⁷² McRobbie, «Feminism».

égalité-différence et de proposer des modèles de politique publique préoccupée autant par le pluralisme que par la problématique d'inclusion et d'exclusion.²⁷⁴

Les tenants de l'idéologie de l'égalité et ceux de l'éthique de la différence proposent deux cadres d'interprétation du droit des femmes. Alors que les premiers insistent sur la participation politique et sur la redistribution des biens sociaux, les seconds privilégient la revalorisation de la féminité²⁷⁵. Toutefois, soutient Dean, ce débat qui est d'abord idéologique a transformé les différences politiques en des différences d'identité et les divergences sur les enjeux sociaux en des divergences sur l'identité de la femme. Pis encore, il a empêché les groupes féministes d'atteindre les objectifs qui ne sont pas nécessairement exprimés en termes d'identité et de différence, en particulier ceux rattachés aux luttes contre la pauvreté et contre la dépendance du *welfare*²⁷⁶. Toupin maintient également que le débat fait écran à la réalité quotidienne et masque les inégalités de classe, de race et d'origine ethnique²⁷⁷. Pour ce deuxième auteur, il ne saurait s'agir de choisir entre l'égalité et la différence mais de les dépasser en vue de promouvoir l'inclusion²⁷⁸. Il importe de mener «une entreprise de reconceptualisation des oppositions» qui permettra de «rendre le concept de différence étanche à toute essentialisation», d'«arrêter à signifier par égalité être comme l'homme» et, enfin, de «substituer à la pensée fixiste des dichotomies et des polarités, une pensée plus dynamique, comprenant la simultanée des oppressions»²⁷⁹. Il faut donner à la notion de différence la connotation de «différenciation», dans le sens de signifier «qu'une action sociale, précisément un rapport de pouvoir, s'est [historiquement] instaurée pour marquer une catégorie d'êtres humains du sceau de la différence»²⁸⁰.

²⁷³ Braidotti, 1992

²⁷⁴ McRobbie, «Feminism».

²⁷⁵ Fraser, «Multiculturalism».

²⁷⁶ Dean, «The Reflective Solidarity».

²⁷⁷ Toupin, « Une histoire du féminisme».

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.* p. 42.

²⁸⁰ *Ibid.* p. 41.

De manière générale, les auteurs féministes sont nombreux à rejeter les relations dichotomiques entre l'égalité et la différence²⁸¹. R. Lister maintient qu'opposer l'égalité à la différence déforme les relations de domination, oblitère les rapports de pouvoir et les inégalités de genre et, enfin, distord les rationalités à l'œuvre derrière les choix politiques²⁸². L'égalité et la différence ne sont pas incompatibles; elles le deviennent seulement lorsqu'on rend équivalentes égalité et uniformité. Alors, poursuit Lister, les dichotomies ne sont pas inhérentes aux concepts *per se*, mais à leur représentation en tant que contraires et opposées; elles proviennent d'une fausse interprétation conceptuelle, logique et politique²⁸³. Lorsqu'il s'agit de la poursuite du droit égal pour les femmes, Scott ne voit pas non plus l'égalité et la différence comme étant mutuellement exclusives²⁸⁴. Au contraire, les deux font partie de l'appareil conceptuel à la lumière duquel les féministes sont parvenues à remettre en question les arrangements politiques existants, à instituer de nouveaux rapports entre l'individu et l'État et à défendre les enjeux des droits sociaux, du pluralisme et de la citoyenneté égale. La résolution du dilemme égalité-différence semble plutôt nécessiter une approche permettant d'exposer les multiples facettes de la problématique d'inclusion et d'exclusion, de même que de dépasser les oppositions binaires entre les deux²⁸⁵. Enfin, Moore qui aborde le problème de la reconnaissance des différences à la lumière des principes de justice sociale et de citoyenneté conclut que le défi pour le nouveau millénaire consiste à éviter d'être submergé par la différence au détriment des idéaux ayant la capacité de rejoindre et de mobiliser les femmes de tous les horizons²⁸⁶.

3.2.1 Le féminisme contemporain : une entreprise de reconstruction de l'idée de citoyenneté

Nombreuses sont les analystes féministes cherchant à redéfinir les concepts se trouvant au fondement de la pensée politique moderne – citons, entre autres, l'autonomie,

²⁸¹ Lister, «Dialectics»; Scott, «Deconstructing»; Moore, «Difference and Recognition».

²⁸² Lister, «Dialectics».

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ Scott, «Deconstructing».

²⁸⁵ Scott, «Deconstructing Equality».

²⁸⁶ Moore, «Difference and Recognition».

l'indépendance, le consentement volontaire, la liberté, le droit, la justice, l'égalité et la citoyenneté²⁸⁷. Depuis la parution de *The Dialectic of Sex* de S. Firestone, plusieurs d'entre elles ont procédé à l'examen systématique de l'exclusion historique des femmes de la pleine citoyenneté²⁸⁸. Elles ont, pendant les trente dernières années, démontré que la pensée politique moderne a une histoire qui masque les rapports de pouvoir et transmet une vision de l'humanité se voulant exclusiviste en termes de classe, de race et de genre²⁸⁹. Young affirme que l'égalité formelle n'ayant pas résulté en l'égalité substantive pour tous, les membres des groupes opprimés et marginalisés restent sous-représentés dans la pensée politique²⁹⁰. Pour Kiss, Fraser et Gordon, l'articulation des idées de droit et de citoyenneté à celles d'autonomie et d'indépendance a été établie de manière à empêcher les femmes d'exercer une quelconque influence sur le fonctionnement de la société²⁹¹. Les analystes ont critiqué principalement les notions d'universalité et de neutralité dont la conception légitime, à leurs yeux, l'exclusion pratique des minorités en général et des femmes en particulier du domaine de la citoyenneté et subordonne les identités particulières et tout autre lien spécifique – de sexe, de race et de classe – au référent national²⁹².

Le travail de déconstruction de la citoyenneté est doublé d'un volet de reconstruction visant le développement d'un nouveau paradigme et le renouvellement du système démocratique. D'une part, le rejet de la vision homogénéisante de l'État, de la communauté et du citoyen s'accompagne de la reconceptualisation des frontières entre le public et le privé²⁹³. D'autre part, la question de la différence est replacée dans une dynamique de droit et de pouvoir. On ne peut, soutiennent plusieurs, réaliser l'égalité de citoyenneté et l'inclusion démocratique sans tenir compte de la manière dont l'accès différentiel au pouvoir se manifeste tant dans la sphère publique que dans les sphères

²⁸⁷ Voir Narayan et Shanley, «Introduction».

²⁸⁸ Voir le collectif publié sous la direction de Hirschman et Di Stefano : *Revisioning the Political*.

²⁸⁹ Hirschman et Di Stefano, «Introduction».

²⁹⁰ Young, «Polity».

²⁹¹ Kiss, «Alchemy»; Fraser et Gordon, «Decoding 'Dependency'».

²⁹² Voir Jones, «Citizenship in Feminism».

²⁹³ Voir Crowley, Lewis, Werbner et Yuval-Davis, «Citizenship».

privées²⁹⁴. Pour leur part, Correa et Petchesky insistent sur l'importance du droit, maintenant qu'il faut non pas abandonner le discours des droits mais le réélaborer de telle sorte que soient prises en considération les différences de classe, de sexe et de race, et que soient reconnus les besoins sociaux spécifiques²⁹⁵. La question des droits de citoyenneté, fait aussi remarquer Yeatman, doit être abordée de manière relationnelle et dialectique et insérée dans les processus de prise de décision²⁹⁶. Elle doit répondre au double exigence de prendre en considération les situations spécifiques des groupes désavantagés, d'affirmer et d'accommoder la diversité et la différence. Au yeux de Young, un discours sur la citoyenneté qui ignore la différence ne fait que renforcer la domination des groupes majoritaires et la marginalisation des groupes opprimés. La démocratie représentative doit considérer les gens non comme des individus isolés, mais comme appartenant à de groupes sociaux différents²⁹⁷.

Face à la difficulté de choisir entre l'exigence d'universalité basée sur le principe d'égalité avec l'homme et la revendication des particularités basées sur la revalorisation des différences, d'autres théoriciennes font de la participation le concept à partir duquel se recréent les principes de représentation politique et d'organisation sociale. Narayan octroie à la citoyenneté le sens de participation active dans la vie de la société²⁹⁸. Elle maintient que la vision féministe de représentation égale et de citoyenneté substantive ne peut se limiter à la seule promotion de la participation politique, elle concerne en tout premier lieu l'accès égal aux ressources et aux institutions publiques. Comme le droit peut être compris comme un moyen de minimiser la vulnérabilité des individus et de préserver leur dignité, les préoccupations féministes transcendent le domaine politique pour englober des enjeux tels que l'éducation, la prise en charge des enfants, la réduction des disparités économiques entre le sexes et l'égal accès en emploi²⁹⁹.

²⁹⁴ Yuval-Davis, «Women, Citizenship and Difference».

²⁹⁵ Correa et Petchesky, «Reproductive and social rights».

²⁹⁶ Yeatman, *Post-modern Revisionings*.

²⁹⁷ Young, «Polity»; *Justice and the Politics*.

²⁹⁸ Narayan, 1997, «Towards a Feminist Vision».

²⁹⁹ *Ibid.*

Cherchant également à enrichir le thème de la différence – englobant ici le genre, la classe, la race, l'origine ethnique, la nationalité et l'orientation sexuelle – d'une signification allant au-delà de la politique d'identité, Savarsy et Siim élaborent un modèle de citoyenneté pluraliste qu'elles recouvrent de quatre grandes acceptions³⁰⁰. Premièrement, la notion de citoyenneté pluraliste implique la reconnaissance que les femmes participent déjà à un large éventail de sphères publiques et privées : voisinages, marché du travail, institutions étatiques, églises, système privé du *welfare*, organisations communautaires et mouvements sociaux. Parce que la vie publique des femmes fait interagir le social et le politique, la compréhension du concept de citoyenneté ne peut se limiter à la participation aux institutions formelles ou être associée à une vision restreinte. L'accent doit être mis de préférence sur la manière dont sont connectées les différentes arènes de participation, comme les tensions entre les mouvements sociaux et la bureaucratie s'avèrent créatrices et cruciales pour l'institutionnalisation des valeurs féministes dans l'État³⁰¹.

Savarsy et Siim maintiennent, en deuxième lieu, qu'une pluralité d'identités, d'intérêts, et d'idéologies traverse la catégorie «femme»³⁰². Aussi les pratiques de citoyenneté pluraliste doivent faciliter la construction de «passerelles» entre ces grands points de repère. Toujours selon ces deux auteurs, les femmes assument individuellement plusieurs identités, chacune développe des pratiques de citoyenneté en combinant des rôles publics qui tantôt s'harmonisent, tantôt se superposent, tantôt se contredisent. Comme la participation politique des citoyens s'effectue aux niveaux local, régional, étatique et national, il importe d'explorer comment l'identité, l'intérêt et l'idéologie peuvent interagir pour donner lieu à une politique complexe de participation à la citoyenneté et à la démocratie. Néanmoins, Savarsy et Siim croient nécessaire de distinguer la version

³⁰⁰ Savarsy et Siim, «Gender, Transitions to Democracy, and Citizenship». Selon les deux auteurs, cette compréhension large de la différence permet autant d'aller au-delà la politique d'identité que de soutenir que l'idéologie et la défense des intérêts restent les moteurs de la mobilisation et de la participation politiques.

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² À cet effet, N. Yuval-Davis fait remarquer que la question de la citoyenneté de la femme ne doit pas être analysée seulement en contraste à celle de l'homme, mais aussi en rapport avec les appartenances des femmes aux groupes majoritaires et aux groupes minoritaires, avec leur ethnicité, leur origine sociale et leur lieu de résidence (N. Yuval-Davis, 1997, «Women, Citizenship and Difference»).

féministe de la citoyenneté pluraliste de la politique américaine des groupes d'intérêt. D'après elles, la force et l'originalité de la citoyenneté pluraliste demeurent dans le fait que l'idée de la différence soit utilisée pour analyser les asymétries de pouvoir faisant obstacle à l'adoption d'une politique inclusive de la diversité, et comme le moyen de revendiquer une voix pour ceux qui sont habituellement sous-représentés ou exclus des processus de prise de décision. Ayant pour visée de faciliter la participation démocratique, la notion de citoyenneté pluraliste récuse la fragmentation; lui est sous-jacente une culture démocratique à la lumière de laquelle la mise en place des «passerelles» entre les différences devient la condition *sine qua non* d'une conception radicale et pluraliste du bien commun³⁰³. Il s'agit non seulement d'accommoder la diversité et les niveaux de participation, mais aussi de remodeler la démocratie comme principe et pratique devant faciliter l'incorporation des femmes à la pleine citoyenneté³⁰⁴.

Le travail de déconstruction et de reconstruction de l'idée de citoyenneté semble – et là, je m'inspire des essais publiés dans le collectif *Reconstructing Political Theory* – avoir un aspect dual³⁰⁵. D'un côté, il y a l'engagement à contester la théorie politique dominante dans des sphères où l'implication des femmes est négligée. De l'autre, les théoriciennes tâchent de maintenir, les unes vis-à-vis des autres, une position critique quant aux concepts développés pour mieux servir les intérêts des femmes³⁰⁶. Par exemple, Ackelsberg et Shanley font observer qu'aujourd'hui, la distinction entre le public et le privé est repensée en des termes hautement politisés³⁰⁷. Non seulement les frontières entre les deux apparaissent comme des construits politiques, juridiques et sociaux, mais on considère que les déterminations de ce qui est public et privé sont affectées par des critères de sexe, de race, de classe et d'orientation sexuelle. Savarsy et Siim maintiennent que, pris dans une perspective féministe, le terme «accès» requiert l'expansion des droits formels, la multiplication des espaces de participation et la

³⁰³ Savarsy et Siim, «Gender, Transitions to Democracy, and Citizenship». Voir aussi Yuval-Davis, «Women, Citizenship and Difference».

³⁰⁴ Savarsy et Siim, «Gender, Transitions to Democracy, and Citizenship».

³⁰⁵ Voir Narayan et Shanley (eds) : *Reconstructing Political Theory*.

³⁰⁶ Narayan et Shanley, «Introduction».

³⁰⁷ Ackelsberg et Shanley, «Privacy, Publicity, and Power».

contestation des asymétries de pouvoir, en un mot, *l'empowerment* des femmes³⁰⁸. Aussi s'agit-il autant de critiquer l'évolution des concepts traditionnels que de prendre en considération «les phénomènes rattachés au monde réel»; l'intention est de reconstruire une théorie de la citoyenneté qui réponde aux intérêts des femmes, de leurs inquiétudes et à leurs problèmes³⁰⁹.

Généralement, les analystes politiques féministes ont entrepris la difficile tâche d'élaborer des perspectives épistémologiques différentes, de proposer des cadres ontologiques alternatifs et d'induire dans la compréhension de la citoyenneté un ensemble d'expériences de vie des femmes et de valeurs féministes jugées aptes à instituer une nouvelle vision politique³¹⁰. Si l'on en croit Narayan et Shanley, accroître la représentation politique des groupes, protéger les droits civils et politiques de tous les membres de la communauté et créer des structures démocratiques axées sur la participation constituent les composantes importantes du programme féministe d'accès à la pleine citoyenneté³¹¹. Le processus de théorisation et de systématisation au cours duquel les expériences de vie des femmes et leur exclusion historique sont érigés en éléments paradigmatiques n'entraîne pas seulement l'élargissement du champ de la politique. Elle implique que l'idée de citoyenneté américaine soit fondée de manière différente, qu'elle soit reconstruite comme étant à la fois un statut et un ensemble de pratiques se situant à des niveaux sociaux différents³¹². On tente de reconstruire la citoyenneté comme un système de médiation à dimensions multiples³¹³.

3.3. La perspective des droits minoritaires

Le pluralisme social et culturel accorde un intérêt majeur à la question de «la représentation égale de tous», perçue non seulement comme une manière de repenser les rapports entre l'État, l'individu et les groupes d'appartenance mais aussi de fonder conceptuellement les exigences d'une plus grande démocratisation économique, sociale

³⁰⁸ Savarsy et Siim, «Gender, Transitions to Democracy, and Citizenship».

³⁰⁹ Narayan et Shanley, «Introduction».

³¹⁰ Voir Hirschman et Di Stefano (eds) : *Revisioning the Political*; Pettus, «Ecofeminist Citizenship».

³¹¹ Narayan et Shanley, «Introduction».

³¹² Jones, «Citizenship in Feminism»; Voir Lister, «Dialectics».

et politique. Il s'agit d'élaborer des mécanismes institutionnels ouverts à la diversité socio-culturelle et d'intégrer dans l'idée de citoyenneté américaine la notion de 'droits minoritaires'. Poursuivant ce sillon, Young met en rapport les identités collectives et les diverses formes d'oppression, elle fait du « groupe social » l'unité de base de la société démocratique³¹⁴. L'oppression ne se décrit pas sous la seule forme de domination manifeste ou de déséquilibre de pouvoir politique. A la fois structurelle et symbolique, elle se perpétue dans les hypothèses sous-jacentes aux règles institutionnelles et à travers les conséquences de suivre collectivement ces règles³¹⁵. De cette manière, le dépassement de ces inconvénients historiques et la réponse aux situations particulières ainsi engendrées implique que soient octroyés aux « groupes sociaux opprimés » non seulement des droits de citoyenneté universels mais aussi divers droits spécifiques. Il est nécessaire, poursuit Young, que les minoritaires soient représentés dans les différents sites du pouvoir et de prise de décision de manière à ce que soient pris en considération leurs intérêts, leurs expériences et leurs points de vue³¹⁶.

Kymlicka pousse la logique de droits minoritaires spécifiques jusqu'à la rendre compatible avec l'engagement libéral à l'autonomie individuelle et avec l'idéal de traiter tous les citoyens comme des détenteurs de droits égaux³¹⁷. Il suggère que soient refondées les institutions politiques, légales, sociales et économiques en vue d'octroyer aux minorités culturelles le droit à l'auto-détermination, les droits polyethniques et le droit à la représentation politique³¹⁸. Ces droits qui ont pour visée de promouvoir

³¹³ Yuval-Davis, «Women, Citizenship and Difference».

³¹⁴ Young (*Justice and the Politics of Difference*) identifie ces cinq facettes de l'oppression : l'exploitation, la marginalisation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel et la violence (p. 40). Les groupes qui en sont le plus victimes aux Etats-Unis seraient les femmes, les Noirs, les Hispaniques, les Amérindiens, les homosexuels, les personnes handicapées, et les personnes pauvres (p. 7)

³¹⁵ *Ibid*, p. 41.

³¹⁶ *Ibid*.

³¹⁷ Kymlicka *Liberalism, Community ; Multicultural Citizenship*.

³¹⁸ Kymlicka, *Multicultural Citizenship*. Quoique axé sur le « choix » et « l'autonomie individuelle », ce modèle de justice multiculturelle fait la distinction entre les minorités nationales qui sont des communautés historiques jouissant souvent de la *complétude institutionnelle* et les minorités ethniques au sein desquelles se réunissent des personnes immigrées avec des origines culturelles similaires. Les droits à l'auto-détermination habiliteront les minorités nationales à gouverner leur propres affaires sur leur propre territoire. Destinés à redresser les injustices du passé et du présent, leur fonction principale est la reconnaissance et le maintien du caractère distinct de ce type de minorité. Les droits polyethniques donnent reconnaissance spéciale aux minorités culturelles en vue de compenser les

l'intégration de ces minorités à une société plus large seront secondés de deux types de protection : les protections externes qui serviront à réduire la vulnérabilité des membres minoritaires face aux décisions sociétales plus larges et les protections internes qui se dessineront comme des mécanismes permettant de limiter la liberté des membres du groupe en vue de promouvoir des buts collectifs. Critiquant l'idée libérale que les institutions étatiques doivent être culturellement neutres, Kymlicka semble, à l'instar de Young, retenir la formule de *citoyenneté différenciée* comme le moyen d'amener les démocraties libérales à réaliser leur promesse ou leur engagement à la liberté et à l'égalité. Il tient principalement aux droits minoritaires de renforcer les droits humains et d'atténuer les inégalités auxquelles la doctrine de droits individuels n'apporte aucune réponse³¹⁹

Selon les critiques de Forst, ces efforts qui sont louables sont toutefois insuffisants³²⁰. En dépit de la centration sur les notions libérales de « choix » et « d'autonomie individuelle », la théorie de justice multiculturelle de Kymlicka réfère à un cadre normatif requérant aux citoyens minoritaires d'accepter les définitions des valeurs et des normes se trouvant à la base structurelle de l'État³²¹. Pour sa part, Carens juge restrictive la notion de droits polyethniques et propose en remplacement le concept de « droits de reconnaissance » qui, à ses yeux, se révélerait plus approprié à la réalité multiculturelle et plus apte à apporter aux minorités le soutien nécessaire au développement de leur identité particulière et à la revalorisation de leurs pratiques culturelles, ainsi que la justification de leurs luttes contre la discrimination systémique³²². Enfin, Young trouve injustifiée la

désavantages qu'elles auraient en termes de participation politique et d'opportunités économiques dans la société en général. Les droits de représentation, pour leur part, sont destinées à réduire les tensions entre les groupes majoritaires et les groupes minoritaires en leur accordant un plus grand accès aux biens primaires comme le revenu, la richesse, les opportunités et le pouvoir. Le droit de représentation pour les minorités nationales est un corollaire du droit à l'auto-détermination, tandis que pour les groupes ethniques, elle se veut un mécanisme de redressement des désavantages politiques dans les processus de prise de décision au sein de la société. Contrairement aux minorités nationales, on s'attend à ce que les groupes ethniques immigrés intègrent la culture sociétale, apprennent la langue du pays et fonctionnent dans le cadre des institutions sociales francophones ou anglophones existantes. Leurs revendications peuvent être satisfaites par une meilleure intégration ou un plus grand accès à la culture de la société d'accueil.

³¹⁹ Kymlicka, « The Good, The Bad, and the Intolerable ».

³²⁰ Forst, « Foundations of a Theory of Multicultural Justice ».

³²¹ *Ibid.*

³²² Carens, « Liberalism and Culture ».

distinction entre minorités nationales et minorités ethniques et considère qu'elle répond mieux aux exigences d'une société « duale » qu'à celles d'une société plurielle³²³. Car, maintient-elle, les membres des minorités ethniques doivent avoir leur spécificité culturelle respectée pour se sentir inclus dans la culture sociétale. La cause de la citoyenneté multiculturelle aurait été mieux servie si Kymlicka avait inscrit les droits spécifiques dans un continuum multiculturel plutôt que dans un modèle dichotomique de différences de groupes.

L'on peut finalement maintenir que la distinction entre ce que Kymlicka désigne lui-même comme la « diversité multinationale » et la « diversité polyethnique »³²⁴ ne se justifie pas au niveau sociologique, là où la compréhension du concept de minorité réfère généralement à la position de moindre droit, de moindre pouvoir et de moindre accès aux ressources collectives dans une structure sociale hiérarchisée. A titre d'illustration, Frederickson soutient que ce champ conceptuel ne s'applique pas au problème spécifique des Afro-américains qui ne sont ni une minorité nationale, ni un groupe issu de l'immigration volontaire³²⁵. Ces derniers ont toujours eu un statut qui oscille entre celui des Intouchables de l'Inde et celui d'une autre minorité à inclure dans l'Amérique plurielle. La politique multiculturelle qui les traite comme toute autre minorité désavantagée est peu susceptible de leur apporter la justice, l'égalité et la pleine citoyenneté. Car, pour réparer les dommages de presque quatre siècles d'esclavage, de discrimination, de ségrégation et de violence, il faut aller au-delà de la tolérance des différences, vers le terrain élevé de la démocratie interracial et multiculturelle³²⁶.

En dépit des critiques, il revient à Kymlicka le mérite de dépasser le paradigme ethniciste pour proposer une théorie des droits culturels et collectifs pouvant conduire à la reconceptualisation des notions libérales de citoyenneté et d'autonomie politique³²⁷. L'auteur a su réintégrer dans le cadre de la pensée libérale toute une série d'enjeux se trouvant au cœur même du multiculturalisme: droits culturels, droits à des représentations

³²³ Young, « A Multicultural Continuum »

³²⁴ Voir Kymlicka, « Social Unity ».

³²⁵ Frederickson, « Mosaics and Melting Pots ».

³²⁶ *Ibid*, p. 42.

³²⁷ Voir Dodds, « Citizenship, Justice ».

spéciales et autonomie politique des groupes minoritaires. Il tente non seulement d'établir un meilleur équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs mais aussi de justifier la mise en place de mécanismes institutionnels capables de respecter les différences culturelles³²⁸. Comment instituer une justice de groupe dans une société habituée à penser en termes individuels, se demande toutefois Glazer³²⁹? Les Etats-Unis se sont toujours représentés comme une société avec une identité commune basée sur des idéaux communs, une société dans laquelle les affiliations aux groupes sont respectées comme des choix privés et individuels et dans laquelle la prise en compte des identités particulières est strictement interdite dans les sphères d'activité publique. Se déplacer vers le droit collectif en vue de compenser et de réparer les exclusions historiques ne changerait-il pas la face de cette Amérique qui œuvre depuis ces dernières années à réduire les écarts entre les majoritaires et les minoritaires, particulièrement en ce qui concerne l'éducation, le revenu et la représentation politique? Ne menace-t-il pas d'affaiblir les revendications du citoyen à être considéré seulement comme un individu, sans égard à la race, à la couleur de la peau et à l'origine? Tushnet répond à ce questionnement que plusieurs dimensions du droit individuel restent incompréhensibles sans leur mise en correspondance avec le concept de droit collectif. Par exemple, personne ne peut, sans une référence collective, faire sens du droit de ne pas être discriminé³³⁰. Autant aux droits collectifs qu'aux droits individuels sont rattachés des problèmes dont la solution n'est ni de l'ordre analytique ni de l'ordre principiel, mais de l'ordre politique.

3.4 Le multiculturalisme : fragmentation ou minimisation des risques?

Les perspectives qui tentent de réconcilier le libéralisme avec le pluralisme culturel sont perçues, par plusieurs auteurs, comme étant 'déviantes' par rapport à la pensée libérale orthodoxe³³¹. Higham maintient que le multiculturalisme est une entreprise pratique justifiée par des demandes immédiates. Comme philosophie des droits minoritaires, le multiculturalisme présente l'Amérique comme une « fédération de minorités » dans

³²⁸ Carens, « Liberalism and Culture ».

³²⁹ Voir Glazer, « Individual Rights », p. 125.

³³⁰ Tushnet, « Rights : An Essay », p. 429.

³³¹ Voir John Higham 1993; Lawrence, « Pluralism, Liberalism ».

laquelle le groupe anglo-saxon a usurpé l'hégémonie. Il interprète toute tentative d'affirmation de la culture nationale comme étant oppressive et détruit la crédibilité de l'idée de consensus national et d'accommodation à la grande communauté. Galston ajoute que, confrontée à la diversité sociale sans cesse croissante, la société n'est plus en mesure d'engendrer le sentiment d'identité partagée, ou d'instaurer l'unité politique. Comme le « groupisme » menace l'idée même de société fondée sur la citoyenneté³³², la solution aux problèmes politiques contemporains ne semble pas résider dans la création de nouvelles classes de citoyenneté. Elle doit plutôt être recherchée dans la lutte contre le racisme et contre les préjugés qui gênent l'intégration des groupes ethniques minoritaires et font de la citoyenneté un sujet de discorde au lieu d'une tribune où les gens oublient leurs différences.

Higham propose, en vue de pallier aux limites de la citoyenneté américaine, de remplacer le terme d'exceptionnalisme trouvé au cœur de l'histoire américaine par celui d'universalisme élaboré par les Lumières et popularisé par la Révolution américaine – lequel universalisme est défini comme étant à la fois un credo civique, une vision sociale et une conception ouverte de la nation³³³. Le credo civique qui encourage tous les individus à revendiquer la citoyenneté commune explique également la décision d'ancrer les institutions non dans un héritage culturel exclusif mais dans les droits naturels. Il est l'expression d'une vision socio-politique voulant que le processus de construction de la nation américaine soit inclusif et égalitaire. Il a certes persisté le paradoxe que les droits universels ne peuvent devenir opératoires qu'au travers l'effort collectif des individus à créer des communautés à leur mesure et au désavantage des autres. Toutefois, depuis la Révolution, la meilleure façon de gérer les tensions persistantes entre l'ouverture et la fermeture a été d'étendre le cercle afin d'y insérer ceux qui sont reconnus comme faisant partie de la nation américaine et de voir chacune des extensions du droit de citoyenneté comme une réponse à la promesse d'inclusion³³⁴.

Du point de vue de Higham, cet universalisme cosmopolite, qui est toujours en mesure de répondre aux aspirations des minorités ethniques et des classes défavorisées, peut encore

³³² Beiner « Liberalism ».

³³³ Higham, *Multiculturalism and Universalism*, p. 197

se renouveler dans une société américaine où les cultures des minorités et de la majorité deviennent actuellement interconnectées, perméables et même indistinctes³³⁵. Contrairement au discours multiculturel qui valorise les distinctions raciales et alimente « les cultes fragmentaires de l'ethnicité », il infusera à la promesse de l'Amérique égalitaire un sens concret³³⁶. Il aidera à préserver l'idée de nation américaine comme « une proposition ouverte et modifiable » dans laquelle « la tolérance » cède la place à « la mutualité » et au principe de perméabilité des frontières de groupe³³⁷. Il renforcera, au-delà des différences, un idéal national informé par la diversité; il réaffirmera l'existence de la nation américaine comme un espace commun et un être-ensemble³³⁸.

Phillips croit toutefois que les débats sur le pluralisme social et culturel sont traversés par la tendance à exagérer soit les différences entre les groupes, soit les implications de reconnaître les revendications culturelles particulières³³⁹. Elle soutient que le pluralisme n'est pas un choix entre la fragmentation et le discours naïf de l'unité indivisible, mais une option contre les absolus culturels empêchant de répondre aux exigences des minoritaires, voire même de les accorder une certaine légitimité³⁴⁰. Le multiculturalisme est, selon la perspective de Walzer, une demande de minimisation de risques pour toutes « les nationalités », « les unions sociales » et les « communautés culturelles ». « L'État y est invité à assurer la survie (culturelle) de chacun » et à « garantir la survie de toutes les minorités qui composent la société américaine »³⁴¹. Dicté par la condition sociale et par le choix de vie réel des hommes et des femmes d'aujourd'hui, il est, sous l'une de ses formes, une demande de compensation en faveur des segments de la population qui n'ont jusque là disposé d'aucun pouvoir, d'aucune richesse et d'aucun droit réel de citoyenneté³⁴². Ce sont les inégalités politiques et économiques inhérentes au libéralisme qui ont rendu nécessaire le multiculturalisme.

³³⁴ *Ibid.*, p. 198

³³⁵ *Ibid.*, p. 214.

³³⁶ *Ibid.*, p. 200.

³³⁷ Aleinikoff, « A Multicultural Nationalism », p. 80.

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ Phillips, « Why Worry ».

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ Walzer, Commentaire, p. 135-136.

³⁴² *Ibid.*, p. 134-135.

CONCLUSION DE LA SIXIEME PARTIE

Le champ de compréhension de l'idée de citoyenneté américaine est actuellement traversé par plusieurs grandes tendances théoriques et philosophiques – ce qui témoigne en fait de son caractère polysémique et processuel. Nous avons, entre autres, présenté le libéralisme, le communautarisme et le pluralisme.

Telle que développée par des auteurs comme Rawls, Dworkin et Richards, l'interprétation libérale considère le citoyen comme un être libre, autonome et rationnel disposant de la capacité de choisir sa propre fin. Plaçant l'individu et les droits individuels au cœur de leurs travaux, ces auteurs contribuent, chacun à sa manière, à revaloriser les notions de société-contrat, d'autonomie individuelle et de consensus. Alors qu'ils tentent de générer des référentiels permettant de franchir les limites imposées par les rapports de domination, de subordination et d'exclusion analysés dans les parties précédentes, ils laissent présupposer la reconnaissance consensuelle d'une normativité dont les exigences valent par delà les différences de sexe, de classe de race et d'origine ethnique. Le fait d'accorder priorité aux libertés et aux droits individuels sur les autres valeurs sociétales mène à l'autonomisation de la sphère privée et à la nécessité d'un État résiduel, ou procédural, dont le rôle principal est d'assurer que l'égalité des chances soit offerte à chaque individu. Le citoyen semble évoluer au sein d'une société autorégulée, dans laquelle le libéralisme devient la référence démocratique indépassable.

Les penseurs communautariens, qui reprochent aux philosophes libéraux leur conception atomiste de l'individu, semblent être davantage concernés par les enjeux de communauté, de bien commun, de compréhensions partagées et d'intérêt public. L'individu est d'abord perçu comme un être social, intégré dans un réseau de relations communautaires. Il est, selon Sandel, un agent porteur de liens de communauté et de valeurs partagées. Chaque aspect de son expérience étant informé par le contexte historique et par l'environnement immédiat, il lui est impossible de se penser en dehors de son univers social ou de concevoir son identité personnelle sans référence à son rôle de citoyen et de participant à

la vie commune³⁴³. Walzer indique qu'on rencontre deux grands courants au sein du communautarisme³⁴⁴. Alors que le républicanisme civique, qui poursuit l'idée de communauté unique se concentre sur l'État, la perspective de la société civile reconnaît l'existence d'une multiplicité d'autres communautés singulières – religieuses, ethniques, de classe, ou régionales – au sein desquelles se produisent les identités et se mettent en place les réseaux de solidarités sociales³⁴⁵. Les deux se développent toutefois en interaction et se renforcent l'un l'autre.

La perspective pluraliste a l'avantage de retenir dans son analyse les éléments factuels que considèrent à peine le libéralisme et le communautarisme. Par exemple, Young développe l'idée que les individus ne jouissent pas des mêmes droits pour des raisons de race, de genre, de culture ou d'âge; il existe au sein de la société des groupes qui sont privilégiés et d'autres qui sont opprimés. Les droits et les règles administratives qui ignorent ces différences ne font que perpétuer l'oppression de ces derniers et marginaliser ceux qui diffèrent des normes dominantes³⁴⁶. En d'autres mots, la perspective pluraliste renonce à l'idée d'universalité abstraite. Tout en accordant une relative importance aux idées, les tenants pluralistes empêchent aux acteurs de s'effacer devant les impératifs éthiques ou refusent de les confondre dans une démarche purement normative. Ils préfèrent articuler historicité et réflexivité en vue de mieux cerner les contours de l'idée de citoyenneté américaine.

Exception faite du pluralisme, le clivage théorique et épistémologique accorde peu de place aux réalités concrètes que le citoyen minoritaire confronte dans son quotidien. Sa forme reflète certes les mutations récentes de l'idée de citoyenneté américaine, ainsi que les nouvelles compréhensions des liens individu-État. Il fonde et justifie le désir d'explorer de nouvelles possibilités quant à une meilleure articulation des droits et des obligations du citoyen. Toutefois, sont à peine nommés les enjeux d'inégalité, d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Or, dans une démocratie, l'égalité de citoyenneté ne peut être fondée sur autre chose que sur le principe de non discrimination,

³⁴³ Selznick, *The Moral Commonwealth* ; Sandel, « Introduction ».

³⁴⁴ Voir Walzer, « The Civil Society Argument ».

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ Young, « Polity »

donc de non répression³⁴⁷. Ceci n'implique pas seulement l'analyse des pratiques existantes, elle requiert la démocratisation de la démocratie américaine et le développement d'une compréhension partagée de ce qu'est un membre de la société éligible aux mêmes droits, aux mêmes ressources et aux mêmes services. C'est la raison d'être même de cette conception ancrée de l'idée de citoyenneté d'exiger une meilleure articulation de l'inclusion et de la participation, ou tout simplement de revendiquer l'inclusion à la participation.

³⁴⁷ Voir Gutman, *Democratic Education*

CONCLUSION

Nous avons, tout au long de la thèse, poursuivi le projet d'analyser les mutations de l'idée de citoyenneté américaine dans une perspective sociologique. Tout en constituant une trame socio-historique, nous avons structuré la démarche autour de deux grilles d'analyse : celle de l'exclusion et celle de la justice sociale. La première a permis d'explorer ce que nous appelons à la suite de J. Spinner « les frontières de la citoyenneté » (*the boundaries of citizenship*)¹. La seconde, que nous plaçons au fondement des luttes contre la pauvreté et contre les inégalités, sous-entend l'accessibilité égale à l'éducation, à l'emploi, au revenu, au logement et aux services publics. Elle a permis de théoriser l'idée de citoyenneté américaine – que nous percevons en termes d'égalité de droit, d'égalité de traitement et d'égalité de dignité – au cœur du quotidien des individus appartenant aux groupes minoritaires. Nous nous sommes référé à une diversité de sources et de matériels – discours publics, monographies, articles, résultats de recherche et travaux de synthèse – ayant contribué à jeter de nouveaux éclairages sur la question. Du point de vue analytique, nous avons insisté sur les expériences autant diachroniques que synchroniques des acteurs sociaux, en particulier sur celles des acteurs minoritaires.

Si nous cherchons à mieux comprendre la persistance des phénomènes tels que la pauvreté, la discrimination et l'exclusion dans une société américaine campée autour des principes de droit, de liberté et d'égalité, nous sommes particulièrement intéressé au contexte contemporain, contexte où l'État néo-libéral américain a tenté de redéfinir ses responsabilités sociales, voire même de renvoyer au domaine privé un certain nombre de droits et d'obligations associés à la notion de citoyenneté. Dans ce cas, l'intérêt ne porte pas sur l'égalité de citoyenneté en tant que principe mais sur les types de politique publique nécessaire pour accorder un traitement égalitaire à tous les citoyens. Il s'agit, dans une société américaine complexe et orientée vers le libre marché, de présenter la citoyenneté comme un ensemble d'enjeux plutôt que comme un donné.

¹ Spinner, *The Boundaries*.

L'idée de citoyenneté américaine émane de la révolution à l'issue de laquelle les Anglo-américains parviennent, à la fin du dix-huitième siècle, à se débarrasser du *subjectship* britannique pour créer une « communauté de citoyens » souverains en liberté et égaux en droit. Seuls dépositaires du pouvoir sur lequel se fonde l'État américain, ceux-ci sont considérés comme se rattachant à la société au moyen d'un contrat qui, tout en étant hypothétique, garantit à tous l'inaliénabilité de leurs droits naturels. L'idée de citoyenneté américaine semble délégitimer toute catégorisation des individus en citoyens de première ou de seconde classe. Elle résonne comme « un mot égalisateur »², à la lumière duquel les référents identitaires secondaires – perçus en termes d'associations politiques, de convictions religieuses ou d'origines ethno-européennes – cessent d'être des sources de privilège ou d'inégalité. Son incorporation à une structure constitutionnelle et démocratique institue une vision idéale des rapports sociaux et une conception politique axée sur le principe de liberté « naturelle » et d'égalité « morale » entre les individus. Le citoyen américain est alors conçu comme un sujet de droit égal, comme un être de raison se perdant dans la similitude essentielle de la commune humanité. En tant qu'individu et membre à part entière d'une communauté politique, il dispose des mêmes droits, jouit des mêmes privilèges et porte les mêmes responsabilités.

La mise en application pratique de cette idée de citoyenneté universelle est toutefois soumise à un ensemble de barrières prenant racine au cœur du système socio-politique naissant. Les droits naturels inaliénables ne semblent pas contredire l'établissement d'une société hiérarchique en termes de race, de genre et de classe. La logique exclusiviste, qui a touché l'ensemble des groupes minoritaires, a conduit à l'exclusion politique du non-propriétaire, au confinement de la femme à la sphère privée, à la transformation des Noirs en cheptel humain dans le Sud et à leur extrême marginalisation dans le Nord et, enfin, à l'aliénation politique et culturelle du nouvel arrivant. Les immigrants en provenance de l'Europe du Sud et de l'Europe centrale sont vus comme une menace pour l'identité américaine. Alors que les Juifs sont privés du droit de vote, les enfants des Mexicains, des Asiatiques et, pour un certain temps, ceux des Italiens sont orientés vers des écoles destinées aux Noirs. Le *Chinese Exclusion Act* de 1882 et le *Gentlemen's Agreement* de

² Kerber, « The Meaning of Citizenship »

1907 font des différences phénotypiques des Chinois et des Japonais des indices de *naturalité* en rupture avec ceux donnant accès à la « communauté des citoyens » par naturalisation. Alors, la citoyenneté contractuelle et volontariste n'aide point à contester les inégalités sociales. Sa connexion à la « commune humanité » n'ayant pas invalidé les histoires d'exclusion, sa mise en place est restée marquée d'une « logique de naturalisation » travestissant les différences de classe, de sexe, de genre ou d'origine ethnique en des différences politiques et, le plus souvent, en des interdictions sociales, culturelles, économiques, légales et juridiques. La profession de foi en l'universalité de la philosophie libérale s'est enveloppée d'une ambivalence qui, tout en restreignant la pleine individualité aux caractéristiques 'naturellement' communes aux hommes blancs, anglo-saxons et propriétaires, mène à la domination et à la mise en marge par degrés de plusieurs segments de la population. Tout en remettant en cause le principe d'égalité universelle, les différentes injonctions ont confirmé l'existence d'une « gamme de citoyennetés » inégales – en termes de droits réels – entre les acteurs majoritaires et les acteurs minoritaires³.

L'histoire politique américaine est aussi ponctuée de mouvements sociaux qui, tout en contestant la conception restreinte de l'idée de citoyenneté américaine, revendiquent l'extension des droits civils et politiques aux membres des groupes minoritaires exclus pour les raisons de classe, de genre, de race ou d'origine ethnique⁴. Le mouvement égalitariste a mené à l'octroi du droit de vote aux hommes blancs non-propriétaires au cours des années 1820. Les femmes se sont battues sur de multiples fronts avant d'acquérir, en 1919, un droit de vote qui fait disparaître l'inégalité civique formelle sans accorder la parité sociale et politique⁵. Le mouvement abolitionniste a trouvé son dénouement dans la guerre de sécession et dans l'adoption des 14^e et 15^e amendements.

³ McAll, « L'État des citoyens »

⁴ Tout au long des luttes historiques, la citoyenneté a servi de cadre de légitimation aux revendications à l'égalité des minoritaires qui, en principe, ne la contestent pas mais exigent son extension. Le dispositif idéologique qui en fait un principe d'inclusion est souvent réapproprié par les groupes dominés dans les dénonciations des situations d'exclusion souvent présentées comme relevant de l'arbitraire et comme violant l'énoncé de droits naturels inaliénables.

Toutefois, l'extension des droits de citoyenneté aux Noirs a été pratiquement annulée par des décisions subséquentes à la lumière desquelles la Cour Suprême a subordonné le pouvoir d'intervention du Sénat dans le domaine civil et politique au respect de la souveraineté des États fédérés. Cela fait en sorte qu'à l'intérieur du monde américain de la liberté, une hiérarchie de droits soit entrecroisée avec une ségrégation d'êtres qui, sans être esclaves, ne peuvent prétendre au règne de la liberté⁶.

L'incorporation formelle des groupes exclus au domaine de la citoyenneté n'ayant pas mis fin à leur exclusion pratique, ont émergé au cours des années 1960 plusieurs mouvements minoritaires – surtout le mouvement des Noirs pour les droits civiques et le mouvement des femmes – revendiquant aussi bien l'égalité politique que l'égalité sociale, économique et culturelle. Les minorités ethniques et sociales se sont lancées dans le double projet de mettre en évidence les limites de la citoyenneté libérale comme moyen de satisfaire les demandes des groupes exclus et de développer des discours et des pratiques de citoyenneté qui reflèteraient un modèle pluraliste. L'adoption des lois sur les droits civiques ne se voulait pas seulement une tentative de restituer l'égalité civile et politique formellement octroyée aux Noirs dans le cadre des amendements votés à l'issue de la guerre de sécession. Elle inclut un ensemble de mesures anti-discriminatoires que les minorités en général, et les femmes en particulier, vont utiliser pour combattre leur exclusion dans les domaines politique, social et économique. Les femmes ont, au cours des années 1970, remporté plusieurs batailles législatives et juridiques – y inclus celle confirmant le droit à l'avortement – à l'issue desquelles elles ont renforcé leur statut de citoyennes égales. La mise sur pied des programmes d'action positive, perçus comme étant des mesures de redressement des inégalités historiques, visait à faciliter l'accès des Noirs, des femmes, des Amérindiens et des Hispaniques à l'éducation, à l'emploi, au revenu, au logement et à la santé, donc à en faire des compétiteurs égaux dans la course économique et dans la participation sociale. En effet, au cours des années 1960-1970, les dimensions politiques et civiles de l'idée de citoyenneté américaine semblent devenir

⁵ Voir Tahon, « Citoyenneté ».

⁶ Zybelberg, « La citoyenneté dans tous ses états ».

pleinement articulées à ses dimensions sociales, économiques et culturelles. Le citoyen n'est plus seulement celui qui dispose des droits civils et politiques mais aussi celui dont les conditions d'existence permettent de participer à la construction de la société. Les mouvements des minorités des années 1960 ont ainsi forcé la société américaine à reconnaître les hétérogénéités qui la caractérisent. En intégrant la protection sociale au plein cœur de l'idée de citoyenneté américaine, ils consacrent l'intervention étatique comme le principal moyen d'améliorer les conditions de vie des groupes de citoyens les plus vulnérables et de favoriser l'accès des minorités à la pleine citoyenneté. L'inclusion politique s'est étendue au-delà de l'octroi des droits formels de citoyenneté, elle embrasse la participation sociale, économique et culturelle.

Le courant conservateur qui apparaît dominant aux États-Unis depuis le début des années 1980 s'est appliqué à défaire plusieurs de ces grands acquis, entre autres, le droit à l'avortement, le droit à l'assistance publique et tout ce qui relève de l'action positive. La résistance aux politiques de redressement des inégalités historiques a été d'abord formulée en termes de neutralité gouvernementale et de respect du droit individuel. Non seulement on proclame la primauté des droits civils et politiques sur les droits sociaux, on reproche à ces derniers – en particulier à ceux rattachés à l'action positive – de violer l'esprit de mérite individuel, donc d'être discriminatoires à l'égard de la majorité⁷. Dans sa tentative d'individualiser la pauvreté et les autres problèmes sociaux, le courant conservateur a fait déplacer la compréhension de l'idée de citoyenneté des droits sociaux aux droits civils et économiques du citoyen consommateur, c'est-à-dire de l'État social au libre marché. Il est parvenu à imposer une vision publique qui nie la complexité sociale, délégitime les luttes contre les inégalités et réduit les possibilités de contestation de l'ordre social établi. Du début des années 1980 à nos jours, la droite conservatrice américaine a opéré un travail de dépolitisation de l'idée de citoyenneté américaine évacuant toute question sur les nouvelles formes d'oppression, de domination et d'inégalité. Elle n'a pas seulement cherché à miner le rôle social de l'État, mais aussi à affaiblir son rôle politique.

⁷ Yuval-Davis., « Women, Citizenship and Difference ».

La reconstruction de cette longue trame socio-historique nous amène, en tout premier lieu, à nuancer l'hypothèse de la constance émise dans l'introduction – hypothèse voulant que les rapports sociaux fondamentaux entre les groupes majoritaires et les groupes minoritaires soient restés constants à travers le temps, les dynamiques d'exclusion ne faisant que se recomposer à différentes phases de l'histoire américaine. Si certaines conditions d'exclusion perdurent, l'évolution de l'idée de citoyenneté américaine est en grande partie soumise à un processus de déconstruction-reconstruction provoqué par l'alternance des époques libérales et des époques conservatrices. Par exemple, la démocratisation du pouvoir politique provoquée par la révolution égalitariste au début du dix-neuvième siècle a été suivie par la sacralisation de l'éthique du travail et par l'érection du marché comme mécanisme de régulation des rapports sociaux. L'extension des droits de citoyenneté aux Noirs et aux autres minorités à l'issue de la Guerre de sécession a été suivie de l'institutionnalisation de la ségrégation raciale, alors que les changements provoqués par les mouvements populiste et progressiste n'ont pu résister à la vague conservatrice des années 1920. Enfin, les politiques sociales mises en place dans le cadre du *New Deal* ont dû s'ajuster au conservatisme ayant caractérisé les années 1950. Comme les mouvements minoritaires des années 1960 ont marqué une importante rupture avec la vision d'une Amérique blanche, masculine, anglo-saxonne et protestante, le conservatisme des années 1980 essaie de ramener l'horloge en arrière en conduisant une guerre idéologique contre le *Welfare State*.

On ne peut donc nier qu'il y eut des déplacements dans la situation des trois catégories de population – les femmes, les Noirs et les immigrants – que nous avons suivies tout au long de la thèse. Personne n'osera plus, du moins au niveau formel, évoquer les critères de sexe, de race ou ethnique pour justifier l'exclusion d'un individu. Néanmoins, les changements apparaissent moins significatifs dans le cas des Noirs. Les mesures élaborées dans le cadre de la loi sur les droits civiques n'ont pas empêché que l'intégration des derniers soit entravée par l'héritage raciste dans ses formes de pratiques informelles, de mécanismes privés et de contrôle social. Aujourd'hui tout comme hier, les écarts raciaux en termes de salaires, de patrimoine, d'accès à l'emploi, au logement, à

l'éducation, à la justice et à l'égle protection devant la loi restent une réalité américaine et la marque distinctive des grands centres urbains⁸. Les Noirs restent toujours hyperségrégés dans le logement⁹. Depuis plus d'une trentaine d'années, leur taux de chômage se stabilise au double de celui de la population blanche. L'extension mesurée de la classe moyenne est contrebalancée par l'augmentation de la précarité des familles noires – parmi lesquelles un sur trois vit sous le seuil de la pauvreté – et par la création de *l'underclass*. La réactivation du processus de criminalisation dans le cadre de la guerre contre la drogue justifie la surreprésentation des jeunes hommes noirs parmi la population carcérale¹⁰. Dû à une conviction antérieure ou en cours pour une félonie, un Afro-américain sur sept, pour un total de 1 450 0000, a, de manière temporaire ou définitive, perdu son droit de vote¹¹.

Disons que la situation actuelle diffère sensiblement de celle des années 1950. Actuellement, les Noirs et les Blancs interagissent dans les milieux publics et parapublics – à la télé, dans le sport, dans l'art, dans la musique. Cependant, le dilemme américain de faire en sorte que « race » ne soit ni un avantage ni un obstacle reste entier – le Noir a formellement acquis l'égalité avec le Blanc, mais sans « l'égalité de conditions » à l'ombre de laquelle Tocqueville présente le citoyen américain. Face à la situation actuelle des Noirs, Wicker déclare que l'Amérique blanche est entrain de renier ses promesses d'intégration, de pleine justice et de parité économique faits aux Noirs au cours des années 1960, tout comme elle avait renié celles de pleine citoyenneté et d'égalité politique faites dans le cadre de la Reconstruction¹².

⁸ Sylvia Cancio, T. David Evans and David J. Maune Jr., « Reconsidering the declining Significance of race »

⁹ Voir Massey et Danton, *American Apartheid*.

¹⁰ Voir Wacquant, « Deadly symbiosis ».

¹¹ Sentencing Project, 1998, *Losing The Vote: The Impact of Felony Disenfranchisement Laws in the United States*, The Sentencing Project with Human Rights Watch.

¹² Wicker, *Tragic Failure*

Deuxièmement, la logique des temps forts soulève un certain nombre de questions en ce qui concerne les relations entre l'État, la société et le citoyen. Elle laisse apparaître que la quête de l'égalité, et non les revendications à la citoyenneté, constitue le langage dominant de la pensée politique américaine et la principale source du renouvellement de la démocratie américaine. Après que la démocratie jacksonienne eût généré le concept d'*égalité démocratique* et implanté le mythe du *self-made man*, Tocqueville a écrit que la culture démocratique américaine n'a pas émané seulement du mouvement politique libérant l'individu de l'emprise de la *communauté*, des opinions de classes, ainsi que de certains préjugés nationaux. Son originalité réside surtout dans le fait d'avoir instauré « l'égalité des conditions » entre les citoyens et d'avoir fondé les liens politiques non sur l'hérédité et sur la *solidarité du voisinage* mais sur la compétition et l'innovation¹³. Contrairement aux anciennes nations européennes, la démocratie américaine a brisé les chaînes avec lesquelles l'aristocratie tentait de lier les individus à la *communauté* en instaurant « *l'égalité des conditions* » entre les citoyens.

Il n'est donc pas surprenant que l'égalité soit, tout au cours de la première partie du dix-neuvième siècle, devenue un concept clé dans les revendications minoritaires et le cri qui a rallié tant les féministes que les abolitionnistes¹⁴. Abraham Lincoln s'en est servi pour justifier la guerre de sécession, ainsi que pour transformer cette guerre visant la restauration de l'Union américaine en une guerre pour la liberté et l'égalité¹⁵. Il a rappelé que les États-Unis sont une nation qui, tout en se concevant sous l'égide de la liberté, proclame que tous les hommes sont créés égaux¹⁶ (*conceived in liberty and dedicated to the proposition that all men are created equal*). Contre les partisans de Douglas, de Fillmore et de Buchanan, Lincoln a maintenu qu'au risque de miner la portée de l'expérience américaine, l'idée de « droits » ne pouvait être dissociée de celle d'égalité

¹³ de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*.

¹⁴ Kendrigan, *Political Equality*.

¹⁵ Johansen, « Lincoln, Liberty and Equality ».

¹⁶ Voir Frayssé, *Abraham Lincoln*.

des chances dans l'accès à la propriété, à l'emploi, à l'éducation, ainsi que de la participation dans les affaires publiques¹⁷.

Le principe d'égalité a crû en importance à mesure que les Américains eux-mêmes se sont rendus plus sensibles aux inégalités de sexe, de race et de classe¹⁸. Tout au long du XX^e siècle, il s'est réaffirmé comme la condition même de l'universalisation des droits de la citoyenneté, notamment à travers les revendications qu'aux droits égaux doivent correspondre des traitements égaux. A cet effet, le souci d'égalité a encadré les mutations politiques et sociologiques qu'a subies l'idée de citoyenneté américaine au cours des époques du *Progressive Era*, du *New Deal*. Il a également justifié l'expansion du *Welfare State* des années 1960, le développement de l'action positive, les débats sur l'équité salariale et sur les différences entre l'égalité des chances et l'égalité des résultats, ceci en comptant les demandes réitérées des femmes, des Noirs et d'autres minoritaires à l'égalité de traitement¹⁹. Devenu connexe à l'idéal de justice²⁰, l'idéal d'égalité s'est développé comme un principe à la fois politique et éthique justifiant l'interventionnisme étatique et une extension bureaucratique souvent destinés à atténuer les invalidations quotidiennes à l'exercice de la pleine citoyenneté.

Le discours d'égalité s'est en majorité développé dans des sphères non constitutionnelles²¹. Les interprétations et les significations qui y sont rattachées se diversifient selon les époques et les finalités. Les enjeux varient du renforcement de la participation politique au maintien du système en place, de l'extension du pouvoir administratif de l'État au respect de l'autonomie individuelle et du droit de propriété, des impératifs de solidarité sociale à la régulation par le marché, en d'autres mots, de l'exploration de nouvelles avenues pour l'exercice de l'autorité publique à l'amélioration

¹⁷ Johansen, « Lincoln, Liberty and Equality ».

¹⁸ Kelly, Harbison et Belz, 1991, *op. cit.*

¹⁹ Parish, « A Respectful Revisionism »; Sedgwick, « Jeffersonian in the Progressive Era »; Frisch, « Jeffersonianism and the New Deal »; Genovese, « Women and Equality ».

²⁰ Norman, *Free and Equal*.

²¹ Kammen, *Spheres of Liberty*.

des conditions objectives de vie de catégories défavorisées vivant dans la pauvreté. La question de l'égalité englobe autant le rapport de l'individu à l'État que la perception de l'individu en tant que membre à part entière de la communauté. On parle autant de règles légales et formelles que de relations sociales entre les individus et l'État et entre les individus eux-mêmes. Le discours sur l'égalité est souvent posé en termes d'égalité des chances, d'égalité des résultats, de *due process* ou d'égale protection des droits²². Ces formes qu'a essayé de concrétiser l'élaboration des droits économiques, culturels et sociaux engagent, aujourd'hui encore, les Américains dans de grands débats sur les enjeux constitutionnels et démocratiques relatifs à l'interventionnisme étatique, particulièrement en ce qui concerne les liens entre l'égale liberté, le respect du droit de propriété et l'autonomie individuelle. Agresto mentionne à juste titre qu'il est difficile, sinon impossible, de saisir le processus d'institutionnalisation de la nation américaine sans se référer aux questions de liberté et d'égalité prises à la fois comme éléments formatifs et comme enjeux centraux de débats politiques continus²³.

Troisièmement, l'idée de citoyenneté américaine est en elle-même contrainte par une structure sociale et une culture politique. Tout en étant une matrice de principes théoriques, de postulats philosophiques et de pratiques empiriques, elle fait partie d'un réseau conceptuel auquel s'agrègent les notions d'universalité, de propriété, d'individualisme, de droit, de liberté et d'égalité. Néanmoins, la politisation de la « propriété privée » et du désir d'accumulation de la richesse intègre l'individu et l'individualité dans un système d'engagements contractuels entre sujets égaux, mais sans que ces engagements soient nécessairement étendus à toutes les catégories de la population. Tout en idéalisant la politique, elle en fait un champ d'action où se manifestent des volontés libres et autonomes²⁴. La valeur de liberté attribuée dès le début à la notion de propriété ne lie pas seulement le statut de personne et celui des biens matériels et physiques. Il en résulte un processus de normativisation exonérant l'exclusion politique des minorités sociales et ethniques et faisant en sorte que la

²²Seymour-Lipset, *The First New*.

²³ Agresto, « Introduction ».

²⁴ Voir Vernes, *L'existence*.

distribution inégalitaire des ressources ne contredise pas la théorie des droits naturels inaliénables. En dépit des inflexions subites, la conception normative de la propriété a transcendé le temps pour continuer d'encadrer la pensée économique américaine et guider le fonctionnement du système socio-politique. Elle fonde encore les discours de responsabilité individuelle et d'autonomie auxquels font actuellement référence les réformes du *welfare* et les politiques d'assistance publique aux États-Unis. L'inféodation du politique à l'économique se résume aujourd'hui dans la relation symbiotique entre la pleine individualité et la possession de la propriété qu'établit une société américaine au sein de laquelle le libre marché, et non la communauté, est le principal lieu et moyen d'intégration. Il donne lieu à 'l'individualisme désincarné' qui libère de l'obligation de justice sociale ou de celle de veiller au bien-être collectif.

Enfin, l'idée de citoyenneté américaine s'est instituée au milieu d'un ensemble de paradoxes, d'impositions, de contestations et de dynamiques de résistance. Elle se veut l'expression des rapports de force, la synthèse d'un ensemble de revendications émancipatrices et de tentatives de contrôle, en d'autres mots, la formalisation d'un processus sédimenté de rapports sociaux et d'intérêts conflictuels. L'idée de citoyenneté américaine apparaît en tout premier lieu comme un concept contesté dans sa double facette d'inclusion et d'exclusion. Pis encore, les droits de citoyenneté ne semblent ni fixés, ni fixes, ils restent l'objet de luttes politiques susceptibles de se recomposer à divers moments de l'histoire américaine²⁵. La capacité d'un individu ou d'un groupe d'en disposer pleinement, c'est-à-dire de manière à la fois formelle et substantive, dépend de sa place dans le continuum de l'inclusion et de l'exclusion. Ce qui témoigne de l'impossible application de la notion de citoyenneté universelle au sein d'une société américaine où justement la classe, le genre, la race et l'origine ethnique demeurent des facteurs discriminants déterminants dans le sort qui est réservé aux individus²⁶.

²⁵ Lister Ruth, « Citizenship ».

²⁶ Glazer, « Individual Rights », p. 125.

L'idée de citoyenneté américaine s'est forgée au sein des tensions entre les droits individuels et les droits collectifs, dans l'établissement de rapports oppositionnels entre l'individu et la communauté, dans l'institution de liens ambivalents entre la liberté et l'égalité et, enfin, dans l'artificialisme institutionnel menant à la dichotomisation entre les sphères privées et la sphère publique. L'inscription des mutations dans des espaces-temps et dans la configuration des forces sociales permet de mettre en évidence non seulement les courants de pensée mais aussi les divergences d'opinions et les conflits d'intérêts qui caractérisent une telle idée. Elle met en évidence le rôle central que l'État américain peut jouer dans la réduction des inégalités sociales et dans l'accès des minorités à la pleine citoyenneté. Les interventions du pouvoir public apparaissent d'autant plus nécessaires pour assurer à tous les citoyens l'égle participation sociale, politique, économique et culturelle qu'historiquement, le retrait de l'État au profit du libre marché s'accompagne toujours d'un accroissement des inégalités et de la polarisation de la société américaine.

La logique des 'moments forts' ouvre sur un processus de théorisation qui défie la pensée binaire au profit de ce que Lister nomme « la dialectique de la citoyenneté »²⁷. D'une part, nous refusons d'« essentialiser » les notions de pauvreté, d'exclusion, d'inclusion et de justice sociale. D'autre part, nous maintenons que l'existence du citoyen américain est médiatisée à travers de nombreuses sphères d'action, en particulier à travers ce que McAll appelle les « espaces de citoyenneté », soit le marché du travail, l'école, l'assistance publique, le marché du logement, la santé, etc²⁸. L'approche développée au cœur du quotidien des acteurs minoritaires fait de l'idée de citoyenneté américaine un concept dynamique dans lequel processus et résultat maintiennent une relation dialectique. Elle rejoint cette pensée de Jones :

« To be a citizen, in the legal and sociological sense, means to enjoy the rights of citizenship necessary for agency and social and political participation. To act as a citizen involves fulfilling the potential of that status »²⁹.

²⁷ Lister, « Dialectics ».

²⁸ McAll, « L'État des citoyens ».

²⁹ Jones, « Citizenship and feminism », p. 3.

L'idée de citoyenneté américaine s'offre donc comme étant à la fois un principe, un statut, un rôle et un ensemble de pratiques structurées selon le double axe d'inclusion et d'exclusion. De nature à la fois politique, sociale, relationnelle et réflexive, elle se veut une construction sociologique reflétant la configuration historique des rapports majoritaire-minoritaire.

Une telle conceptualisation laisse toutefois sans réponse la question de savoir si on peut reformuler l'idée de citoyenneté américaine de manière à ce qu'elle accorde une considération égale à la multiplicité des identités sociales, politiques et culturelles qui traversent les États-Unis. Peut-on élaborer un concept de citoyenneté capable de concilier adéquatement l'égalité et la diversité? Peut-on aboutir à une idée de citoyenneté américaine capable de transcender tous les clivages sociaux? La construction sociale et la légitimation des différences ethniques, sexuelles ou de classe ne risquent-elles pas d'aboutir à une hiérarchie de droits et de privilèges, compte tenu que les détenteurs de droits individuels égaux sont situés à des places différentes dans la hiérarchie sociale? Si nous ne pouvons répondre ici à ces questionnements, il ne demeure pas moins que plusieurs pistes sont déjà proposées par les féministes. Savarsy et Siim développent l'approche selon laquelle la théorisation de la citoyenneté doit embrasser à la fois les droits individuels et la participation politique, elle doit aussi s'intéresser aux relations entre les deux³⁰. Yuval-Davis tente d'articuler le canon libéral de citoyen libre et égal au principe républicain de participation et d'engagement civique, sans pour autant chercher à éliminer les tensions entre les approches basées sur les droits et les approches basées sur la participation³¹. Tant dans la perspective de 'politique transversale' de Yuval-Davis que dans 'l'universalisme différencié' de Lister, il n'est nullement question d'abandonner l'idée de citoyenneté comme un projet universel, mais d'y intégrer les revendications à

³⁰ Savarsy et Siim « Gender, transition to democracy and citizenship ».

³¹ Yuval-Davis, « Women, Citizenship and Difference »

l'inclusion³². Au contraire, Lister recommande de 'particulariser l'universel', dans le sens où il faut arrêter de prôner l'universalisme qui sous-entend une 'fausse impartialité' au profit d'une 'universalité de l'engagement moral' à la dignité et à la participation égales pour tous³³. Pour sa part, Vogel maintient que le 'potentiel émancipatoire' du principe des droits égaux ne peut être déconnecté des revendications à l'universalité³⁴. Sans cet idéal contre lequel le refus de la pleine citoyenneté aux minorités raciales et sociales peut être mesurée et contestée, le concept de citoyenneté perd sa force politique. Vogel insiste que c'est précisément à cause de son potentiel émancipatoire universaliste que le concept de citoyenneté a une résonance pour beaucoup de gens.

Tout comme ces auteurs, nous rejetons le relativisme fragmentaire au profit d'une démocratie participative axée sur l'inclusion à la participation, sur la reconnaissance de la diversité sociale et sur la justice sociale. L'idée de citoyenneté américaine a toujours été un moteur de luttes en faveur de l'avènement d'une société démocratique axée sur la participation sociale. Elle est souvent utilisée comme un outil de mobilisation politique dans les luttes contre l'exclusion et contre la pauvreté. Elle apparaît, selon notre lecture, comme un ensemble de discours, d'actes et de pratiques témoignant de l'évolution historique des rapports entre l'individu, l'État et la société aux États-Unis. Aussi l'idée de citoyenneté américaine prend-elle de multiples dimensions, chacune avec une histoire qui se crée et se recrée dans les interfaces des luttes de classe, de genre, de race ou d'origine ethnique. Elle a, pour paraphraser Balibar, une histoire; elle n'est autre chose qu'une histoire inachevée³⁵. Conquise plus qu'octroyée, l'idée de citoyenneté américaine se produit dans l'interrelation entre actions conjoncturelles et conditions structurelles héritées du passé; elle est toujours en *devenir*.

³² Yuval-Davis, « Women, Citizenship and Difference »; Lister, « Citizenship : Towards a feminist synthesis ».

³³ Lister Ruth, « Citizenship »; Yeatman « Voice and representation »

³⁴ Vogel, *Under permanent Guardianship*

³⁵ Balibar, *Les frontières de la démocratie*.

Aussi réfléchir sur les mutations de l'idée de citoyenneté américaine dans une perspective critique et sociologique ne consiste-t-il pas seulement à faire émerger les limites du libéralisme américain, c'est aussi s'intéresser à identifier des possibilités pour l'avènement d'une société pluraliste axée sur l'inclusion et sur la justice sociale. Il s'agit autant de repérer les ambiguïtés et les contradictions qui se lovent au cœur de l'idée de citoyenneté américaine elle-même que d'engendrer de nouvelles possibilités pour l'action contre la pauvreté et contre l'exclusion et pour une meilleure démocratisation du marché et de l'économie. Nous rejoignons Humphrey qui a écrit il y a déjà vingt-cinq ans :

The most disturbing factor about today's efforts to deal with the complex problems confronting America and the world is the tendency to think about the future with the concepts of the past...

The distinctive achievement of the first American revolutionaries was their ability to cope with immediate challenges by forging new concepts, that while partially based on the past wisdom of the Enlightenment, represented also sophisticated thinking of the future. Can we produce the same spark of creative genius in American today? The time demands that we answer positively or witness the progressive deterioration of our society³⁶.

Il convient, pour répondre à cet objectif, non seulement de poser l'idée de citoyenneté américaine en impératif démocratique mais d'en faire aussi un concept performatif. Ce qui reviendrait moins à une redéfinition formelle et théorique qu'à une subversion de sens transformant le citoyen abstrait en un individu réel, existant au sein d'une société pluraliste où l'enjeu est autant d'universaliser le droit et l'égalité que d'empêcher les groupes majoritaires de transformer les différences de sexe, de race, de classe ou ethniques en sources d'inégalités de citoyenneté, de droit et de liberté.

³⁶ Humphrey, « Guaranteed Jobs », p. 18.

BIBLIOGRAPHIE

- Abner, M. (1987). «Le contrôle de la constitutionnalité après deux siècles». In M.F. Toinet, *Et la constitution créa l'Amérique* (p.77-82). France : Presses Universitaires de Nancy.
- Abramovitz, M. (1994). «Challenging the myths of Welfare Reform from a woman's perspective». *Social Justice*, 21, 1(55), 17-21.
- Ackelsberg, M.A. et Shanley, M.L. (1996). «Privacy, publicity, and power. A feminist rethinking of the public-private distinction». In N.J. Hirschman et C. Di Stéfano, *Revising the Political : Feminist Reconstruction of Traditional Concepts in Western Political Theory* (p. 213-234). Westview Press.
- Ackerman, B. (1980). *Social Justice in Liberal State*. New Haven : Yale University Press.
- Ackerman, S.R. (1992). *Rethinking the Progressive Agenda : The Reform of the American Regulatory State*. New York : The Free Press.
- Adair, D. (1956-1957). «That politics may be reduced to a science : David Hume, Madison and The Tenth Federalist». *Huntington Library Quarterly*, 20, 343-360.
- Adair, D. (1974). «Experience must be our only guide' : History, democratic theory, and the United States Constitution». In T. Colburn (dir.), *Fame and the Founding Fathers : Essays by Douglas Adair*. New York.
- Adams, J. *The Adams Papers*, 13 vols, ed. by Lyman H. Butterfield et al. (1961-77)
- Adler, K.S. (1994). *Race, Class and Gender and Women's Settlement Houses : Hull House and The Neighborhood Union*. Papier présenté à l'American Sociological Association (ASA).
- Agresto, J. (1983). «Introduction». In J. Agresto, *Liberty and Equality under the Constitution*. Project '87 and The National Humanities Center.
- Alba, R.D. (1998). «Assimilation, incorporation, or neither ? Models of incorporation of immigrant groups in the United States» In P.H. Schuck et Rainer Münz (dir.), *Path*

- to Inclusion. The Integration of Migrants in The United States and Germany* (p. 1-31). Berghahn Books.
- Aleinikoff, T. A. (1992). *Semblances of sovereignty : the Constitution, the state and American citizenship*. Faculty of Law, University de Toronto.
- Aleinikoff, A. (1998). « A Multicultural Nationalism », *Dissent*, , 36, p. 80.
- Alex-Assensoh, Y. (1995). « Mythes about Race and Underclass : Concentrated Poverty and ' Underclass' Behaviors », *Urban Affairs Review*, 31 (1), pp. 3-19.
- Alexander, A., Bronner, S.E. et Jacobsen, K. (1997). «The angst of affirmative action : A review essay». *Critical Sociology*, 23(2), 85-101.
- Allen, F.L. (1931). *Only Yesterday : An informal History of the 1920s*. New York.
- Allen, H. C. (1967). *Les États-Unis : histoire, politique, économie*, Marabout Université.
- Allen, T.W. (1994). «Racial oppression and social control». Vol I. *The Invention of The White Race*. New-York : Verso.
- Aly, B.(1970). *Réflexions sur la République*. Editions Seghers
- America, R.F. (1990). *The Wealth of Races : The Present Value of Benefits from Past Injustices*, New-York : Greenwood Press.
- American Civil Liberty Union (1997). *Affirmative Action*. Congress, Freedom Net Work.
- Anderson, B. (1996). *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte.
- Anderson E. (1989). « Sex Codes and Family Life among Poor Inner City Youth », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 59-78.
- Anthias, F. (1992). «Connecting race and ethnic phenomena». *The Journal of The British Sociological Association*, 421-438.

- Appleby, J. (1976). «Ideology and theory : The tension between political and economic liberalism in XVIIth Century». *American Historical Review*, 512.
- Appleby, J. (1978). «The social origins of American revolutionary ideology». *Journal of American History*, 64(4), 935-958.
- Appleby, J. (1982). «Commercial farming and the 'Agrarian Myth' in the early Republic». *Journal of American History*, 68, 833-849.
- Appleby, J. (1982). «What is still American in the political philosophy of Thomas Jefferson». *William & Mary Quarterly*, 39, 287-309.
- Appleby, J. (1985). «Republicanism and ideology». *American Quarterly*, XXXVII, 461-473.
- Appleby, J. (1988). «The American Heritage : The heirs and disinherited». In D. Thelen, *The Constitution and American Life* (p. 138-153). Ithaca et London : Cornell University Press.
- Appleby, J. (1993). «Introduction : Jefferson and his complex legacy». In P.S. Onuf, *Jeffersonian Legacies* (p. 1-16). Charlottesville : University Press of Virginia.
- Appleby, J., Hunt, H. et Jacob, M. (1994). *Telling the Thruth about History*. New York, London : W.W. Norton & Company.
- Archdeacon, T.J. (1984). *Becoming American : An Ethnic History*. Free Press, Collier Macmillan.
- Arendt, H. (1958). *The Human Condition*, University of Chicago Press.
- Arendt, H., (1963). *On Revolution*. The Viking Press.
- Argersinger, P.H. (1995). *The Limits of Agrarian Radicalism : Western Populism and American Politics*. University Press of Kansas.
- Armand, L., Martin, D. et Toinet, M.F. (1980). *Les États-Unis et leurs populations*. Éditions Complexe.

- Armstrong, B.N. (1933). «The nature and purpose of social insurance». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 170, 1-6.
- Arnove, R.F. (dir.) (1980). *Philanthropy and cultural imperialism : The foundations at Home and Abroad*. Indiana University Press.
- Artaud, D. (1987). *L'Amérique en crise, Roosevelt et le New Deal*. Paris : Armand Colin.
- Atherton C.R. (1988) «The Welfare : Still on solid ground». *Social Service Review*, 63(2), 167-179.
- Auletta, K. (1982). *The Underclass*. Random House.
- Azuela-Bernal, E. (1995). «Garantias constitucionales y cultura civica». *Estudios Sociologicos*, 13(39), 627-631.
- Backer, E. (1947, 1960). «Introduction». *Social Contract : Essai by Locke, Hume, and Rousseau*. Oxford : Oxford University Press.
- Bader V. (1995) «Citizenship and exclusion, radical democracy, community and justice. Or, what is wrong with communitarism». *Political Theory*, 23(2), 211-246.
- Baker, C.L. (1909). *The History of Political Parties in the Province of New York, 1760-1776*. Madison.
- Baker, R.S. (1908, 1964). *Following the Color Line : American Negro Citizenship in Progressive Era*. New York.
- Baldwin, J. (1993). *Nobody Knows my Name : More Notes of a Native Son*. Publié en 1961 et republicé à New-York : Vintage International.
- Balibar, É. (1988). «La forme nation : histoire et idéologie». In É. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation, classe : les identités ambiguës* (p. 117-143). Paris : Éditions La Découverte.
- Balibar, É. (1988). «Y a-t-il un néoracisme». In É. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation, classe : les identités ambiguës* (p. 27-41). Paris : Éditions La Découverte.

- Balibar, É. (1992). *Les frontières de la démocratie*. Paris : La Découverte.
- Bancroft, G. (1882). *History of The Formation of the Constitution*. Vol I, 65-67, New York : D. Appleton & Co.
- Bane, M.J. (1997). «Welfare as we might know it». *The American Prospect*, 30, 47-53.
- Barbalet, J. M. (1988). *Citizenship : rights, struggle, and class inequality*. Milton Keynes : Open University Press.
- Barber, B. (1984). *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*. Berkeley : University of California Press.
- Barder, B.R. (1991). «The reconstruction of rights». *The American Prospect*, 36-46.
- Barron, A. (1989). «Discours juridique et colonisation du moi dans l'État moderne». *Droit et Société*, 13, 359-372.
- Barrow, C.W. (1994). «Beyond progressivism : Charles A. Beard social democratic theory of American political development». *Journal in American Political Development*, 8(2), 231-281.
- Barthes, R. (1957). *Mythologies* Paris : Éditions du Seuil.
- Basch, F. (1990). *Rebelles américaines au XIXe siècle : mariage, amour libre et politique*. Méridiens Klincksiecks (préface de Madeleine Ribérioux).
- Bass, J. (1981). *Unlikely Heroes*. Simon and Schuster.
- Baylin, B. (1965). *The Pamphlets of the American Revolution, 175-1776 I*. Cambridge, Mass.
- Baylin, B. (1967). *The Ideological Origins of American Revolution*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- Beard, C. (1914). «Review of the new Freedom by Woodrov Wilson». *Political Science Quaterly*, 29, 506-507.

- Beard, C. (1915). «Review of property and contract in their relation to the distribution of wealth by Robert T. Ely». *Political Science Quarterly*, September.
- Beard, C. (1934). «The historical approach to the New Deal». *The American Political Science Review*, 28(1), 11-15.
- Beard, C. (1936). *Jefferson, Corporations, and the Constitution*. Washington, DC : National Home Library Foundation.
- Beard, C. (1932). *The Myth of Rugged American Individualism*. New York : Day.
- Beard, C. (1988). *Une relecture économique de la Constitution des États-Unis*. Economica (traduction de l'américain par Patrice Hoffmann).
- Beard, C. et Beard, M.A. (1930). *The Rise of American Civilization*, 2 vols, New York : Mcmillan Co.
- Becker, C.L. (1922, 1967). «Introduction» *La Déclaration de l'Indépendance*, Vent d'Ouest, (traduit de l'américain par Marie-France Bertrand et Marvlin Hook).
- Beckwith, K. (1986). «American women and political participation. the impacts of work, generation, and feminism». *Contributions in Women Studies*, 68, Greenwood Press.
- Beiner, R. (1995). « Liberalism: What's Missing? ». *Society*, 32, 5(217), 18-22.
- Beiner, R. (1996). « What Liberalism Means ». *Social Philosophy and Policy*, 13 (1), 190-206.
- Belknap, M. (1987). *Federal Law and Southern Order : Racial Violence and Constitutional Conflict in Post-Brown South*. University of Georgia Press.
- Bell, D. (1992). *Face at the Bottom of the Well : The Permanence of Racism*. New-York : Basic Books.
- Bellah, R., (1991), « The Good Society », *The Responsive Community*, 1,3, Summer, p. 28.

- Bellah, R. (1997). « The Necessity of Opportunity and Community in a Good Society », *International Sociology*, 12, 4, December:387-393.
- Bellah, R. (1995-1996). « Community Properly Understood : A Defense of 'Democratic Communitarianism' », *The Responsive Community*, 6,1, Winter, 49-54
- Bellamy, E. (1888). *Looking backward 2000-1887*. Édité par John L, Thomas. Harvard University Press
- Bellamy, R. et Greenaway, J. (1995). «The new right conception of citizenship and the citizen's Charter». *Government and Opposition*, 30(4), 469-491.
- Beloff, M. (1989). «Introduction» In M. Beloff, *The Debate on The American Revolution 1761-1783*, New York : Sherridan House Inc.
- Beloff, M. (1989). *The Debate on the American Revolution 1761-1783*. New York : Sheridan House.
- Benson, L. (1961). *The Concept of Jackson Democracy : New York as a Test Case*. Princeton University Press.
- Berg, B. (1978). *The Remembered Gate : Origins of American Feminism, The Woman and the City, 1800-1860*. New York : Oxford University Press.
- Bergesen, A. (1993). «Nation-building and constitutional amendments : The role of the thirteenth, fourteenth, and fifteenth Amendment in the legal reconstruction of the American polity following the civil war». *Pacific Sociological Review*, 24(1), 3-15.
- Bergman, P.M. (1969). *The Chronological History of The Negro in America*, New York : New American Library.
- Berle A.A. Jr. (1933). «The social economics of the New Deal». *The New York Times Magazine*, 4-9, 19.
- Berle, A.A. Jr (1935). «The New Deal and economic liberty». *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 37-38.

- Berry M.F. et Blassingame J.W. (1982). *Long memory : the Black experience in America*, Oxford University Press, New York.
- Besharov D. (1992). «Beware of unintended Consequences : Too many questions remained unanswered », *Public Welfare*, 50(2), 18-19.
- Billington, R. (1982). «Ideology and feminism : Why the suffragettes were wild woman». *Women's Studies International Forum*, 5(6), 663-674.
- Blackburn, B. (1922). «State programs of public welfare in the South». *Journal of Social Forces*, 1, 6-11.
- Blair, T.L. (1978). «Black Americans today». *New Society*, 46(838), 204-206.
- Bloch, R.H. (1987). «The gendered meanings of virtue in revolutionary America». *Signs*, 13(1),37.
- Blum, L. (1998). «Recognition, value and equality : A critique of Charles Taylor and Nancy Fraser accounts of multiculturalism». *Constellations*, 5(1), 51-68.
- Bodnar, J. (1976). «Materialism and morality : Slavic-American immigrants and education, 1890-1940». *The Journal of Ethnic Studies*, 3(4), 1-19.
- Body-Gendrot, S. (1991). *Les États-Unis et leurs immigrants. Des modes d'insertion variés*. Paris : Études de la Documentation française.
- Body-Gendrot, S., d'Helencourt, B. et Rancoule, M. (1988). «Entrée interdite : la législation sur l'immigration en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis». *Revue française de science politique*, 39(1), février.
- Boniface, K. (1996). «Les enjeux d'une souveraineté populaire d'après le Contrat social : renaissance de la démocratie et actualité du contrat social». *Carrefour*, 18(1), 70-87.
- Boorstin, D. (1948). *The Lost World of Thomas Jefferson*, New York : The Genius of American Politics, University Chicago Press; *Histoires des Américains*, 1981, Armand Collin (publié en trois volumes).

- Boorstin, D.J. (1953). *The Genius of American Politics*. Chicago : University of Chicago Press.
- Boorstin, D.J. (1958). *The Americans : The Colonial Experience*. Chicago : Random House.
- Boorstin, D.J. (1973). *The Americans : The Democratic Experience*. Chicago : Random House.
- Boorstin, D.J. (1991). *Histoire des Américains*. Paris : R. Laffont (traduit de l'américain par Yves Lemeunier... [et al.]; traduction complétée par Françoise).
- Bouretz, P. (1991). «L'affirmative action ou les infortunes de l'égalité». *Pouvoirs*, 59, 115.
- Bouvet, L. (1997). «*E Pluribus Unum*»? *La nouvelle question identitaire américaine*. Thèse de doctorat. École des Hautes études en Sciences Sociales, Paris.
- Bower, A. (1970). «Introduction». In A. Hamilton, *Réflexions sur la République*. Vent d'Ouest.
- Bowers, C.G. (1925). *Jefferson and Halmilton : the struggle for democracy in America*. New York : Houghton Mifflin.
- Boyer, P. (1978). *Urban Masses and Moral Order in America, 1820-1920*. Cambridge Mass.
- Braeman, J., Bremner, R.H. et Brody, D. (1975). «Introduction». In J. Braeman, R.H. Bremner et D. Brody, *The New Deal : The National Level*, vol I, Columbus : Ohio State University Press.
- Brand, H. (1995). «The Welfare State at risk». *Dissent*, 42,3(18), 381-388.
- Brauer, C.M. (1977). *John F. Kennedy and the Second Reconstruction*. Columbia University Press.
- Bremner R.H. (1956). *From the Depths : The Discovery of Poverty in the United States*. New York : New York University Press.

- Bremner, R.H. (1988). *American Philanthropy*. 2^e édition. Chicago : University of Chicago Press.
- Brennan, W.J. Jr. (1987). «Intrepreting the Constitution». *Social Policy*, 24-28.
- Bridges, A. (1994). «Creating cultures of reform». *Journal in American Political Development*, 8(1), 1-23.
- Brinkley, A. (1995). *The End of Reform : New Deal Liberalism in Recession and War*. New Yotk : Alfred A. Knopf.
- Brinkley, A. (1996). «Liberty, community, and the national idea». *The American Prospect*, 29, 53-59.
- Brinkley, A. (1996). «The transformation of New Deal Liberalism : A response to Michael Brown, Kenneth Finegolld and David Plotke». *Journal in American Political Development*, 10, 421-425.
- Brinkley, A. (1996). «World War II and American Liberalism». In L. Eremberg, S. Hirsch, *The War in American Culture : Society and Consciousness During World War II* (p. 313-330). Chicago : University of Chicago Press.
- Brock, W.R. (1988). *Welfare, Democracy, and the New Deal*. Cambridge University Press.
- Bronfenbrenner, M. (1973), «Equality and Equity», *The Annals of the American-Academy of Political and Social Science*, 409, 9-23.
- Brooks, R. (1910). *Corruption in American Life and Politics*. New York.
- Brooks, R.L. (1996). *Integration or Separation ? A Strategy for Racial Equality*. Harvard University Press.
- Brown, D. (1939). «Some inherent problems of social security». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 202, 1-7.
- Brown, D.S. (1995). *The Political Culture of the Whig Party in Ohio*. Thèse de doctorat présenté à l'Université de Toledo.

- Brown, M.K. (1996). «The ambiguity of reform in the New Deal». *Studies in the American Political Development*, 10, 405-409.
- Brown, T. (1981). *Politics and Statesmanship : A Study of the American Whig Party*. Thèse de doctorat présenté à Columbia University.
- Brownell, B.A. (1983). «Interpretations of Twentieth-Century urban progressive reform». In D. Colburn et G.E. Pozetta, *Reform and Reformers in the Progressive Era* (P. 4-23). Greenwood Press.
- Brubaker, R. (1992). *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Cambridge : Harvard University Press.
- Brunelle Dorval (1989) « Individu et justice sociale. Autour de John Rawls ». *Cahiers de recherche sociologique*, 12, 134-136.
- Bryson, V. (1992). *Feminist Political Theory : A Introduction*. New York : Paragon House.
- Buechler, S.M. (1987) *What Is a Radical Social Movement ? The case of The Woman Suffrage Movement*, Papier présenté à l'American Sociological Association (ASA).
- Buel, R. (1964). «Democracy and the American Revolution : A frame of reference». *The William & Mary Quarterly*, 21, 165-190.
- Buenker, J. (1973). *Urban Liberalism and Progressive Reform*. New York : Charles Scribner's Sons.
- Buenker, J.D. (1969). «The progressive era : A search for a synthesis », *Mid-America*, 51, 175-193.
- Buenker, J.D. et Kantowicz, E.R. (1988). *Historical of The Progressive Era, 1890-1920*. Greenwood Press, p. 436.
- Buenker, J.D. et Ratner, L.A. (1992). *Multiculturalism in The United States : A Comparative Guide to Acculturation and Ethnicity*. Greenwood Press.

- Bumiller, K. (1988). *The Civil Rights Society. The Social Construction of Victims*. Johns Hopkins University Press.
- Burns, J.M. (1982). *The Vineyard of Liberty*. New York : Alfred A. Knoff.
- Bush, R. (1999). *We Are not what we Seem : Black Nationalism and Class Struggle in The American Century*. New York : New York University Press.
- Caine, S.P. (1974) «The Origins of Progressivism». In L.L. Gould. (dir.), *The Progressive Era*, Syracuse University Press, p. 11.
- Calhoun, C.W. (1996). «Introduction». In C.W. Calhoun (dir.), *The Gilded Age : Essays on the Origin of Modern America*. Washington, Delawaere : SR Books.
- Cancio, S.T., Evans, D. et Maune, D.J. Jr. (1996). «Reconsidering the declining significance of race : Racial differences in early career wages». *American Sociological Review*, August, 61, 541-556.
- Carden, M.L. (1974). *The New Feminist Movement*. Russel Sage Foundation.
- Carens, J. H. (1997). « Liberalism and Culture », *Constellations*, 4, 1, 35-47.
- Carlson, R.A. (1987). *The Americanization Syndrome : A Quest for Conformity*. St-Martin's Press.
- Carmichael, S. et Hamilton, C. (1967). *Le Black Power. Pour une politique de libération aux États-Unis*. Paris : Payot (traduit de l'américain par Odile Pidoux).
- Carnegie, A. (1889). *The Gospel of Wealth*, North American Review.
- Casbeer, K. (1992). «The workers unemployment insurance Bill : American social wage, labor organization and legal ideology». In C. Tomlins et A. King, *Labor Law in America*. Baltimore : John Hopskins University Press.
- Cashman, S.D. (1991). *African-American and the Quest of Civil rights, 1900-1990*. New York : New York University Press.

- Cazemajou, J. et Martin, P. (1983). *La crise du melting pot : Ethnicité et identité aux États-Unis de Kennedy à Reagan*. Paris : Aubier.
- Chamberlain, J. (1932). *Farewell to Reform : The Rise, Life and Decay of the Progressive Mind in America*. Quadrangle Books.
- Chamberlain, J. (1965). «On the art of liberal failure». In A. Mann, *The Progressive Era*. Holt, Rinehart and Winston.
- Chambers, J.W. II (1980). *The Tyranny of Change : America in the Progressive Era, 1900-1917*. New York : St. Martin's Press.
- Chanteur, J. (1995). «Au nom de la nature». *Philosophie politique*, 6, 43-56.
- Childs, J.B. (1981) «Concepts of culture in Afro-American political thought 1890-1920». *Social Text*, 4, 28-43.
- Chilman, C. (1992). «Welfare reform or revision ? The family support act of 1988». *Social Service Review*, 66(3), 349-377.
- Choy Philip, C., Dong L. et Horn, M.K. (1994). *The Coming Man, 19th Century American Perceptions of the Chinese*. Seattle : University of Washington Press.
- Chubb, J.E. et Moe, T.M. (1990). *Politics, Markets, and America's Schools*. Brookings Institution.
- Citrin, J. (1996). «Affirmative action in the people Court». *The Public Interest*, 122, 39-48.
- Claes, G. (1989). *Thomas Paine, Social and Political Thought*. Boston : Unwin Hyman.
- Clark, C. (1997). «America unequal». *Journal of Economic Issues*, 31(1), 287-289.
- Clavet, J.C. et Horton, G.M. (1990). *Réflexions sur l'agir. Personne et modernité*. Les Éditions Le Griffon d'argile, Collection Philosophique.
- Cleveland, G (1905). «Would woman suffrage be unwise ?», *Ladies Home Journal*, 22, 7-8.

- Cohen, M.J. (1982). *Charles Horton Cooley and the Social Self in American Thought*. New York : Garland Publishing Inc.
- Cohen-Tanugi, L. (1990). «Au cœur de la démocratie américaine : le droit». In A. Lennh et M.F. Toinet, *La République des États-Unis* (p. 79-81). Paris : La Découverte.
- Cohen-Tanugi, L. (1987). «Le citoyen, l'avocat, et la Constitution : de la démocratie juridique aux États-Unis». In M.F. Toinet, *Et la constitution créa l'Amérique* (p. 233-238). France : Presses Universitaires de Nancy.
- Cohn, J.S. (1993). «Damaged goods before reinventing government, Clinton need to tepair it». *The American Prospect*, 13, 64-70.
- Colburn, H.T. (1958). «Jefferson's use of the past». *The William & Mary Quarterly*, 15, 56-70.
- Colcord, J.C. (1934). «The challenge of the continuing depression». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 176, 17-24.
- Coleman, F. (1977). *Hobbes and America : Exploring the Constitutional Foundations*. Toronto : University of Toronto Press.
- Colker, R. (1986). «Anti-surbordination above all : Sex, race and equal protection». *NYU L Review*, 61, 1003.
- Collier, C. (1990). «The American people as christian white men of property : Suffrage and elections in colonial and early national America». In D.W. Rogers, *Essays on the History of Voting and Voting Rights in America* (p. 19-30). University of Illinois Press.
- Congdon, D. (1989). «Towards a construct of employment for social welfare and economic productivity». *Journal of Sociology and Social Welfare*, 16(2), 109-126.
- Conklin, P. (1975). *The New Deal*. 2e édition. New York : Thomas Y. Crowell Company,
- Connolly, J.J. (1995). «Reconstitutiing ethnic politics : Boston, 1909-1925». *Social Science History*, 19(4), 479-509.

- Conover-Johnston, P. *et al.* (1991). «The nature of citizenship in the United-States and Great Britain : Empirical comments on thoretical themes». *Journal of Politics*, 53(3), 801-832.
- Conway, M. (1991). *Political Participation in the United States*, II^e éd., C.Q. Press.
- Conyers J.L. Jr (1996). «A case study of social stratification : An afrocentric edification». *The Western Journal of Black Studies*, 20(1), 9-15.
- Correa, S. et Petchesky, R. (1994). «Reproductive and social rights : A feminist perspective». In G Sen., A. Germain et L.C. Cohen (dir.) *Population Policies Considered* (p. 107-126). HCPD & IWHC.
- Costain, A.N. (1992). *Inviting Women's Rebellion. A Political Process Interpretation of The Women Movement*. The Johns Hopkins University Press.
- Countryman, E. (1981) *A people in revolution : the American Revolution and political society in New York, 1760-1790* Johns Hopkins University Press.
- Countryman, E. (1985). *The American Revolution*. Penguin Books.
- Cox, R.H. (1998). «The consequences of welfare reform : How conceptions of social rights are changing». *Journal of Social Policy*, 21(1), 1-16.
- Craig, M. (1996). *Black is Beautiful : Personal, Transformation, and Political Change*. Thèse déposée à l'Université de Californie, Berkeley.
- Crété, L. (1990). *La femme au temps de Scarlett : Les Américaines du dix-neuvième siècle*. Paris : Stock/Laurence Pernoud.
- Crèvecoeur, J. et St. John de, H. (1784). *Lettres d'un cultivateur américain*. Cuchet, libraire, rue & hôtel.
- Crittenden, J. (1993). «The social nature of autonomy». *The Review of Politics*, 55(1), 35-65.
- Croly, H.D. (1909, 1964). *The Promise of American Life*. Capricorn Books Edition.

- Crowley, H., Lewis, G., Werbner P. et Yuval-Davis, N. (1997). «Citizenship : Pushing the boundaries». *Feminist Review*, 57, 1-3.
- Curtis, G.T. (1889-1896). *Constitutional History of The United States from The Declaration of Independance to Close of the Civil War*. 2 vols. New York : Harper and Brothers.
- Cutright, P. (1965). «Political structure, economic development and national security programs». *American Journal of Sociology*, 70, 537-550.
- Dahrendorf, R. (1974). «Citizenship and beyond : The social dynamics of an idea». *Social Research*, 41(4), 673-701.
- Dahrendorf, R. (1985). *Law and Order*. Boulder, Colorado : Westview Press.
- Dalton, C. (1985). «An essay in the deconstruction of contract doctrine». *Yale Law Journal*, 94, 997.
- Danziger, S. (1988). « Introduction », *Focus*, 11(1), 1-4.
- Danziger, S. (1989). « Overview », *Focus*, 12(1), 1-5.
- Davis D.B. (1997). «Constructing race : A reflection». *The William and Mary Quarterly*, LIV(1), 7-18.
- Dawley, A. (1991). *Struggles for Justice : Social Responsibility and the Liberal State*. The Belknap Press of Harvard University.
- Dean, J. (1997). «The reflective solidarity of democratic feminism». In J. Dean, *Feminism and the New Democracy. Resiting the Political*. Sage Publications.
- Delgado, R. (1996). *The Coming Race War ? And Other Apocalyptic Tales of America after Affirmative Action and Welfare*. New York University Press (Introduction de Andrew Hacker).
- Denton, A. et Massey D. (1995). *The American Apartheid. Segregation and the Making of the Underclass*. Harvard University Press.

- Dewey, J. (1935). *Liberalism and Social Action*. New York : Capricorn Books.
- Diamond, M. (1959). «Democracy and the Federalist : A reconsideration of the Framers' Intent». *The American Political Science Review*, 53(1), 52-68.
- Diamond, M. (1963). «What The Framers meant by federalism». In R.A. Goldwin (dir.), *A Nation of States* (p. 24-31) Chicago.
- Diamond, M. (1975). «The Declaration and the Constitution : Liberty, democracy and the founders». *The Public Interest*, 40, 39-55.
- Dickinson, J. (1934). «Political aspects of the New Deal». *The American Political Science Review*, 28(2), 197-209.
- Dickinson, J. (1934). «Understanding and misunderstanding the recovery program». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 172, 1-7.
- Dieckoff, A. (1996). «La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel». *L'Année sociologique*, 46(1), 43-55.
- Dietz, M. (1985). «Citizenship with a feminist face : The problem of maternal thinking». *Political Theory*, 13, 1.
- Diggins, J.P. (1971). «Consciousness and ideology in American history : The burden of Daniel J. Boorstin». *The American Historical Review*, 76(1), 99-118.
- Diggins, J.P. (1984). *The Lost Soul of American Politics : Virtue, Self-Interest and The Foundations of Liberalism*. University of Chicago Press.
- DiNitto, D.M. et Dye, T.R. (1983). *Social Welfare : Politics and Public Policy*, Englewood Cliffs, NJ.
- Dolan, J.P. (1972). «Immigrants in the city : New York's Irish and German Catholics». *Church History*, 41(3), 354-368.
- Domhoff, G.W. (1990). *The Power Elite and the State : How Policy Is Made America*. New York : A. de Gruyter.

- Domhoff, G.W. (1993). « Conflict or State Autonomy in New Deal Agricultural Policy? Yet Another Counterattack on a Theoretical Delusion ». *Political Power and Social Theory*, 8, 45-78.
- Domhoff, W.G. (1996). *State Autonomy or Class Dominance ? Case Studies on Policy Making in America*. New York : Aldine de Gruyter.
- Doss, E. (1998). «Imaging the Panthers : Representing Black Power and masculinity, 1960-1990s». *The American Prospects*, 23, 483-516.
- Douglas, M. (1995). «Justice sociale et sentiment de justice : une anthropologie de l'inégalité». In J. Affichard et J.B. de Foucauld, *Pluralisme et équité : la justice sociale dans les démocraties* (p. 123-150). Série Société, Esprit.
- Douglas, F.(1980). *Mémoires d'un esclave américain*. Paris : François Maspero (traduction française de Franchita Gonzalez Battle. Introduction d'Anna Libera).
- Douglas, F. (1982). *Narrative of the Life of Frederick Douglas, an American Slave*. New-York : Viking Penguin.
- Drinnon, R. (1980). *Facing West : The Metaphysics of Indian Hating and Empire-Building*. New York : Meridian.
- Du Bois W.E.B. (1910). *The Crisis*, I(1), 7.
- Du Bois, W.E.B (1962). *Black Reconstruction in America*. New York : Russell & Russell.
- Du Bois, W.E.B. (1903). *The Soul of the Black Folks*. New York.
- Du Rivage, V.L. (1992). «Flexibility trap : The proliferation of marginal jobs». *American Prospect*, 84-93.
- Dubofsky, M. (1997) «The primacy of politics». *Journal of Policy History*, 9(4), 503-507.
- Dubois, E.C. (1981). *Elizabeth Cady Stanton and Susan B. Anthony : Correspondance, Writings, Speeches*. New York : Shocken Books.

- Dubois, E.C. (1987). «Working women, class relations, and suffrage militance : Harriot Stanton Blatch and the New York Woman Suffrage Movement, 1894-1909». *Journal of American History*, 74(1), 34-58.
- Dubois, E.C. (1990). «Taking law into their own hands». In D.W. Rogers, *Voting and the Spirit of American Democracy : Essays on the History of Voting and Voting Rights in America* (p. 67-82). University of Illinois Press.
- Dunn, F. (1993). «The educational philosophies of Washington, DuBois, and Houston : Laying the foundations for afrocentrism and multiculturalism». *The Journal of Negro Education*, 62(1), 24-34.
- Dunn, S. (1996). «Revolutionary men of letters and the pursuit of radical change : The views of Burke, Tocqueville, Adams, Madison, and Jefferson». *The William & Mary Quarterly*, 3rd Series, LIII(4).
- Dutcher, G. (1940). «The rise of Republican Government in the United States». *Political Science Quarterly*, 55, 199-216.
- Dworetz, M. (1990). *The Unvanishing Doctrine : Locke, Liberalism, and the American Revolution*. Durham, NC : Duke University Press.
- Dworkin, R. (1981) « What Is Equality? Part 1: Equality of Welfare ». *Philosophy and Public Affairs*, 10 (3), 185-246.
- Dworkin, R. (1996). « Sex, Death, and the Courts » *New York Review of Books*, 43, 13 (8), 44-50.
- Dwyer, P. (1998). «Conditional citizens ? Welfare rights and responsibilities in the late 1990s». *Critical Social Policy*, 18(457), 493-517.
- Dye, N.S. (1991). «Introduction». In N. Frankel et N.S. Dye, *Gender, Class, Race and Reform in Progressive Era* (p. 1-9). The University Press of Kentucky.
- Early, G. (1993). «American education and the postmodernist impulse». *American Quarterly*, 45(2), 220-229,

- Edley, C.F. (1996). *Not All Black and White : Affirmative Action, Race, and American Values*. Hill & Wang.
- Edsall, T.B. (1989). «The Changing Shape of Power : A Realignment in Public Policy », *In Fraser, S. et Gerstle, G. (dir.), The Rise and Fall of the New Deal Order, 1930-1980*, Princeton
- Eisenach, E.J. (1996). «The scale of vision in progressive justice». *Journal of Policy History*, 8(2), 279-283.
- Eisner, M.A. (1996). «Progressivism, social complexity, and the texture of the past». *Journal of Policy History*, 8(2), 284-288.
- Ekirch, A.A. (1974). *Progressivism in America; A Study of the Era from Theodore Roosevelt to Woodrow Wilson*. New Viewpoints.
- Emirbayer, M. (1992). «Beyond structuralism and volunteerism : The politics and discourse of progressive school reform, 1890-1930». *Theory and Society*, 21(5), 621-664.
- Epstein, A. (1933). «Do we need compulsory public unemployment insurance ? Yes». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 170, numéro spécial sur social insurance, 21-29.
- Ericson, D.F. (1993). *The Shaping of American liberalism : The Debates over Ratification, Nullification and Slavery*. Chicago : Chicago University Press.
- Ertel, R.; G. Fabre; É. Marientras, (1971). *En marge : sur les minorités aux Etats-Unis*. Maspéro
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton.
- Etzioni, A. (1988). « I & We : The Case for the Responsive Community », *Social Justice Research*, 2(2) June, 81-94
- Etzioni, A. (1990). « Liberals and Communitarian », *Partisan Review*, 57(2), p. 221.

- Etzioni, A. (1990-1991). « What Community?, Whose Responsiveness? », *The Responsive Community*, 1(2), : 5-8.
- Etzioni, A. (1991). « The Community in Age of Individualism », *Futurist*, 25 (3), May-June : 35-39
- Etzioni, A. (1996). « The Responsive Community : A Communitarian Perspective », *American Sociological Review*, 61(1), February : 1-11.
- Etzioni, A. (1996a). *The New Golden Rule : Community and Morality in a Democratic Society*, New York : Basic Books.
- Etzioni, A. (1996-1997). « The Community of Communities », *The Responsive Community*, 7(1), Winter, 21-32.
- Etzioni, A. (1996-1997a). « The Responsive Community », *The Responsive Community, Rights and Responsibilities*, 7,1 : 21-32.
- Evans S. (1979). *Personal Politics : The Roots of Women's Liberation in the Civil Rights Movement and the New Left*. Alfred A. Knopf.
- Evans, H. (1926). «The Klan's fight for Americanism». *North American Review* 223, 33-63.
- Evans, P.B., Rueschmeyer, D. et Skocpol, T. (1985). «Preface». In P.B. Evans, D. Rueschmeyer et T. Skocpol (dir.), *Bringing The State Back In* (p.vii-x). Cambridge University Press.
- Evans, S.M. (1991). *Les Américaines : Histoire des femmes des États-Unis*. Belin.
- Fabre, G. (1986). «L'immigrant, salut ou fléau pour l'Amérique ? Quelques aspects traditionnels ou paradoxaux des campagnes et croisades autour de l'immigration (1880-1910)». In J. Cazemajou, *L'immigration européenne aux États-Unis, 1880-1910* (p. 25-36). Paris : Presses Universitaires de Bordeaux.

- Fabre, G. (1990). «Esclaves de la liberté : les noirs, l'indépendance et la révolution». In V. Bernard et É. Marientras, *Les oubliés de la Révolution américaine* (p. 55-93), France : Presses universitaires de Nancy.
- Fabre, G. (1993). «Présentation». In G. Fabre, *Parcours identitaires*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Faist, T. (2000). «Transnationalization in international migration : Implications for the study of citizenship and culture». *Ethnic and Racial Studies*, 23(2), 189-222.
- Faludi, S. (1991). *Backlash : The Undeclared War against Women*. New York, Crown.
- Fanon, F. (1990). «The fact of Blackness». In D.T. Goldberg (dir.), *Anatomy of Racism* (p. 108-126). University of Minnesota Press.
- Farrugia, F. (1997). «Le prix du lien : la question de la justice sociale». *Recherches sociologiques*, 28(2), 11- 27.
- Faulkner, H. (1931). *The Quest for Social Justice, 1898-1914*. New York : Macmillan.
- Faux, J. (1993) «The myth of the new democrat». *The American Prospect*, 15, 20-29.
- Fein D. (1994). « Waiver Evaluations : The Pitfalls – and the Opportunities », *Public Interest*, 52 (4), 24-32.
- Fellows, K. D. (1972). *A Mosaic of America's Ethnic Minorities*, John Willey & Sons.
- Feller, D. (1995). *The Jacksonian Promise : America 1815-1840*. Johns Hopkins University Press.
- Ferguson, J.E. (1969). «The Nationalist of 1781-1783 and the economic interpretation of the Constitution». *The Journal of American History*, LVI(2), 241-261.
- Fergusson, T. (1996). «Coûteuse résurrection pour les démocrates». Le Nouveau modèle américain, Manière de voir, 31, *Le monde diplomatique*, 50-52.
- Filen, P.G. (1970). «An orbituary for 'The Progressive Movement'». *American Quarterly*, 22, 20-34.

- Filen, P.G. (1970). «An orbuary for 'the Progressive Movement'». *American Quarterly*, 22, 20-34.
- Filler, L. (1976) *The Muckrakers : Crusades for American Liberalism*. Pennsylvania : University Park.
- Filmer, R. (1991). *Patriarcha and Other Writings*. Cambridge : Cambridge University Press, Ed Jonathan P. Sommerville.
- Fink, L. (1983). *Workigmen's Democracy : The Knights of Labor and American Politics*. University of Illinois Press.
- Fink, L. (1993). *Major Problems in the Gilded Age and The Progressive Era*. DC : Heath and Company.
- Finkelman, P. (1997). «The Ccrime of Color». In N. Gates, *Racial Classification and History* (1-50). Garland Publishing. Inc.
- Finnley, L. (1986). «Transcending equality theory : A way out of the maternity and the workplace debate». *Colum. L. Review*, 86, 118.
- Fischbach, F. (1993). «L'Autre et l'Étranger : les enjeux de la reconnaissance et les stratégies d'exclusion». *Philosophie politique*, 3, 65-88.
- Fish, S. (1993) «Reverse racism or how the pot got to call the kettle Black». *The Atlantic Monthly*.
- Fishkin, J. (1982). *The Limits of Obligations*. New Haven : Yale University Press.
- Fishkin, J.S. (1995). *The Voice of the People : Public Opinion and Democracy*. New Haven : Yale University Press.
- Fitzgerald, K. (1996). *The Face of the Nation : Immigration, the State and the National Identity*. Stanford University Press.
- Fleming, H.C. (1956). «Resistance movement and racial desegregation». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 304, 44-61.

- Fohlen, C. (1989). *Les Pères de la révolution américaine*. Paris : Albin Michel.
- Fohlen, C. (1992). *De Washington à Roosevelt : L'ascension d'une grande puissance 1776-1945*. Paris : Nathan Université.
- Foner, E. (1976). «Tom Paine Republic's, 1776, radical ideology and social change». In A. Young, *The American Revolution : Exploration in the History of American Radicalism* (p. 187-232). Northern Illinois University Press.
- Foner, E. (1983). *Nothing But Freedom : Emancipation and its Legacy*. Baton Rouge.
- Foner, E. (1988). *Reconstruction*. New-York : Harper and Row.
- Foner, P. (dir.), (1945). «Rights of Man». Part second, *The Complete Writings of Thomas Paine*.
- Forest, C. et Pifer, A. (1988). «Foreword». In M. Weir, A.S. Orloff et T. Skocpol, *The Politics of Social Policy in the United States* (p.xi-xii). Princeton University Press.
- Forst, R. (1997). « Foundations of a Theory of Multicultural Justice », *Constellations*, 4, 1, April, 63-71.
- Fox-Genovese, E. (1983). *Fruits of Merchant Capital : Slavery and Bourgeois Property in the Rise and Expansion of Capitalism*. Eugene D. Genovese, Oxford University Press.
- Frankenberg, R. (1993). *White Woman, Race Matters : The Social Construction of Whiteness*, Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Frankfurter, F. (1916). «Hours of labor and realism in Constitutional Law». *Harvard Law Review*, 29(24), 353-373.
- Franklin, J.H. (1996). «Allegiance and jurisdiction in Locke doctrine of tacit consentement». *Political Theory*, 24(3), 407-422.
- Fraser, N. (1989). *Unruly Practices : Power, Discourse and Gender in Contemporary Social Theory*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

- Fraser, N. (1993). «Clinton's restructuring of the social system : On the expansion of the neoliberal political corporation». *Argument* 35,6(202), 875-890.
- Fraser, N. (1995). «Clintonism, Welfare, and the antisocial wage : The emergence of a neoliberal political imaginary». In A. Callari, S. Cullenberg et C. Biewener (dir.), *Marxism in the Postmodern Age : Confronting the New World Order* (p. 493-505). New York : Guilford Press.
- Fraser, N. (1996). «Multiculturalism and gender equity : The US "Difference" debates revisited». *Constellations*, 3(1), 61-72.
- Fraser, N. (1998). «Penser la justice sociale, entre redistribution et revendications identitaires». *Politique et Sociétés*, 17(3), 9-36.
- Fraser, S. et Gerstle, G. (dir.) (1989). «Introduction». *The Rise and Fall of the New Deal Order, 1930-1980*. Princeton University Press.
- Fraser N. et Gordon, L. (1997). «Decoding 'Dependency' : Inscriptions of power in a keyword of the US Welfare State». In U. Narayan et M.L. Shanley, *Reconstructing Political Theory. Feminist Perspective* (p. 25-47). The Pennsylvania State University Press.
- Fraser, N, et Gordon, L. (1996). «Contract versus charity : Why is there no social citizenship in the United States». *Socialist Review*, 45-67.
- Frayssé, O. (1988). *Abraham Lincoln, la terre et le travail, 1809-1860*. Publications de la Sorbonne. Université Paris III, Série Internationale, 35.
- Freedman, E. (1991). «Separatism as strategy : Female institution building and American feminism, 1870-1930». In K. Kish Sklar et T. Dubin, *Women and Power in American History : A Reader*, (vol II, p. 11-24). New Jersey : Prentice Hall
- Freeman, A.D. (1978). «Legitimizing racial discrimination through antidiscrimination law : A critical review of Supreme Court doctrine». *Minn. L. Review*, 62, 1049, 1054.
- Freeman, J. (1975). *The Politics of Women's Liberation*. David McKay Company.

- Freeman, J. (1979). «The Women's Liberation Movement : Its origins, organizations, activities and ideas». In J. Freeman, *Women : A Feminist Perspective* (p. 447-574). Mayfield Publishing Company.
- Fried, C. (199.). «Uneasy preferences . Affirmative action in retrospect». *The American Prospect*, 46, 50-56.
- Friedan, B. (1964)., *The Feminine Mystique*. Summit Books.
- Friedman, A. (1983). *Separatism in the National Woman Party*. Papier présenté à la North Central Sociological Association (NCSA).
- Frisch, M.J. (1971). *American Political Thought : The Philosophic Dimensions of American Statesmanship*. Scribner.
- Fuchs, L. (1994). *The American Kaleidoscope : Race Ethnicity and Civic Culture*.
- Gaffaney, T.J. (2000). *Freedom for the Poor: Welfare and the Foundations of Democratic Citizenship*. Boulder, CO : Westview.
- Galbraith, J.K. (1970). *L'ère de l'opulence*. Calmann-Lévy (traduit de l'américain par Andrée R. Picard).
- Galeotti, E. (1995). « Tolérance et justice sociale » dans Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld : *Pluralisme et équité : la justice sociale dans les démocraties*, Série Société
- Gans, H.J. (1994). «Positive functions of the undeserving poor : Uses of the underclass in America». *Politics and Society*, 22(3), 269-283.
- Garrow, D. (1978). *Protest at Selma*. Yale University Press.
- Gates E.N. (1997). «Volume Introduction» In E.N. Gates, : *Racial Classification and History* (p. vii-ix). Garland Publishing, Inc.
- Gauthier, M. (1995). «L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord». *Revue internationale d'action communautaire/ International Review of Community Development*, 34(74),151-156.

- Gellner, E. (1983). *Nations and Nationalism*. Ithaca : Cornell University Press.
- Gems, G.R. et Chiavola Birnbaum, L. (1991). «Ethnic education : A clash of culture in progressive Chicago». *Explorations in Ethnic Studies*, 14(2), 1-13.
- George, H, (1879, 1966). *Progress and Poverty : An Inquiry into the Cause of Industrial Depression and of Increase of Want with Increase of Wealth : The Remedy*. R. Schalkenbach Foundation.
- Gerber D.A. (1996). «The political dilemma and opportunities of diaspora jewry». *Journal of Policy History*, 8(2), 260-266.
- Gerber, L.G. (1983). *The Limits of Liberalism*. New York : New York University Press.
- Gerstle, G. (1993). «The limits of American universalism». *American Quarterly*, 45(2), 230-242.
- Gewirtz, P. (1986). «Choice in the transition : School desegregation and the corrective ideal». *Columbia Law Review*, 86, 728.
- Gilkes, C.T. (1979). *Black Women's Work as Deviance : The Social Sources of Racial Antagonisms within the Feminist Movement*. Papier présenté à l'American Sociological Association (ASA).
- Gilligan, C. (1977) «In a Different Voice: Women's Conceptions of Self and of Morality ». *Harvard Educational Review*, 47 (4), 481-517.
- Gillin J.L. (1923). «The Public Welfare Movement and Democracy». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 105, 13-16.
- Gingrich, N. (1995). *To Renew America*. Harper Collins.
- Gitlin, T. (1996). «Multiculturalisme contre nation». *Le Nouveau modèle américain, Manière de voir*, 31, *Le monde diplomatique*, 40-42.
- Glazer, N. (1995). «Individual rights against group rights». In W. Kymlicka, *The Rights of Minority Culture* (p. 123-138). Oxford University Press.

- Glendenning, C. (1992). «Residualism vs rights : Social Policy and disabled people». *Socialist Policy Review*, 4, 89-106.
- Glenn, H.P. (1998). «La citoyenneté et le droit : un bilan». In J.H. Black, H.P. Glenn, D. Juteau et D.M. Weinstock, *Les enjeux de la citoyenneté. Un bilan interdisciplinaire/ A Multidisciplinary Approach* (p. 34-46). Immigration et Métropoles.
- Goebel, T. (1997). «The political economy of american populism from Jackson to New Deal». *Journal in American Political Development*, 11(1), 109-148.
- Goldberg, D.T. (1961). Discours présenté à la Conférence annuelle de The American Public Welfare Association (APWA), réédité dans *Public Welfare* 1993.
- Goldberg, D.T. (1994). «Introduction : Multicultural condition». In D.T. Glodberg, *Multiculturalism : A Critical Reader* (p. 1-41). Blackwell.
- Goldfield, M. (1989). *The Influence of Labor Insurgency and Radical Organization on New Deal Labor Legislation*. American Sociological Association (ASA).
- Goldman, E.F. (1956). *Rendez-vous with Destiny : A History of Modern American Reform*. Vintage Books.
- Goldwin, L. (1976). *Democratic Promise : The Populist Movement in America*. New York.
- Goodenow, R.K. (1978). «Paradox in progressive educational reform : The South and the education of Black in the depression years». *Phylon*, 39(1), 49-65.
- Gordon, C. (1997). «Why no national health insurance in the US ? The limits of social provision in war and peace, 1941-1948». *Journal of Policy History*, 9(3), 277-310.
- Gordon, L. (1994). *Pitied but Not Entitled : Single Mothers and the History of Welfare, 1890-1935*. New York : Free Press.
- Gordon, L. (1995). «Social security and the constitution of an underclass in the United States». In G.J. Demco et M. Jackson (dir.), *Populations at Risk in America :*

Vulnerable Groups at the End of the Twentieth Century (p. 36-59). Boulder, Colorado : Westview Press.

Gordon, L. (1997). *Pitied but not Entitled*. Harvard University Press.

Gordon, L. (1999). « The Trouble with Difference », *Dissent*, Spring, pp. 41-47

Gordon, T. (1992). «Citizens and others : Gender, democracy and education». *Journal Studies in Sociology of Education*, 2(1), 43-56.

Gorham, E. (1994). « Irony and "Europe": Disintegrating Theories of Integration » *Soundings*, 77, 1-2, 179-199.

Gosset, T. (1963, 1965). *Race : The History of an Idea in America*. New-York : Schocken.

Gottfried, P. (1996). «On Civil Rights Movement : Reply to Murray». *Telos*, 106, 139-142.

Gottschalk P. (1990). « Reflexions on slowing economy growth and rising inequality », *Focus*, 12(3), p. 25-26.

Gould L.L. (1974). « Introduction » In L.L. Gould (ed) *The Progressive Era*, Syracuse University Press, p 1.

Graham, H.D. (1990). *The Civil Rights Era*. Oxford University Press.

Graham, H.D. (1992). «The origins of affirmative action : Civil Rights and the regulatory state». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 51-62.

Graham, J.H. (1968). *Everyman's Constitution : Historical Essay ont the Fourteen Amendment; The «Conspiracy Theory» and the American Constitutionalism*. Madison : State Historical Society of Winsconsin.

Greene, J.P. (1968). *The Reinterpretation of the American Revolution 1763-1789*. New York.

Greene, J.P. (1995). *Understanding the American Revolution : Issues and Actors*. Charlottesville University Press of Virginia.

- Greenstone, J.D. (1993). *The Lincoln Persuasion : Remaking American Liberalism*. Princeton : Princeton University Press.
- Gressman, E. (1952). «Post-war Revolution in Civil rights and judicial counter-revolution, the unhappy history of Civil Rights Legislation». *Michigan Law Review*, 50, 1323-1342.
- Gressman, E. (1972). *Black Americans and The Supreme Court since Emancipation. Betrayal or Protection ?* Holt, Rinehart and Winston, Collection American Problem Studies.
- Griffen, C. (1970). «The progressive ethos». In S. Cohen et L. Ratner, *The Development of An American Culture* (p. 120-149). Englewoods Cliffs, NJ.
- Gronbjerg, K., Street, D. et Suttles, G.D. (1978). *Poverty and Social Change*. Chicago University Press.
- Guillarme, B. (1995). « Philosophie de l'égalitarisme ». *Philosophie politique*, 97-118.
- Guillaumin, C. (1977). «Race et nature : système des marques. Idée de groupe naturel et rapports sociaux». *Pluriel*, 11, 39-55.
- Gundersen, J. (1987). «Independence, citizenship, and the American revolution». *Signs*, 13(1). 59-77.
- Gutman, A. (1994). « Introduction », dans Charles Taylor : *Multiculturalisme : Différence et Démocratie*. Aubier, p. 13-39.
- Hacker A. (1992). *Two nations : Black and White. Separate, Hostile, Unequal*, New York, Scribner's Son.
- Hacker, L.M. (1935). «The first American Revolution. *Columbia University Quarterly*, XXVII, 29.
- Hackney, S. (1969). *Populism to Progressivism in Alabama*. Princeton.
- Hadler J. (1988). «Consensus on redirection – Which direction ?», *Focus*, 11(1), 29-34.

- Halimi, S. (1996a). «Quand M. Clinton était keynésien». *Le Nouveau modèle américain, Manière de voir, 31, Le monde diplomatique*, 34-37.
- Halimi, S. (1996b). «Les «boîtes à idées» de la revanche sociale». *Le Nouveau modèle américain, Manière de voir, 31, Le monde diplomatique*, 46-49.
- Halimi, S. (1996c). «Le populisme, voici l'ennemi !». *Le Nouveau modèle américain, Manière de voir, 31, Le monde diplomatique*, 53-56.
- Hall S. et D. Held (1990): *Citizens and Citizenship*. London : New Times, Laurence & Wishart.
- Hamilton, C. (1992). «Affirmative action and the clash of experimental realities». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 523, 11-18.
- Hamilton-Cooper, D. (1994). «The National Association for Advanced of Colored People and New Deal Reform Legislation : A dual agenda». *Social Service Review*, 4, 490-502.
- Hammond, B. (1957). *Banks and Politics in America : From the Revolution to the Civil War*. Princeton University Press.
- Hampton, J. (1986). *Hobbes and the Social Contract Tradition*. Cambridge/New York : Cambridge University Press.
- Hampton, J. (1993). «Contract and consent». In R.E. Goodin et P. Pettit, *A Companion to Contemporary Political Philosophy* (p. 379-393). Oxford : Blackwell Reference.
- Hand, L. (1916). «The Speech of Justice». *Harvard Law Review*, 29(6), 617-621.
- Handlin, O. (1951). *A Wall of Misunderstanding*. Réimprimé dans A. Mann (1965), *The Progressive Era* (p. 53-57). Holt, Rinehart and Winston.
- Handlin, O. (1957). *Race and Nationality in American Life*. Boston.
- Handlin, O. et Handlin, M. (1961). «James Burgh and American revolutionary theory». *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, 73, 38-57.

- Haney Lopez, I.F. (1996). *White by Law : The Legal Construction of Race*. New-York : New-York University Press.
- Hans, N. (1954). «Franklin, Jefferson, and the English radicals at the end of the XVIIIth Century». *Proceedings of the American Philosophical Society*, 88, 406-426.
- Hargraves, M. et Thomas R.W. (1993). «Infant mortality : Its history and social construction». *American Journal of Preventive Medicine*, 1(6), 17-16.
- Harlan, L. (1958). *Separate and Unequal : Public School Campaign and Racism in the Southern Seaboard States, 1901-1915*. Chapel Hill, North Carolina.
- Harrington, M. (1967). *L'autre Amérique*. Paris : Gallimard.
- Harris, B.J. (1978). *Beyond her Sphere : Women and the Professions in American History*. Greenwood Press.
- Harris, R.A. (1989). «A decade of reform». In R.A. Harris et S.L. Milkis (dir.), *Remaking American Politics*. Boulder Colorado : Westview Press.
- Harris, R.J. (1960). *The Quest for Equality*. Baton Rouge : Louisiana State University. Republié dans A.M. Paul (dir.) (1972), *Black Americans and The Supreme Court since Emancipation. Betrayal or Protection ?* Holt, Rinehart and Winston, Collection American Problem Studies.
- Harvey, A.R. (1994). «A Black community development model : The universal Negro Improvement Association and African Communities League 1917-1940». *Journal of Sociology and Social Welfare*, 21(1), 113-124.
- Hassenteufel, P. (1996). «L'État-providence ou les métamorphoses de la citoyenneté». *Année sociologique*, 46, 127-149.
- Hastings, D.O. (1934). «Battle of November». *Today*, II(3-4), 19.
- Hawley, E. (1979). *The Great War and the Search for a Modern Order : A History of the American People and Their Institutions, 1917-1977*. New York : St. Martin's Press.

- Hayek, F.A. (1967). *Studies in Philosophy, Politics and economics*. University of Chicago Press.
- Hays, S.P. (1957). *The Response to Industrialism, 1885-1914*. University of Chicago Press.
- Hays, S.P. (1980). *American Political History as Social Analysis*. The University of Tennessee Press.
- Haywood, T. (1978). *Women against Women : Middle-Class Bias in Feminist Literature*. Society for the Study of Social Problems (SSP).
- Heale, M.J. (1986). *The American Revolution*. London : Methuen.
- Heat, J. (1998). Culture : « Choice or circumstances ? » *Constellations*, 5(2), 183-200.
- Heath, G.L. (1976). *Off the Pigs ! The History and Literature of the Black Panther Party*. Metuchen, NJ : The Sacrecrow Press, Inc.
- Hecht, M.L., Collier M.J. et Ribeau, S.A. (1993). *African American Communication. Ethnic Identity and Cultural Interpretation*. Sage Publications.
- Heidenheimer, A.J. (1973). «The Politics of Public Education, Health and Welfare in the USA and Western Europe : How growth and reform potentials have differed». *British Journal of Political Science*, 3, 113-140.
- Hein, J. (1993). «Ethnic pluralism and the disunited States of America and Western Europe». *Sociological Forum*, 8(3), 507-516.
- Heisler-Schmitter, B. (1991). «A comparative perspective on the underclass : Question of urban poverty, race and citizenship». *Theory and Society*, 20(4), 455-483.
- Held, D. (1989). *Political Theory and the Modern State : Essays on State, Power and Democracy*. Standford, CA : Standford University Press.
- Heller, A. et Clarke, M. (1981). «The moral maxims of democratic politics». *Praxis International*, 1(1), 39-48.

- Herpin, N. (1993). «L'urban underclass chez les sociologues américains : exclusion sociale et pauvreté». *Revue française de sociologie*, 34(3), 421-439.
- Herrnstein, R.J. et Murray, C. (1994). *The Bell Curve : Intelligence and Class Structure in American Life*. The Free Press.
- Hicks, J.D. (1931). «Populist Origins» Réimprimé dans A. Mann (1965), *The Progressive Era*. Holt, Rinehart and Winston.
- Hicks, J.D. (1960). *Republican Ascendancy, 1921-1933*. New York.
- Higham, J. (1963). *A Brake on Nativism, Mann Arthur (1965) : The Progressive Era*. Holt, Rinehart and Winston.
- Higham, J. (1993). «Multiculturalism and universalism : A history and critique». *American Quarterly* 45(2), 200.
- Higham, J. (1998). «Multiculturalism and universalism: A history and critique». In M. Hughey, *New Tribalisms : The Resurgence of Race and Ethnicity* (p. 212-236). New York University Press.
- Hirschman, C. (1983). «America's Melting Pot reconsidered». *Annual Sociological Review*, 19, 397-423.
- Hirschman, N. et Di Stefano, C. (1996). «Introduction : Revision, reconstruction and the challenge of the new». In N.J. Hirschman et C. Di Stefano, *Revisoning the Political : Feminist Reconstruction of Traditional Concepts in Western Political Theory* (p. 1-25). Westview Press.
- Hittinger, J. (1994). *David. A. Richards : A Liberalism of the Autonomous Person*, dans Christopher Wolfe and John Hittinger, *Liberalism at the Crossroad*, Rowman and Littlefield Publishers, 43-58
- Hoey, J.M. (1939). «Aid to families with dependent children». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 202, 74-81.

- Hoff-Wilson, J. (1987). «The unfinished revolution : Changing legal status of US women» *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, 13(1), 7-36.
- Hofstadter, R. (1948). « Woodrow Wilson : Democrat in Cupidity ». Réimprimé dans A. Mann (1965), *The Progressive Era* (p. 69-75). Holt, Rinehart and Winston.
- Hofstadter, R. (1955). *The Age of Reform : From Bryan to FDR*. New-York.
- Hofstadter, R. (1963). *The Progressive Movement, 1900-1915*. New Jersey : Prentice-Hall.
- Hogan. D.J. et Murphy, M. (1985). *Class and Reform : School and Society in Chicago, 1880-1930*. University of Pennsylvania Press.
- Holli, M.G. (1974). «Urban reform in the progressive Era». In L.L. Gould (dir.), *The Progressive Era*, Syracuse University Press.
- Hollister, R. (1990). «Why is inequality growing ?». *Focus*, 12(3), 28-29.
- Hook, S. (1959). *Democracy and Desegregation, Political Power and Personal Freedom*. New York : Criterion Books.
- Hoover, H. (1922). *American Individualism*. Garden City New York.
- Hoover, H. (1933). «The consequences of the proposed New Deal». *Campaign Speeches of 1932*. New York : Doubleday, Doran & Co.
- Hope, F.J. (1947). *From Slavery to Freedom : A history of American Negroes*. New York.
- Hope, F.J. (1978). *Race Equality in America*. Chicago : The University Press of Chicago.
- Hope, F.J. (1984). «Une liberté factice». In *De l'esclavage à la liberté : Histoire des Afro-américains* (p. 181-207). Paris : Éditions caraïbéennes.
- Hopkins J. (1997). *The First and Final Task : Harry Hopkins and the Development of the American Welfare State*. Thèse de doctorat, Georgetown University.
- Horne G. (1992). «Reversing discrimination : The case for affirmative action». *Political Affairs*, 71(2), 7-14.

- Horsman, R. (1981). *The Origins of American Racial Anglo-Saxonism*. Cambridge : Harvard University Press.
- Horwitz M.J. (19..). «L'idée de la citoyenneté dans la pensée constitutionnelle américaine». In M.F. Toinet, *Et la constitution créa l'Amérique* (p. 207-213). Presses Universitaires de Nancy.
- Hoschild, J. (1989). «Equal opportunity and the estranged poor». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501, 143-155.
- Howard, C. (1992). «Sowing the seeds of «Welfare» : The transformation of mother's pensions, 1900-1904». *Journal of Policy History*, 4(2), 188-227.
- Howard, J. (1982). «Our own enemies : Woman opposed to woman suffrage». *Journal of Sociology and Social Welfare*, 9(3), 463-474.
- Howell, D.R. (1994). «The skills myth». *American Prospect*, 81-89.
- Hraba, J. et Holberg, E. (1983). «Ideational origins of modern theories of ethnicity : Individual freedom vs organizational growth». *The Sociological Quarterly, Summer*, 381-391.
- Huggins, N.I. (1980). *Slave and Citizen : The Life of Frederick Douglas*. Little Brown and Company. Boston. Toronto.
- Hughey M.W. et Vidich, A.J. (1992). «The new american pluralism : Racial and ethnic solidarities and their sociological implications». *International Journal of Politics, Culture and Society*, 6(2), 159-180.
- Hughey, M.W. (1998). «Americanism and its discontents : Protestantism, nativism, and political heresy in America». In M.W. Hughey (dir.), *New Tribalisms : The Resurgence of Race and Ethnicity* (p. 73-96). New York University Press.
- Humphrey, H.H. (1970). *The Political Philosophy of the New Deal*. Louisiana State University Press.

- Humphrey, H.H. (1975). «Guaranteed jobs for human rights». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 418, 17-25.
- Hungtinton, S.P. (1981). *American Politics : The Promise of Disharmony*. Belknap Press.
- Hutmacher, J.J. (1962). *The Urban Masses on the Move*, A. Mann (1965), *The Progressive Era*. Holt, Rinehart and Winston.
- Hutson, J.H. (1984). «The creation of the Constitution : Scholarship at standhill». *American History*, 12, 471-474.
- Iggers, G.G. (1990). «Historical studies in 1980's. Some observations». In J. Topolski (dir.), *Narration and Explanation. Contribution to the Methodology of the Historical Research* (p. 11-30). Pozman Studies in the Philosophy of the Sciences and Humanities.
- Ignatief, N. (1995). *How the Irish became White*. New-York : Routledge.
- Isaac, J.C. (1997). «The poverty of progressivisme : A response to my critics». *Dissent*, 44(186), 112-114.
- Isbister, J. (1996). *The immigration Debate : Remakink America*. Kumarian Press.
- Jaccoud, M. (1995) «L'exclusion sociale et les Autochtones». *Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community Development*, 34(74), 93-100.
- Jaccoud, M. (1996). «Le droit, l'exclusion et les autochtones». *Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne droit et société*, 11(2), 217-234.
- Jackman, R. (1975). *Politics and Social Equality : A Comparative Analysis*. New York : Wiley.
- Jackson, A. (1954). «A political testament». In J.L. Blau, *Social Theories of Jacksonian Democracy* (p. 1-20). Indianapolis : Bob-Merril.
- Jameson J.F. (1926). *The American Revolution Considered as a Social Movement*. Princeton, New Jersey.

- Janovitz, M. (1980). «Observations on the sociology of citizenship : Obligations and rights». *Social Forces*, 59(1), 1-23.
- Jaret C. (1978). *A Comparative Analysis of The Greek, Italian and Jewish American Ethnic Press*. Papier Présenté à Southern Sociological Society.
- Jaynes G. et Williams, R.M. (1989). *Black and American Society*. National Academy Press.
- Jefferson, T. (1955). *Notes on the State of Virginia*é Sous la direction de W. Peter. University of North Carolina Press, Chapel Hill.
- Jencks, C. (1989). What is the underclass – and is it growing? ». *Focus*, 12 (1), 14-26.
- Jencks, C. (1992). «Can we put a time limit on Welfare ?». *The American Prospect*, 11, 32-40.
- Jencks, C. (1992). *Rethinking Social Policy : Race, Poverty and the Underclass*.
- Jencks, C. (1997). «The hidden paradox of Welfare reform». *The American Prospect*, 32, 33-40.
- Jensen, M. (1968). *The Founding of a Nation : A History of American Revolution, 1763-1776*. New-York : Oxford University Press.
- Jewell, K.S. (1985). «Will the real Black, Afro-american, mixed, colored, negro, please stand up ? Impact of the Black social movement twenty years later». *Journal of Black Studies*, 16, 57-75.
- Johansen, R.W. (1983). «Lincoln, liberty and equality ». In J. Agresto In J. Agresto, *Liberty and Equality under the Constitution* (p. 45-62). Project '87 and The National Humanities Center.
- Johnston, D. (1986). *The Rhetoric of Leviathan : Thomas Hobbes and The Politics of Cultural Transformation*. Princeton : Princeton University Press.
- Jones, K.B. (1997). «Citizenship in feminism : Identity, action and locale : An Introduction». *Hypathia*, 12(4), 1-5.

- Jones, M.H. (1999). «Affirmative action : What is the question race or oppression ?» *National Political Science Review*, 7, 249-258.
- Jürgens, M (1994). «Blaming the victim : Belief in control or belief in justice ?». *Social Justice Research*, 7(1), 69-90.
- Justice B. Et Pore R. (1978). *Toward the second decade. The Impact's of the Womens's Movement on American Institutions*, Greenwood Press.
- Kaczrowski, R.J. (1987). «To the nation anew : Congress, citizenship, and civil rights after the Civil War». *The American Historical Review*, 92, 45-68.
- Kallen, H.M. (1924, 1970). *Culture and Democracy in the United States : Studies in the group Psychology of American People*, Arno Press and the New York Times.
- Kallen, H.M. (1956). *Cultural Pluralism and the American Idea; An Essay in Social Philosophy*. University of Pennsylvania Press.
- Kammen, M. (1986). *Spheres of Liberty : Changing Perceptions of Liberty in American Culture*. University of Wisconsin Press.
- Kaplan, -C.P. et Kaplan, L. (1993). « Public Opinion and the 'Economic Bill of Rights' ». *Journal of Progressive Human Services*, 4, 1, 43-59.
- Karenga, M. (1982). *Introduction to Black Studies*. Englewood, Ca : Dawaida.
- Karger H.J. (1987). «Ideology and the crisis of the Welfare State». *Quarterly Journal of Ideology*, 11(1), 3-11.
- Karsky, B. (1990). «N'oubliez pas les dames : l'enjeu féminin de l'insurrection américaine». In B. Vincent et É. Marientras, *Les oubliés de la Révolution américaine* (p. 99-136). France : Presses universitaires de Nancy.
- Karst. K.L. (1989). *Belonging to America: equal citizenship and the Constitution*. New Haven : Yale Univesity Press.
- Kaspi, A. (19..). «Les citoyens et la Constitution». In M.F. Toinet, *Et la Constitution créa l'Amérique* (p. 201-205). France : Presses Universitaires de Nancy.

- Kaspi, A. (1993). *Kennedy : les 1000 jours d'un président*. Paris : Armand Colin.
- Katz, M.B. (1989). *In The Shadow of the Poorhouse : A Social History of Welfare in America*. New York : Basic Books.
- Katz, M.B. (1996). «À l'ombre du marché : histoire récente de la réforme du welfare». *Actes de la recherche*, 115, 100-101.
- Katz, MB. et Lorrin R.T. (1998). «The invention of "Welfare" in America», *Journal of Policy History*, 10(4), 399-418.
- Katznelson, I. (1989). «Was the great society a lost opportunity ? » *In* S. Fraser et G. Gerstle, *The Rise and Fall of the New Deal Order, 1930-1980* (p. 185-211). Princeton University Press.
- Keller, M. (1990). *Regulating a New Economy : Public Policy and Economic Change in America, 1900-1933*. Harvard University Press.
- Kelly, A.H., Harbison W.A. et Belz, H. (1991). *The American Constitution, its Origins and Development*. New York/London : Norton and Company, vol I.
- Kelsen (1955). «Foundations of democracy». *Ethics*, 66, 47.
- Kendrigan, M.L. (1984). *Political Equality in a Democratic Society. Women in the United States*. Greenwood Press.
- Kennedy, J.F. (1964). *A nation of Immigrants*, Hamish Hamilton.
- Kenyon, C.M. (1966, 1971). *The Antifederalists*. Boston : Northeastern University Press.
- Kerber, L. (1980). *Women of the Republic : Intellectual and Ideology in Revolutionary America*. University of North Carolina, Chapel Hill.
- Kerber.L.(1970). *Federalists in Dissent, Imagery and Ideology in Jefferson America*. Cornell University Press.
- Kerber, L. (1992). «The paradox of woman's citizenship in the early Republic : The case of Martin vs. Massachussets, 1805». *American Historical Rview*, 349-378.

- Kerber, L. (1997). «The meaning of citizenship». *Dissent*, 33-37.
- Kesler C.R. (1987). «The public philosophy of the new freedom and the New Deal». In R. Eden, *The New Deal and its Legacy : Critique and Reappraisal* (p. 155-166). Greenwood Press.
- Kettner, J.H. (1978). *The Development of American Citizenship, 1608-1870*. Chapel Hill NC : University of North Carolina.
- Killian, L.M. (1981). «Black Power and White reaction : The revitalisation of race-thinking in the United States». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 454, 42-54.
- Killian, L.M. (1990). «Race relations and the nineties : Where are the dream of the sixties ?». *Social Forces*, 69(1), 1-13.
- Kinder, R.R. et Sanders L.M. (1996). *Divided by Color : Racial Politics and Democratic Ideals*. Chicago :University Press of Chicago.
- King, A. (1973). «Ideas, institutions, and the policies of governments : A comparative analysis, part I et part II». *British Journal of Political Science*, 291-313; 409-423.
- King, C. (1923). «Foreword». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 105.
- King D.S. (1987). *The New Right Politics : Markets and Citizenship*, MacMillan, London.
- King, M.L. (1958). «Stride toward freedom». In L. Friedman (dir.), *The Civil Rights Reader* (p. 33-43). New York : Walker.
- King, M.L. (1963, 1986). «I have a dream». In J. Washington, *A Testament of Hope : The Essential Writngs of Martin Luther King, Jr.* Harper & Row.
- King, R.H. (1992). *Civil Rights and the Idea of Freedom*. Oxford University Press.

- Kiss, E. (1997). «Alchemy or fool's gold ? Assessing feminist doubts about rights». In U. Narayan et M.L. Shanley, *Reconstructing Political Theory. Feminist Perspective* (p. 1-24). The Pennsylvania State University Press.
- Kloppenber, J.T. (1986). *Uncertain Victory : Social Democracy and Progressivism in European and American Thought, 1870-1920*. New York : Oxford University Press.
- Kloppenber, J.P. (1987). «The virtues of liberalism : Christianity, republicanism, and ethics in early american political discourse». *The Journal of American History*, 9-33.
- Kloppenber, J.T. (1992). «Republicanism in american history and historiography». *La Revue Tocqueville/The Tocqueville Review*, 13(1), 117-136.
- Kluger, R. (1976). *Simple Justice*. New York : Knopf.
- Koch, A. (1950). *The Great Collaboration*. New York : Jefferson and Madison.
- Koch, A. (1964). *Jefferson and Madison; The Great Collaboration*. Oxford University Press.
- Koch, A. (1964). *The Philosophy of Thomas Jefferson*. Chicago : Quadrangle Books.
- Koch, A. (1967). «James Madison and the politics of republicanism». In P. Goodman, *The Federalists vs. the Jeffersonian Republicans* (p. 66-76). Holt, Reinhart & Winston.
- Korenman, S. ; Miller, J.E.; Sjaastad, J-E. (1995). «Long-Term Poverty and Child Development in the United States ». *Children and Youth Services Review*, 17, 1-2,
- Korstad, R. et Lichenstein, N. (1988). «Opportunities found and lost : Labor, radicals and the early civil rights movement». *Journal of American History*, 75(3), 786-811.
- Kramnick, I. (1982). «Republican revisionism revisited». *American Historical Review*, LXXXVII, 629-684.
- Kramnick, I. (1988). «The great national discussion': The discourse of politics in 1787». *The William & Mary Quarterly*, 3rd Series, 3-32.

- Kristol, I. (1987). «The spirit of '87». *Public Interest*, 86, 3-9, numéro spécial nommé «The Constitutional Order 1787-1987».
- Kusmer, K.L. (1973). «The functions of organized charity in the progressive era : Chicago as a case study». *Journal of American History*, 60(3), 657-678.
- Kuttner, R. (1993). «Market, state, and dystopia». *The American Prospect*, 15, 7-10.
- Kuttner, R. (1996). «After Solidarity». *The American Prospect*, 26, 6-10.
- Kuttner, R. (1997). «The limits of markets». *The American Prospect*, 31, 29-36.
- Kuttner, R. (1999). *Everything for Sale : The Virtues and Limits of Markets* (2nd edition). University of Chicago Press.
- Kwong, P. (1990). «The challenge of understanding the Asian-American experience». *Ethnic and Racial Studies*, 13(4), 583-590.
- Kymlicka, W. (1989). *Liberalism, Community and Culture*. Oxford : Clarendon Press.
- Kymlicka, W. (1991). «The social contract tradition». In P. Singer, *A Companion of Ethics* (p. 186-106). Oxford : Blackwell Reference.
- Kymlicka W. et Norman W. (1992). *Théories récentes sur la citoyenneté*. Rapport présenté pour Politiques ministérielles et recherche. Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Ottawa.
- Kymlicka, W. (1995). *Multicultural Citizenship : A liberal Theory of Minority Rights*. Oxford : Clarendon Press.
- Kymlicka, W. (1996). «Social unity in a liberal state». *Social Philosophy and Policy*, 13(1), 105-136.
- Kymlicka, W. (1997). «Do we need a liberal theory of minority rights ? Reply to Carens, Young, Parekh and Forst». *Constellations*, 4(1), 72-87.
- Kymlicka, W. (1997). «Identities, politics, and rights». *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 30(1), 182-183.

- Kymlicka, W. (1997). «Liberalism without illusions : Essays on liberal theory and the political vision of Judith N. Shklar». *Ethics*, 107(3), 513-514.
- Kymlicka, W. et Norman, W. (1994). «Return of the citizen : A survey of recent work on citizenship theory». *Ethics*, 104(2), 352-381.
- Lacorne, D. (1990). *Le modèle américain. La République des fondateurs*, Hachette, Paris,
- Lacorne, D. (1995). «La philosophie de la Constitution américaine». *Philosophie politique*, 7, 25-41.
- Lacorne, D. (1997). *La crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme*, Fayard
- Lagree, J.C. (1994). *Underclass and Social Cohesion*. Papier présenté à l'International Sociological Association (ISA).
- Lamb, C.M. (1981). «Legal foundations and civil rights in America». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 454, 13-25.
- Lamoureux, J. (1986). «L'égalité en crise». *Revue internationale d'action communautaire International Review of Community Development*, 16, 55-65.
- Laschley, M.E. (1994). «The impact of affirmative policy on correcting the market failure of racial discrimination : Are African Americans better off ?». In M.E. Laschley et M.N. Jackson (dir.), *African American and The New Policy Consensus* (p. 201-234). Greenwood Press.
- Lashley, M.E. et Jackson, M.N. (1994). «Introduction». In M.E. Laschley et M.N. Jackson (dir.), *African American and The New Policy Consensus* (p. 201-234). Greenwood Press.
- Laurent, A. (1987). *L'individu et ses ennemis*. Paris : Hachette.
- Laurin, N. (1999). «Le démantèlement des institutions intermédiaires de la régulation sociale». *Sociologie et Sociétés*, 31(2), 65-72.

- Law, S. (1984). «Rethinking sex and the Constitution». *Pennsylvania Literature Review*, 132.
- Lawrence, M. (1996). «Pluralism, liberalism, and the role of overriding values». *Pacific Philosophica Quarterly*, 77(4), 335-350.
- Lawson, B.E. (1992). *The Underclass Question*. Philadelphia : Temple University Press.
- Lawson, B.E. et Mc Gary, H. (1992). *Between Slavery and Freedom : Philosophy and American Slavery*. Bloomington : Indiana Press.
- Lee, B. (1995). «Performing people». *Pragmatics*, 5(2), 263-280.
- Leiby, J. (1993). «Social Security at 50». *Public Welfare*, 51(1), 35-38.
- Lemish, J. (1968). «The American Revolution seen from the bottom up». In J. Barton Bernstein (dir.), *Toward a New Past : Dissenting Essays in American History* (p. 3-45). New York.
- Lemmons, S.J. (1973). *The Woman Citizen: Social Feminism in the 1920's*. Urbana : University of Illinois Press.
- Leonard, J. (1990). «The impact of affirmative action regulation and equal employment law on Black employment». *Journal of Economics Perspectives*, 4(4), 47-63.
- Lesemann, F. (1988). *La politique sociale américaine : les années Reagan*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- Lesemann, F. et Ulysse, P.J. (1995). «Welfare, Workfare et citoyenneté aux États-Unis». *Revue internationale d'action communautaire / International Review of Community Development*, 34(74), 55-62.
- Lesser, S.T. (1991). «Paradigms gained : Further readings in the history of women in the progressive era». In N. Frankel et N.S. Dye, *Gender, Class, Race and Reform in the Progressive Era* (p. 180-193). The University Press of Kentucky.
- Lessnoff, M. (1986). *Social Contract*. Atlantic Highlands NJ : Humanities Press.

- Leuchtenberg, W.E. (1968). «The Roosevelt reconstruction : Retrospect». In J. Boskin, *Opposition Politics : The Anti-New Deal Tradition* (p. 25-33). The Glencoe Press.
- Levine, R.A. (1970). *The Poor Ye Need not Have with You*. The MIT Press.
- Levine, R.F. (1988). *Class Struggle and the New Deal : Industrial Labor, Industrial Capital and the State*. Lawrence : University Press of Kansas.
- Levitan, S.A. (1969). *The Great Society Poor Law. A New Approach of Poverty*. The Johns Hopkins Press.
- Levy, L.W. (1986). *Constitutionnal Opinions, Aspects of the Bill of Rights*. Oxford University Press.
- Levy, L.W. (1988). *Original Intent and the Framers' Constitution*. Collier Macmillan.
- Lieberman, R.C. (1994). *Race and The Development of the American Welfare State from the New Deal to the Great Society*. Thèse de doctorat, Harvard University.
- Lieberman, R.C. (1998). *Shifting the Color Line : Race and the American Welfare System*. Harvard University Press.
- Lienesch, M. (1988). *New Order of the Ages : Time, the Constitution, and the Making of Modern American Political Thought*. Princeton, New Jersey.
- Lind, M. (1995). *The Next American Nation*. New York/London : The Free Press.
- Lindblom, C.E. (1977). *Politics and Markets : The World's Political Economic Systems*. Basic Books.
- Lindemann, N.H., (1995). «Resistance and insurbordination». *Hypathia*, 10(2), 23-40.
- Lindenmeyer, K. (1995). «The US Children's Bureau and infant mortality in the progressive era». *Journal of Education*, 177(3), 57-69.
- Lindsay, B. et Harris J.J. III (1977). «Progressive education and the Black College». *Journal of Black Studies*, 7(3), 341-157.

- Link, A.S. (1954). *Woodrow Wilson and the Progressive Era, 1910-1917*. Harper & Row.
- Link, A.S. et Catton, W.B. (1967). *American Epoch : A History of the United States Since the 1890*. Vol I. New York : Alfred Knopf.
- Linn, W. (1933). «Social insurance : Constructive destruction». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 170, 7-17.
- Lipset, S.M. (1963). *The First New Nation : The United States in Historical and Comparative Perspective*. London : Heineman.
- Lipset, S.M. (1992). «Equal chances versus equal results». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 63-74.
- Lipset, S.M. (1997). *Two Americas, Two Systems : Whites, Blacks and Debate over Affirmative Action*, May-June 1995.
- Lister, R. (1991). «Citizenship engendered». *Critical Social Policy*, 11,2(32), 65-71.
- Lister, R. (1992). «Beyond the Welfare State ? The new political economy of welfare». *Sociology*, 26(3), 538-539.
- Lister, R. (1993). «Tracing the contours of women's citizenship». *Policy and Politics*, 21(1), 3-16.
- Lister, R. (1995). «Dilemmas in engendering citizenship». *Economy and Society*, 24(1), 1-40.
- Lister, R. (1997). «Citizenship : Towards a feminist synthesis», *Feminist Review*, 57, 28-48.
- Lister, R. (1997). «Dialectics of citizenship». *Hypathia*, 12(4), 6-26.
- Lister, R. (1998). «Citizenship and difference : Towards a differentiated universalism». *European Journal of Social Theory*, 1(1), 71-90.

- Lister, R. (1998). «From equality to social inclusion : New labour and the welfare state». *Critical Social Policy*, 18, 2(55), 215-225.
- Lively, D.E. (1992). *The Constitution and Race*. Praeger.
- Locke D.C. (1992). *Increasing Multicultural Understanding : A Comprehensive Model*. Newbury Park : Sage Publications.
- Lorber, J. (1997). «The social construction of gender». In D. Kendall, *Race, Class and Gender in a Diverse Society* (p. 83-89). Allyn and Bacon.
- Loury, G.C. (1992). «Incentive effects of affirmative action». *AAPSS*, 19-29.
- Loury, G.C. (1997). «How to mend affirmative action». *The Public Interest*, 127, 33-43.
- Loury, G.C. (2000). «Twenty-five years of Black America : Two steps forward and one step back ?». *Journal of Sociology and Social Welfare*, 27(1), 19-52.
- Loury, G.C. (2000). «Who cares about racial inequality ?». *Journal of Sociology and Social Welfare*; 27(1), 133-151.
- Luker, R.E. (1994). «The color line : Legacy for the twenty-first century». *Journal of American History*, 81(1), 356-357.
- Lure, H.L. (1934). «The New Deal Program - Summary and appraisal». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 176, numéro spécial «Social Welfare in the National Recovery Program», 172-183.
- Lynch, F.R. (1977). «Social theory and the progressive era». *Theory and Society*, 4(2), 159-210.
- Lynd, S. (1968). *Intellectual Origins of American Radicalism*. Pantheon Books.
- Lynn, L. (1993). «Rethinking social policy : Race, poverty, and the underclass». *Journal of Policy Analysis and Management*, 12(4), 801-806.
- MacAdam, D. (1982). *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*. University of Chicago Press.

- MacIntyre, A. (1984). *After Virtue : A Study in Moral Theory*. Notre Dame University Press.
- Mack, R.W. (1996). «Whose Affirmative Actions ?» *Society*, 33, 3(221), 41-43.
- Mackey, T. (1997). «Jacksonian democracy, 1820-1840». In J.E. Findling et F.W. Tackeray (dir.), *Events That Changed in the Nineteen Century* (p. 57-75). The Greenwood Press.
- MacPherson, C.B. (1962): *The Political Theory of Possessive Individualism : Hobbes to Locke*. Oxford: Clarendon Press.
- Madison, J. (1751-1836). *The complete Madison : His Basic Writings*. Édité par S.K. Padover. Kraus Reprint.
- Maes, J. (1994). « Blaming the Victim: Belief in Control or Belief in Justice? » *Social Justice Research*, 7, 1, 69-90.
- Magrass, Y. et Koenig, T. (1978). *Business Interests and Ideology During the New Deal*. Association for Humanist Sociology (AHS).
- Main, J.T. (1961). *The Antifederalist : Critics of The Constitution (1781-1787)*. North Carolina University Press.
- Main, J.T. (1965). *The Social Structure of Revolutionary America*. Princeton.
- Manley, J.F. (1990). «American liberalism and the democratic dream : Transcending the american dream». *Policy Studies Review*, 10(1), 89-102.
- Mann, K.(1994). « Watching the defectives : observers of the Underclass in the USA Britain and Australia », *CPS.Critical Social Policy*, 14, 2 (41), 19-99.
- Mann, M. (1987). «Ruling class strategy and citizenship». *Sociology*, 21(3), 339-354.
- Manning M. et L. Mullings, 1994, «The divided mind of Black American : Race, ideology and politics in the post civil rights era». *Race and Class*, 36(1), 61-72.

- Mansfield, H.C., 1987, «Constitutional government: the soul of modern democracy». *The Public Interest*, 86, 53-64.
- Mansfield, H.C. (1995). «Democracy and populism». *Society*, 32, 5(217), 30-32.
- Marientras, É. (1976). *Les mythes fondateurs de la nation américaine : essai sur le discours idéologique aux États-Unis à l'époque de l'indépendance (1763-1800)*. Paris : François Maspero.
- Marientras, É. (1988). *Nous le Peuple – Les origines du nationalisme américain*. Paris : Gallimard.
- Marientras, É. (1990). «Les reprovés de la Révolution : nations indiennes et guerre d'indépendance». In V. Bernard et É. Marientras, *Les oubliés de la Révolution américaine* (p. 13-53). France : Presses universitaires de Nancy.
- Marks, C.C. (1995). «Separate societies : Negotiating race and class in the '90s». *Sociological Focus*, 28(1), 49-61.
- Marshall, S.E. (1986). «In defense of separate spheres : Class and status politics in the antisuffrage movement». *Social Forces*, 65(2), 327-351.
- Marshall, T.H. (1950). *Citizenship and Social Class*. Cambridge University Press.
- Marshall, T.H. (1965). *Class, Citizenship and Social Development*, Garden City NY : Anchor Books.
- Martin, R. (1998). «Was Spinoza a person ?». In A. Wüsthube et M. Quante (dir.), *Pragmatic Idealism. Critical Essays on Nicholas Rescher's System of Pragmatic Idealism* (p. 11-118). Poznan Studies in the Philosophy of the Sciences and the Humanities.
- Martson, S.A. (1990). «Who are 'the people' ? : Gender, citizenship, and the making of the American nation». *Environment and Planning D : Society and Space*, 8, 449-458.

- Maslow-Armand, L. (1987). «La Constitution, les Noirs et la Cour Suprême. Le mystère des deux cinquièmes». In M.F. Toinet, *Et la Constitution créa l'Amérique* (p. 215-231). Franc : Presses Universitaires de Nancy.
- Matsuda, M. (1987). «Looking to the bottom: Critical legal studies and reparations. *Harvard C.R.-C.L. L. Review*, 22, 323.
- Mayer, D.N. (1994). *The Constitutional Thought of Thomas Jefferson*. University Press of Virginia.
- Mc Glen, N.E et O'Connor, K. (1983). *Women Rights : The Struggle for Equality in 19th and 20th Centuries*. Praeger.
- McAll, C. (1995). «Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté». *Lien social et Politiques - RIAC*, 34, 81-92.
- McAll, C. (1999). «L'État des citoyens et la liberté du marché». *Sociologie et Sociétés*, 31(2), 27-40.
- McCartney, J. (1992). *Black Power Ideologies. An essay in African-American Thought*. Philadelphie : Temple University Press.
- McCormick, K.A. (1983). *Women's Opposition to Women's Movements : A Comparison of Anti-Suffrage and Anti-Era Ideology*. Papier présenté à North Central Sociological association (NCSA).
- McCormick, R. (1981). «The discovery that business corrupts politics». *American Historical Review*, 86, 247-274.
- McCormick, R. (1986). *The Party Period and the Public Policy : American Politics from the Age of Jackson to the Progressive Era*. New York : Oxford University Press.
- McCoy, D.R. (1989). *The Last of the Fathers. James Madison and the Republican Legacy*, Cambridge University Press.
- McDonald, F. (1958). *We the People : The Economic Origins of the Constitution*. University of Chicago Press.

- McDonald, F. (1979). *Alexander Hamilton*. New York.
- McDonald, F. (1979). *E Pluribus Unum : The Formation of the American Republic*. Indianapolis, Indiana.
- McDonald, F. (1985). *Novus Ordo Seclorum : The Intellectual Origins of the Constitution*. Lawrence, Kansas.
- McDonald, F. (1988). «Une nouvelle introduction». In C. Beard, *Une relecture économique de la constitution américaine*. Economica, Collection Droit public positif (traduit de l'américain en français par Patrice Hoffman).
- McDonaugh, E. (1993). «The 'Welfare Rights State' and the 'Civil Rights State' : Policy paradox and state building in the progressive era». *Journal in American Political Development*, 7, 225-274.
- McDowell, G. L. and Sharon L. N. (1997). *Reason & Republicanism: Thomas Jefferson's Legacy of Liberty*. Rowman & Littlefield Publishers, Incorporated
- McKinnon, C. (1983). «Feminism. Marxism, method, and the State : Toward feminist Jurisprudence, *Signs*, 8, 635.
- McKinnon, C. (1983). *Feminism Unmodified*. Harvard University Press.
- McKinnon, C. (1989). *Toward a Feminist Theory of the State*. Harvard University Press.
- McLaughin, A.C. (1961). *The Foundation of American Constitutionalism*. Greenwich, Connecticut : Fawcett Publications.
- McNall, S.G. (1988). *The Road to Rebellion : Class Formation and Kansas Populism, 1865-1900*. The University of Chicago Press.
- McPherson, C.B. (1984). «Human rights as property rights». In L.C. Backer et K. Kipnis, *Property : Cases, Concepts, Critiques* (p. 94-102). Prentice-Hall.
- McRobbie, A. (1993). «Feminism. Postmodernism, and the real me». *Theory, Culture and Society*, 10(4), 127-142.

- McWilliams, W.C. et Gibbons, M.T. (1992). *The Federalists, the Antifederalists and the American Political Tradition*. Greenwood Press.
- Mead, J. (1968). *A Time to Rend : An Essay on the Decision for American Independence*. Madison State Historical Society of Wisconsin.
- Mead, L. (1982). «Social programs and social obligations». *The Public Interest*, 69, 17-32.
- Mead, L. (1986). *Beyond Entitlement. The Social Obligations of Citizenship*. New-York : The Free Press.
- Mead, L. (1987). «The obligation to work and the availability of jobs : a dialogue between Lawrence Mead and William Julius Wilson », 1^{ère} partie , *Focus*, 10 (2), pp. 11-14.
- Mead, L. (1988). «Jobs for the welfare poor : Work requirements can overcome the barriers». *Policy Review*, 43, 60-69.
- Mead, L. (1989). «The logic of workfare : The underclass and work policy». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501,156-169.
- Mead, L. (1991). «The new politics of the new policy». *The Public Interest*, 103, 3-20.
- Mead, L. (1992). *The New Politics of Poverty : The Nonworking Poor in American*. Harper Collins Publishers.
- Mead, L. (1996). «Welfare reform at work». *Society*, 33, 5(223), 37-40.
- Mead, L. (1997). «Citizenship and social policy : T.H. Marshall and poverty». *Social Philosophy and Policy*, 14(2), 197-230.
- Meckel, R.A. (1985): «Protecting the innocents : Age segregation and the early child welfare movement». *Social Service Review*, 59(3), 455-475.
- Meier, A. (1963). *Negro Thought in America : Racial ideologies in the Age of Booker T.* Washington : Ann Arbor Mich.

- Meier, A. et Rudwick E. (1966, 1970, 1976, 1988). *From Plantation to Ghetto*. New York : American Century Series, Hill and Wang.
- Mélandri, P. (1976). *Histoire des États-Unis depuis 1865*. Paris : Nathan, Université Information Formation.
- Melvin, O. et Shapiro, T. (1995). *Black Wealth, White Wealth : A New Perspective on Racial Stratification*. Oxford University Press.
- Memmi, A. (1968). «Les chemins de la révolte». In J. Baldwin, M. X, M.L. King, *Nous, les nègres*. Paris : François Maspero (traduit de l'anglais par André Chassigneux).
- Mencken, H.L. (1920). «Theodore Roosevelt : Pseudo libéral» Réimprimé dans A. Mann Arthur (1965), *The Progressive Era*. Holt, Rinehart and Winston.
- Mendelsohn, E. (1993). *On Modern Jewish Politics*. New-York : Oxford University Press.
- Merriam, C. (1969). *American Political Ideas 1865-1917*. New York : Augustus M. Kelley.
- Merriam, C.E. (1929). *A More Intimate View of Urban Politics*. New York.
- Merriam, C.E. (1929). *The American Party System : An Introduction to the Study of Political Parties in the United States*. Macmillan.
- Merril, J. (1970). «The American people and the American Revolution». *Journal of American History*, LVII, 5-35.
- Metha, U.S. (1990). «Liberal strategies of exclusion». *Politics & Society*, 18(4), 427-454.
- Mettler, S. (1998). «Dividing social citizenship by gender : The implementation of unemployment insurance and act to dependent children, 1935-1950». *Studies in American Political Studies*, 12, 303-342.
- Mettler, S. (1999). «The stratification of social citizenship : Gender and federalism in the formation of old age insurance and aid to dependent children». *Journal of Policy History*, 11(1), 31-57.

- Meyer D.H. (1976). «The uniqueness of the American enlightenment». *American Quaterly*, XXVIII(2), 165-186.
- Meyers, M. (1957). *The Jacksonian Persuasion : Politics and Belief*. Standford University Press.
- Michaud-Quantin, P. (1970). *Universitas; expressions du mouvement communautaire dans le Moyen-Âge latin*. Paris : J. Vrin.
- Mileur, J. (1996). «The lost promise of progressivism». *Journal of Policy History*, 8(3), 356-360.
- Milkis, S.M. et Tichenor, D.J. (1994). «'Direct Democracy' and social justice : The Campaign of 1912». *Journal in American Political Development*, 8(2), 282-340.
- Mill, J.S. (1971). *The Negro Question*. New-York : Appleton-Century Crofts, Crofts Classics.
- Miller, D. (1995). «Citizenship and pluralism». *Political Studies*, XLIII, 432-450.
- Miller, S.M. (1997). «Many Americas». *Social Policy*, 28(1), 19-29.
- Miller, S.M., Rein, M., Roby, P. et Gross, B.M. (1967). «Poverty, inequality, and conflict». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 373, 16-52.
- Mills, C.W. (1977). *The Racial Contract*. Cornell University Press.
- Milton, D. (1982). *The Politics of US Labor : From the Great Depression to the New Deal*. Monthly Review Press.
- Minow, M. (1991). *Making All the Difference : Inclusion, Exclusion and American Law*. Cornell University Press.
- Moon, J.D. (1997). «Democracy's Discontent: America in Search of a Public Philosophy ». *Journal of Politics*, 59, 2, 586-588.

- Moore, H.L. (2000). «Difference and recognition : Postmillennial identities and social justice». *Signs*, 25(4), 1129-1132.
- Morawska, E. (1990). «The sociology and historiography of immigration». In V. Yans-Mclaughin (dir.), *Immigration Reconsidered : History, Sociology, and Politics* (p. 187-238). Oxford University Press.
- Morgan, E.S. (1963). «The American Revolution considered as an intellectual movement». In A.M. Schelesinger Jr. et M. White (dir.), *Paths of American Thought* (p. 11-33). Boston.
- Morgan, E.S. (1975). *American Slavery, American Freedom*. New-York : Norton.
- Morgan, R.J. (1981). «Madison's analysis of the sources of political authority». *American Political Science Review*, 75, 613-625.
- Morris, A. (1984). *The Origins of the Civil Rights Movement*. The Free Press.
- Morris, L. (1994). «The «Underclass» debate : Views from history». *Contemporary Sociology*, 23(3), 360-361.
- Morris, L. (1994). «The ghetto underclass : Social science perspectives». *International Journal of Urban and Regional Research*, 18(3), 535-537.
- Morris, L. (1994). *Dangerous Classes : The Underclass and Social Citizenship*. Routledge.
- Morris, R.B. (1987). *Nous peuples des États-Unis, Hamilton, Madison, Jay et la Constitution*. Economica (traduit de l'américain par Nina Godneff).
- Morris, R.P. (1974). «The forging of the Union reconsidered : A historical refutation of state sovereignty over seabeds». *Columbia Law Review*, LXXIV, 1056-1093.
- Morsell, J.A. (1965). «The National Association for the Advancement of Colored People and its strategy». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 97-101.

- Mowry, G.E. (1946). *Theodore Roosevelt and the Progressive Movement*. Madison Wisconsin.
- Mowry, G.E. (1951). «The urban gentry on the defensive». In A. Mann (1965), *The Progressive Era*. Holt, Rinehart and Winston.
- Mowry, G.E. (1958). *The Era of Theodore Roosevelt, 1900-1912*. New York.
- Mowry, G.E. (1965). *The California Progressive Chicago 1923*.
- Moynihan, D.P. (1987). *Family and Nation*. First Harvest/HBL Edition.
- Moynihan, P. et Glazer, N. (1963). *Beyond the Melting Pot*. Cambridge : MIT Press.
- Murdock, G. et Golding, P. (1989). «Information poverty and political inequality : Citizenship in the age of privatized communications». *Journal of Communication*, 33(9), 180-195.
- Murohy, L. (1996). *Talking Point on the revisited Dole/Canady Bill*.
- Murray, C. (1984). *Loosing Ground: American Policy 1950-1980*. New York : Basic Books.
- Murray, C. (1985). «Helping the poor : A few modest proposals». *Commentary*, 79(51), 27-34.
- Murray, C. (1992). «Discussing welfare dependency is irrelevant». *Public Welfare*, 24-25.
- Murray, C. (1994) «What to do about welfare ?». *Commentary*, 98(6), 26-34.
- Murray, C. (1996). «Keeping priorities straight on welfare reform». *Society*, 33, 5(223), 10-12.
- Murray, C. (1996). «Reducing poverty and reducing the underclass : Different problem, different solutions». In M. Darby, *Reducing Poverty in America : Views and Approaches* (p. 82-110).
- Murray, H. (1995). «Race and social science». *Telos*, 105, 173-192.

- Murrin, J.M. (1987). «Self-interest conquers patriotism : Republicans, Liberals, and Indians reshape the Nation». In J.P. Greene, *The American Revolution : Its Character and Limits*. New York.
- Mustafa, E. (1992). «Beyond structuralism and volunteerism : The politics and discourse of progressive School Reform, 1890-1930». *Theory and Society*, 21(5), 621-664.
- Myers, Jr, S.L. (1997). «Why diversity is a smoke screen for affirmative action». *Change*, 29(4), 25-32.
- Myles, J. (1984). *Old age in the welfare state : the political economy of public pensions*. Boston : Little Brown.
- Myles, J. (1984). *The Retirement Wage in Post-War Capitalist Democracies*. Papier présenté au Annual Meeting of American Sociological Association.
- Nabrit, J.M. (1956). «Legal invention and the desegregation process». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 304, 35-43.
- Narayan, U. (1997). «Towards a feminist vision of citizenship : Rethinking the implications of dignity, political participation, and nationality». In U. Narayan et M.L. Shanley, *Reconstructing Political Theory. Feminist Perspective* (p. 48-67). The Pennsylvania State University Press.
- Narayan, U. et Shanley, M.L. (1997). «Introduction : Contentious Concepts». In U. Narayan et M.L. Shanley, *Reconstructing Political Theory. Feminist Perspective* (p. xi-xxi). The Pennsylvania State University Press.
- Nash, G. (1979). *The Urban Crucible : Social Change, Political Consciousness, and the Origins of the American Revolution*. Harvard University Press.
- Nathan, I.H. (1980). *Slave and Citizen : The Life of Frederick Douglass*. Boston/Toronto : Little Brown and Company.
- Navarro, V. (1990). *The Crisis of the Welfare State and its Implications for Health and Health Care*. Papier présenté à l'International Sociological Association.

- Nelson, H.L. (1995). « Resistance and Insubordination ». *Hypatia*, 10, 2, 23-40.
- Nelson, W.N., 1974, « Special Rights, General Rights, and Social Justice ». *Philosophy and Public Affairs*, 3 (4), 410-430
- Nieli, R. (199.). «The desintegration of the Black lower class family : Charles Murray and William Julius Wilson on the growth of a ghetto underclass». *The Political Science Reviewer*, XX, 45-100.
- Nisbet, R. (1975). «Public opinion versus popular opinion». *The Public Interest*, 40, 165-192.
- Norman, R. (1987). *Free and Equal; A Philosophical Examination of Political Values*. Oxford University Press.
- Novak, M. (1972). *The Rise of the Unmeltable Ethnics*. New York : Macmillan.
- Novak, M. (1988). «The new war on poverty». *Focus*, 11(1), 6-10.
- Novak, T. (1988). *Poverty and the State : An Historical Sociology*. Open University Press.
- Nowak. L. (1989). «Editor's Introduction». In L. Nowak (dir.), *Dimensions of the Historical Process* (13, p. 1-5). Poznan Studies in the Philosophy of the Sciences and the Humanities.
- Nowakowa, I. (1990). «Historical narration and idealization». In J. Topolski (dir.), *Narration and Explanation. Contribution to the Methodology of The Historical Research* (19, p. 31-40). Pozan Studies in the Philosophy of the Sciences and Humanities.
- Nozick, R. (1974). *État, anarchie et utopie*. Paris : PUF.
- O'Donnell, S.M. (1995). «Urban African American community development in the progressive era». *Journal of Community Practice*, 2(4), 7-26.
- Odum, H.W. (1923). «Newer ideals of public welfare». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 105, 1-6.

- Offe, C. (1977). *Industry and Inequality : The Achievement Principle in Work and Social Status*. St. Martin's Press.
- Offe, C. (1984). *Contradictions of the welfare*. MIT Press.
- Okafor, V.O. (1994). «The fonctionnal implications of Afrocentrism». *Western Journal of Black Studies*, 18(4), 185-194.
- Okin, S. (1989). *Justice Gender and the Family*. New York : Basics Books.
- Okin, S.M. (1992). «Women, equality and citizenship». *Queen's Quaterly*, 99(1), 56-71.
- Olaski, M. (1992). *The Tragedy of American Compassion*. Regnery Publishing.
- Oldfield, A. (1990) «Citizenship : An unnatural practice». *The Political*, 61(2), 177- 187.
- Olnech, M.R. (1993). «Terms of inclusion : Has multiculturalism redefined equality in american education ?». *American Journal of Education*, 101(3), 234-260.
- Olson, J.S. (1979) *The Ethnic Dimension in American History*. St. Martin's Press.
- Olson, J.S. (1987). *Catholic Immigrants in America*. Chicago : Nelson Hall.
- Olson, J.S. (1988). *Saving Capitalism : The Reconstruction Finance Corporation and the New Deal, 1933-1940*. Princeton University Press.
- Onuf, P.S. (1991). *Jeffersonian Legacies*. Charlottesville : University Press of Virginia.
- Onuf, P.S. (1992). «Reflections on the founding : Constitutionnal historiography in bicentennial perspective». *The William & Mary Quarterly*, 341-175.
- Opotow, S.V. (1990). «Moral exclusion and injustice». *Journal of Social Issues*, numéro spécial, 46.
- Orlans, H. et O'Neill, J. (1992). «Préface». *The Annals of The American Academy of Political and Social Science*, 523, 7-9
- Orloff A. (1985). *The Politics of Pension : A Comparative Analysis of the Origins of Pensions and Old Age Insurance in Canada, Great Britain and the United States, 1880s-1930s*. Thèse de doctorat, Département de Sociologie, Princeton, New-Jersey.

- Orloff, A.S. (1991). «Gender in early US social policy». *Journal of Policy History*, 3(3), 249-281.
- Padover, S.K. (1953, 1971). *The Complete Madison : His basic Writings*. New York : Harper & Brothers.
- Padover, S.K. (1965). *Thomas Jefferson and the Foundations of American Freedom*. Van Nostrand Reinhold Company.
- Paine, T. (1887). *The Age of Reason*. [microform] , W.B. Cooke & W.M. Scott.
- Palmer, B. (1993). «The Southern populist creed». In Leo Fink *Major Problems in the Gilded Age and The Progressive Era*. DC : Heath and Company.
- Paraire. P. (1993). *Les Noirs américains : généalogie d'une exclusion*. Paris : Hachete, Pluriel Intervention.
- Parish, P.J. (1997). «A respectful revisionism : Lincoln and the Jeffersonian legacy in the Civil War». In G.L. McDowell, 169-188.
- Parker. F.R. (1996) «The damaging consequences of the Rehnquist Courts Commitment to Color-Blindness versus racial justice». *American University Law Review*, 45, 3.
- Parrillo, V.N. (1994). «Diversity in America : A sociohistorical analysis». *Sociological Forum*, 9(4), 525-544.
- Parrington. V.L. (1930). *The Progressive Era : A Liberal Renaissance, Main Currents in American Thought*.
- Parsons. T. (1965) «Full citizenship for the Negro American, a sociological problem». *Daedalus*, 94(4), 1009-1054.
- Pascoe, P. (1996). «Miscegenation Law, Court cases, and ideologies of 'Race' in Twentieth-Century America». *Journal of American History*. 83(1), 44-69.
- Passavant, P.A. (1998). «The landscape of rights-claiming : The shift to a post-cold war American national formation». *Studies in Law, Politics, and Society*, 18, 79-114.

- Pateman, C. (1988). *The Sexual Contract*. Stanford University Press.
- Patterson, J.T. (1995). «Race relations and the 'underclass' in modern America : Some historical observations». *Qualitative Sociology*, 18(2), 237-261.
- Paulsen, G.E. (1986). « Ghost of the NRA: Drafting National Wage and Hour Legislation in 1937 » *Social Science Quarterly*, 67(2).241-254.
- Pedraza-Bailey, S. (1990). «Immigration research : A conceptual map». *Social Science History*, 14(1), 44-66.
- Perkins, F. (1935). «The social security Act». *Vital Speeches*, I.
- Perkins, F. (1946). *The Roosevelt I Knew*. Viking Press.
- Perry, R.B. (1956). «The Declaration of Independence». *The Declaration of Independence and the Constitution*. Boston : D.C. Heath and Company.
- Pessen, E. (1970). «The working men's party revisited». In F.O. Gatell, *Essays on Jacksonian America* (p. 177-192). Holt, Rinehart and Winston.
- Peterson, M.D. (1987). *Jefferson and Madison & the Making of Constitutions*. Charlottesville, Virginia : The University Press of Virginia.
- Peterson, P.E. (1991-1992). «The urban underclass and the poverty paradox». *Political Science Quarterly*, 109(4), 617-637.
- Pettus, K. (1997). «Ecofeminist citizenship». *Hypathia*, 12(4), 132-155.
- Phillips, D. (1988-1989). « Fundamental Rights and the Supportive State », *Theory and Society*, 17,4,:571-588.
- Phillips, A. (1991). *Engendering Democracy*. Pennsylvania State University Press.
- Phillips, A. (1991). « Democracy and Difference : Some Problems for Feminist Theory », *Political Quarterly*, 63(10), 79-90.
- Phillips, A. (1993). *Democracy and difference*. Pennsylvania State University Press
- Phillips, A. (1995). *The Politics of Presence*. Oxford : Clarendon Press.

- Pierson. P. (1994). *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*. Cambridge University Press.
- Piven, F.F. (1992). « Reforming the Welfare State ». *Socialist Review*,3, 69-81.
- Piven, Frances F.(1998) « Welfare and Work ». *Social-Justice*, 25, 1(71), 67-81.
- Piven-Fox F. et Cloward, R. (1971). *Regulating the Poor : The Functions of Public Welfare*. New York : Pantheon Books, Random House.
- Plant, R. (1990). «The new right and social policy : A critique». *Social Policy Review*, 7-29.
- Plotke, D. (1989). «The Wagner Act again : Politics, and labor, 1935-37». *Journal in American Political Development*, 105-155.
- Plotke, D. (1996). *Building a Democratic Order : Reshaping American Liberalism in the 1930s and 1940*. New York : Cambridge University Press.
- Plotke, D. (1998). «The endurance of New Deal liberalism». *Journal in American Political Development*, 10, 415-420.
- Plous, S. (1996). « Ten Myths about Affirmative Action ». *Journal of Social Issues*, 52, 4, 25-31.
- Pocock, J.A. (1971). «Civic humanism and its role in Anglo-American thought». *Politics, Language, and Time*. New York : Atheneum.
- Pocock, J.A.. (1972). «Virtue and commerce in the Eighteen Century». *Journal of Interdisciplinary History*, III, 119-134.
- Pocock, J.A. (1975). *The Machiavellan Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*. Princeton University Press.
- Pocock, J.A. (1981). «Machiavellian moment revisited : A study in history and ideology». *Journal of Modern History*, 53.

- Pocock, J.A. (1992): «The ideal of citizenship since classical times». *Queen's Quarterly*, 99/1.
- Pole, J.R. (1985). «The ambiguities of power». In J.P. Green (dir.), *The American Revolution : Its Character and Limits* (p. 124-130). New York University Press.
- Polenberg, R. (1975). «The decline of the New Deal». In J. Braeman, R.H. Bremner, D. Brody, *The New Deal : The National Level* (vol. I, p. 246-266). Columbus : Ohio State University Press.
- Polenberg, R. (1993). «The disuniting of America : Reflections on a multicultural society». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 528, 191-192.
- Poliakov, L. (1971, 1974). *The Aryan Myth : An History of Racist and Nationalist Ideas in Europe*. New-York : Basics Books (traduit par Edmond Howard).
- Portes, A. et Rumbaut, R.G. (1996). *Immigrant America : A Portrait*. Berkeley, Los Angeles et London : University of California Press.
- Portes, J. (1991). *Les États-Unis : de l'indépendance à la première guerre mondiale*. Armand Colin, Collection Cursus.
- Pound, R. (1909). «Liberty of Contract». *Yale Law Journal*, 454-487.
- Pranger, R. (1968). *The Eclipse of Citizenship: Power And participation in Contemporary Politics*. New York : Holt, Rinehart and Winston.
- Procacci, G. (1996). «Exclus ou citoyens ? Les pauvres devant les sciences sociales». *Archives européennes de sociologie*, 2, 323-342.
- Quadagno, J. (1987). «Theories of the Welfare State». *Annual Review of Sociology*, 13, 109-128.
- Quadagno, J. (1988). *Labor's Benefits in the Welfare State : The Transformation of Old Age Security*. Chicago University Press.

- Quadagno, J. (1994). *The Color of Welfare : How Racism Undermined the War on Poverty*. New York : Oxford University Press.
- Quadagno, J. (1996). «Race and American social policy». *National Forum*, 76(3), 35-38.
- Quadagno, J.S. (1988). *The Transformation of Old Age Security : Class and Politics in the American Welfare State*. University of Chicago Press.
- Quadagno, J. et Fobes, C. (1997). «The Welfare State and the cultural reproduction of gender». In D. Kendall, *Race, Class, and Gender in a Diverse Society* (p. 253-273). London : Allyn and Bacon.
- Radin, M.J. (1987). «Market inalienability». *Harvard Literature Review*, 100, 1849.
- Ranney, A. (1978). «Theory» et «United States of America». In D. Butler et A. Ranney, *Referendums* (p. 23-27 et 67-86). Washington DC. : American Enterprise Institute.
- Rawls, J. (1971). *A theory of justice*. Belknap Press of Harvard University Press.
- Rawls, J. (1993). *Political liberalism*. Columbia University Press.
- Rawls, J. (2000). *Justice et démocratie*. Éditions du Seuil.
- Raz, J. (1986). *The Morality of Freedom*, Oxford : Clarendon Press
- Rees, A.M. (1995). «The other T.H. Marshall». *Journal of Social Policy*, 24(3), 341-362.
- de Reid, I.A. (1956). «Foreword». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 304, ix.
- Remini, R. (1988). *The Legacy of Andrew Jackson*. Louisiana State University Press.
- Remini, R.V. (1984). *Andrew Jackson and the Course of American Democracy, 1833-1845*. Vol III. New York : Harper and Row Publishers.
- Rescher, N. (1992). *A System of Pragmatic Idealism*. Princeton University Press.
- Rescher, N. (1993). *Pluralism : Against the Demand for Consensus*. Oxford University Press.

- Rescher, N. (2000). *Realistic pragmatism : an introduction to pragmatic philosophy*, State University of New York Press.
- Reynolds, B. (1992). «Affirmative action, its negative repercussions». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 38-49.
- Rich, M. (1965). «The congress of racial equality and its strategy». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 113-118.
- Richards, D.A.,(1982), *Sex, Drugs, Death and the Law*, Totowa New Jersey: Roman and Littlefield.
- Richards, D.A. (1986), *Toleration and the Constitution*, New York Oxford University Press;
- Richards, D.A. (1989). *Foundations of American Constitutionalism*, New York : Oxford University Press
- Richberg, D. (1917). «Democratization of industry». *New Republic*, 11(12), 49-51.
- Rieder, J. (1989). «The rise of the 'silent majority'». In Fraser S. and Grestle G. (eds). *The Rise and Fall of the New Deal Order, 1930-1980* (P. 243-268). Princeton University Press.
- Riemer, N. (1954). «James Madison's theory of self-destructive features of Republican Government». *Ethics*, 65, 34-42.
- Riemer, N. (1954). «The republicanism of James Madison». *Political Science Quarterly*, 69, 45-64.
- Riis, J. (1892). *The Children of the Poor*. Johnson Reprint Corp.
- Riis, J. (1902). *The Battle with the Slums*. Patterson Smith.
- Rimliger, G. (1971). *Welfare Policy and Industrialization in Europe, America and Russia*. New York : Wiley.

- Ringer, B.B. (1983). *«We the People» And Others : Duality and America's Treatment of its Racial Minorities*. London : New York : Tavistock Publications.
- Robarts, J. et Bickel, R. (1987). «The progressive era : Its ideological legacy for education and its social context». *Quarterly Journal of Ideology*, 11(1), 21-37.
- Robbins, C. (1947). «Algernon Sidney's discourses concerning government : Textbook of Revolution». *The William & Mary Quarterly*, 4, 267-296.
- Robbins, C. (1950). «The strenuous Whig, Thomas Hollis of Lincoln'Inn». *The William & Mary Quarterly*, 7, 406-453.
- Roberts, R. et Olson, J.S. (1994). *American Experiences : Readings in American History*, Harper Collins College Publishers.
- Robertson, D.B. (1989). «The bias of American federalism : The limits of Welfare State development in progressive era». *Journal of Policy History*, 1(3), 261-291.
- Robinson, D.A. (1979). «Two movements in pursuit of equal employment opportunity». *Signs*, 4, 5, 413-433.
- Robinson-Dawn, P. (1993). *From Pedestal to Platform : The American Women's Club Movement, 1800-1920*. Thèse de Doctorat présentée à l'Université de California.
- Roche, M. (1987). «Citizenship, social theory, and social change». *Theory and Society*, 16(3), 363-399.
- Roche, M. (1992). *Rethinking Citizenship : Welfare, Ideology, and Change in Modern Society*. Blackwell.
- Roche, M. (1994). «Welfare and citizenship : Beyond the crisis of the Welfare State ?». *British Journal of Sociology*, 45(3), 518-520.
- Roche, M. (1995). «Citizenship and modernity». *British Journal of Sociology*, 46(4), 715-733.

- Roche, M. (1995). «Rethinking citizenship and social movements : Themes in contemporary sociology and neoconservative ideology». In L. Maheu, *Social Movements and Social Classes* (p. 186-219). Sage Publications.
- Rocher, G. (1986). «Droit, pouvoir et domination». *Sociologie et Sociétés*, 18(1), 33-46.
- Rocher, G. (1991). «Droits, libertés et pouvoirs : dans quelle démocratie ?». In J. Lamoureux, *Droits, liberté et Démocratie*. Actes du Colloque International des l'Association des sociologues et anthropologues de langue française tenu dans le cadre du Congrès de l'ACFAS l'UQAM en mai 1989, Les cahiers scientifiques ACSALF.
- Rocher, G. (1998). *Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires*. Papier présenté à l'International Sociological Association (ISA).
- Roediger, D.R. (1997). «Introduction : From the social construction of race to the abolition of whiteness». In E.N. Gates, *Racial Classification and History* (p. 345-361). Garland Publishing , Inc.
- Rogers, D.W. (1990). «The right to vote in american history». In D.W. Rogers, *Essays on the History of Voting and Voting Rights in America* (p. 3-15). University of Illinois Press.
- Rohrlich, G.F. (1976). «La 'Sécurité Sociale' aux États-Unis : Évolution, philosophie et développement éventuel». *Revue Française des affaires sociales*, 30(1), 261-291.
- Rohrs, H. et Volker, L. (1995). *Progressive Education across the Continent : A Handbook*. Frankfurt am Main : Peter Lang.
- Roosevelt, F.D. (1935). «Presidential statement upon signing the social security, August 14». In Samuel (dir.), *The Public Papers and Addresses of Franklin Delano Roosevelt* (vol. IV).
- Roosevelt, F.D. (1938). *The Public Papers and Adresses*, New York : Random House.
- Roosevelt, T. (1910). *Citizenship in a Republic*. Address Delivered at the Sorbonne, Paris.

- Roosevelt, T. (1961). *The New Nationalism*. Prentice-Hall.
- Rosales, J.M. (1998). Liberal reformism and democracy citizenship». *Citizenship Studies*, 2(2), 257-272.
- Rosenberg, R. (1979). «The academic prism : The new view of american woman». In C. R. Berkin et M.B. Norton, *Women of America : A History of Boston* (p. 318-338). Houghton Mifflin.
- Ross,R.D. (1977). «Decentralization of Authority in Colleges and Universities » *Research in Higher Education*, 6 (2), 97-123.
- Rossiter, C. (1953). *The Seedtime of the Republic : The Origin of The American Tradition of Political Liberalism*. Harcourt, Brace & Jovanovitch.
- Rossiter, C. (1963). *The Political Tradition of American Revolution*. New York : Harcourt, Brace.
- Rossiter, C. (1967). «Alexander Hamilton and the politics of federalism». In P. Goodman, *The Federalists vs Tthe Jeffersonian Republicans* (p. 54-65). Holt, Reinhart & Winston.
- Rothman, S. (1978). *Woman's Proper Place : A History of Changing Ideals and Practices, 1870 to the Present*. New York : Basic.
- Rouban, L. (1990). « Science and Technology: Public Policies; La Science et la technologie: politiques publiques » *Année Sociologique*, 40 (1), 73-96.
- Roy W.G. (1981). «From electoral to bureaucratic politics : Class conflict and the financial industrial class segment in the United States, 1886-1905». *Political Power and Social Theory*, 2, 173-202.
- Roy, C. (1967). «Préface». In M. Harrington, *L'autre Amérique*. Paris : Gallimard (traduit de l'anglais par Anne Marchand).

- Royot, D. (1986). «Stéréotypes et Xénophobie : l'immigrant italien de 1880 à la première guerre mondiale». In J. Cazemajou, *L'immigration européenne aux États-Unis, 1880-1910* (p. 85-96). France : Presses Universitaires de Bordeaux.
- Saage, R. (1987). *Contractualism as Early Bourgeois Social Theory* [Hobbes, Locke, Rousseau]; *Osterreichische-Zeitschrift-fur-Soziologie*, 12, 4, 48-59.(Sociological abstract).
- Sainsbury, D. (1996). *Gender Equality and Welfare State*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Salonne, L. Vashti Persad, J., Morton, G., Albuquerque, S. et El Yassir, N. (1991). «Changing the politics of the Women's Movement 20». *Resources for Feminist Research/Documentation sur la Recherche Feministe*, 1-2, 3-4.
- Sandel, M. (1982). *Liberalism ant the Limits of Justice*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sandel, M. (1984). « Introduction », dans Michael Sandel (ed): *Liberalism and Its Critics*, New York University Press, 1-11.
- Sandel, M. (1988). «Democrats and community». *New Republic*, 22, 21.
- Sandel, M. (1996). *Democracy's Discontent :America in Search of a Public Philosophy*, The Belknap Press of Harvard University.
- Sandel M. (1996). « America's Search for a New Public Philosophy », *The Atlantic Monthly*, March, 57-74.
- Sargent, N. (1933). «Do we need compulsory public unemployment insurance ? No». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 170, 30-39.
- Sarrat, R. (1966). *The Ordeal of Desegregation : The First Decade*. New York : Harper & Row.
- Savarsy, W. et Siim, B. (1994). «Gender, transitions to democracy, and citizenship». *Social Politics : International Studies in Gender, State and Society*, 249-255.

- Sayad, A. (1998). «L'immigration et la «Pensée de l'État». Réflexions sur la «double peine». *Regards sociologiques*, 16, numéro spécial sur l'identité, 5-21.
- Schelesinger, Sr A.M. (1918). *The Colonial Merchants and the American Revolution 1763-1776*. New York.
- Schlesinger, A.M. Jr (1957). «The new freedom fulfills the new nationalism». Réimprimé dans A. Mann (1965), *The Progressive Era*. Holt (p. 58-68). Rinehart and Winston.
- Schlesinger, Jr A.M. (1946). *The Age of Jackson*. Boston : Little Brown and Company.
- Schlesinger, Jr A.M. (1990). «The liberal opportunity». *The American Prospect*, 1, 10-18.
- Schlossman, S.L. (1974). «The culture of poverty in ante-bellum social thought». *Science and Society*, 38(2), 150-166.
- Schnapper, D. (1994). *La communauté des citoyens: sur l'idée de nation*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (1998). *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*. Paris : Gallimard.
- Schneider, E. (1986). «The dialectique of rights and politics». *NYUL Review*, 61, 589.
- Schuck, P.H. (1984). «The transformation of immigration Law». *Columbia Law Review*.
- Schuck, P.H. et Smith, R. (1985). *Citizenship Without Consent: illegal Akiens in American Polity*. Yale University Press, Library of Congress Cataloging in Public Data.
- Schultz, D.A. (1993). *Property, Power, and American Democracy*. Transaction Publishers.
- Schwartz, B. (1979). *Le droit aux États-Unis : une création permanente*. Economica.
- Scott, J.W. (1988). «Deconstructing equality versus difference : From the use of poststructuralist theory for feminism». *Feminist Studies*, 14(1), 33-50.

- Scott, J.W. (1995). «Deconstructing equality versus difference : Or, the uses of poststructuralist theory for feminism». In S. Steven, *The Postmodern Turn : New Perspectives on Social Theory* (p. 282-298). Cambridge University Press.
- Sefcovic, E. (1997). *Forming 'Workers Rights' : The Discourse of The Wagner Act*. Thèse de doctorat, University of Georgia.
- Seller, S. M. (1988). *To Seek America : A History of Ethnic Life in the United States*. Jerome S. Ozer.
- Selznick, P. (1987). «The idea of a communitarian morality». *California L. Review*, 75, 445.
- Selznick, P. (1992). *The Moral Commonwealth : Social Theory and the Promise of Community*, University of California Press.
- Selznick, P. (1995). « Thinking about Community : Ten Theses », *Society*, 32, 25(217), July-August, 33-37)
- Seymour-Lipset, M. (1963). *The First New Nation : The United States in Historical and Comparative Perspective*. London : Heineman.
- Seymour-Lipset, M. (1995). «Beyond affirmative action». *The New Democrat, American Exceptionalism : A Double-Edged Sword* .
- Shalhope, R. (1972). «Toward a republican synthesis : The emergency of an understanding of Republicanism in american historiography». *The William and Mary Quarterly*, 29, 49-80.
- Shalhope, R. (1982). «Republicanism and early american historiography». *William and Mary Quarterly*, 39, 334-356.
- Shapiro, H.S. (1985). «Education and the crisis of welfare state : Extension of citizenship and the roots of politics in the 1980». *Education and Society*.
- Shapiro, V. (1990). «Women, citizenship, and nationality : Immigration and naturalization policies in the United States». *Politics and Society*, 13, 1-26.

- Sharman, N. (1999). «Remaining awake through a great revolution : The rethorical strategies of Martin Luther King». *Social Semiotics*, 9(1), 85-105.
- Sherry, M. (1995). *In The Shadow of War*. New Haven : Yale University Press.
- Shklar, J. (1991). *La citoyenneté américaine: la quête de l'intégration*. Calmann-Lévy (traduit de l'américain par Olivier Camy).
- Shotter, J. (1993). « Psychology and Citizenship : Identity and Belonging » dans Bryan S. Turner, *Citizenship and Social Theory*, Sage Publications, 115-138.
- Silburn Richard (1992). «The changing landscape of poverty», *Social Policy Review*, 4, p. 134-153.
- Silburn, R. (1994). «Understanding poverty». *Journal of Social Policy*, 23(4), 612-614.
- Silcock, P. (1996). «Three principles for a new progressivism». *Oxford Rreview of Education*, 22(2), 199-216.
- Silvers, A. (1995). «Reconciling equality to difference : Caring (F) or justice for people with disabilities». *Hypathia*, 10(1), 30-55.
- Sinopoli, R. (1987). «Liberalism, republicanism & the Constitution». *Polity*, XIX(3), 331-352.
- Sinopoli, R. (1992). *The Foundations of American Citizenship : Liberalism, The Constitution and Civic Virtue*. Oxford : Oxford University Press.
- Sklar, M.J. (1988). *The Corporate Reconstruction of American Capitalism, 1890-1916 : The Market, the Law, and Politics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sklar, M.J. (1990). *The United States as a Developing Country : Studies in US History in The Progressive Era anf the 1920s*. Cambridge : Cambridge United Press.
- Sklar, M.J. (1993). «Periodization and historiography : Studying american political development in the progressive era, 1890-1916». *Journal in American Political Development*, 5(2).

- Skocpol, T. (1984). *America's Incomplete Welfare State : The Limits of New Deal Reforms and the Origins of the Present Crisis*. Paper presented at Annual Meeting of American Sociological Association, San Antonio.
- Skocpol, T. (1985). «Bringing the States back in». In P.B. Evans, D. Rueschmeyer et T. Skocpol (dir.), *Strategies of Analysis in Current Research* (p. 3-37). Cambridge University Press.
- Skocpol, T. (1987). «A society without a 'State' ? Political organization, social conflict, and welfare provision in the United States». *Journal of Public Policy*, 7(4), 349-371.
- Skocpol, T. (1992). «Race, liberalism and affirmative action II. The choice». *The American Prospect*, 10, 86-90.
- Skocpol, T. (1992). *Protecting Soldiers and Mothers : Tthe Political Origins of Social Policy in the United States*. Belknap Press of Harvard University Press.
- Skocpol, T. (1993). «Formation de l'État et politiques sociales aux États-Unis». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 21-37.
- Skocpol, T. et Ikenberry, J. (1983). «The political formation of the American welfare state in historical and comparative perspective». *Comparative Sociological Research*, 6, 87-148.
- Skorownek, S. (1982). *Building a New American State : The Expansion or the National Administrative Capacities, 1877-1920*. Cambridge, Mass.
- Skowronek, S. (1992). «Franklin Roosevelt and the modern presidency». *Studies in American Political Development*, 6, 322-358.
- Skrentny, J.D. (1996). *The Ironies of Affirmative Action Politics, Culture and Justice in America*. University of Chicago Press.
- Smith, J.A. (1965). *The Spirit of American Government*. Belknap Press of Harvard University Press.
- Smith, J.O. (1987). *The Politics of Racial Inequality*. Greenwood Press.

- Smith, R.M. (1988). «The "American creed" and american identity : The limits of liberal citizenship in the United-States». *The Western Political Quarterly*, 14, 225-251.
- Smith, S.F. (1996). «On justice Clarence Thomas». *The Public Interest*, 124, 72-79.
- Smith, W.C. (1970). *Americans in the Making*. New York : Arno Press and The New York Times.
- Smith, R. et Valenze. D. (1988). «Mutuality and marginality : Liberal moral theory and working-class women in nineteenth century England». *Signs*, 13, 277-287.
- Southern, D. (1981). «An american dilemma in Court : Gunnar Myrdal and the Civil Rights cases, 1944-1954». *Journal of the History of Sociology*, 3(2), 81-107.
- Sowell, T. (1981). *Market and Minorities*. Boston : Basic Books.
- Sowell, T. (1983), *L'Amérique des ethnies*, Lausanne : Âge d'homme (traduit de l'américain par Michel Deutsch).
- Spencer, M.E. (1994). Multiculturalism, «political correctness», and the politics of identity». *Sociological Forum*, 9(4), 547-567.
- Spinner, J. (1994). *The Boundaries of Citizenship : Race, Eethnicity, and Nationality in the Liberal*. Johns Hopkins University Press.
- Sproat, J.G. (1968), *'The Best Men': Liberal Reformers in the Gilded Age*. New York.
- Stanton-Cady, E. (1895, 1898). *Woman's Bible*. New York : European Publishing Co.
- Stark, K. (1997). «Welfare reform : Children first to suffer». *The Inquirer*, 9 juin.
- Starr, P. (1992). «Civil reconstruction : What to do without affirmative action». *The American Prospect*, 8, 7-14.
- Starr, P. (1997). «The Clinton Presidency, take three». *The American Prospect*, 30, 6-11.
- Steel, S. (1990). *The Content of Our Character*. New York : St-Martin.
- Steinberg, S. (1995). *Turning Back : The Retreat from Racial justice in American Thought and Policy*. Boston : Beacon Press.

- Stember, C.H. (1976). *Sexual Racism : The Emotional Barrier to an Integrated Society*. New York : Elsevier.
- Stern, M. (1992). *Calculating Visions : Kennedy, Johnson & Civil Rights*. Rutgers University Press.
- Stevens, J. (1996). «The reasonableness of John Locke's majority. Property rights, consent, and resistance in the second treatise». *Political Theory*, 24(3), 423-463.
- Stewart, C.J. (1997). «The evolution of a revolution : Stokely Carmichael and the rhetoric of Black power». *Quarterly Journal of Speech*, 83(4), 429-446.
- Stoesz, D. (1989). «A new paradigm for social welfare». *Journal of Sociology and Social Welfare*, 16(2), 127-150.
- Stoesz, D. (1989). «A theory of social welfare». *Social Work*, 34(2), 101-107.
- Stromquist, S. (1997). «The crucible of class : Cleveland politics and the origins of municipals reform in the progressive era». *Journal of Urban History*, 23(2), 192-220.
- Stubblefield, A. (1995). «Radical identity and non-essentialism about race». *Social Theory and Practice*, 21(3), 341-368.
- Sullivan, M. (1989). «The logic of social welfare : Conjectures and formulations». *Sociological Review*, 37(4), 856-858.
- Sullivan, M. (1989). «Absent fathers in the inner city». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501, 48-58.
- Sunstein, C. (1985). «Interest groups in american public law». *Stan. L. Rev.* 38, 29.
- Sunstein, C. (1987). «Lorchner Lagacy». *Colum. L. Rreview*, 87, 873.
- Sunstein, C. (1988). «Beyond the republican revival». *Yale Law Journal*, 97, 1539-1590.
- Taguieff, P.A. (1987). *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris : Éditions la Découverte/Essais.

- Tahon, M.B. (1999). «Citoyenneté et parité politiques». *Sociologie et Sociétés*, 31(2), 73-87.
- Takaki, R. (1979, 1990). *Iron Cage : Race and Culture in 19th Century America*. New York : Oxford University Press.
- Taylor, C. (1992). *Grandeur et misère de la modernité*. Bellarmin. Traduit de l'anglais par Charlotte Melançon.
- Taylor, C. (1994). *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Aubier (traduit de l'américain par Denis-Armand Canal).
- Taylor, C. (1996). «Two theories of modernity». *The Responsive Community* 6(3), 16-25.
- Taylor, C. (1998). *Social Change and Collective Action within Late Modernity*. Papier présenté à l'International Sociological Association (ISA).
- Taylor, W.L. et Liss, S.M. (1992). «Affirmative action in the 1990s : Staying the course». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 523, 31-37.
- Tenenbaum, S. (1991). «The progressive legacy and the public corporation : Entrepreneurship and public virtue». *Journal of Policy History*, 3(3), 309-330.
- Testa, J. (1993). «Old problems in new times : Urban strategies for the 1990s». *Journal of the Community Development Society*, 24(2), 272-273.
- Thelen, D.P. (1969). «Social tensions and the origins of progressivism». *Journal of American History*, 50, 323-341.
- Thelen, D.P. (1972). *The New Citizenship : Origins of Progressivism in Wisconsin 1885-1900*. New York University Press.
- Thériault, Y. (1999). «Présentation : La citoyenneté : entre normativité et factualité». *Sociologie et Sociétés*, 31(2), 5-14.
- Thigpen, R.B. et Downing, L.A. (1987). «Liberalism and the communitarian critique». *American Journal of Political Science*, 31(3), 637-655.

- Thomas-Byrne, E. (1989). «The changing shape of power : A realignment in public policy». *The Rise and Fall of the New Deal Order, 1930-1980* (p. 269-293). Princeton University Press.
- Thompson, D. (1970). *The Democratic Citizenship*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Thornton, M. (1982). *The End of One Struggle, the Beginning of Another. The Civil Rights Movement in America*, Charles Eagles : University Press of Mississippi.
- Tilly, C. (1990). «Transplanted networks» In V. Yans-Mclaughin (dir.), *Immigration Reconsidered : History, Sociology, and Politics* (p. 76-95). Oxford University Press.
- Tinland, F. (1991). «L'État de droit : héritage du XVII^e siècle européen». *Philosophie politique*, 1, 55-65.
- Tinland, F. (1995). «La nature comme enjeu de pouvoir et objet de responsabilité politique». *Philosophie politique*, 6, 75-98.
- Titmus, R. (1950). *Problems of Social Policy*. Londres : Longman.
- Titmuss, R.M. (1966). *Essays on 'the welfare state'*. London, Unwin.
- Tobin, J. (1990). «The poverty problem : 1964 and 1989». *Focus*, 12(3), 6-7.
- Tocqueville (de), A. (1990). *De la démocratie en Amérique*. Librairie Philosophique J. Vrin.
- Toinet, M.F. (1987). «Différente et semblable». In M.F. Toinet, *Et la constitution créée l'Amérique* (p. 5-11). France : Presses Universitaires de Nancy.
- Toinet, M.F. (1996). «Aux sources puritaines de la pensée réactionnaire». *Le Nouveau modèle américain, Manière de voir*, 31, *Le monde diplomatique*, 38-39.
- Toinet, M.F. (1996). «Les croisés du libre échange». *Le Monde diplomatique, Manière de voir. Le monde diplomatique*, 25-27.

- Toll, W. (1982-83). «Rehabilitation and revitalization : Black perspectives on race relations». *Humbolt Journal of Social Relations*, 1, 301-319.
- Toupin, L. (1993). «Une histoire du féminisme est-elle possible ?» *Recherches féministes*, 6(1), 25-51.
- Tully, J. (1999). «The agonic freedom of citizens». *Economy and Society*, 28(2), 161-182.
- Tung, W.L. (1974). *The Chinese in America, 1820-1973 : A Chronology & Fact Book*. New York : Oceana Publications Inc., Dobbs Ferry.
- Turnaturi, G. (1990). *Dismantling of the Welfare State : Organisation and Self Help of Families Rising of a New Citizenship toward a New Political Participation*. Papier Présenté à l'International Sociological Association.
- Turner, B. (1987). *Religion and Social Theory, a Materialist Perspective*. London.
- Tushnett, M. (1989). «Rights : An essay in informal political theory» *Politics and Society*. 17(4), 403-451.
- Twine, F. (1992). «Citizenship : Opportunities, rights and routes to welfare in old age». *Journal of Social Policy*, 21(2), 165-175.
- Tynes, S. R. (1996). *Turning Points in Social Security from 'Cruel Hoax' to Sacred Entitlement*. Stanford U Press.
- Ulysse, P.J. (2000). «(Re)poser la citoyenneté américaine de manière sociologique». *Les Cahiers du GRES*, 1(1), 14-22.
- Ulysse, P.J. et Lesemann, F. (1997). «Pauvreté, citoyenneté et marché aux États-Unis». *Cahiers de recherche sociologique*, 29, 137-152.
- Unger, I. et Unger, D. (1977). *The Vulnerable Years : The United States, 1896-1917*. Hinsdale III.

- US Riot Commission (1968). *What happened ? Why did it happen ? What can be done ?*
Report of the National Advisory Commission Disorders, The New York Times
Company.
- Valocchi, S. (1994). «The racial basis of capitalism and the state, and the impact of the
New Deal on African American». *Social Problems*, 41(3), 347-362.
- van den Berghe P.L. (1978). *Race and Racism : A comparative Perspective*. New York :
Wiley.
- van Gunsteren, H.R. (1988). Admission to citizenship». *Ethics*, 88, 731-741.
- Van Haitsma, M. (1989). «A contextual definition of the underclass». *Focus* 12(1), 27-
31.
- Van Haitsma, M. (1990). «Poverty, ethnicity and the american city, 1840-1925 :
Changing conceptions of the slum and the ghetto». *American Journal of Sociology*,
5, 1324-1327.
- Van Haitsma, M. (1993). «The new politics of poverty : The nonworking poor in
America». *American Journal of Sociology*, 98(5), 1169-1170.
- Van Holthoon, F.L. (1992). «Natural jurisprudence and republicanism, the case of
Jefferson». *Tocqueville-Review/Revue-Tocqueville*, 13(2), 43-60.
- Vandersee, W.D. (1988). *American Women in the 1970s. On the Move*. Boston :Twayne
Publishers.
- Vecoli, R.J. (1972). «European Americans : From immigrants to ethnics». *International
Migration Review*, 6(4), 403-404.
- Vecoli, R. (1993). «El significado de la inmigracion en la formation de la identidad
americana». *Estudios Migratorios Latinoamericanos*, 8(25), 315-336.
- Vernes, J.R. (1999). *L'existence du monde extérieur et l'erreur du rationalisme*. Québec :
Presses de l'Université Laval.

- Vernes, P.M. (1978). *La ville, la fête, la démocratie : Rousseau et les illusions de la communauté*. Paris : Payot.
- Vidal, M. (19..). «Économie néolibérale et crise de l'État providence». *Concilium*, 270, 141-151.
- Villeneuve, P. (1996). «La réforme de l'aide sociale de 1996 : le pari de Bill Clinton». *Lien social et Politiques-RIAC*, 36(76), 55-59.
- Vincent, A. (1992). «Citizenship, poverty and the real will». *Sociological Review*, 40(4), 702-725.
- Wacquant, L. (1996). «La Généralisation de l'insécurité salariale en Amérique. Restructurations d'entreprises et crise de reproduction sociale». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 115, 65-79.
- Wacquant, L. (1996). «(Re)poser le problème noir américain». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 111-112, 122-124.
- Wacquant, L. et Wilson W.J. (1989). «The cost of racial and class exclusion in the inner city». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501, 8-25.
- Waldrom, J. (1989). «John Locke : Social contract versus political anthropology». *The Review of Politics*, LI, 3-29.
- Walters, M. (1989). «Citizenship and the constitution of structured inequality». *International Journal of Comparative Sociology*, XXX(3-4), 159-180.
- Walzer, M. (1983). *Spheres of Justice : A Defence of Pluralism and Equality*. Harvard University Press.
- Walzer, M. (1990). «What does it mean to be an 'American' ?». *Social Research*, 57(3), 591-614.
- Walzer, M. (1993). «Exclusion, injustice and democratic state». *Dissent*, 40, 55-64.

- Walzer, M. (1994). «Commentaire». In C. Taylor, *Multiculturalisme : Différence et Démocratie* (p. 131-136). Aubier.
- Walzer, M. (1994). « Multiculturalism and Individualism ». *Dissent*, 41, 2(175), 185-191.
- Walzer, M. (1995). «Individus et communautés : les deux pluralismes». *Esprit*, 212, 108.
- Walzer, M. (1998). « Pluralism and Social Democracy ». *Dissent*, 45, 1(120), 47-53.
- Walzer, M. (1999). « Rescuing Civil Society ». *Dissent*, 46, 1(194), 62-67.
- Ward, C. et Gingrich, N. (1997). «Face the Failure of Racial». *Research : Issue of The Week*, numéro du 15 juin.
- Weinstein, J. (1981). *The Corporate Ideal in the Liberal State*. Westport : Ct Greenwood.
- Weir, M., Shola-Orloff, A. Skocpol, T. (1988). «Introduction : 'Understanding American Social Politics'». In M. Weir, A. Shola-Orloff et T. Skocpol, *The Politics of Social Policy in the United States* (p. 3-27). Princeton University Press.
- Werner, M.R. (1931). *Tammany Hall*. New York.
- Werum, R.E. (1999). *Warehousing the Unemployed-Whites only : Federal Job Training Programs in The depression Era South*. Papier présenté à l'American Sociological Association.
- White, L.D. (1964). «Andrew Jackson and the administrative system». In J.L. Bugg Jr, *Jacksonian Democracy : Myth or Reality? American Problem Studies* (p. 17-22). Holt, Rinehart and Winston.
- Whittier, N. (1995). *Feminist Generation*. Temple University Press.
- Wicker, T. (1996). *Tragic Failure : Racial Integration in America*. New York : William Morrow.
- Wiebe, R. (1985). *The Opening of American Society*. New York : Vintage Books.
- Wiebe, R. (1967). *The Search for Order, 1887-1920*. New York.

- Wieviorka, M. (1993). «Introduction». In M. Wieviorka, *Racisme et modernité* (p. 7-20). Paris : La Découverte.
- Wieviorka, M. (1993). *La démocratie à l'épreuve : nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris : La Découverte.
- Wieviorka, M. (1993). « Conclusion », In M. Wieviorka, *Racisme et modernité* (p. 416-428). Paris : La Découverte.
- Wilenski, H. et Lebeaux, C. (1965). *Industrial Society and Social Welfare*. New York Free Press.
- Wilentz, S. (1990). «Property and power : Suffrage reform in the United States, 1787-1860». In D.W. Rogers, *Essays on the History of Voting and Voting Rights in America* (p. 31-42). University of Illinois Press.
- Wilkinson III , J. H. (1979). *From Brown to Bakke*. Oxford University Press.
- Willhelm. S.M. (1979). «Martin Luther King Jr. and the Black experience in America». *Journal of Black Studies*, 10(1), 3-19.
- Williams, A. (1934). «Standards of living and government responsibility». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 176, numéro special, Social Welfare in the National Recovery Program., 37-39.
- Williams-Rhys, H. et Alexander, S.M. (1994). «Religious rhetoric in American populism : Civil religion as movement ideology». *Journal of the Scientific Study of Religion*, 33(1), 1-15.
- Wills, G. (1978). *Inventing America : Jefferson's Declaration of Independance*, Doubleday, Garden City, New York.
- Wilson, J.Q. (1987). «Does the separation of powers still work ?». *The Public Interest*, 86, 37-52.
- Wilson, W. (1961). *The New Freedom : A Ccall for the Emancipation of the Generous Energies of a People*. Prentice-Hall.

- Wilson, W.J. (1973). *Power, Racism, and Privilege : Race Relations in Theoretical and Sociohistorical Perspectives*. New York : Mac Millan Company.
- Wilson, W.J. (1976). «Class conflict and Jim Crow segregation in the postbellum South». *Pacific Sociological Review*, 19(4), 431-446.
- Wilson, W.J. (1988). «American social policy and the ghetto underclass». *Dissent*, 35, 1(150), 57-64.
- Wilson, W.J. (1989). «The underclass : Issues, perspectives, and public policy». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501, 182-192.
- Wilson, W.J. (1990). «Race neutral programs and the democratic coalition». *The American Prospect*, 1, 74-81.
- Wilson, W.J. (1991-1992). «Another look at the truly disadvantaged». *Political Science Quarterly*, 106(4), 639-656.
- Wilson, W.J. (1997). «Toward a broader vision of inner-city poverty». In K. Erikson, *Sociological Visions* (p. 123-151). Rowman & Littlefield.
- Wilson, W.J. (1999). «Affirming opportunity». *The American Prospect*, 46, 61-64.
- Wilson, W.J. (1999). «When work disappears : New implications for race and urban poverty in the global economy». *Ethnic and Racial Studies*, 22(3), 479-499.
- Wilson, W.J. (1999). *The Bridge over the Racial Divide : Rising Inequality and Coalition Politics*. University of California Press.
- Wilson, W.J. (2000). «Rising inequality and the case for coalition politics». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 568, 78-99.
- Wilson, W.J., Quane, J.M. et Rankin, B.H. (1998). «The new urban poverty : Consequences of the economic and social decline of inner-city neighborhoods». In F. Harris et L. Curtis, *Locked in the PoorHouse : Cities, Race, and Poverty in the United-States* (p. 57-78). Rowman & Littlefield.

- Winch, D. (1978). «Economic liberalism as ideology : the Appleby review. *Economic History Review*.
- Winders, B. (2000). *Maintaining the Coalition : How Class Coalitions Shaped the Trajectories of the Wagner Act and the Agricultural Adjustment Act*. Papier présenté au Southern Sociological Society.
- Winthrop, J. (1968). *White over Black*. Penguin Books.
- Winthrop, J. (1974). *The White Man's Burden*. London : Oxford University Press.
- Winthrop-Donaldson, J. (1968). *White over black, American attitudes toward the Negro, 1550-1812*. Penguin Books.
- Wiris, S.H. (1996). «The moral imperative : Old liberalism's new challenge». *Journal of Interdisciplinary Studies*, 8(1-2), 31-48.
- Wise, J. (1905, 1980). *A Treatise on American Citizenship*. Littleton, Colorado : Fred B. Rothman & Co.
- Wolf, R.P. (1968). *The Poverty of Liberalism*. Boston : Beacon, Press.
- Wolfe, C. (1994). « The Egalitarian liberalism of Ronald Dworkin » dans Christopher Wolfe and John Hittinger, *Liberalism at the Crossroad*, Rowman and Littlefield Publishers, 23-41
- Wolters, R. (1975). «The New Deal and the Negro». In J. Braeman, R.H. Bremner, D. Brody, *The New Deal : The National Level* (vol. I, p. 170-217). Columbus : Ohio State University Press.
- Wood, G. (1966). «Rhetoric and reality». *The William & Mary Quarterly*, 3rd Series, XXIII, 3-32.
- Wood, G. (1968). *The Creation of The American Republic*, North Carolina University Press. Une version française de ce livre est publié en 1994, sous le titre *La création de la République américaine (1776-1787)*.
- Wood, G. (1969). *The Creation of American republic, 1776-1787*. Chapel Hill.

- Wood, G. (1972): *The Creation of the American republic, 1776-1787*. New York : Norton.
- Wood, G. (1988). «The fundamentalists and the constitution». *New York Review of Books*, 2, 33-40.
- Wood, G. (1994). «Equality and social conflict». *The William & Mary Quarterly*, 3rd Series, LI(14), 703-716.
- Woodruff-Nan E. (1993). «African-American struggles for citizenship in the Arkansas and Mississippi Deltas in the age of Jim Crow». *Radical History Review*, 55, 33-51.
- Worms, F. (1996), «Risques communs, protection publique et sentiment de justice». *Année sociologique*, 46(2), 287-307.
- X, M. (1993). *Derniers discours*. Paris : Éditions Dagorno (traduit de l'américain par Isabelle Chapman et Édith Ochs).
- Yarbrough, J.M. (1998). *American Virtues : Thomas Jefferson on the Character of Free People*. University Press of Kansas.
- Yazawa, M. (1985). «Creating a republican citizenry». In J.P. Greene, *The American Revolution. Its Character and Limits* (p. 285-308). New York/London : New York University Press.
- Yeatman, A. (1994). *Post-modern Revisionings of the Political*. London : Routledge.
- Young Jr, W.M. (1965). «The urban league and its strategy». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 102-107.
- Young, A.F. (1976). *The American Revolution : Exploration in the History of American Radicalism*. Northern Illinois University Press.
- Young, J.P. (1996). *Reconsidering American Liberalism : The Troubled Odissey of the Liberal Idea*, Boulder, CO : Westview University Press.
- Young, L.M. (1976). «Women's place in American politics : The historical perspective». *Journal of Politics*, 38(3), 295-335.

- Young-Iris, M. (1981). «Toward a critical theory of justice». *Social Theory and Practice*, 7(3), 279-302.
- Young-Iris, M. (1986). «The ideal of community and the politics of difference». *Social Theory and Practice*, 12(1), 1-26.
- Young-Iris, M. (1989). «Polity and group difference : A critique of the ideal of universal citizenship». *Ethics*, 99, 250-274.
- Young-Iris, M. (1990). *Justice and the Politics of Difference*. Oxford : Princeton University Press.
- Young-Iris, M. (1992). «Recent theories of justice». *Social Theory and Practice*, 18(1), 63-79.
- Young-Iris, M. (1992). «Review essay : Recent theories of justice». *Social Theory and Practice*, 18(1), 63-79.
- Young-Iris, M. (1995). « Together in Difference : Transforming the Logic of Group Political Conflict » dans Will Kymlicka : *The Rights of Minority Cultures*, Oxford University Press, p.155-176.
- Young-Iris, M. (1997). «A multicultural vintinum : A critique of Will Kymlicka's ethnic-nation dichotomy». *Constellations*, 4(1), 48-53.
- Young-Iris, M. et Giligan, C. (1982). *In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*. Harvard University Press.
- Yuval-Davis, N. (1997). «Women, citizenship and difference». *Feminist Review*, 57, 4-27.
- Zelley,-E.W. Jr. (1995). «Is the 'underclass' really a class ?». *Journal of Sociology and Social Welfare*, 22(1), 75-85.
- Zollars, C. et Skocpol, T. (1988). *The Selling of Social Security : The Creation of a Political Culture*. Papier présenté à American Sociological Association.

- Zollars, C. et Skocpol, T. (1990). *Cultural Making as Policy Tool : The Social Security Board's Definition of Individualism*. Papier présenté à l'American Sociological Association.
- Zuckerbraun, M.A. (1980). *Born to Rule : Aristocracy in New York Politics After Jackson, A Study of Westchester County, New York Family, 1840-1910*. Thèse de doctorat présentée à Columbia University.
- Zuckerman, M. (1991). «A different Thermidor : The revolution beyond the American Revolution». In J.A. Henrietta *et al.* (dir.), *The Transformation of Early American History Society and Ideology* (p. 170-193). New York.
- Zylberberg, J. (1991). «La citoyenneté dans tous ses états». In D. Colas, C. Emeri et J. Zylberbeg, *Citoyenneté et Nationalité: Perspective en France et au Québec* (p. 8-21). Paris : PUF.